

EKOS Research Associates

Investir dans leur avenir

UNE ENQUÊTE SUR LE SOUTIEN FINANCIER EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE



Produit en collaboration avec :



CANADA MILLENNIUM SCHOLARSHIP FOUNDATION
FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
Council of Ministers of Education, Canada

Publié en 2006 par
la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
1000, Sherbrooke Ouest, bureau 800, Montréal, Canada H3A 3R2
Sans frais : 1 877 786-3999
Télec. : (514) 985-5987
Web : www.boursesmillenaire.ca
Courriel : millennium.foundation@bm-ms.org

Catalogue avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

EKOS Research Associates Inc.
Investir dans leur avenir : Une enquête sur le soutien financier en matière d'éducation postsecondaire

Cette enquête a été financée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

EKOS Research Associates

Bureau d'Ottawa	Bureau de Toronto	Bureau d'Edmonton
99, rue Metcalfe, bureau 1100	480, av. University, bureau 1006	9925, 109 ^e Rue Nord-Ouest, bureau 606
Ottawa (Ontario)	Toronto (Ontario)	Edmonton (Alberta)
K1P 6L7	M5G 1V2	T5K 2J8
Tél. : (613) 235 7215	Tél. : (416) 598 8002	Tél. : (780) 408 5225
Télec. : (613) 235 8498	Télec. : (416) 598 2543	Télec. : (780) 408 5233
Courriel : pobox@ekos.com	Courriel : toronto@ekos.com	Courriel : edmonton@ekos.com

Traduction de : *Investing in their Future: a Survey of Student and Parental Support for Learning*
Comprend des références bibliographiques.
ISSN 1704-8451 Collection de recherches du millénaire (En ligne)

Mise en page : Charlton + Company Design Group

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de Ressources humaines et Développement social, du gouvernement du Canada, de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, des ministères de l'Éducation des provinces et des territoires ou de leur bureau de l'aide financière aux étudiants, ou du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

Investir dans leur avenir

UNE ENQUÊTE SUR LE SOUTIEN FINANCIER EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Produit par :

EKOS Research Associates

En collaboration avec :

**Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
Ressources humaines et Développement social Canada
Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)**

Juillet 2006

Table des matières

INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES	iii
REMERCIEMENTS	xi
SOMMAIRE DU RAPPORT	xiii
1. INTRODUCTION	1
1.1 Cadre	1
1.2 Méthodologie	2
1.3 Limites de l'enquête	9
2. PROFIL	11
2.1 Profil sociodémographique	11
2.2 Profil scolaire	22
3. BIENS	29
3.1 Possession d'un véhicule	29
3.2 Ordinateurs – accès et possession	32
3.3 Économies et avoirs financiers	35
4. PROFIL DE L'EMPLOI ÉTUDIANT	41
4.1 Emplois précédents	41
4.2 Emploi d'été	42
4.3 Emploi pendant l'année scolaire en cours	46
4.4 Relation entre l'emploi et les études	51
5. SOUTIEN DES PARENTS ET DES AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE	55
5.1 Fréquence du soutien de la famille à la rentrée	55
5.2 Fréquence et niveau du soutien familial pendant l'année scolaire	59
5.3 Relation entre l'aide des parents et la dette des étudiants	65
5.4 Relation entre l'aide de la famille et le rendement scolaire	65
6. LE POINT DE VUE DES PARENTS	67
6.1 Participation des parents	67
6.2 L'épargne en vue des études des enfants	68
6.3 Aide financière antérieure	72
6.4 Prévisions	82
6.5 Objectifs financiers des parents	85
6.6 Effet du soutien sur les autres objectifs financiers	86
7. SOURCES DE REVENU REMBOURSABLE ET NON REMBOURSABLE	89
7.1 Accès au crédit	89
7.2 Responsabilités financières antérieures	94
7.3 Subventions et prêts gouvernementaux, et autres formes d'aide financière pendant l'année scolaire	97

8. SITUATION FINANCIÈRE	107
8.1 Tendances budgétaires pendant l'année scolaire	107
8.2 Sources de revenu et types de dépenses	113
8.3 Moyenne des dépenses et des revenus mensuels	116
8.4 Situation financière générale	147
9. RÉPERCUSSIONS PERÇUES DE LA SITUATION FINANCIÈRE SUR LES ÉTUDES ET LES DÉCISIONS AFFÉRENTES	159
9.1 Endettement prévu	159
9.2 Inquiétudes relatives à l'endettement prévu	161
9.3 Répercussions sur les décisions relatives aux études	164
9.4 Influence de la situation financière sur la poursuite des études	172
9.5 Prévisions de remboursement de la dette	173
9.6 Influence sur les décisions relatives à la vie personnelle	175
9.7 Influence sur le rythme des études	184
9.8 Attitudes au sujet de l'endettement	187
9.9 Évaluation des étudiants de leur expérience scolaire générale et de sa valeur	190
10. RÔLES ET RESPONSABILITÉS CONCERNANT LE FINANCEMENT DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES	193
10.1 Responsabilités attribuées aux parents, aux gouvernements et aux étudiants	193
11. SOURCES D'INFORMATION	205
11.1 Sources d'information sur le coût et le financement des études postsecondaires	205
11.2 Évaluation de l'utilité	208
11.3 Moyens de communication et sujets préférés	211
11.4 Caractéristiques Internet privilégiées pour les renseignements sur les prêts étudiants	215
11.5 Renseignements aux parents et préparation des parents	216
12. CONCLUSION	223
ANNEXE A : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SUIVI À L'ENQUÊTE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE	227

L'Annexe B : Questionnaires à l'intention des étudiants – Sondage de base et sondages complémentaires et l'Annexe C : Premier et second questionnaires à l'intention des parents sont disponibles en ligne au www.boursesmillenaire.ca.

Index des tableaux et figures

Tableaux

Tableau 1a :	Nombre d'établissements et de répondants étudiants ayant participé à l'enquête	3
Tableau 1b :	Taux de participation selon le mois d'enquête	4
Tableau 2 :	Caractéristiques sociodémographiques des étudiants dont les parents ont participé à l'enquête (première étape des parents)	5
Tableau 3 :	Répartition des étudiants selon la province ou le territoire	11
Tableau 4 :	Âge des étudiants selon la province	13
Tableau 5 :	Revenu moyen des parents ou du ménage selon l'âge, la province et l'intention de travailler	14
Tableau 6 :	Niveau de scolarité du père et type de programme	15
Tableau 7 :	Conditions de logement selon l'âge et la province	17
Tableau 8 :	Déménagement selon l'âge et la province	19
Tableau 9 :	Répartition des différentes caractéristiques parmi les étudiants urbains et ruraux	21
Tableau 10 :	Type d'établissement selon l'âge, la province et le mode de fréquentation scolaire de l'étudiant	22
Tableau 11 :	Répartition en pourcentage des étudiants ayant obtenu des notes élevées au premier semestre selon leurs caractéristiques, semestre d'automne 2003	25
Tableau 12 :	Possession d'un véhicule selon différentes caractéristiques des étudiants	29
Tableau 13 :	Possession d'un ordinateur selon l'âge, la province et le type de lieu de résidence	32
Tableau 14 :	Fréquence et montant de l'épargne selon différentes caractéristiques des étudiants	36
Tableau 15a :	Fréquence et valeur des avoirs financiers selon différentes caractéristiques des étudiants	37
Tableau 15b :	Fréquence et valeur des avoirs financiers en REEE et en REER	38
Tableau 16 :	Emplois précédents selon différentes caractéristiques des étudiants	41
Tableau 17 :	Emploi d'été : fréquence, nombre d'heures et de semaines de travail selon différentes caractéristiques des étudiants	43
Tableau 18 :	Gains provenant d'un emploi d'été selon différentes caractéristiques des étudiants	44
Tableau 19 :	Revenu moyen d'un emploi d'été selon l'âge et la situation financière pour l'année scolaire	45
Tableau 20 :	Intention de travailler et pourcentage de ceux qui déclarent des gains pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants	46
Tableau 21 :	Comparaison du nombre d'heures de travail effectuées avec le nombre d'heures de travail projeté durant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants	48
Tableau 22 :	Niveau de revenu selon différentes caractéristiques des étudiants	49
Tableau 23 :	Revenu et nombre d'heures de travail pendant l'année scolaire selon le nombre d'heures de travail effectuées l'été précédent	50
Tableau 24 :	Nombre d'heures de travail hebdomadaires prévu en moyenne selon le groupe d'âge et les notes au premier semestre parmi les étudiants à temps plein	51
Tableau 25 :	Revenu mensuel moyen selon le groupe d'âge et les notes au premier semestre parmi les étudiants à temps plein	51
Tableau 26 :	Nombre d'heures de travail hebdomadaires prévu en moyenne selon le mode de fréquentation scolaire et l'âge des étudiants	52
Tableau 27 :	Nombre d'heures de travail hebdomadaires prévu en moyenne durant l'année scolaire selon le rythme d'avancement des études et l'âge des étudiants	53
Tableau 28 :	Pourcentage des étudiants recevant un soutien financier des parents ou d'autres membres de la famille selon l'âge, les conditions de logement et l'endettement	57

Tableau 29 : Fréquence et montant de l'aide financière de la famille aux étudiants durant l'année scolaire selon la source et selon que l'étudiant a indiqué ou non un soutien à la rentrée	59
Tableau 30 : Fréquence et valeur moyenne du soutien des parents et de tout autre membre de la famille à chaque mois selon différentes caractéristiques des étudiants	61
Tableau 31 : Fréquence du soutien et montant reçu en moyenne à chaque mois des parents et de tout membre de la famille selon l'emploi et certaines caractéristiques financières	63
Tableau 32 : Montant des emprunts accumulés en moyenne durant l'année scolaire selon la source, le groupe d'âge et le niveau du soutien des parents durant l'année scolaire	64
Tableau 33 : Fréquence et montant du soutien financier des parents à chaque mois en moyenne selon les notes au premier semestre	65
Tableau 34 : Fréquence de l'épargne en vue des études postsecondaires des enfants selon différentes caractéristiques des parents et des enfants	69
Tableau 35 : Nombre d'années d'épargne des parents en moyenne selon différentes caractéristiques des parents et des enfants	69
Tableau 36 : Soutien financier au premier semestre selon différentes caractéristiques des parents et des enfants	73
Tableau 37 : Nombre d'années de l'aide financière des parents en moyenne avant l'année en cours selon différentes caractéristiques des parents et des enfants	74
Tableau 38 : Soutien financier selon différentes caractéristiques des parents et des enfants	77
Tableau 39 : Sources du soutien des parents pour un semestre selon différentes caractéristiques des parents	78
Tableau 40 : Pourcentage du soutien provenant de placements, de l'épargne et de l'emprunt, selon différentes caractéristiques des parents et des enfants	80
Tableau 41 : Importance d'épargner et de payer les études des enfants selon différentes caractéristiques des parents et des enfants	87
Tableau 42 : Marges de crédit personnelles selon différentes caractéristiques des étudiants	90
Tableau 43 : Nombre de cartes de crédit selon différentes caractéristiques des étudiants	92
Tableau 44 : Prêts étudiants du gouvernement et prêts personnels au moment de la période de référence initiale selon différentes caractéristiques des étudiants	96
Tableau 45 : Dette mensuelle découlant de prêts du gouvernement ou de prêts personnels pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants	99
Tableau 46 : Bourses du gouvernement et autres subventions obtenues pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants (I)	101
Tableau 47 : Bourses du gouvernement et autres subventions obtenues pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants (II)	102
Tableau 48 : Solde mensuel impayé de cartes de crédit pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants	103
Tableau 49 : Total des revenus provenant de l'emploi, du gouvernement, de sources privées et de membres de la famille au moment de la période de référence initiale et pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants (I)	148
Tableau 50 : Total des revenus provenant de l'emploi, du gouvernement, de sources privées et de membres de la famille au moment de la période de référence initiale et pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants (II)	149
Tableau 51 : Revenu annuel total et pourcentage remboursable selon différentes caractéristiques des étudiants (I)	150
Tableau 52 : Revenu annuel total et pourcentage remboursable selon différentes caractéristiques des étudiants (II)	151
Tableau 53 : Prêts étudiants du gouvernement, prêts privés et dette totale contractée pendant l'année scolaire en cours et au cours d'années précédentes selon différentes caractéristiques des étudiants (I)	152
Tableau 54 : Prêts étudiants du gouvernement, prêts privés et dette totale contractée pendant l'année scolaire en cours et au cours d'années précédentes selon différentes caractéristiques des étudiants (II)	153
Tableau 55 : Prêts étudiants du gouvernement, prêts privés et dette totale contractée pendant l'année scolaire en cours et au cours d'années précédentes selon différentes caractéristiques des étudiants (III)	154

Tableau 56 : Dette accumulée moyenne (de toutes sources) contractée au cours d'années précédentes ou pendant l'année scolaire de référence selon différentes caractéristiques des étudiants (I) _____	156
Tableau 57 : Dette accumulée moyenne (de toutes sources) contractée au cours d'années précédentes ou pendant l'année scolaire de référence selon différentes caractéristiques des étudiants (II) _____	157
Tableau 58 : Endettement prévu selon différentes caractéristiques des étudiants _____	160
Tableau 59 : Inquiétudes relatives à l'endettement selon différentes caractéristiques des étudiants (I) _____	162
Tableau 60 : Inquiétudes relatives à l'endettement selon différentes caractéristiques des étudiants (II) _____	163
Tableau 61 : Répercussions des inquiétudes relatives à l'endettement sur les décisions touchant aux études selon différentes caractéristiques des étudiants _____	165
Tableau 62 : Mesure dans laquelle les décisions relatives aux études sont prises sur une base volontaire en raison des inquiétudes face aux coûts et à l'endettement selon différentes caractéristiques des étudiants _____	168
Tableau 63 : Moment où sont prises les décisions relatives aux études à la lumière des inquiétudes face à l'endettement ou au coût des études selon différentes caractéristiques des étudiants _____	169
Tableau 64 : Répercussion du coût des études universitaires sur la décision de fréquenter le collège selon différentes caractéristiques des étudiants _____	171
Tableau 65 : Nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette scolaire après l'obtention du diplôme selon différentes caractéristiques des étudiants _____	174
Tableau 66 : Incidence des inquiétudes face à l'endettement sur les décisions relatives à la vie personnelle selon différentes caractéristiques des étudiants _____	176
Tableau 67 : Incidence des inquiétudes face à l'endettement sur les décisions relatives à la vie personnelle selon différentes caractéristiques d'ordre financier _____	177
Tableau 68 : Mesure dans laquelle les décisions relatives à la vie personnelle sont prises sur une base volontaire à la lumière des inquiétudes face à l'endettement et au coût des études selon différentes caractéristiques des étudiants _____	179
Tableau 69 : Moment où sont prises les décisions relatives à la vie personnelle – avant de commencer le programme, en cours de programme ou un peu à ces deux moments – selon différentes caractéristiques des étudiants _____	181
Tableau 70 : Incidence de la situation financière des étudiants sur leur décision d'habiter chez leurs parents selon différentes caractéristiques des étudiants _____	183
Tableau 71 : Rythme des études selon différentes caractéristiques des étudiants _____	185
Tableau 72 : Incidence de la situation financière sur le rythme des études selon différentes caractéristiques des étudiants _____	186
Tableau 73 : Satisfaction à l'égard de la qualité générale des études _____	191
Tableau 74 : Valeur accordée aux investissements destinés aux études postsecondaires _____	191
Tableau 75 : Part de responsabilité conférée aux parents et aux étudiants par les étudiants en ce qui concerne l'aide fournie aux étudiants de leur âge tout au long de leurs études postsecondaires selon différentes caractéristiques des étudiants _____	195
Tableau 76 : Responsabilité personnelle pour ce qui est de subvenir à ses besoins pendant les études postsecondaires selon différentes caractéristiques des étudiants _____	199
Tableau 77 : Proportion des coûts attribuée aux gouvernements, aux parents et aux étudiants selon des caractéristiques clés des étudiants _____	202
Tableau A : Pourcentage de répondants occupant un emploi (à temps plein ou partiel) dans leur domaine d'études _____	229
Tableau B : Économies pendant l'année scolaire 2004-2005 selon différentes caractéristiques des étudiants _____	231
Tableau C : Taux d'emploi pendant l'année scolaire 2004-2005 _____	234
Tableau D : Reconnaissance de crédits _____	237

Figures

Figure 2.1 : Répartition en pourcentage des étudiants selon l'âge	12
Figure 2.2 : Répartition en pourcentage des étudiants inscrits à un programme menant à un grade ou à un diplôme selon l'âge	12
Figure 2.3 : Répartition en pourcentage des étudiants selon l'état matrimonial et l'existence de personnes à charge dans chaque groupe d'âge	16
Figure 2.4 : Répartition en pourcentage des étudiants selon le type de diplôme et de programme d'études	23
Figure 2.5 : Utilisation d'un ordinateur de l'établissement	26
Figure 2.6 : Continuité des études	27
Figure 3.1 : Fréquence de possession d'une automobile	29
Figure 3.2 : Achat ou cadeau d'une voiture	30
Figure 3.3 : Âge de la voiture	31
Figure 3.4 : Valeur de la voiture	32
Figure 3.5 : Ordinateur – cadeau ou achat, pour l'ensemble et selon l'âge de l'étudiant	33
Figure 3.6 : Raison justifiant l'acquisition d'un ordinateur	33
Figure 3.7 : Prix de l'ordinateur	34
Figure 3.8 : Âge de l'ordinateur	34
Figure 4.1 : Répartition en pourcentage du revenu d'emploi d'été des étudiants	42
Figure 4.2 : Nombre d'heures de travail hebdomadaires prévu par les étudiants pendant l'année scolaire	47
Figure 5.1 : Pourcentage des étudiants recevant un soutien familial selon l'âge et la province	55
Figure 5.2 : Pourcentage des étudiants recevant un soutien familial selon les conditions de logement, le niveau du revenu et l'acquisition d'une voiture ou d'un ordinateur	56
Figure 5.3 : Pourcentage des étudiants recevant un soutien familial selon l'intention d'occuper un emploi	58
Figure 6.1 : Participation des parents aux finances de l'enfant	67
Figure 6.2 : Période d'épargne en vue des études postsecondaires des enfants	68
Figure 6.3 : Épargne accumulée au fil du temps	70
Figure 6.4 : Moyens d'épargner	71
Figure 6.5 : Raisons du manque d'aide financière	72
Figure 6.6 : Évolution de l'aide financière antérieure	75
Figure 6.7 : Valeur globale de l'aide financière antérieure	76
Figure 6.8 : Suffisance de l'aide financière	78
Figure 6.9 : Sources de l'aide financière	79
Figure 6.10 : Dépenses prévues par les parents	82
Figure 6.11 : Durée prévue de l'aide financière	83
Figure 6.12 : Évolution prévue de l'aide financière	84
Figure 6.13 : Nouvelles sources pour poursuivre l'aide financière	85
Figure 6.14 : Importance des objectifs financiers	86
Figure 6.15 : Répercussion de l'aide financière sur les objectifs financiers	88
Figure 7.1 : Effet de l'absence de prêt étudiant du gouvernement	90
Figure 7.2 : Nombre de cartes de crédit selon l'âge	91
Figure 7.3 : Responsabilité d'une hypothèque	93
Figure 7.4 : Endettement de diverses sources à l'étape de l'enquête initiale	94
Figure 7.5 : Recours au crédit durant l'année scolaire	98
Figure 7.6 : Fréquence et montant du soutien familial	98
Figure 7.7 : Recours à divers instruments de crédit pendant l'année scolaire	104
Figure 8.1 : Revenu mensuel moyen pendant l'année (I)	108
Figure 8.2 : Revenu mensuel moyen pendant l'année (II)	109
Figure 8.3 : Revenu mensuel moyen pendant l'année (III)	109

Figure 8.4 : Dépenses mensuelles moyennes pendant l'année (I)	110
Figure 8.5 : Dépenses mensuelles moyennes pendant l'année (II)	110
Figure 8.6 : Dépenses mensuelles moyennes pendant l'année (III)	111
Figure 8.7 : Revenu, dépenses et bilan annuels (avant emprunt)	112
Figure 8.8 : Revenu, dépenses et bilan annuels (après emprunt)	113
Figure 8.9 : Sources de revenu (total annuel)	114
Figure 8.10 : Types de dépenses (total annuel)	115
Figure 8.11 : Revenu et dépenses mensuels – Tous les étudiants	117
Figure 8.12a : Revenu et dépenses mensuels selon l'âge – Moins de 18 ans	118
Figure 8.12b : Revenu et dépenses mensuels selon l'âge – 18 à 19 ans	119
Figure 8.12c : Revenu et dépenses mensuels selon l'âge – 20 à 21 ans	119
Figure 8.12d : Revenu et dépenses mensuels selon l'âge – 22 à 23 ans	120
Figure 8.12e : Revenu et dépenses mensuels selon l'âge – 24 à 25 ans	120
Figure 8.12f : Revenu et dépenses mensuels selon l'âge – 26 à 29 ans	121
Figure 8.12g : Revenu et dépenses mensuels selon l'âge – 30 ans et plus	121
Figure 8.13a : Revenu et dépenses mensuels selon les conditions de logement – Chez les parents	123
Figure 8.13b : Revenu et dépenses mensuels selon les conditions de logement – En couple	123
Figure 8.13c : Revenu et dépenses mensuels selon les conditions de logement – Avec des colocataires	124
Figure 8.13d : Revenu et dépenses mensuels selon les conditions de logement – Seuls	124
Figure 8.14a : Revenu et dépenses mensuels selon le type d'établissement d'enseignement fréquenté – Étudiants d'université	126
Figure 8.14b : Revenu et dépenses mensuels selon le type d'établissement d'enseignement fréquenté – Collégiens	126
Figure 8.15a : Revenu et dépenses mensuels selon le mode de fréquentation scolaire – Temps plein	127
Figure 8.15b : Revenu et dépenses mensuels selon le mode de fréquentation scolaire – Temps partiel	128
Figure 8.16a : Revenu et dépenses mensuels selon la situation d'emploi – Travailleurs	129
Figure 8.16b : Revenu et dépenses mensuels selon la situation d'emploi – Sans emploi	129
Figure 8.17a : Revenu et dépenses mensuels selon le soutien des parents – Soutien des parents – habite chez ses parents	131
Figure 8.17b : Revenu et dépenses mensuels selon le soutien des parents – Soutien des parents – habite ailleurs	131
Figure 8.17c : Revenu et dépenses mensuels selon le soutien des parents – Pas de soutien des parents – habite chez ses parents	132
Figure 8.17d : Revenu et dépenses mensuels selon le soutien des parents – Pas de soutien des parents – habite ailleurs	132
Figure 8.18a : Revenu et dépenses mensuels selon l'aide gouvernementale (prêts) – Aide gouvernementale – habite chez ses parents	134
Figure 8.18b : Revenu et dépenses mensuels selon l'aide gouvernementale (prêts) – Aide gouvernementale – habite ailleurs	134
Figure 8.18c : Revenu et dépenses mensuels selon l'aide gouvernementale (prêts) – Pas d'aide gouvernementale – habite chez ses parents	135
Figure 8.18d : Revenu et dépenses mensuels selon l'aide gouvernementale (prêts) – Pas d'aide gouvernementale – habite ailleurs	135
Figure 8.19a : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Colombie-Britannique	137
Figure 8.19b : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Alberta	138
Figure 8.19c : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Saskatchewan	138
Figure 8.19d : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Manitoba	139
Figure 8.19e : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Ontario	139
Figure 8.19f : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Québec	140

Figure 8.19g : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Nouveau-Brunswick	140
Figure 8.19h : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Nouvelle-Écosse	141
Figure 8.19i : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Î.-P.-É./T.-N.-L.	141
Figure 8.20a : Revenu et dépenses mensuels selon le milieu de résidence – Résidents urbains	142
Figure 8.20b : Revenu et dépenses mensuels selon le milieu de résidence – Résidents ruraux	143
Figure 8.21a : Revenu et dépenses mensuels selon le sexe – Hommes	144
Figure 8.21b : Revenu et dépenses mensuels selon le sexe – Femmes	144
Figure 8.22 : Revenu et dépenses mensuels selon l'appartenance à la population autochtone	145
Figure 8.23 : Revenu et dépenses mensuels selon l'appartenance à la population des personnes ayant un handicap	146
Figure 9.1 : Dette accumulée prévue à la fin du programme	159
Figure 9.2 : Inquiétudes à propos de la dette prévue	161
Figure 9.3 : Influence des inquiétudes face à l'endettement sur les décisions relatives aux études	164
Figure 9.4 : Exemples de décisions pour rendre les études postsecondaires abordables ou réduire la dette au minimum	166
Figure 9.5 : Mesure du caractère volontaire des décisions relatives aux études prises à cause des inquiétudes au sujet des coûts et de l'endettement	167
Figure 9.6 : Moment des décisions relatives aux études prises à cause des inquiétudes au sujet des coûts ou de l'endettement	168
Figure 9.7 : Influence du coût de l'université sur la décision de s'inscrire dans un collège	170
Figure 9.8 : Nombre d'années pour rembourser la dette d'études	173
Figure 9.9 : Influence des inquiétudes face à l'endettement sur les décisions relatives à la vie personnelle	175
Figure 9.10 : Décisions personnelles prises pour réduire la dette au minimum ou poursuivre des études postsecondaires	175
Figure 9.11 : Mesure du caractère volontaire des décisions personnelles prises à cause des inquiétudes au sujet des coûts et de l'endettement	178
Figure 9.12 : Moment des décisions personnelles prises à cause des inquiétudes au sujet de l'endettement ou des coûts	180
Figure 9.13 : Influence des finances sur la décision de vivre chez les parents	182
Figure 9.14 : Mesure du caractère volontaire de la décision de vivre chez les parents	182
Figure 9.15 : Influence des finances sur le rythme des études	185
Figure 9.16 : Attitudes au sujet de l'endettement	187
Figure 9.17 : Souhait d'emprunter davantage selon le profil financier de l'étudiant	188
Figure 9.18 : Attitudes envers l'endettement des étudiants à temps plein et des étudiants à temps partiel	189
Figure 9.19a : Attitudes envers l'endettement selon les conditions de logement (I)	190
Figure 9.19b : Attitudes envers l'endettement selon les conditions de logement (II)	190
Figure 10.1 : Responsabilité des gouvernements	193
Figure 10.2 : Responsabilité des parents	194
Figure 10.3 : Responsabilité des gouvernements – Évaluation par les parents et les étudiants	197
Figure 10.4 : Responsabilité des parents – Évaluation par les parents et les étudiants	197
Figure 10.5 : Responsabilité personnelle pour ce qui est de subvenir à ses propres besoins au cours des études postsecondaires	199
Figure 10.6 : Responsabilité des étudiants pour ce qui est de subvenir à leurs propres besoins	200
Figure 10.7 : Attribution de la responsabilité des coûts	203
Figure 11.1 : Sources d'information consultées par les étudiants	206
Figure 11.2 : Sources d'information des parents	207
Figure 11.3 : Évaluation de l'utilité des sources d'information	208
Figure 11.4 : Évaluation de l'utilité des sources d'information consultées par les parents	210
Figure 11.5 : Sources d'information préférées pour renseigner les nouveaux étudiants sur les coûts et le financement	211

Figure 11.6 : Type d'information recherchée par les étudiants _____	212
Figure 11.7 : Type d'information recherchée _____	214
Figure 11.8 : Évaluation de l'importance de l'information et des services offerts sur Internet _____	215
Figure 11.9 : Épargne en vue des études postsecondaires de l'enfant – Sources d'information antérieures à l'intention des parents _____	217
Figure 11.10 : Épargne en vue des études postsecondaires de l'enfant – Sources d'information éventuelles pour les parents _____	218
Figure 11.11 : Information et capacité de fournir une aide financière _____	219
Figure 11.12 : Préparation des parents aux études postsecondaires _____	220
Figure 11.13 : Préparation des parents aux études postsecondaires _____	220
Figure A : Situation actuelle _____	228
Figure B : Sources d'économies _____	230
Figure C : Aide reçue des parents _____	233
Figure D : Consultation de sources d'information sur les établissements _____	235
Figure E : Motifs d'un changement de programme ou d'établissement _____	236

Remerciements

Nous aimerions d'abord remercier tous les étudiants du niveau postsecondaire et les parents qui ont participé à cette étude. Elle n'aurait pu être réalisée sans leurs efforts au cours de la collecte des données. Nous souhaitons également remercier les nombreux établissements postsecondaires qui ont aidé à recruter des participants à l'étude.

Nous sommes reconnaissants au D^r Norman Riddell, directeur exécutif et chef de la direction de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, et à David Cogliati, directeur général du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), à RHDS, au gouvernement du Canada, de même qu'aux autres membres du Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux études

(CCIAFE) et du Sous-comité de recherche fédéral/provincial/territorial sur l'aide financière aux études. Leurs encouragements et leur soutien durant l'exécution du projet nous ont été très précieux. Nous devons aussi remercier pour leurs commentaires : Sean Junor, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire; Tammy Bloor-Cavers, directrice des Initiatives stratégiques, Saskatchewan Learning; Bruce McDonald, directeur, ministère de l'Apprentissage de l'Alberta; Manon Prévost-Mullane, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada); enfin, D^r Deborah James et Leesha Lin du PCPE. Bien que plusieurs personnes aient participé à la production du présent rapport, les auteurs prennent l'entière responsabilité des erreurs et des omissions.

Sommaire du rapport

Dans le cadre de l'Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, nous avons posé aux étudiants des questions sur leur situation financière, leur revenu et leurs dépenses au début de 2003-2004 et tout au long de l'année scolaire. L'étude a également sondé les opinions et l'expérience des parents des étudiants : leur contribution, leur façon d'épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants et l'effet de cette contribution financière sur les autres décisions financières du ménage.

L'enquête initiale, réalisée auprès de 9 401 étudiants de 46 établissements au pays, a pris fin

en octobre 2003. Cinq étapes mensuelles ont suivi : 70 % des répondants de l'enquête initiale ont participé à la dernière étape en avril 2004. Une enquête de suivi en février 2005 a permis de recueillir 2 715 réponses. Quelque 2 796 parents ont rempli le questionnaire qui leur était destiné. L'enquête a été réalisée suivant deux méthodes : Internet (questionnaire à remplir soi-même) et le téléphone (questions posées par un intervieweur). Nous avons pondéré les données afin de les rendre plus représentatives de l'ensemble de la population étudiante du Canada.

L'âge est important

L'âge est un facteur clé de la situation économique des étudiants. Le type d'établissement fréquenté, les conditions de logement, la situation d'emploi, la contribution parentale, la capacité d'emprunt ainsi que le niveau du revenu et des dépenses ont tous un lien avec l'âge. L'étude inclut une grande proportion d'étudiants pleinement adultes, alors que plus d'un sur cinq a plus de 25 ans. L'âge moyen est de 23,5 ans.

Correctement pondérées, les données révèlent des différences dans le revenu et les dépenses d'une région à l'autre. Les étudiants du niveau collégial sont en général plus jeunes que les étudiants d'université. Le Québec, avec son réseau de cégeps, présente la population étudiante la plus jeune, tandis que les étudiants les plus âgés vivent au Yukon et en Colombie-Britannique.

Les parents des étudiants qui vivent à la maison forment un ménage à revenu annuel élevé, supérieur à 80 000 \$ en moyenne. Les étudiants qui vivent en couple forment des ménages dont le revenu moyen est de 57 000 \$; le revenu tombe aussi bas que 11 400 \$ parmi les étudiants vivant seuls ou avec des colocataires (bien qu'au sein de ce groupe le revenu

augmente considérablement avec l'âge). La plupart des étudiants sont célibataires et n'ont pas d'emprunt hypothécaire ou de personne à charge.

Le niveau de scolarité des parents est plus élevé que ce qu'on peut s'attendre à trouver dans le grand public : presque la moitié des étudiants rapportent que leur mère et leur père ont acquis une formation postsecondaire. Les étudiants plus jeunes rapportent plus souvent un niveau de scolarité des parents élevé. Le niveau de scolarité des parents est étroitement lié au type d'études que les étudiants poursuivent et aussi à l'aide que les étudiants peuvent attendre de leurs parents. Le niveau de scolarité du père, plus que celui de la mère, a un lien direct avec le type de qualification recherché et le niveau du soutien apporté.

Les étudiants qui vivent dans une région rurale semblent plus âgés et mieux établis que leurs homologues des villes. Dans une plus grande proportion, les étudiants des régions ont plus de 25 ans ou vivent en couple. Les étudiants ruraux ont aussi un revenu plus élevé (c'est le revenu de deux conjoints) et sont plus susceptibles d'avoir un emprunt hypothécaire.

Un étudiant sur trois a dû déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement, mais c'est plus souvent le cas chez les étudiants de 20 à 25 ans. Ceux qui étudient en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick sont plus susceptibles d'avoir déménagé pour poursuivre leurs études.

Une grande majorité d'étudiants fréquentent un établissement d'enseignement à temps plein, généralement deux semestres par année. Les étudiants à temps partiel sont plus âgés que leurs camarades à temps plein. Nombre d'étudiants ayant participé à l'étude (le tiers) suivent un programme menant à un deuxième ou troisième grade, ou à un certificat. La moitié de ces étudiants ont déjà obtenu un certificat ou un diplôme collégial, tandis que la moitié ont déjà obtenu un grade universitaire. Dans l'ensemble, les étudiants ont de grandes ambitions scolaires. La grande majorité prévoient obtenir un grade de premier cycle et plus de la moitié, un grade supérieur. Deux étudiants du collégial sur trois prévoient en bout de parcours obtenir un grade universitaire.

L'âge a également une influence sur le rendement scolaire. Bien que tout juste plus d'un étudiant sur

trois obtienne A de moyenne, la proportion est considérablement plus élevée parmi les étudiants plus âgés et ceux qui visent un grade supérieur. Presque la moitié des étudiants rapportent B de moyenne.

Un étudiant sur cinq suit une forme quelconque de cours à distance, bien que d'ordinaire ce cours ne représente qu'une petite partie de ses travaux. Le tiers des étudiants ont interrompu leurs études jusqu'à un certain point pendant au moins un an. Les étudiants plus âgés sont plus susceptibles d'avoir interrompu leurs études, généralement pour travailler. Quarante pour cent des étudiants ont changé de programme; ici encore, c'est plus fréquent chez les étudiants plus âgés. Plus du sixième des étudiants ont carrément changé d'établissement.

Bien qu'une grande majorité des étudiants qui n'obtiendront pas de diplôme signalent qu'ils poursuivront leurs études l'année suivante, 15 % disent qu'ils les interrompront pendant un certain temps, généralement pour des raisons financières. Un emploi (peut-être pour des raisons autres que l'argent) et un manque d'intérêt font également partie des principales raisons pour quitter les études avant la remise du diplôme.

Les étudiants ont des biens limités

Plus du tiers des étudiants (39 %) possèdent ou louent un véhicule. C'est plus souvent le cas des étudiants plus âgés des régions, de ceux qui ont fondé une famille et des individus qui rapportent un revenu d'emploi. Trois automobiles sur quatre ont fait l'objet d'un achat; parmi les étudiants qui ont acheté une automobile, environ la moitié effectuent des paiements mensuels. La possession d'un véhicule est essentielle à la fréquentation d'un établissement d'enseignement dans à peu près un cas sur quatre. Plus de la moitié des voitures des étudiants valent moins de 5 000 \$, mais la valeur moyenne de toutes les automobiles appartenant à des étudiants est légèrement plus élevée, établie à 6 160 \$.

La plupart des étudiants (84 %) affirment qu'ils possèdent un ordinateur; la fréquence est plus élevée parmi les étudiants plus jeunes et plus âgés (elle est la plus faible parmi les étudiants de 21 à 25 ans). Les ordinateurs des étudiants ont coûté 1 700 \$ et ont deux ans en moyenne. Les étudiants diplômés possèdent les ordinateurs les plus récents et les plus chers.

Plus des deux tiers des étudiants ont des économies, mais la somme de celles-ci est faible en général. Bien que la fréquence de l'épargne soit moins importante parmi les étudiants plus âgés, ces étudiants ont épargné davantage. La somme moyenne des économies est de 1 500 \$, mais la médiane n'est que de 300 \$; une forte proportion des économies est donc concentrée entre les mains d'une faible proportion d'étudiants.

Les gains estivaux ne permettent pas d'aller bien loin

L'enquête a examiné les antécédents de travail des étudiants avant 2003-2004, leur emploi durant l'été 2003 et leur emploi durant l'année scolaire. Un étudiant sur quatre avait déjà occupé un emploi stable pendant deux périodes de 12 mois consécutives. On est beaucoup plus susceptible de retrouver ces antécédents chez les étudiants plus âgés et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement à temps partiel.

Deux étudiants sur trois ont travaillé durant l'année scolaire précédente, et trois sur quatre durant l'été 2003. Ceux qui ont travaillé l'été précédent l'ont fait à raison de 25 heures par semaine; ces étudiants salariés ont tendance à être plus âgés. Le travail d'été en revanche est plus courant au sein de la cohorte d'âge moyen, c'est-à-dire 20 ou 21 ans. Les gains estivaux moyens s'établissent à quelque 4 850 \$ parmi les étudiants qui ont travaillé; ce montant est supérieur chez les hommes et les étudiants plus âgés. On peut également tracer un portrait régional des gains estivaux, alors que c'est en Alberta, au Manitoba

et en Colombie-Britannique que les répondants déclarent les salaires les plus élevés. Il y a une relation inverse entre les gains estivaux, et le soutien des parents et les prêts du gouvernement : les étudiants qui gagnent davantage l'été ont tendance à ne pas puiser à ces sources.

Pendant l'année scolaire, les trois quarts des étudiants ont un revenu d'emploi, bien que seulement 60 % aient eu l'intention au départ de travailler durant l'année scolaire. Les femmes ont davantage tendance à compter travailler dès le départ. Les étudiants déclarent des gains d'environ 700 \$ par mois (environ 6 610 \$ au cours de l'année scolaire) provenant d'un emploi. Les hommes, les étudiants plus âgés et les étudiants à temps partiel, de même que les étudiants diplômés et ceux qui vivent en région rurale (ils sont plus âgés en moyenne) rapportent un revenu d'emploi plus élevé. En général, ceux qui gagnent davantage l'été gagnent davantage durant l'année scolaire.

La plupart des étudiants reçoivent un certain soutien de leur famille

Le soutien de la famille peut être une source de revenu importante et parfois inattendue pour les étudiants du postsecondaire. Bien que 44 % des étudiants disent au début de l'année scolaire qu'ils prévoient recevoir une aide financière de membres de leur famille, 69 % reçoivent effectivement une telle forme de soutien. Environ la moitié de ces étudiants s'attendent à rembourser au moins une partie de cet argent.

Il y a un lien entre le soutien de la famille et l'âge. Les étudiants plus jeunes sont plus susceptibles de recevoir un soutien de leur famille (bien que les bénéficiaires les plus âgés aient tendance à recevoir davantage). Bien que les étudiants plus âgés aient moins tendance à recevoir l'aide de leurs parents, l'écart est comblé dans une certaine mesure par

le soutien d'autres membres de la famille (surtout le conjoint).

L'aide financière de la famille prend d'autres formes, comme de l'espace dans le foyer familial, ou le cadeau d'un ordinateur ou d'une automobile. Il semble que l'aide de la famille contrebalance ou réduise l'emprunt étudiant, puisque les plus jeunes qui n'ont pas d'emprunt de source gouvernementale ou de sources privées sont plus susceptibles de recevoir un soutien de la famille, et un soutien plus important. Il y a peut-être des familles qui fournissent une aide financière afin d'éviter aux étudiants d'avoir à emprunter, mais il est aussi probable que certaines familles interviennent pour satisfaire les besoins financiers des étudiants quand ils n'ont pas accès aux prêts gouvernementaux et privés. Parmi les

étudiants plus âgés toutefois, l'aide de la famille n'a pas de rapport avec le total des emprunts. Les étudiants qui travaillent durant l'année scolaire, notamment ceux qui travaillent plus de 20 heures

par semaine (ils sont plus vieux aussi), sont moins susceptibles de recevoir un soutien de membres de leur famille.

Les parents essaient de faire leur part

Une proportion importante des parents affirment qu'ils participent aux finances de leurs enfants. La proportion est plus forte chez les parents d'étudiants plus jeunes et les ménages à revenu élevé. Quatre parents sur dix ont économisé en vue des études de leurs enfants, pendant 10 ans en moyenne. L'épargne est plus répandue chez les parents qui ont fait des études postsecondaires et les ménages à revenu élevé. L'épargne en vue des études postsecondaires a des conséquences sur les autres priorités financières des parents; elle nuit le plus souvent à la capacité des parents d'économiser en vue de faire

des achats importants et d'accumuler leur propre épargne-retraite. Comme il fallait s'y attendre, la plupart des parents qui n'économisent pas reconnaissent que c'est parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

Pour l'année scolaire à l'étude, 57 % des parents disent avoir soutenu leurs enfants au cours du premier semestre. Les parents prévoient apporter une aide financière pendant quatre ans environ. Presque tous les parents dans l'échantillon disent qu'ils ne prévoient pas se faire rembourser, en dépit du fait que beaucoup de leurs enfants indiquent qu'ils comptent rendre l'argent.

Augmentation des dettes de sources multiples

Les deux tiers des étudiants ont commencé l'année scolaire 2003-2004 avec une dette accumulée, plus souvent auprès du gouvernement (33 %) que de sources privées (25 %) ou d'autres sources. Le montant moyen de la dette accumulée au début de l'année scolaire est d'environ 7 000 \$ pour l'ensemble des étudiants.

En 2003-2004, 30 % des étudiants ont emprunté de l'argent auprès du gouvernement. Presque la moitié de ceux qui ont reçu un prêt du gouvernement précisent qu'ils n'auraient pas pu fréquenter un établissement postsecondaire sans ce prêt.

Dans une plus faible proportion (15 %), les étudiants empruntent auprès de sources privées durant l'année scolaire, une banque par exemple. Ces étudiants empruntent à peu près la même somme que les étudiants qui obtiennent un prêt du gouvernement.

L'emprunt est étroitement lié à l'âge. Le recours aux prêts de source gouvernementale ou de sources privées (et l'importance de ces prêts) augmente de

façon constante jusqu'à l'âge de 25 ans. Ceux qui obtiennent un prêt étudiant du gouvernement sont également plus susceptibles de se tourner vers des sources de crédit privées. En revanche, les étudiants qui tirent un revenu d'autres sources (comme la famille ou un employeur) sont moins susceptibles d'emprunter. Les conditions de logement constituent également un facteur important : les étudiants qui ne vivent pas au foyer familial et ceux qui ont déménagé pour poursuivre leurs études sont plus susceptibles de contracter des dettes.

Une minorité d'étudiants ont accès à des sources de revenu non remboursable, comme les bourses du gouvernement (un sur cinq) et d'autres types de subventions (un sur quatre). Bien que l'accès aux bourses du gouvernement soit plus important parmi les étudiants à plus faible revenu et ceux qui ont obtenu un prêt étudiant du gouvernement, la relation entre l'obtention d'une subvention et le rendement scolaire est plus étroite.

Joindre les deux bouts grâce aux prêts

Les étudiants commencent l'année scolaire sans vraiment avoir de surplus, malgré les économies tirées de leurs gains estivaux. En fait, après avoir couvert leurs frais d'études, les étudiants ont dépassé leurs possibilités financières de 1 150 \$ à la fin de septembre. Quand on tient compte des prêts cependant, les étudiants commencent l'année avec un surplus d'à peu près 945 \$.

Dans l'ensemble, le revenu mensuel est constant. On observe toutefois une hausse de l'aide familiale à la période des Fêtes, et deux autres hausses pour ce qui est du soutien gouvernemental, soit au début de l'année scolaire et en janvier. Les dépenses sont également plus importantes au début de chaque semestre (surtout en raison des droits de scolarité et des manuels). Le revenu d'emploi et les frais de subsistance des étudiants sont assez stables d'un mois à l'autre.

L'emploi représente la plus grande source de revenu durant l'année scolaire, établi à 37 %, suivi des prêts du gouvernement, établis à 14 %. L'épargne vient ensuite, représentant 12 % du revenu total de l'année scolaire, suivie du soutien de la famille, établi à 10 %.

Les frais d'études dépassent toutes les autres dépenses. En fait, les droits de scolarité coûtent à eux seuls autant que l'hébergement et la nourriture réunis. (Notez bien que ce résultat est fondé sur une moyenne qui inclut les étudiants vivant chez leurs parents – la plupart ne déclarent pas de frais d'hébergement.)

Ne serait-ce des prêts, les étudiants accuseraient un déficit mensuel moyen de 286 \$. Grâce aux prêts toutefois, les étudiants affichent un surplus de 50 \$ par mois. Les étudiants de tous les groupes d'âge accusent un déficit mensuel avant emprunt, et ce montant augmente de façon constante avec l'âge. Les étudiants plus âgés ont un revenu mensuel plus élevé, mais des dépenses mensuelles plus élevées aussi. Les gains provenant d'un emploi deviennent la source de revenu prédominante des étudiants de 24 ans et plus, et l'hébergement demande une plus grande part des dépenses des plus âgés.

Les étudiants d'université ont un revenu supérieur à celui des étudiants du collégial, mais la répartition proportionnelle des sources de revenu est similaire. Les droits de scolarité à l'université sont plus élevés, et les frais d'études y constituent une part des dépenses mensuelles beaucoup plus grande qu'au collégial.

Le revenu d'emploi et le soutien de la famille ont des conséquences positives importantes sur le portrait financier mensuel des étudiants. Les gains provenant d'un emploi réduisent sensiblement le déficit mensuel avant emprunt des étudiants. Le surplus des étudiants qui travaillent est considérable quand on tient compte de l'emprunt. Les étudiants qui vivent chez leurs parents et reçoivent également un soutien financier sont dans la situation financière la plus avantageuse, suivis de ceux qui vivent chez leurs parents sans recevoir d'aide supplémentaire. Les étudiants qui vivent avec des colocataires sont dans la situation la plus précaire; ils présentent le déficit le plus élevé avant et après emprunt. Comme il fallait s'y attendre, les étudiants bénéficiant de prêts du gouvernement présentent un plus grand déficit avant emprunt que ceux qui n'en bénéficient pas, ce qui révèle un besoin financier plus important.

Le portrait financier varie de manière significative d'une province à l'autre, cette variation étant dictée en partie par des facteurs comme l'âge et la propension des étudiants à déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement. Seuls les étudiants du Québec dégagent un surplus avant emprunt chaque mois. Les étudiants de cette province présentent également le revenu et les dépenses les plus bas. Les étudiants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan ont le déficit le plus élevé avant emprunt. Ce sont les étudiants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qui tirent les sommes les plus fortes des prêts étudiants du gouvernement. C'est en Nouvelle-Écosse et en Alberta que les dépenses mensuelles des étudiants sont les plus élevées. En Nouvelle-Écosse, les étudiants présentent un

déficit même après avoir emprunté puisque leurs dépenses ne sont pas compensées par un revenu d'emploi élevé.

Les étudiants ruraux ont plus de dépenses mensuelles, mais aussi un revenu plus important provenant d'un emploi, d'économies et de placements. Ce résultat concorde avec le fait que les étudiants des campagnes sont en général plus âgés et mieux établis que les étudiants des villes. Les étudiants ayant un handicap déclarent un revenu et des frais de subsistance plus élevés, ce qui concorde avec leur âge plus avancé. On observe peu de différences majeures entre les femmes et les hommes, ou entre étudiants autochtones et non autochtones.

Le revenu annuel moyen des étudiants s'établit à 16 100 \$, dont 19 % est remboursable. Le recours

au crédit augmente avec l'âge et est plus important parmi les étudiants à temps plein, ceux qui ne vivent pas au foyer familial (mais pas ceux qui vivent en couple) et ceux qui n'ont pas de revenu d'emploi. C'est au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan que la proportion du revenu remboursable est la plus élevée.

Jusqu'en 2003-2004 inclusivement, deux étudiants sur trois ont accumulé une dette de l'ordre de 15 500 \$ environ, dont 7 270 \$ durant l'année scolaire en cours. La dette accumulée est plus lourde chez les étudiants plus âgés, les étudiants universitaires et ceux qui n'ont pas de revenu d'emploi ou d'aide des parents. Les étudiants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse sont les plus endettés.

Décisions conditionnées par les coûts et la dette

Ayant une idée assez juste de leur situation financière, les étudiants prévoient avoir accumulé quelque 19 300 \$ en dette d'études à la fin de leur programme. Le tiers des étudiants ne prévoient pas accumuler de dette, ce qui est extrêmement proche de la proportion réelle. Le total de la dette prévue augmente avec l'âge. Le fait de vivre chez ses parents, la fréquentation d'un collège (plutôt qu'une université), le soutien des parents et le revenu d'emploi sont quelques-uns des facteurs qui permettent d'alléger la dette prévue. La majorité des étudiants prévoient rembourser leur dette d'études dans les cinq années suivant l'obtention de leur diplôme.

Six étudiants sur dix affichent une inquiétude modérée ou grande à propos du montant de la dette qu'ils prévoient accumuler, et cette inquiétude joue un rôle dans les décisions liées aux études de plus de la moitié d'entre eux (les incitant le plus souvent à étudier dans un établissement plus près du foyer familial). Pour plus du quart des étudiants du collégial, le coût des études universitaires est un facteur important ou l'unique facteur qui a motivé leur décision de s'inscrire à un collège. Chose intéressante, c'est la question de l'endettement qui

à la plus grande influence sur les décisions personnelles des étudiants, les poussant le plus souvent à trouver un emploi ou à vivre chez leurs parents. Un sur trois qualifie la décision de vivre chez ses parents de surtout ou entièrement involontaire (c.-à-d. qu'il n'aurait pas pu poursuivre ses études autrement).

L'enquête révèle que les étudiants plus âgés tirant un revenu d'emploi plus élevé et formant un ménage à revenu supérieur sont les plus susceptibles de terminer leurs études moins rapidement. Presque la moitié des étudiants indiquent que les finances sont un facteur important dans leur décision de terminer leurs études plus tard (encore une fois, cette proportion est plus élevée chez les étudiants plus âgés).

Trois des dix étudiants qui ont déjà interrompu leurs études invoquent le manque d'argent comme raison principale. (Cette proportion est plus élevée parmi les étudiants qui forment un ménage à revenu faible et ceux qui sont plus endettés.) Dans le même ordre d'idées, un étudiant sur cinq qui ne retournera pas aux études l'année suivante soutient que c'est à cause d'un manque d'argent. Et on invoque des raisons de travail dans une proportion similaire.

Bien qu'une majorité doivent emprunter pour financer leurs études postsecondaires, la plupart des étudiants préféreraient ne pas le faire. Presque neuf sur dix conviennent qu'ils essaient d'éviter de contracter des dettes chaque fois qu'ils le peuvent.

Sept sur dix préfèrent travailler pour payer leurs études maintenant plutôt que rembourser une dette plus tard. En revanche, quatre sur dix auraient aimé pouvoir emprunter davantage durant l'année scolaire.

Le financement des études est une responsabilité partagée, mais les parents acceptent une plus grande part

Les étudiants et les parents voient tous deux le financement des études postsecondaires comme une responsabilité partagée, bien qu'ils croient de façon générale que le gouvernement devrait être le principal bailleur de fonds. Le degré perçu de la responsabilité du gouvernement diminue pour les étudiants qui travaillent à temps partiel durant l'année scolaire et ceux qui reçoivent une aide financière de leurs parents. La perception de la responsabilité chez les étudiants reflète en général leur propre expérience du financement de leurs études. Les

parents s'attribuent une plus grande part de responsabilité du financement des études postsecondaires que leurs enfants.

Lorsqu'on leur demande d'attribuer la responsabilité, les étudiants donnent aux gouvernements la plus grosse part : à peine moins de la moitié du coût des études. Ils attribuent aux parents et à eux-mêmes une part à peu près égale, soit 24 % et 30 % respectivement. Les parents s'attribuent une part du coût plus importante que celle que les étudiants leur attribuent.

Information par des moyens électroniques

Les étudiants et leurs parents consultent un large éventail de sources d'information sur le coût et le financement des études postsecondaires. L'information vient le plus souvent de sources non officielles (p. ex., les amis, les membres de la famille et les parents) ou d'établissements d'enseignement postsecondaire. C'est aussi vrai pour les étudiants que pour les parents. Au plus un étudiant sur cinq (une proportion plus forte parmi ceux qui reçoivent des prêts du gouvernement) a cité le gouvernement fédéral et les publications ou sites Internet d'organismes du gouvernement (p. ex., la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire). En règle générale, les parents trouvent les diverses sources plus utiles que les étudiants, classant les publications scolaires parmi les plus utiles.

Bien que les étudiants obtiennent souvent de sources non officielles des renseignements sur le coût et le financement des études postsecondaires, ils privilégient également les moyens de communication électroniques, comme les sites Internet interactifs et le courriel. Les étudiants auraient voulu en savoir davantage, avant de commencer leur programme, sur les sources de subventions et de prêts, de même que sur le coût des études. Lorsqu'ils parlent des sites Internet qui traitent des prêts étudiants, ils apprécient pouvoir faire une demande de prêt et suivre leur dossier de prêt en ligne.

Le plus souvent, les parents avaient lu sur l'épargne-études ou en avaient entendu parler dans les médias ou par des employés de banque ou des conseillers financiers. Bien que seulement une faible

minorité des parents (5 %) aient utilisé Internet comme source d'information sur l'épargne en vue des études postsecondaires de leurs enfants, 37 % des répondants l'utiliseraient aujourd'hui pour faire des recherches.

La plupart des parents estiment qu'ils étaient au moins modérément informés à propos du coût des études et des autres coûts avant que leurs enfants commencent leurs études postsecondaires. Toujours est-il que la plupart des parents sont également d'avis que plus d'information sur les coûts aurait influencé leur façon de se préparer aux études de

leurs enfants. Quatre parents sur dix reconnaissent qu'ils attendaient du gouvernement une aide plus généreuse, qui aurait eu un effet direct sur leur propre planification. L'effet de l'information apparaît plus clairement dans la façon dont les parents ont économisé (p. ex., commencer plus tôt, économiser davantage) et moins clairement dans les choix financiers des étudiants (p. ex., économiser davantage, obtenir un prêt) ou dans leurs choix scolaires ou personnels (p. ex., ne pas quitter le foyer familial, fréquenter un établissement tout près).

1. Introduction

1.1 Cadre

De nos jours, l'économie du savoir confère manifestement une valeur importante aux études, de telle sorte que les niveaux de scolarité ont augmenté au sein de la population active. Il semble toutefois que les étudiants ont de plus en plus de difficulté à financer leurs études postsecondaires. Des données tirées de l'*Enquête nationale auprès des diplômés* (END) montrent que, au début des années 90, le nombre de prêts consentis dans le cadre des programmes d'aide financière aux études a augmenté, de même que le rapport entre dette et rémunération. Au milieu des années 90, environ la moitié des étudiants des niveaux collégial et universitaire ont contracté un emprunt étudiant, quoique cette proportion soit demeurée stable tout au long de la deuxième moitié de la décennie. Concurrément, les droits de scolarité et le niveau d'endettement lors de l'obtention du diplôme ont augmenté, et le rythme de remboursement a ralenti.

Il y a peu de temps encore, nous disposions de certaines données sur les prêts étudiants en tant que source de financement des études, mais nous possédions moins d'information sur les autres sources de financement, telles que le soutien de la famille, le crédit de source privée (les prêts

bancaires, par exemple) ou les revenus d'emploi. L'étude innovatrice de EKOS Research, *Joindre les deux bouts : Enquête sur la situation financière des étudiants 2001-2002*, a été effectuée pour combler cette lacune. Elle a permis de recueillir des informations sur le revenu et les dépenses d'un groupe d'étudiants du postsecondaire durant leur année scolaire. Cette étude a été réalisée pour la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire afin de produire une image du fardeau d'endettement total des étudiants et de la répartition de cette dette entre les sources de crédit publiques et les autres sources.

L'étude actuelle visait à reprendre l'*Enquête sur la situation financière des étudiants* en y apportant deux modifications importantes. Le premier changement est une augmentation de l'échantillon, accompagnée de questions supplémentaires à propos de l'influence du coût des études postsecondaires sur les décisions des étudiants concernant leurs études. Le second est l'ajout de questionnaires destinés aux parents où l'on aborde la question de leur contribution, y compris la façon dont ils financent les études de leurs enfants et les compromis que ces contributions signifient pour leur situation financière.

1.2 Méthodologie

a) *Élaboration et collecte des données*

i) *Enquête auprès des étudiants*

Cette étude visait à obtenir d'étudiants du niveau postsecondaire des renseignements de base sur leur situation financière au moment de la rentrée scolaire, de même que sur leur revenu et leurs dépenses durant l'année scolaire. L'étude a également permis de sonder les opinions et l'expérience des parents : le montant de leurs contributions, leur façon d'économiser en vue des études postsecondaires de leurs enfants et l'influence de cette contribution financière sur les autres décisions financières du ménage.

Nous avons recruté les étudiants pour la présente étude de deux façons. D'abord, nous avons demandé à 46 établissements postsecondaires dans l'ensemble du pays¹ d'envoyer à leurs étudiants² un courriel ou une lettre par la poste leur parlant de l'étude et demandant aux individus intéressés de s'inscrire sur un site Internet externe conçu spécialement pour la phase de constitution de l'échantillon. Ce site présentait plus en détail l'objet et l'organisation de l'étude, et a permis de recueillir les coordonnées des étudiants intéressés à y participer. En tout, nous avons pu recruter 16 178 étudiants suivant cette méthode. Trente-trois des 46 établissements d'enseignement pressentis au départ ont accepté de prêter leur concours à la réalisation de l'étude, mais huit universités et cinq collèges, fortement concentrés au Québec, n'ont pu diffuser les invitations à leurs étudiants. Afin d'inclure dans l'étude des étudiants de ces 13 établissements, nous avons recruté 4 937 étudiants sur les campus. Le tableau suivant (tableau 1a) présente le nombre d'établissements inclus dans l'échantillon, de même que le nombre d'étudiants qui ont rempli le questionnaire initial (de base) et le questionnaire de la dernière étape (ou dernière série de questions supplémentaires) de l'étude. Dans l'ensemble, l'échantillon a conservé 70 % de ses individus au cours de l'étude,

depuis le questionnaire initial jusqu'à la sixième étape. C'est au Québec que le taux de participation a été le plus faible (à chacune des six étapes).

En septembre 2003, nous avons utilisé ces deux méthodes pour dresser une liste de 21 115 étudiants qui nous permettait de générer la base de sondage pour l'étude. Nous avons ensuite appliqué une technique d'échantillonnage stratifié afin de sélectionner 14 322 étudiants. Cette démarche incluait l'ensemble des 4 937 étudiants recrutés sur les campus et un échantillon de 9 385 parmi les 16 178 étudiants qui s'étaient inscrits sur le site Internet. Cet échantillonnage se conformait au principe selon lequel on n'inclut pas plus de 400 étudiants par établissement. La troisième étape consistait à prendre contact avec chacun des étudiants afin de confirmer leur participation à l'enquête. En tout 11 601 étudiants ont confirmé par téléphone leur participation au groupe permanent d'étudiants. Le taux de réponse aux efforts de recrutement s'est établi à 81 %. Ainsi, 11 601 des 14 322 étudiants sélectionnés sur la liste ont accepté d'assister à une présentation de tous les détails de l'étude.

Des 11 601 étudiants qui au bout du compte ont été recrutés, 9 401 ont en fait rempli le questionnaire initial, soit 81 % des individus qui avaient confirmé leur intention à l'étape du recrutement. Ces étudiants forment la base de cette étude. Nous les avons invités à participer aux cinq étapes de suivi de l'enquête et à fournir les noms et les coordonnées de leurs parents, à qui nous avons aussi demandé de participer. À peine plus de 40 % des étudiants (n = 3 883) qui ont rempli le questionnaire initial ont accepté de communiquer les coordonnées de leurs parents. Des 3 883 parents contactés, 72 % (n = 2 796) ont participé à la première interview des parents en novembre 2003. En mai, nous avons repris contact avec les mêmes 2 796 parents en vue d'administrer

1. Comprenant 27 universités et 19 collèges dans 10 provinces et 1 territoire. Nous les avons choisis dans le but d'obtenir une diversité d'établissements d'enseignement par régions, tailles et programmes, mais nous avons ajouté quelques établissements afin d'accroître la représentation des Autochtones et des étudiants ruraux.
2. Selon leurs capacités techniques, les établissements ont envoyé la lettre ou bien à un échantillon ou bien à tous les étudiants inscrits.

Tableau 1a : Nombre d'établissements et de répondants étudiants ayant participé à l'enquête

		Nombre d'établissements	Ont rempli le questionnaire initial	Ont rempli le questionnaire de la 6 ^e étape	
			Nombre	Nombre	Pourcentage
Colombie-Britannique	Collèges	1	229	162	70,7
	Universités	4	1 037	747	72,0
	Total pour la province	5	1 266	909	71,8
Yukon	Collèges	1	88	48	54,5
	Total pour le territoire	1	88	48	54,5
Alberta	Collèges	4	529	355	67,1
	Universités	3	986	756	76,7
	Total pour la province	7	1 515	1 111	73,3
Saskatchewan	Collèges	1	152	97	63,8
	Universités	2	510	404	79,2
	Total pour la province	3	662	501	75,7
Manitoba	Collèges	1	152	104	68,4
	Universités	3	528	391	74,1
	Total pour la province	4	680	495	72,8
Ontario	Collèges	5	1 037	728	70,2
	Universités	4	1 011	726	71,8
	Total pour la province	9	2 048	1 454	71,0
Québec	Collèges	2	173	70	40,5
	Universités	4	544	288	52,9
	Total pour la province	6	717	358	49,9
Nouveau-Brunswick	Collèges	1	82	49	59,8
	Universités	2	591	450	76,1
	Total pour la province	3	673	499	74,1
Nouvelle-Écosse	Collèges	1	102	68	66,7
	Universités	3	1 274	904	71,0
	Total pour la province	4	1 376	972	70,6
Île-du-Prince-Édouard	Collèges	1	101	67	66,3
	Universités	1	27	19	70,4
	Total pour la province	2	128	86	67,2
Terre-Neuve-et-Labrador	Collèges	1	77	40	51,9
	Universités	1	124	91	73,4
	Total pour la province	2	201	131	65,2
Total général		46	9 354	6 564	70,2

47 individus non attribués à une province

un questionnaire de suivi plus court. Le taux de maintien à la deuxième étape de l'enquête auprès des parents fut de 68 %.

Nous avons recueilli les données de l'enquête auprès des étudiants suivant deux méthodes : Internet (questionnaire à remplir par le répondant) et

le téléphone (questions posées par un intervieweur). Un questionnaire initial en octobre a permis de réunir des données sur le type d'études qu'avaient entrepris les étudiants, leur situation financière en ce début d'année scolaire, leur profil sociodémographique (p. ex., l'âge, le sexe et la région), de même

que le revenu et les dépenses durant le mois de septembre. Il fallait tout juste plus de 20 minutes pour remplir le questionnaire. Plus de deux individus sur trois ont rempli eux-mêmes le questionnaire sur Internet (n = 6 389), tandis que les 3 012 autres ont été sondés par téléphone (par un intervieweur); cela fait 9 401 individus au total dans l'enquête initiale.

La période de référence de l'enquête initiale (c.-à-d. la période pour laquelle nous avons demandé aux étudiants de déclarer des renseignements d'ordre financier tels que le revenu touché et les dépenses payées d'avance en vue de l'année scolaire) « couvrait les mois d'été, pour se terminer juste avant la rentrée ».

Des étapes mensuelles ont suivi l'enquête initiale. Nous avisons les répondants par courriel au début de chaque mois. Les étudiants pouvaient remplir le questionnaire sur Internet en cliquant sur un lien et en entrant leur NIP, tous deux indiqués sur l'invitation envoyée par courriel chaque mois. Les étudiants qui ne répondaient pas dans un délai d'une semaine recevaient un rappel par courriel. Après une deuxième semaine, nous communiquions avec tous les non-répondants par téléphone afin de remplir le questionnaire. Généralement, trois questionnaires sur quatre ont été recueillis par Internet chaque mois, et un intervieweur a rempli les autres par téléphone.

À chaque nouvelle étape, nous avons demandé aux étudiants de déclarer leur revenu et leurs dépenses du mois précédent. En décembre cependant, les répondants ont déclaré leur revenu et leurs dépenses d'octobre et de novembre. Ainsi, il est possible que les étudiants aient eu un souvenir moins précis des valeurs d'octobre que des valeurs des autres mois. Les valeurs du revenu et des dépenses d'avril n'ont pas été recueillies.

Comme prévu, la participation a diminué de façon constante au cours de l'année scolaire. Pourtant, à la dernière étape de l'enquête, l'échantillon initial avait conservé 70 % des individus³. Le tableau 1b montre le nombre d'étudiants ayant participé à chaque étape ainsi que le taux de réponse (calculé à partir de l'échantillon initial de 9 401 individus).

Tableau 1b : Taux de participation selon le mois d'enquête

Étape	Questionnaires	Taux de réponse (%)
Groupe initial (octobre)	9 401	81 (des étudiants recrutés)
Décembre	8 037	86 (du groupe initial)
Janvier	8 022	85 (du groupe initial)
Février	7 379	79 (du groupe initial)
Mars	7 184	76 (du groupe initial)
Avril	6 567	70 (du groupe initial)

Chaque mois, nous avons demandé aux étudiants de déclarer leur revenu et leurs dépenses du mois précédent. La saisie des données sur le revenu et les dépenses s'étend donc jusqu'en mars inclusivement. Mais l'aide financière aux études est, d'une façon générale, fondée sur une période de huit mois, incluant avril. Pour cette raison, nous avons extrapolé les données sur le revenu et les dépenses des mois précédents en les reportant sur avril. Ces données ne sont pas incluses dans les moyennes mensuelles, mais dans le total de l'année scolaire (les gains provenant d'un emploi pour l'année scolaire, par exemple).

En plus des questions de base d'ordre financier posées chaque mois, nous avons formulé un éventail de questions supplémentaires aux étapes de suivi de l'enquête. En décembre, nous avons interrogé les étudiants sur leurs antécédents en matière de crédit, leur mode de fréquentation scolaire de l'année précédente, leur emploi durant l'année scolaire précédente (y compris le nombre d'heures de travail en moyenne), leurs autres sources de revenu et leur appartenance à un groupe cible en matière d'équité. En janvier, nous avons demandé aux étudiants de rapporter la note moyenne obtenue au premier semestre et de décrire leurs biens, y compris l'automobile et l'ordinateur. En février, nous les avons interrogés sur leur emploi durant l'année scolaire en cours, les raisons qui ont motivé leurs diverses

3. La représentation des principales caractéristiques sociodémographiques (le sexe, l'âge, l'état matrimonial et l'emploi) et scolaires (type d'établissement, mode de fréquentation scolaire) est restée assez stable à toutes les étapes de l'enquête. Québec est la seule province à avoir présenté un taux d'abandon de 50 % à la sixième et dernière étape de l'enquête.

décisions relatives aux études et l'influence de leur situation financière sur ces décisions. Les questions supplémentaires de mars portaient notamment sur les avoirs financiers des étudiants et leurs intentions pour l'année scolaire suivante; elles demandaient également aux étudiants d'évaluer leur revenu, leurs dépenses et leur dette à la fin de l'année scolaire. Nous les avons par ailleurs interrogés sur les différentes sources d'information au sujet du coût et du financement des études postsecondaires. À la dernière étape, en avril, les étudiants ont indiqué le montant global de revenu reçu de différentes sources (parents, autres membres de la famille, prêts du gouvernement et prêts privés) tout au long de l'année scolaire (afin de vérifier une dernière fois les renseignements déclarés durant l'année). Nous avons aussi demandé aux répondants d'exprimer leur opinion sur la part de responsabilité qui revient aux parents, aux gouvernements et aux étudiants en matière de financement des études postsecondaires.

ii) Enquête auprès des parents

Nous avons réalisé l'enquête auprès des parents en deux étapes, chacune d'elles par téléphone. Il fallait en moyenne 18 minutes pour remplir le premier questionnaire. Nous avons d'abord interrogé les parents sur leur participation au financement des études postsecondaires de leurs enfants, le montant de leur contribution à ces études (et la source des fonds) et la composition de l'épargne. Nous les avons aussi interrogés au sujet de leurs priorités financières, de leurs intentions et de leurs projets de poursuivre le financement des études postsecondaires de leurs enfants. La deuxième interview, plus courte (14 minutes en moyenne), a permis de donner suite à certaines des questions sur les dépenses tirées du premier questionnaire et de connaître l'opinion des parents à propos de l'utilité des diverses sources d'information sur les coûts et le financement des études postsecondaires.

Nous avons comparé les caractéristiques des étudiants dont les parents ont participé à l'étude avec celles des autres étudiants de l'échantillon. Comme le montre le tableau 2, les différences ne sont pas grandes. Les étudiants dont les parents ont

Tableau 2 : Caractéristiques sociodémographiques des étudiants dont les parents ont participé à l'enquête (première étape des parents)

Tous les étudiants	Étudiants dont les parents ont participé à l'enquête (n = 2 797) (%)	Étudiants dont les parents n'ont pas participé à l'enquête (n = 6 604) (%)
Âge		
Moins de 18 ans	9	7
18 à 19	29	22
20 à 21	27	21
22 à 23	17	16
24 à 25	9	9
26 à 29	6	8
30 ans et plus	2	17
Mode de fréquentation scolaire de l'étudiant		
Temps partiel	17	27
Temps plein	83	73
Type d'établissement		
Collège	29	28
Université	71	73
Intention de travailler		
Oui	63	65
Non	37	35
Conditions de logement		
Chez ses parents	52	45
En couple	11	20
Seul	11	15
Avec des colocataires	26	20
Région		
Colombie-Britannique	12	13
Alberta	10	9
Saskatchewan	3	2
Manitoba	4	3
Ontario	36	34
Québec	25	32
Nouveau-Brunswick	3	2
Nouvelle-Écosse	6	4
IPE/TNL	2	1
Contribution des parents		
Oui	71	57
Non	29	43
Aide financière du gouvernement		
Oui	34	28
Non	66	72
Type de lieu de résidence		
Région rurale	9	8
Région urbaine	91	92

participé à l'étude sont plus jeunes (c.-à-d. plus susceptibles d'avoir moins de 21 ans), étudient à temps plein en plus grand nombre et ont plus tendance à recevoir de l'aide financière de leur famille. Il n'est donc pas étonnant de constater que, comparativement à l'échantillon global, ils sont plus susceptibles de vivre à la maison et d'avoir des dépenses de ménage et des frais d'hébergement plus bas (ces données ne figurent pas au tableau). Comme c'est le cas de l'échantillon permanent, les étudiants de parents qui ont accepté d'être sondés sont moins susceptibles de résider au Québec.

Sous l'angle du revenu, des dépenses et de la tendance des emprunts (ne figurent pas au tableau), les étudiants de parents qui ont participé à l'étude gagnent légèrement moins et reçoivent un peu moins du gouvernement, de sources privées et de leurs placements que les autres étudiants, donc accumulent moins de dettes que la moyenne. Mais en général, on observe ces tendances parce que les étudiants de parents qui ont participé à l'étude sont plus jeunes et reçoivent d'eux une aide financière.

iii) Enquête de suivi

Dans l'enquête de suivi, nous avons communiqué avec les répondants à l'Enquête initiale sur la situation financière des étudiants afin d'analyser et d'approfondir certaines conclusions étonnantes ou intéressantes et de mettre à jour des renseignements sur les étudiants pour l'année scolaire 2004-2005. Nous avons dégagé plusieurs points clés en vue de l'enquête de suivi :

- les biens des étudiants, en particulier la fréquence et le montant des placements enregistrés (REEE et REER);
- la situation actuelle des étudiants (p. ex., l'obtention d'un diplôme, l'emploi);
- l'épargne des étudiants inscrits (y compris le total et la proportion affectée aux dépenses des premier et deuxième semestres);
- les divergences entre les réponses des parents et celles des étudiants;
- l'emploi des étudiants durant l'année scolaire courante;

- la consultation de sources d'information en établissement;
- l'évaluation globale par les étudiants de l'expérience et de la valeur des études;
- la reconnaissance de crédits;
- le recours du conjoint aux prêts et bourses.

Nous avons communiqué, en vue de l'enquête de suivi, avec tous les étudiants qui avaient participé à la dernière étape de l'Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire (n = 6 567) et qui ont accepté de remplir l'un ou l'autre des questionnaires de suivi (n = 4 342). Comme l'enquête initiale, l'enquête de suivi a été réalisée par Internet. Chaque étudiant a reçu une invitation par courriel présentant un lien vers le questionnaire et un NIP. Les données ont été recueillies en février 2005. Nous avons effectué une présélection afin d'orienter les répondants vers la partie appropriée du questionnaire d'enquête parce que plusieurs des questions de suivi étaient basées sur les réponses des étudiants à l'enquête initiale. Au total, 2 715 étudiants ont répondu aux questions de suivi. Le corps du texte du présent rapport inclut quelques résultats de l'enquête de suivi, mais la plupart des résultats figurent à l'annexe A de ce rapport.

b) Gestion et traitement de la base de données

Chaque ensemble de réponses, y compris celui des parents, a trouvé place dans un fichier principal, une fois terminées les séries de questions supplémentaires. Au bout du compte, nous avons réalisé une base de données unique devant inclure toutes les réponses, du questionnaire initial à la dernière étape, pour chacun des 9 401 étudiants interrogés. L'établissement d'un premier profil sociodémographique et du type d'études déjà entreprises révélait que les étudiants du Québec étaient sous-représentés de manière significative (6 % contre 30 % de la population étudiante, en partie à cause du nombre limité d'établissements qui ont participé et du besoin d'échantillonner les étudiants sur les campus, et en partie en raison du faible taux de participation pendant la période d'enquête), comme

l'étaient aussi les étudiants du collégial (19 % contre 27 % dans la population), les étudiants à temps partiel (7 % contre 25 %) et ceux qui vivent chez leurs parents (28 % contre 45 %). Nous avons donc dû pondérer notre échantillon afin de faire concorder ces paramètres avec les caractéristiques de la population étudiante du niveau postsecondaire, conformément aux résultats du recensement de 2001 réalisé par Statistique Canada. Bien que la représentation des sexes n'ait pas été non plus très fidèle dans une certaine mesure, nous avons trouvé que les résultats avec et sans correction en fonction du sexe n'étaient pas différents, alors que la pondération des données selon le sexe aurait augmenté considérablement la taille de l'échantillon dans certains cas. Nous avons créé la variable de poids en calculant à répétition la plus petite somme des carrés suivant le modèle suivant : le croisement de la région par le type d'établissement (collège ou université), par le mode de fréquentation scolaire de l'étudiant (temps partiel ou temps plein) et par les conditions de logement (vivre chez ses parents ou avec des colocataires).

Nous avons pris un certain nombre de mesures afin de mettre au point le fichier avant de procéder à l'analyse et à la communication des résultats de l'enquête. D'abord, nous avons effectué un codage afin de classer les questions ouvertes. En deuxième lieu, nous avons examiné toutes les variables continues afin d'isoler les observations aberrantes. Elles incluent toutes les variables financières, de même que les éléments de réponse comme le nombre de semaines ou d'heures. Le traitement des observations aberrantes a donné lieu à l'exclusion des réponses qui se situaient à cinq écarts-types de la moyenne générale⁴. En règle générale, cette méthode a entraîné la soustraction à l'analyse d'au plus 0,5 % (ou 50 questionnaires au maximum) de l'échantillon d'enquête pour l'une ou l'autre des variables et changé les valeurs statistiques globales de 1 % à 4 %. Les variables de base qui ont permis d'évaluer la dette avant la rentrée sont toutefois des exceptions

notables. Dans ces cas, l'exclusion de 23 individus très atypiques (0,2 % de l'échantillon) a changé le solde exigible moyen des prêts personnels et des cartes de crédit de 9 % chacun, tout en changeant le solde exigible moyen de toutes les autres dettes de 15 %.

Comme l'indique le tableau sur les taux de participation, les 9 401 étudiants n'ont pas tous participé à toutes les étapes de suivi. On note que 5 464 étudiants (58 % du groupe initial de 9 401 individus) ont participé aux cinq étapes de suivi, mais que 1 415 (15 %) répondants en ont manqué une, 810 (9 %) en ont manqué deux, 605 (6 %) en ont manqué trois, et que les 12 % qui restent (n = 1 107) ont participé à une seule ou à aucune des étapes de suivi. Il manquait donc à différentes étapes des données sur de nombreux étudiants. Afin de pouvoir compter sur un bassin commun de répondants, notre analyse des données financières n'a tenu compte que des étudiants qui ont rempli le questionnaire initial et communiqué des données pour au moins deux autres mois, un au semestre d'automne et l'autre à l'hiver. Ce bassin représente 7 864⁵ des 9 401 étudiants ayant participé à l'enquête initiale⁶. Quant aux 2 400 étudiants inclus dans ce bassin permanent de répondants qui n'ont pas rempli de questionnaire supplémentaire, nous avons attribué la réponse la plus probable à tous les champs financiers vides (autrement dit, nous les avons remplis). Nous parvenons d'ordinaire à la réponse la plus probable en examinant les valeurs fournies par les mêmes répondants pour les autres mois. C'est-à-dire que si un étudiant n'avait pas rempli le questionnaire de décembre, nous avons attribué aux champs vides les valeurs rapportées par ce même répondant en octobre (enquête initiale) et en janvier. Pour quelques sources de données sur le revenu et les dépenses (comme le prêt du gouvernement en janvier et l'aide des parents en décembre), nous avons suivi une autre méthode. Dans ces cas, nous avons attribué les valeurs manquantes en fonction du montant déclaré à l'étape initiale et à d'autres

4. C'est ce que fait Statistique Canada.

5. Au total, 5 464 étudiants ont participé à toutes les étapes et 2 400 étudiants ont participé à au moins deux étapes de suivi.

6. Un test d'abandon non aléatoire de l'échantillon initial (n = 9 401) et du groupe d'étudiants qui ont répondu à au moins deux questionnaires de suivi (n = 7 864) n'a révélé aucune différence statistiquement significative entre eux sur le plan sociodémographique (sexe, âge, état matrimonial et emploi), le plan scolaire (type d'établissement fréquenté, mode de fréquentation scolaire, programme et année d'études) et le plan financier (emprunts de sources gouvernementale ou privées et contribution parentale moyenne). Les étudiants ayant participé à deux étapes ou plus sont donc représentatifs des 9 401 étudiants de l'échantillon initial.

étapes de l'enquête par le même répondant, tout en prenant en considération la tendance générale de l'échantillon. Par exemple, si nous avons rapporté la valeur d'un prêt étudiant pour septembre, mais que cette valeur n'a pas été communiquée en janvier, pendant que la valeur moyenne des prêts étudiants en janvier était établie à 50 % de la valeur inscrite en septembre, alors nous avons attribué à janvier la moitié de la valeur de septembre chaque fois qu'elle était manquante. Nous avons examiné attentivement le changement du nombre de questionnaires, de valeurs et de moyennes valides avant et après le remplacement des valeurs manquantes. Bien que le nombre de questionnaires auxquels nous avons attribué des données ait varié de 400 à 1 400, la moyenne réelle a varié de moins de 2 % par rapport à la valeur initiale. Les bourses et les subventions du gouvernement en janvier constituent la seule exception, où la moyenne initiale de 279 \$ a changé de quatre points de pourcentage pour atteindre 292 \$.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer dans le présent chapitre, les données sur le revenu et les dépenses ont également été imputées à avril pour tout le groupe permanent. Nous avons appliqué les mêmes règles que celles que nous venons de présenter. Il convient de signaler cependant que les totaux calculés à partir des données imputées à avril ne peuvent pas tenir compte des changements dans le revenu et les dépenses qui auraient pu se produire pendant ce mois. Par exemple, nous avons imputé à avril le revenu d'emploi moyen observé tout au long de l'année scolaire. Ce revenu ne laisse peut-être pas apparaître les gains réels d'un mois où les cours réguliers ont pris fin et où beaucoup d'étudiants passent des examens.

Dernière étape avant d'analyser les résultats, nous avons créé de nouvelles variables dans la base de données afin de calculer les totaux pour l'année. Nous avons aussi créé de nouvelles variables afin de générer pour la population étudiante le revenu et les dépenses totales provenant de certaines sources. À cette étape du traitement des données, une fois toutes les valeurs en place, nous avons généré des tableaux sur cinq colonnes qui nous ont

permis d'établir le profil des résultats globaux selon les variables indépendantes clés (comme l'âge, la province, les conditions de logement, l'endettement, ainsi que la source et le niveau d'endettement).

L'emprunt sur carte de crédit et le remboursement de la dette sont des points que nous avons examinés dans l'enquête de suivi. Nous avons demandé aux étudiants de préciser comment ils répartissaient leurs paiements (c.-à-d. combien ils affectaient au remboursement du prêt étudiant du gouvernement, des prêts de source privée, etc.). Les résultats révèlent qu'en moyenne, 50 % des utilisateurs de cartes de crédit règlent leur solde en entier à la fin du mois. Parmi les titulaires d'une carte de crédit, le règlement du solde de la carte représente 73 % de tous les paiements effectués en remboursement de la dette.

Afin d'éliminer la confusion causée par l'utilisation des cartes de crédit comme forme supplémentaire de liquidité (que l'on rembourse en entier à chaque mois), le montant porté sur les cartes a été supprimé du calcul du revenu (autant la moyenne que les totaux mensuel et annuel). La portion du remboursement de la dette qui était affectée aux cartes de crédit a également été supprimée du calcul des dépenses, réduisant le montant mensuel du remboursement de 73 % chez les titulaires de carte de crédit. Ces changements n'ont pas eu d'effet sur le résultat tiré des réponses des individus qui n'utilisent pas de carte de crédit. Nous nous sommes donc contentés d'une seule question indirecte sur le solde de la carte de crédit à la sixième étape de l'enquête pour évaluer le montant de la dette contractée par ce moyen.

En raison de ces changements, l'excédent mensuel⁷ après emprunt a diminué depuis le surplus établi au départ à 284 \$ pour atteindre 138 \$. Nous avons examiné la répartition des valeurs correspondant à ce nouveau surplus moyen afin d'isoler les observations aberrantes et autres cas anormaux. Au total, seulement 3,9 % (proportion non pondérée) de tous les étudiants visés par l'enquête (307 cas) dégagent un surplus mensuel moyen supérieur à 1 800 \$. Ces 3,9 % de répondants, toutefois,

7. Nous avons soustrait à l'analyse les réponses (n = 46) incomplètes ou se situant à plus de cinq écarts-types du solde mensuel moyen (5 170 \$ et plus).

augmentent sensiblement la valeur moyenne du surplus. En excluant du calcul ces 3,9 % des étudiants, le surplus mensuel baisse à 50 \$. Puisqu'il semble représenter plus fidèlement le surplus mensuel « moyen », c'est ce résultat qui apparaît dans les graphiques sur les soldes mensuels, avant et après

emprunt. Il figure aussi dans les graphiques sur les totaux mensuel et annuel du revenu et des dépenses. Les graphiques qui présentent le revenu et les dépenses moyens ou totaux selon la source excluent également les surplus mensuels d'au moins 1 800 \$.

1.3 Limites de l'enquête

Dans une étude comme celle-ci, le lecteur doit comprendre la nature de l'échantillonnage. Étant donné la proportion des étudiants du postsecondaire dans la population canadienne (qui est à peu près de 5 %), il aurait été trop coûteux de recruter tout bonnement des étudiants au hasard dans le public. Même en suivant cette méthode, l'échantillon n'aurait pas été représentatif. Les étudiants qui vivent seuls ou avec des colocataires (à la différence de ceux qui vivent chez leurs parents ou en couple) ont moins de chances d'être à la maison le soir et la fin de semaine et de répondre au téléphone. Beaucoup d'étudiants ont abandonné la ligne téléphonique ordinaire, préférant les portables pour effectuer leurs communications. Il nous fallait donc employer d'autres méthodes qui allaient permettre de former un bassin d'étudiants du postsecondaire assez grand pour que nous puissions isoler des groupes selon l'âge, la province ou le type d'établissement. Cette étude a pu compter sur le concours de 46 établissements, soit 27 universités (sur 40 à 50 au total au Canada) et 19 collèges (sur plus de 200 au total au pays). Le lecteur doit comprendre que l'échantillon a été prélevé sur un nombre assez restreint d'établissements, aussi peu que deux ou trois dans certaines provinces. Cette méthode a eu pour effet la formation d'un bassin de répondants plus homogène qu'un échantillon aléatoire.

La méthode de recrutement des répondants est le deuxième facteur à prendre en compte. Dans six cas sur sept, les établissements ont informé leurs étudiants du projet d'étude par voie de courriel, leur laissant le choix de visiter le site d'inscription et d'y

indiquer s'ils étaient intéressés. Certains établissements ont pu échantillonner les étudiants et envoyer le courriel à un groupe sélectionné. D'autres ont envoyé le courriel à toute leur population étudiante. Là où cela s'est produit, les étudiants se sont inscrits en grand nombre, et nous avons sondé ces inscrits en vue de la participation à l'enquête. Bien qu'une grande majorité de ceux qui ont accepté de participer aient, en fin de compte, rempli le questionnaire initial et que le pourcentage des répondants perdus soit faible, il est impossible de déterminer le taux de réponse au moment de l'inscription. Nous estimons que moins de 20 % ou 25 % des étudiants ont répondu. Dans certains établissements, il est probable que moins de 10 % des étudiants l'ont fait.

Ce volet du processus de sélection, ainsi que les méthodes de communication employées, ont vraisemblablement introduit un certain nombre de biais. Nous croyons que ces facteurs expliquent en grande partie pourquoi l'échantillon est sous-représentatif des étudiants qui vivent chez leurs parents (qui ont peut-être tendance à consulter moins souvent leur compte de messagerie en établissement), des étudiants à temps partiel (qui prennent aussi moins souvent leurs courriels à l'école) et des étudiants du niveau collégial (parce que nous avons échantillonné les collèges dans une proportion beaucoup plus faible). Le lecteur devrait également savoir que la réponse a été systématiquement et beaucoup plus faible au Québec, ce qui a entraîné un sous-échantillonnage dans cette province. Bien que notre système de pondération permette de redistribuer le poids parmi les étudiants

de l'échantillon, il ne permettra jamais de combler les écarts entre les étudiants qui ont participé à l'enquête et les autres.

En troisième lieu, le lecteur doit toujours tenir compte du groupe initial d'étudiants qui a servi au calcul des données financières (p. ex., le revenu, les dépenses et la dette). En particulier, le lecteur doit faire la distinction entre les résultats qui s'appliquent à tous les étudiants et ceux qui concernent seulement les étudiants à qui un indicateur donné s'applique. Par exemple, le revenu d'emploi d'été rapporté par l'ensemble des étudiants s'établit à 3 100 \$. Mais lorsque nous ne tenons compte que des étudiants qui ont travaillé pendant l'été, la moyenne augmente à 4 800 \$. La plupart des résultats présentés dans ce document sont des moyennes calculées en fonction du segment visé du bassin étudiant. La tendance mensuelle du revenu et des dépenses, toutefois, provient du calcul d'une moyenne pour tous les étudiants (incluant les

étudiants qui ne rapportent pas de revenu ou de dépenses dans une catégorie donnée).

En dernier lieu, plusieurs des résultats de l'enquête se différencient selon l'âge du répondant. Puisque plusieurs autres variables sont fonction de l'âge, il faut dans certains calculs neutraliser l'effet de l'âge afin de générer des résultats significatifs. Par exemple, il se peut que des différences significatives d'une province à l'autre soient en fait dues à la différence d'âge des étudiants dans l'ensemble du pays. (En moyenne, les étudiants sont plus jeunes au Québec et plus âgés dans les Prairies.) Dans la mesure du possible, c'est par l'examen de possibles différences significatives d'une cohorte d'âge à l'autre que nous avons pu neutraliser l'effet de l'âge lorsque nous avons examiné d'autres caractéristiques qui se révélaient étroitement subordonnées à l'âge (p. ex., l'état matrimonial, la présence de personnes à charge et les conditions de logement).

2. Profil

Vous trouverez dans ce chapitre une description de l'échantillon des étudiants du niveau postsecondaire qui ont participé à l'enquête, d'abord sous l'angle de leurs caractéristiques sociodémographiques, puis sous celui des programmes d'études qu'ils suivent.

2.1 Profil sociodémographique

a) Province

Nous devons inclure deux à huit établissements par province dans chaque province, et il nous fallait des collèges dans une proportion de 25 % à 50 %. Notre stratégie d'échantillonnage reflétait ce besoin. Après l'échantillonnage, nous avons pondéré les données afin qu'elles concordent exactement avec les proportions de la population étudiante. Notez bien que seuls les résultats pondérés figurent dans ce rapport, sauf là où nous présentons la répartition des variables que nous avons utilisées dans le système de pondération (et seulement au chapitre 2). De plus, comme le montre le tableau 1a au chapitre 1 (page 3), les répondants du Yukon n'étaient pas assez nombreux pour que nous ayons pu isoler leurs résultats (bien qu'ils contribuent dans les faits aux résultats globaux). De plus, d'un bout à l'autre du rapport, nous avons combiné les résultats des étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard parce que les échantillons étaient trop petits, une fois neutralisé l'effet de l'âge, pour être pris séparément. La distribution provinciale non pondérée des étudiants apparaît au tableau 3.

b) Sexe

Tout juste plus du tiers (34 %) des répondants étudiants sont de sexe masculin; 66 % des répondants sont des femmes. Comme les femmes représentent 56 % de la population étudiante, elles sont sur-représentées dans l'enquête⁸. Mais comme nous l'avons déjà mentionné, nous n'avons pas pondéré les données en fonction du sexe parce qu'elles

Tableau 3 : Répartition des étudiants selon la province ou le territoire (n = 9 174)

Province	Répartition de l'échantillon* (%)	Population étudiante** (%)
Colombie-Britannique	14	12
Alberta	16	9
Saskatchewan	7	2
Manitoba	7	4
Ontario	22	34
Québec	6	29
Nouveau-Brunswick	7	2
Nouvelle-Écosse	15	4
IPE/TNL	4	2
Yukon	2	2

*Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire 2003-2004.

**Source : Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE), 2001-2002 (n° d'enregistrement : 5017)

sont déjà lourdement pondérées en fonction de la province, des conditions de logement, du mode de fréquentation scolaire et du type d'établissement. Quand nous avons essayé de pondérer en fonction du sexe en plus, nous n'avons observé qu'une faible différence sinon aucune.

8. Source des données sur l'effectif collégial : Éducation au Canada, Statistique Canada, n° 81-229-XIB au catalogue (annuel). Source des données sur l'effectif universitaire : Statistique Canada, base de données CANSIM, tableaux de recoupement 00580701 et 00580702.

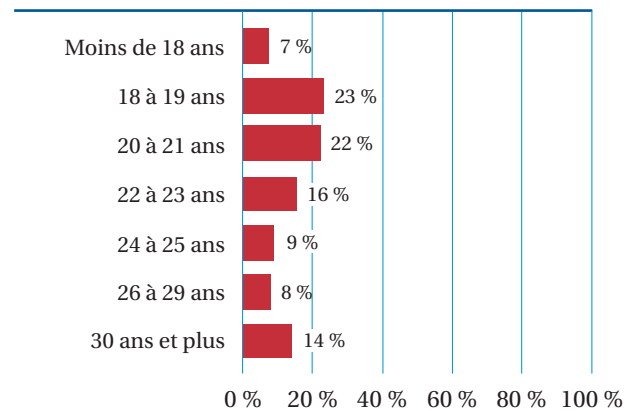
c) Âge

Les étudiants du niveau postsecondaire qui ont participé à l'enquête ont en moyenne 23,5 ans. Une faible minorité (7 %) ont moins de 18 ans. Presque un quart des étudiants (23 %) ont 18 ou 19 ans; dans une proportion comparable (22 %), les répondants ont 20 ou 21 ans. Trois étudiants sur dix ont au moins 24 ans.

Ceux qui étudient en vue d'un diplôme collégial sont plus jeunes en moyenne (22 ans) que ceux qui fréquentent l'université. Les étudiants du premier cycle ont 23 ans en moyenne; l'étudiant diplômé moyen a 29 ans.

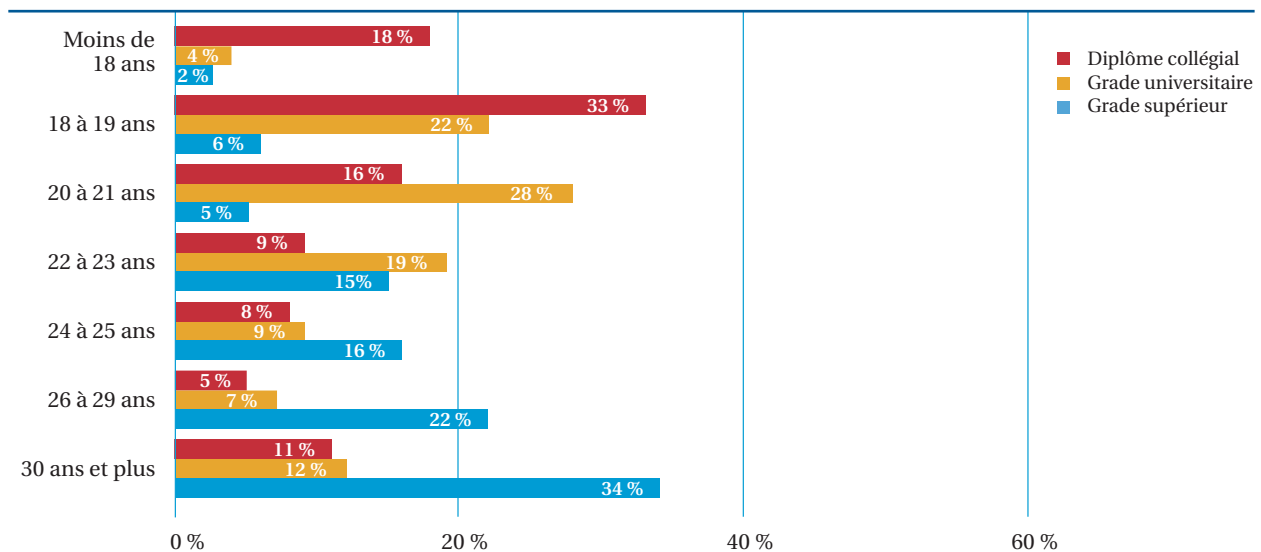
En raison des différences dans le système d'éducation (p. ex., le réseau des cégeps au Québec) et dans le taux de participation à cette enquête, la répartition de l'âge des étudiants participants varie selon la

Figure 2.1 : Répartition en pourcentage des étudiants selon âge (n = 9 174)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 2.2 : Répartition en pourcentage des étudiants inscrits à un programme menant à un grade ou à un diplôme selon l'âge (n = 9 174)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tableau 4 : Âge des étudiants selon la province (n = 9 174)

Province	Moins de 20 ans (%)	26 ans et plus (%)	Âge moyen
Colombie-Britannique	27	33	24,9
Alberta	24	31	24,9
Saskatchewan	24	21	23,7
Manitoba	26	28	24,1
Ontario	27	20	23,2
Québec	41	15	22,6
Nouveau-Brunswick	24	22	23,2
Nouvelle-Écosse	30	22	23,3
IPE/TNL	42	13	21,8
Total	30	22	23,5

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

province et le territoire (reportez-vous au tableau 4). Par exemple, à l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador (où les étudiants du collégial sont surreprésentés), l'âge moyen est inférieur à 22 ans. En Colombie-Britannique et en Alberta, l'étudiant participant moyen a presque 25 ans.

Les étudiants autochtones et les étudiants ayant un handicap sont plus âgés en général.

Il convient de signaler que l'âge exerce une grande influence sur d'autres variables qui font l'objet de cette recherche. En particulier, l'âge a un effet important sur les indicateurs financiers utilisés dans le cadre de l'étude. Les étudiants plus âgés sont plus susceptibles d'être indépendants de leurs parents sur le plan financier et de ne pas vivre chez ceux-ci. En général, les étudiants plus âgés ont une situation financière plus complexe (biens et dettes, personnes à charge) que les plus jeunes.

d) Langue

D'après la répartition pondérée de l'échantillon (qui corrige le sous-échantillonnage au Québec), presque six étudiants sur dix (59 %) sont anglophones, tandis que 27 % sont francophones et que 13 % ont une autre langue maternelle. Les étudiants francophones se répartissent dans l'ensemble du Canada, mais ils sont concentrés au Québec. À cause du réseau des cégeps au Québec, les étudiants francophones sont également plus susceptibles d'indiquer qu'ils

fréquentent un établissement collégial et d'être surreprésentés dans la catégorie des plus jeunes. La proportion des étudiants allophones en Colombie-Britannique et en Ontario (18 % dans les deux cas) est plus élevée que dans les autres provinces.

e) Revenu des parents ou du ménage

Le revenu moyen des parents d'étudiants à la maison était de 82 613 \$ en 2003-2004. La valeur médiane s'établit à 77 220 \$ (reportez-vous au tableau 5)⁹. Parmi les étudiants qui vivent chez leurs parents, près de trois ménages sur dix (29 %) gagnent plus de 100 000 \$. Les tranches de revenu de 40 000 \$ à 60 000 \$, de 60 000 \$ à 80 000 \$ et de 80 000 \$ à 100 000 \$ incluent à peu près la même proportion d'étudiants (18 %). Onze pour cent des ménages gagnent entre 20 000 \$ et 40 000 \$, et seulement 6 % gagnent moins de 20 000 \$.

Les étudiants vivant dans un ménage dont les parents gagnent au moins 100 000 \$ sont plus susceptibles d'étudier à temps plein. Ils sont moins susceptibles de travailler pendant l'année scolaire, et ceux qui travaillent ont tendance à faire moins d'heures que les étudiants de ménages à faible revenu. Ils ont également moins de chances de contracter des dettes, mais ceux qui empruntent sont moins susceptibles de recourir aux prêts étudiants du gouvernement et légèrement plus susceptibles de recourir à des prêts privés.

9. Nous avons calculé le revenu du ménage de ceux qui vivent chez leurs parents en additionnant le revenu des parents déclaré avant impôt au revenu d'emploi déclaré par les étudiants pour l'été 2003 et l'année scolaire 2003-2004.

Le revenu moyen des ménages formés d'un étudiant et de son conjoint est de 57 256 \$, tandis que le revenu médian s'établit à 52 000 \$. Seulement 16 % de ces ménages gagnent plus de 100 000 \$. Presque la moitié (42 %) des ménages dans ce groupe gagnent entre 20 000 \$ et 60 000 \$. Un sur six (14 %) gagne moins de 20 000 \$. Le revenu moyen des ménages de ceux qui vont au collège est le plus bas, s'établissant à 42 799 \$, le revenu de ceux qui suivent un programme de premier cycle vient ensuite, s'établissant à 57 190 \$, et le revenu de ceux qui suivent un programme d'études supérieures est le plus élevé, soit 66 752 \$.

Plusieurs des relations établies en fonction du revenu du ménage s'inversent pour ceux qui vivent en couple. Ceux qui vivent avec un conjoint dans un ménage à revenu élevé sont moins susceptibles

d'être inscrits à temps plein. Ils sont également plus susceptibles de travailler pendant l'année scolaire et de faire plus d'heures. Ces ménages à revenu élevé ont moins de chances de contracter des dettes (comme les étudiants qui forment avec leurs parents un ménage à revenu élevé). Ils ont également plus de chances de recourir aux prêts privés et moins de chances de recourir aux prêts du gouvernement.

Le revenu moyen du ménage des étudiants qui vivent seuls ou avec des personnes à charge est sensiblement plus bas. Le revenu moyen des étudiants qui vivent tout seuls est de 11 013 \$. Seulement 12 % de ces étudiants gagnent plus de 20 000 \$. Trente-neuf pour cent des étudiants qui vivent seuls gagnent entre 10 000 \$ et 20 000 \$, 26 % gagnent entre 5 000 \$ et 10 000 \$, enfin 24 % gagnent 5 000 \$ ou moins.

Tableau 5 : Revenu moyen des parents ou du ménage selon l'âge, la province et l'intention de travailler

Caractéristiques	Vivent chez leurs parents (n = 1 404) (\$)	Vivent seuls (n = 1 336) (\$)	Vivent avec des colocataires (n = 3 629) (\$)	Vivent avec un conjoint (n = 955) (\$)
Total	82 613	11 013	10 550	57 256
Groupe d'âge				
Moins de 18 ans	79 841	6 952	9 431	20 000
18 à 19 ans	88 521	10 262	10 372	21 533
20 à 21 ans	80 743	10 774	10 261	17 416
22 à 23 ans	80 693	8 582	10 778	36 818
24 à 25 ans	88 144	11 577	11 227	38 361
26 à 29 ans	79 124	12 415	10 974	60 158
30 ans et plus	45 003	12 226	12 895	69 162
Intention de travailler durant l'année scolaire*				
Oui	82 610	12 742	11 007	62 967
Non	89 417	9 682	10 583	44 187
Province				
Colombie-Britannique	76 019	12 839	12 134	62 742
Alberta	99 852	13 671	12 022	66 899
Saskatchewan	85 322	8 973	10 602	38 251
Manitoba	83 222	11 209	10 371	54 675
Ontario	79 249	11 913	11 127	63 288
Québec	83 808	8 839	8 576	51 608
Nouveau-Brunswick	67 749	9 964	7 693	38 799
Nouvelle-Écosse	72 309	10 581	10 574	43 478
IPE/TNL	92 576	4 927	7 264	35 138

* Nous avons mesuré l'intention de travailler et le nombre d'heures de travail projeté pendant le premier semestre en octobre.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire 2003-2004.

Aux fins de cette analyse, le revenu d'un étudiant vivant avec des colocataires est rapporté comme le revenu d'une personne seule, séparément de celui de ses colocataires. Le revenu de l'étudiant n'est donc pas vraiment un revenu de « ménage ». En revanche, on peut supposer que les colocataires partagent certaines dépenses et c'est la raison pour laquelle les données de ceux qui vivent avec des colocataires ne sont pas présentées avec les données de ceux qui vivent seuls.

Le revenu d'emploi moyen des étudiants qui vivent avec des colocataires s'établit à 10 550 \$, ce qui est inférieur au revenu moyen des étudiants qui vivent seuls. C'est peut-être lié en partie aux dépenses moins élevées. Seulement 9 % de ceux qui vivent avec des colocataires gagnent plus de 20 000 \$. Un bon tiers (33 %) gagnent entre 5 000 \$ et 10 000 \$. Dans une proportion de 21 %, ils gagnent au plus 5 000 \$. L'âge est également un critère ici, puisque les étudiants plus jeunes ont tendance à vivre avec des colocataires et aussi à déclarer un revenu d'emploi plus bas.

Le revenu des étudiants qui vivent tout seuls ou avec des colocataires suit la même tendance que le revenu de ceux qui vivent en couple : les membres de ce groupe qui gagnent davantage sont plus susceptibles d'étudier à temps partiel, de travailler pendant l'année scolaire et de faire des journées plus longues. En général, les étudiants du collégial gagnent moins, tandis que les étudiants diplômés

gagnent plus. Les étudiants qui gagnent moins ont plus de chances de contracter des dettes, notamment de source gouvernementale.

La variation du revenu selon la province ou le territoire laisse apparaître des différences d'âge et de conditions de logement, mais elle reflète également les différences de niveau de revenu dans l'ensemble des régions. Par exemple, bien que les étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et Labrador soient plus jeunes, en moyenne, que les étudiants du reste du Canada et qu'ils aient plus tendance à vivre chez leurs parents, le revenu de leur ménage, plus bas, s'explique aussi par le niveau plus bas des salaires dans ces provinces.

f) Niveau de scolarité des parents

D'une manière générale, les pères et les mères d'étudiants du niveau postsecondaire présentent des profils scolaires analogues. Environ le tiers détiennent un diplôme d'études secondaires ou moins. Entre 17 % et 18 % des parents ont obtenu un diplôme de collège communautaire ou une accréditation professionnelle, et 29% des mères et des pères sont titulaires d'un diplôme universitaire.

Il existe une relation significative entre le niveau de scolarité des parents (notamment celui du père) et le type de programme que suit l'étudiant (comme le montre le tableau 6). Par exemple, 43 % des pères de ceux qui font des études supérieures ont fait des

Tableau 6 : Niveau de scolarité du père et type de programme

Caractéristiques	Programme de l'étudiant (n = 9 401)		
	Diplôme d'un collège d'enseignement général (%)	Grade universitaire (%)	Grade supérieur (%)
Niveau de scolarité du père			
Moins qu'un diplôme d'études secondaires	21	17	19
Diplôme d'études secondaires	16	13	9
Diplôme de collège communautaire ou accréditation professionnelle	20	17	13
Études collégiales ou universitaires partielles	10	9	7
Grade universitaire	21	32	43

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire 2003-2004.

études universitaires, comparativement à 32 % des pères de ceux qui n'obtiendront qu'un baccalauréat et à 21 % des pères de ceux qui étudient en vue d'un diplôme de collège communautaire.

Le niveau de scolarité des parents a également un rapport avec l'âge de l'étudiant : les étudiants d'au moins 26 ans nous apprennent généralement que leurs parents sont moins instruits. Ce résultat correspond à une tendance générale au Canada : chaque génération est plus instruite que la précédente. Les étudiants autochtones et ceux qui ont une déficience signalent également que leurs parents sont moins instruits. Les étudiants allophones déclarent systématiquement que leur père est plus instruit.

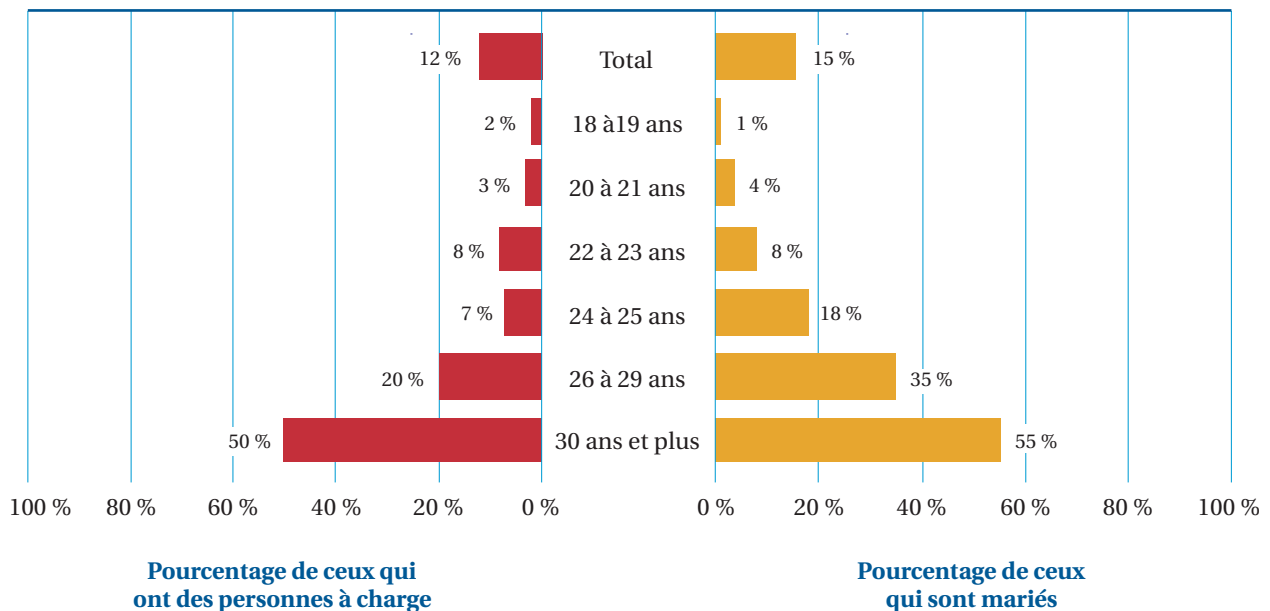
Les enfants de parents qui ont fréquenté un établissement postsecondaire sont légèrement moins susceptibles de travailler durant le semestre. Parmi ceux qui rapportent qu'aucun de leurs parents n'a fait d'études postsecondaires, 69 % travaillent pendant le semestre, alors que seulement 61 % des étudiants de parents ayant fait des études

postsecondaires travaillent durant cette période. Lorsque nous neutralisons l'effet de l'âge dans ces données, cette relation ne tient plus que pour les cohortes des plus jeunes. Quant à ceux qui ont au moins 26 ans, le niveau de scolarité des parents n'a pas grand-chose à voir avec leur intention de travailler pendant le semestre.

g) État matrimonial

Très majoritairement (79 %), les étudiants sont célibataires. Quinze pour cent des étudiants sont mariés et les autres vivent dans un autre état matrimonial, comme séparé ou divorcé. L'état matrimonial des étudiants est, bien entendu, lié à leur âge : par exemple 48 % des étudiants de 26 ans et plus sont mariés. De façon intéressante, bien que les étudiants en Colombie-Britannique et en Alberta soient plus âgés, cela se traduit par une plus forte probabilité d'être marié en Alberta, mais pas en Colombie-Britannique.

Figure 2.3 : Répartition en pourcentage des étudiants selon l'état matrimonial et l'existence de personnes à charge dans chaque groupe d'âge (n = 9 041)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Environ un étudiant sur huit (12 %) précise qu'il a au moins une personne à charge¹⁰. (Chez les étudiants d'au moins 26 ans, 39 % ont des personnes à charge.) Parmi ces derniers, la moitié ont une personne à charge et 35 % ont deux personnes à charge.

Dans l'enquête de suivi, 28 % des étudiants mariés ou vivant en union de fait indiquent qu'à l'automne 2003, leur conjoint étudiait aussi au niveau postsecondaire. Parmi les étudiants dont le conjoint étudiait aussi à ce niveau (n = 78), 47 % précisent que cette personne a obtenu un prêt étudiant du gouvernement. (Cette proportion est même plus grande – 71 % – parmi les étudiants qui ont eux-mêmes obtenu un prêt étudiant du gouvernement en 2003-2004.) Presque trois étudiants mariés sur dix (27 %) déclarent que leur conjoint a reçu une bourse ou une subvention du gouvernement pendant l'année scolaire 2003-2004. Quelque 36 % révèlent que leur conjoint a reçu une bourse ou une subvention d'une autre source pendant l'année scolaire.

h) Conditions de logement

À peine plus du quart de l'échantillon (non pondéré) des étudiants ayant participé à cette étude (27 %) vivent chez leurs parents pendant qu'ils poursuivent leurs études. Dans le reste de l'échantillon, 39 % vivent avec des colocataires (30 % hors campus et 9 % sur le campus), 14 % avec un conjoint et 14 % seuls (incluant 12 % qui vivent tout seuls et 3 % qui vivent avec des personnes à charge). Et 5 % rapportent qu'ils vivent autrement.

Comparativement à la population étudiante générale, l'échantillon sous-représente les étudiants qui vivent chez leurs parents et surreprésente ceux qui vivent avec des colocataires. Dans la population étudiante générale, à peu près 46 % vivent chez leurs parents, 20 % avec des colocataires à l'intérieur ou à l'extérieur du campus, et les 34 % qui restent vivent dans une autre situation, avec un conjoint ou avec des personnes à charge par exemple¹¹. Nous avons pondéré l'échantillon actuel afin qu'il concorde avec

Tableau 7 : Conditions de logement selon l'âge et la province (n = 9 401)

Caractéristiques	Vivent chez leurs parents (%)	Vivent seuls (%)	Vivent avec des colocataires (%)	Vivent en couple (%)
Groupe d'âge				
Moins de 18 ans	86	3	9	1
18 à 19 ans	66	5	22	2
20 à 21 ans	52	10	27	7
22 à 23 ans	44	14	28	10
24 à 25 ans	33	20	20	24
26 à 29 ans	14	27	16	39
30 ans et plus	5	28	7	57
Province				
Colombie-Britannique	45	15	16	18
Alberta	40	13	17	25
Saskatchewan	32	17	24	21
Manitoba	53	13	10	20
Ontario	42	13	27	14
Québec	55	13	13	17
Nouveau-Brunswick	34	18	27	16
Nouvelle-Écosse	26	18	34	15
IPE/TNL	50	11	19	15
Total	46	13	20	17

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire 2003-2004.

10. La notion de « personne à charge » n'était pas définie, mais on suppose qu'elle renvoyait à des enfants ou à des adultes sans emploi.

11. Source des données sur l'effectif collégial : Éducation au Canada, Statistique Canada, n° 81-229-XIB au catalogue (annuel). Source des données sur l'effectif universitaire : Statistique Canada, base de données CANSIM, tableaux de recoupement 00580701 et 00580702.

les chiffres de la population tout au long de notre analyse (reportez-vous au tableau 7).

Conformément aux données pondérées, presque la moitié des étudiants qui partagent leur logement avec des colocataires comptent un colocataire (44 %), tandis que 26 % en comptent deux et que les autres en comptent plus de deux.

Les étudiants plus jeunes ont beaucoup plus de chances de vivre chez leurs parents : 86 % des moins de 18 ans vivent chez leurs parents, comparativement à 8 % des étudiants d'au moins 26 ans. Les plus âgés (au moins 26 ans) sont beaucoup plus susceptibles de déclarer qu'ils vivent en couple (51 %) ou seuls (27 %).

La répartition régionale des conditions de logement correspond à la variation de l'âge d'une province à l'autre, de même qu'à la propension à déménager pour fréquenter un établissement postsecondaire (détails ci-dessous).

i) Statut socioéconomique

Le Programme canadien de prêts aux étudiants classe les étudiants parmi les « personnes indépendantes » s'ils ont quitté l'école secondaire depuis au moins quatre ans, ont travaillé pendant deux périodes consécutives de 12 mois, ont déjà été mariés ou ont des personnes à leur charge. D'après cette définition, 53 % des répondants étudiants de l'enquête sont des personnes indépendantes. Presque par définition, les étudiants plus jeunes sont moins susceptibles d'être indépendants, à l'inverse des plus âgés. Seulement 7 % des moins de 18 ans sont indépendants, tandis que 100 % des étudiants de 26 ans et plus le sont. Comme prévu, la proportion des étudiants indépendants est plus forte dans la population qui étudie à temps partiel; elle est également plus forte dans les provinces des Prairies.

j) Déménagement

Dans l'ensemble, le tiers des étudiants (34 %) disent avoir déménagé dans une nouvelle collectivité afin de pouvoir aller à l'établissement qu'ils fréquentent¹². Dans une majorité écrasante (79 %), ils se sont éloignés de plus de 70 kilomètres.

L'âge est un facteur dans la propension des étudiants à déménager (reportez-vous au tableau 8). Environ quatre étudiants de 20 à 25 ans sur 10 signalent qu'ils ont déménagé, mais seulement 25 % des étudiants de 26 ans et plus ont déménagé pour fréquenter un établissement d'enseignement. (Ce résultat est lié à d'autres facteurs, la propension à déménager étant moins grande chez les étudiants mariés, chez ceux qui ont un emprunt hypothécaire et chez ceux qui ont des personnes à charge.) Les étudiants de la cohorte des plus jeunes sont les moins susceptibles d'avoir déménagé, en partie parce qu'ils fréquentent un collège en plus grand nombre et que les étudiants du niveau collégial sont moins susceptibles d'avoir besoin de déménager pour poursuivre leurs études.

Dans l'ensemble des provinces, ceux qui étudient en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse (48 %, 47 % et 59 % respectivement) sont plus susceptibles d'avoir déménagé pour poursuivre leurs études (reportez-vous au tableau 8). Les étudiants à l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador ne sont pas les plus susceptibles d'avoir déménagé, peut-être en raison de la forte proportion des étudiants du niveau collégial de l'échantillon prélevé dans ces provinces. Ceux qui travaillent pendant l'année scolaire ont aussi moins tendance à déménager dans une nouvelle collectivité (probablement aussi à cause de variables intermédiaires diverses, l'âge par exemple).

12. Nous ne leur avons pas demandé de préciser s'ils ont déménagé depuis la maison de leurs parents ou leur propre logement.

Tableau 8 : Déménagement selon l'âge et la province

Caractéristiques	Déménagement pour fréquenter un établissement d'enseignement (%) (n = 9 401)
Groupe d'âge	
Moins de 18 ans	17
18 à 19 ans	33
20 à 21 ans	39
22 à 23 ans	43
24 à 25 ans	40
26 à 29 ans	33
30 ans et plus	20
Province	
Colombie-Britannique	25
Alberta	29
Saskatchewan	48
Manitoba	21
Ontario	42
Québec	24
Nouveau-Brunswick	47
Nouvelle-Écosse	59
IPE/TNL	31
Établissement d'enseignement	
Collège	21
Université	38
Intention de travailler durant l'année scolaire	
Oui	25
Non	48
Total	34

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire 2003-2004.

k) Appartenance à un groupe cible en matière d'équité

Étudiants autochtones : Trois pour cent des étudiants se reconnaissent comme Autochtones¹³. Cette proportion est beaucoup plus forte au Yukon (19 %) et légèrement plus forte dans les Prairies (7 % au Manitoba et en Saskatchewan) que dans les autres provinces. Parmi ceux qui se désignent comme Autochtones, 42 % précisent qu'ils sont Métis, 40 % Indiens inscrits, 16 % Indiens non inscrits, et 2 % Inuits. C'est en Alberta et au Manitoba qu'on trouve la plus forte concentration de Métis, tandis que la Saskatchewan présente la plus forte proportion d'Indiens inscrits. Les Indiens non inscrits rapportent un recours disproportionné aux prêts du gouvernement comparativement aux Indiens inscrits et aux Métis. Au total, l'échantillon compte 289 étudiants autochtones du niveau postsecondaire, ce qui suffit à générer des résultats pour ce sous-groupe, mais pas à neutraliser l'effet de l'âge ou à distinguer les résultats des Premières nations de ceux des Métis¹⁴. La moyenne d'âge des étudiants autochtones est presque d'un an et demi supérieure à la moyenne nationale (24,9 ans contre 23,5 ans).

Étudiants ayant un handicap : Dans une proportion similaire de l'échantillon global, 4 % des répondants indiquent qu'ils ont une déficience permanente¹⁵. Cette proportion est légèrement plus élevée chez les étudiants à temps partiel (7 %) et les plus âgés (8 %), et à ce titre, les étudiants ayant un handicap sont également plus susceptibles de vivre seuls et de déclarer un emprunt hypothécaire et des personnes à charge. Comme dans l'échantillon d'étudiants autochtones, le nombre d'étudiants ayant un handicap (253) est assez grand pour nous permettre d'isoler les résultats, mais pas pour neutraliser l'effet de l'âge au sein du sous-groupe.

13. La définition inclut les Indiens inscrits et non inscrits, ainsi que les Métis et les Inuits.

14. Nous n'avons pas inclus d'établissement autochtone dans l'échantillon et n'avons pris aucune mesure non plus pour suréchantillonner les étudiants autochtones.

15. À savoir quelqu'un qui a une affection physique ou mentale permanente, ou encore un problème de santé qui réduit le nombre et le type d'activités auxquelles il peut se livrer à la maison, au travail ou à l'école.

D) Étudiants ruraux

Huit pour cent des étudiants vivaient dans des régions rurales du Canada durant la période de l'enquête (reportez-vous au tableau 9)¹⁶. Bien que cette proportion soit considérablement inférieure à la proportion du grand public canadien qui vit en région rurale (plus près de 25 %), la différence ne surprend pas. On constate que les résidents ruraux fréquentent moins les établissements postsecondaires que les résidents urbains^{17,18}, et que la plupart des étudiants ruraux doivent déménager en ville pour poursuivre leurs études. Les étudiants ruraux fréquentant un établissement d'enseignement au Manitoba et en Saskatchewan sont les plus susceptibles d'avoir dû déménager en ville, et c'est aussi probablement le cas des étudiants ruraux qui poursuivent des études en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador (peut-être en raison de l'emplacement des établissements qui ont participé à l'étude). Le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique et l'Alberta exigent le moins souvent un tel déplacement. La population des étudiants ruraux compte une plus grande proportion de femmes et d'Autochtones que la population des étudiants urbains.

Les étudiants ruraux sont surreprésentés dans le réseau des collèges et parmi les étudiants diplômés universitaires (mais sous-représentés parmi les étudiants du premier cycle). Dans l'ensemble, ils sont en général plus âgés et mieux établis que l'étudiant moyen. Dans une proportion plus forte, ils ont plus de 25 ans. Ils ont plus tendance à être mariés et à vivre en couple, et à déclarer un emprunt hypothécaire et une marge de crédit. Encore dans une proportion plus élevée, les étudiants ruraux signalent que leurs parents n'ont pas poursuivi leurs études après l'école secondaire. Les étudiants ruraux qui déclarent un revenu pour leur propre ménage

(parce qu'ils ne vivent pas chez leurs parents) sont plus susceptibles de déclarer un revenu compris entre 20 000 \$ et 60 000 \$, peut-être parce qu'ils incluent le revenu d'un conjoint qui travaille. Les étudiants ruraux qui déclarent le revenu du ménage qu'ils forment avec leurs parents (parce qu'ils vivent chez eux) se rangent plus souvent dans la tranche de revenu intermédiaire (contrairement aux étudiants urbains qui vivent chez leurs parents, lesquels sont en général concentrés dans les tranches de revenu supérieures).

Il n'est pas étonnant que moins d'étudiants habitant actuellement en région rurale aient déménagé pour fréquenter un établissement postsecondaire. Étant donné la distance à parcourir pour s'y rendre, il n'est pas étonnant non plus que, dans une plus grande proportion, ils possèdent une voiture et comptent sur ce moyen de transport pour se rendre à leur institution. Puisqu'ils sont en général plus âgés et mieux établis, il est aussi logique qu'ils rapportent de meilleures notes que les étudiants urbains. D'une manière générale, les étudiants ruraux ont plus de chances d'appartenir à la catégorie des étudiants indépendants.

Le tableau suivant (tableau 9) présente les caractéristiques des segments urbain et rural de la population étudiante échantillonnée. À la différence des autres tableaux, ce n'est pas la représentation des ruraux observée dans chacun des segments (p. ex., les étudiants de plus de 30 ans) que celui-ci met en lumière, mais plutôt la proportion des différents segments observée parmi les étudiants ruraux. Comme ils constituent 8 % du grand total, nous avons besoin de ces résultats parce que les étudiants ruraux sont rarement assez nombreux pour fausser visiblement les autres résultats.

16. Nous définissons les étudiants ruraux comme ceux dont le deuxième caractère du code postal est 0.

17. Marc Frenette, 2002, *Trop loin pour continuer? Distance par rapport à l'établissement et inscription à l'université*, numéro 11F0019MIF2002191 au catalogue de Statistique Canada.

18. Marc Frenette, 2003, *Accès au collège et à l'université : est-ce que la distance importe?* numéro 11F0019MIF2003201 au catalogue de Statistique Canada.

Tableau 9 : Répartition des différentes caractéristiques des étudiants parmi les étudiants urbains et ruraux

Caractéristiques	Urbains (%) n = 6 882	Ruraux (%) n = 722	Caractéristiques	Urbains (%) n = 6 882	Ruraux (%) n = 722
Province			Marge de crédit		
Colombie-Britannique	14	6	Oui	37	48
Alberta	11	8	Non	60	49
Saskatchewan	2	3	Emprunt hypothécaire		
Manitoba	3	5	Oui	9	20
Ontario	34	34	Non	90	80
Québec	27	23	Études postsecondaires des parents		
Nouveau-Brunswick	3	0	Aucun	20	30
Nouvelle-Écosse	3	15	Un des deux	28	37
IPE/TNL	3	2	Les deux	52	33
Sexe			Revenu de son propre ménage		
Masculin	34	28	20 000 \$ ou moins	27	13
Féminin	66	72	20 001 \$ à 40 000 \$	18	21
Autochtone			40 001 \$ à 60 000 \$	17	36
Oui	3	5	Plus de 60 000 \$	37	30
Non	96	93	Revenu du ménage formé avec ses parents		
Programme			20 000 \$ ou moins	12	12
Collégial	30	39	20 001 \$ à 40 000 \$	18	16
Premier cycle	60	47	40 001 \$ à 60 000 \$	19	29
Études supérieures	10	14	Plus de 60 000 \$	51	43
Groupe d'âge			Déménagé pour étudier		
Moins de 20 ans	31	31	Oui	26	20
20 à 25 ans	48	36	Non	74	80
Plus de 25 ans	22	32	Statut socioéconomique		
Conditions de logement			Indépendant	53	59
Chez ses parents	53	41	À charge	47	41
En couple	17	29	Total	92	8
Autres	30	30			

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire 2003-2004.

m) Étudiants étrangers

Trois pour cent des étudiants se considèrent comme étrangers (définis dans le questionnaire comme « un non-résident permanent du Canada pendant au moins 12 mois avant de commencer vos études postsecondaires en bonne et due forme »). Cette proportion est plus élevée – 9 % – parmi ceux qui font des études supérieures.

2.2 Profil scolaire

a) Études antérieures

i) Nombre d'années d'études postsecondaires

Un étudiant sur cinq avait terminé moins d'une année d'études postsecondaires. Les étudiants de l'enquête sont assez également distribués en termes d'expérience postsecondaire : un an (18 %); deux ans (17 %); trois ans (16 %); quatre ans (12 %); enfin, cinq ans et plus (19 %). Comme on pouvait s'y attendre, ces réponses sont étroitement liées à l'âge de l'étudiant et à l'étape que le programme courant représente dans le parcours de l'étudiant (premier grade ou diplôme par exemple).

Le tiers des étudiants (34 %) ont déjà obtenu un grade, un certificat ou un diplôme postsecondaire. Cette proportion est plus forte chez les étudiants plus âgés (65 % des 26 ans et plus), les étudiants à temps partiel (48 %) et ceux qui ont un rendement scolaire élevé (46 % parmi ceux qui ont A+ ou A de moyenne, généralement plus âgés). Les étudiants au Québec ont aussi plus tendance à avoir déjà obtenu un grade ou un diplôme (48 %) puisqu'ils sont passés par le cégep. Les étudiants du reste du pays ont par conséquent moins tendance à avoir déjà obtenu un grade (29 %).

Parmi les étudiants qui ont déjà obtenu un grade, un certificat ou un diplôme, 48 % précisent qu'ils ont reçu un diplôme d'études collégiales (c.-à-d. d'un collège ou d'un cégep), tandis que 42 % ont déjà reçu un baccalauréat. Parmi ceux qui ont déjà un diplôme d'études collégiales, près des trois quarts (73 %) étudient en vue d'un diplôme de premier cycle. Chez ceux qui ont déjà un baccalauréat, le tiers étudie maintenant en vue d'un diplôme de maîtrise (35 %), tandis qu'ils sont encore plus nombreux à étudier en vue d'un deuxième baccalauréat (43 %).

b) Programme en cours

i) Type d'établissement et de programme

L'échantillon de l'enquête se compose à 25 % d'étudiants du niveau collégial et à 75 % d'étudiants universitaires (autant au baccalauréat qu'aux études supérieures). C'est le résultat du processus d'échantillonnage en grappes que nous avons suivi

Tableau 10 : Type d'établissement selon l'âge, la province et le mode de fréquentation scolaire de l'étudiant*

Caractéristiques	Collège (%)	Université (%)
Groupe d'âge		
Moins de 18 ans	78	22
18 à 19 ans	50	49
20 à 21 ans	30	69
22 à 23 ans	26	72
24 à 25 ans	24	74
26 à 29 ans	28	71
30 ans et plus	31	68
Province		
Colombie-Britannique	52	48
Alberta	36	64
Saskatchewan	16	84
Manitoba	14	86
Ontario	33	67
Québec	43	57
Nouveau-Brunswick	16	84
Nouvelle-Écosse	12	88
IPE/TNL	63	37
Mode de fréquentation scolaire		
Temps plein	41	58
Temps partiel	26	74
Total	37	62

* Là où le répondant n'a pas indiqué l'établissement d'enseignement, le total de certaines catégories ne s'élève pas à 100 % (petit nombre de cas).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire 2003-2004 (n = 9 192).

pour recruter les étudiants (c.-à-d. le nombre de collèges et d'universités sélectionnés dans le cadre de l'étude). Dans la population étudiante générale en 2003-2004, 37 % des étudiants du postsecondaire fréquentaient un collège d'enseignement technique, un collège communautaire ou un collège de formation professionnelle, et 63 % fréquentaient l'université. Nous avons pondéré l'échantillon de l'enquête afin de tenir compte de ces proportions dans notre analyse.

Dans notre échantillon, l'équilibre entre le nombre de collèges et le nombre d'universités varie d'une province à l'autre en raison du nombre d'établissements sélectionnés dans chaque province. En général,

le réseau des collèges est moins bien représenté au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Saskatchewan (moins du sixième des étudiants de chacune de ces provinces signalent qu'ils fréquentent un collège). En revanche, les collèges sont plus fortement représentés dans l'échantillon prélevé en Colombie-Britannique et au Québec (par 52 % et 43 % des étudiants respectivement). À l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, les collèges constituent plus de la moitié des établissements de l'étude, mais ils ne représentent pas plus de la moitié des étudiants.

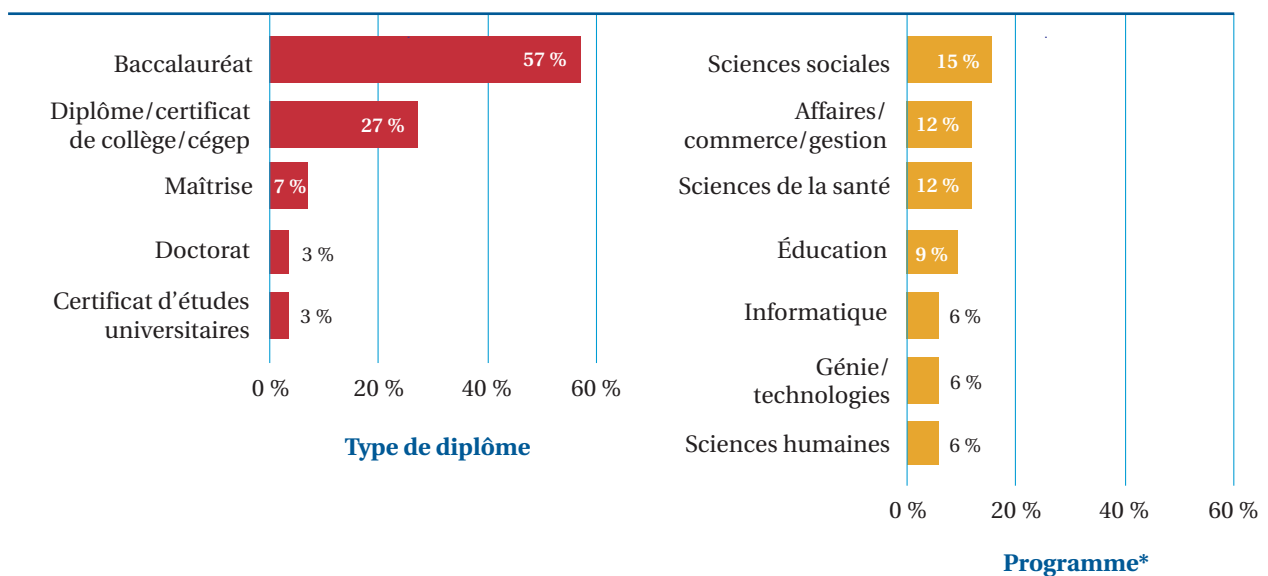
Comme il en a déjà été question, ceux qui fréquentent l'université sont d'ordinaire plus âgés, tandis que ceux qui fréquentent le collège sont plus jeunes en moyenne (et donc plus susceptibles de vivre chez un de leurs parents) (reportez-vous au tableau 10). La proportion des étudiants à temps plein et des étudiants autochtones est également plus élevée au collégial que dans l'échantillon global. Nous devons signaler que ces données sur la répartition entre collèges et universités (et celles qui figurent au tableau 10) donnent une idée de la composition de l'échantillon de l'enquête, mais

qu'elles ne reflètent pas la répartition réelle de ces établissements au Canada.

Le graphique suivant permet d'établir le profil du type de qualification recherché par les étudiants. Les résultats reflètent la distribution des types d'établissement. Sept étudiants sur dix travaillent à l'obtention d'un grade universitaire : 57 % au premier cycle, 10 % aux études supérieures (maîtrise ou doctorat), et 3 % travaillent en vue d'obtenir un certificat universitaire. Le quart (27 %) des étudiants espèrent recevoir un diplôme d'études collégiales. Les données suivantes mettent aussi en évidence les tendances déjà observées relativement au type d'établissement : les étudiants plus jeunes, ceux qui vivent chez leurs parents, les étudiants autochtones et les étudiants au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador sont plus susceptibles que les autres de travailler à l'obtention d'un diplôme collégial.

Le même graphique présente les domaines d'études dans lesquels les étudiants sont inscrits. Les domaines mentionnés le plus souvent sont les sciences sociales (15 %), les affaires/le commerce/la gestion (12 %) et les sciences de la santé (12 %).

Figure 2.4 : Répartition en pourcentage des étudiants selon le type de diplôme et de programme d'études (n = 9 174)



* Domaines mentionnés par plus de 5 % des répondants uniquement.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

ii) Mode de fréquentation scolaire

Plus de neuf étudiants sur dix dans l'échantillon de l'étude (93 %) étudient à temps plein. D'après les données de Statistique Canada en 2001, 80 % de tous les étudiants du postsecondaire étudient à temps plein¹⁹. Comme nous l'avons indiqué au chapitre 1, nous avons pondéré le nombre d'étudiants à temps plein et à temps partiel afin de tenir compte de ces chiffres de population.

Les étudiants plus âgés sont moins susceptibles d'étudier à temps plein : 63 % des 24 et 25 ans et 50 % des plus de 25 ans sont inscrits à temps plein, conformément aux données pondérées. En revanche, 92 % des étudiants de 19 ans et moins étudient à temps plein. Voici les étudiants qui sont moins susceptibles de faire des études à temps plein : les universitaires, surtout dans les programmes d'études supérieures (65 %); les étudiants qui ont l'intention de travailler (69 % contre 87 % de ceux qui n'ont pas cette intention); les étudiants en Colombie-Britannique (57 %); ainsi que les étudiants ayant un handicap (57 %). Ceux qui font de plus longues journées (plus de 20 heures par semaine) dans un emploi rémunéré pendant le semestre ont beaucoup moins de chances d'être inscrits à temps plein (33 %). Ceux qui font des heures raisonnables (11 à 20 heures par semaine), quelques heures (1 à 10 par semaine) ou pas d'heures du tout ont presque les mêmes chances d'être inscrits à temps plein (83 %, 87 % et 93 % respectivement).

Les deux tiers des étudiants à temps partiel préféreraient faire des études à temps plein. Les plus âgés (surtout ceux qui ont des personnes à charge et un emprunt hypothécaire) ont plus tendance à se contenter d'étudier à temps partiel. Les étudiants qui ont l'intention de travailler pendant leurs études sont plus susceptibles de dire qu'ils préféreraient étudier à temps plein (68 %) que ceux qui n'ont pas cette intention (49 %).

iii) Nombre de semestres prévu

Durant l'année scolaire 2003-2004, la plupart des étudiants (63 %) prévoyaient être aux études pendant deux semestres. Un sur cinq s'attendait à fréquenter son établissement trois semestres et 13 % disaient quatre semestres. Les étudiants fréquentant

un établissement postsecondaire pendant plus de deux semestres ont tendance à être plus âgés et à faire des études supérieures.

iv) État d'avancement dans le programme d'études

Trois étudiants sur dix (31 %) qui étudient en vue d'un baccalauréat en sont à la première année de leur programme. Chaque année successive d'études inclut une proportion de répondants plus petite. Quelque 28 % sont en deuxième année, 23 % sont en troisième, et seulement 15 % sont inscrits en quatrième année. Deux pour cent signalent qu'ils en sont au moins à la cinquième année de leur programme d'études.

En grande partie parce que les programmes des collèges et des cégeps sont plus courts, la plupart des répondants inscrits à ces programmes sont en première année d'études (53 %). Et le tiers (35 %) sont en deuxième année. Seulement 11 % des étudiants rapportent qu'ils sont au moins en troisième année.

Comme on pouvait s'y attendre, les plus jeunes sont plus susceptibles de se trouver au début de leur programme d'études. Par exemple, 97 % des étudiants au baccalauréat âgés d'au plus 17 ans sont en première année, comparativement à environ un sur cinq (20 %) parmi ceux qui ont au moins 30 ans.

v) Réussite scolaire (notes)

Dans l'ensemble, 37 % des étudiants affirment qu'ils ont eu A de moyenne au premier semestre (A+, A ou A-), tandis que 44 % disent qu'ils ont eu B de moyenne (B+, B ou B-). À peine plus d'un étudiant sur 10 (12 %) rapporte une moyenne de C, tandis que seulement 3 % disent avoir obtenu au mieux D+ de moyenne au premier semestre.

Les notes sont fortement corrélées à l'âge des étudiants, aux qualifications recherchées et aux conditions de logement (reportez-vous au tableau 11). Tout juste plus du quart (27 % à 29 %) des étudiants appartenant aux groupes des plus jeunes (moins de 18 ans, 18 à 19 ans) ont obtenu A de moyenne; cette proportion monte à 53 % chez les étudiants d'au moins 26 ans. Au moins 70 % des étudiants de deuxième et troisième cycle signalent qu'ils ont obtenu A de moyenne au semestre d'automne. Il y a aussi un rapport entre les notes et les

19. Source des données sur l'effectif collégial : Éducation au Canada, Statistique Canada, n° 81-229-XIB au catalogue (annuel). Source des données sur l'effectif universitaire : Statistique Canada, base de données CANSIM, tableaux de recoupement 00580701 et 00580702.

Tableau 11 : Répartition en pourcentage des étudiants ayant obtenu des notes élevées au premier semestre selon leurs caractéristiques, semestre d'automne 2003

Caractéristiques	Pourcentage des étudiants ayant A de moyenne*
Groupe d'âge	
Moins de 18 ans	29
18 à 19 ans	27
20 à 21 ans	31
22 à 23 ans	39
24 à 25 ans	44
26 à 29 ans	52
30 ans et plus	54
Type de programme	
Collégial	36
Baccalauréat	33
Études supérieures	70
Conditions de logement	
Chez ses parents	30
Seul	43
Avec des colocataires	36
En couple	55
Total	37

Total (n = 8 021)

* Proportion des répondants qui ont indiqué leur note moyenne pour le semestre d'automne 2003.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire 2003-2004.

qualifications recherchées, indépendamment de l'âge, ce qui donne à penser que les étudiants apprennent à améliorer leurs notes à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience.

De même, on observe une relation entre l'excellence dans les études et le fait de vivre seul ou en couple. Par exemple, 43 % des étudiants vivant seuls et 55 % de ceux qui vivent en couple ont obtenu A de moyenne, comparativement à seulement 30 % des étudiants vivant chez leurs parents. De telles relations persistent même quand nous neutralisons l'effet de l'âge, notamment la relation entre les notes élevées et le fait de vivre en couple. Quand nous neutralisons l'effet du type de grade cependant, la relation entre les notes et le fait de vivre seul disparaît, mais non la relation entre le fait de vivre en couple et les fortes notes. En d'autres termes, les étudiants qui vivent seuls semblent mieux réussir sur le plan scolaire simplement parce que les étudiants

de deuxième et troisième cycle (qui réussissent mieux) qui vivent seuls sont plus nombreux. En revanche, les étudiants qui vivent en couple réussissent mieux, sans égard au type de qualification recherché.

Tout juste plus de la moitié des étudiants (54 %) révèlent que leurs notes du semestre d'automne correspondent à leur rendement scolaire « normal ». Environ un sixième (17 %) indiquent que leurs résultats d'automne sont supérieurs (15 %) ou de beaucoup supérieurs (2 %) à la normale. Un étudiant sur trois (29 %) prétend que ses notes d'automne se situent en dessous (24 %) ou très en dessous (5 %) de son rendement scolaire habituel. Les étudiants qui en sont à leurs premières années (c.-à-d. qui poursuivent des études postsecondaires depuis deux ans ou moins) sont plus susceptibles de considérer leurs notes comme inférieures à la normale. Les étudiants qui travaillent, mais pas plus de 20 heures par semaine, sont également susceptibles d'estimer que leurs notes sont inférieures à leur rendement antérieur.

Les réponses varient beaucoup en fonction des notes des étudiants. Comme nous l'avions prévu, plus les notes d'un étudiant sont basses, plus il est susceptible de déclarer qu'elles sont inférieures à sa moyenne. Plus des deux tiers des étudiants (68 %) ayant C de moyenne prétendent que leurs notes sont inférieures ou de beaucoup inférieures à leur rendement scolaire habituel. L'âge et l'expérience jouent aussi un rôle : les étudiants plus âgés et plus expérimentés qui font des études supérieures ou en vue d'un deuxième grade ont davantage tendance à qualifier leur rendement de « normal », tandis que les plus jeunes et les nouveaux étudiants universitaires disent en général avoir obtenu des notes inférieures à leur rendement normal.

Les étudiants qui affichent des notes supérieures à leur rendement normal sont les plus susceptibles d'expliquer ces résultats par une plus grande application à l'étude (49 %), une charge de cours plus légère (16 %), une réduction des heures de travail rémunéré (10 %) ou des cours plus faciles (9 %).

Voici par ailleurs les raisons qu'invoquent le plus souvent les étudiants qui rapportent au semestre d'automne des notes inférieures à leur rendement normal : une charge de cours plus difficile (25 %), un plus grand nombre d'heures de travail

rémunéré (17 %), une moins grande application à l'étude (14 %), une charge de cours plus lourde (14 %), des problèmes dans les études (13 %) et des problèmes personnels (9 %).

Nous traitons de la relation entre le rendement scolaire et la situation financière à la section 5.4.

vi) Recours au télé-enseignement

Environ un étudiant sur cinq a recours au télé-enseignement²⁰. Une grande majorité des étudiants – 77 % – n'ont eu recours à aucune forme de télé-enseignement. Les 20 % qui déclarent avoir suivi au moins une partie de leur programme de cette façon incluent 17 % qui ont suivi moins de la moitié de leur programme ainsi. Les autres se partagent également entre ceux qui déclarent avoir suivi environ la moitié de leur programme selon cette formule et ceux qui ont suivi plus de la moitié de leur programme (ou tout leur programme) en télé-enseignement.

L'utilisation des services de télé-enseignement est plus grande parmi les étudiants à temps partiel, ceux qui travaillent pendant l'année scolaire et font au moins 20 heures par semaine, les plus âgés et les étudiants ayant un handicap. Le recours au télé-enseignement est légèrement plus important en Alberta.

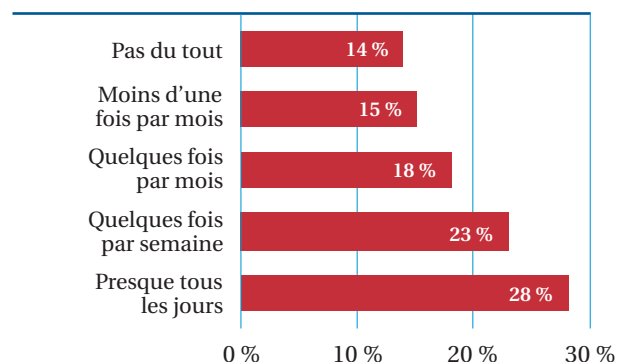
Parmi les étudiants dont le programme contient un volet de télé-enseignement, les méthodes les plus courantes sont Internet ou le courriel (68 %), les cours par correspondance (33 %), les émissions de télé ou de radio (19 %), enfin les cassettes vidéo ou audio (18 %).

vii) Utilisation des ordinateurs de l'établissement

La plupart des étudiants – 85 % – utilisent les ordinateurs offerts par leur établissement. Parmi ceux-ci, près d'un sur trois (28 %) utilise un ordinateur presque tous les jours (reportez-vous au graphique suivant). Vingt-trois pour cent utilisent un ordinateur de leur institution quelques fois par semaine. Un sur cinq (18 %) signale qu'il utilise un ordinateur quelques fois par mois et 15 % des étudiants déclarent qu'ils en utilisent un moins d'une fois par mois. Ceux qui ne possèdent pas d'ordinateur ou qui n'ont pas

Figure 2.5 : Utilisation d'un ordinateur de l'établissement (n = 8022).

« À quelle fréquence utilisez-vous un ordinateur offert sur place par votre établissement d'enseignement ? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

accès à un tel appareil à la maison utilisent plus fréquemment les ordinateurs de leur établissement (41 % et 62 % respectivement), et ces étudiants rapportent qu'ils les utilisent presque tous les jours. Ceux qui n'utilisent pas ces ordinateurs sont plus âgés, ayant plus de 25 ans en moyenne, ce qui n'est pas étonnant. Ils ont plus de chances d'être francophones, car un étudiant francophone sur cinq dit ne pas utiliser du tout les ordinateurs offerts par son établissement. Chose remarquable, deux étudiants sur cinq qui rapportent de moyenne n'utilisent pas non plus les ordinateurs à leur disposition.

Nous réexaminerons la question de l'accès à un ordinateur lorsque nous traiterons des biens à la section 3.2.

c) Continuité des études

À peine plus du tiers des étudiants (35%) ont interrompu leurs études à un certain moment. Cette proportion est un peu plus grande que celle qu'avait observée le Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires du premier cycle en 2002 dans le *Sondage auprès des étudiants universitaires du premier cycle*. Dans cette étude, 18 % des étudiants du premier cycle avaient déjà interrompu leurs études.

20. Le télé-enseignement renvoie aux cours par correspondance et aux autres types de formation à distance, comme Internet, la télévision, les vidéo-cassettes, les vidéoconférences, le courriel et les émissions de radio.

Le taux d'interruption plus élevé observé dans la présente étude s'explique par l'inclusion des étudiants diplômés, des étudiants plus âgés et des étudiants à temps partiel, qui sont tous plus susceptibles d'avoir interrompu leurs études. Les étudiants qui travaillent durant l'année scolaire, notamment ceux qui font au moins 20 heures par semaine, sont également plus susceptibles d'avoir interrompu leurs études, comme le sont ceux qui vivent seuls ou en couple. Les relations entre la continuité des études d'une part et l'inscription à temps partiel d'autre part, le travail durant l'année scolaire, plus de 20 heures de travail par semaine et le fait de vivre en couple ne sont pas fonction de l'âge.

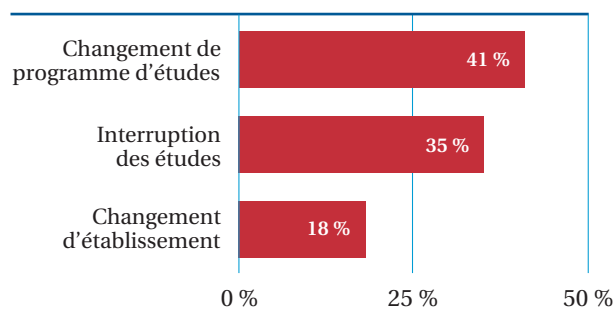
Parmi les étudiants qui ont interrompu leurs études, 46 % l'ont fait pendant plus d'une année scolaire, 29 % pendant une année scolaire seulement, et 23 % pendant un semestre. Encore une fois, les étudiants les plus âgés (au moins 26 ans) ont plus tendance que leurs camarades plus jeunes à avoir interrompu leurs études pendant plus d'un an.

Le manque d'argent – mentionné par 29 % des répondants – est la raison que les étudiants invoquent le plus souvent. Par ailleurs, 19 % ont interrompu leurs études pour occuper un emploi. D'autres étudiants disent qu'ils avaient besoin d'une pause (13 %) ou avaient des obligations familiales (12 %).

Quatre étudiants sur dix indiquent qu'ils ont changé de programme d'études pendant leurs études postsecondaires. La propension à changer de programme d'études est plus grande chez les plus âgés, les étudiants à temps partiel, ceux qui en sont aux dernières années de leur programme et ceux qui travaillent au moins 20 heures par semaine pendant l'année scolaire.

Environ un étudiant sur cinq (18 %) révèle qu'il a changé d'établissement alors qu'il étudiait en vue du grade, certificat ou diplôme qu'il désire obtenir. De manière générale, les tendances observées pour le changement de programme d'études s'appliquent ici aussi.

Figure 2.6 : Continuité des études (n = 6 567)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

d) Projets d'avenir

Un étudiant sur cinq (21 %) a indiqué qu'il prévoyait obtenir au printemps 2004 le diplôme auquel menait son programme en cours. Cette proportion est plus forte parmi les étudiants du niveau collégial (33 %), les plus âgés (entre 24 % et 34 % des cohortes des 22 ans et plus) et ceux qui ont des notes plus élevées (31 % des étudiants ayant A+ ou A de moyenne).

Parmi les autres étudiants (qui n'obtiendraient pas leur diplôme à la fin de l'année scolaire en cours) (n = 5 399), la plupart projetaient de continuer leur programme d'études courant l'année suivante. Une minorité projetaient de commencer un nouveau programme d'études (7 %) ou de chercher un emploi (5 %)²¹.

Parmi ceux qui ne retourneraient pas aux études l'année suivante (n = 270), le manque d'argent (20 %), un emploi (20 %) et le manque d'intérêt (18 %) étaient les principales raisons invoquées.

21. Dans l'enquête de suivi, huit étudiants sur dix issus du bassin que nous avons sondé en 2003-2004 (82 %) fréquentaient un établissement d'enseignement durant l'année scolaire 2004-2005. De ceux qui ne sont pas retournés aux études, 72 % avaient obtenu leur grade ou diplôme et la majorité (59 %) travaillaient à temps plein durant la période d'enquête. Tout juste plus de la moitié des étudiants qui travaillaient ainsi (54 %) ont déclaré qu'ils travaillaient dans leur domaine.

Nous avons demandé aux étudiants d'indiquer le niveau de scolarité qu'ils aimeraient atteindre. La plupart aspirent à un grade universitaire : 37 % espèrent obtenir un baccalauréat ou une accréditation professionnelle, 31 % aimeraient obtenir une maîtrise et 21 % souhaitent avoir un doctorat. Naturellement,

les aspirations scolaires varient selon le type de qualification que l'étudiant recherche : seulement 64 % des étudiants des collèges communautaires affirment qu'ils aimeraient obtenir un grade universitaire. Les aspirations scolaires augmentent avec les notes et l'âge.

3. Biens

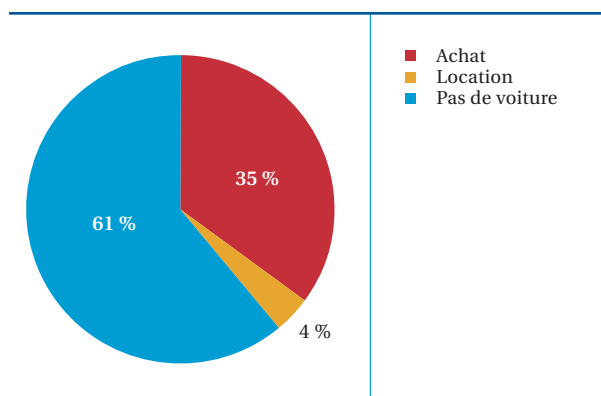
Vous trouverez dans la présente section une description des biens des étudiants, y compris la voiture, l'ordinateur, les économies et les avoirs financiers.

3.1 Possession d'un véhicule

Quatre étudiants sur dix (39 %) indiquent dans le questionnaire initial (octobre 2003) qu'ils possèdent ou louent une voiture, alors que la proportion augmente à 67 % chez les étudiants qui ont plus de 25 ans. La possession ou la location d'une voiture est également associée à un emprunt hypothécaire, à un conjoint et aux personnes à charge (même après avoir neutralisé l'effet de l'âge). Les étudiants à temps partiel ont plus de chances de posséder ou de louer une voiture (46 % et 7 % respectivement). Les étudiants qui ont l'intention de travailler pendant l'année scolaire sont également plus susceptibles de posséder ou de louer une voiture (45 % comparativement à 28 % de ceux qui n'ont pas cette intention), alors que la possession d'une voiture est moins répandue chez ceux qui ont déménagé pour poursuivre leurs études. Dans les groupes des plus jeunes (moins de 24 ans), ceux qui étudient en

Figure 3.1 : Fréquence de possession d'une automobile (n = 9 401)

« Possédez-vous une automobile? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tableau 12 : Possession d'un véhicule selon différentes caractéristiques des étudiants

Caractéristiques	Possession ou location d'un véhicule (%) (n = 9 401)
Groupe d'âge	
Moins de 18 ans	19
18 à 19 ans	27
20 à 21 ans	29
22 à 23 ans	36
24 à 25 ans	43
26 à 29 ans	56
30 ans et plus	72
Intention de travailler durant l'année scolaire	
Oui	45
Non	29
Déménagé pour étudier	
Non	43
Moins de 71 kilomètres	24
71 kilomètres et plus	32
Province	
Colombie-Britannique	45
Alberta	58
Saskatchewan	53
Manitoba	47
Ontario	32
Québec	35
Nouveau-Brunswick	41
Nouvelle-Écosse	27
IPE/TNL	39
Type de lieu de résidence	
Urbain	38
Rural	58

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

vue d'un diplôme d'études collégiales sont plus susceptibles de posséder ou de louer une automobile que ceux qui sont inscrits à l'université.

C'est en Colombie-Britannique et dans les Prairies que la possession d'une voiture est la plus répandue. Elle est la moins répandue en Ontario et en Nouvelle-Écosse. La possession d'une automobile est beaucoup plus répandue parmi les résidents ruraux de partout au Canada (comme le montre le tableau 12).

Quelque 42 % des propriétaires de voiture révèlent qu'ils doivent effectuer des paiements mensuels. Cette proportion est plus forte chez les propriétaires plus âgés (53 % des 24 et 25 ans, et 46 % des 26 ans et plus). La proportion est aussi plus élevée chez les étudiants à temps partiel, les étudiants classés parmi les personnes indépendantes, les étudiants ayant des obligations financières telles qu'un emprunt hypothécaire ou des personnes à charge, et ceux qui vivent en couple. Ceux qui ont l'intention de travailler pendant l'année scolaire ont plus tendance à faire des paiements de voiture (47 %) – surtout ceux qui travaillent plus de 20 heures par semaine (60 %). Les véhicules des étudiants de ces deux groupes – plus âgés et occupant un emploi – sont plus récents et ont plus de valeur. Les étudiants qui possèdent une voiture au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador sont plus susceptibles d'effectuer des paiements de voiture que ceux des autres provinces.

Une minorité de propriétaires d'automobile (14 %) ont fait un paiement important (p. ex., un dépôt) à l'achat de leur voiture pendant l'été. Cette proportion est un peu plus forte parmi les groupes des plus jeunes (31 % des propriétaires de moins de 18 ans). La valeur moyenne de ce paiement à l'achat de la voiture s'établit à 3 180 \$ (alors que la valeur médiane s'établit à 2 000 \$).

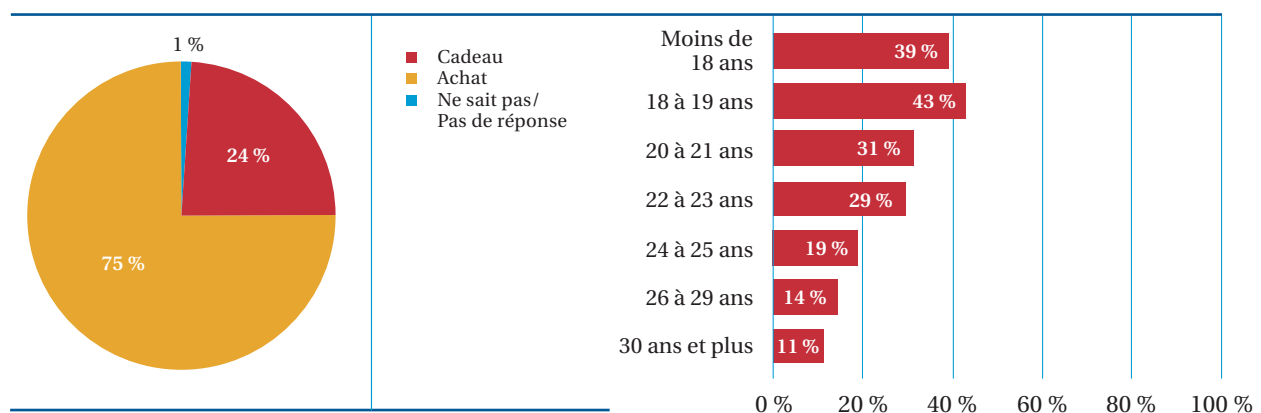
La proportion des propriétaires de voiture est demeurée stable entre l'enquête initiale (octobre 2003) et la deuxième mesure prise en janvier. La plupart des étudiants qui ont indiqué qu'ils possédaient ou avaient loué une automobile à la rentrée l'avaient toujours en janvier (97 %).

Parmi ceux qui ont un véhicule, 75 % l'ont acheté ou loué eux-mêmes, tandis que 24 % l'ont reçu en cadeau. Ces réponses sont étroitement liées à l'âge, alors que les plus jeunes ont plus tendance à recevoir une voiture en cadeau (43 % des 18 et 19 ans, comparativement à 12 % de ceux qui ont plus de 25 ans).

Tout juste plus de la moitié des propriétaires d'automobile (53 %) signalent qu'ils pourraient quand même fréquenter leur établissement d'enseignement sans voiture. À peine plus du quart (27 %) prétendent qu'ils ne seraient pas en mesure de fréquenter cet établissement du tout; 21 % affirment qu'ils devraient changer de programme ou d'établissement. Les étudiants plus âgés, ceux qui ont des

Figure 3.2 : Achat ou cadeau d'une voiture (n = 2 852)

« Avez-vous acheté ou loué votre voiture ou l'avez-vous reçue en cadeau (d'un membre de votre famille)? »



personnes à charge, les étudiants ayant un handicap, les résidents ruraux et ceux qui étudient dans les provinces de l'Atlantique indiquent une dépendance plus grande envers leur véhicule pour se rendre à leur institution.

La plupart des étudiants possèdent une voiture depuis assez peu. La moitié des étudiants propriétaires d'automobile au Canada (51 %) ont obtenu leur voiture en 2002 ou 2003. Le tiers (32 %) l'ont acquise en 2000 ou 2001; les 17 % restants l'ont eue en 1999 ou avant. Les étudiants nous apprennent qu'ils possèdent leur automobile depuis 2,8 ans en moyenne. Encore une fois, l'âge est un facteur distinctif fondamental, alors que les étudiants plus âgés possèdent leur automobile depuis plus longtemps.

Les voitures des étudiants ont plus de huit ans en moyenne (la valeur médiane est également de huit ans). Quatre étudiants sur dix ont une voiture de plus de 10 ans. Les plus âgés ont plus tendance à conduire un véhicule récent, comme c'est le cas des étudiantes. L'âge du véhicule est également lié à l'emploi, alors que les étudiants qui travaillent durant l'année scolaire (surtout ceux qui font plus de 20 heures par semaine) possèdent un véhicule plus récent. D'une région à l'autre, les étudiants en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique ont plus de chances d'avoir une automobile plus récente.

La moitié des voitures qui appartiennent à des étudiants (50 %) valent moins de 5 000 \$ ou n'ont pas de valeur véritable, tandis que 16 % des répondants ont affirmé que leur automobile valait entre 5 000 \$ et 10 000 \$ au moment de l'enquête. Et 22 % prétendaient que leur voiture valait plus de 10 000 \$ (reportez-vous au graphique à la page suivante). La moyenne des valeurs citées est de 6 158 \$ (alors que la valeur médiane s'établit à 4 000 \$).

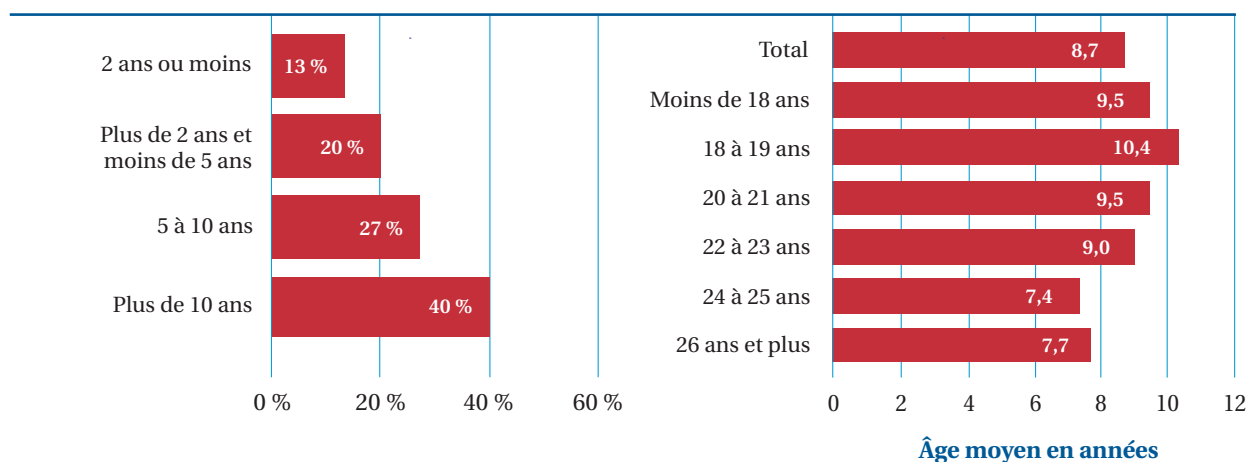
La valeur moyenne des véhicules qui, selon leur propriétaire, avaient moins de deux ans est de 15 186 \$ (alors que la valeur médiane s'établit à 15 000 \$). Comme prévu, la valeur déclarée des voitures diminue de façon constante avec leur âge jusqu'à un plancher de 2 007 \$ lorsqu'elles ont plus de 10 ans.

Les étudiants affirment que les véhicules achetés (ou loués) ont une valeur plus grande (la moyenne s'établissant à 6 770 \$ et la médiane à 4 500 \$) que les véhicules reçus en cadeau (valeur moyenne déclarée de 4 260 \$ et valeur médiane de 2 000 \$).

En général, les étudiants plus âgés (et en conséquence ceux qui vivent en couple, ceux qui vivent avec des personnes à charge et ceux qui ont un emprunt hypothécaire) déclarent des véhicules de plus grande valeur. Les étudiants qui travaillent pendant l'année scolaire estiment que leur automobile vaut plus que celle de ceux qui ne travaillent pas. Les étudiants en Saskatchewan rapportent les valeurs les plus basses.

Figure 3.3 : Âge de la voiture

« Quel est l'âge de votre voiture? »

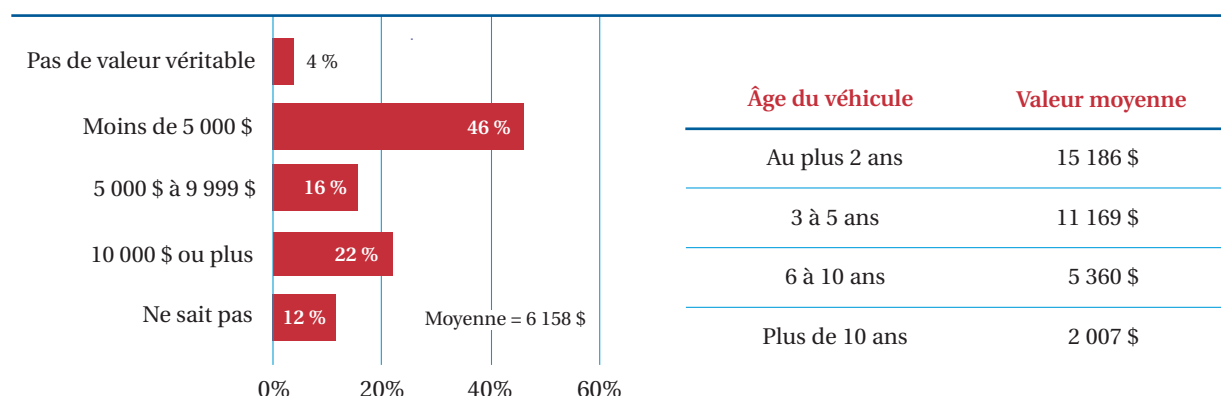


Question posée aux répondants possédant une voiture (n = 2 833).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 3.4 : Valeur de la voiture (n = 2 846)

« Si vous deviez la vendre aujourd'hui, quelle serait la valeur de votre voiture? »



Question posée aux répondants possédant une voiture.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

3.2 Ordinateurs - accès et possession

Dans le questionnaire initial (octobre 2003), une grande majorité d'étudiants (84 %) ont signalé qu'ils possédaient un ordinateur. La possession d'un ordinateur est liée à l'âge : neuf étudiants sur dix dans les cohortes des plus jeunes et des plus âgés rapportent qu'ils possèdent un ordinateur (reportez-vous au tableau 13). Les étudiants ayant un handicap sont également plus susceptibles de posséder un ordinateur (ce qui est concordant avec leur plus grand recours au télé-enseignement). En Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse, il y a un peu moins d'étudiants qui possèdent un ordinateur que dans les autres régions. Les résidents ruraux sont aussi un peu moins susceptibles de posséder un ordinateur. Les réponses à une question de suivi à l'étape de janvier de l'enquête ont confirmé que 99 % des propriétaires d'ordinateur avaient toujours leur appareil.

Parmi les étudiants qui ne possèdent pas d'ordinateur, la majorité (79 %) ont accès à un appareil là où ils habitent (cette proportion est plus faible parmi les étudiants plus âgés, ceux qui ont des personnes à charge, les étudiants autochtones et ceux qui étudient à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador). Si on ajoute ceux qui possèdent un ordinateur à ceux qui ont accès à un ordinateur à la maison, on peut affirmer que 94 % des étudiants ont accès à un appareil.

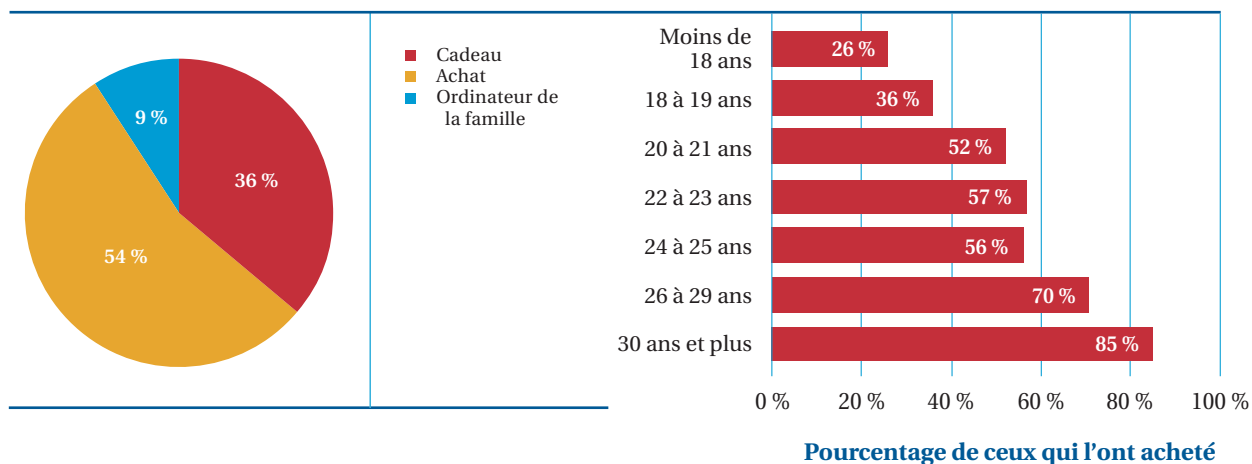
Tableau 13 : Possession d'un ordinateur selon l'âge, la province et le type de lieu de résidence

Caractéristiques	Possession d'un ordinateur (%) (n = 9 401)
Total	84
Groupe d'âge	
Moins de 18 ans	90
18 à 19 ans	85
20 à 21 ans	80
22 à 23 ans	82
24 à 25 ans	79
26 à 29 ans	85
30 ans et plus	92
Province	
Colombie-Britannique	83
Alberta	81
Saskatchewan	73
Manitoba	77
Ontario	87
Québec	87
Nouveau-Brunswick	77
Nouvelle-Écosse	74
IPE/TNL	80
Type de lieu de résidence	
Urbain	84
Rural	79

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 3.5 : Ordinateur – cadeau ou achat, pour l'ensemble et selon l'âge de l'étudiant (n = 6 249)

« Avez-vous reçu votre ordinateur en cadeau ou l'avez-vous acheté vous-même? »



Question posée aux répondants possédant un ordinateur.

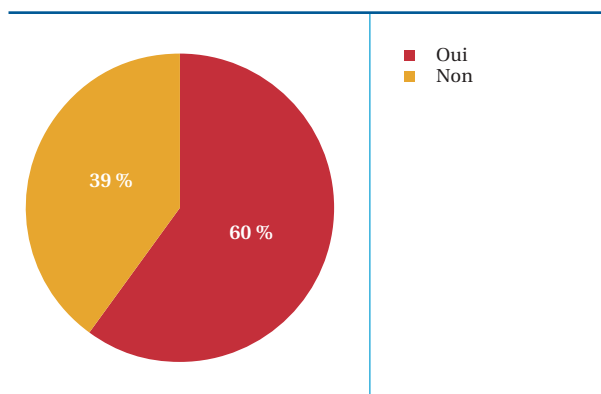
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tout juste plus de la moitié des propriétaires d'ordinateur (54 %) disent avoir acheté leur appareil eux-mêmes. Cette proportion augmente de façon constante avec l'âge (du quart des étudiants de moins de 18 ans à 80 % de ceux qui ont plus de 25 ans). Les étudiants ayant des personnes à charge sont plus susceptibles d'avoir acheté leur ordinateur eux-mêmes.

Dans une proportion plus grande que les femmes, les hommes ont acheté eux-mêmes leur ordinateur (65 % contre 51 %). Ceux qui ont déménagé à une distance raisonnable (inférieure à 70 kilomètres) pour fréquenter un établissement d'enseignement (notamment dans les groupes des moins de 24 ans) sont plus susceptibles d'avoir acheté eux-mêmes leur appareil. Les étudiants qui ont reçu un soutien financier de leurs parents durant l'année scolaire ou qui vivent chez leurs parents sont moins susceptibles d'avoir acheté eux-mêmes leur ordinateur.

Figure 3.6 : Raison justifiant l'acquisition d'un ordinateur (n = 6 249)

« L'avez-vous acheté spécialement pour vos études? »

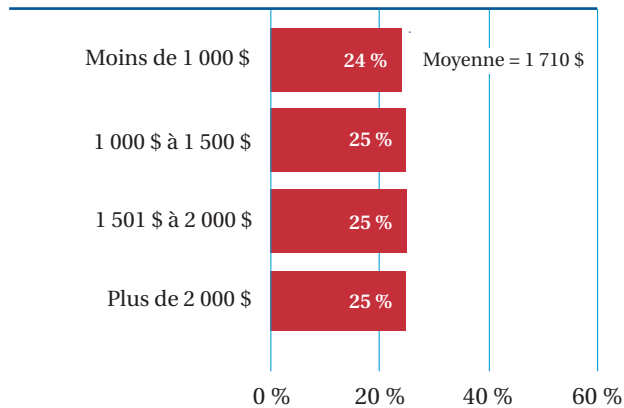


Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Six propriétaires d'ordinateur sur dix ont acquis leur appareil spécialement en vue de leurs études. En général, ces étudiants fréquentent l'université, vivent avec des colocataires et entrent dans la catégorie d'âge moyen (20 à 23 ans). Ceux qui ont un ordinateur pour d'autres raisons ont plus tendance à être plus jeunes (moins de 18 ans), à étudier à temps partiel, à étudier en vue d'un diplôme d'études collégiales et à vivre chez leurs parents. En rapport avec l'âge, les étudiants au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador ont également plus tendance à dire qu'ils n'ont pas acheté leur ordinateur uniquement pour leurs études.

Figure 3.7 : Prix de l'ordinateur (n = 4 900)

« Quel était le prix approximatif de votre ordinateur? »

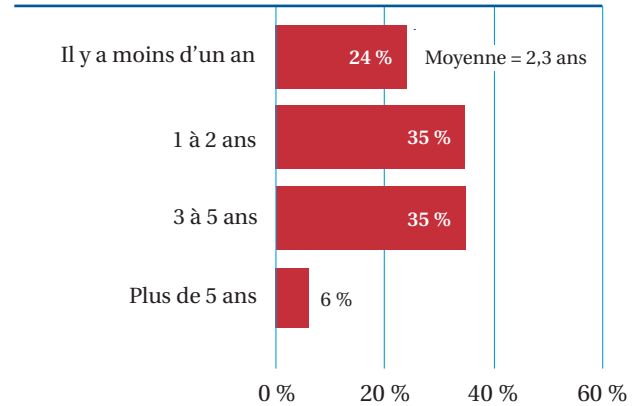


Question posée aux répondants possédant un ordinateur.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 3.8 : Âge de l'ordinateur (n = 6 084)

« Quand l'avez-vous acheté? »



Question posée aux répondants possédant un ordinateur.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Les étudiants estiment que le prix payé en moyenne pour leur appareil est tout juste supérieur à 1 700 \$. Le prix est un peu plus élevé pour les étudiants diplômés, les hommes, les étudiants en Alberta, les étudiants autochtones et les étudiants ayant un handicap.

Les étudiants qui ont leur ordinateur depuis plus longtemps (au moins trois ans) rapportent un prix d'achat plus élevé (1 800 \$) que ceux qui l'ont acheté au cours de la dernière année (1 600 \$ environ en moyenne). Ces résultats correspondent à la baisse des prix des ordinateurs.

Les étudiants ont acheté leur ordinateur il y a 2,3 ans en moyenne. Presque un sur quatre (24 %) a acheté son appareil au cours de la dernière année et 35 % des répondants l'ont acheté au cours des deux dernières années. Comme prévu, les étudiants plus jeunes et ceux qui sont aux études depuis moins longtemps ont en général un appareil plus récent. Curieusement pourtant, les étudiants diplômés ont les ordinateurs les plus récents, tandis que les appareils des étudiants du niveau collégial sont les plus anciens.

3.3 Économies et avoirs financiers

À la fin de l'année scolaire, nous avons demandé aux étudiants d'évaluer leurs économies et leurs avoirs financiers à ce moment²². Parmi les étudiants qui ont répondu à la question sur l'épargne²³, 69 % indiquent qu'ils ont des économies, tandis que 31 % n'en ont pas (reportez-vous au tableau 14). Les étudiants plus âgés (24 ans et plus), ceux qui ont des personnes à charge, ceux qui vivent seuls, les étudiants autochtones, les étudiants urbains et ceux qui vivent en Saskatchewan ou au Yukon (tous plus âgés en moyenne) ont le moins de chances d'avoir des économies. Dans les groupes des plus âgés (24 ans et plus), les étudiants du niveau collégial ont également moins de chances d'avoir épargné que ceux qui fréquentent l'université.

La valeur moyenne de l'épargne de tous les étudiants est de 1 540 \$, alors que la médiane s'établit beaucoup plus bas à 300 \$. (Ces résultats donnent à entendre qu'une faible proportion d'étudiants se taille la part du lion.) En fait, 59 % des étudiants épargnants déclarent un montant d'au plus 1 000 \$. Si l'on ne tient compte que des épargnants, la valeur moyenne s'établit à 2 248 \$, alors que la valeur médiane est de 960 \$. Les étudiants qui ont plus d'économies sont susceptibles d'être diplômés, d'être des hommes et d'avoir au moins 26 ans. Bien que les étudiants ruraux et urbains aient les mêmes chances d'économiser, les étudiants des campagnes ont tendance à épargner moins que leurs homologues des villes.

Parmi ceux qui ont répondu à la question sur les avoirs financiers²⁴, 42 % rapportent des avoirs financiers, dont la définition inclut le REEE, le REER et tous les autres placements (comme le montre le tableau 15a). Les étudiants plus âgés et ceux qui vivent en couple sont plus susceptibles de posséder des avoirs financiers. Il existe aussi une corrélation positive entre la participation au marché du travail et la possession d'avoirs financiers. En revanche,

les étudiants du niveau collégial, ceux qui ont déménagé pour fréquenter un établissement d'enseignement, les allophones et ceux qui étudient dans la région de l'Atlantique ont moins tendance à posséder des avoirs financiers.

La valeur totale des avoirs financiers chez tous les étudiants s'établit à 3 101 \$ en moyenne. Si on ne tient compte que de ceux qui possèdent des avoirs financiers, la valeur moyenne est de 7 294 \$, alors que la valeur médiane est de 3 000 \$. Comme pour les économies, ces résultats révèlent une répartition asymétrique. Ceux qui possèdent d'importants avoirs financiers sont plus susceptibles d'étudier à temps partiel, de vivre en couple, d'étudier en Alberta ou en Saskatchewan, et d'avoir au moins 30 ans.

Aux étudiants qui rapportent des avoirs financiers, le questionnaire de suivi a demandé dans quelle mesure ces avoirs se composent de REEE. Seulement une minorité d'étudiants – 11 % – indiquent qu'ils ont un REEE (reportez-vous au tableau 15b). Notez bien que les avoirs déclarés au titre du REEE tiennent peut-être compte du REEE dont les parents se servent pour financer les études de leurs enfants (comme c'est le cas des moins de 18 ans) ou représentent peut-être le REEE des étudiants qui épargnent en vue des études de leurs propres enfants (comme c'est le cas des 30 ans et plus). Ainsi, la proportion des étudiants ayant un REEE est plus forte parmi ceux qui ont eux-mêmes des personnes à charge et un emprunt hypothécaire, et les étudiants qui appartiennent aux catégories des plus jeunes et des plus âgés. La fréquence des REEE est également plus élevée chez ceux qui étudient au Manitoba. La valeur moyenne des avoirs financiers détenus dans un REEE (en tenant compte de tous les étudiants qui ont des biens quels qu'ils soient) est de 670 \$. Si l'on retient les détenteurs de REEE uniquement, la valeur moyenne s'établit à 6 015 \$.

22. Bien que l'Enquête sur la situation financière des étudiants n'ait pas permis d'étudier la valeur de l'épargne avant l'année scolaire, l'enquête de suivi a permis d'approfondir la question chez les étudiants toujours aux études durant l'année scolaire 2004-2005. La moitié des étudiants qui étaient retournés aux études cette année-là (49 %) avaient pu enrichir leurs économies avant le début de l'année scolaire en cours, le plus souvent grâce à un emploi d'été (86 %). Le solde de l'épargne des étudiants à la rentrée s'établissait à 3 196 \$ (moyenne calculée pour tous les étudiants) ou à 4 057 \$ (ceux qui avaient économisé seulement). Les étudiants qui ont déclaré des économies avant le début de l'année scolaire 2004-2005 y ont puisé 1 748 \$ en moyenne durant le premier semestre (57 % de leur épargne personnelle totale à la rentrée) et prévoyaient y puiser 1 002 \$ (21 %) durant le second semestre.

23. Quelque 12 % des étudiants n'ont pas répondu à cette question.

24. Quelque 22 % des étudiants n'ont pas donné de réponse.

Tableau 14 : Fréquence et montant de l'épargne selon différentes caractéristiques des étudiants (n = 9 401)

Caractéristiques	Épargne déclarée (%)	Montant de l'épargne en moyenne (parmi les épargnants) (\$) (n = 4 230)	Montant de l'épargne en moyenne (tous les étudiants) (\$) (n = 6 335)
Total	69	2 248	1 540
Groupe d'âge			
Moins de 18 ans	80	1 622	1 302
18 à 19 ans	79	1 700	1 348
20 à 21 ans	73	2 337	1 704
22 à 23 ans	69	2 295	1 591
24 à 25 ans	50	1 868	941
26 à 29 ans	56	3 852	2 138
30 ans et plus	61	2 965	1 823
Sexe			
Masculin	72	3 105	2 225
Féminin	68	1 894	1 285
Conditions de logement			
Chez ses parents	74	2 099	1 545
En couple	65	3 061	1 985
Seul	55	2 497	1 385
Avec des colocataires	69	1 978	1 360
Autres	66	1 581	1 040
Groupe cible en matière d'équité			
Autochtone	50	1 569	790
Personne ayant un handicap	61	1 956	1 200
Aucun	70	2 344	1 640
Province			
Colombie-Britannique	70	2 152	1 510
Alberta	67	2 586	1 740
Saskatchewan	57	2 410	1 365
Manitoba	65	2 050	1 335
Ontario	71	2 300	1 620
Québec	70	2 209	1 540
Nouveau-Brunswick	61	1 353	825
Nouvelle-Écosse	69	1 425	985
IPE/TNL	69	1 762	1 215
Type de lieu de résidence			
Urbain	69	2 307	1 579
Rural	68	1 806	1 245

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tableau 15a : Fréquence et valeur des avoirs financiers selon différentes caractéristiques des étudiants*

Caractéristiques	Avoirs financiers (%)	Valeur moyenne des avoirs financiers (parmi ceux qui en ont) (\$) (n = 2 054)	Valeur moyenne des avoirs financiers (tous les étudiants) (\$) (n = 5 550)
Total	42	7 294	3 101
Groupe d'âge			
Moins de 18 ans	36	3 925	1 415
18 à 19 ans	36	5 367	1 910
20 à 21 ans	41	4 672	1 935
22 à 23 ans	42	6 091	2 560
24 à 25 ans	38	4 184	1 605
26 à 29 ans	47	9 066	4 238
30 ans et plus	62	14 593	9 112
Conditions de logement			
Chez ses parents	43	5 324	2 275
En couple	61	10 448	6 355
Seul	35	10 235	3 635
Avec des colocataires	33	6 434	2 130
Autres	32	4 242	1 376
Intention de travailler durant l'année scolaire			
Oui	47	7 122	3 365
Non	35	8 178	2 875
Type de programme			
Collégial	33	5 820	1 915
Premier cycle	45	6 761	3 030
Études supérieures	50	13 128	6 600
Mode de fréquentation scolaire			
Temps plein	38	6 403	2 445
Temps partiel	57	9 302	5 340
Déménagé pour étudier			
Non	48	7 804	3 725
Moins de 71 kilomètres	30	5 208	1 550
71 kilomètres et plus	34	6 165	2 105
Province			
Colombie-Britannique	45	7 116	3 235
Alberta	49	11 213	5 500
Saskatchewan	38	10 370	3 965
Manitoba	55	9 051	4 950
Ontario	40	6 539	2 630
Québec	46	6 102	2 810
Nouveau-Brunswick	29	4 579	1 345
Nouvelle-Écosse	31	7 182	2 240
IPE/TNL	31	5 858	1 805
Type de lieu de résidence			
Urbain	44	7 094	3 030
Rural	43	9 621	4 288

* La définition des avoirs financiers inclut le REEE, le REER et tous les autres placements détenus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tableau 15b : Fréquence des avoirs financiers en REEE et en REER

Caractéristiques	Pourcentage des répondants qui détiennent des avoirs en REEE* (n = 723)	Pourcentage des répondants qui détiennent des avoirs en REER (n = 743)	Valeur moyenne des avoirs en REER (chez ceux ont un REER) (\$) (n = 372)
Total	11	50	6 634
Âge			
Moins de 18 ans	45	8	-
18 à 19 ans	13	30	1 920
20 à 21 ans	10	26	2 207
22 à 23 ans	2	37	3 780
24 à 25 ans	0	73	2 525
26 à 29 ans	0	85	4 838
30 ans et plus	21	89	13 801
Nombre d'années aux études postsecondaires			
0	22	35	-
1	16	37	3 662
2	8	48	6 461
3	14	45	7 485
4	2	54	10 433
Conditions de logement			
Chez ses parents	11	40	4 628
En couple	12	78	9 994
Seul	9	67	8 967
Avec des colocataires	10	34	2 968
Autres	14	67	-
Personnes à charge			
Oui	42	88	15 597
Non	7	45	4 344
Intention de travailler			
Oui	11	56	6 709
Non	13	36	6 993
Province/territoire			
Colombie-Britannique	6	72	5 109
Alberta	14	65	7 154
Saskatchewan	8	59	14 054
Manitoba	24	60	7 361
Ontario	13	54	6 546
Québec	7	18	-
Nouveau-Brunswick	15	39	-
Nouvelle-Écosse	12	49	5 550
IPE/TNL	-	-	-
Études postsecondaires des parents (collégiales ou universitaires)			
Aucun	8	35	8 426
Un des deux	10	65	6 334
Les deux	13	52	6 488

* La valeur moyenne détenue en REEE n'apparaît pas ici en raison du petit nombre de cas pouvant se prêter à l'analyse.

- Nombre insuffisant de cas pouvant se prêter à l'analyse.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tableau 15b : Fréquence des avoirs financiers en REEE et en REER (suite)

Caractéristiques	Pourcentage des répondants qui détiennent des avoirs en REEE* (n = 723)	Pourcentage des répondants qui détiennent des avoirs en REER (n = 743)	Valeur moyenne des avoirs en REER (chez ceux ont un REER) (\$) (n = 372)
Revenu du ménage			
Moins de 20 000 \$	10	62	-
20 001 \$ à 40 000 \$	4	64	-
40 001 \$ à 60 000 \$	18	89	-
60 000 \$ et plus	19	96	-
Langue			
Anglais	13	60	6 712
Français	8	20	-
Autre	5	42	-
Prêt privé			
Oui	15	69	7 753
Non	10	47	6 412

* La valeur moyenne détenue en REEE n'apparaît pas ici en raison du petit nombre de cas pouvant se prêter à l'analyse.

- Nombre insuffisant de cas pouvant se prêter à l'analyse.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Les étudiants qui possèdent des avoirs financiers sont beaucoup plus susceptibles de les détenir dans un REER que dans un REEE : 50 % de ceux qui possèdent des avoirs financiers ont un REER. La probabilité de détenir un REER augmente sensiblement avec l'âge : 30 % des étudiants de 18 et 19 ans ont un REER, comparativement à 89 % des 30 ans et plus. Cette relation avec l'âge signifie également que la probabilité de détenir un REER est plus élevée chez les étudiants indépendants, les étudiants à temps partiel, les étudiants diplômés, ceux qui ont un emprunt hypothécaire, ceux qui ont des personnes à charge, ceux qui vivent seuls ou en couple, les femmes et ceux qui étudient en Colombie-Britannique. Les étudiants anglophones, ceux dont les parents ont fait des études postsecondaires, ceux qui ont obtenu un prêt privé et les salariés à revenu élevé détiennent aussi plus souvent un REER.

Parmi tous les étudiants qui ont des avoirs, la valeur moyenne du REER s'établit à 3 327 \$; ce nombre augmente à 6 634 \$ parmi les détenteurs de REER seulement (comme le montre le tableau 15b). Les étudiants plus âgés (notamment ceux qui ont plus de 30 ans) ont une somme plus élevée dans leur REER (à cet égard, c'est aussi le cas des étudiants diplômés, des détenteurs d'un emprunt hypothécaire, des étudiants mariés et de ceux qui ont des personnes à charge). Bien que l'intention de travailler en 2003-2004 n'ait pas d'effet sur la valeur des avoirs, ceux qui travaillent plus (de même que ceux qui étudient à temps partiel) ont une somme plus élevée dans leur REER. Ceux qui n'ont pas obtenu de prêt du gouvernement en 2003-2004, qui n'ont pas déménagé pour poursuivre leurs études et qui n'affichent pas de déficit déclarent aussi un montant plus élevé au titre de leur REER.

4. Profil de l'emploi étudiant

4.1 Emplois précédents

a) Emploi entre la fin de l'école secondaire et le début des études postsecondaires

À peine plus du quart des étudiants (27 %) dans tout l'échantillon ont travaillé pendant deux périodes consécutives de 12 mois depuis qu'ils ont quitté l'école secondaire, avant d'entrer dans un établissement postsecondaire (reportez-vous au tableau 16)^{25,26}. La fréquence du travail à temps plein avant d'entrer dans un établissement d'enseignement postsecondaire est la même chez les hommes et les femmes, mais la fréquence de l'emploi étudiant monte en flèche avec l'âge. La proportion est plus forte au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique. Elle est plus faible au Québec, où les étudiants du postsecondaire sont en général un peu plus jeunes. La proportion des étudiants ayant déjà acquis une expérience de travail est également beaucoup plus élevée parmi les étudiants à temps partiel, qui sont en général plus âgés. Le tableau ne montre pas que la fréquence du travail à temps plein avant de commencer les études postsecondaires est plus élevée chez ceux qui étudient en vue d'un deuxième grade (45 %), les étudiants indépendants (50 %), ceux qui ont des personnes à charge (66 %), les étudiants ruraux (40 %), les étudiants de parents qui n'ont pas fait d'études postsecondaires (43 %), enfin ceux qui ont un emprunt hypothécaire (82 %).

b) Emploi durant l'année scolaire précédente

Les deux tiers (67 %) des étudiants ont travaillé pendant l'année scolaire précédente (comme le montre le tableau 16). Ceux qui ont travaillé l'ont fait 24,6 heures par semaine en moyenne. Les femmes sont légèrement plus susceptibles d'avoir travaillé pendant l'année scolaire précédente. La proportion

Tableau 16 : Emplois précédents* selon différentes caractéristiques des étudiants

Caractéristiques	Pourcentage de tous les étudiants qui ont travaillé à temps plein pendant deux périodes consécutives de 12 mois avant leurs études postsecondaires (n = 9 349)	Pourcentage des étudiants qui ont travaillé durant l'année scolaire précédente (n = 8 032)
Total	27	67
Sexe		
Masculin	26	62
Féminin	29	69
Groupe d'âge		
Moins de 18 ans	0	52
18 à 19 ans	2	64
20 à 21 ans	9	63
22 à 23 ans	20	66
24 à 25 ans	37	78
26 à 29 ans	71	74
30 ans et plus	88	73
Province		
Colombie-Britannique	38	71
Alberta	39	70
Saskatchewan	30	60
Manitoba	39	78
Ontario	25	67
Québec	19	63
Nouveau-Brunswick	25	60
Nouvelle-Écosse	23	58
IPE/TNL	32	68
Mode de fréquentation scolaire		
Temps plein	19	64
Temps partiel	53	76
Type de programme		
Collégial	24	67
Premier cycle	24	66
Études supérieures	52	72
Type de lieu de résidence		
Urbain	26	68
Rural	40	68

* On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse ».
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire 2003-2004.

25. Le groupe d'étudiants n'ayant pas travaillé pendant deux périodes consécutives de 12 mois depuis l'école secondaire inclut ceux qui ont indiqué dans une question précédente qu'ils ont quitté l'école secondaire depuis moins de deux ans (donc à qui nous n'avons pas posé la question sur le travail durant cette période).

26. Ce critère de l'emploi fait partie de l'évaluation du statut de personne à charge ou indépendante de l'étudiant effectuée dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants.

de ceux qui ont travaillé est beaucoup plus faible chez les moins de 18 ans et beaucoup plus forte chez les 24 et 25 ans. Cette proportion est un peu plus faible en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan, et elle est légèrement plus forte en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba.

Les étudiants qui font des études à temps partiel sont plus susceptibles d'avoir travaillé durant l'année scolaire précédente. Les étudiants diplômés sont notamment plus susceptibles d'avoir travaillé durant l'année scolaire précédente que les étudiants du premier cycle et du niveau collégial.

4.2 Emploi d'été

Les trois quarts (74 %) des étudiants ont travaillé l'été avant la rentrée (d'avril ou mai à la fin d'août 2003) (reportez-vous au tableau 17). Autant d'hommes que de femmes ont travaillé durant l'été, mais la proportion augmente avec l'âge, culminant à 20 et 21 ans. Elle varie peu d'une province à l'autre, bien qu'elle soit un peu plus faible au Québec et un peu plus forte au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. Les étudiants à temps plein sont à peu près aussi susceptibles que les étudiants à temps partiel d'avoir travaillé durant l'été.

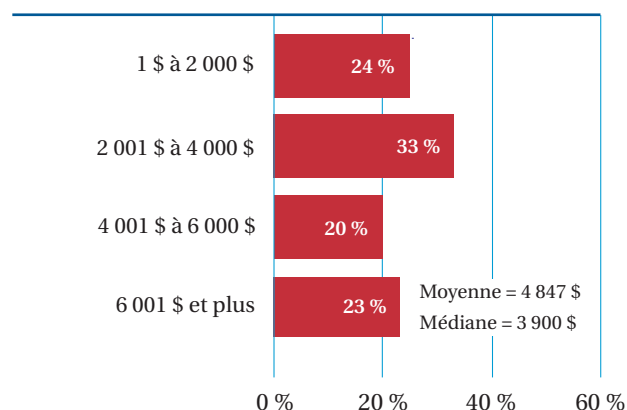
Ceux qui ont travaillé l'été l'ont fait en moyenne 34,4 heures par semaine (à plus d'un poste dans certains cas). La semaine de travail s'allonge avec l'âge et est légèrement plus longue chez les hommes. Elle varie aussi beaucoup d'une province à l'autre, de 31,5 heures en Colombie-Britannique à 36 heures ou plus en Alberta, au Manitoba et dans les provinces de l'Atlantique.

L'emploi des étudiants qui ont travaillé l'été a duré en moyenne 14,5 semaines. Dans la proportion la plus importante (45 %), ils ont travaillé 16 à 20 semaines, tandis que 12 % ont travaillé entre 1 et 8 semaines. Et 22 % ont travaillé entre 9 et 12 semaines, 15 % 13 à 15 semaines, et 5 % plus de 20 semaines (ces données ne figurent pas au tableau). La relation entre l'âge et le nombre de semaines de travail rappelle la relation entre l'âge et le nombre d'heures de travail, mais le nombre de semaines ne varie pas beaucoup selon la région ou le sexe. Le nombre de semaines de travail pendant l'été est plus grand chez

les étudiants à temps partiel que chez les étudiants à temps plein (puisque les premiers ont plus tendance à travailler à temps plein toute l'année²⁷).

Nous avons demandé aux étudiants de déclarer le revenu net qu'ils ont touché pendant l'été. (Bien que nous ayons demandé le revenu net plutôt que brut, il faut noter que, comme les sommes concernées sont faibles et que les périodes d'emploi sont courtes, on peut s'attendre à ce que les gouvernements perçoivent très peu d'impôt sur ces revenus.)

Figure 4.1 : Répartition en pourcentage du revenu d'emploi d'été des étudiants



n = 6 635 (ne tenant pas compte de ceux qui n'ont aucun revenu ou qui ne l'ont pas signalé)

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

27. Presque neuf étudiants (88 %) sur dix qui comptaient travailler au moins 35 heures par semaine pendant l'année scolaire étudiaient à temps partiel. En outre, 80 % des étudiants qui avaient l'intention de travailler à temps plein durant l'année scolaire ont travaillé également à temps plein durant l'été.

Tableau 17 : Emploi d'été : fréquence, nombre d'heures et de semaines de travail selon différentes caractéristiques des étudiants

Caractéristiques	Pourcentage de ceux qui ont travaillé l'été (n = 9 401)	Nombre d'heures de travail en moyenne* (n = 6 991)	Nombre de semaines de travail en moyenne* (n = 6 947)
Total	74	34,4	14,5
Sexe			
Masculin	75	36,1	14,2
Féminin	75	33,8	14,8
Groupe d'âge			
Moins de 18 ans	68	29,2	11,0
18 à 19 ans	79	33,2	13,9
20 à 21 ans	85	35,6	14,9
22 à 23 ans	77	35,6	14,9
24 à 25 ans	62	36,6	15,7
26 à 30 ans	68	34,2	16,1
30 ans et plus	64	34,9	16,6
Province			
Colombie-Britannique	73	31,5	15,2
Alberta	78	37,0	14,9
Saskatchewan	75	35,6	14,9
Manitoba	84	36,4	15,7
Ontario	77	34,2	15,0
Québec	69	33,5	13,5
Nouveau-Brunswick	78	37,7	14,4
Nouvelle-Écosse	77	37,3	14,3
IPE/TNL	82	37,7	13,9
Mode de fréquentation scolaire			
Temps plein	75	34,3	13,9
Temps partiel	73	34,9	16,5
Type de lieu de résidence			
Urbain	76	34,2	14,5
Rural	77	35,5	15,8

* Excluant les répondants qui n'ont pas rapporté d'heures ou de semaines de travail (ou qui ne savaient pas), et en tenant compte de tous les emplois occupés durant l'été (y compris ceux que les répondants ont obtenus par le truchement d'une université ou d'un collège).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaires au Canada 2003-2004.

Les résultats révèlent que 29 % des étudiants n'ont pas gagné de revenu l'été précédent. C'est plus que ceux qui prétendent ne pas avoir travaillé pendant l'été (reportez-vous au tableau 18). Cela signifie que, parmi ceux qui affirment avoir travaillé pendant l'été, 13 % n'ont déclaré aucun revenu, peut-être parce qu'ils ont travaillé à titre bénévole ou

dans une entreprise familiale. Chez ceux qui ont eu un revenu, la proportion la plus importante (33 %) ont gagné 2 001 \$ à 4 000 \$. Ne prenant en considération que ceux qui ont déclaré un revenu d'emploi d'été (à temps plein ou à temps partiel), le revenu moyen est de 4 847 \$, et le revenu médian, de 3 900 \$²⁸.

28. Le calcul de cette moyenne inclut un petit nombre d'étudiants (139) ayant déclaré des gains assez bas (inférieurs à 500 \$) et un plus grand nombre (301) ayant déclaré des gains très élevés (supérieurs à 10 000 \$) pour la période estivale.

Tableau 18 : Gains provenant d'un emploi d'été selon différentes caractéristiques des étudiants

Caractéristiques	Moyenne de tous les étudiants (\$) (n = 8 568)	Pourcentage de ceux qui ne déclarent pas de gains (n = 8 568)	Moyenne chez les étudiants qui ont des gains estivaux (\$) (n = 6 335)
Total	3 461	29	4 847
Sexe			
Masculin	3 834	27	5 230
Féminin	3 429	28	4 772
Groupe d'âge			
Moins de 18 ans	1 219	35	1 886
18 à 19 ans	2 385	24	3 123
20 à 21 ans	3 459	17	4 192
22 à 23 ans	3 653	25	4 893
24 à 25 ans	3 338	40	5 595
26 à 29 ans	4 413	35	6 776
30 ans et plus	5 950	41	10 141
Province			
Colombie-Britannique	3 443	31	4 989
Alberta	4 515	25	6 003
Saskatchewan	3 541	28	4 900
Manitoba	4 174	18	5 094
Ontario	3 728	26	5 007
Québec	2 874	35	4 392
Nouveau-Brunswick	3 381	25	4 494
Nouvelle-Écosse	3 194	25	4 265
IPE/TNL	2 656	22	3 412
Mode de fréquentation scolaire			
Temps plein	2 896	28	4 008
Temps partiel	5 265	31	7 643
Type de lieu de résidence			
Urbain	3 487	27	4 797
Rural	4 212	25	5 605

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Le revenu d'été augmente de façon constante avec l'âge. Remarquez en particulier la forte augmentation des gains moyens entre les étudiants qui ont 26 à 29 ans et ceux qui ont 30 ans et plus (ils augmentent avec la fréquence du travail à temps plein toute l'année dans les deux groupes). Le revenu d'emploi d'été moyen des hommes est plus élevé que celui des femmes, bien que le revenu médian diffère peu.

Selon la province, le revenu d'emploi d'été est sensiblement plus élevé en Alberta et sensiblement plus bas à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. Même lorsque l'âge ne varie pas, le revenu moyen varie considérablement d'une province à l'autre; cette variation s'accroît dans les groupes des plus âgés.

Les étudiants à temps partiel tirent beaucoup plus d'un emploi d'été que les étudiants à temps

Tableau 19 : Revenu moyen d'un emploi d'été* (\$) selon l'âge et la situation financière pour l'année scolaire

Caractéristiques financières	Total (n = 8 568)	Groupe d'âge						30 ans et plus (n = 967)
		Moins de 18 ans (n = 307)	18 à 19 ans (n = 2 054)	20 à 21 ans (n = 2 208)	22 à 23 ans (n = 1 376)	24 à 25 ans (n = 746)	26 à 29 ans (n = 728)	
Total	3 461	1 219	2 385	3 459	3 653	3 338	4 413	5 950
Montant de l'aide financière des parents (\$)								
Aucun	4 405	1 662	2 765	3 829	4 153	2 796	4 998	6 484
1 \$ à 999 \$	2 943	1 006	2 506	3 327	3 209	4 486	5 146	3 378
1 000 \$ à 2 499 \$	2 912	1 432	2 213	3 442	3 693	3 592	3 398	3 998
2 500 \$ et plus	2 901	1 247	2 210	3 319	3 435	2 773	3 473	4 508
Prêt du gouvernement (\$)								
Aucun	3 908	1 364	2 561	3 745	4 049	3 494	5 561	7 144
1 \$ à 5 000 \$	2 580	682	2 233	2 855	3 681	3 218	2 315	1 790
5 000 \$ et plus	2 566	1 229	1 839	2 936	2 668	3 002	3 166	2 090

* Le calcul des moyennes englobe tous les étudiants, y compris ceux qui n'ont déclaré aucun revenu d'emploi d'été (n = 9 401).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

plein. Les données laissent entendre que ceux qui travaillent à temps plein l'été ont également plus tendance à travailler à temps plein durant l'année scolaire (touchant un salaire plus élevé), pendant qu'ils étudient à temps partiel.

Dans la plupart des groupes d'âge, le revenu d'emploi d'été des étudiants qui ne reçoivent pas de soutien de leurs parents est plus élevé que celui des étudiants qui en reçoivent (reportez-vous au tableau 19). Il semble toutefois que les gains provenant d'un emploi d'été ne soient pas supérieurs chez les étudiants qui ont reçu moins de leurs parents pendant l'année scolaire (moins de 1 000 \$). Cela laisse peut-être entendre que les étudiants qui savent qu'ils recevront un soutien financier de leurs parents se sentent moins obligés

de gagner davantage pendant l'été, ou, inversement, que les parents estiment qu'ils doivent combler le manque à gagner si leur enfant n'est pas en mesure d'obtenir un emploi d'été, mais que ces impressions sont seulement dues à l'obtention d'un emploi d'été et non à l'importance des gains.

On observe aussi une relation significative entre le niveau des gains provenant d'un emploi d'été et le montant des prêts du gouvernement. Les étudiants moins endettés auprès du gouvernement ont gagné davantage durant l'été que ceux qui sont plus endettés. Ce résultat donne à penser que des gains supérieurs provenant d'un emploi d'été réduisent le besoin évalué et mènent donc à l'octroi de prêts moins importants. Encore une fois, cette relation est valable pour la plupart des groupes d'âge.

4.3 Emploi pendant l'année scolaire en cours

a) Proportion d'étudiants travailleurs

Au cours de l'enquête initiale, réalisée en octobre 2003, nous avons demandé aux étudiants s'ils avaient l'intention de travailler pendant l'année scolaire. Nous avons supposé que l'intention exprimée par les étudiants au deuxième mois de l'année scolaire serait un bon indicateur des statistiques d'emploi durant l'année.

Trois étudiants sur cinq (60 %) ont affirmé leur intention de travailler pendant l'année scolaire (reportez-vous au tableau 20), mais les trois quarts (77 %) ont déclaré un revenu d'emploi pendant l'année scolaire²⁹. Presque tous ceux qui comptaient travailler (93 %) pendant l'année scolaire l'ont fait, alors que 41 % de ceux qui ne comptaient pas travailler l'ont fait quand même (peut-être en réaction aux pressions financières plus fortes que prévu, à une charge de cours plus légère ou à des occasions d'emploi inattendues).

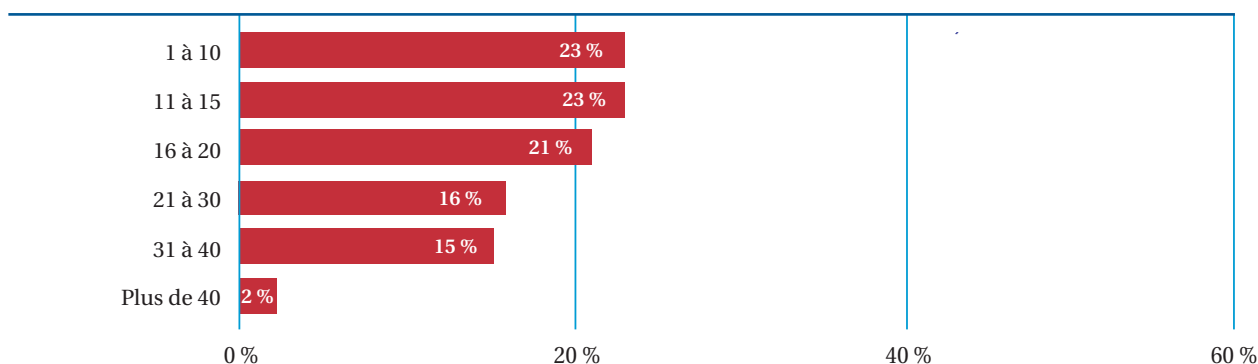
Plus de femmes que d'hommes avaient l'intention de travailler. L'intention de travailler varie peu avec l'âge, sauf qu'elle est un peu moins grande chez les étudiants de 22 et 23 ans. La proportion des étudiants comptant travailler est considérablement plus faible dans les provinces de l'Atlantique et en Saskatchewan, et considérablement plus forte en Colombie-Britannique et au Manitoba. Les étudiants ruraux sont légèrement plus susceptibles que les étudiants urbains d'annoncer une intention de travailler. Cette proportion est sensiblement plus faible chez les étudiants qui vivent seuls ou avec des colocataires, et sensiblement plus forte chez ceux qui ont un conjoint ou vivent chez leurs parents. Comme il fallait s'y attendre, la proportion de ceux qui avaient l'intention de travailler était beaucoup plus forte chez les étudiants à temps partiel. On pourrait dire qu'en général la proportion des étudiants qui déclarent un revenu d'emploi et la proportion des étudiants qui comptent travailler suivent à peu près la même tendance dans toutes les catégories sociodémographiques.

Tableau 20 : Intention de travailler et pourcentage de ceux qui déclarent des gains pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants

Caractéristiques	Pourcentage des étudiants ayant l'intention de travailler, octobre 2003 (n = 9 401)	Pourcentage des étudiants déclarant un revenu d'emploi pendant l'année scolaire (n = 7 815)
Total	60	77
Intention de travailler durant l'année scolaire		
Oui	s. o.	94
Non	s. o.	45
Ne sait pas/ Pas de réponse	s. o.	62
Sexe		
Masculin	56	74
Féminin	65	79
Groupe d'âge		
Moins de 18 ans	60	69
18 à 19 ans	59	75
20 à 21 ans	62	80
22 à 23 ans	54	74
24 à 25 ans	63	83
26 à 29 ans	60	76
30 ans et plus	66	78
Province		
Colombie-Britannique	70	81
Alberta	65	82
Saskatchewan	50	70
Manitoba	73	82
Ontario	61	77
Québec	55	73
Nouveau-Brunswick	48	72
Nouvelle-Écosse	52	73
IPE/TNL	49	70
Conditions de logement/ état matrimonial		
Chez ses parents	68	83
En couple (marié)	69	80
Seul	46	67
Avec des colocataires	47	69
Autres	48	63
Mode de fréquentation scolaire		
Temps plein	55	73
Temps partiel	76	88

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

29. Notez bien que dans l'enquête de suivi, sept sur dix parmi ceux qui étaient retournés à l'école en 2004-2005 nous ont appris qu'ils travaillaient durant l'année scolaire en cours.

Figure 4.2 : Nombre d'heures de travail hebdomadaires prévu par les étudiants pendant l'année scolaire (n = 4 694)

Moyenne (étudiants travailleurs) = 19,8
 Médiane (étudiants travailleurs) = 16,0
 Moyenne (tous les étudiants) = 11,5
 Médiane (tous les étudiants) = 10,0

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-200

b) Nombre d'heures de travail

Les étudiants qui comptaient travailler au début de l'année scolaire prévoyaient faire 19,8 heures par semaine en moyenne (reportez-vous au graphique). La tendance dans toutes les catégories de répondants quant au nombre d'heures de travail réelles ressemble de manière générale à celle du nombre d'heures de travail envisagé. Le nombre d'heures envisagé en moyenne est plus grand chez les étudiants qui ont un conjoint (28,2 heures par semaine).

Nous avons demandé aux étudiants de comparer le nombre d'heures qu'ils ont travaillées en janvier avec le nombre d'heures qu'ils avaient prévu faire (comme ils l'avaient déclaré au premier semestre). Environ le cinquième des étudiants ont dit qu'ils travaillaient plus d'heures qu'ils l'avaient envisagé. Quelque 30 % des répondants ont reconnu qu'ils travaillaient moins qu'ils l'avaient projeté, et la moitié ont indiqué qu'ils travaillaient autant que prévu (reportez-vous au tableau 21).

La proportion de ceux qui travaillent moins diminue avec l'âge, tandis que la proportion de ceux qui travaillent plus est à peu près la même dans tous les groupes d'âge, outre le fait qu'elle est plus forte chez les étudiants de 24 et 25 ans. On observe peu de différence entre les hommes et les femmes à cet égard. Il convient de noter qu'entre les provinces, la proportion des étudiants reconnaissant qu'ils travaillent moins qu'ils l'avaient projeté est sensiblement plus forte à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador (peut-être en raison du taux de chômage plus élevé) et sensiblement plus faible au Québec. C'est dans les conditions de logement qu'apparaît la seule vraie différence, alors que dans une proportion beaucoup plus faible, les étudiants mariés travaillent moins d'heures que voulu. Les étudiants à temps plein ont tendance à travailler moins d'heures que prévu comparativement aux étudiants à temps partiel.

Tableau 21 : Comparaison du nombre d'heures de travail effectuées avec le nombre d'heures de travail projeté durant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants

Caractéristiques	Répartition en pourcentage selon le nombre d'heures de travail effectuées comparativement au nombre d'heures projeté (n = 7 379)		
	Supérieur	Même	Inférieur
Total	19	52	30
Sexe			
Masculin	17	54	29
Féminin	20	50	30
Groupe d'âge			
Moins de 18 ans	16	44	39
18 à 19 ans	18	48	34
20 à 21 ans	18	49	32
22 à 23 ans	18	52	30
24 à 25 ans	28	46	26
26 à 29 ans	17	59	24
30 ans et plus	16	63	21
Province			
Colombie-Britannique	21	45	34
Alberta	24	49	27
Saskatchewan	16	50	33
Manitoba	17	53	30
Ontario	17	49	33
Québec	19	60	21
Nouveau-Brunswick	19	51	29
Nouvelle-Écosse	16	52	32
IPE/TNL	10	50	40
Conditions de logement/état matrimonial			
Chez ses parents	21	46	33
En couple (marié)	17	63	20
Seul	15	56	29
Avec des colocataires	17	52	31
Autres	14	57	30
Mode de fréquentation scolaire			
Temps plein	18	49	33
Temps partiel	20	61	19

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

c) Gains provenant d'un emploi pendant l'année scolaire

Parmi les étudiants qui ont travaillé durant l'année scolaire, les gains mensuels provenant d'un emploi s'établissent à 696 \$ en moyenne, et la médiane à 448 \$. Pour toute l'année scolaire, les étudiants ont gagné en moyenne 6 612 \$ (la médiane étant de 4 657 \$)³⁰.

Le revenu d'emploi mensuel varie selon différentes caractéristiques des étudiants sensiblement de la même façon que le total des gains (reportez-vous au tableau 22). Le revenu moyen augmente avec l'âge, notamment chez les étudiants d'au moins 26 ans, surtout le revenu mensuel. Les gains varient beaucoup d'une province à l'autre : ils sont les plus

30. Notez bien qu'environ 8 % des étudiants à temps partiel travaillent à temps plein toute l'année. Leur revenu d'emploi mensuel et annuel est beaucoup plus élevé que la moyenne (2 280 \$ et 19 350 \$ respectivement). En excluant ces répondants de l'analyse, les gains sont de 500 \$ par mois en moyenne et le revenu d'emploi total baisse à 5 270 \$.

Tableau 22 : Niveau de revenu* selon différentes caractéristiques des étudiants

Caractéristiques	Revenu d'emploi mensuel (\$) (n = 5 412)		Revenu d'emploi pour l'année (\$) (n = 6 718)	
	Moyen	Médian	Moyen	Médian
Total	696	448	6 612	4 657
Sexe				
Masculin	695	457	6 829	5 058
Féminin	690	439	6 597	4 510
Groupe d'âge				
Moins de 18 ans	318	298	3 326	2 914
18 à 19 ans	369	310	4 403	3 500
20 à 21 ans	473	381	5 585	4 673
22 à 23 ans	581	457	5 881	4 771
24 à 25 ans	782	606	7 214	5 471
26 à 29 ans	1 235	1 000	9 996	8 211
30 ans et plus	1 601	1 209	13 240	9 615
Province				
Colombie-Britannique	874	557	7 782	6 074
Alberta	836	479	7 728	5 445
Saskatchewan	535	335	5 609	3 974
Manitoba	777	483	7 199	5 154
Ontario	639	406	6 650	4 914
Québec	702	486	6 256	4 217
Nouveau-Brunswick	549	326	5 151	3 547
Nouvelle-Écosse	462	248	4 920	3 296
IPE/TNL	365	272	3 518	2 928
Conditions de logement/état matrimonial				
Chez ses parents	506	436	5 542	4 700
En couple (marié)	1 427	1 129	11 527	9 029
Seul	872	489	7 607	5 093
Avec des colocataires	438	260	4 856	3 511
Autres	417	235	4 511	3 083
Mode de fréquentation scolaire				
Temps plein	428	340	4 881	4 000
Temps partiel	1 449	1 186	12 147	9 942
Type de programme				
Collège	513	391	4 625	3 726
Premier cycle	651	429	6 592	4 700
Études supérieures	1 354	1 000	11 434	8 908
Type de lieu de résidence				
Urbain	689	456	6 669	4 826
Rural	969	500	8 544	5 533

* Parmi les étudiants qui ont un revenu.

Notez bien que le calcul des moyennes ne tient pas compte des réponses indiquant un surplus mensuel de 1 800 \$ ou plus.

Le revenu mensuel représente les sommes gagnées pendant l'année scolaire, tandis que le revenu pour l'année inclut le revenu d'emploi d'été économisé en vue de l'année scolaire.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

élevés en Colombie-Britannique et en Alberta, alors qu'ils sont les plus bas dans les provinces de l'Atlantique et en Saskatchewan. Suivant les tendances selon l'âge, les étudiants vivant en couple (qui tendent à être plus âgés) et à un degré moindre les étudiants vivant seuls (qui tendent aussi à être plus âgés) gagnent considérablement plus que les étudiants vivant dans une autre situation. Suivant également les différences d'âge de même que les différences dans le besoin de couvrir les droits de scolarité, les étudiants diplômés gagnent entre 3,3 et 3,6 fois plus que les étudiants du premier cycle et du collégial. Comme on pouvait s'y attendre, les étudiants à temps partiel, qui travaillent plus que les étudiants à temps plein, gagnent beaucoup plus que ces derniers. En fait, les étudiants à temps partiel gagnent de trois à quatre fois plus. Les étudiants ruraux (qui ont tendance à être plus âgés) gagnent plus que leurs homologues des villes.

d) Raisons pour travailler

Nous avons demandé aux étudiants qui occupent un emploi pourquoi ils travaillent pendant l'année scolaire. Dans une immense majorité (83 %), ils reconnaissent que la raison principale est le besoin

d'un revenu. Seulement 7 % travaillent principalement pour conserver un poste et seulement 6 % travaillent surtout pour acquérir de l'expérience. Les sous-groupes d'étudiants présentent peu de différences. Les étudiants à temps plein sont plus susceptibles d'invoquer le besoin d'expérience, tandis que les étudiants à temps partiel sont plus susceptibles d'essayer de conserver un poste.

Afin de déterminer s'il y a une relation entre l'emploi d'été et l'emploi pendant l'année scolaire, nous avons comparé les gains de l'année scolaire et le nombre d'heures prévu avec le nombre d'heures de travail effectuées durant l'été (reportez-vous au tableau 23). Les étudiants qui font beaucoup d'heures pendant l'été ont aussi un revenu élevé pendant l'année scolaire : le revenu moyen pendant l'année scolaire augmente avec le nombre d'heures de travail durant l'été. Il en va de même pour le nombre d'heures que les étudiants prévoient effectuer durant l'année scolaire : le nombre d'heures prévu en moyenne augmente avec le nombre d'heures de travail effectuées l'été. C'est la même relation que dans le cas des gains : le revenu d'emploi moyen pendant l'année scolaire augmente avec le revenu d'emploi moyen de l'été précédent (ces données ne figurent pas au tableau).

Tableau 23 : Revenu et nombre d'heures de travail pendant l'année scolaire* selon le nombre d'heures de travail effectuées l'été précédent

Nombre d'heures de travail effectuées l'été	Revenu d'emploi moyen (\$)		Nombre d'heures de travail prévu en moyenne par semaine (n = 4 694)
	Par mois (n = 5 412)	Pour l'année scolaire (n = 6 718)	
1 à 24	531	5 134	15,3
25 à 35	650	6 017	18,2
36 heures et plus	885	8 603	23,2
Total	696	6 612	19,8

* Parmi les étudiants qui ont un revenu ou qui ont travaillé.

Le revenu mensuel représente les sommes gagnées pendant l'année scolaire, tandis que le revenu total inclut le revenu d'emploi d'été économisé en vue de l'année scolaire.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

4.4 Relation entre l'emploi et les études

L'enquête propose diverses façons d'envisager la relation entre l'emploi, le rendement scolaire et la durée des études. Nous les examinons chacune à leur tour.

a) Emploi et rendement scolaire

La présente section permet d'examiner la relation entre l'emploi des étudiants et leur rendement scolaire. Nous avons utilisé les notes du semestre d'automne (la seule période pour laquelle les étudiants ont déclaré leurs notes) comme indicateur du rendement scolaire. Nous avons mesuré l'importance

de l'emploi en combinant le nombre d'heures de travail effectuées chaque semaine et le revenu mensuel moyen (pour les étudiants qui ont fait des heures de travail ou touché un revenu). Nous nous sommes concentrés sur les étudiants à temps plein parce qu'ils forment un groupe plus homogène et une population étudiante plus « représentative » que ceux qui étudient à temps partiel. Nous avons comparé les résultats selon le groupe d'âge afin de neutraliser l'effet de l'âge. Nous posons comme hypothèse que le travail risque d'exercer une influence négative sur le rendement scolaire.

Tableau 24 : Nombre d'heures de travail hebdomadaires prévu en moyenne* selon le groupe d'âge et les notes au premier semestre parmi les étudiants à temps plein

Note moyenne au premier semestre	Nombre total d'heures par semaine (n = 4 182)	Groupe d'âge					
		18 à 19 ans (n = 1 026)	20 à 21 ans (n = 1 230)	22 à 23 ans (n = 682)	24 à 25 ans (n = 350)	26 à 29 ans (n = 339)	30 ans et plus (n = 303)
A+/A	15,3	15,4	15,0	15,8	14,6	14,8	17,4
A-	15,0	13,5	13,8	15,0	15,8	15,5	19,6
B+	15,3	13,8	16,0	14,7	17,5	14,6	21,0
B/B-	15,3	14,5	15,7	16,2	14,0	14,1	16,2
C	16,2	13,9**	16,4	20,7	18,3**	20,2**	19,8**
Total	15,5	14,6	15,4	16,4	15,7	15,7	18,8

* Calculs se fondant uniquement sur les étudiants à temps plein qui ont fourni des données valides sur les notes au premier semestre dans le questionnaire de février 2004 et un nombre d'heures de travail prévu non nul dans le questionnaire initial. Les résultats pour les étudiants de moins de 18 ans et ceux qui ont D n'apparaissent pas ici parce qu'il n'y avait pas suffisamment d'observations.

** Il convient d'examiner les résultats avec prudence en raison de la faible taille de l'échantillon (n = 15 à 30).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tableau 25 : Revenu mensuel moyen (\$) selon le groupe d'âge et les notes au premier semestre parmi les étudiants à temps plein*

Note moyenne au premier semestre	Total (n = 3 510)	Groupe d'âge					
		18 à 19 ans (n = 861)	20 à 21 ans (n = 1 084)	22 à 23 ans (n = 595)	24 à 25 ans (n = 309)	26 à 29 ans (n = 284)	30 ans et plus (n = 244)
A+/A	481	311	371	517	525	646	833
A-	420	294	359	477	471	685	582
B+	443	365	427	424	572	531	938
B/B-	401	389	389	432	454	503	454
C	377	339	389	404	545	456	314
Total	428	353	396	456	517	618	694

* Calculs se fondant uniquement sur les étudiants à temps plein qui ont fourni des données valides sur les notes au premier semestre dans le questionnaire de février 2004 et pour au moins quatre mois de revenu d'emploi. Les résultats pour les étudiants de moins de 18 ans et ceux qui ont D n'apparaissent pas ici parce qu'il n'y avait pas suffisamment d'observations.

Notez bien que le calcul des moyennes ne tient pas compte des surplus mensuels de 1 800 \$ ou plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Les résultats révèlent qu'il n'y a pas de relation nette entre le nombre d'heures de travail prévu et les notes (reportez-vous au tableau 24). C'est-à-dire que la quantité de travail que les étudiants prévoient effectuer durant l'année scolaire ne semble pas nuire à leur rendement scolaire. En outre, c'est encore vrai lorsque nous neutralisons l'effet de l'âge.

Le *Sondage auprès des étudiants universitaires du premier cycle* effectué par le Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires du premier cycle a permis de constater toutefois que certains étudiants croient eux-mêmes que le travail a un effet nuisible sur leur rendement scolaire : environ le tiers des étudiants qui occupent un emploi durant l'année scolaire déclarent que le travail autre que les stages en entreprise a un impact négatif moyen, important ou très important.

b) Effet sur la durée des études

Il y a deux façons de mesurer l'effet de l'emploi sur le temps que mettent les étudiants à terminer leurs études. D'abord, nous pouvons examiner la durée réelle des études, indiquée par le mode de fréquentation scolaire des étudiants (nous nous attendons à ce que ces les étudiants à temps partiel mettent plus de temps pour compléter leurs études). En deuxième

lieu, nous pouvons interroger les étudiants sur la façon dont ils perçoivent l'influence de l'emploi sur le parachèvement de leurs études dans des délais raisonnables. Rappelons qu'au chapitre 2 nous avons indiqué que le quart des étudiants (25 %) fréquentent un établissement d'enseignement à temps partiel, conformément à une distribution pondérée de l'échantillon. Les deux tiers (66 %) de ceux qui étudient à temps partiel révèlent qu'ils préféreraient étudier à temps plein.

L'importance de l'emploi des étudiants (mesurée par le nombre d'heures de travail hebdomadaires prévu) est liée à leur mode de fréquentation scolaire (dernière rangée du tableau 26), ce qui n'a rien d'étonnant. Le nombre d'heures de travail hebdomadaires prévu en moyenne est considérablement plus grand chez les étudiants à temps partiel. Et cet écart est encore plus grand chez les étudiants plus âgés, notamment dans le groupe des 26 à 29 ans. Chez les moins de 24 ans, les étudiants à temps partiel font environ 34 % à 55 % plus d'heures par semaine (un rapport de 1,34 à 1,55) que les étudiants à temps plein, alors que chez les 24 ans et plus, ils travaillent à peu près deux fois plus (rapport de 1,80 à 2,27). Ce résultat est peut-être attribuable aux plus grandes responsabilités financières des étudiants plus âgés et à leur expérience de travail plus vaste.

Tableau 26 : Nombre d'heures de travail hebdomadaires prévu en moyenne* selon le mode de fréquentation scolaire et l'âge des étudiants

Groupe d'âge	Étudiants à temps plein	Étudiants à temps partiel	Rapport étudiants à temps plein/étudiants à temps partiel
Moins de 18 ans (n = 174)	15,2	22,0	1,44
18 à 19 ans (n = 1 066)	14,6	19,6	1,34
20 à 21 ans (n = 1 302)	15,4	22,0	1,43
22 à 23 ans (n = 751)	16,5	25,5	1,55
24 à 25 ans (n = 394)	15,7	29,7	1,89
26 à 29 ans (n = 410)	15,7	35,6	2,27
30 ans et plus (n = 497)	18,8	33,9	1,80
Total (n = 4 694)	15,5	29,3	1,89

* Parmi les étudiants qui prévoyaient travailler.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Nous avons demandé aux étudiants ayant fait connaître leur intention de travailler durant l'année scolaire s'ils pensent qu'ils pourraient terminer leurs études plus rapidement s'ils ne devaient pas travailler (reportez-vous au tableau 27). La moitié (50 %) de ces étudiants indiquent qu'ils seraient en mesure de terminer leurs études plus tôt s'ils ne travaillaient pas. Cette proportion augmente de façon constante avec l'âge. Comme il fallait s'y attendre, la proportion des étudiants à temps partiel qui signalent que l'emploi ralentit leurs études (81 %) est sensiblement plus élevée que chez les étudiants à temps plein (35 %).

Afin d'évaluer la façon dont le travail nuit au rythme des études dans différents groupes d'âge,

nous avons comparé le nombre d'heures de travail prévu de (1) ceux qui affirment que le travail compromet l'obtention de leur grade avec celui de (2) ceux qui prétendent le contraire (reportez-vous au tableau 27). Nous avons calculé le rapport entre ces moyennes pour chaque groupe d'âge. Les résultats montrent que ceux qui affirment que le travail ralentit leurs études s'attendent à travailler 50 % de plus que ceux qui ne pensent pas que le travail produit cet effet. Ce rapport augmente avec l'âge, culminant entre 26 et 29 ans. Ce résultat donne à penser que le travail est un empêchement plus grand pour les étudiants plus âgés ou que l'effet de dilution du travail est peut-être lié à d'autres facteurs, tels que les obligations familiales.

Tableau 27 : Nombre d'heures de travail hebdomadaires prévu en moyenne durant l'année scolaire selon le rythme d'avancement des études* et l'âge des étudiants

Groupe d'âge	Pourcentage des réponses positives	Termineriez-vous vos études plus rapidement si vous n'aviez pas à travailler?		
		Nombre d'heures de travail prévu en moyenne (oui)	Nombre d'heures de travail prévu en moyenne (non)	Rapport (oui/non)
Moins de 18 ans (n = 174)	23	17,1	15,9	1,08
18 à 19 ans (n = 1 066)	32	17,2	14,2	1,21
20 à 21 ans (n = 1 302)	42	18,6	15,2	1,22
22 à 23 ans (n = 751)	52	22,0	15,3	1,44
24 à 25 ans (n = 394)	61	25,1	18,1	1,39
26 à 29 ans (n = 410)	67	29,2	16,9	1,73
30 ans et plus (n = 497)	83	32,0	20,4	1,57
Total (n = 4 694)	50	24,0	15,6	1,54

* Que les études puissent prendre fin plus rapidement ou non si le répondant n'avait pas à travailler.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

5. Soutien des parents et des autres membres de la famille

Dans le présent chapitre, nous examinons l'importance du soutien reçu par les étudiants de leurs parents et d'autres membres de leur famille. Nous examinons aussi bien la fréquence que le niveau d'un tel soutien, et dans quelle mesure ceux-ci se rapportent à la situation financière et au rendement scolaire des étudiants.

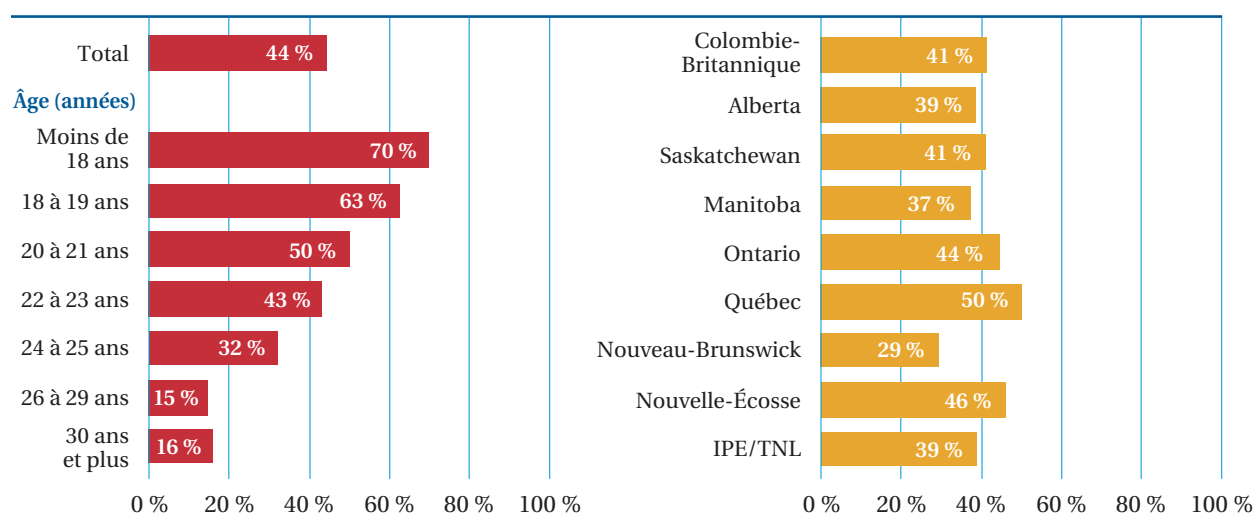
5.1 Fréquence du soutien de la famille à la rentrée

a) Rôle des caractéristiques sociodémographiques

Presque la moitié des étudiants (44 %) reçoivent une aide financière d'un membre de leur famille à la rentrée. Bien que la fréquence du soutien familial ne varie pas réellement selon le sexe, elle baisse fortement avec l'âge, passant de 70 % chez les étu-

dants de moins de 18 ans à 15 % chez les étudiants de 26 ans et plus. La proportion des étudiants bénéficiant d'une aide familiale est sensiblement plus élevée au Québec (puisqu'en général les étudiants de cette province sont plus jeunes) et sensiblement plus faible au Nouveau-Brunswick. Les résidents ruraux ont moins tendance à recevoir un soutien de leur famille, même quand on neutralise l'effet de l'âge.

Figure 5.1 : Pourcentage des étudiants recevant un soutien familial selon l'âge et la province (n = 9 401)



Pourcentage de tous les étudiants

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

b) Rôle des conditions de logement, des prêts et des cadeaux

L'âge est aussi en rapport avec un certain nombre d'autres facteurs qui déterminent la fréquence du soutien familial. Par exemple, les étudiants qui vivent chez leurs parents ont beaucoup plus de chances de recevoir un soutien familial que ceux qui vivent dans d'autres conditions, surtout s'ils vivent seuls ou en couple. La proportion de ceux qui reçoivent un soutien parental ou familial est beaucoup plus faible aussi chez les étudiants qui vivent avec des personnes à charge (18 %), mais plus forte chez les étudiants à charge (60 %). Comme on pouvait peut-être s'y attendre, la fréquence du soutien des parents et d'autres membres de la famille augmente avec le revenu des parents.

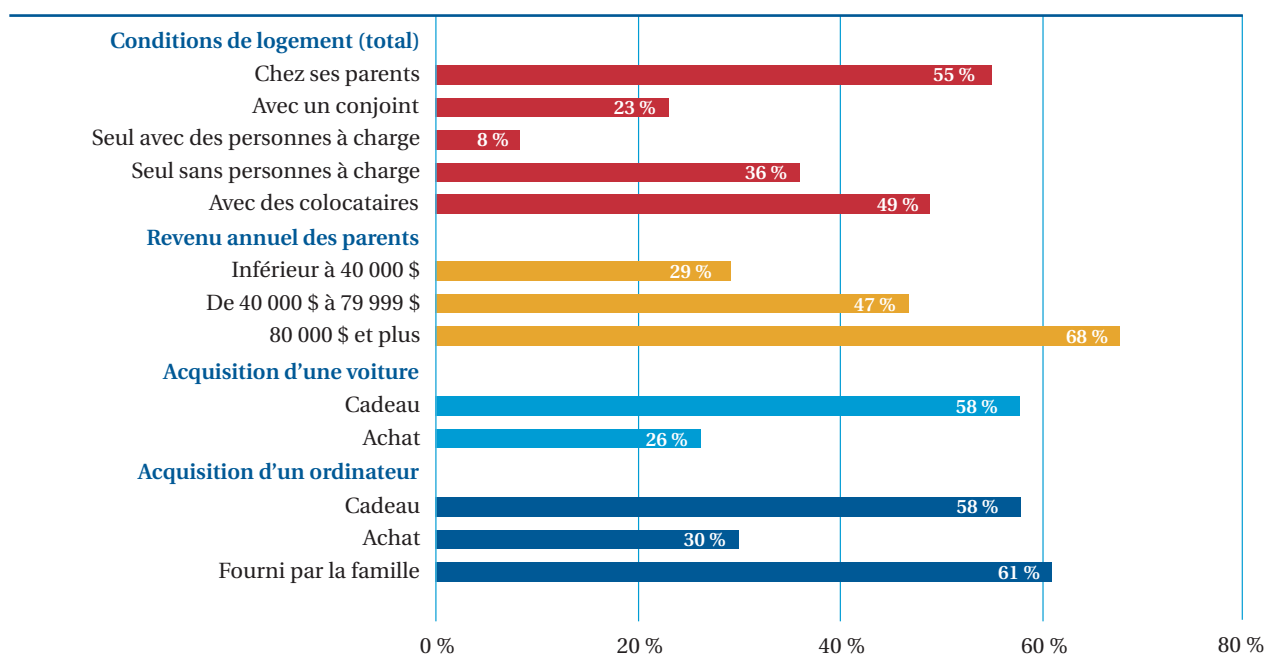
On observe une relation significative entre l'existence d'un soutien financier familial et l'aide non monétaire. Par exemple, les étudiants qui ont reçu une voiture ou un ordinateur en cadeau sont plus susceptibles de recevoir une aide financière des parents ou d'autres membres de la famille que les

étudiants qui ont acheté ces biens. Ces correspondances ont toutes un lien avec le revenu de la famille.

Il y a aussi une relation entre le soutien familial et l'emprunt étudiant. La proportion des étudiants recevant un soutien parental ou familial est plus faible chez ceux qui ont obtenu des prêts à la fois du gouvernement et de source privée (19 %), ceux qui ont contracté des dettes quelles qu'elles soient (33 %) et ceux qui bénéficient de prêts du gouvernement en particulier (24 %). Les derniers résultats laissent entendre que le soutien familial limite peut-être l'admissibilité des étudiants aux services d'aide du gouvernement ou, à l'inverse, que les parents adaptent leur soutien en fonction de la valeur des prêts accordés à leurs enfants par le gouvernement.

La fréquence du soutien parental aux étudiants qui n'empruntent pas varie selon le groupe d'âge, de même que le type de soutien (reportez-vous au tableau 28). La fréquence du soutien parental aux étudiants qui ne reçoivent pas de prêt gouvernemental

Figure 5.2 : Pourcentage des étudiants recevant un soutien familial selon les conditions de logement, le niveau du revenu et l'acquisition d'une voiture ou d'un ordinateur (n = 9401)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tableau 28 : Pourcentage des étudiants recevant un soutien financier des parents ou d'autres membres de la famille* selon l'âge, les conditions de logement et l'endettement

Caractéristiques financières	Total (n = 9 401)	Groupe d'âge						30 ans et plus (n = 1 034)
		Moins de 18 ans (n = 346)	18 à 19 ans (n = 2 298)	20 à 21 ans (n = 2 419)	22 à 23 ans (n = 1 030)	24 à 25 ans (n = 798)	26 à 29 ans (n = 788)	
Total	44	70	63	50	43	32	15	16
Conditions de logement/ état matrimonial								
Chez ses parents	55	69	63	49	50	32	25	25
En couple (marié)	23	100	54	35	28	33	14	18
Seul	29	86	57	57	29	39	9	9
Avec des colocataires	49	80	64	54	45	24	14	23
Prêt du gouvernement								
Oui	24	24	33	34	20	27	10	15
Non	54	72	69	59	60	37	20	17
Prêt privé								
Oui	26	40	37	41	31	19	16	15
Non	51	71	67	54	49	38	13	16
Dettes sur cartes de crédit								
Oui	34	100	62	45	41	21	13	16
Non	52	70	65	54	46	47	17	15

* Proportion de ceux qui ont fait comprendre en octobre qu'ils allaient recevoir un soutien aux études de leurs parents ou d'autres membres de leur famille (n = 9 401).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

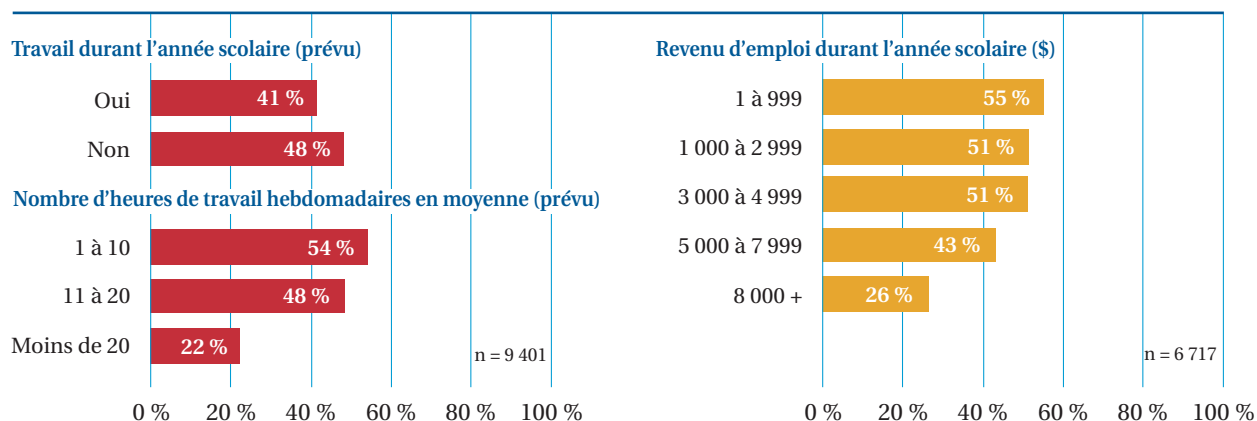
est plus élevée dans tous les groupes d'âge, mais particulièrement frappante chez les étudiants de 22 à 23 ans. La fréquence des prêts privés, cependant, évolue en relation inverse avec le soutien familial seulement chez les étudiants de moins de 18 ans, où le soutien familial est beaucoup plus fort; elle est en corrélation positive avec le soutien parental chez les étudiants de 26 ans et plus. La fréquence du soutien parental est plus élevée chez les étudiants de moins de 18 ans qui ont emprunté sur carte de crédit (alors que dans les autres groupes d'âge, il y a peu de différence entre ceux qui sont endettés sur carte de crédit et ceux qui ne le sont pas).

Quand on examine la relation entre le soutien familial, les conditions de logement et l'âge, plus de la moitié des étudiants de 21 ans et moins vivant seuls reçoivent un soutien de leur famille, et plus de la moitié des étudiants de 23 ans et moins vivant

avec des colocataires reçoivent aussi un tel soutien. C'est chez les étudiants vivant en couple que la fréquence du soutien parental ou familial diminue le plus tôt.

c) Rôle de l'emploi

La fréquence de l'aide financière est dans une certaine mesure liée au travail étudiant. La proportion des étudiants bénéficiant d'un soutien familial est un peu plus forte chez ceux qui ne travaillent pas durant l'année scolaire (reportez-vous au graphique de la page suivante). Parmi ceux qui travaillent, le soutien familial est lié à l'intensité de l'emploi, mesurée selon le nombre d'heures de travail hebdomadaires prévu et les gains provenant de l'emploi. Les étudiants qui s'attendent à travailler plus sont moins susceptibles de recevoir de l'aide des parents ou d'autres

Figure 5.3 : Pourcentage des étudiants recevant un soutien familial selon l'intention d'occuper un emploi

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

membres de la famille. C'est particulièrement vrai pour les étudiants qui prévoient travailler plus de 20 heures par semaine. Pour ce qui est du revenu d'emploi, ceux qui gagnent moins de 8 000 \$ ont à peu près les mêmes chances de recevoir une aide des parents (entre 43 % et 55 %), mais cette fréquence diminue de manière significative chez ceux qui gagnent plus de 8 000 \$. Les parents se sentent peut-être moins obligés de compléter le revenu des enfants qui gagnent beaucoup.

Cette tendance, suivant laquelle le soutien parental ou familial baisse quand les étudiants gagnent plus de 8 000 \$, apparaît dans tous les groupes d'âge, mais elle est particulièrement frappante parmi les étudiants de 24 à 25 ans.

d) Remboursement de l'aide familiale escompté

Nous avons demandé aux étudiants recevant une aide financière de leurs parents ou d'autres membres de leur famille quel pourcentage ils prévoyaient devoir rembourser³¹. Si l'on exclut 9 % des étudiants qui ne savent pas, la moitié (50 %) ne prévoient pas rembourser du tout l'aide financière reçue de leurs parents ou d'autres membres de leur famille, et 14 % s'attendent à rembourser en totalité l'aide financière reçue. Les autres (36 %) prévoient rembourser au moins une partie de ce que leur famille a fourni. Ces étudiants s'attendent à en rembourser 64 % en moyenne.

31. Notez bien que ces résultats concernent les étudiants qui disaient recevoir un soutien de leurs parents au moment de l'enquête initiale et reposent donc sur les attentes des étudiants à la rentrée.

5.2 Fréquence et niveau du soutien familial pendant l'année scolaire

Cette section examine la fréquence et le niveau du soutien familial que les étudiants reçoivent pendant l'année scolaire. Elle se fonde sur les résultats des étapes mensuelles de l'enquête réalisée auprès des étudiants³². La proportion des étudiants qui reçoivent un soutien pendant l'année scolaire varie selon l'âge et d'autres caractéristiques, d'une manière qui rappelle la mesure effectuée dans l'enquête initiale.

a) Résultats d'ensemble et comparaisons avec la fréquence à la rentrée

Les étudiants reçoivent une aide financière de leur famille pendant l'année scolaire (entre septembre et avril) dans une proportion plus forte que prévu au début de l'année (octobre). Bien que moins de la moitié (44 %) des étudiants aient indiqué en début d'année qu'ils recevaient une aide financière quelconque de leurs parents, les données mensuelles révèlent que plus des deux tiers (69 %) signalent une forme quelconque d'aide financière de leur famille (reportez-vous au tableau 29). Comme le montre le

tableau, 58 % des étudiants reçoivent un soutien de leurs parents, 37 % d'autres membres de leur famille et 10 % du conjoint.

Les étudiants qui bénéficient de l'aide financière de leur famille pendant l'année scolaire touchent en moyenne 259 \$ par mois. Si l'on ne tient pas compte de ceux qui ne reçoivent pas de soutien, l'aide moyenne des parents s'établit à 229 \$, du conjoint, à 332 \$, et d'autres membres de la famille, à 68 \$. Si l'on tient compte de ceux qui ne reçoivent pas de soutien, les étudiants touchent en moyenne 135 \$ par mois des parents, 34 \$ du conjoint et 23 \$ d'autres membres de la famille.

Le soutien des parents varie énormément d'un mois à l'autre. On observe deux sommets : en septembre (à la rentrée – 727 \$) et en décembre et janvier (probablement en rapport avec les cadeaux de Noël et l'aide au second semestre – 370 \$ et 332 \$ respectivement). C'est en février et en mars que les étudiants reçoivent les montants les plus faibles³³ (262 \$ et 256 \$ respectivement).

Tableau 29 : Fréquence et montant de l'aide financière de la famille aux étudiants durant l'année scolaire* selon la source et selon que l'étudiant a indiqué ou non un soutien à la rentrée

Fréquence et niveau selon la source	Total	Soutien aux études pour l'année scolaire (déclaré à l'étape initiale)	
		Oui (%)	Non (%)
1. Proportion de ceux qui reçoivent de l'aide durant l'année (%)			
Total (n = 7 864)	69	91	53
Parents (n = 7 809)	58	85	39
Conjoint (n = 7 715)	10	10	11
Autres membres de la famille (n = 7 782)	34	45	26
2. Montant moyen de l'aide reçue chaque mois (\$) **			
Total (n = 5 449)	259	332	164
Parents (n = 4 658)	229	307	100
Conjoint (n = 750)	332	273	374
Autres membres de la famille (n = 2 700)	68	80	51

* Résultats fondés sur les réponses des étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape à chaque semestre.

** Parmi les étudiants qui reçoivent un soutien parental (en ne tenant pas compte de ceux qui ne reçoivent aucun soutien).

Notez bien que le calcul des moyennes ne tient pas compte des réponses indiquant un surplus mensuel de 1 800 \$ ou plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

32. Les résultats présentés dans cette section sont tirés de l'analyse des données mensuelles fournies seulement par les étudiants qui ont participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

33. Nous n'avons pas tenu compte d'avril parce que l'année scolaire prend fin au cours de ce mois pour la plupart des étudiants.

Presque tous ceux (91 %) qui indiquaient à la rentrée un soutien de membres de leur famille l'ont reçu effectivement au cours de l'année. À titre de comparaison, 53 % de ceux qui prétendaient ne pas bénéficier d'un tel soutien ont reçu pourtant de l'argent de cette source à un certain moment au cours de l'année. La tendance empruntée par le soutien des seuls parents est similaire et rappelle un peu celle du soutien des autres membres de la famille. Quant au soutien du conjoint, ce que les étudiants affirment en début d'année scolaire se rapproche de plus près de ce qui se passe en réalité.

Les étudiants qui disent ne pas s'attendre à bénéficier d'un soutien reçoivent cependant un soutien moins important que les autres durant l'année. Cette tendance s'applique au soutien des parents et d'autres membres de la famille. Toutefois, en ce qui a trait au soutien du conjoint, les étudiants qui prétendent ne pas en bénéficier reçoivent en fait un soutien beaucoup plus important que ceux qui prétendent ne pas recevoir de soutien de membres de leur famille.

b) Rôle des caractéristiques démographiques, des conditions de logement et du mode de fréquentation scolaire

Les hommes et les femmes reçoivent de leurs parents et d'autres membres de leur famille à peu près le même soutien et environ à la même fréquence, bien que les femmes touchent d'ordinaire davantage des autres membres de leur famille que les hommes (reportez-vous au tableau 30).

La relation entre l'âge et la valeur du soutien familial ne suit pas la même tendance que la relation entre l'âge et la fréquence. La proportion des étudiants qui reçoivent un soutien de leurs parents et de toute leur famille baisse avec l'âge. Par contre, le montant reçu des parents en moyenne chaque mois (parmi les étudiants qui reçoivent de l'aide) augmente avec l'âge, culminant à 22 et 23 ans. Le soutien de tous les membres de la famille s'accroît de façon constante avec l'âge.

Les parents jouent un bien plus grand rôle que les autres membres de la famille dans toutes les cohortes d'âge sauf les cohortes des plus âgés. Jusqu'à 25 ans inclusivement, la proportion des étudiants qui reçoivent un soutien de l'ensemble des membres de leur famille n'est que de 4 à 12 points de pourcentage plus élevée que la proportion de ceux qui reçoivent un soutien de leurs parents. Après la 27^e année, le fossé se creuse à 17, puis à 23 points de pourcentage. De façon similaire, le montant de la contribution des autres membres de la famille est beaucoup plus grand pour les étudiants de 26 ans et plus que pour ceux qui ont moins de 26 ans.

Les étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse sont plus susceptibles de recevoir un soutien familial. En revanche, les étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador reçoivent en moyenne l'aide la moins substantielle. Les étudiants du Manitoba reçoivent également un soutien plus faible. D'une manière générale, la proportion des étudiants qui reçoivent un soutien de l'ensemble des membres de leur famille est d'environ 10 points supérieure à la proportion de ceux qui reçoivent un soutien de leurs seuls parents. Les étudiants font exception en Saskatchewan et en Alberta, où les écarts sont de 22 et 14 points respectivement. Quant au niveau du soutien, les membres de la famille autres que les parents fournissent des sommes plus importantes en Saskatchewan, en Colombie-Britannique, en Alberta et en Nouvelle-Écosse que dans les autres provinces.

Quant aux conditions de logement, les étudiants qui vivent chez leurs parents et ceux qui vivent avec des colocataires sont les plus susceptibles de recevoir de l'aide de leurs parents. Ceux qui vivent chez leurs parents, toutefois, reçoivent le moins d'aide de leurs parents (bien qu'ils reçoivent un soutien autrement en vivant à la maison). Ce sont les étudiants qui vivent seuls qui reçoivent de leurs parents l'aide la plus substantielle. Les étudiants qui vivent en couple sont les moins susceptibles de recevoir de l'argent de leurs parents; ils reçoivent

Tableau 30 : Fréquence et valeur moyenne du soutien des parents et de tout autre membre de la famille* à chaque mois selon différentes caractéristiques des étudiants

Caractéristiques des étudiants	Pourcentage des étudiants recevant le soutien des parents (n = 7 809)	Valeur moyenne du soutien des parents chaque mois (\$) (n = 4 658) **	Valeur moyenne du soutien des parents pour l'année (\$) (n = 4 994)	Pourcentage des étudiants recevant le soutien d'un membre de la famille (n = 7 864)	Valeur moyenne du soutien de toute la famille chaque mois (\$) (n = 5 499) **	Valeur moyenne du soutien de toute la famille pour l'année (\$) (n = 5 714)
Total	58	229	2 486	69	259	2 896
Sexe						
Masculin	60	231	2 468	70	251	2 750
Féminin	58	235	2 570	69	269	3 021
Groupe d'âge						
Moins de 18 ans	91	189	2 014	95	187	2 354
18 à 19 ans	78	226	2 471	85	230	2 735
20 à 21 ans	71	243	2 730	78	251	2 878
22 à 23 ans	61	264	2 783	73	268	2 995
24 à 25 ans	41	223	2 195	52	249	2 575
26 à 29 ans	33	189	1 727	50	280	2 913
30 et plus	19	167	1 879	42	452	4 075
Province						
Colombie-Britannique	51	236	2 277	61	271	2 683
Alberta	51	222	2 507	65	326	3 288
Saskatchewan	59	252	2 553	71	320	3 241
Manitoba	54	186	2 164	66	214	2 632
Ontario	60	249	2 872	71	266	3 244
Québec	62	203	1 978	72	219	2 304
Nouveau-Brunswick	54	208	1 978	63	228	2 316
Nouvelle-Écosse	67	230	2 895	76	266	3 340
IPE/TNL	67	166	1 832	77	182	2 054
Conditions de logement/ état matrimonial						
Chez ses parents	69	170	1 935	76	173	2 153
En couple	28	206	1 798	66	411	3 722
Seul	44	382	3 601	52	365	3 661
Avec des colocataires	70	307	3 467	75	310	3 689
Type de programme						
Collégial	60	146	1 447	70	171	1 757
Premier cycle	61	256	2 852	71	279	3 188
Études supérieures	40	277	2 836	55	368	4 121
Mode de fréquentation scolaire						
Temps plein	65	230	2 558	75	248	2 883
Temps partiel	36	224	2 048	50	315	2 965
Type de lieu de résidence						
Urbain	58	207	2 262	70	242	2 667
Rural	56	131	1 662	68	203	2 509

* Résultats fondés sur les réponses des étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape à chaque semestre.

** Concerne les étudiants qui reçoivent un soutien – ne tient pas compte des étudiants qui ne reçoivent aucun soutien.

Notez bien que le calcul des moyennes ne tient pas compte des réponses indiquant un surplus mensuel de 1 800 \$ ou plus.

Les données mensuelles représentent les montants reçus pendant l'année scolaire, tandis que les totaux incluent les montants reçus avant la rentrée.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

également le deuxième montant d'aide parmi les plus bas. Lorsque nous tenons compte du soutien de l'ensemble des membres de la famille toutefois, les étudiants vivant en couple reçoivent de loin les sommes les plus fortes chaque mois.

Les étudiants du baccalauréat et les collégiens ont les mêmes chances de recevoir un soutien de leurs parents, de même que de l'ensemble des membres de leur famille, tandis que les étudiants diplômés sont généralement moins susceptibles de recevoir un soutien de l'une ou l'autre de ces sources. Il semble que les autres membres de la famille, toutefois, comblent une partie du vide laissé par les parents d'étudiants diplômés, puisqu'une plus forte proportion de ces derniers reçoivent un soutien de cette source. Le montant du soutien parental à chaque mois est plus élevé pour ceux qui fréquentent l'université (autant au baccalauréat qu'aux études supérieures) que pour les étudiants du niveau collégial, peut-être en raison des droits de scolarité plus élevés. Encore une fois, les étudiants diplômés reçoivent plus que les étudiants du baccalauréat et les collégiens de membres de leur famille autres que leurs parents.

Les étudiants à temps plein ont presque deux fois plus de chances que les étudiants à temps partiel de bénéficier du soutien des parents (65 % contre 36 %). L'écart se réduit toutefois quand on tient compte du soutien de l'ensemble des membres de la famille (75 % contre 50 %). Le montant accordé par les parents en moyenne à chaque mois est à peu près le même pour les étudiants à temps plein que pour les étudiants à temps partiel, mais si l'on tient compte du soutien de l'ensemble des membres de la famille, les étudiants à temps partiel touchent légèrement plus que les étudiants à temps plein.

Bien que le soutien rapporté par les étudiants des campagnes et des villes apparaisse à peu près à la même fréquence, les résidents ruraux déclarent un soutien plus faible.

c) Rôle de l'emploi, de l'aide gouvernementale et des cadeaux

Les relations décrites précédemment entre la fréquence du soutien familial et l'importance de l'emploi, l'aide gouvernementale et la réception d'un ordinateur en cadeau apparaissent aussi nettement pour le niveau de l'aide familiale (reportez-vous au tableau 31) :

- Il y a un lien entre d'une part l'emploi et d'autre part une probabilité et un niveau de soutien des parents un peu plus bas. La fréquence du soutien parental est considérablement plus élevée pour les étudiants travaillant moins de 20 heures par semaine que pour ceux qui en font plus de 20, mais ce sont ceux qui travaillent 11 à 20 heures par semaine qui reçoivent le montant le plus faible. La tendance se maintient pour l'aide reçue de l'ensemble des membres de la famille.
- Les étudiants bénéficiant de prêts du gouvernement sont moins susceptibles de recevoir un soutien des parents et d'autres membres de la famille, tandis que, qu'ils accusent ou non un déficit, ils ont à peu près les mêmes chances de recevoir l'aide des parents et de la famille. Les prêts du gouvernement et les déficits personnels sont tous deux associés à des montants moins importants de la contribution des parents et de la famille. Nous analyserons plus à fond à la prochaine section la relation entre les différents types de dette et l'aide des parents, quel que soit l'âge des étudiants.
- En général, la proportion des étudiants qui reçoivent une contribution des parents et de tous les membres de la famille et le niveau de cette contribution sont plus élevés parmi les étudiants qui ont reçu une voiture ou un ordinateur en cadeau. Seule exception, les étudiants qui ont acheté un ordinateur reçoivent de l'ensemble des membres de leur famille une contribution plus généreuse que ceux qui ont reçu un ordinateur en cadeau ou qui se servent de l'appareil de la famille.

Tableau 31 : Fréquence du soutien et montant reçu en moyenne à chaque mois des parents et de tout membre de la famille* selon l'emploi et certaines caractéristiques financières

Caractéristiques des étudiants	Pourcentage des étudiants recevant le soutien des parents (n = 7 809)	Valeur moyenne du soutien des parents chaque mois (\$) (n = 4 658) **	Valeur moyenne du soutien des parents pour l'année (\$) (n = 4 994)	Pourcentage des étudiants recevant le soutien d'un membre de la famille (n = 7 864)	Valeur moyenne du soutien de toute la famille chaque mois (\$) (n = 5 499) **	Valeur moyenne du soutien de toute la famille pour l'année (\$) (n = 5 714)
Total	58	229	2 486	69	259	2 896
Intention de travailler pendant l'année scolaire						
Oui	55	118	2 239	67	231	2 632
Non	64	271	2 884	75	302	3 339
Nombre d'heures de travail envisagé chaque semaine						
1 à 10	68	244	2 771	79	264	3 064
11 à 20	67	169	2 018	77	185	2 258
20 et plus	31	194	1 981	45	283	2 858
Réception d'un prêt du gouvernement						
Oui	53	143	1 511	64	177	1 829
Non	60	253	2 788	72	283	3 225
Accumulation d'un déficit						
Oui	57	169	1 821	68	201	2 182
Non	59	268	2 208	71	295	3 341
Acquisition d'une voiture						
Cadeau	67	319	3 313	75	358	3 682
Achat	37	184	2 026	56	291	2 970
Acquisition d'un ordinateur						
Famille	69	195	2 058	81	200	2 516
Cadeau	75	250	2 841	82	268	3 174
Achat	46	247	2 453	60	299	3 002

* Résultats fondés sur les réponses des étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape à chaque semestre.

** Concerne les étudiants qui reçoivent un soutien – ne tient pas compte des étudiants qui ne reçoivent aucun soutien.

Notez bien que le calcul des moyennes ne tient pas compte des réponses indiquant un surplus mensuel de 1 800 \$ ou plus.

Les données mensuelles représentent les montants reçus pendant l'année scolaire, tandis que les totaux incluent les montants reçus avant la rentrée.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tableau 32 : Montant des emprunts accumulés en moyenne durant l'année scolaire selon la source, le groupe d'âge et le niveau du soutien des parents durant l'année scolaire*

Âge de l'étudiant et niveau du soutien des parents pour l'année	Valeur moyenne des prêts pour l'année ** (\$)	Valeur moyenne du prêt du gouvernement (\$)	Valeur moyenne des prêts privés ou de membres de la famille (\$)
Total	3 536	2 308	1 284
Tous les groupes d'âge (n = 7 448)			
0 \$	4 130	2 816	1 386
1 \$ à 999 \$	3 600	2 509	1 168
1 000 \$ à 2 499 \$	3 501	2 183	1 328
2 500 \$ et plus	2 435	1 188	1 258
Moins de 18 ans (n = 268)			
0 \$	2 379	1 890	489
1 \$ à 999 \$	1 205	987	218
1 000 \$ à 2 499 \$	1 415	831	586
2 500 \$ et plus	1 059	733	328
18 à 19 ans (n = 1 858)			
0 \$	3 932	2 779	1 153
1 \$ à 999 \$	2 872	2 022	876
1 000 \$ à 2 499 \$	2 283	1 582	704
2 500 \$ et plus	1 803	887	920
20 à 21 ans (n = 1 951)			
0 \$	4 806	3 260	1 547
1 \$ à 999 \$	3 405	2 351	1 058
1 000 \$ à 2 499 \$	4 169	2 204	1 989
2 500 \$ et plus	2 245	1 111	1 150
22 à 23 ans (n = 1 221)			
0 \$	5 471	3 494	1 977
1 \$ à 999 \$	5 210	3 077	2 134
1 000 \$ à 2 499 \$	4 916	3 347	1 569
2 500 \$ et plus	2 868	1 398	1 488
24 à 25 ans (n = 636)			
0 \$	4 460	2 926	1 534
1 \$ à 999 \$	5 146	4 677	1 332
1 000 \$ à 2 499 \$	5 342	4 021	1 322
2 500 \$ et plus	5 637	2 438	3 199
26 à 29 ans (n = 602)			
0 \$	4 512	3 168	1 492
1 \$ à 999 \$	5 333	3 578	1 755
1 000 \$ à 2 499 \$	6 000	3 096	2 956
2 500 \$ et plus	4 261	2 177	2 084
30 ans et plus (n = 772)			
0 \$	2 973	2 116	1 035
1 \$ à 999 \$	4 934	3 110	1 824
1 000 \$ à 2 499 \$	3 062	1 903	1 165
2 500 \$ et plus	3 117	1 308	1 809

* Résultats fondés sur les réponses des étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape à chaque semestre.

** Somme des prêts du gouvernement et des prêts privés ou de membres de la famille. Les calculs ne tiennent pas compte de la dette sur cartes de crédit. Notez bien que le calcul des moyennes ne tient pas compte des réponses indiquant un surplus mensuel de 1 800 \$ ou plus.

Les totaux incluent le soutien reçu avant la rentrée.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

5.3 Relation entre l'aide des parents et la dette des étudiants

Le montant total qu'un étudiant emprunte de toutes les sources diminue à mesure que s'accroît le soutien des parents. C'est vrai pour les prêts du gouvernement (qui représentent ordinairement la majeure partie des emprunts des étudiants) et aussi jusqu'à un certain point pour le solde de la carte de crédit (exclu du montant total emprunté qui figure au tableau). Cependant, la relation entre le niveau d'aide des parents et l'obtention de prêts privés ou de membres de la famille n'apparaît pas clairement.

La fréquence des emprunts diminue à mesure que l'aide des parents s'accroît dans les groupes des plus jeunes, jusqu'à 22 et 23 ans inclusivement (comme le montre le tableau 32). Dans les groupes des plus âgés, la relation entre le niveau d'endettement et l'aide des parents n'apparaît pas clairement : le montant emprunté n'est pas déterminé par le montant de l'aide des parents. D'habitude, cette relation avec les prêts en général se vérifie aussi avec les prêts du gouvernement en particulier. Le montant des prêts privés ou de la famille est sans rapport avec le niveau de l'aide des parents, quel que soit l'âge de l'étudiant.

5.4 Relation entre l'aide de la famille et le rendement scolaire

Les résultats de l'enquête donnent à penser que les notes ne sont peut-être pas influencées par l'aide financière de la famille ou sa valeur (reportez-vous au tableau 33). En fait, la fréquence du soutien parental est un peu plus basse chez les étudiants qui ont des notes élevées; cette relation est particulièrement évidente dans les groupes des moins de 20 ans.

Le soutien des parents n'est que légèrement supérieur en moyenne chez les meilleurs étudiants; nous observons cette relation dans les groupes des moins de 18 ans et des 22 à 23 ans principalement. La relation entre le soutien familial et le rendement scolaire n'est donc pas évidente.

Tableau 33 : Fréquence et montant du soutien financier des parents* à chaque mois en moyenne selon les notes au premier semestre

Réception d'un soutien	Total	A+/A de moyenne	A- de moyenne	B+ de moyenne	B/B- de moyenne	C de moyenne	D de moyenne
Proportion de ceux qui ont reçu un soutien des parents durant l'année scolaire (%)	58	50	56	62	59	65	81
Montant moyen du soutien financier reçu des parents à chaque mois de l'année scolaire** (\$)	235	249	220	229	234	243	198

* Résultats fondés sur les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape à chaque semestre, et qui ont indiqué leurs notes au premier semestre.

** Parmi les étudiants qui ont reçu un soutien des parents – c.-à-d. en ne tenant pas compte de ceux qui n'ont reçu aucun soutien.

Notez bien que le calcul des moyennes ne tient pas compte des réponses indiquant un surplus mensuel de 1 800 \$ ou plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

6. Le point de vue des parents

Le présent chapitre est fondé sur le témoignage des parents des étudiants du postsecondaire qui ont participé à l'étude. Nous avons consulté les parents à deux étapes de l'enquête : une fois vers la fin du premier semestre, au début de décembre, et une fois vers la fin du second semestre, en mai. Ce chapitre présente donc le témoignage des parents sur leur

participation aux finances de leurs enfants, la composition de leur épargne en vue des études postsecondaires de ceux-ci, le soutien qu'ils fournissent, leur point de vue à propos des objectifs financiers et les conséquences de leur soutien financier sur leur propre capacité à réaliser leurs objectifs.

6.1 Participation des parents

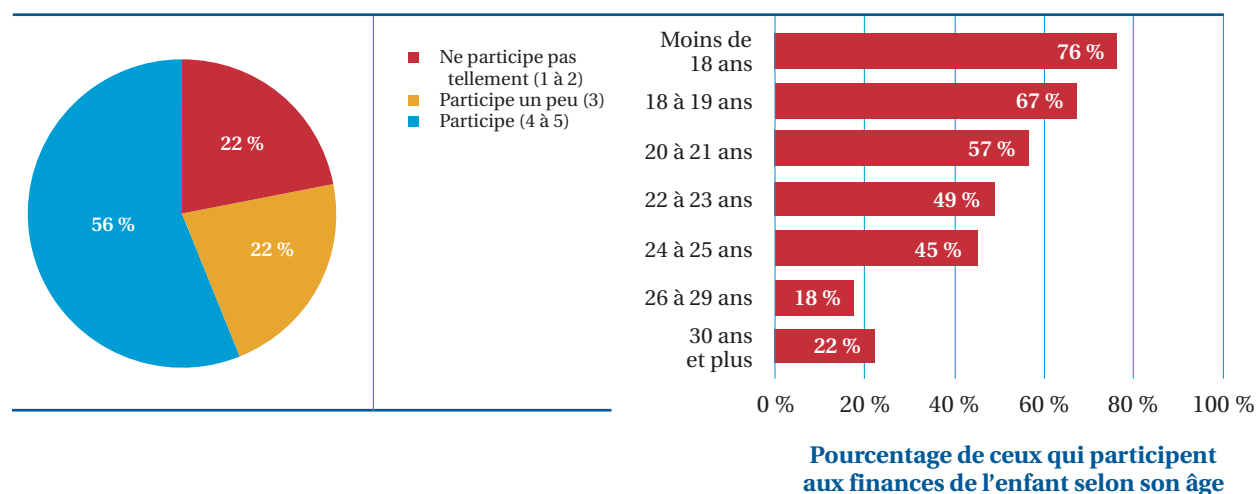
Nous avons demandé aux parents d'évaluer l'importance de leur participation aux finances de leurs enfants. Plus de la moitié (56 %) révèlent qu'ils participent aux finances de leurs enfants, tandis que moins du quart (22 %) participent peu et que, dans une même proportion (22 %), ils jouent un rôle quelconque dans les finances de leurs enfants.

Comme prévu, l'importance de la participation des parents diminue de façon très importante avec l'âge de l'enfant.

L'importance de la participation des parents aux finances des enfants est étroitement liée au revenu du ménage que dirigent les parents. Moins d'un tiers (32 %) des parents qui forment un ménage dont le revenu est inférieur à 30 000 \$ participent aux finances de leurs enfants, comparativement à 70 % des parents dont le revenu du ménage est d'au moins 80 000 \$. Les parents sont également plus susceptibles de participer aux finances de leurs enfants s'ils travaillent tous les deux à temps plein, s'ils ont économisé en vue des études postsecondaires

Figure 6.1 : Participation des parents aux finances de l'enfant (n = 2 773)

« Pouvez-vous me dire dans quelle mesure vous participez aux finances de votre enfant? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

de leurs enfants, s'ils soutiennent leurs enfants sur le plan financier, ou si au moins l'un d'eux a fait des études postsecondaires. (Dans les ménages où les deux parents ont fait des études postsecondaires, la participation est encore plus forte.)

Dans les ménages qui incluent les deux parents – ménages biparentaux –, les parents sont beaucoup plus susceptibles de participer aux finances de leurs enfants (60 % d'entre eux y participent, contre 44 % des ménages reconstitués et monoparentaux).

Les parents d'enfants qui étudient au Québec (où les étudiants sont plus jeunes en général) sont les plus susceptibles de participer aux finances de leurs

enfants (dans une proportion de 68 %), tandis que les parents d'enfants qui étudient dans les provinces des Prairies sont les moins susceptibles d'y participer (47 %). Les parents d'enfants qui vivent à la maison sont beaucoup plus susceptibles de participer aux finances de leurs enfants (66 %), tandis que les parents d'étudiants qui vivent seuls sont les moins susceptibles d'y participer (37 %); c'est aussi une tendance étroitement liée à l'âge de l'étudiant. Les parents ruraux participent moins (peut-être parce que les étudiants du postsecondaire qui vivent en région rurale sont en général légèrement plus âgés et plus susceptibles d'être mariés).

6.2 L'épargne en vue des études des enfants

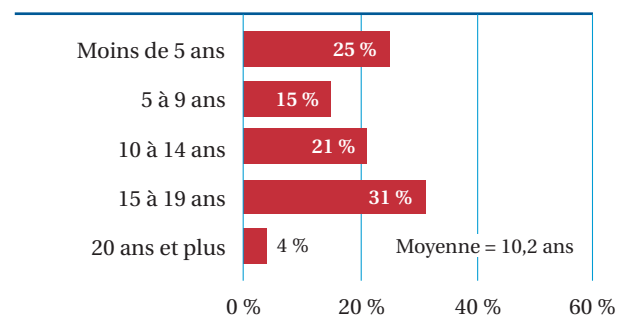
a) Fréquence et durée de l'épargne

Presque quatre parents sur dix (38 %) indiquent qu'ils ont mis de l'argent de côté en vue des études de leurs enfants (comme le montre le tableau 34). Une telle épargne est plus répandue chez les parents d'étudiants universitaires, d'étudiants en Alberta et d'étudiants plus jeunes (notamment les 18 à 22 ans et ceux qui vivent à la maison). Les parents qui participent généreusement aux finances de leurs enfants, les salariés à revenu élevé, les parents qui forment un ménage biparental et les ménages où les deux parents ont fait des études postsecondaires sont également plus susceptibles d'avoir économisé en vue des études de leurs enfants. Les parents qui vivent en région rurale ont un peu moins tendance à avoir économisé en vue des études postsecondaires de leurs enfants (32 % comparativement à 39 % des parents des villes). La fréquence de l'épargne est considérablement plus élevée aussi dans les ménages où les deux parents ont reçu une éducation postsecondaire.

Les parents qui ont mis de l'argent de côté en vue des études postsecondaires de leurs enfants l'ont fait pendant 10 ans en moyenne. Quatre parents sur dix ont économisé moins de 10 ans; en fait, le quart ont économisé moins de cinq ans. Plus de la moitié des parents (56 %) ont économisé plus de 10 ans.

Figure 6.2 : Période d'épargne en vue des études postsecondaires des enfants (n = 1 120)

« Pendant combien d'années avez-vous mis de l'argent de côté pour leurs études, y compris sous forme d'économies en général, de REEE ou d'autres fonds en fiducie pour études avant que vos enfants ne commencent leurs études postsecondaires? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

Comme on pouvait s'y attendre, le nombre d'années d'épargne augmente avec l'âge des étudiants, et par conséquent il est plus grand au Manitoba et en Saskatchewan (où les étudiants sont un peu plus âgés) et chez les parents d'étudiants dont les conditions de logement s'appliquent d'ordinaire à des étudiants plus âgés (p. ex., vivre seul ou avec des

Tableau 34 : Fréquence de l'épargne en vue des études postsecondaires des enfants selon différentes caractéristiques des parents et des enfants

Caractéristiques	Pourcentage de ceux qui ont épargné (n = 2 787)
Total	38
Type d'établissement	
Université	42
Collège	32
Région	
Atlantique	33
Québec	31
Ontario	41
Manitoba et Saskatchewan	39
Alberta	46
Colombie-Britannique	41
Groupe d'âge	
Moins de 18 ans	34
18 à 19 ans	43
20 à 21 ans	45
22 à 23 ans	34
24 à 25 ans	26
26 à 29 ans	21
30 ans et plus	15
Conditions de logement	
Chez ses parents	41
Seul	31
Avec des colocataires	38
Participation des parents aux finances de l'enfant	
Faible	23
Moyenne	34
Élevée	45
Revenu du ménage formé des parents	
Moins de 30 000 \$	20
30 000 \$ à 49 999 \$	20
50 000 \$ à 79 999 \$	42
80 000 \$ et plus	50
Composition du ménage	
Parent seul	25
Deux parents	42
Ménage reconstitué	33

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 9).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

Tableau 35 : Nombre d'années d'épargne des parents en moyenne selon différentes caractéristiques des parents et des enfants

Caractéristiques	Nombre d'années d'épargne (n = 1 120)
Total	10,2
Mode de fréquentation scolaire	
Temps plein	11,0
Temps partiel	6,9
Région	
Atlantique	10,9
Québec	6,8
Ontario	10,9
Manitoba et Saskatchewan	12,6
Alberta	12,1
Colombie-Britannique	9,5
Groupe d'âge	
Moins de 18 ans	7,9
18 à 19 ans	10,3
20 à 21 ans	9,6
22 à 23 ans	11,7
24 à 25 ans	11,4
26 à 29 ans	11,8
30 ans et plus	11,3
Conditions de logement	
Chez ses parents	9,4
Seul	11,3
Avec des colocataires	11,2
Valeur du soutien des parents	
1 \$ à 999 \$	8,9
1 000 \$ à 2 499 \$	10,0
2 500 \$ et plus	11,9
Composition du ménage	
Parent seul	9,3
Deux parents	10,6
Ménage reconstitué	7,4

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

colocataires). En revanche, les parents d'étudiants plus jeunes, d'étudiants au Québec ou d'étudiants vivant à la maison ont économisé le moins longtemps en vue des études postsecondaires. Il est intéressant de noter que les parents d'étudiants à temps plein rapportent une période d'épargne considérablement plus longue que les parents d'étudiants à temps partiel. Le montant du soutien aux enfants est également plus faible chez les parents qui économisent depuis moins longtemps (donc qui ont épargné moins).

Les parents rapportent une période d'épargne plus longue quand ils forment un ménage biparental. Les ménages biparentaux ont économisé 11 ans en moyenne, comparativement à neuf ans chez les parents seuls et sept ans chez les ménages reconstitués. Il est intéressant de noter aussi que les ménages à revenu supérieur n'ont pas tendance à avoir économisé plus longtemps que les ménages à revenu inférieur.

b) Montant de l'épargne

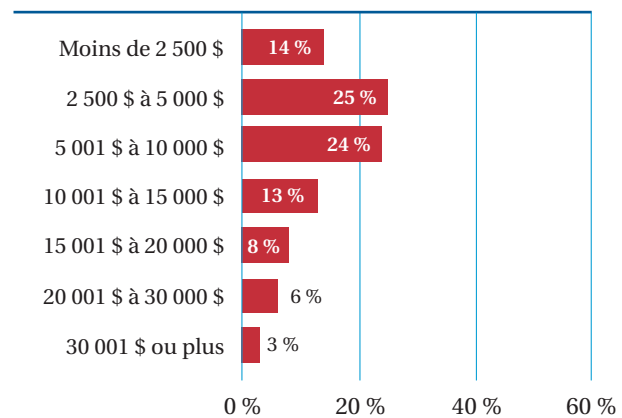
Le graphique suivant présente la répartition de l'épargne totale parmi les parents qui ont épargné. Beaucoup plus du tiers des parents (39 %) ont économisé 5 000 \$ ou moins en vue des études de leurs enfants. Et le quart ont économisé entre 5 000 \$ et 10 000 \$. Tout juste plus d'un sur cinq (21 %) ont économisé entre 10 000 \$ et 20 000 \$, et les 10 % restants ont mis plus de 20 000 \$ de côté.

Les parents d'étudiants du niveau collégial et d'enfants qui vivent avec eux déclarent un montant d'épargne moins élevé. Le total des économies est également plus bas au Québec et chez les parents d'étudiants plus jeunes.

Comme il fallait s'y attendre, les parents qui contribuent le plus aux études de leurs enfants pendant l'année scolaire indiquent aussi qu'ils ont économisé davantage en vue des études postsecondaires. Les parents d'enfants plus endettés envers le gouvernement signalent pour leur part qu'ils ont moins économisé. Les parents qui participent le moins à la situation financière de leurs

Figure 6.3 : Épargne accumulée au fil du temps (n = 1 118)

« Grosso modo, combien avez-vous accumulé en tout pour leurs études postsecondaires avant que vos enfants commencent leurs études postsecondaires? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

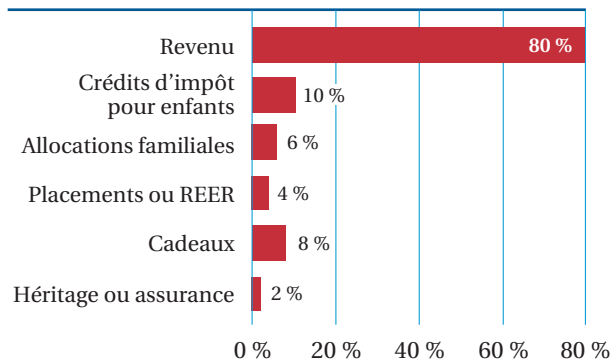
enfants déclarent le montant d'épargne le plus faible et, comme prévu, les parents qui déclarent un revenu du ménage plus élevé nous apprennent aussi qu'ils ont épargné davantage. Le nombre d'enfants appelés à poursuivre leurs études après l'école secondaire est toutefois un terme crucial de cette équation. Les ménages qui destinent plus d'enfants aux études postsecondaires déclarent un montant d'épargne plus faible pour chaque enfant. Les ménages biparentaux et (à un degré moindre) les parents seuls signalent un montant d'épargne-études beaucoup plus élevé que les ménages reconstitués.

c) Sources de l'épargne

L'épargne des parents en vue des études postsecondaires des enfants provient principalement du revenu d'emploi (d'après 80 % des parents qui ont des économies). Les crédits d'impôt pour enfants, les cadeaux et les chèques d'allocation familiale viennent au deuxième rang des sources d'économie les plus répandues, mais ils constituent la source principale de moins du quart des parents qui ont économisé.

Figure 6.4 : Moyens d'épargner (n = 1 118)*

« Ce montant provient-il surtout d'un revenu d'emploi ou bien d'autres sources? »



* Réponses multiples possibles

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

Ce qui est peut-être étonnant, c'est que les parents dont l'épargne provient du revenu n'ont pas économisé autant que ceux qui ont mis de côté des sommes provenant de crédits d'impôt pour enfants, de cadeaux ou de placements. En fait, presque la moitié des parents qui ont économisé à même leur revenu déclarent des économies inférieures à 5 000 \$. Un parent sur trois parmi ceux qui ont économisé à même les crédits d'impôt pour enfants a mis de côté de 5 000 \$ à 10 000 \$ (bien que l'échantillon soit petit, ne comptant que 123 individus). D'une façon similaire, ceux qui ont utilisé les cadeaux et les placements semblent avoir accumulé davantage au total (bien que l'échantillon soit trop petit encore une fois pour produire un résultat significatif).

Les parents d'étudiants universitaires sont plus susceptibles d'avoir économisé à partir du revenu, comme le sont les parents d'étudiants de 20 et 21 ans (alors que les parents d'étudiants de 22 et 23 ans ont plus tendance à économiser au moyen des chèques d'allocation familiale et des cadeaux que les parents d'étudiants qui appartiennent aux autres cohortes d'âge).

Les étudiants qui déclarent une dette plus importante ont en général des parents qui ont compté davantage sur les crédits d'impôt pour enfants et les chèques d'allocation familiale. En fait, parmi ceux qui ont la dette privée la plus importante et dont les

parents ont économisé en vue des études postsecondaires, 39 % des parents ont tiré l'épargne de leurs crédits d'impôt pour enfants et des allocations familiales. Les parents qui se reposent lourdement sur ces sources se concentrent également parmi ceux qui déclarent une participation modérée aux finances de leurs enfants. (Les parents qui y participent généreusement sont plus susceptibles d'avoir tiré l'épargne de leur revenu.) De façon intéressante, les ménages qui destinent plus d'enfants aux études postsecondaires ont plus tendance que les autres ménages à économiser à partir du revenu.

d) Raisons pour ne pas épargner

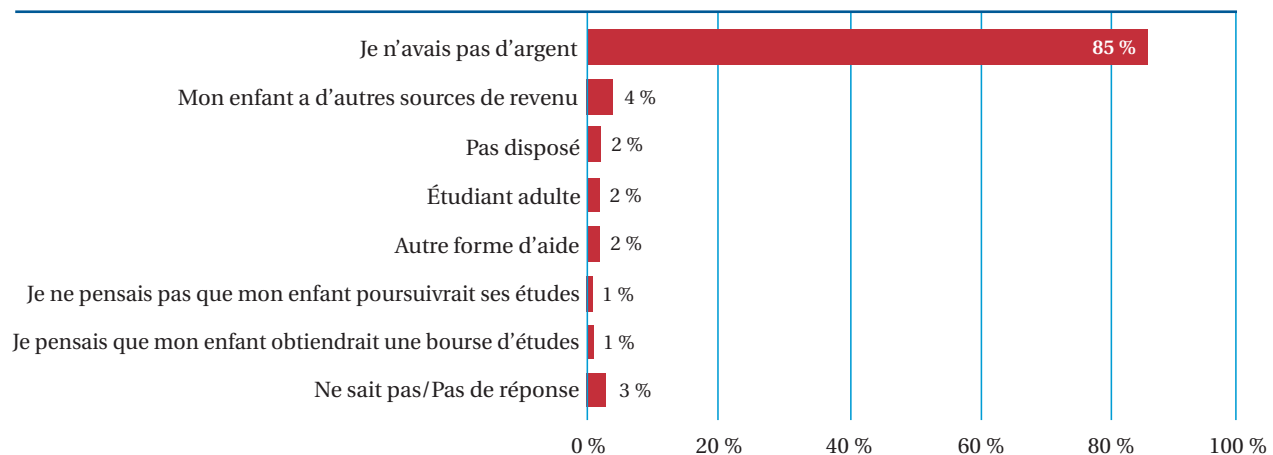
Nous avons demandé aux parents concernés qui ne subviennent pas aux besoins de leurs enfants pendant leurs études postsecondaires pourquoi ils ne le font pas, tout en prévoyant les réponses. Dans une grande majorité (85 %), les parents prétendent qu'ils n'en ont pas les moyens. Dans une proportion inférieure à 5 %, ils donnent d'autres raisons.

Bien que l'immense majorité de tous ces parents aient répondu la même chose, les parents d'étudiants de moins de 22 ans qui ne soutiennent pas leurs enfants sont plus susceptibles d'affirmer qu'ils n'en ont pas les moyens (90 % à 91 %). Nous avons aussi entendu cette réponse plus souvent chez les ménages qui gagnent moins de 50 000 \$, les parents seuls et les ménages reconstitués (92 % à 93 %).

Les parents d'étudiants plus âgés (p. ex., les 24 et 25 ans) sont beaucoup plus susceptibles de dire qu'ils n'accordent pas d'aide financière parce que leurs enfants ont d'autres sources de revenu ou qu'ils les soutiennent d'autres façons : c'est l'une des réponses données par 19 % des parents qui n'aident pas leur enfant de 24 ou 25 ans. On constate également cette tendance chez les parents d'étudiants à temps partiel (qui sont généralement plus âgés) et chez les parents dont les enfants étudient au Manitoba ou en Saskatchewan (qui sont aussi un peu plus âgés). Les parents dont le revenu du ménage est supérieur à 80 000 \$ qui ne fournissent pas d'aide financière à leurs enfants ont aussi plus tendance à prétendre que leurs enfants ont d'autres sources de revenu (18 %) ou qu'ils soutiennent leurs enfants d'autres façons (8 %).

Figure 6.5 : Raisons du manque d'aide financière (n = 880)

« Beaucoup de parents sont incapables, pour diverses raisons, de procurer une aide financière à leurs enfants pendant leurs études postsecondaires. Pouvez-vous me donner votre principale raison de ne pas le faire? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

6.3 Aide financière antérieure

a) Fréquence de l'aide financière avant l'année en cours

Environ la moitié des parents (48 %) reconnaissent avoir aidé leurs enfants à financer leurs études avant l'année scolaire 2003-2004 (reportez-vous au tableau 36). La fréquence du soutien antérieur des parents varie beaucoup avec l'âge de l'étudiant, alors que les parents d'étudiants de 22 à 25 ans sont les plus susceptibles d'indiquer qu'ils ont déjà aidé leurs enfants. La fréquence du soutien financier antérieur est plus grande parmi les parents qui ont économisé en vue des études de leurs enfants, les parents qui travaillent à temps plein et ceux qui forment un ménage à revenu supérieur. Le soutien antérieur est également plus fréquent dans les foyers où au moins un des parents a fait des études postsecondaires. L'aide financière antérieure des parents est aussi plus répandue parmi les étudiants qui n'ont

pas contracté de dette auprès du gouvernement. Les parents dont les enfants font des études à temps partiel ou fréquentent l'université ont de même plus tendance à avoir déjà fourni un soutien. Les parents seuls et les ménages reconstitués ont moins tendance à procurer une aide financière, comme le sont les parents d'étudiants en Colombie-Britannique.

Presque six parents sur dix (57 %) disent qu'ils procurent une aide financière à leurs enfants pendant le premier semestre (septembre à décembre 2003)³⁴. Dans la même proportion, les parents signalent qu'ils aident leurs enfants durant le second semestre (janvier à avril 2004)³⁵.

La fréquence du soutien parental au premier semestre de 2003-2004 varie beaucoup selon l'âge des étudiants. Les parents d'étudiants de moins de 26 ans ont davantage tendance à subvenir à leurs besoins; ceux dont les enfants ont moins de 20 ans sont les plus susceptibles de procurer une aide

34. Notez bien que, destiné aux parents de l'échantillon, le questionnaire de la première étape les interrogeait à propos de l'aide financière aux études durant « le semestre en cours » (septembre à décembre), tandis qu'à la deuxième étape, le questionnaire les interrogeait sur l'aide financière durant le semestre d'hiver (janvier à avril).

35. Si l'on compare les réponses des étudiants sur le soutien avec celles des parents, dans quelques cas les étudiants indiquaient ne pas avoir reçu de soutien financier pour couvrir leurs frais d'études postsecondaires, tandis que les parents déclaraient qu'ils avaient fourni ce soutien. L'enquête de suivi demandait à ces étudiants s'ils avaient reçu une aide financière directe ou indirecte ou encore des cadeaux de leurs parents pour leurs études. Prenant en considération les trois types de soutien, 65 % des étudiants qui avaient déclaré au départ ne pas avoir reçu de soutien de leurs parents disaient qu'ils avaient effectivement reçu une forme quelconque d'aide financière, directe ou indirecte. Ces étudiants estimaient la valeur globale de cette aide à 2 263 \$ en moyenne.

Tableau 36 : Soutien financier au premier semestre selon différentes caractéristiques des parents et des enfants

	Soutien financier antérieur (%) (n = 2 797)	Soutien financier durant le premier semestre (%) (n = 2 797)
Total	48	57
Groupe d'âge		
Moins de 18 ans	-	63
18 à 19 ans	46	74
20 à 21 ans	56	53
22 à 23 ans	61	54
24 à 25 ans	62	50
26 à 29 ans	39	23
30 ans et plus	12	25
Établissement		
Collège	32	57
Université	64	58
Mode de fréquentation scolaire		
Temps plein	46	60
Temps partiel	60	44
Prêt du gouvernement		
Aucun	54	65
1 000 \$ à 5 000 \$	37	44
Plus de 5 000 \$	39	43
Épargne en vue des études de l'enfant		
Oui	66	66
Non	39	52
Revenu du ménage des parents		
Moins de 30 000 \$	21	30
30 001 \$ à 49 999 \$	47	42
50 000 \$ à 79 999 \$	55	56
Plus de 80 000 \$	67	77
Région		
Atlantique	53	57
Québec	46	61
Ontario	52	62
Manitoba et Saskatchewan	51	51
Alberta	54	56
Colombie-Britannique	34	43
Composition du ménage		
Parent seul	31	43
Deux parents	56	61
Ménage reconstitué	28	56

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

financière. La fréquence de l'aide financière est aussi plus grande parmi les parents qui ont économisé en vue des études de leurs enfants, les parents qui travaillent à temps plein et ceux qui forment un ménage à revenu supérieur. Le soutien parental est également plus fréquent parmi les étudiants qui n'ont pas contracté de dette auprès du gouvernement, mais moins important chez les étudiants qui ont emprunté davantage sur leur carte de crédit (probablement en corrélation avec l'âge de l'étudiant) et chez les étudiants qui ont contracté des emprunts privés moyens (1 000 \$ à 5 000 \$). Les parents dont les enfants font des études à temps partiel et les parents seuls ont moins tendance à apporter une aide financière. Les parents d'étudiants en Colombie-Britannique sont également moins susceptibles de signaler qu'ils soutiennent leurs enfants sur le plan financier durant le semestre.

Les données du second semestre reproduisent les mêmes relations (nous ne les fournissons donc pas).

Les parents affirment que leur aide financière est destinée le plus souvent aux droits de scolarité (72 %), aux manuels (66 %), à la nourriture et aux autres dépenses (64 %), ainsi qu'au transport (59 %). À peine moins de la moitié des parents disent qu'ils subventionnent l'achat du matériel et des logiciels informatiques (cette proportion est beaucoup plus faible chez les parents d'étudiants plus âgés). Les parents ont également moins de chances de dire que leur argent est affecté au loyer ou à l'hébergement (46 %), mais c'est en partie attribuable aux étudiants qui vivent à la maison. Les données du second semestre présentent les mêmes réponses dans le même ordre.

Les parents qui subviennent aux besoins de leurs enfants sur le plan financier affirment qu'ils le font depuis 2,5 ans en moyenne (avant l'année en cours) (reportez-vous au tableau 37). Comme on pouvait s'y attendre, cette période s'allonge avec l'âge de l'étudiant, culminant à tout juste plus de quatre ans chez les parents qui soutiennent des étudiants d'au moins 30 ans. Contrairement à la tendance observée ailleurs, les parents du Québec rapportent les plus

Tableau 37 : Nombre d'années de l'aide financière des parents en moyenne avant l'année en cours selon différentes caractéristiques des parents et des enfants

Caractéristiques	Nombre d'années de soutien en moyenne (n = 2 781)
Total	2,5
Mode de fréquentation scolaire	
Temps plein	2,3
Temps partiel	3,2
Établissement	
Collège	1,9
Université	2,8
Région	
Atlantique	2,3
Québec	2,8
Ontario	2,3
Manitoba et Saskatchewan	2,4
Alberta	2,4
Colombie-Britannique	2,4
Groupe d'âge	
Moins de 18 ans	0,9
18 à 19 ans	1,4
20 à 21 ans	2,2
22 à 23 ans	2,9
24 à 25 ans	4,2
26 à 29 ans	3,3
30 ans et plus	4,3
Conditions de logement	
Chez ses parents	2,2
Seul	3,2
Avec des colocataires	2,4
Composition du ménage	
Parent seul	2,6
Deux parents	2,5
Ménage reconstitué	2,1

Exclut les questions ayant pour réponse « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 16).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

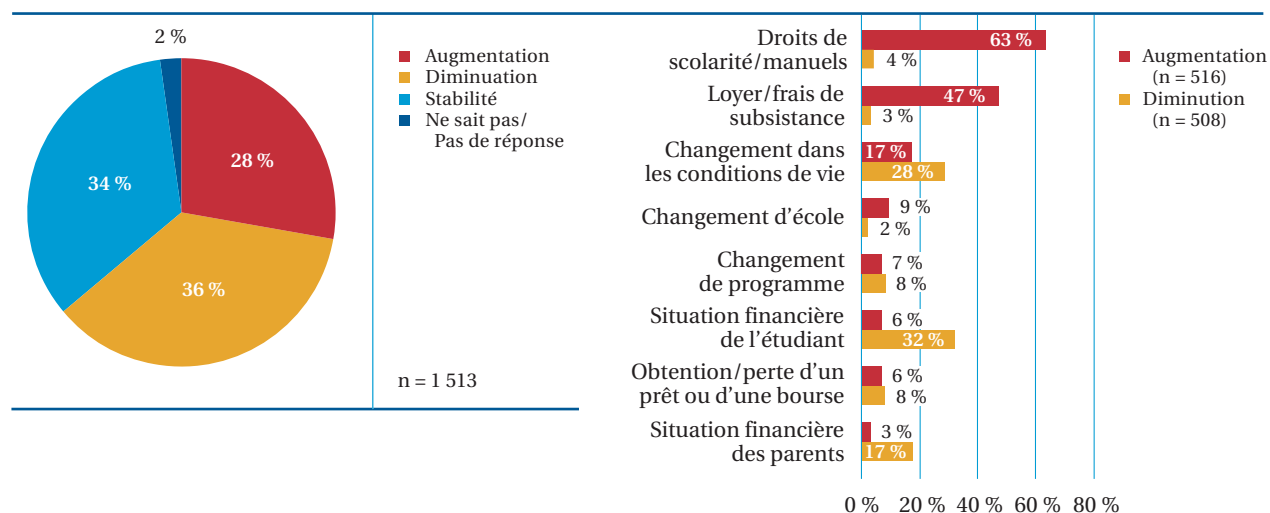
longues périodes d'aide financière à leurs enfants pendant les études postsecondaires (probablement parce que les études postsecondaires commencent plus tôt au Québec, en raison du réseau des cégeps). L'autre tendance intéressante se dessine chez les parents seuls et les ménages biparentaux, qui rapportent des périodes d'aide financière plus longues que les ménages reconstitués, où la durée moyenne s'établit à deux ans plutôt qu'à deux ans et demi.

Quand nous les avons interrogés sur le remboursement, pratiquement tous les parents (91 %) ont signalé qu'ils n'attendaient pas de remboursement de la contribution qu'ils ont effectuée. Bien que les étudiants les plus âgés aient légèrement plus de chances qu'on leur demande de rembourser une partie de la contribution parentale, jusqu'à 85 % des parents qui soutiennent des étudiants de 26 à 29 ans reconnaissent qu'ils ne demanderont pas à leur enfant de rembourser la contribution. C'est plus souvent le cas parmi les parents qui aident des étudiants fréquentant un établissement d'enseignement en Ontario.

Nous avons demandé aux parents si le montant de leur contribution avait changé au fil du temps. Un parent sur trois nous a révélé que sa contribution était relativement stable, mais 28 % des répondants rapportaient une augmentation et 36 %, une diminution.

Le renforcement du soutien est plus fréquent parmi les parents ruraux, les parents d'enfants qui étudient en Alberta et les parents dont les enfants ont 22 ou 23 ans, de même que chez les ménages biparentaux et les ménages dont le revenu est supérieur à 80 000 \$. La diminution du soutien est plus répandue chez les parents d'étudiants plus âgés et d'étudiants qui vivent seuls, de même que chez les parents qui déclarent un revenu du ménage de 50 000 \$ à 80 000 \$.

Figure 6.6 : Évolution de l'aide financière antérieure



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

Les droits de scolarité (et les manuels) et le loyer (et le coût de la vie) sont les deux raisons que les parents invoquent le plus souvent pour avoir augmenté leur contribution. Il y a des parents qui attribuent l'augmentation aux changements de conditions de vie des étudiants. La situation financière et les changements de conditions de vie de l'étudiant sont les deux raisons principales d'une diminution du soutien, bien que le changement dans la situation financière des parents ait aussi un effet dans certains cas.

Les droits de scolarité et les manuels sont plus susceptibles d'être invoqués par les parents d'étudiants à temps plein, les parents d'étudiants dans les Prairies, les parents qui fournissent le soutien le plus important, ceux qui déclarent un revenu supérieur à 80 000 \$, ceux qui ne destinent qu'un enfant aux études postsecondaires et ceux qui forment un ménage biparental.

Une augmentation de l'aide attribuable au loyer et au coût de la vie est plus fréquente parmi les parents d'étudiants qui ont 22 ou 23 ans et vivent avec des colocataires, et parmi les parents qui vivent en région rurale.

Les parents d'étudiants ayant 24 ou 25 ans sont plus susceptibles d'attribuer une diminution de l'aide à un changement dans la situation financière de l'étudiant. Un changement dans la situation financière des parents est la raison que les ménages gagnant moins de 30 000 \$, les parents seuls et les ménages reconstitués invoquent le plus souvent.

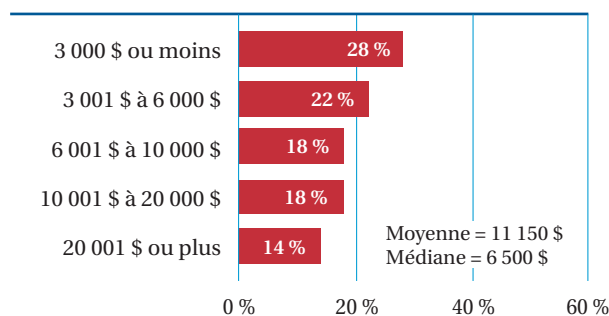
b) Valeur de l'aide financière avant l'année en cours

Parmi les parents qui soutenaient leurs enfants sur le plan financier avant l'année courante³⁶, la valeur globale de ce soutien s'établissait en moyenne à 11 150 \$, alors que la valeur médiane était de 6 500 \$. Tout juste plus d'un parent sur quatre qui subvient aux besoins de son enfant lui a fourni 3 000 \$ ou moins, tandis que 14 % des parents ont fourni plus de 20 000 \$.

Lorsque nous n'examinons qu'un seul semestre (de la fin août à décembre 2003), nous pouvons voir que les parents apportent une aide financière valant 1 626 \$ en moyenne (la médiane étant de 480 \$). Cette somme atteint 3 083 \$ si nous ne tenons compte que des parents qui ont fourni une aide

36. L'analyse ne tient pas compte des parents dont l'enfant était en première année d'études postsecondaires.

Figure 6.7 : Valeur globale de l'aide financière antérieure (n = 1398)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

financière (la médiane est de 2 000 \$). Ces montants sont légèrement plus bas au second semestre : une moyenne de 1 326 \$ pour tous les parents, alors que la médiane s'établit à 450 \$; une moyenne de 2 412 \$ pour les parents qui apportent une aide financière, alors que la médiane s'établit à 2 000 \$.

Comme il fallait s'y attendre, la valeur moyenne du soutien financier antérieur augmente avec l'âge des étudiants, allant de 5 400 \$ parmi les plus jeunes (qui ont fait le moins d'études postsecondaires jusqu'à maintenant) à plus de 23 000 \$ chez les 24 et 25 ans (tableau 38)³⁷. Les parents d'étudiants universitaires et d'étudiants à temps plein rapportent une aide financière plus importante que ceux qui soutiennent des étudiants du niveau collégial ou inscrits à temps partiel. Ce sont les parents d'étudiants en Colombie-Britannique qui fournissent le soutien le moins important, tandis que les parents d'étudiants en Ontario sont les plus généreux. D'après les parents, les étudiants qui vivent chez eux (qui sont en général plus jeunes et moins avancés dans leurs études postsecondaires) ont reçu moins, tandis que ce sont ceux qui vivent seuls qui en ont reçu le plus.

Il est intéressant de noter que les parents qui ont économisé en vue des études de leurs enfants ne déclarent pas une contribution financière globale plus importante que ceux qui n'ont pas mis d'argent de côté. Comme le montre la tendance selon l'âge, la contribution globale des parents est liée à un certain

nombre d'autres facteurs, mais pas à l'épargne. La contribution globale des parents augmente avec le nombre d'années d'études postsecondaires de l'étudiant, variant entre 4 200 \$ s'il a terminé une année et près de 24 000 \$ s'il en a terminé quatre. Le montant de la contribution augmente aussi en fonction du revenu du ménage, s'échelonnant entre à peine plus de 7 500 \$ pour les familles à faible revenu et plus de 12 000 \$ pour les ménages à revenu élevé. La valeur globale du soutien financier est considérablement plus élevée chez les parents seuls et les ménages biparentaux que chez les ménages reconstitués. Les ménages où les parents ont fréquenté un établissement postsecondaire rapportent également une contribution plus importante (bien que le fait qu'un ou deux parents aient ce niveau de scolarité ne change pas grand-chose). La relation entre le soutien global des parents et les autres dettes des étudiants est inégale. Les contributions les plus importantes sont associées à une dette privée plus lourde (vraisemblablement fonction de l'âge des étudiants), tandis que les parents d'étudiants raisonnablement endettés auprès du gouvernement (1 000 \$ à 5 000 \$) ont apporté moins d'aide.

Le montant de l'aide financière fournie pour un seul semestre n'est pas fonction de l'âge des étudiants. Ce sont les parents d'étudiants universitaires, à temps plein ou qui vivent avec des colocataires qui apportent la plus grande contribution financière. Les parents qui forment un ménage à revenu supérieur, ceux qui forment un ménage biparental et ceux qui ont économisé en vue des études de leurs enfants ont également fourni un soutien financier plus important. Il semble que le soutien des parents contrebalance les prêts étudiants du gouvernement, dans la mesure où les parents accroissent le soutien financier aux étudiants qui n'ont peut-être pas droit aux prêts. Le montant de la contribution financière des parents à l'automne 2003 est le plus petit au Québec, mais le plus grand en Ontario, ce qui reflète les frais plus élevés dans cette province. On peut dégager les mêmes relations des données du second semestre.

Jusqu'en 2003-2004 inclusivement, la contribution des parents qui ont soutenu leurs enfants est de l'ordre de 11 700 \$ en moyenne.

37. Bien que la valeur globale de la contribution aux étudiants de plus de 25 ans soit plus faible en moyenne, le nombre de parents qui participent au calcul de la moyenne est plus bas (n = 81) et la variation par rapport à la moyenne est assez grande, ce qui rend ce résultat moins fiable que les autres moyennes.

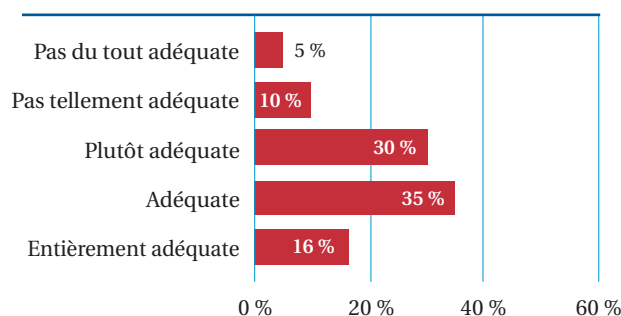
Tableau 38 : Soutien financier selon différentes caractéristiques des parents et des enfants

Caractéristiques	Valeur moyenne du soutien antérieur des parents qui fournissent ce soutien (\$) (n = 1 398)	Valeur moyenne du soutien pour le semestre parmi les parents qui fournissent ce soutien (\$) (n = 1 398)	Valeur moyenne du soutien global parmi les parents qui fournissent ce soutien (\$) (n = 1 398)
Total	11 148	3 069	11 699
Mode de fréquentation scolaire			
Temps plein	10 090	3 191	11 984
Temps partiel	15 174	2 364	9 831
Établissement			
Collège	7 003	2 460	6 948
Université	13 330	2 364	15 176
Région			
Atlantique	11 694	3 288	13 803
Québec	11 065	1 689	8 783
Ontario	12 305	3 998	14 079
Manitoba et Saskatchewan	10 283	3 042	10 412
Alberta	9 911	3 701	14 609
Colombie-Britannique	9 189	2 695	7 151
Groupe d'âge			
18 à 19 ans	5 425	3 221	5 723
20 à 21 ans	9 166	3 133	7 099
22 à 23 ans	14 635	3 323	14 572
24 à 25 ans	23 139	2 383	21 100
26 à 29 ans	14 454	3 239	14 496
Conditions de logement			
Chez ses parents	8 401	2 705	9 730
Seul	16 018	2 731	13 261
Avec des colocataires	12 411	4 059	14 899
Épargne en vue des études de l'enfant			
Oui	10 788	3 790	14 735
Non	11 535	2 539	9 404
Nombre d'années d'aide financière			
1 an	4 218	3 155	7 467
2 ans	8 161	3 098	15 149
3 ans	12 513	3 491	22 871
4 ans ou plus	23 903	2 973	18 064
Revenu du ménage des parents			
Moins de 30 000 \$	7 588	1 859	4 736
30 000 \$ à 49 999 \$	8 759	2 485	8 491
50 000 \$ à 79 999 \$	11 319	3 109	10 677
80 000 \$ et plus	12 290	3 426	14 060
Composition du ménage			
Parent seul	10 460	2 136	8 045
Deux parents	11 530	3 267	12 265
Ménage reconstitué	7 446	2 690	9 514
Prêt du gouvernement			
Aucun	11 424	3 270	11 811
1 \$ à 5 000 \$	8 834	2 466	8 612
5 001 \$ ou plus	11 251	2 520	13 128
Dettes privées			
Aucune	10 849	3 018	11 117
1 \$ à 5 000 \$	10 343	2 823	11 508
5 001 \$ ou plus	13 253	3 693	16 119

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

Figure 6.8 : Suffisance de l'aide financière (n = 1 357)

« À ce que vous sachiez de ses dépenses du semestre tout juste achevé, dans quelle mesure croyez-vous que l'aide financière que vous lui procurez, conjuguée aux autres sources qu'il utilise, est adéquate compte tenu de ses besoins? Diriez-vous qu'elle est...? »



Les valeurs manquantes n'entrent pas dans le calcul des résultats apparaissant ici.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

c) Suffisance de l'aide financière

La moitié des parents prétendent que le montant de leur aide financière pour le semestre d'automne était adéquat, bien que seulement 16 % des répondants disent qu'il était parfaitement adéquat. Un parent sur sept admet que le montant fourni n'a pas répondu aux besoins de son enfant.

Les parents subvenant aux besoins d'enfants qui étudient en Colombie-Britannique (malgré le fait qu'ils déclarent l'aide la plus faible), les parents d'étudiants qui vivent à la maison, les parents qui

ont fourni l'aide financière la plus importante, ceux qui participent généreusement aux finances de leurs enfants et les parents qui déclarent un revenu du ménage supérieur à 80 000 \$ sont plus convaincus que la somme qu'ils ont versée était convenable. En revanche, les parents d'étudiants qui ont déclaré les emprunts gouvernementaux et privés les plus importants ont plus de chances que les autres parents d'affirmer que leur aide financière n'était pas suffisante. C'est aussi plus souvent le cas chez les parents qui limitent leur participation aux finances de leurs enfants et ceux dont le revenu du ménage est inférieur à 50 000 \$.

d) Sources de l'aide financière**i) Durant le semestre**

Nous avons demandé aux parents de nommer les sources de leur aide financière. Les parents qui subviennent aux besoins de leurs enfants durant le premier semestre puisent le plus souvent à leur revenu (55 %) ou à leurs économies en général (37 %) (comme l'indique le tableau 39). À un degré beaucoup moindre, ils utilisent le crédit (p. ex., les marges de crédit personnelles et les cartes de crédit) (14 %) ou des fonds qu'ils avaient déjà mis de côté dans un REEE (12 %). Moins de 5 % des parents puisent à d'autres sources, comme les emprunts, les polices d'assurance-vie, les membres de la famille n'ayant pas la garde des enfants et d'autres placements.

Tableau 39 : Sources du soutien des parents pour un semestre selon différentes caractéristiques des parents

Sources de l'aide financière	Fréquence de l'utilisation de la source (n = 1 620) (%)	Moyenne (tous les parents qui fournissent un soutien) (\$)	Moyenne chez les parents qui utilisent cette source seulement (\$)	Pourcentage du soutien global (tous les parents qui fournissent un soutien)
Revenu	55	1 045	1 770	34
Épargne	37	983	2 507	32
Crédit	14	295	2 078	14
Placements ou REEE	12	356	2 927	12
Autres placements	4	130	2 647	4
Membre de la famille n'ayant pas la garde	4	62	1 634	2
Autre	4	68	1 722	2
Dettes (p. ex., marge de crédit, emprunts)	3	130	5 027	4

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

Les parents à faible revenu sont moins susceptibles d'indiquer le revenu comme source de l'aide financière aux études postsecondaires de leurs enfants. Ils ont plus de chances de faire référence au soutien d'un membre de la famille n'ayant pas la garde (ce qui était prévisible, puisque les parents seuls entrent souvent dans la catégorie des ménages à faible revenu). Les parents à revenu élevé, en revanche, sont plus susceptibles de signaler qu'ils recourent au crédit pour financer les études de leurs enfants. Les parents qui n'ont pas puisé à un REEE ont plus tendance à avoir des enfants plus âgés; ces étudiants ont aussi une dette plus élevée en raison d'emprunts gouvernementaux et privés.

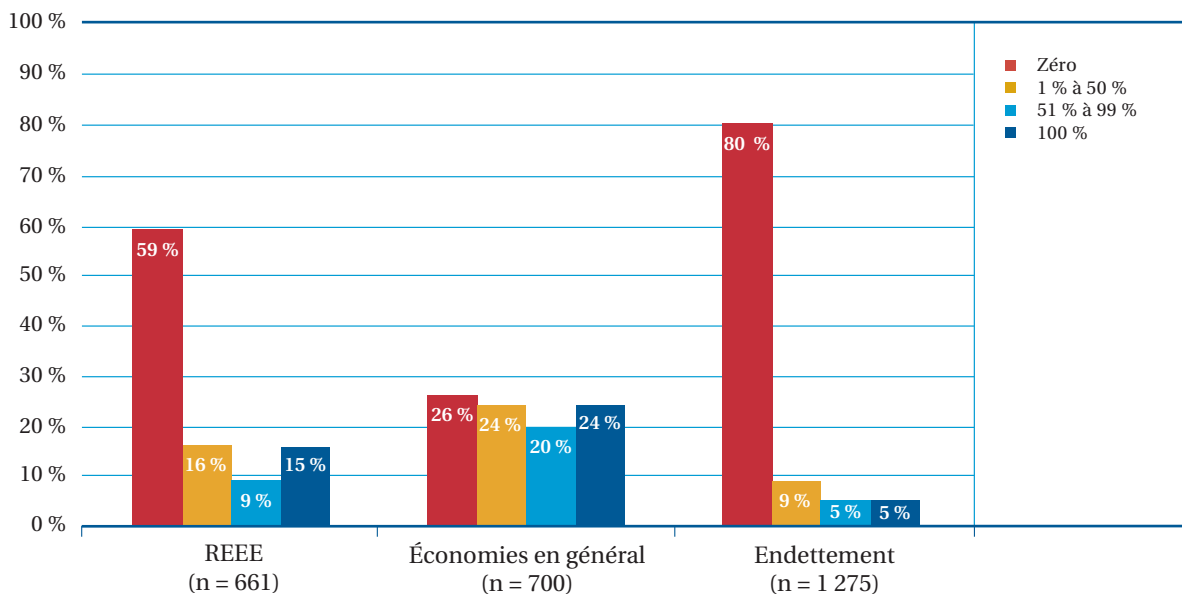
Ceux qui procurent une plus grande aide financière à leur progéniture (plus de 2 500 \$ durant le semestre) font souvent référence à des sources comme l'épargne et le REEE. Les parents du Québec en revanche, en raison de leur contribution financière plus faible d'une manière générale, ont moins tendance à mentionner les diverses sources énumérées, comme l'épargne, le REEE et le crédit. Comparativement aux parents des villes, les parents des campagnes comptent davantage sur le revenu d'emploi et l'emprunt, et moins sur l'épargne.

ii) Aide financière globale

Les parents ont fourni en moyenne 3 000 \$ au moyen d'un REEE – qui représente environ le quart du soutien global apporté en moyenne (11 000 \$) et environ la moitié de tout le soutien qui provient de l'épargne des parents (5 000 \$ à 5 500 \$). Le rôle relativement modeste que joue le REEE dans le soutien global des parents aux études de leurs enfants est peut-être attribuable au fait que le volet REEE de la Subvention canadienne pour l'épargne-études n'a été instauré qu'en 1998. Les parents d'enfants plus âgés n'ont pu avoir accès à cette subvention en aussi grand nombre. Comme prévu, le recours au REEE est plus important chez les parents d'enfants plus jeunes.

Quelque 27 % de la contribution financière provient de placements comme le REEE. Près de la moitié (48 %) provient de l'épargne en général et 13 % des emprunts (tout juste plus de 10 % de la contribution demeure non attribuée) (reportez-vous au tableau 40). C'est dans la région de l'Atlantique qu'on a le plus recours aux placements et au Québec qu'on les utilise le moins. Le cinquième des parents (19 %) ont recours à l'endettement pour financer les études de leurs enfants. Le pourcentage du soutien

Figure 6.9 : Sources de l'aide financière



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

Tableau 40 : Pourcentage du soutien provenant de placements, de l'épargne et de l'emprunt, selon différentes caractéristiques des parents et des enfants

Caractéristiques	REEE (%) (n = 661)	Économies en général (%) (n = 700)	Emprunt (%) (n = 1 275)
Total	27,1	47,7	12,5
Établissement			
Collège	22,4	54,3	12,0
Université	29,4	45,1	12,4
Région			
Atlantique	37,4	39,3	20,3
Québec	11,0	65,0	5,7
Ontario	32,4	46,0	15,5
Manitoba et Saskatchewan	32,4	40,1	13,7
Alberta	36,7	37,4	9,5
Colombie-Britannique	27,1	34,3	15,1
Groupe d'âge			
18 à 19 ans	27,7	50,0	13,0
20 à 21 ans	24,3	52,1	11,5
22 à 23 ans	34,0	37,6	16,8
24 à 25 ans	22,3	45,1	9,6
Revenu du ménage des parents			
Moins de 30 000 \$	47,3	36,2	10,7
30 000 \$ à 49 999 \$	20,1	46,0	19,5
50 000 \$ à 79 999 \$	18,6	59,5	10,6
80 000 \$ ou plus	28,7	43,1	13,4

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

imputable à l'emprunt est plus élevé parmi les parents d'étudiants dans la région de l'Atlantique et les parents qui soutiennent des 22 et 23 ans.

e) Prêts étudiants du gouvernement - attentes et recours

À peine moins de la moitié des parents (47 %) s'attendent à ce que leurs enfants aient droit à des prêts étudiants du gouvernement. Quatre sur dix (40 %) rapportent que leurs enfants ont présenté une demande de prêt étudiant. Parmi les parents dont les enfants ont fait une telle demande, 74 % indiquent que leurs enfants y ont droit, et parmi ceux qui y ont droit, 90 % avaient reçu leur prêt au moment de l'enquête.

Voici les parents qui sont plus susceptibles de prévoir que leurs enfants auront droit à un prêt étudiant du gouvernement : ceux qui ont des enfants plus jeunes aux études postsecondaires, ceux dont les enfants vivent avec des colocataires et ceux qui

ont un faible revenu du ménage (et à cet égard, les parents seuls et les ménages où les parents ne travaillent pas à temps plein).

Les différences observées d'un sous-groupe d'enfants à l'autre dans les demandes de prêt étudiant du gouvernement trouvent un équivalent dans les attentes relatives à l'admissibilité. Les parents d'étudiants plus âgés ont cependant moins tendance à savoir si leurs enfants ont présenté une demande de prêt : les parents d'étudiants à temps partiel sont plus susceptibles de signaler que leurs enfants n'ont pas fait de demande.

Les parents qui ont apporté un soutien plus important sont plus susceptibles d'indiquer que leurs enfants n'ont pas droit aux prêts étudiants du gouvernement. Les parents d'étudiants qui vivent à la maison et ceux qui forment un ménage à revenu élevé ont également moins de chances de croire que leurs enfants sont admissibles. C'est aussi vrai des parents dont les enfants reçoivent des prêts privés, bien que ces prêts soient probablement

une conséquence plutôt qu'une cause de l'inadmissibilité : les étudiants qui n'obtiennent pas de financement public ont tendance à se tourner vers les banques plutôt.

Parmi les parents dont les enfants ont reçu un prêt étudiant du gouvernement, trois sur dix (29 %) précisent que le montant du prêt correspond à peu près à ce à quoi ils s'attendaient. Presque quatre sur dix (38 %) laissent entendre que le montant est inférieur à leurs prévisions. Seulement 7 % des répondants affirment que le prêt est plus important que prévu. Le quart des parents (26 %) n'ont pas répondu ou n'avaient pas d'attentes. Les parents qui fournissent un plus grand soutien financier sont plus susceptibles de trouver que le prêt de leurs enfants est moins important que prévu.

Les parents sont divisés sur la suffisance des prêts étudiants du gouvernement consentis à leurs enfants. Environ un sur quatre (23 %) croit que le prêt, assorti à d'autres sources, suffit pour répondre aux besoins de ses enfants. Environ le tiers des parents (36 %) estiment que le montant est plutôt adéquat et, dans une proportion similaire (38 %), qu'il est insuffisant. Les parents d'étudiants plus jeunes et d'enfants au collège évaluent le montant du prêt plus favorablement. Les parents d'enfants qui se situent dans la tranche d'âge intermédiaire (22 et 23 ans) et les parents du Québec ont plus tendance à dire que le montant n'est pas suffisant.

f) Prêts privés - attentes et recours

Le tiers des parents s'attendent à ce que leurs enfants aient droit à un prêt privé ou à une marge de crédit avant le début du semestre. Dans une proportion légèrement plus forte (37 %), les parents ne s'attendent pas à ce que leurs enfants y soient admissibles; 29 % n'y ont jamais songé ou ne savent pas. Une proportion beaucoup plus faible (14 %) révèlent que leurs enfants ont en fait déjà soumis une demande d'emprunt privé ou de marge de crédit. Parmi les parents d'étudiants qui ont présenté une demande, 78 % signalent que leurs enfants y sont admissibles.

Les attentes relatives à un prêt privé ou à une marge de crédit sont moins grandes chez les parents d'étudiants plus jeunes et d'étudiants qui vivent à la maison. Les parents d'étudiants de 22 à 25 ans sont plus susceptibles de s'attendre à ce que leurs enfants y soient admissibles, tandis que les parents d'enfants d'au moins 26 ans ont plus tendance à dire qu'ils ne savent pas. Les attentes relatives à l'admissibilité des enfants augmentent également avec le revenu du ménage des parents (peut-être parce que les parents sont disposés à agir à titre de cosignataires). Les parents ayant des enfants qui étudient dans la région de l'Atlantique sont plus susceptibles de supposer que leurs enfants sont admissibles, tandis que les parents d'étudiants en Colombie-Britannique sont moins susceptibles de faire cette hypothèse.

Les parents d'étudiants à temps partiel, d'étudiants plus jeunes (de moins de 18 ans) et d'étudiants en Colombie-Britannique ont moins tendance à indiquer que leurs enfants ont soumis une demande d'emprunt privé ou de marge de crédit.

Les trois quarts des parents d'étudiants ayant obtenu un prêt privé révèlent qu'eux-mêmes ou un autre membre de la famille ont dû fournir une garantie supplémentaire au prêteur. Cette proportion est plus grande parmi les parents dont les étudiants sont plus endettés et plus petite parmi les parents dont le revenu du ménage est moins élevé.

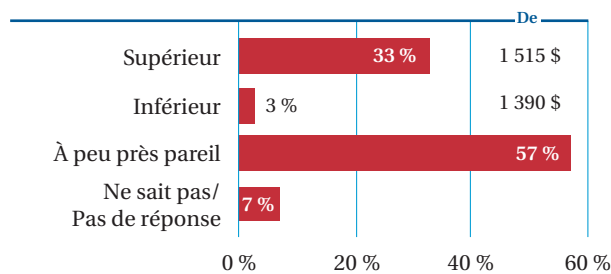
À peine plus de la moitié des parents d'étudiants qui ont obtenu un prêt privé (54 %) précisent que le montant répond à peu près à leurs attentes. Le sur dix (10 %) affirme que le montant est moins élevé que prévu et 18 % des parents disent qu'il est supérieur à leurs attentes. Et 18 % ne savent pas ou n'ont pas d'attentes.

g) Comparaison des dépenses réelles avec les dépenses prévues

Presque six parents sur dix (57 %) indiquent que les frais d'études postsecondaires de leurs enfants correspondent à peu près à ce à quoi ils s'attendaient avant que leurs enfants n'entreprennent ces études. Le tiers des parents (33 %) disent que les dépenses de leurs enfants sont plus élevées que prévu, tandis que seulement 3% affirment qu'elles sont plus basses.

Figure 6.10 : Dépenses prévues par les parents (n = 2 406)

« Le montant des dépenses de votre enfant est-il supérieur, inférieur ou à peu près égal à ce que vous aviez prévu? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

Les parents d'étudiants plus jeunes (19 ans et moins) ont plus tendance à dire que les frais d'études correspondent à leurs attentes du début. La probabilité que les frais d'études dépassent les prévisions augmente avec le montant de l'aide financière des parents et le niveau d'endettement de leurs enfants. Elle est inversement proportionnelle au revenu du ménage des parents. Les parents d'étudiants au Québec sont plus susceptibles de dire que

leurs prévisions étaient justes, tandis que les parents d'étudiants en Colombie-Britannique, en Ontario et dans la région de l'Atlantique ont plus tendance à avoir sous-estimé les dépenses.

Les parents qui ont sous-estimé les frais d'études se sont trompés d'environ 1 515 \$ en moyenne au cours du premier semestre (la médiane étant de 1 000 \$). Cet écart est plus petit en Colombie-Britannique et plus grand chez les parents dont les enfants vivent seuls ou qui ont contracté plus de dettes.

Les parents qui donnent à entendre que les dépenses sont plus élevées que prévu montrent du doigt le plus souvent les manuels (60 %) et les droits de scolarité (59 %). Viennent ensuite le transport (39 %), la nourriture et autres frais de subsistance (38 %), ainsi que le loyer ou l'hébergement (37 %). Moins de parents nomment l'équipement informatique (24 %) ou d'autres dépenses liées aux études (17 %). Les parents ruraux, notamment, ont des chances d'être surpris par le coût élevé du loyer et de l'hébergement.

Les parents qui ont surestimé les frais d'études se sont trompés d'environ 1 389 \$ en moyenne (la médiane étant de 1 000 \$). Ils ont surestimé le plus souvent les droits de scolarité et le prix des manuels.

6.4 Prévisions

a) Durée prévue de l'aide financière

Les parents estiment qu'ils auront fourni un soutien financier pendant 3,9 années au total, incluant le soutien passé, actuel et futur. Le nombre prévu d'années de soutien augmente avec l'âge des étudiants jusqu'à ce qu'ils aient 25 ans. Les parents d'étudiants de 26 ans et plus s'attendent à soutenir leurs enfants pendant moins d'années en moyenne.

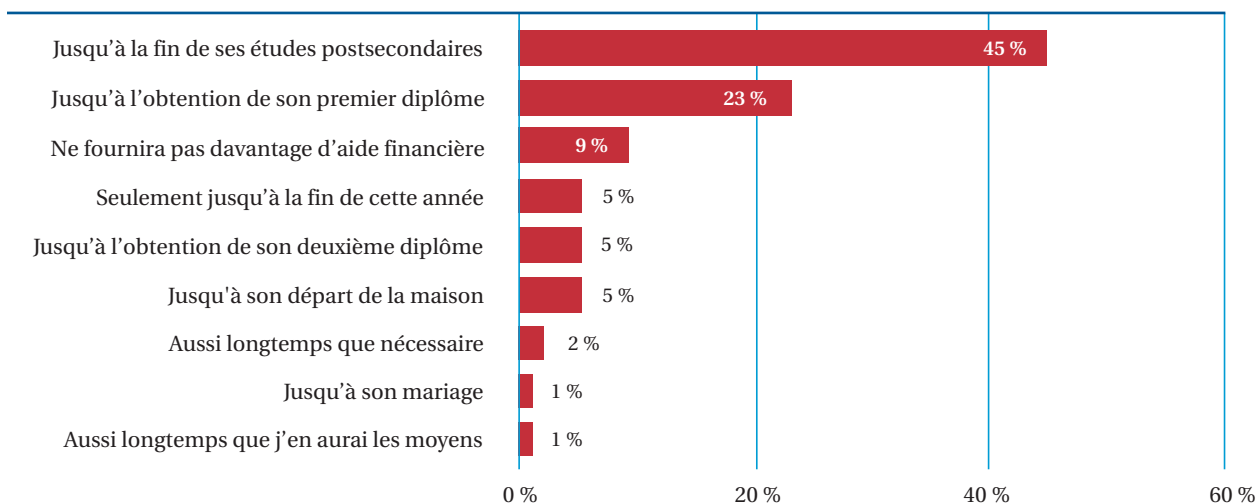
Le nombre d'années du soutien prévu en moyenne est plus élevé chez les parents d'étudiants universitaires, les parents qui ont fourni plus d'argent durant l'année en cours, les parents d'étudiants qui n'ont pas emprunté, les parents qui ont économisé en vue des études postsecondaires de leurs enfants, ceux qui forment un ménage biparental et ceux qui forment un ménage à revenu

élevé, de même que chez les ménages où les parents ont poursuivi des études postsecondaires (surtout si les deux parents l'ont fait). Les parents d'étudiants au Québec prévoient subvenir aux besoins de leurs enfants plus longtemps que dans les autres provinces, tandis que les parents d'étudiants en Colombie-Britannique prévoient que leur soutien sera de courte durée.

Nous avons demandé aux parents quand ils prévoient mettre fin à leur aide financière aux études postsecondaires. Presque la moitié (45 %) disent qu'ils aideront leurs enfants durant toutes leurs études postsecondaires. Et 23 % disent qu'ils les soutiendront jusqu'à l'obtention d'un premier grade.

Figure 6.11 : Durée prévue de l'aide financière (n = 1 627)

« Dans l'état actuel des choses, jusqu'à quel point envisagez-vous de lui procurer une aide financière pour ses études? Est-ce... »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

Les parents qui se sont fixé une limite (p. ex., un premier ou deuxième grade, le départ ou le mariage de l'étudiant) ont plus tendance à soutenir les étudiants plus jeunes ou plus âgés (p. ex., de moins de 21 ans ou de plus de 25 ans) inscrits à temps plein. Ces parents fournissent en général un soutien plus important. Les parents plus enclins à dire qu'ils comptent soutenir leurs enfants sur le plan financier jusqu'à la fin de leurs études postsecondaires sont ceux qui subviennent aux besoins d'étudiants à temps partiel, d'étudiants au Québec, d'étudiants de 22 et 23 ans et d'étudiants qui vivent à la maison. Ces parents apportent en général une aide financière moins importante.

b) Niveau prévu de l'aide financière

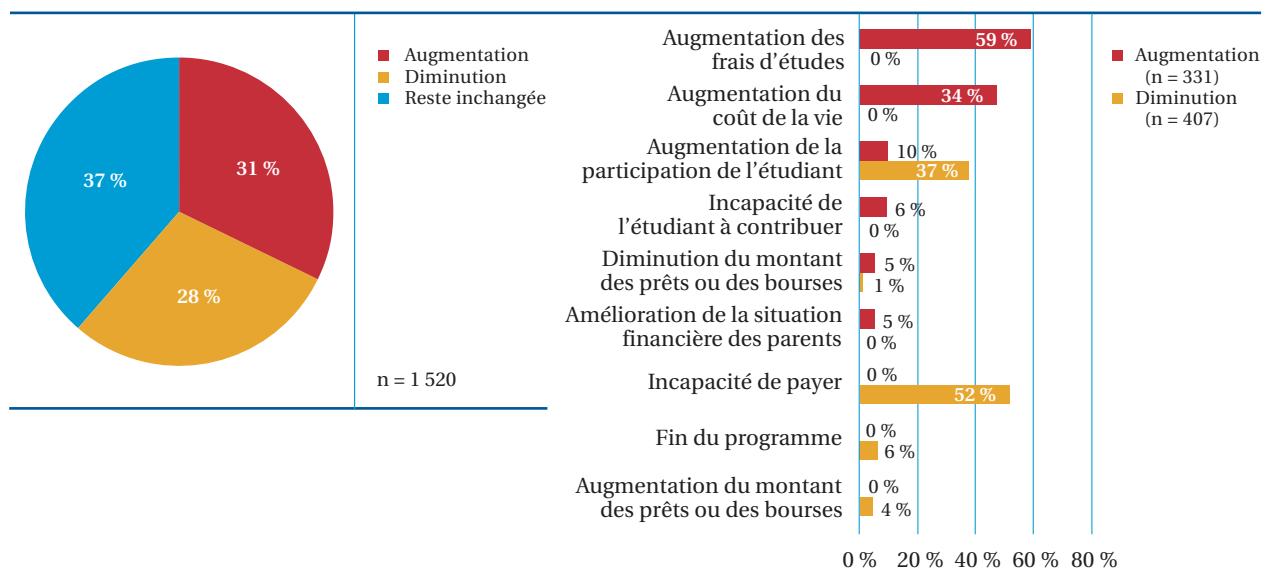
Nous avons demandé aux parents s'ils prévoient changer le montant actuel de leur aide financière au fil du temps. Les résultats rappellent grosso modo les tendances qu'on a pu observer pour l'aide antérieure. Plus du tiers ne prévoient pas de changement, à peine moins du tiers prévoient accroître leur soutien et tout juste plus du quart prévoient le diminuer.

La hausse des frais d'études est le principal déterminant des augmentations prévues de l'aide financière, suivie de la hausse du coût de la vie. Les parents qui affirment que leur soutien diminuera disent habituellement qu'ils n'ont plus les moyens de l'offrir et que l'étudiant peut se permettre de payer davantage.

Les parents qui croient devoir payer davantage dans le futur, en particulier pour les frais d'études, soutiennent en général des étudiants plus jeunes (de moins de 20 ans), qui fréquentent un collège et qui vivent avec eux. Ils paient déjà plus en général que la plupart des parents pour subvenir aux besoins de leur enfant durant toutes les études postsecondaires. Ils participent beaucoup et déclarent le revenu du ménage le plus élevé.

Une plus forte proportion de parents qui soutiennent des étudiants de 22 et 23 ans prétendent qu'ils prévoient payer moins à l'avenir parce qu'ils n'ont plus les moyens de fournir le même soutien à leurs enfants. Les parents d'étudiants les plus endettés auprès de sources gouvernementales et privées sont aussi susceptibles de donner cette réponse en nombre disproportionné, comme le sont les parents gagnant moins de 50 000 \$, les parents seuls et ceux

Figure 6.12 : Évolution prévue de l'aide financière



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

qui habitent des foyers où aucun des parents n'a fait d'études postsecondaires.

Les parents ont plus tendance à dire que leurs enfants peuvent se permettre de commencer à payer davantage s'ils sont plus âgés (24 ou 25 ans), fréquentent l'université ou vivent seuls. Cette réponse est plus fréquente chez les parents d'étudiants en Ontario et parmi les étudiants qui déclarent le solde de carte de crédit le plus élevé au total (devant plus de 2 500 \$ à la rentrée).

c) Variation des sources de financement du soutien

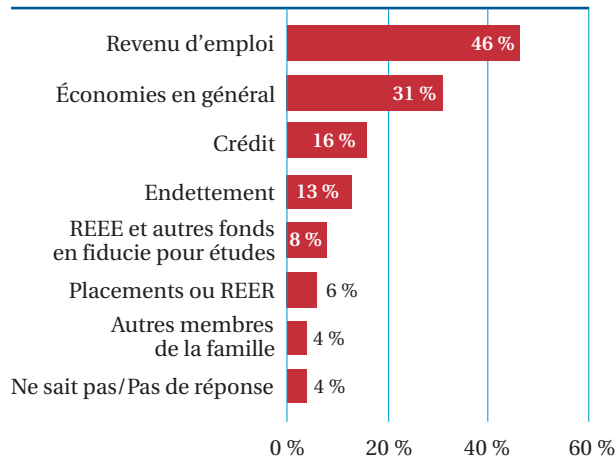
La plupart des parents qui soutiennent des enfants tout au long de leurs études postsecondaires ne croient pas qu'il y aura des changements dans leurs sources de financement. À peine plus du quart croient qu'ils devront compter de plus en plus sur différentes sources à l'avenir. Cette prévision est plus fréquente parmi les parents qui soutiennent des étudiants du niveau collégial, des étudiants plus jeunes (de moins de 20 ans) et des étudiants qui vivent à la maison. Elle est aussi plus répandue chez les parents qui apportent la plus grande aide financière (supérieure à 2 500 \$ par année).

Parmi les parents qui prévoient compter davantage sur différentes sources à l'avenir, presque la moitié (46 %) pensent qu'ils devront puiser davantage dans leur revenu d'emploi. Les économies en général occupent le deuxième rang des sources citées le plus souvent, dans 31 % des cas. Quelque 29 % des parents qui prévoient des changements prédisent que le crédit et l'endettement gagneront en importance.

Les parents d'étudiants qui vivent seuls nomment plus souvent le revenu d'emploi comme source future de financement du soutien. (Ce résultat n'est pas forcément lié à l'âge, puisque la relation ne ressort pas des résultats présentés selon les cohortes d'âge.) Ce sont les parents ayant un revenu de 50 000 \$ à 80 000 \$ et ceux qui vivent en région rurale qui citent le revenu d'emploi le plus souvent. Les parents d'étudiants universitaires et d'étudiants en Ontario ont plus de chances de prévoir compter davantage sur les économies en général à l'avenir. Les parents qui apportent un soutien financier plus important et ceux dont le revenu du ménage est supérieur à 80 000 \$ citent plus souvent les économies en général. Les parents qui subviennent aux besoins d'étudiants dans la région de l'Atlantique et les ménages qui destinent deux enfants aux études postsecondaires sont plus susceptibles de prédire

Figure 6.13 : Nouvelles sources pour poursuivre l'aide financière (n = 402)

« Sur laquelle des sources suivantes prévoyez-vous, toute proportion gardée, compter davantage à l'avenir que vous ne l'avez fait jusqu'ici? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

un plus grand recours au crédit. Les parents qui soutiennent des étudiants plus jeunes (de moins de 20 ans) et ceux dont le ménage gagne plus de 80 000 \$ prévoient se fier davantage aux placements et au REEE.

La plupart des parents (69 %) pensent que les sources principales desquelles ils ont tiré des fonds l'année précédente suffiront à assurer l'aide finan-

cière au cours des années futures. Les parents d'étudiants plus âgés (22 à 25 ans) et les parents d'étudiants à temps partiel ont plus tendance à dire que les sources actuelles permettront d'assurer l'aide financière au cours des années futures. Les parents des étudiants les plus jeunes (de moins de 18 ans) sont moins certains que les sources actuelles suffiront, comme le sont les parents d'étudiants endettés auprès du gouvernement et les parents à revenu moins élevé.

Les parents qui pensent que les sources actuelles ne suffiront pas à assurer un soutien au cours des années futures prédisent en moyenne un manque à gagner de 16 743 \$. Ce montant estimatif est encore plus élevé chez les parents d'étudiants universitaires, les parents d'étudiants en Ontario et ceux qui fournissent à l'heure actuelle un montant d'aide financière plus élevé. Les parents qui vivent avec leurs enfants prédisent un manque à gagner moins grand.

Les parents qui prévoient manquer d'argent en fournissant un soutien financier affirment le plus souvent qu'ils compteront davantage sur les emprunts privés ou les marges de crédit pour combler le manque à gagner (31 %). D'autres parents disent qu'ils se tourneront vers l'épargne ou les placements (14 %), vers de plus longues journées de travail – ou même un second emploi (13 %), vers un prêt étudiant (11 %), le revenu d'un emploi étudiant (10 %) et le crédit (9 %).

6.5 Objectifs financiers des parents

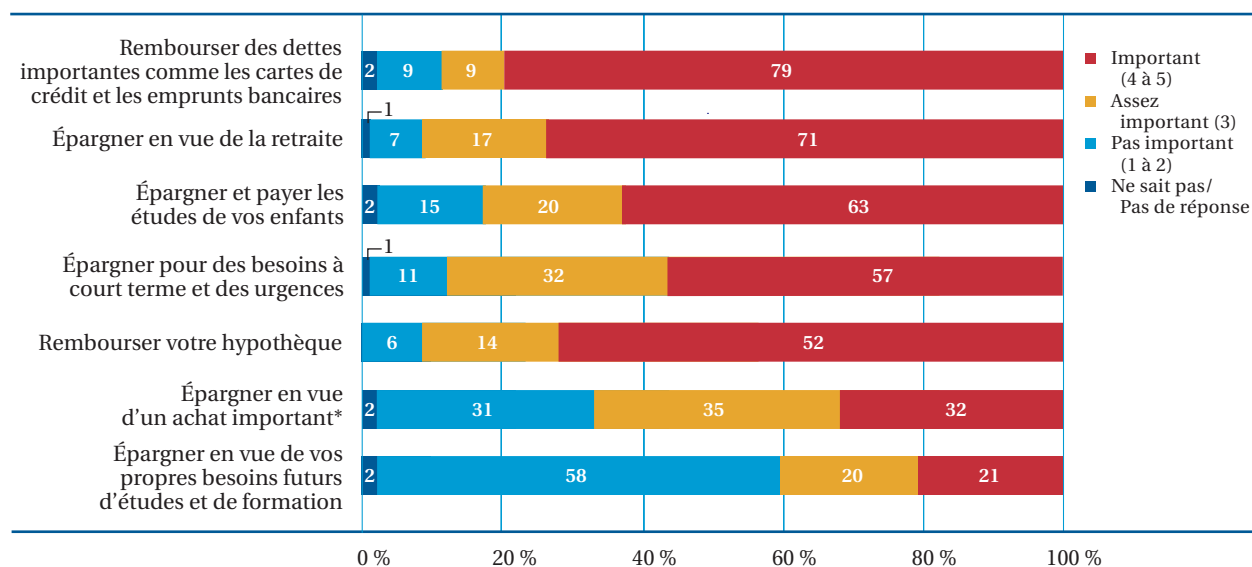
Nous avons demandé aux parents de classer un certain nombre d'objectifs financiers par ordre d'importance. Le principal objectif des parents est le remboursement des dettes importantes comme le solde des cartes de crédit et les emprunts bancaires (classé parmi les objectifs importants par 79 % des parents), suivi de l'épargne-retraite (important pour 71 % des parents). L'épargne et le paiement des études de leurs enfants est le troisième objectif financier des parents (63 % considèrent que c'est important), suivi de l'épargne en vue de besoins à

court terme et des urgences, et du remboursement d'un emprunt hypothécaire.

L'importance du financement des études des enfants est plus grande chez les parents d'étudiants universitaires et les parents d'étudiants qui vivent avec eux. Elle est la plus grande chez les parents d'étudiants de 18 à 21 ans (comme le montre le tableau 41). Cet objectif financier est aussi beaucoup plus important pour les parents d'Ontario et des provinces de l'Atlantique, et le moins important pour les parents du Québec. Il est plus important

Figure 6.14 : Importance des objectifs financiers (n = 2 796)

« Quelle est l'importance de chacun des objectifs suivants dans vos décisions d'épargne et de placement? »



* De plus, 27 % des répondants mentionnent que c'est sans objet.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004, volet parental.

dans les foyers urbains que dans les foyers ruraux, et son importance croît avec le revenu du ménage des parents. L'importance pour les parents d'épargner en vue de payer les études de leurs enfants est étroitement liée à leur participation aux finances de ces derniers, ce qui n'a rien d'étonnant. Les ménages biparentaux sont également plus susceptibles d'accorder plus d'importance à cet objectif.

Vraisemblablement liée au revenu des parents, l'importance de cet objectif s'accroît aussi avec le

soutien qu'ils fournissent à leurs enfants. De plus, les enfants de parents qui accordent beaucoup d'importance au financement des études sont moins susceptibles d'avoir emprunté auprès du gouvernement, sur carte de crédit ou de sources privées. Les parents qui économisent en vue des études postsecondaires de leurs enfants et qui leur apportent un soutien financier sont plus susceptibles de considérer comme important l'objectif d'épargner en vue de payer les études de leurs enfants.

6.6 Effet du soutien sur les autres objectifs financiers

Nous avons ensuite demandé aux parents d'évaluer l'effet du soutien à leurs enfants tout au long des études postsecondaires sur leurs autres objectifs financiers. Plus précisément, nous leur avons demandé d'indiquer dans quelle mesure le soutien aux enfants a diminué leur capacité de réaliser chaque objectif. Le soutien d'un étudiant du postsecondaire est le plus susceptible de diminuer la capacité des parents d'épargner en vue d'un achat

important (d'après 43 % des parents) ou d'épargner en vue de la retraite (42 %). Il diminue aussi la capacité d'épargner ou de payer les études de leurs autres enfants (d'après 31 % des répondants), de rembourser des dettes importantes (28 %) ou d'épargner pour des besoins à court terme (29 %). Le remboursement d'un emprunt hypothécaire est l'objectif financier qui court le moins de risques.

Tableau 41 : Importance d'épargner et de payer les études des enfants selon différentes caractéristiques des parents et des enfants

« Quelle est l'importance d'épargner en vue de payer les études de vos enfants? » (n = 2 796)		« Quelle est l'importance d'épargner en vue de payer les études de vos enfants? » (n = 2 796)	
Caractéristiques	Important (4 à 5) (%)	Caractéristiques	Important (4 à 5) (%)
Total	63	Composition du ménage	
Groupe d'âge		Parent seul	57
Moins de 18 ans	61	Deux parents	65
18 à 19 ans	71	Ménage reconstitué	56
20 à 21 ans	71	Participation des parents aux finances de l'enfant	
22 à 23 ans	51	Faible	43
24 à 25 ans	54	Moyenne	58
26 à 29 ans	47	Élevée	72
30 ans et plus	28	Revenu du ménage des parents	
Type d'établissement		Moins de 30 000 \$	51
Collège	60	30 000 \$ à 49 999 \$	56
Université	65	50 000 \$ à 79 999 \$	62
Région		80 000 \$ et plus	71
Atlantique	66	Épargne en vue des études postsecondaires de l'enfant	
Québec	56	Oui	77
Ontario	68	Non	54
Manitoba et Saskatchewan	61	Aide financière à l'automne 2003	
Alberta	64	Oui	71
Colombie-Britannique	58	Non	51
Conditions de logement		Prêt du gouvernement	
Chez ses parents	68	Aucun	67
Seul	52	1 \$ à 5 000\$	52
Avec des colocataires	60	Plus de 5 000 \$	55

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants 2003-2004, volet parental.

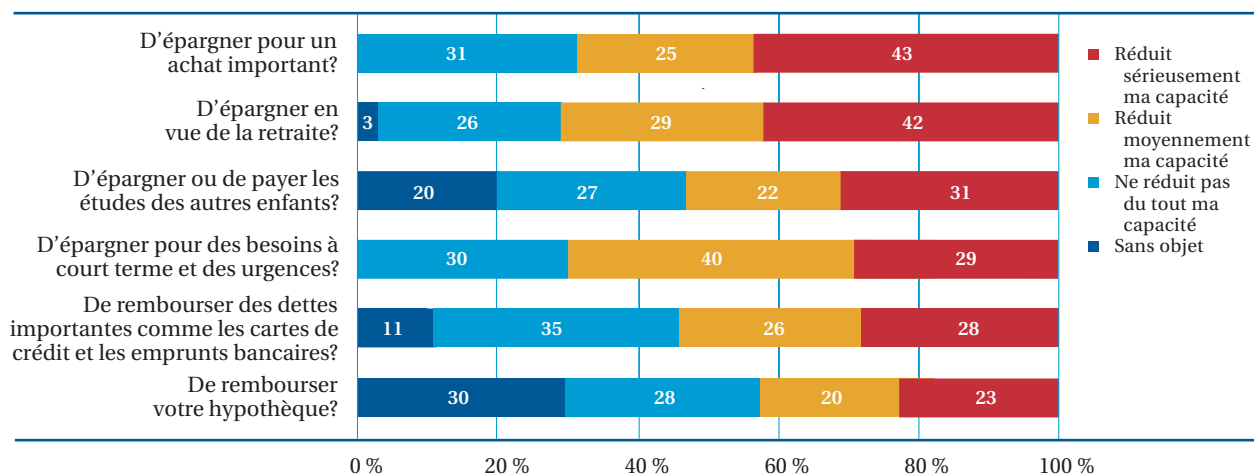
L'effet du soutien à un enfant qui fait des études postsecondaires augmente avec l'importance de la participation de ses parents à ses finances. Les parents qui participent peu aux finances de leurs enfants sont beaucoup plus enclins à déclarer que leur soutien a peu d'effet sur leur capacité de réaliser leurs autres objectifs financiers.

Dans le même ordre d'idées, la mesure dans laquelle les objectifs des parents sont modifiés augmente avec le montant de l'aide financière qu'ils fournissent. Les parents qui fournissent plus de 2 500 \$ ont plus de chances de rapporter une capacité diminuée de rembourser les dettes importantes, d'épargner pour des besoins à court terme et des urgences, ou d'épargner en vue d'un achat important.

Les conséquences du soutien aux études postsecondaires sont également en corrélation négative avec le revenu du ménage. La probabilité que le soutien d'un enfant ait un effet sur la capacité des parents de rembourser leur hypothèque diminue à mesure que le revenu du ménage augmente. La proportion des parents qui révèlent que le soutien aux études postsecondaires réduit leur capacité à épargner en vue de la retraite est la plus forte parmi ceux qui forment un ménage gagnant moins de 30 000 \$ (61 %) et la plus faible chez ceux dont le ménage gagne plus de 80 000 \$ (34 %). De même, les parents dont le revenu du ménage est d'au moins 80 000 \$ sont les moins susceptibles d'indiquer une capacité réduite de payer les études de leurs autres enfants. Les parents dont le revenu du

Figure 6.15: Répercussion de l'aide financière sur les objectifs financiers (n = 2 110)

« À quel point l'aide que vous apportez à votre enfant affecte-t-elle votre capacité... »



Les questions ayant reçu « Je ne sais pas » pour réponse n'apparaissent pas ici.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada, volet parental.

ménage est le plus bas ont le plus de chances d'indiquer que le soutien à un enfant diminue leur capacité d'économiser pour des besoins à court terme et des urgences.

Les parents d'étudiants plus endettés auprès du gouvernement sont plus susceptibles d'indiquer que l'aide aux études postsecondaires compromet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs financiers, y compris le remboursement d'un emprunt hypothécaire et d'autres emprunts importants, de même que l'épargne pour des besoins à court terme et l'épargne en vue d'un achat important, des études des autres enfants ou de la retraite.

Les parents d'étudiants universitaires ont plus de chances de dire que leur capacité d'économiser en vue d'importants achats a diminué (46 % comparativement à 38 % des parents d'étudiants du niveau collégial).

Les parents d'étudiants qui vivent avec des colocataires sont plus susceptibles de signaler que subvenir aux besoins de leur enfant réduit leur capacité de rembourser leur hypothèque. Les parents

seuls sont plus susceptibles de nous apprendre que le remboursement de dettes importantes, l'épargne pour des urgences à court terme, l'épargne-retraite et le remboursement de leur emprunt hypothécaire sont compromis par le soutien qu'ils apportent à leur enfant.

Les parents qui ont inscrit ou destinent au moins trois enfants à un établissement postsecondaire ont plus de chances de déclarer que leur capacité d'économiser en vue d'un achat important ou de payer les études de leurs autres enfants a diminué à cause de l'aide qu'ils fournissent.

Dans l'ensemble du pays, les répondants au Québec sont les moins susceptibles de dire que le soutien à leur enfant diminue leur capacité de rembourser un emprunt hypothécaire (10 %). Les résidents des provinces de l'Atlantique sont les plus susceptibles de rapporter que leur capacité d'économiser en vue de la retraite, d'économiser pour des urgences à court terme ou de rembourser des dettes importantes a diminué en subvenant aux besoins de leur enfant.

7. Sources de revenu remboursable et non remboursable

L'enquête sur la situation financière des étudiants examine l'accès des étudiants à diverses sources de crédit (c'est-à-dire les prêts du gouvernement, les marges de crédit personnelles, les cartes de crédit et les prêts hypothécaires) et la façon dont les étudiants se servent de ces instruments. La première sous-section

porte sur l'emprunt étudiant de sources publiques et privées, tandis que les autres sections s'intéressent à l'endettement étudiant au début de l'année scolaire et à la manière dont les étudiants dépensent les sommes remboursables et non remboursables provenant de ces sources pendant celle-ci.

7.1 Accès au crédit

a) Prêts étudiants du gouvernement

Les prêts étudiants du gouvernement constituent une importante source d'emprunt pour les étudiants. D'après les résultats de l'enquête, 32 % des étudiants touchent des prêts étudiants pendant l'année scolaire, alors que 33 % ont des soldes impayés en provenance de cet instrument de crédit. Si on combine ces catégories, on peut signaler que 42 % des étudiants ont contracté un emprunt étudiant auprès du gouvernement pour l'année scolaire 2003-2004 ou l'avaient fait antérieurement. (Les sections 7.2 et 8.4 brossent un tableau plus détaillé des étudiants ayant des emprunts de source gouvernementale.)

Au moment de l'enquête, les étudiants qui avaient contracté un emprunt étudiant du gouvernement empruntaient déjà en moyenne depuis deux ans et demi. Il n'est pas étonnant que le nombre d'années d'emprunt aille grandissant chez les étudiants plus âgés, chez les étudiants diplômés et chez les étudiants arrivant à la fin de leur programme d'études ou chez ceux qui entreprennent un autre diplôme.

Une faible proportion d'étudiants (8 %) indiquent qu'ils ont emprunté une somme moins élevée que le montant total auquel ils étaient admissibles. (Cette pratique est plus courante en Alberta, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.) Les étudiants contractent un emprunt moins élevé pour diverses raisons : ils veulent avoir un passif moins élevé (32 %); ils n'ont pas besoin d'emprunter une somme aussi élevée (31 %); certains ont d'autres motifs (30 %). Le reste des étudiants (7 %) n'ont pas répondu.

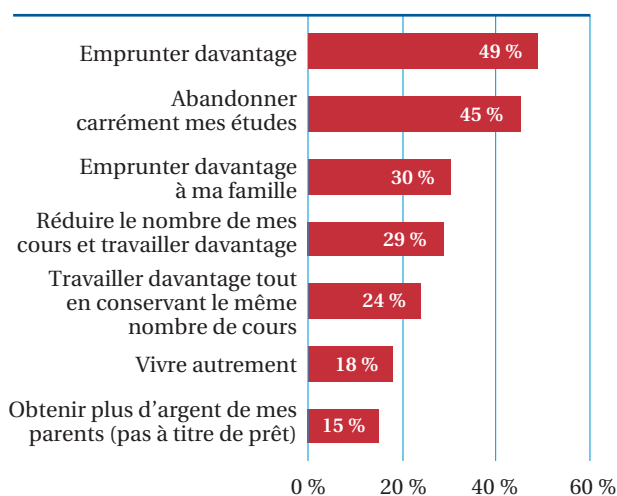
Plusieurs étudiants disent que les prêts étudiants du gouvernement sont vitaux pour qu'ils poursuivent des études postsecondaires. Près de la moitié (45 %) indiquent qu'ils devraient abandonner leurs études s'ils n'obtenaient pas de prêt étudiant du gouvernement, alors que près d'une autre moitié (49 %) affirment qu'ils seraient forcés d'emprunter plus d'argent auprès d'autres sources. S'ils se voyaient refuser un tel emprunt, des étudiants indiquent également qu'ils devraient emprunter plus d'argent

auprès de membres de leur famille (30 %), alléger leur charge de cours pour travailler (29 %) ou travailler davantage tout en conservant leur charge de cours actuelle (24 %) ³⁸.

Les étudiants qui font part de telles conséquences défavorables découlant d'un refus (ceux qui indiquent qu'ils devraient abandonner leurs études) sont généralement plus âgés, ils ont des responsabilités financières plus importantes, ils ne bénéficient pas du soutien financier de leurs parents, et leur revenu personnel ainsi que le revenu de leurs parents sont moins élevés. Les collégiens sont également plus nombreux à indiquer qu'ils devraient abandonner leurs études s'ils ne profitaient pas d'un prêt étudiant du gouvernement.

Figure 7.1 : Effet de l'absence de prêt étudiant du gouvernement (n = 2 707)

« Quels auraient été le ou les résultats si vous n'aviez pas reçu de prêts étudiants du gouvernement? »



Question posée à ceux qui ont reçu un prêt du gouvernement.
Réponses multiples possibles.

En fonction des étudiants ayant participé à la deuxième étape de l'enquête (n = 8 037).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tableau 42 : Marges de crédit personnelles selon différentes caractéristiques des étudiants

Caractéristiques	Titulaires de marge de crédit personnelle (%) (n = 9 401)
Tous les étudiants	38
Groupe d'âge	
Moins de 18 ans	9
18 à 19 ans	29
20 à 21 ans	36
22 à 23 ans	45
24 à 25 ans	42
26 à 29 ans	50
30 ans et plus	54
Intention de travailler pendant l'année scolaire	
Oui	40
Non	34
Conditions de logement	
Vit chez ses parents	30
Vit en couple	54
Vit seul	40
Vit avec des colocataires	40
Autre situation	43
Prêt hypothécaire	
Oui	71
Non	35
Province	
Colombie-Britannique	40
Alberta	45
Saskatchewan	41
Manitoba	45
Ontario	43
Québec	28
Nouveau-Brunswick	37
Nouvelle-Écosse	43
IPE/TNL	28
Milieu	
Urbain	37
Rural	48

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

38. On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 57).

b) Prêts personnels et marges de crédit

Plus du tiers des étudiants (38 %) disposent de marges de crédit personnelles auprès d'institutions financières. Ce sont les étudiants plus âgés qui sont les plus susceptibles de se trouver dans cette situation (54 % ont 30 ans et plus) (reportez-vous au tableau 42). Parmi les étudiants n'habitant pas chez leurs parents, les étudiants ayant un revenu familial plus élevé sont plus susceptibles d'avoir des marges de crédit personnelles (72 % des étudiants ayant un revenu annuel supérieur à 60 000 \$). On compte également les étudiants qui travaillent plus de 20 heures par semaine pendant l'année scolaire (52 %), ceux de 22 ans et plus qui vivent en couple (54 %), les étudiants vivant en milieu rural, et ceux qui étudient en Alberta, au Manitoba, en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Les étudiants empruntant de l'argent auprès d'autres sources de crédit (p. ex., cartes de crédit ou emprunts hypothécaires) sont également plus susceptibles d'avoir des marges de crédit personnelles. (La section 7.2 donne plus de renseignements sur les titulaires d'emprunts de sources privées.)

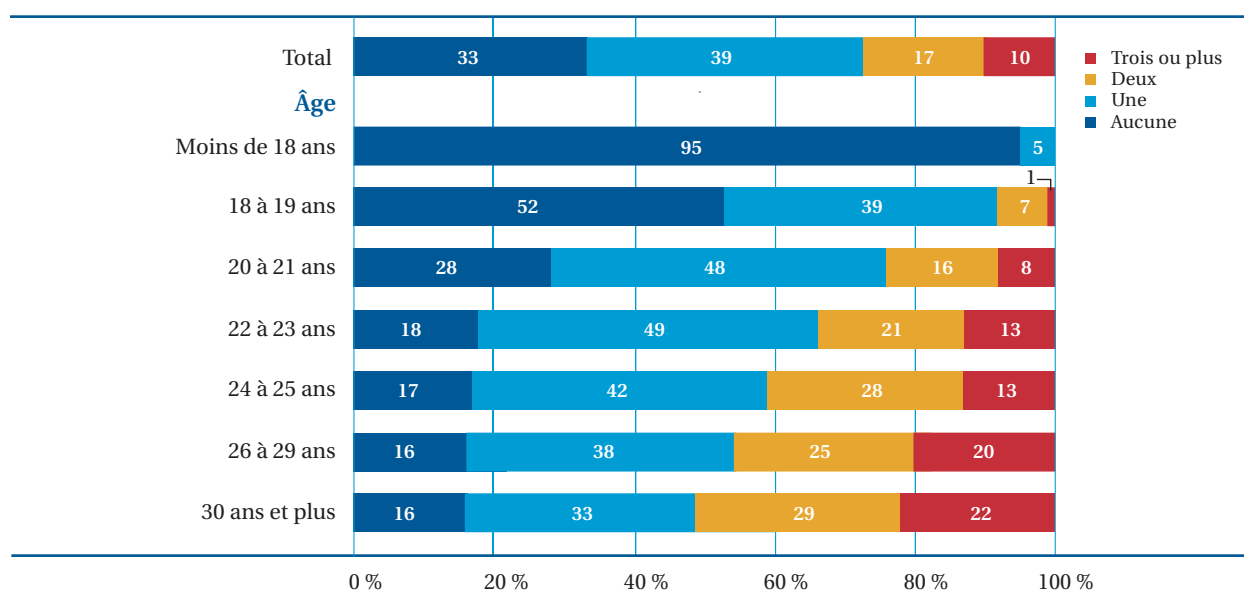
c) Cartes de crédit

Les deux tiers des étudiants (67 %) sont titulaires d'au moins une carte de crédit : 39 % en possèdent une, et 27 % en ont deux ou plus. Le principal facteur associé à ce fait est l'âge. La moitié à peine (48 %) des étudiants âgés de 18 et 19 ans détiennent une carte de crédit contre 84 % de ceux qui ont 30 ans ou plus. Une fois que le cap des 22 ans est passé, la probabilité que les étudiants possèdent une seule carte de crédit n'augmente pas, mais le nombre de cartes que les étudiants possèdent, lui, croît avec l'âge.

Ces données sont au diapason de celles de l'*Enquête sur les étudiants du premier cycle universitaire (2002)*, qui avait aussi révélé que les deux tiers des étudiants possèdent au moins une carte de crédit. Un étudiant sur quatre y indiquait qu'il possède deux cartes de crédit ou plus. Et d'après cette enquête, les trois quarts des titulaires de cartes de crédit acquittent de façon régulière le solde mensuel de leur carte de crédit, tandis qu'un titulaire sur cinq ne le fait pas.

Figure 7.2 : Nombre de cartes de crédit selon l'âge (n = 9 233)

« Combien de cartes de crédit détenez-vous? »



Ne tient pas compte des « Pas de réponse » et « Je ne sais pas » (n = 168).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Même en tenant compte de l'âge, les conditions de logement continuent d'avoir une grande incidence : les étudiants vivant en couple sont plus susceptibles de posséder une carte de crédit, voire plusieurs (reportez-vous au tableau 43). Les étudiants ayant un emploi, ceux qui sont propriétaires d'un véhicule automobile, ceux ayant un revenu plus élevé (s'ils n'habitent pas chez leurs parents) et ceux avec personnes à charge sont également plus susceptibles d'être titulaires de cartes de crédit (les étudiants ayant des personnes à charge sont aussi plus susceptibles d'en avoir plusieurs). En revanche, les étudiants vivant en milieu rural sont moins nombreux à posséder plusieurs cartes de crédit.

Tableau 43 : Nombre de cartes de crédit selon différentes caractéristiques des étudiants

Caractéristiques	Aucune (%)	Une (%)	Deux et plus (%)
Tous les étudiants (n = 9 233)	33	39	27
Intention de travailler pendant l'année scolaire			
Oui (n = 4 800)	29	40	30
Non (n = 3 819)	41	37	22
Propriétaire d'un véhicule automobile			
Oui (n = 3 428)	20	44	35
Non (n = 5 739)	41	37	22
Conditions de logement			
Vit chez ses parents (n = 2 550)	43	37	19
Vit en couple (n = 1 331)	12	42	46
Vit seul (n = 1 313)	31	34	35
Vit avec des colocataires (n = 3 576)	30	47	24
Autre situation (n = 436)	31	40	29
Personnes à charge			
Oui (n = 939)	27	29	44
Non (n = 6 116)	33	41	25
Province			
Colombie-Britannique (n = 1 231)	28	42	31
Alberta (n = 1 489)	23	41	36
Saskatchewan (n = 639)	30	41	29
Manitoba (n = 638)	26	41	33
Ontario (n = 1 992)	24	41	34
Québec (n = 563)	49	35	15
Nouveau-Brunswick (n = 644)	36	40	25
Nouvelle-Écosse (n = 1 340)	38	37	25
IPE/TNL (n = 306)	47	34	18
Milieu			
Urbain (n = 6 889)	33	38	29
Rural (n = 721)	31	47	22
Type d'établissement d'enseignement			
Collège (n = 1 762)	50	31	19
Université – études de premier cycle (n = 6 356)	29	43	28
Université – études supérieures (n = 946)	11	42	47

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 168).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

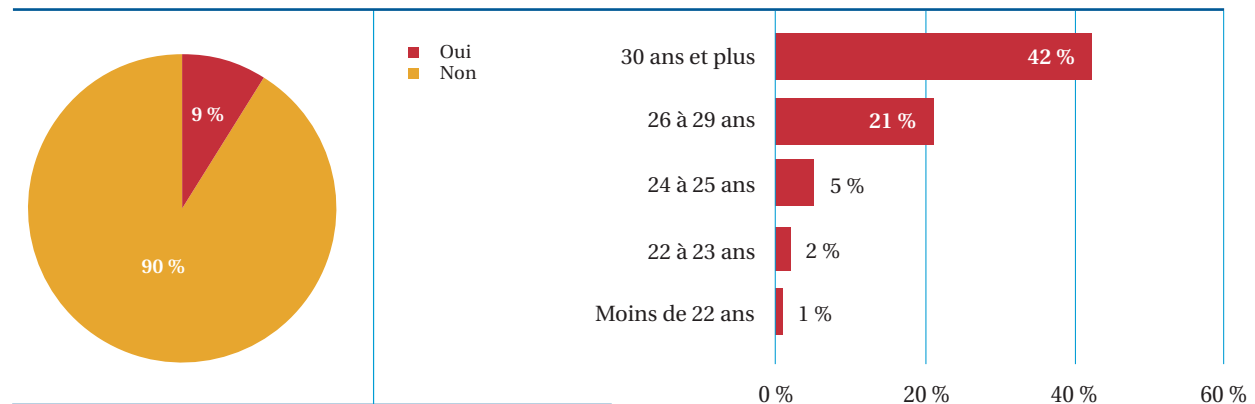
L'utilisation de cartes de crédit s'inscrit en parallèle au recours à d'autres sources privées de financement telles que les marges de crédit et les prêts personnels. En ce qui concerne les étudiants plus jeunes (moins de 24 ans), ce sont les collégiens qui sont les moins susceptibles de posséder des cartes de crédit, tandis que chez les étudiants âgés de 24 ans et plus, ce sont les étudiants diplômés et les étudiants arrivant à la fin de leur programme d'études qui sont les plus enclins à avoir au moins une carte de crédit. Au Québec, les étudiants sont moins nombreux à avoir des cartes de crédit (même en tenant compte de la variable de l'âge), alors qu'en Ontario (et au sein de la cohorte des étudiants plus âgés, en Alberta), ils sont plus susceptibles d'en détenir.

d) Emprunt hypothécaire

Quelques étudiants (9 %) ont un emprunt hypothécaire, mais chez ceux qui sont âgés de 30 ans et plus, 42 % indiquent en avoir un. L'emprunt hypothécaire est aussi tributaire d'autres facteurs liés à l'âge, comme le fait d'avoir un conjoint ou des personnes à charge (37 % et 34 % respectivement). Les étudiants ayant un emprunt hypothécaire sont plus susceptibles de travailler plus de 20 heures par semaine (28 %) et de vivre en milieu rural (20 %). Les étudiants n'habitant pas chez leurs parents et dont le revenu familial est élevé (revenu annuel supérieur à 60 000 \$) sont aussi enclins à avoir un emprunt hypothécaire (62 %).

Figure 7.3 : Responsabilité d'une hypothèque (n = 9 401)

« Avez-vous un emprunt hypothécaire? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

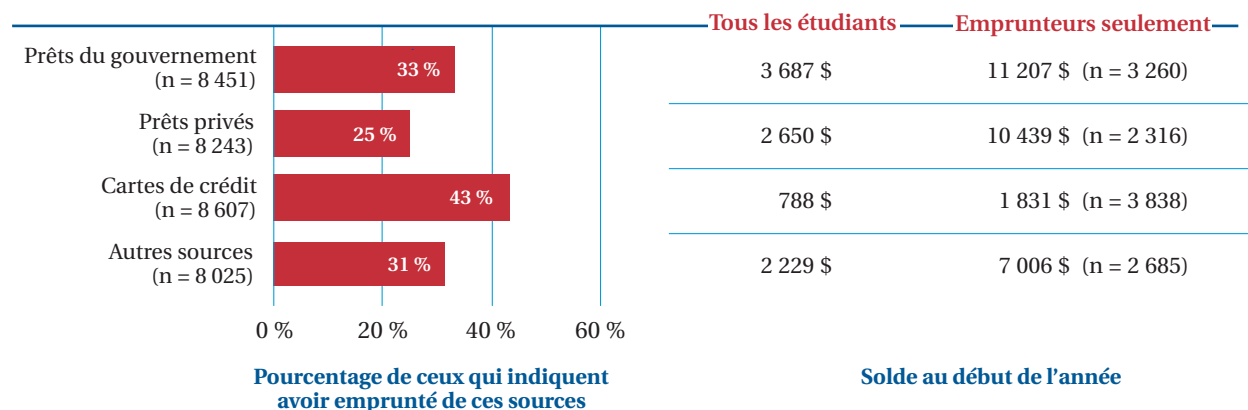
7.2 Responsabilités financières antérieures

Nous avons examiné les responsabilités financières antérieures (aussi nommées « anciennes dettes ») en fonction de quatre sources : les prêts étudiants du gouvernement, les prêts bancaires personnels ou les marges de crédit personnelles, les soldes de cartes de crédit et les autres dettes. Trente-quatre pour cent de tous les étudiants entament l'année scolaire sans solde impayé à l'égard d'instruments de crédit. Cette proportion passe à 26 % si l'on ne tient pas compte des étudiants de première année³⁹. Un peu moins du tiers (30 %) des étudiants ont des dettes antérieures provenant d'une seule source; un étudiant sur cinq (22 %) a des dettes antérieures en provenance de deux sources. Seulement 2 % ont un passif à l'égard des quatre instruments de crédit. La variable de l'âge a une forte corrélation avec toutes les formes d'endettement. Par exemple, 55 % des étudiants ayant 18 et 19 ans n'ont aucune dette, contre seulement 12 % de ceux qui font partie du groupe d'âge des 26 à 29 ans.

Le diagramme suivant résume l'importance de diverses sortes de dettes antérieures et le solde impayé à l'égard de chaque instrument de crédit au

début de l'année scolaire⁴⁰. Les prêts étudiants du gouvernement constituent la principale source d'endettement de la majorité des étudiants : le tiers ont un solde impayé au début de l'année à ce titre. Le solde moyen des emprunteurs est de 11 207 \$; une fois réparti entre tous les étudiants, ce montant s'établit en moyenne à 3 687 \$. Au début de l'année scolaire, 25 % des étudiants ont « d'anciennes dettes » découlant d'emprunts ou de marges de crédit contractés auprès d'institutions financières privées comme les banques. Le solde moyen de tous les emprunteurs s'élève à 10 439 \$ et il est de 2 650 \$ une fois réparti entre tous les étudiants. Au début de l'année scolaire, près de 43 % des étudiants ont des dettes antérieures liées au solde de cartes de crédit (ce qui représente en moyenne 1 831 \$ dans le cas des emprunteurs et 788 \$ une fois réparti entre tous les étudiants). Enfin, 31 % des étudiants ont des dettes antérieures en provenance « d'autres » sources (comme les prêts consentis par des membres de la famille ou des employeurs); le solde moyen s'élève à un peu plus de 7 006 \$ (emprunteurs seulement) et à 2 229 \$ une fois réparti entre tous les étudiants.

Figure 7.4 : Endettement de diverses sources à l'étape de l'enquête initiale (n = 9 401)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

39. Il est important de souligner que le fait d'exclure les étudiants de première année a très peu d'influence sur la répartition des diverses sources d'endettement.

40. On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse ».

La proportion d'étudiants qui ont une dette accumulée provenant de prêts étudiants du gouvernement augmente avec l'âge, mais les étudiants de 30 ans et plus (32 %) sont les moins nombreux à avoir une dette à l'égard de cet instrument de crédit (reportez-vous au tableau 44). La proportion de prêts étudiants préexistants demeure stable après la première année d'études postsecondaires même si le montant de la dette étudiante antérieure augmente. Le nombre de prêts personnels préexistants augmente en fonction de l'âge, tout comme leur montant; celui-ci augmente considérablement chez les étudiants de 30 ans et plus.

Les étudiants fréquentant l'université (surtout les étudiants diplômés) sont plus nombreux à avoir une dette antérieure découlant d'emprunts contractés auprès du gouvernement et ils ont un passif plus élevé à l'égard de cet instrument. Les étudiants qui ont déménagé pour fréquenter un établissement d'enseignement sont plus enclins à accumuler des prêts étudiants afin d'assumer des dépenses plus élevées. Ceux qui travaillent plus de 20 heures par semaine, les allophones, les étudiants vivant en milieu rural, ceux qui ont complété davantage d'années d'études postsecondaires (surtout quatre années et plus), ainsi que ceux qui ont d'autres responsabilités financières (p. ex., un emprunt hypothécaire ou des personnes à charge) sont plus susceptibles d'avoir une dette antérieure contractée auprès d'institutions privées.

Le soutien financier des parents ainsi que le revenu et le niveau de scolarité de ces derniers (dans le cas des étudiants vivant chez leurs parents) sont inversement proportionnels au montant des « anciennes dettes » des étudiants. Bien que les étudiants ayant le revenu (dans le cas de ceux qui n'habitent pas chez leurs parents) et le revenu d'emploi les plus élevés soient moins enclins à avoir

des dettes au début de l'année scolaire, ces variables n'ont pas de lien avec les soldes impayés.

Il y a une corrélation entre le recours aux prêts étudiants du gouvernement et le recours aux prêts personnels. Les étudiants qui ont un solde découlant de prêts étudiants du gouvernement au début de l'année scolaire sont aussi plus susceptibles d'avoir une dette liée à un prêt personnel.

Les étudiants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse sont également plus susceptibles que les étudiants des autres régions d'avoir une dette antérieure de sources gouvernementale et privées au début de l'année scolaire. Le nombre d'étudiants du Québec à avoir des dettes antérieures découlant de prêts étudiants du gouvernement est comparable à celui des autres provinces ou territoires, mais leur solde est moins élevé. De plus, par rapport aux étudiants des autres provinces, les étudiants du Québec sont moins nombreux à avoir une dette antérieure à l'égard d'instruments de crédit privés. Toutefois, le montant de la dette personnelle au sein des emprunteurs est la plus élevée au Québec (même si ces données sont fondées sur un échantillon de taille relativement peu importante).

Réparties entre tous les étudiants (emprunteurs et non emprunteurs), les dettes antérieures totales à l'égard de toutes les sources s'élèvent à 7 079 \$. Comme prévu, ce sont les étudiants les plus âgés, surtout ceux qui en sont aux dernières années de leur programme d'études ou ceux poursuivant des études menant à un second diplôme, qui commencent l'année scolaire 2003-2004 avec le fardeau d'endettement total le plus élevé. Comme l'illustre le tableau 44, les étudiants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse possèdent un taux plus élevé « d'anciennes dettes » découlant de prêts du gouvernement que les étudiants des autres régions.

Tableau 44 : Prêts étudiants du gouvernement et prêts personnels au moment de la période de référence initiale selon différentes caractéristiques des étudiants

Caractéristiques	Prêts étudiants du gouvernement		Prêts personnels	
	Pourcentage ayant un solde (n = 8 451)	Solde moyen au sein des emprunteurs (\$) (n = 3 260)	Pourcentage ayant un solde (n = 8 243)	Solde moyen au sein des emprunteurs (\$) (n = 2 316)
Tous les étudiants	33	11 207	25	10 439
Groupe d'âge				
Moins de 18 ans	4	2 200	3	-
18 à 19 ans	16	5 520	10	4 300
20 à 21 ans	34	8 730	20	6 560
22 à 23 ans	44	11 775	32	7 970
24 à 25 ans	55	12 599	39	9 230
26 à 29 ans	54	14 106	42	8 565
30 ans et plus	32	14 905	46	19 211
Type d'établissement d'enseignement				
Collège	24	7 395	23	7 240
Université – études de premier cycle	35	11 622	25	11 218
Université – études supérieures	41	15 684	34	13 014
Conditions de logement				
Vit chez ses parents	20	8 821	14	6 350
Vit en couple	43	12 375	44	15 054
Vit seul	45	12 435	37	10 918
Vit avec des colocataires	44	11 682	24	8 314
Autre situation	35	11 389	32	7 758
Soutien financier des parents				
Oui	18	8 385	15	8 215
Non	45	12 122	34	11 327
Déménagé pour étudier				
Non	26	10 585	24	10 845
Moins de 71 km	47	11 315	25	9 030
71 km et plus	46	12 055	29	9 130
Années d'études postsecondaires complétées				
Aucune	7	5 339	11	4 622
Une	30	6 293	18	6 526
Deux	33	9 152	24	8 438
Trois	40	10 517	27	7 861
Quatre	39	12 881	36	18 641
Province				
Colombie-Britannique	25	12 275	25	9 056
Alberta	29	12 365	31	11 040
Saskatchewan	36	13 212	32	10 350
Manitoba	25	11 095	32	10 328 ⁴¹
Ontario	37	12 880	29	9 241
Québec	31	6 725	16	13 815
Nouveau-Brunswick	48	16 880	37	10 953
Nouvelle-Écosse	46	16 028	39	10 905
IPE/TNL	26	8 873	26	9 165

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse ».

- On disposait de trop peu d'observations pour donner des résultats.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

41. Il est important de souligner que cette moyenne se fonde sur moins de 100 cas et qu'elle peut être plus incertaine que d'autres moyennes indiquées dans le tableau.

7.3 Subventions et prêts gouvernementaux, et autres formes d'aide financière pendant l'année scolaire

En plus des revenus d'emploi et du soutien financier offert par des membres de leur famille, les étudiants peuvent faire appel à cinq sources principales pour financer leurs études postsecondaires pendant l'année scolaire. Certaines de ces sources accroissent la dette, alors que d'autres ne l'affectent en rien. Les étudiants peuvent contracter des emprunts étudiants auprès du gouvernement, ils peuvent être admissibles à des subventions gouvernementales ou à des bourses ou subventions offertes par d'autres sources, ils peuvent emprunter auprès de sources privées (prêts personnels, marges de crédit ou cartes de crédit), ou ils peuvent emprunter auprès de sources personnelles (p. ex., prêts consentis par leurs parents). Examinons chacune de ces sources.

a) Prêts gouvernementaux pendant l'année scolaire

Les prêts du gouvernement constituent la source la plus fréquente d'emprunt⁴², puisque 32 % de tous les étudiants indiquent bénéficier d'une aide financière provenant de cette source pendant l'année scolaire. Les emprunteurs reçoivent un montant mensuel moyen de 1 015 \$⁴³ (ce qui représente 305 \$ une fois le montant réparti au sein de tous les étudiants); le montant médian s'élève à 815 \$.

Les étudiants âgés de 22 à 29 ans sont les plus susceptibles de dépendre des prêts étudiants du gouvernement pendant l'année scolaire. S'il est probable que les étudiants les plus âgés – 30 ans et plus – sont moins susceptibles de contracter des emprunts de source gouvernementale, il semble qu'ils aient également tendance à emprunter davantage par mois. Les plus jeunes étudiants sont moins enclins à emprunter; et ceux qui le font empruntent une somme très faible.

Au nombre des autres étudiants les plus susceptibles de contracter des emprunts auprès du gouvernement, on compte les étudiants à temps

plein, les étudiants ne bénéficiant pas du soutien financier de leurs parents, ceux qui n'habitent pas chez leurs parents et ceux qui ont dû déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement. Même si le fait d'avoir des personnes à charge n'affecte en rien la fréquence des emprunts contractés auprès du gouvernement, les emprunteurs qui ont des personnes à charge contractent des emprunts d'un montant beaucoup plus élevé. Le revenu a une forte incidence sur les emprunts de source gouvernementale : les étudiants qui ont un revenu familial, un revenu d'emploi ou dont le revenu des parents est plus élevé sont moins susceptibles d'emprunter. Il est intéressant de souligner que la proportion de collégiens et d'étudiants du premier cycle universitaire qui contractent des emprunts de source gouvernementale est grosso modo la même. Toutefois, les étudiants du premier cycle universitaire empruntent des sommes plus élevées que les collégiens. Les étudiants qui contractent des emprunts auprès de sources privées sont également plus enclins à avoir des emprunts du gouvernement. Les étudiants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse sont aussi plus susceptibles que ceux des autres provinces de contracter des emprunts étudiants auprès du gouvernement pendant l'année scolaire.

b) Prêts de sources privées pendant l'année scolaire

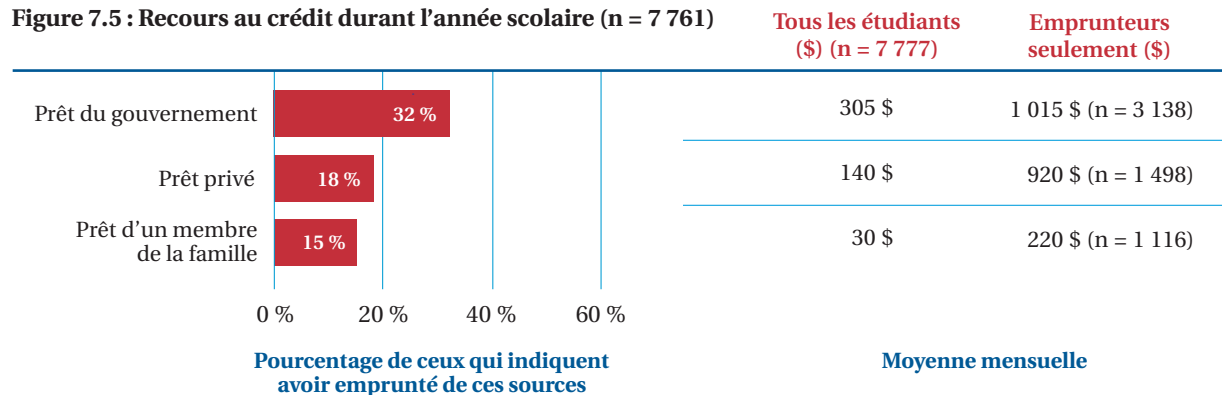
Environ un étudiant sur sept (18 %) emprunte auprès de sources privées, ce qui comprend entre autres les marges de crédit personnelles⁴⁴, pendant l'année scolaire. Les étudiants qui empruntent auprès de sources privées reçoivent en moyenne 920 \$ par mois.

Tout comme dans le cas des prêts du gouvernement, la proportion d'étudiants obtenant des marges de crédit ou des prêts privés augmente en

42. Il est encore important de souligner que cette analyse se concentre sur les emprunts contractés pendant l'année scolaire. Veuillez consulter la section 8.4 pour connaître les fréquences globales et les niveaux d'endettement en provenance de diverses sources.

43. Les montants mensuels ne comprennent pas les sommes perçues avant l'année scolaire (par exemple, les emprunts contractés en août).

44. Mis à part les cartes de crédit.

Figure 7.5 : Recours au crédit durant l'année scolaire (n = 7 761)

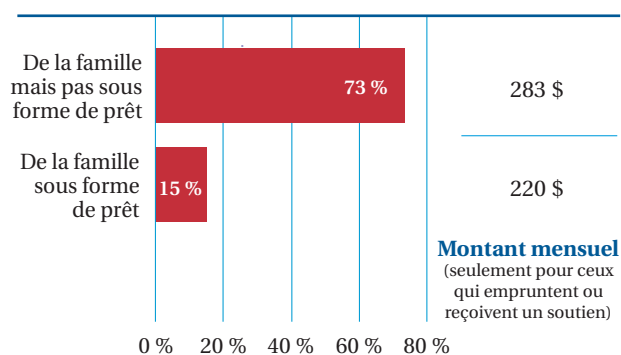
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

fonction de l'âge. Dans les deux cas, la fréquence d'emprunt augmente le plus chez les 22 et 23 ans (tel qu'illustré au tableau 45).

Les étudiants habitant chez leurs parents et ceux qui n'ont pas déménagé pour fréquenter un établissement d'enseignement sont les moins susceptibles d'emprunter auprès de sources privées pendant l'année scolaire. Même si la fréquence des emprunts de sources privées est relativement la même chez les étudiants à temps partiel et les étudiants à temps plein, ces derniers empruntent une somme beaucoup plus élevée. De même, le fait de percevoir un revenu d'emploi affecte à peine la fréquence des emprunts de sources privées, mais il a des répercussions sur le montant de l'emprunt. Les étudiants diplômés ont davantage tendance à contracter des emprunts auprès de sources privées que les étudiants du niveau collégial ou ceux du premier cycle universitaire, et lorsqu'ils ont recours à ce type d'instrument, ils ont tendance à emprunter davantage. Les étudiants de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse sont plus susceptibles de contracter des emprunts auprès de ces sources pendant l'année scolaire. Les étudiants du Québec sont moins susceptibles d'emprunter auprès de sources privées et lorsqu'ils le font, ils empruntent une somme moins élevée.

c) Prêts consentis par des membres de la famille

Les membres de la famille des étudiants prêtent de l'argent de façon ponctuelle et versent des sommes relativement peu élevées. Le montant mensuel moyen perçu par les 15 % d'étudiants qui empruntent de l'argent auprès de membres de leur famille pendant l'année scolaire est de 220 \$. Les étudiants sont beaucoup plus susceptibles de recevoir un soutien financier non remboursable de la part de leur famille⁴⁵, et le montant de ce soutien est un peu plus élevé.

Figure 7.6 : Fréquence et montant du soutien familial (n = 5 678)

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

45. Comprend les parents, les conjoints et d'autres membres de la famille.

Tableau 45 : Dette mensuelle découlant de prêts du gouvernement ou de prêts personnels pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants *

Caractéristiques	Prêts du gouvernement			Prêts personnels/marges de crédit		
	Pourcentage empruntant pendant l'année scolaire (n = 7 790)	Montant mensuel moyen du prêt (emprunteurs seulement) (\$) (n = 2 926)	Montants totaux (emprunteurs seulement) (\$) (n = 3 111)	Pourcentage empruntant pendant l'année scolaire (n = 7 775)	Montant mensuel moyen du prêt (emprunteurs seulement) (\$) (n = 1 325)	Montants totaux (emprunteurs seulement) (\$) (n = 1 550)
Tous les étudiants	32	914	7 299	18	630	5 948
Groupe d'âge						
Moins de 18 ans	29	547	3 278	6	674	4 529
18 à 19 ans	27	816	6 398	13	623	5 467
20 à 21 ans	31	878	7 353	15	768	7 098
22 à 23 ans	40	855	6 981	26	629	5 783
24 à 25 ans	40	1 064	8 498	21	669	6 448
26 à 29 ans	40	996	7 930	21	600	6 389
30 ans et plus	23	1 218	10 073	21	472	4 882
Mode de fréquentation scolaire						
Temps partiel	11	707	4 879	17	355	3 186
Temps plein	38	932	7 509	18	700	6 661
Type d'établissement d'enseignement						
Collège	31	834	6 256	14	670	5 519
Université – études de premier cycle	33	943	7 573	18	630	5 984
Université – études supérieures	28	914	8 253	24	576	6 918
Soutien financier des parents						
Oui	19	790	6 403	14	654	5 999
Non	42	952	7 585	20	614	5 910
Conditions de logement						
Vit chez ses parents	21	728	5 131	11	585	5 134
Vit en couple	25	896	7 214	20	589	5 652
Vit seul	47	1 110	9 021	27	620	6 540
Vit avec des colocataires	47	977	8 213	23	721	6 891
Autre situation	51	863	8 180	24	603	4 676
Déménagé pour étudier						
Non	23	835	6 262	14	531	4 450
Moins de 71 km	52	927	7 181	27	610	5 327
71 km et plus	49	991	8 497	25	783	7 536
Revenu d'emploi						
Aucun	52	1 026	8 794	19	857	9 096
1 \$-1 000 \$	50	956	7 490	23	605	4 768
1 001 \$-3 000 \$	47	937	7 411	17	641	6 564
3 001 \$-5 000 \$	36	889	7 028	19	680	6 739
5 001 \$-8 000 \$	22	764	6 232	17	602	5 109
8 001 \$ et plus	8	717	5 431	15	490	4 528

* D'après les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

Les données mensuelles comprennent les montants perçus pendant l'année scolaire, tandis que les fréquences d'emprunt et les données totales incluent les emprunts contractés avant le début de l'année scolaire qui ont été employés en vue des études.

Il est important de noter que les moyennes ne tiennent pas compte des réponses indiquant des surplus mensuels de 1 800 \$ et plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tableau 45 : Dette mensuelle découlant de prêts du gouvernement ou de prêts personnels pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants * (suite)

Caractéristiques	Prêts du gouvernement			Prêts personnels/marges de crédit		
	Pourcentage empruntant pendant l'année scolaire (n = 7 790)	Montant mensuel moyen du prêt (emprunteurs seulement) (\$) (n = 2 926)	Montants totaux (emprunteurs seulement) (\$) (n = 3 111)	Pourcentage empruntant pendant l'année scolaire (n = 7 775)	Montant mensuel moyen du prêt (emprunteurs seulement) (\$) (n = 1 325)	Montants totaux (emprunteurs seulement) (\$) (n = 1 550)
Province						
Colombie-Britannique	24	966	7 912	13	523	6 038
Alberta	28	897	7 468	20	640	5 694
Saskatchewan	38	924	8 617	27	793	7 033
Manitoba	18	898	7 274	21	453	4 435
Ontario	35	1 029	8 532	21	727	4 044
Québec	29	533	3 709	10	337	2 940
Nouveau-Brunswick	51	1 153	9 265	23	748	6 352
Nouvelle-Écosse	42	1 353	10 712	28	698	6 694
IPE/TNL	34	1 138	7 473	20	793	7 187

* D'après les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

Les données mensuelles comprennent les montants perçus pendant l'année scolaire, tandis que les fréquences d'emprunt et les données totales incluent les emprunts contractés avant le début de l'année scolaire qui ont été employés en vue des études.

Il est important de noter que les moyennes ne tiennent pas compte des réponses indiquant des surplus mensuels de 1 800 \$ et plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Compte tenu que les prêts consentis par des membres de la famille sont relativement peu nombreux, il y a peu d'écart entre les sous-groupes d'étudiants. Les étudiants vivant seuls et dont le revenu est faible (moins de 20 000 \$ par an) et les étudiants habitant chez leurs parents qui ont un revenu familial faible sont plus susceptibles d'emprunter auprès de membres de leur famille. Les étudiants avec un conjoint ou qui ont un emprunt hypothécaire sont moins enclins à emprunter de l'argent de membres de la famille puisqu'ils ont tendance, en règle générale, à moins bénéficier d'un soutien financier de leurs parents (y compris un soutien non remboursable).

d) Bourses et autres subventions du gouvernement non remboursables

i) Bourses ou subventions du gouvernement

Environ un étudiant sur quatre (24 %) obtient des bourses ou des subventions du gouvernement au début de l'année scolaire ou au courant de celle-ci (reportez-vous au tableau 46). Toutes catégories

confondues, les étudiants reçoivent un montant mensuel moyen de 105 \$; ce montant passe à 472 \$ si l'on ne considère que les bénéficiaires de bourses (reportez-vous au tableau 46).

La proportion d'étudiants obtenant des bourses ou des subventions du gouvernement augmente avec l'âge (jusqu'à 29 ans), tout comme augmentent les montants mensuels moyens versés aux bénéficiaires en provenance de ces formes d'aide financière (mis à part les étudiants de plus de 30 ans pour lesquels le montant de la bourse est en deçà de la somme versée aux étudiants de 24 et 25 ans). Cette tendance reflète les besoins plus élevés des étudiants adultes dont les dépenses comprennent souvent celles liées aux personnes à charge, aux versements hypothécaires ou à d'anciens emprunts. Compte tenu des limites du montant de l'aide, ces étudiants peuvent avoir des besoins non satisfaits plus élevés que des étudiants plus jeunes⁴⁶.

Les étudiants à temps plein, les étudiants n'ayant pas d'emploi à temps plein pendant l'année scolaire, les étudiants autochtones, ceux ayant un handicap et ceux avec des personnes à charge sont

46. Veuillez consulter l'*Étude des méthodes d'évaluation des besoins financiers des étudiants au Canada*, mars 2003.

plus susceptibles d'obtenir des bourses ou des subventions du gouvernement. Les étudiants habitant chez leurs parents ou ceux qui bénéficient du soutien financier de ces derniers sont moins enclins à obtenir des bourses gouvernementales; quand ils en touchent une, ces étudiants reçoivent des montants moins élevés (reportez-vous au tableau 47).

Les étudiants diplômés sont plus susceptibles que les collégiens et les étudiants du premier cycle universitaire de toucher des bourses ou des subventions. Au sein de ce groupe, les étudiants inscrits au doctorat affirment obtenir des bourses gouvernementales plus souvent que les étudiants à la maîtrise (39 % contre 24 %). Les étudiants inscrits

Tableau 46 : Bourses du gouvernement et autres subventions obtenues pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants* (I)

Caractéristiques	Pourcentage recevant une bourse ou une subvention du gouvernement (n = 7 773)	Montant mensuel de l'aide financière (bénéficiaires de bourses ou de subventions seulement) (\$) (n = 1 651)	Total des bourses et des subventions du gouvernement (\$) (n = 1 973)	Pourcentage touchant d'autres subventions (n = 7 777)	Montant mensuel de l'aide financière (bénéficiaires de subventions) (\$) (n = 2 233)	Total des autres subventions (\$) (n = 2 583)
Tous les étudiants	24	472	3 696	27	391	3 070
Groupe d'âge						
Moins de 18 ans	21	317	2 392	23	363	2 796
18 à 19 ans	22	339	2 499	33	342	2 747
20 à 21 ans	20	404	3 306	27	314	2 446
22 à 23 ans	23	487	3 785	24	394	2 975
24 à 25 ans	29	472	3 890	25	492	3 572
26 à 29 ans	32	830	6 897	27	449	3 628
30 ans et plus	25	470	3 863	21	500	4 155
Type d'établissement d'enseignement						
Collège	21	373	2 841	17	253	1 747
Université – études de premier cycle	24	513	3 923	28	348	2 948
Université – études supérieures	29	469	4 224	43	663	5 457
Mode de fréquentation scolaire						
Temps plein	28	443	3 502	33	395	3 115
Temps partiel	9	770	5 786	7	340	2 521
Intention de travailler pendant l'année scolaire						
Non	32	553	4 455	33	422	2 423
Plus de 20 heures	8	366	3 448	12	311	3 082
10-20 heures	18	359	2 677	23	347	2 680
1-10 heures	30	459	3 219	37	405	2 345
Groupe cible en matière d'équité						
Autochtone	37	367	2 768	46	481	3 943
Personne ayant un handicap	35	487	3 751	28	456	3 483
Aucun	23	426	3 419	27	381	2 986

* D'après les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

Les données mensuelles comprennent les montants perçus pendant l'année scolaire, tandis que les fréquences d'emprunt et les données totales incluent les emprunts contractés avant le début de l'année scolaire qui ont été employés en vue des études.

Il est important de noter que les moyennes ne tiennent pas compte des réponses indiquant des surplus mensuels de 1 800 \$ et plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tableau 47 : Bourses du gouvernement et autres subventions obtenues pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants* (II)

Caractéristiques	Pourcentage recevant une bourse ou une subvention du gouvernement (n = 7 773)	Montant mensuel de l'aide financière (bénéficiaires de bourses ou de subventions seulement) (\$) (n = 1 651)	Total des bourses et des subventions du gouvernement (\$) (n = 1 973)	Pourcentage touchant d'autres subventions (n = 7 777)	Montant mensuel de l'aide financière (bénéficiaires de subventions) (\$) (n = 2 233)	Total des autres subventions (\$) (n = 2 583)
Soutien financier des parents						
Oui	17	401	2 908	25	389	3 040
Non	29	501	4 069	28	392	3 092
Personnes à charge						
Oui	36	701	5 567	21	433	3 477
Non	22	417	3 300	27	387	3 051
Conditions de logement						
Vit chez ses parents	15	324	2 346	23	337	2 605
Vit en couple	22	509	4 321	19	542	4 196
Vit seul	38	701	5 447	32	421	3 358
Vit avec des colocataires	32	750	3 738	34	379	3 027
Autre situation	38	338	2 668	38	390	3 240
Prêts du gouvernement						
Oui	51	523	4 171	33	335	2 593
Non	12	358	2 902	24	420	3 355
Province						
Colombie-Britannique	22	387	3 141	22	424	3 219
Alberta	26	412	3 430	29	451	3 654
Saskatchewan	16	390	3 177	33	532	3 940
Manitoba	13	329	2 340	25	339	2 581
Ontario	28	424	3 201	36	372	2 987
Québec	19	673	5 557	9	431	3 130
Nouveau-Brunswick	29	374	3 007	38	296	2 546
Nouvelle-Écosse	16	368	3 097	34	420	3 275
IPE/TNL	26	336	2 465	29	281	2 080

* D'après les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

Il est important de noter que les moyennes ne tiennent pas compte des réponses indiquant des surplus mensuels de 1 800 \$ et plus.

Les données mensuelles comprennent les montants perçus pendant l'année scolaire, tandis que les fréquences d'emprunt et les données totales incluent les emprunts contractés avant le début de l'année scolaire qui ont été employés en vue des études.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

à un programme de doctorat touchent des montants plus élevés.

Il y a également une forte corrélation inverse entre le revenu (le revenu d'emploi des étudiants combiné au revenu familial des étudiants s'ils vivent seuls ou au revenu des parents s'ils vivent chez ces derniers) et la probabilité d'obtenir des bourses du gouvernement. Les étudiants ayant un revenu faible sont plus enclins à recevoir des bourses ou des subventions.

Les bourses ou subventions gouvernementales sont plus rares au Manitoba (où les montants mensuels sont aussi plus faibles) et plus fréquentes au Nouveau-Brunswick, même si les montants sont les plus faibles. Bien que les étudiants du Québec se trouvent à mi-chemin en ce qui concerne l'obtention de bourses gouvernementales, ils reçoivent des bourses considérablement plus élevées, en moyenne, que les étudiants des autres provinces. Les étudiants de l'Ontario et de l'Alberta se démarquent aussi,

car ils touchent des bourses et des subventions gouvernementales plus élevées, tandis que les étudiants des Maritimes reçoivent des bourses et des subventions gouvernementales au montant le moins élevé.

Les bourses ou les subventions du gouvernement vont de pair avec les formes d'aide financière remboursables. Les étudiants recevant des prêts étudiants du gouvernement sont également plus enclins à toucher des bourses. Les bourses sont plus élevées si les étudiants ont déjà des emprunts de source gouvernementale.

ii) Autres subventions

Un peu plus du quart des étudiants (27 %) obtiennent des bourses ou des subventions non gouvernementales pendant l'année scolaire. Le montant mensuel moyen, tous étudiants confondus, est de 92 \$, et de 391 \$ si on ne tient compte que des bénéficiaires.

Ici, l'âge n'est pas un facteur important lié à la fréquence d'obtention de subventions, mais le montant mensuel des bourses augmente avec l'âge des étudiants.

Les bénéficiaires de subventions non gouvernementales et les bénéficiaires de bourses du gouvernement ont des caractéristiques communes : les étudiants à temps plein, les étudiants autochtones et ceux travaillant moins de 10 heures par semaine ou qui ne travaillent pas du tout sont plus susceptibles de toucher des subventions non gouvernementales. Les étudiants diplômés et ceux qui ont déménagé à plus de 71 km pour fréquenter un établissement d'enseignement sont aussi plus enclins à recevoir des bourses ou des subventions non gouvernementales.

Contrairement aux bourses du gouvernement, l'obtention de bourses ou de subventions provenant d'autres sources dépend davantage des notes des étudiants et moins de leur situation socioéconomique.

Les étudiants du Québec sont les moins susceptibles d'obtenir des subventions de sources non gouvernementales. Les bénéficiaires de subventions en Saskatchewan et ceux vivant en milieu urbain indiquent qu'ils touchent les montants les plus élevés pour ce genre d'aide financière.

Tableau 48 : Solde mensuel impayé de cartes de crédit pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants *

Caractéristiques	Dettes mensuelles moyennes de cartes de crédit (\$) des étudiants ayant des soldes impayés (n = 5 393)
Tous les étudiants	368
Groupe d'âge	
Moins de 18 ans	120
18 à 19 ans	226
20 à 21 ans	291
22 à 23 ans	339
24 à 25 ans	348
26 à 29 ans	614
30 ans et plus	561
Mode de fréquentation scolaire	
Temps partiel	484
Temps plein	326
Soutien financier des parents	
Oui	292
Non	416
Conditions de logement	
Vit chez ses parents	292
Vit en couple	544
Vit seul	443
Vit avec des colocataires	292
Autre situation	314
Type d'établissement d'enseignement	
Collège	274
Université – études de premier cycle	345
Université – études supérieures	628
Personnes à charge	
Oui	499
Non	351
Province	
Colombie-Britannique	410
Alberta	459
Saskatchewan	327
Manitoba	366
Ontario	351
Québec	322
Nouveau-Brunswick	331
Nouvelle-Écosse	395
IPE/TNL	249

* D'après les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

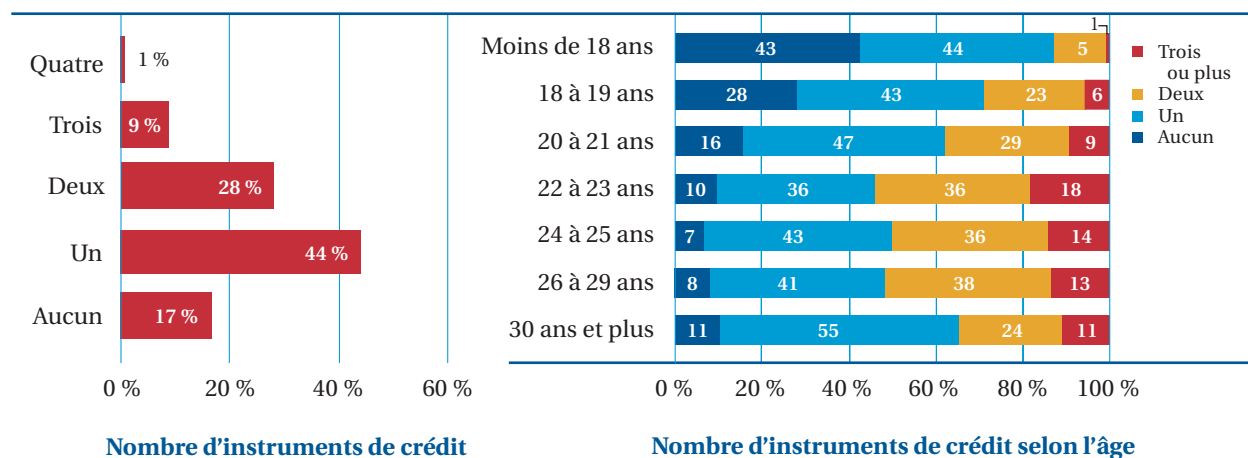
e) Cartes de crédit

Plus de deux étudiants sur trois (69 %) indiquent avoir emprunté de l'argent au moyen de leurs cartes de crédit au moins une fois pendant cette étude, alors que 31 % n'avaient aucune dette relative à cet instrument de crédit pendant l'année scolaire. Parmi ceux qui indiquaient posséder une carte de crédit au début de l'année scolaire, 90 % ont au moins une dette liée à cette forme de financement pendant l'année scolaire. Ainsi, la grande majorité des titulaires de cartes de crédit s'en servent activement.

Les emprunteurs révèlent un solde mensuel moyen impayé de carte de crédit de 368 \$ (et un montant médian de 250 \$), ce qui représente 25 \$ une fois réparti entre tous les étudiants (reportez-vous au tableau 48). Même si les étudiants acquittent tous les mois une partie du solde de leur carte de crédit, seulement 24 % des titulaires ont un solde nul à la fin de l'année. La dette moyenne à l'égard de cartes de crédit s'élève à environ 1 045 \$.

Le montant de la dette mensuelle relative à des cartes de crédit augmente régulièrement avec l'âge (on note une légère baisse chez les étudiants de 30 ans et plus). Les étudiants à temps plein, les étudiants diplômés et les étudiants vivant en milieu rural ont une dette plus élevée de cartes de crédit tous les mois. Ceux ayant un conjoint, ceux avec personnes à charge, ceux ayant d'autres responsabilités financières (p. ex., automobile, emprunt hypothécaire) et ceux n'obtenant aucun soutien financier de la part de leurs parents ont aussi une dette mensuelle relative plus élevée imputable aux cartes de crédit. Les étudiants qui travaillent davantage d'heures pendant l'année scolaire et ceux ayant un revenu d'emploi ou un revenu familial plus élevé se servent davantage de leurs cartes de crédit tous les mois. L'endettement en vertu des cartes de crédit est plus important chez les étudiants albertains et plus faible chez les étudiants de la Saskatchewan, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Figure 7.7 : Recours à divers instruments de crédit pendant l'année scolaire (n = 7 842)



Pendant l'année scolaire, on a déterminé que chaque étudiant avait un solde au titre de 0 à 4 types d'instruments de crédit (cartes de crédit, prêts du gouvernement, prêts privés/marges de crédit et prêts de la famille).

En fonction des étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape à chaque semestre.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

f) Sources multiples d'endettement pendant l'année scolaire

Seulement 17 % des étudiants indiquent ne pas emprunter pendant l'année scolaire. Il faut souligner toutefois que ce pourcentage inclut ceux qui ont signalé une dette mensuelle imputable aux cartes de crédit. Ce genre de dette peut ne pas constituer un passif si le solde est acquitté en totalité tous les mois. Un peu moins de la moitié des étudiants (44 %) empruntent d'une seule source pendant l'année scolaire, tandis que 28 % le font auprès de deux sources et 9 % auprès de trois sources.

Peu d'étudiants de moins de 18 ans empruntent auprès de plus d'une source pendant l'année

scolaire. À vrai dire, 43 % des étudiants n'ayant pas atteint l'âge de la majorité n'empruntent d'aucune source. Un peu plus du quart des étudiants de 18 et 19 ans n'ont aucune dette. Les étudiants de 22 ans et plus, toutefois, sont plus susceptibles de contracter des dettes auprès de plusieurs sources (environ la moitié des étudiants de 22 à 29 ans ont une dette provenant de deux sources ou plus pendant l'année scolaire). Les étudiants de 30 ans et plus ont moins de sources de dettes (peut-être parce qu'ils ont moins recours aux prêts étudiants du gouvernement ou qu'ils y sont moins admissibles).

8. Situation financière

Ce chapitre rassemble les données de l'enquête initiale et des différentes enquêtes de suivi afin de broser un tableau de la situation financière des étudiants pendant l'année scolaire. Il examine les montants ainsi que les sources de revenu et les types de dépenses déclarés par les étudiants au début et au courant de l'année scolaire. Nous dressons d'abord un portrait temporel des revenus, des dépenses et des soldes impayés des étudiants d'un mois à l'autre. Puis nous nous intéressons à leur situation financière générale afin de faire ressortir les proportions qui correspondent à l'importance qu'occupent chaque source de revenu et chaque type de dépenses, et afin de comparer les tendances signalées par divers groupes d'étudiants. En dernière analyse, nous tirons un instantané des revenus gagnés pendant l'année et nous jetons un dernier coup d'œil à la dette totale actuelle des étudiants du niveau postsecondaire.

Le lecteur doit garder en tête que les données présentées dans ce chapitre sont issues des renseignements financiers fournis dans l'enquête initiale et dans les enquêtes de suivi mensuelles. Tel qu'expliqué au premier chapitre dans la section portant sur la méthodologie, nous avons rectifié les données pour pallier certaines failles et certains

écarts. Afin de fonder notre analyse sur une base commune, nous avons d'abord trié les données pour ne retenir que les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une enquête de suivi mensuelle au cours du semestre d'automne et au cours du semestre d'hiver. Ainsi, nous n'avons retenu que 7 864 répondants sur les 9 401 de l'échantillon initial. Puis nous avons exclu les emprunts contractés au moyen des cartes de crédit des calculs du revenu, et nous avons réduit de 73 % les versements mensuels des titulaires de cartes de crédit. (Cette donnée représente la proportion moyenne des paiements de dette mensuels servant à acquitter une partie du solde des cartes de crédit, d'après les réponses des titulaires de cartes de crédit au cours de l'enquête de suivi.) Nous avons ensuite exclu les valeurs ayant plus de cinq écarts-types de tous les calculs cumulatifs mensuels et annuels des moyennes. Finalement, nous n'avons pas tenu compte de 342 répondants qui ont indiqué des surplus mensuels de 1 800 \$ et plus (ou qui n'ont pas fourni tous les renseignements) pour présenter les sources de revenu et les postes de dépenses. Nous avons donc retenu seulement 7 511 répondants aux fins de l'analyse.

8.1 Tendances budgétaires pendant l'année scolaire

L'emploi constitue la plus importante source de revenu des étudiants. Les gains provenant d'un emploi sont en tête de liste dans l'enquête initiale; ils découlent des économies réalisées à partir d'un emploi d'été. Les revenus d'emploi demeurent pratiquement égaux pendant le reste de l'année scolaire⁴⁷. La tendance diffère selon que les étudiants étudient à temps plein ou à temps partiel. Les étudiants à temps plein amorcent l'année scolaire avec un revenu intéressant qui chute ensuite vers 300 \$

à 350 \$ par mois pendant le reste de l'année, mais qui connaît toutefois une légère hausse en décembre. Les étudiants à temps partiel ont moins d'économies découlant d'un emploi d'été (près de 1 900 \$) et leurs revenus suivent une répartition encore plus uniforme pendant l'année ; ils oscillent entre 1 250 \$ et 1 300 \$ par mois.

Les revenus provenant des parents sont à leur sommet au début de l'année scolaire et connaissent une légère hausse en décembre, vraisemblablement

47. Il faut souligner que même si les résultats d'avril ont été pris en considération dans l'ensemble du rapport lorsqu'on mentionne des montants totaux annuels, cela n'a pas été fait ici pour les dépenses et les revenus mensuels, ni dans d'autres sections du rapport où l'on trouve des montants mensuels moyens.

en raison des cadeaux offerts pendant la période des Fêtes. Le soutien financier des parents chute quelque peu à la fin de l'année scolaire.

Les revenus découlant de prêts du gouvernement fluctuent considérablement pendant l'année scolaire. On constate les niveaux les plus importants au moment de la période de référence de l'enquête initiale et en septembre. Les revenus issus de prêts du gouvernement chutent le reste du semestre et connaissent une hausse en janvier. Au cours des mois qui suivent, ils baissent de façon marquée. Les revenus découlant de prêts privés connaissent également une hausse au début de l'année scolaire et en janvier, mais ils diminuent graduellement au cours des mois qui suivent.

Les étudiants font appel à leurs économies principalement en septembre. Ils en retirent toujours les mêmes montants tous les mois pendant le premier semestre, mais ce montant diminue de façon constante tous les mois pendant le second semestre.

Le soutien financier qu'apportent d'autres membres de la famille, y compris les conjoints, suit la même tendance que l'aide financière des parents. En effet, il est à son sommet pour la période couverte

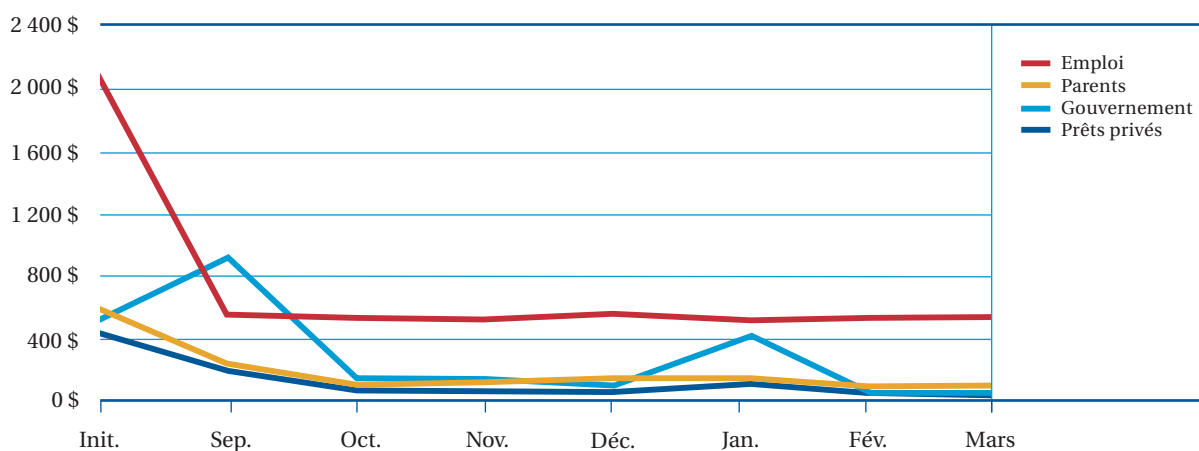
par l'enquête initiale et en septembre, et il connaît une hausse en décembre (vraisemblablement en raison de l'argent offert en cadeau pendant la période des Fêtes).

Les revenus découlant des bourses gouvernementales sont élevés pour la période de référence de l'enquête initiale et en septembre. Puis ils deviennent stables avant de connaître une hausse en janvier⁴⁸. D'autres subventions constituent également une importante source de revenu pour la période de référence initiale. Elles offrent les montants les plus élevés en septembre et en janvier, et diminuent à la fin de l'année scolaire⁴⁹.

Les prêts consentis par les parents ou d'autres membres de la famille sont élevés au moment de la période de référence initiale et en septembre, ils connaissent une autre hausse en janvier et ils diminuent légèrement à la fin de l'année scolaire.

Il semble que les étudiants prélèvent surtout des sommes de leurs placements avant le début de l'année scolaire. Ils retirent ensuite un peu d'argent de cette source en janvier, mais y touchent à peine le reste de l'année scolaire.

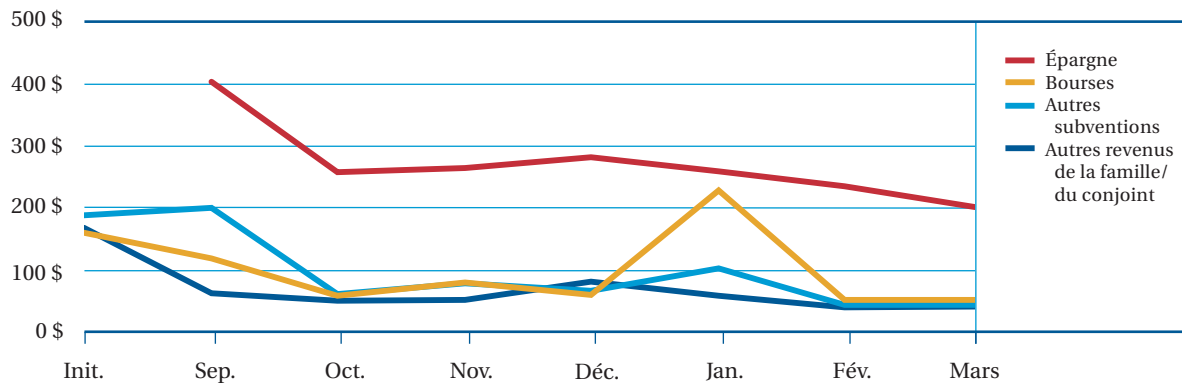
Figure 8.1 : Revenu mensuel moyen pendant l'année (I) (n = 7 511)



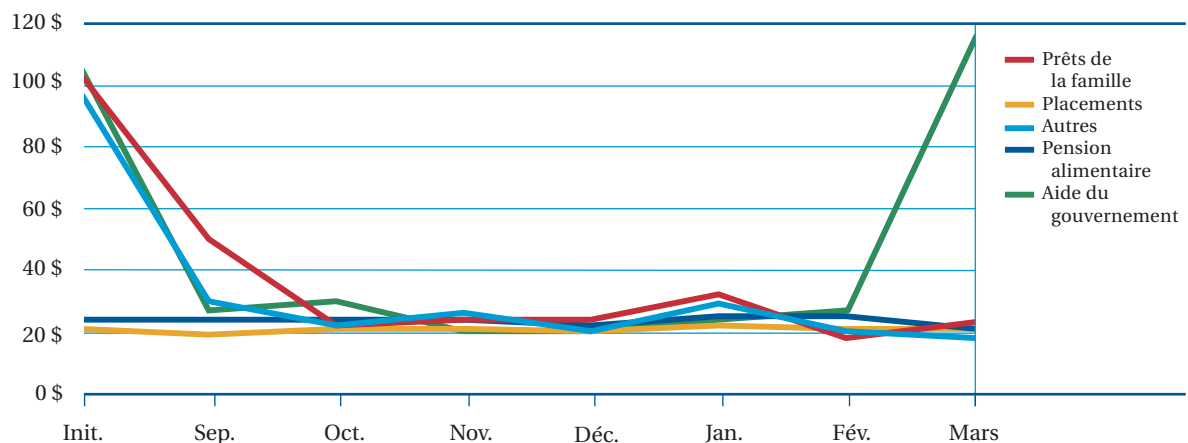
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

48. Cette donnée inclut probablement des subventions de recherche offertes par des conseils nationaux tels que le CNRC et le CRSR, à tout le moins en ce qui concerne les étudiants diplômés, ou elle est tributaire du cycle d'octroi de l'aide étudiante. Elle ne comprend pas les subventions et les bourses décernées par les établissements d'enseignement.

49. Elles incluent probablement des bourses et des subventions versées par des établissements d'enseignement.

Figure 8.2 : Revenu mensuel moyen pendant l'année (II) (n = 7 511)

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.3 : Revenu mensuel moyen pendant l'année (III) (n = 7 511)

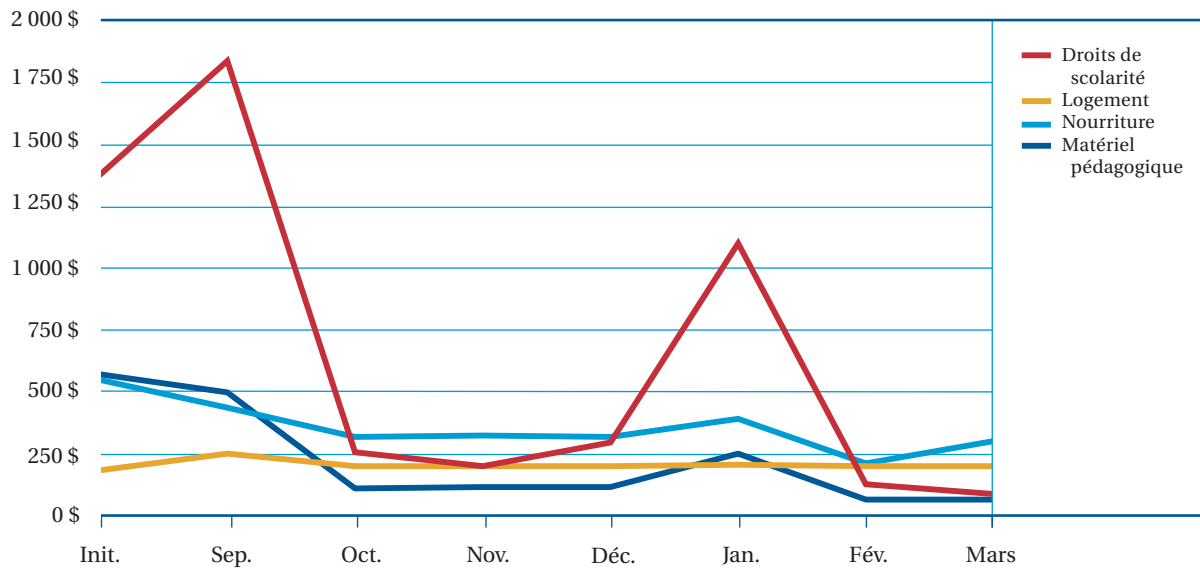
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Bien que les pensions alimentaires et l'aide gouvernementale soient stables pendant l'année scolaire, d'autres formes de revenu (que touchent seulement certains étudiants) connaissent d'importantes hausses au moment de la période de référence initiale et en mars (peut-être en raison de remboursements d'impôt).

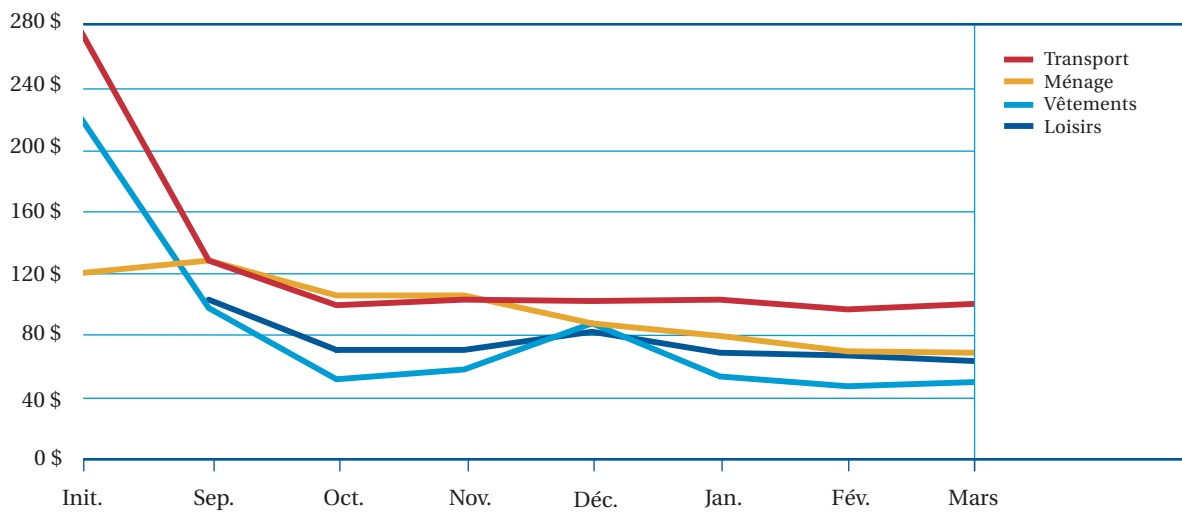
La majorité de ces tendances correspondent à celles des étudiants qui ont participé à *Joindre les deux bouts*, l'enquête entreprise en 2001-2002 avant celle-ci⁵⁰.

La plupart des catégories de dépenses connaissent des hausses importantes au début de l'année scolaire, mais elles demeurent relativement stables le reste de l'année. Les frais de logement, par exemple, sont élevés au moment de la période de référence initiale et en septembre, mais ils sont stables pendant les sept mois suivants. Les droits de scolarité et les autres dépenses relatives aux études cependant, y compris les manuels, les ordinateurs et le matériel, sont très élevés au moment de la période de référence initiale, en

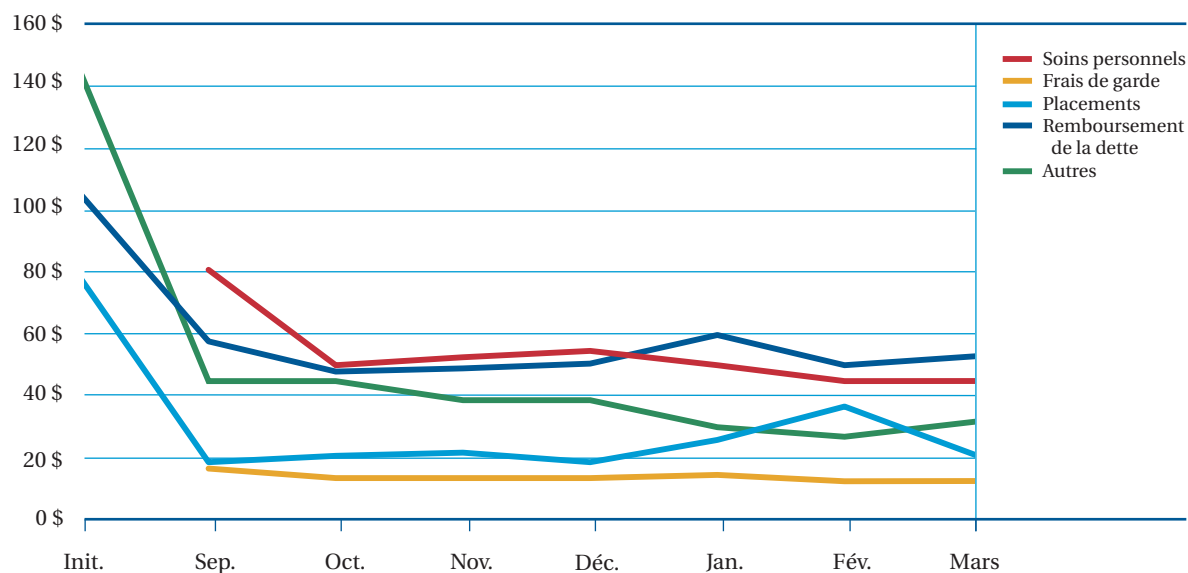
50. *Joindre les deux bouts*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2003.

Figure 8.4 : Dépenses mensuelles moyennes pendant l'année (I) (n = 7 511)

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.5 : Dépenses mensuelles moyennes pendant l'année (II) (n = 7 511)

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.6 : Dépenses mensuelles moyennes pendant l'année (III) (n = 7 511)

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

septembre et en janvier. Les abonnements-repas, l'achat d'aliments et d'autres articles d'épicerie sont un peu plus élevés en septembre, puis demeurent stables le reste de l'année.

Les frais de transport sont plus élevés avant que l'année scolaire commence et dans une moindre proportion en septembre, puis ils sont relativement égaux le reste de l'année. Les tarifs aériens, les nouveaux véhicules et les dépenses de déménagement peuvent expliquer les dépenses initiales sensiblement plus importantes.

Les dépenses de ménage sont également plus élevées au début de l'année scolaire, sûrement en raison de dépenses exceptionnelles (meubles, fournitures et frais de déménagement). Dès octobre, elles diminuent tous les mois.

Quant aux vêtements, les étudiants concentrent leurs dépenses à cet effet au moment de la période de référence initiale, en septembre et en décembre. Compte tenu que les dépenses de loisir ne sont pas engagées d'avance, on n'a pas abordé cette question avec les étudiants dans l'enquête initiale. Les dépenses de loisir sont les plus élevées en septembre et en décembre.

Les étudiants investissent surtout au moment de la période de référence initiale, puis de nouveau en février (pendant la période de contribution aux REER). Compte tenu que les dépenses de soins personnels ainsi que les autres formes de dépenses telles que les frais de garde d'enfant ne sont pas engagées d'avance, on n'a pas posé de questions à ce sujet dans l'enquête initiale. Les dépenses relatives aux soins personnels sont à leur sommet en septembre, mais elles diminuent de façon constante à compter de décembre.

« Les autres dépenses » sont les plus élevées au moment de la période de référence initiale; elles diminuent ensuite lentement au cours des derniers mois de l'année scolaire. Les remboursements de dette sont plus importants au moment de la période de référence initiale, mais ils varient peu jusqu'à la fin de l'année. Dans l'ensemble, les tendances des dépenses des étudiants ressemblent à celles qu'on retrouvait en 2001-2002 dans *Joindre les deux bouts*⁵¹.

L'une des finalités de cette analyse mensuelle du revenu et des dépenses des étudiants est de déterminer si leurs besoins dépassent les ressources disponibles et, le cas échéant, de déterminer à quel moment de l'année scolaire ce phénomène se produit.

51. *Joindre les deux bouts*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2003.

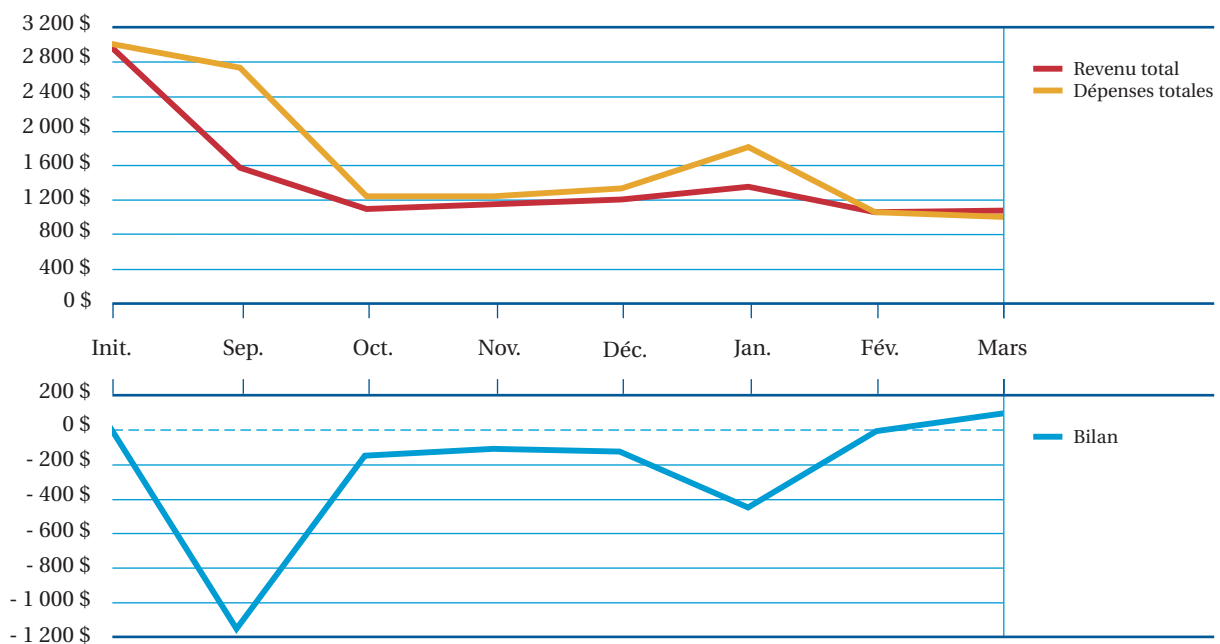
Les diagrammes suivants⁵² illustrent la situation financière des étudiants au début de l'année scolaire et, par la suite, au fil des mois avant et après le recours à l'emprunt. L'enquête initiale fait ressortir que l'étudiant moyen ne dispose d'aucun surplus véritable lui permettant d'assumer les coûts des études avant le début de l'année scolaire malgré les économies réalisées à partir d'un emploi d'été. En fait, l'étudiant moyen accuse un déficit de plus de 1 150 \$ en septembre et de 460 \$ en janvier. Si on ne comptabilise pas les prêts du gouvernement et les prêts de source privée dans le revenu de l'étudiant, ce déficit se maintient pendant la majeure partie de l'année scolaire, exception faite du mois de mars.

Dans les faits toutefois, près des trois quarts des étudiants obtiennent des prêts du gouvernement ou

des prêts de source privée. Après avoir contracté un emprunt, l'étudiant moyen dispose d'un surplus de 945 \$ au début de l'année scolaire. Ce sont les mois de septembre et de décembre qui arrivent au deuxième rang en fait de dépenses après la période de référence initiale. Au cours de ces mois, les étudiants ont soit une dette de 70 \$, soit aucun revenu véritable une fois leurs factures réglées. En novembre, en février et en mars par contre, l'étudiant moyen présente un surplus. Au cours de ces mois, son revenu (y compris les prêts du gouvernement et les prêts de source privée) excède ses besoins dans une proportion allant de 69 \$ à 173 \$.

Ces tendances sont à peu près identiques à celles qui ont été mises en évidence au courant de l'année scolaire 2001-2002 dans *Joindre les deux bouts*⁵³.

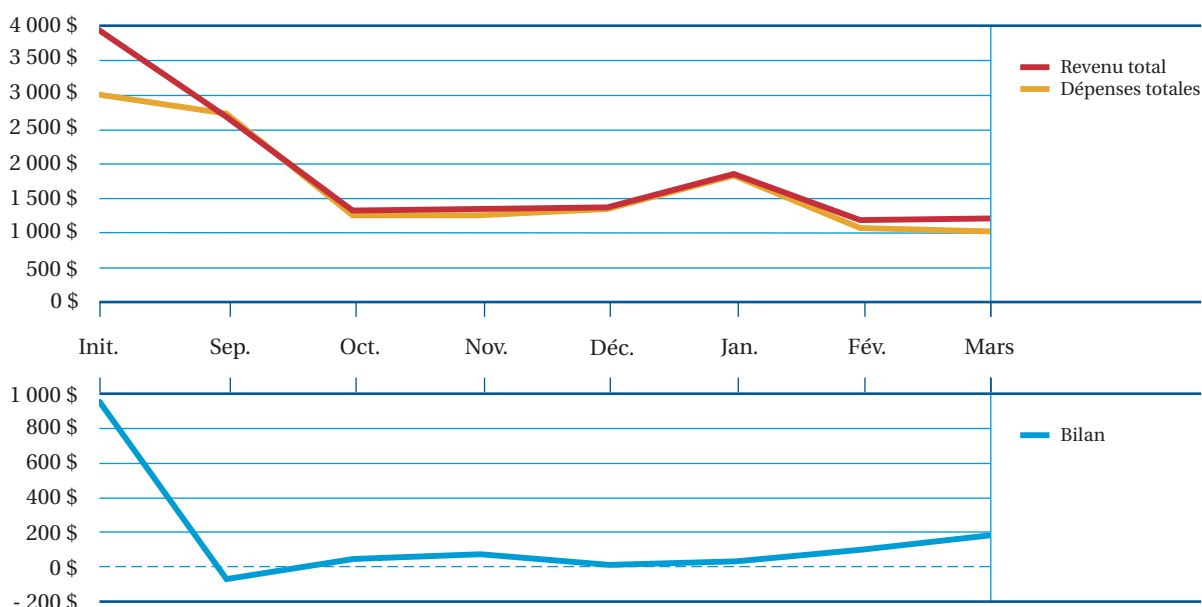
Figure 8.7 : Revenu, dépenses et bilan annuels (avant emprunt) (n = 7 511)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

52. Les valeurs de plus de cinq écarts-types sont exclues des moyennes du revenu total, des dépenses et du solde impayé.

53. *Joindre les deux bouts*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2003.

Figure 8.8 : Revenu, dépenses et bilan annuels (après emprunt) (n = 7 511)

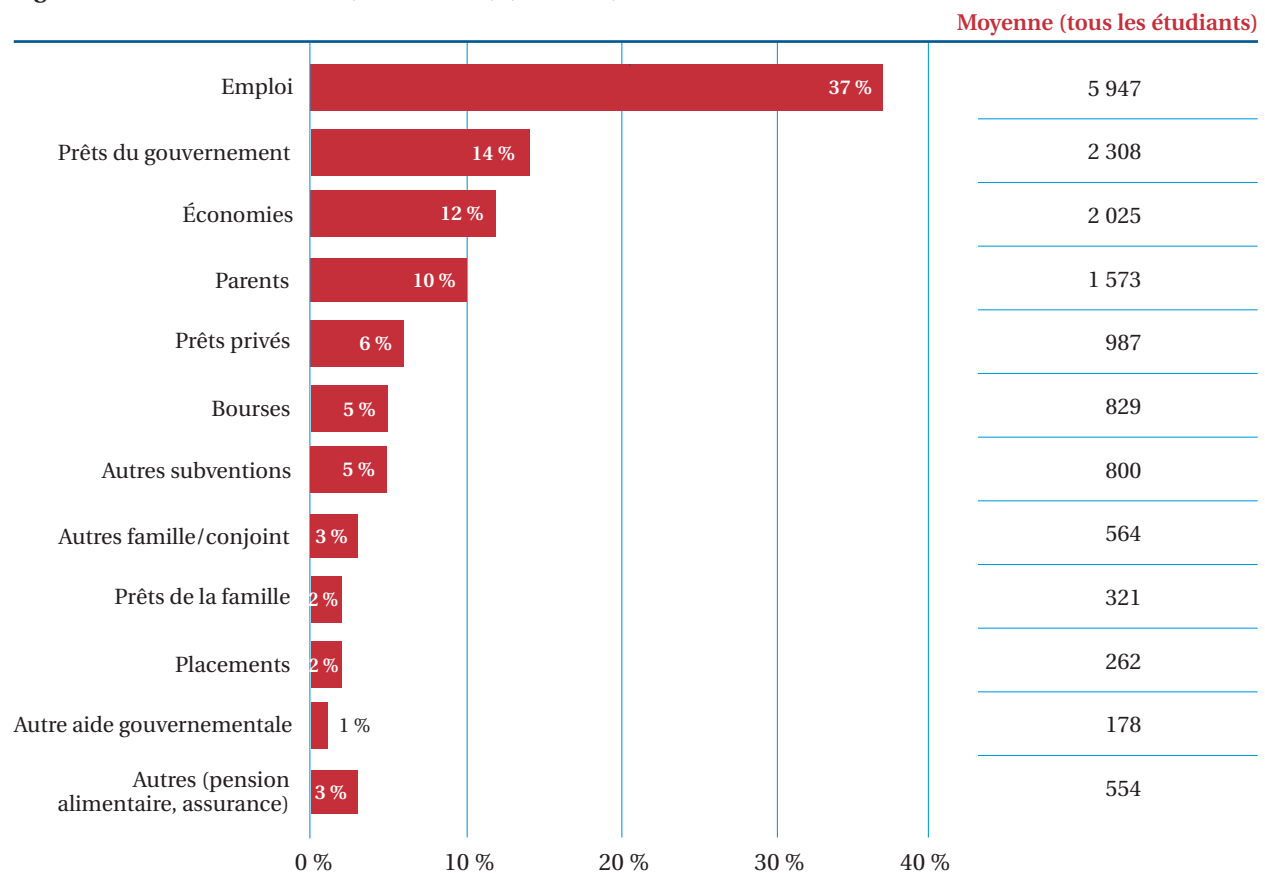
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004 (n = 7 511).

8.2 Sources de revenu et types de dépenses

Cette section explique d'où provient le revenu des étudiants et quels sont les motifs et les objets pour lesquels cet argent est dépensé. Les gains provenant d'un emploi représentent la source de revenu la plus importante des étudiants; ils sont de l'ordre de 37 %. Une fois réparti entre tous les étudiants (y compris ceux qui n'ont pas d'emploi), le revenu d'emploi annuel s'établit à 5 947 \$. Deuxième en importance, le revenu que tirent les étudiants des prêts du gouvernement constitue 14 % de leurs ressources financières, pour une moyenne générale de 2 308 \$. Si l'on combine les prêts aux bourses, qui constituent 5 % du revenu, l'aide gouvernementale totale constitue 19 % des revenus déclarés par tous les étudiants. Les épargnes constituent la troisième plus importante source de revenu; elles sont de l'ordre de 12 % et ont une valeur moyenne de 2 025 \$, tous étudiants confondus. Combinées à un revenu annuel de placements de 262 \$, elles comptent pour 14 % du revenu total. Le soutien financier des parents constitue 10 % du revenu des étudiants, une proportion qui, une fois chiffrée, s'établit à 1 573 \$

(moyenne générale) pour l'ensemble des étudiants (y compris ceux qui ne profitent pas du soutien financier de leurs parents). Les dons ou les prêts en argent des parents et d'autres membres de la famille constituent 15 % du revenu des étudiants (ou un peu plus de 2 450 \$, tous étudiants confondus). Les prêts personnels représentent une autre grande part du revenu des étudiants; ils sont de l'ordre de 6 %. Si l'on comptabilise d'autres subventions, l'aide totale provenant de sources privées s'élève à 11 %, ce qui représente un montant moyen d'un peu plus de 1 780 \$.

Si l'on exclut toutes les formes de revenu remboursables (c.-à-d. les emprunts auprès du gouvernement, les emprunts de sources privées et les emprunts contractés auprès de membres de la famille), le revenu d'emploi constitue 46 % du revenu étudiant annuel, tandis que les épargnes en représentent 16 %. Le soutien financier des parents, pour sa part, passe à 12 %. Les autres sources gagnent de un à trois points de pourcentage par rapport aux données indiquées ci-dessous.

Figure 8.9 : Sources de revenu (total annuel) (n = 7 511)

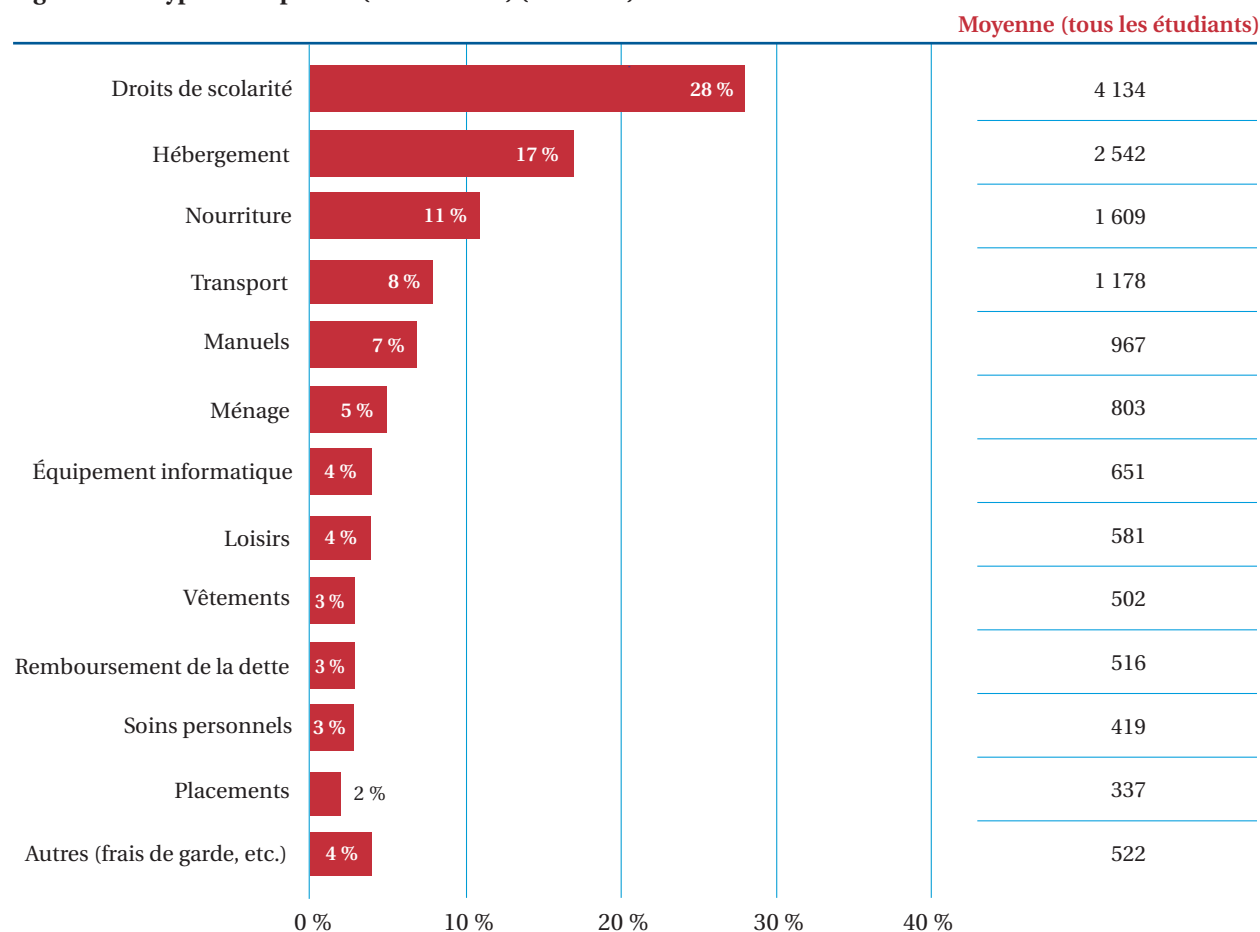
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

La majorité des montants moyens des diverses sources de revenu sont plus élevés que ceux indiqués en 2001-2002 dans *Joindre les deux bouts*. Cependant, l'ordre d'importance général et les proportions sont semblables. Puisque *Joindre les deux bouts* n'a pas tenu compte des épargnes pour calculer le revenu, on peut établir une comparaison directe entre les deux études en combinant les données touchant aux épargnes et au revenu d'emploi de l'enquête actuelle, ce qui devrait représenter la moitié environ du revenu total. D'après *Joindre les deux bouts*, les gains provenant d'un emploi représentaient 40 % du revenu total en 2001-2002.

Ce sont les droits de scolarité qui constituent la dépense la plus importante des étudiants, représentant 28 % de leurs dépenses moyennes. Ce pourcentage est très élevé, car tous les étudiants acquittent des dépenses relatives aux études, tandis que seulement certains d'entre eux doivent payer des frais de logement, de transport, d'alimentation et d'autres dépenses⁵⁴. L'étudiant moyen paie 4 134 \$ en droits de scolarité. Les frais de logement arrivent au second rang des dépenses, représentant 17 % ou 2 542 \$ des dépenses annuelles de tous les étudiants. Les dépenses alimentaires représentent 11 % des dépenses annuelles. Les frais de transport comptent

54. Cela ne signifie pas que les autres n'ont pas à assumer des frais de logement, de transport et d'alimentation, mais plutôt qu'ils n'ont pas à régler ces dépenses. Bien entendu, certaines dépenses réelles ne sont pas considérées dans cette enquête, puisque celle-ci se concentre exclusivement sur les dépenses qu'assument les étudiants.

Figure 8.10 : Types de dépenses (total annuel) (n = 7 511)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

pour 8 % du budget annuel de dépenses, ce qui fait une moyenne de 1 178 \$, tous étudiants confondus. Les manuels constituent une autre dépense importante pour les étudiants; ils comptent pour 7 % des dépenses, ce qui représente une moyenne générale de 967 \$ pour l'ensemble des étudiants. Si l'on inclut les 4 % de dépenses d'ordinateur et de matériel, le coût total du matériel pédagogique passe à 11 %. Si l'on combine les droits de scolarité et le coût du matériel pédagogique, les dépenses relatives aux études atteignent 39 % des dépenses annuelles, ce qui représente en moyenne un peu plus de 5 750 \$

par an. Les vêtements et les loisirs comptent pour 7 %, c'est-à-dire 1 000 \$ en moyenne pour tous les étudiants. Les soins personnels et les remboursements de dette constituent 3 % des dépenses totales, alors que les frais de garde d'enfant et les « autres dépenses » en représentent 4 %.

Les montants moyens des deux tiers de ces postes de dépenses sont plus élevés dans l'enquête actuelle que dans *Joindre les deux bouts* en 2001-2002, mais les proportions des dépenses présentent une répartition très semblable.

8.3 Moyenne des dépenses et des revenus mensuels

Cette section présente un modèle simplifié des dépenses et des revenus mensuels de différents segments de la population étudiante. Les revenus proviennent de six sources :

- revenu d'emploi;
- gouvernement (y compris les prêts et les bourses);
- épargnes et placements;
- secteur privé (y compris les prêts et les autres subventions);
- famille (y compris les prêts et d'autres formes de soutien financier provenant des parents, des conjoints et d'autres membres de la famille);
- autres (y compris d'autres types d'aide gouvernementale, les pensions alimentaires, les règlements d'assurance et d'autres sources d'aide dont bénéficient seulement un faible nombre d'étudiants).

Les dépenses sont regroupées selon sept types :

- études (y compris les droits de scolarité et le matériel pédagogique tel que les manuels, les ordinateurs et le matériel);
- logement (y compris les services publics et les fournitures et services nécessaires à l'entretien du ménage);
- personnelles (y compris les soins personnels, les loisirs et les vêtements);
- aliments (y compris les articles d'épicerie, les repas au restaurant et les abonnements-repas);
- remboursements de dette;
- transport (y compris les dépenses rattachées à un véhicule et les transports en commun);
- autres dépenses (y compris les frais de garde d'enfant et d'autres dépenses indiquées par quelques étudiants).

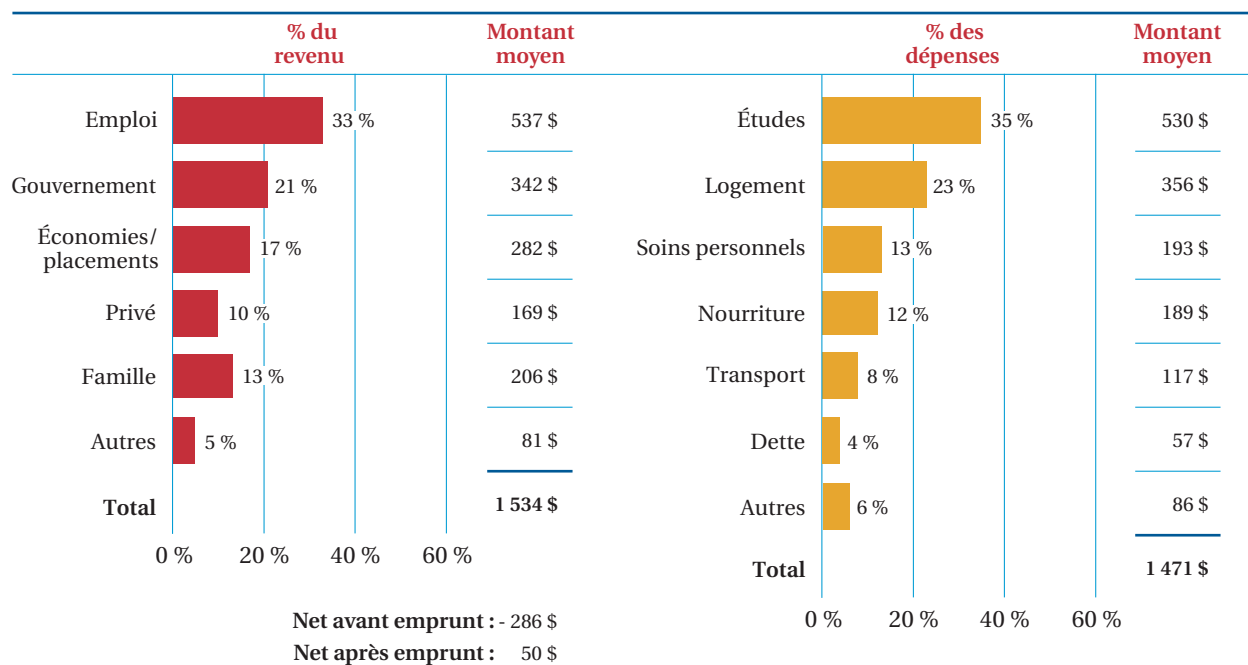
Ces sources de revenu et ces types de dépenses sont exprimés en pourcentage des dépenses et du revenu mensuels moyens de tous les étudiants. Les totaux et les soldes nets mensuels moyens sont représentés avant et après les emprunts⁵⁵. Le premier diagramme remanie plusieurs renseignements présentés dans les sections antérieures en examinant les tendances financières d'un mois moyen.

Tous les mois, l'emploi constitue généralement la source de revenu la plus importante. Viennent ensuite l'aide gouvernementale, les revenus provenant des épargnes et des placements, le soutien de la famille, et les prêts et les subventions privés. Les études demeurent sans conteste la plus importante source de dépenses pendant l'année scolaire; elles représentent 35 % des dépenses annuelles. Le coût du logement et les dépenses de ménage arrivent au second rang (23 % des dépenses mensuelles moyennes). Les dépenses personnelles et alimentaires engagent une proportion semblable des dépenses mensuelles (13 % et 12 % respectivement). Le revenu mensuel moyen des étudiants est de 1 530 \$, tandis que leurs dépenses mensuelles moyennes sont d'environ 1 470 \$. Au bout du compte, les étudiants disposent en moyenne de 50 \$ par mois après avoir emprunté auprès du gouvernement et auprès de sources privées et familiales. Si l'on ne tient pas compte des emprunts, les étudiants accusent un déficit mensuel de plus de 280 \$.

Le revenu et les dépenses sont un peu plus élevés que ceux présentés dans *Joindre les deux bouts* en 2001-2002 (où le revenu mensuel s'établissait à 1 195 \$ et les dépenses mensuelles étaient de 1 251 \$ pour l'ensemble des étudiants). En revanche, le solde avant emprunt est semblable, tout comme il l'est après emprunt (en 2001-2002, le solde de 56 \$ était négatif).

55. Il faut souligner que les totaux et les soldes nets mensuels ne représentent pas la simple somme des montants mensuels moyens illustrés dans les diagrammes; ils ont été calculés en fonction de chaque situation.

Figure 8.11 : Revenu et dépenses mensuels — Tous les étudiants (n = 7 511)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

a) Âge

Comme on l'a illustré dans l'enquête jusqu'à présent, l'âge a une forte corrélation avec la situation financière des étudiants. Si l'on examine les sept groupes d'âge, la première différence notable est l'augmentation constante des frais mensuels de subsistance. En effet, ils sont de 693 \$ dans le groupe d'âge des moins de 18 ans et ils atteignent 2 283 \$ chez les 30 ans et plus. La répartition en pourcentage des revenus et des dépenses mensuels moyens des étudiants de 18 et 19 ans ressemble à celle des étudiants ayant 20 et 21 ans et à celle des étudiants de 22 et 23 ans. Les étudiants plus âgés sont plus susceptibles de dépendre de gains d'emploi et moins susceptibles de compter sur les prêts du gouvernement. L'autre différence notable est en relation avec le solde net mensuel, qui demeure positif après emprunt dans tous les groupes d'âge et qui augmente jusqu'à l'âge de 26 à 29 ans, puis chute abruptement à compter de 30 ans. Le déficit avant emprunt augmente également jusqu'à l'âge de 24 ans, pour ensuite diminuer au sein du groupe

d'âge de 24 à 29 ans et finalement augmenter de nouveau chez la cohorte des 30 ans et plus.

En ce qui concerne les revenus, l'emploi occupe une place importante seulement chez les étudiants plus âgés (24 ans et plus). La proportion du revenu d'emploi représente seulement quelques points de pourcentage de plus que l'aide gouvernementale au sein des autres groupes d'âge. Le montant mensuel des gains provenant de l'emploi augmente de façon régulière avec l'âge; d'environ 220 \$ chez les étudiants de moins de 18 ans, il passe à plus de 1 250 \$ par mois chez les étudiants de 30 ans et plus. Le montant mensuel moyen découlant de l'aide gouvernementale augmente aussi de façon régulière (et, dans une moindre mesure, la proportion du revenu mensuel moyen que cela représente) jusqu'à l'âge de 30 ans. La proportion du revenu qu'occupe le soutien financier de membres de la famille diminue avec l'âge jusqu'à 24 ans. Après cet âge, le soutien financier de membres de la famille demeure stable. En termes absolus, le soutien financier des

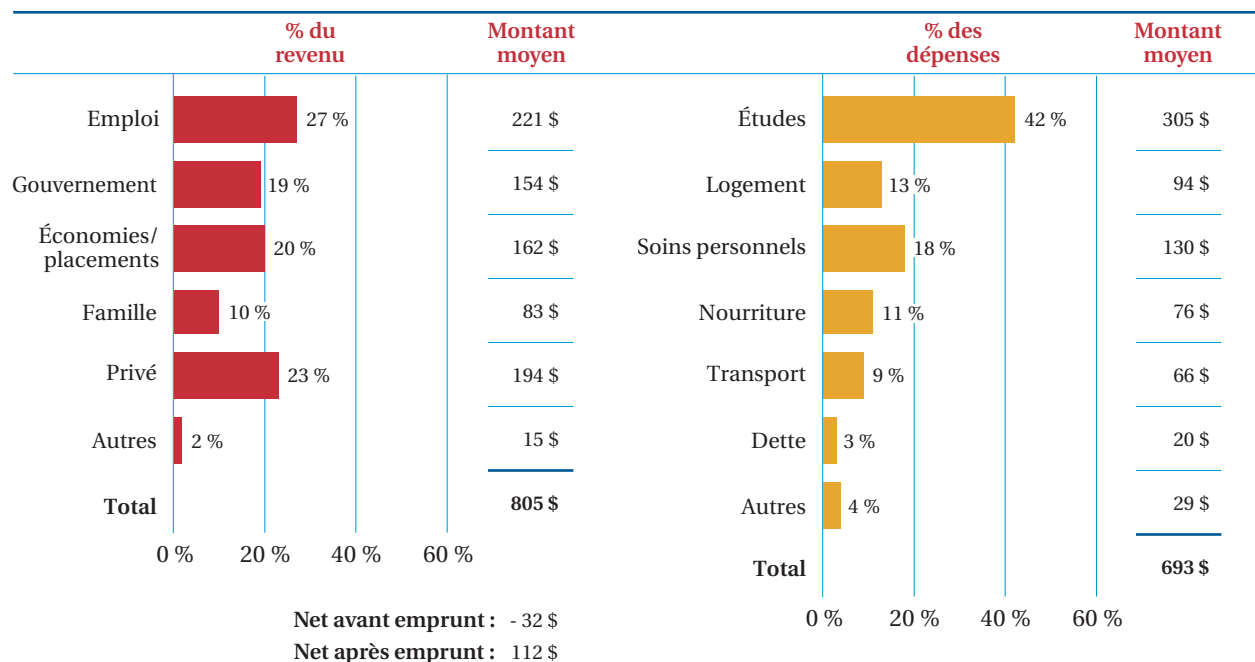
membres de la famille, qui est d'environ 200 \$ par mois, demeure relativement stable, sauf chez les 24 et 25 ans, qui touchent environ 50 \$ de moins. Il est intéressant de noter que le revenu provenant de sources privées ne représente qu'une proportion relativement stable du revenu mensuel de toutes les cohortes d'âge, mis à part le groupe d'âge le plus élevé chez qui il chute à 7 %. Les plus jeunes étudiants ont l'apport proportionnel le plus important (mais pas exprimé en montants absolus) provenant de placements et d'économies. Il est possible que cela soit attribuable à l'accès aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) et à d'autres formes d'épargne pendant les premières années d'études postsecondaires.

Au chapitre des dépenses, la proportion des dépenses de logement augmente de façon régulière avec l'âge; elle passe de 94 \$ par mois (13 % des dépenses) à 763 \$ par mois (32 %). La tendance des dépenses relatives aux études est un peu plus complexe. La proportion de dépenses mensuelles relatives aux études diminue de façon régulière; elle

passse de 42 % au sein du plus jeune groupe d'âge à 22 % dans le groupe d'âge le plus élevé. Toutefois, exprimées en dollars, les dépenses relatives aux études augmentent avec l'âge; elles passent de 307 \$ par mois chez les étudiants de moins de 18 ans à 597 \$ par mois chez les 22 et 23 ans. Le coût mensuel des études diminue par la suite et varie à peine chez les étudiants plus âgés.

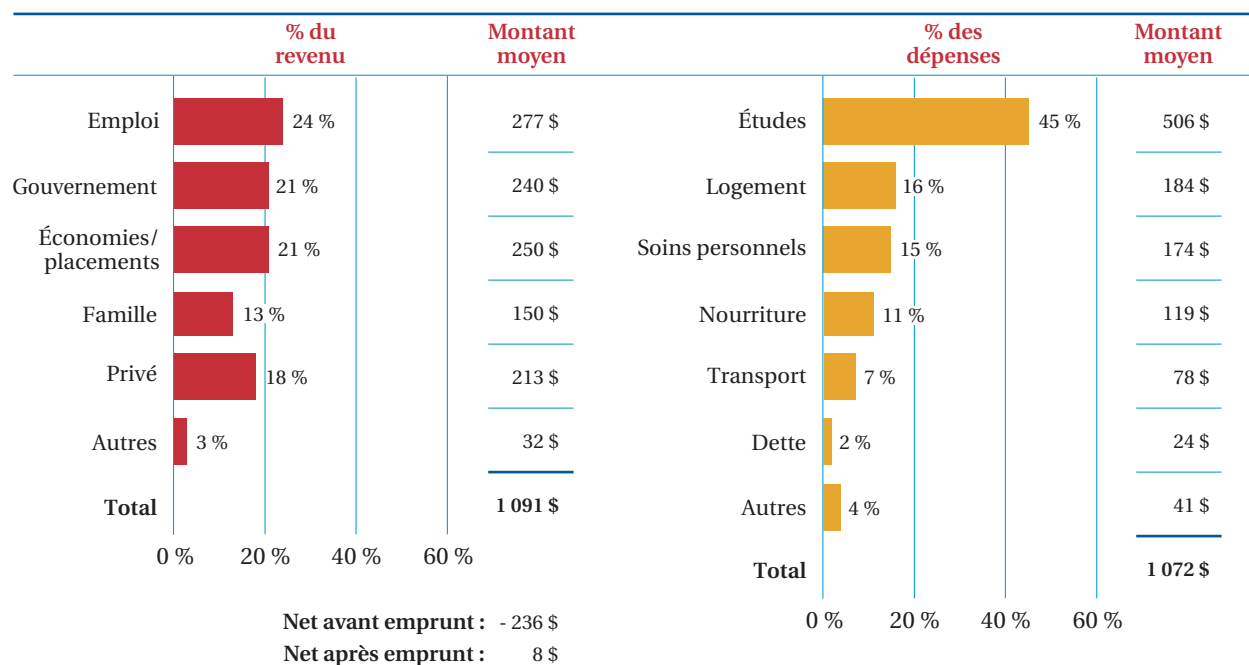
Les dépenses personnelles augmentent légèrement avec l'âge des étudiants. Cependant, elles diminuent proportionnellement lorsque l'ensemble des dépenses augmente. Les dépenses alimentaires restent stables; elles comptent pour 11 % des dépenses des étudiants plus jeunes et passent à 13 % à 14 % des dépenses mensuelles des étudiants de 22 ans et plus. Cependant, le montant absolu des dépenses alimentaires augmente de façon régulière avec l'âge. Il en va de même des dépenses de transport, qui restent relativement stables, représentant de 7 % à 9 % des dépenses mensuelles de la plupart des groupes d'âge. Les remboursements de dette augmentent de façon marginale avec l'âge des étudiants.

Figure 8.12a : Revenu et dépenses mensuels selon l'âge – Moins de 18 ans (n = 270)



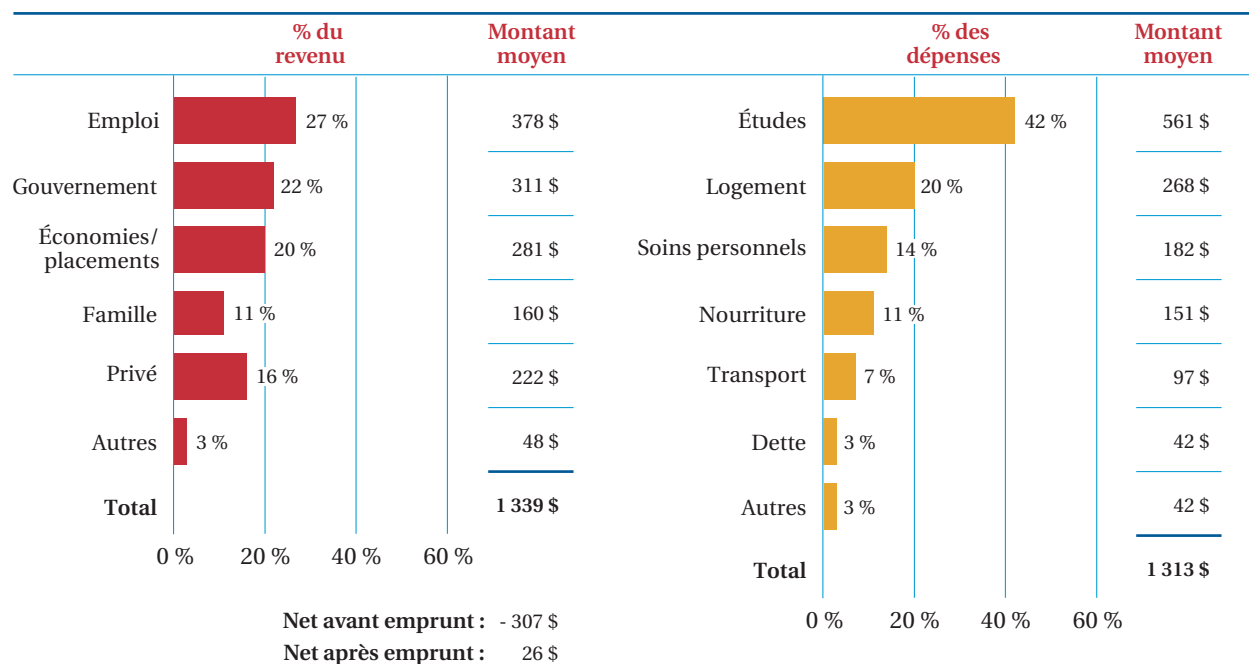
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.12b : Revenu et dépenses mensuels selon l'âge – 18 à 19 ans (n = 1 878)



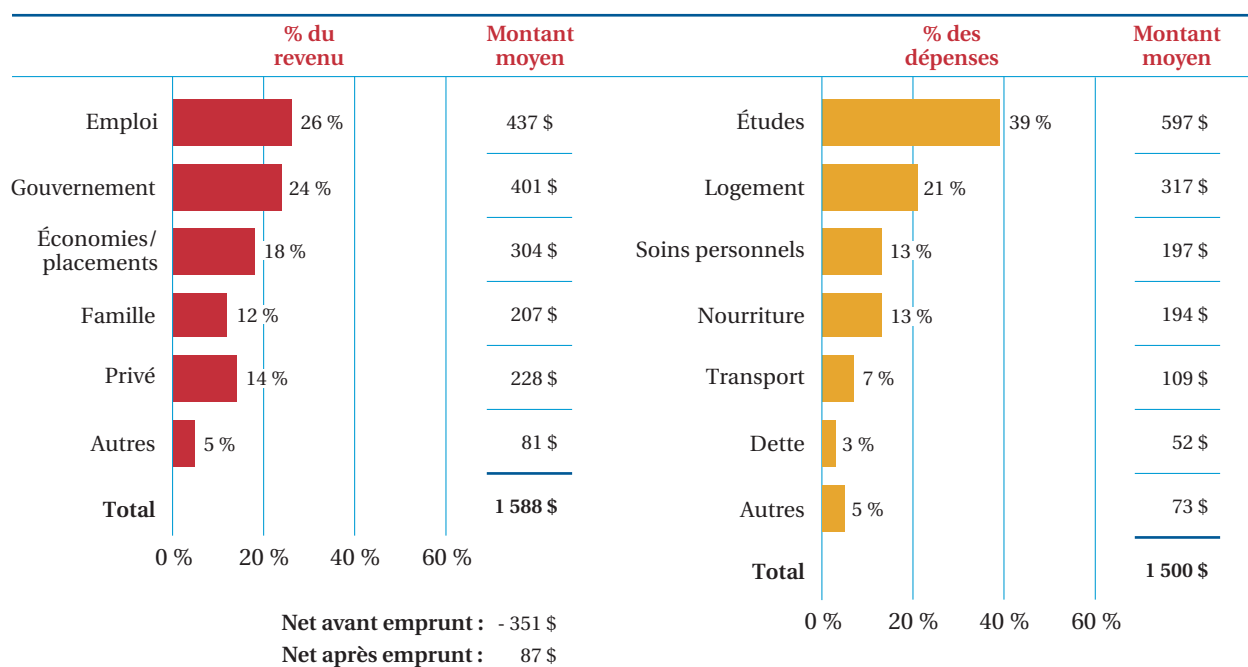
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.12c : Revenu et dépenses mensuels selon l'âge – 20 à 21 ans (n = 1 966)



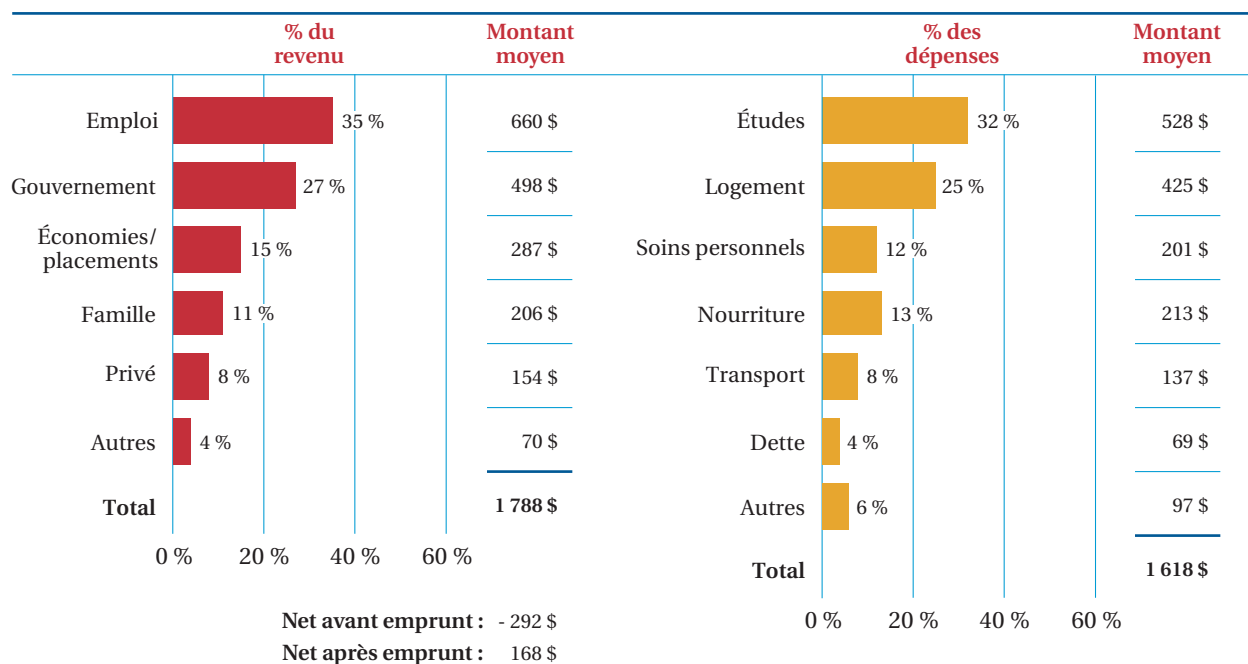
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.12d : Revenu et dépenses mensuels selon l'âge – 22 à 23 ans (n = 1 228)



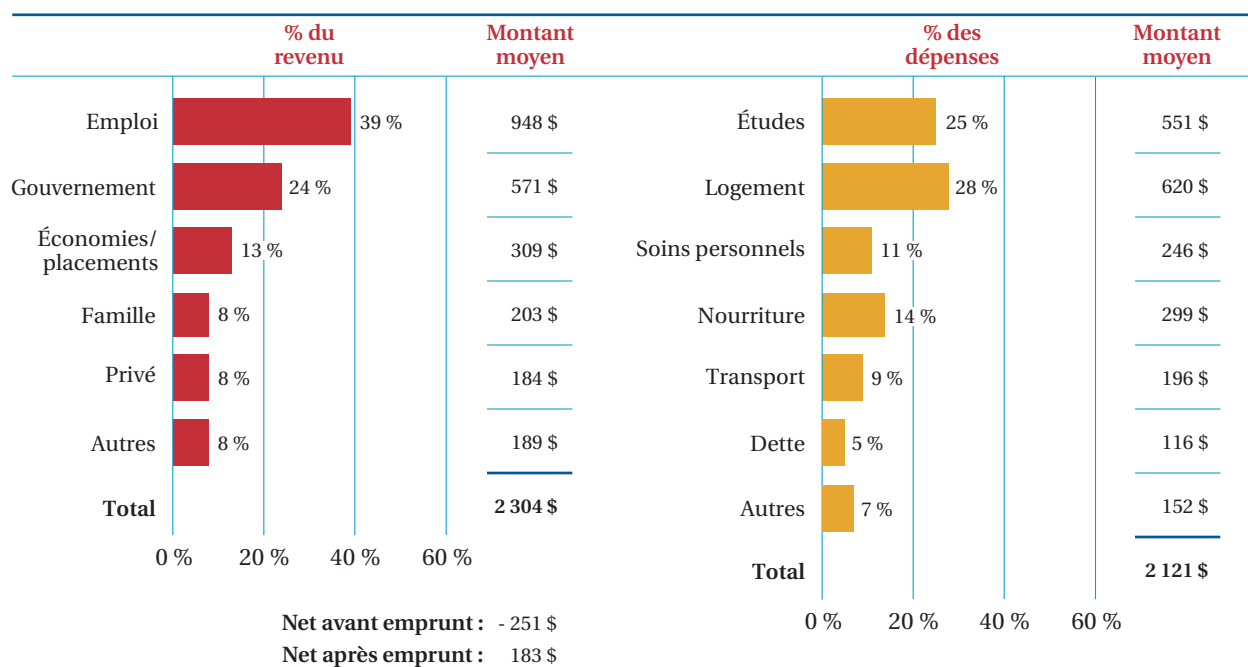
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.12e : Revenu et dépenses mensuels selon l'âge – 24 à 25 ans (n = 639)



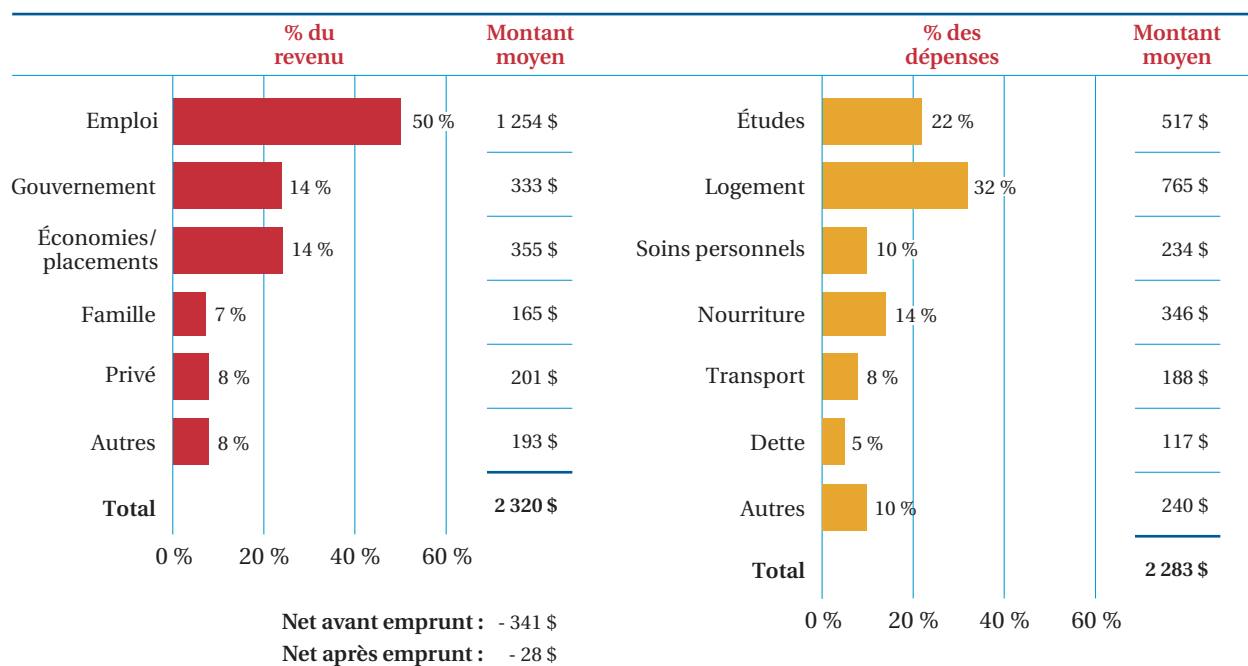
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.12f : Revenu et dépenses mensuels selon l'âge – 26 à 29 ans (n = 610)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.12g : Revenu et dépenses mensuels selon l'âge – 30 ans et plus (n = 779)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

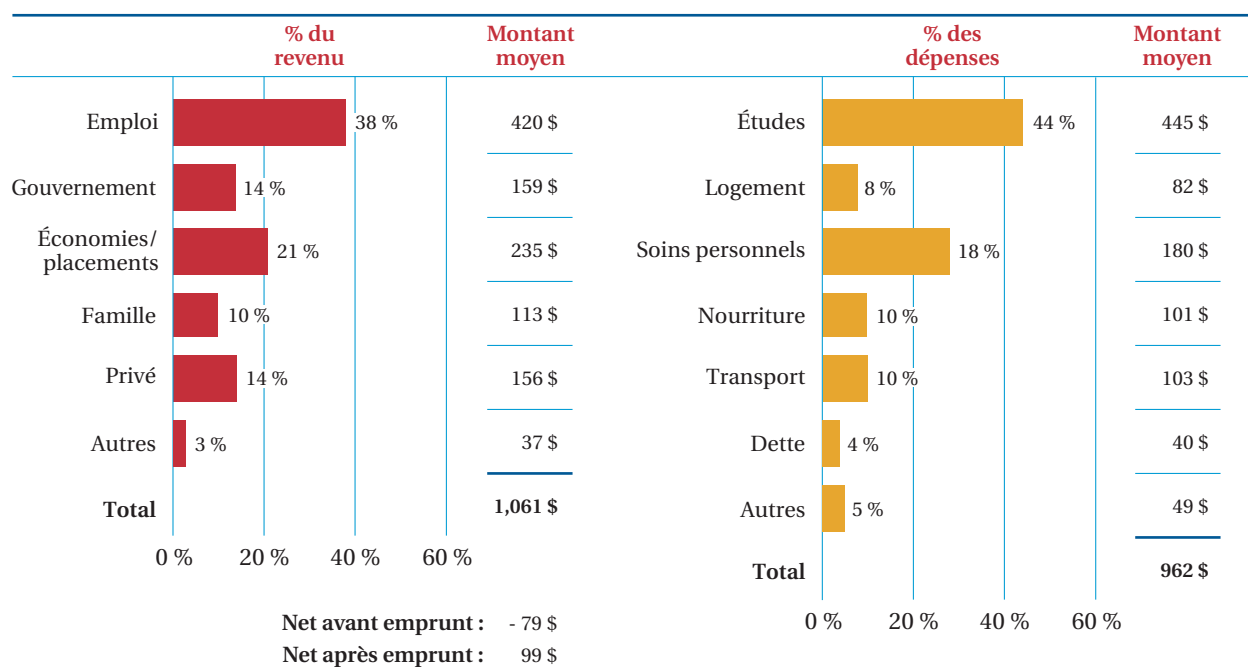
b) Conditions de logement

Les conditions de logement, qui ont une forte incidence sur la situation financière des étudiants, sont grandement tributaires de l'âge. Les étudiants plus jeunes sont plus susceptibles de vivre chez leurs parents ou avec des colocataires que leurs congénères plus âgés qui préfèrent vivre seuls ou en couple. Ainsi, il n'est pas étonnant que les étudiants qui habitent chez leurs parents aient des revenus (une moyenne mensuelle de 1 061 \$) et des dépenses mensuelles (962 \$ en moyenne) considérablement plus faibles que le reste de la population étudiante. Les étudiants ayant des colocataires ont des revenus mensuels beaucoup plus faibles (1 633 \$ par mois, après emprunt) que les étudiants vivant seuls ou en couple (revenu oscillant entre 2 163 \$ et 2 196 \$ par mois, après emprunt). Si l'on exclut les emprunts du calcul du revenu, on constate que les étudiants vivant chez leurs parents ont le solde négatif le moins élevé, tandis que ceux qui vivent avec des colocataires sont encore une fois en mauvaise posture financière. Ils affichent en effet un solde négatif de l'ordre de 569 \$ par mois.

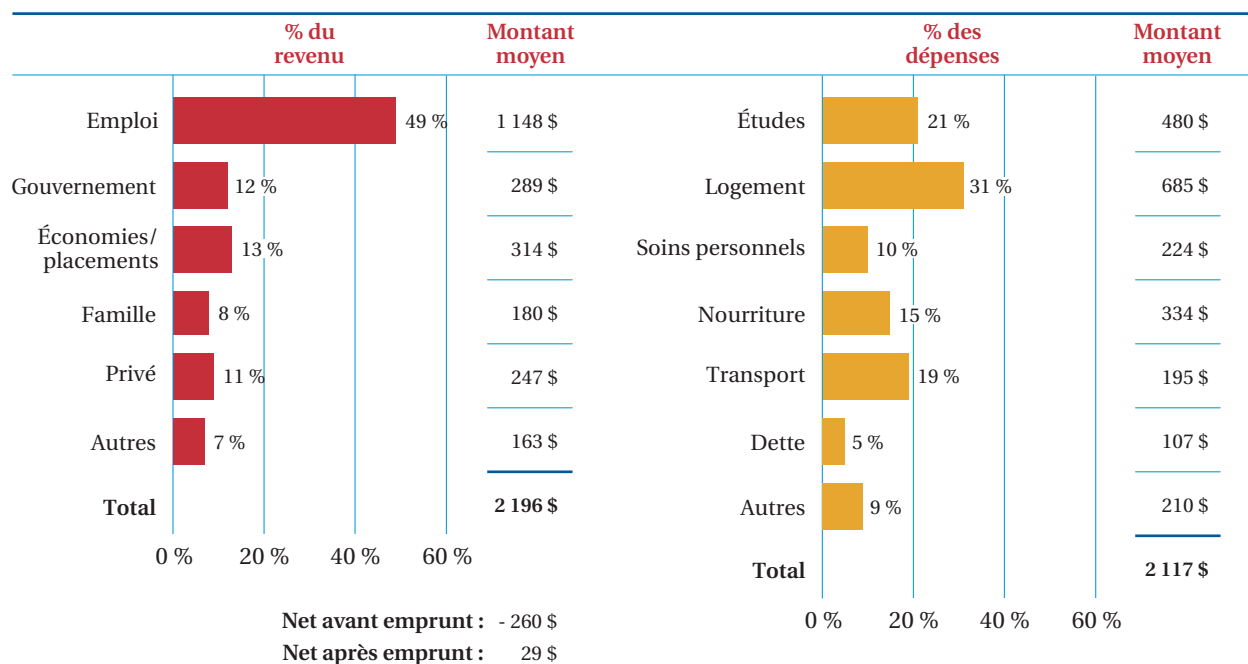
En ce qui a trait au revenu, les étudiants vivant avec des colocataires rapportent les plus faibles gains d'emploi, soit 304 \$ par mois, tandis que ceux vivant en couple signalent les gains d'emploi les plus élevés, soit 1 148 \$ par mois (49 % de leur revenu mensuel). Ce constat n'est pas surprenant compte tenu que les étudiants ayant un conjoint ont tendance à être plus âgés et qu'à ce titre ils obtiennent de meilleurs salaires. Ils sont également plus susceptibles de poursuivre leurs études à temps partiel. Les étudiants vivant chez leurs parents ou en couple bénéficient d'une aide gouvernementale très faible (14 % et 12 % du revenu mensuel moyen). Cette aide constitue en revanche la principale source de revenu des étudiants vivant seuls (673 \$ par mois et 30 % du revenu mensuel moyen) ou vivant avec des colocataires (542 \$ par mois et 32 % de tous les revenus mensuels). Les placements et les épargnes constituent de plus grandes proportions du revenu mensuel moyen des étudiants vivant chez leurs parents, tandis que ceux qui vivent seuls ou en couple retirent les plus importants montants de

leurs économies (environ 314 \$ tous les mois). Les étudiants vivant chez leurs parents bénéficient le moins du soutien financier provenant de membres de la famille (156 \$ par mois), mais ils bénéficient aussi d'une aide en nature. Les étudiants vivant avec des colocataires disent profiter le plus du soutien financier de membres de leur famille, qu'ils affirment être de l'ordre d'environ 270 \$ par mois. Le revenu provenant de sources privées est plus élevé au sein des étudiants vivant seuls ou avec des colocataires; il représente de 11 % à 14 % de leur revenu, c'est-à-dire approximativement 240 \$ par mois.

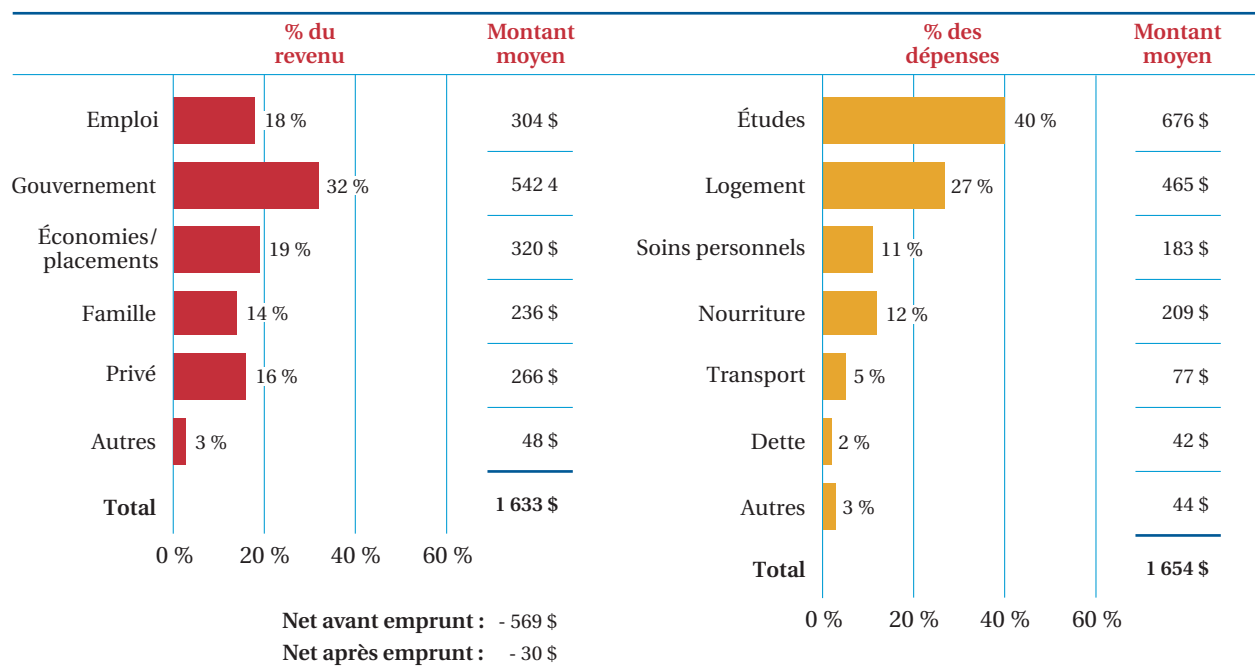
En ce qui concerne les dépenses, ce sont les étudiants vivant chez leurs parents qui engagent le moins de dépenses de logement (82 \$ par mois), bien que certains étudiants versent une pension ou paient à tout le moins une partie des services publics. Même si nous avons demandé aux étudiants d'indiquer seulement les dépenses qu'ils assument *personnellement*, les dépenses moyennes de logement des étudiants vivant seuls et de ceux vivant avec un conjoint sont à peu près semblables (701 \$ et 685 \$ respectivement). Les étudiants vivant avec des colocataires et ceux vivant seuls ont les dépenses relatives aux études les plus élevées; elles s'établissent respectivement à 676 \$ et 619 \$ par mois. Les dépenses alimentaires, à l'instar des dépenses de logement, sont faibles dans le cas des étudiants vivant chez leurs parents (environ 100 \$ par mois). Les étudiants vivant en couple ont les dépenses alimentaires les plus élevées (environ 334 \$ par mois), probablement parce que certains d'entre eux ont également des personnes à charge. Les étudiants vivant avec des colocataires ont les dépenses de transport les plus faibles, sans doute parce qu'ils ont tendance à habiter près de l'établissement d'enseignement. C'est dans le groupe des étudiants qui habitent avec un conjoint (en règle générale, ce sont des étudiants plus âgés) que les montants consacrés au remboursement des dettes sont les plus élevés, et dans celui des étudiants qui vivent chez leurs parents ou avec des colocataires qu'ils sont les plus faibles.

Figure 8.13a : Revenu et dépenses mensuels selon les conditions de logement – Chez les parents (n = 2 105)

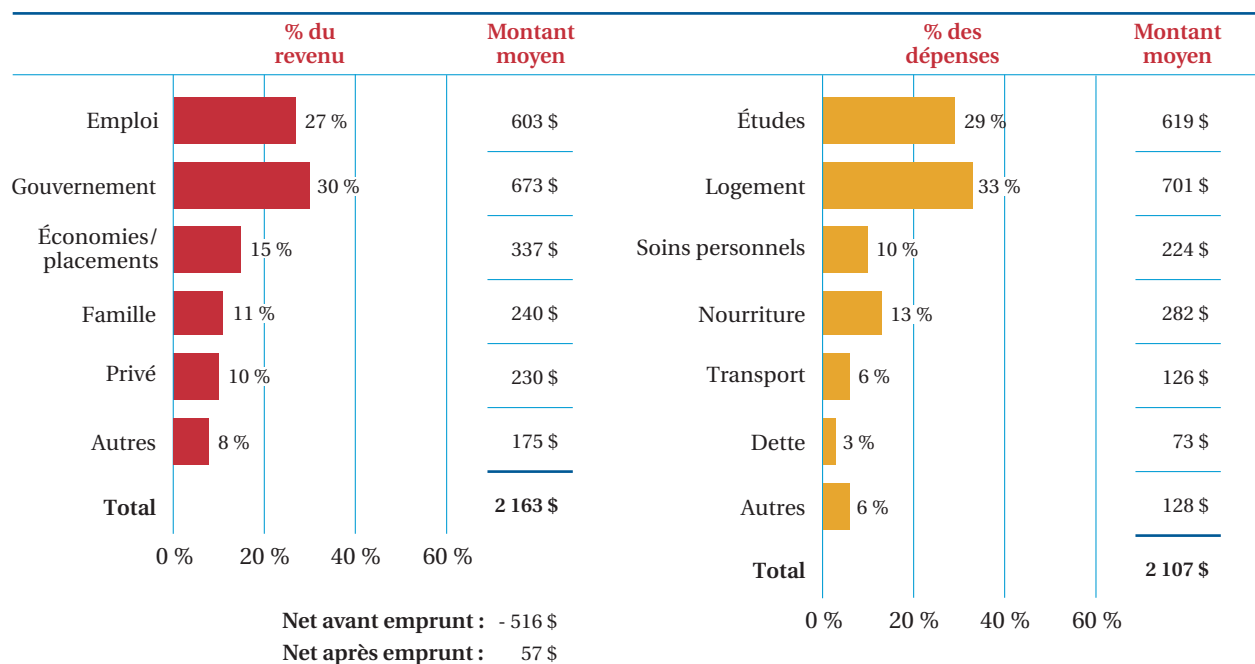
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.13b : Revenu et dépenses mensuels selon les conditions de logement – En couple (n = 1 034)

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.13c : Revenu et dépenses mensuels selon les conditions de logement – Avec des colocataires (n = 2 967)

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.13d : Revenu et dépenses mensuels selon les conditions de logement – Seuls (n = 1 021)

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

c) Type d'établissement d'enseignement

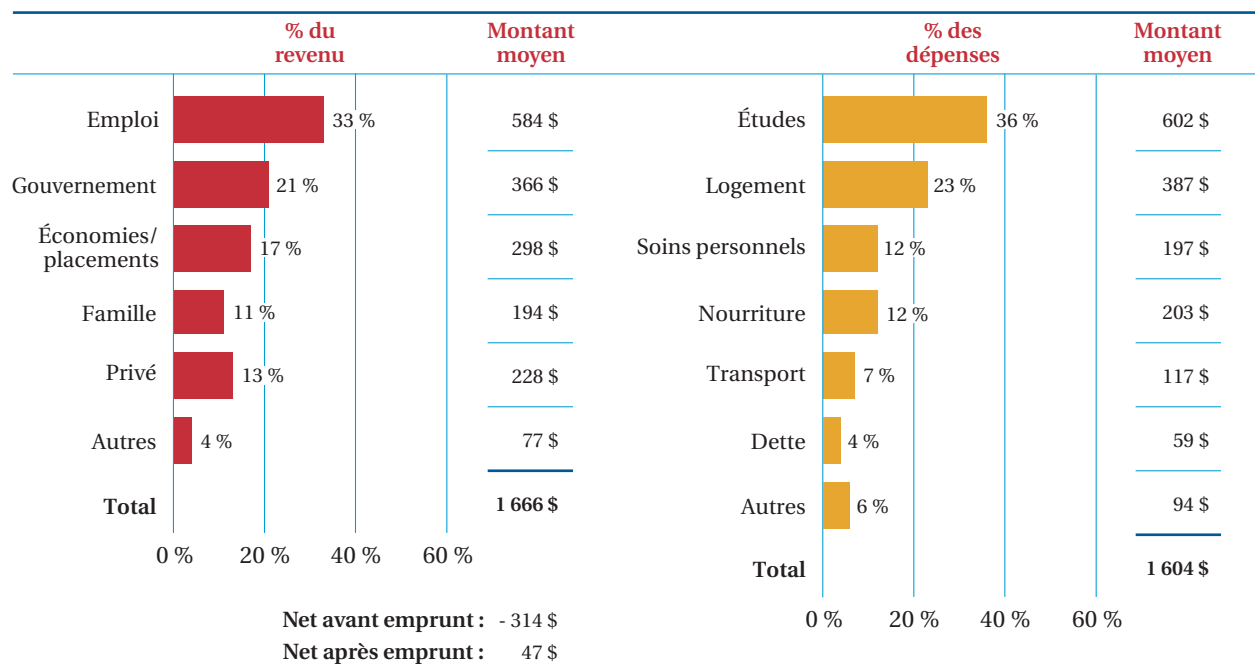
Bien que la situation financière mensuelle des étudiants varie selon le type d'établissement d'enseignement fréquenté, les écarts sont encore une fois tributaires de l'âge. Les dépenses mensuelles de tous les étudiants fréquentant l'université sont d'environ 510 \$ plus élevées que celles des collégiens. Avant emprunt, les étudiants fréquentant l'université accusent un déficit mensuel de l'ordre de 100 \$ supérieur à celui des collégiens, même si les deux groupes d'étudiants ont des soldes mensuels comparables après emprunt.

Au chapitre des revenus, la répartition proportionnelle des sources de revenu des étudiants fréquentant l'université et des collégiens est semblable. Compte tenu que les étudiants fréquentant l'université ont en règle générale des revenus mensuels totaux plus élevés, leur revenu mensuel provenant de chaque source est aussi plus important. Les gains d'emploi constituent la principale source de revenu des deux groupes d'étudiants, mais les étudiants fréquentant l'université rapportent des montants mensuels plus élevés à cet égard; ces derniers sont d'un peu plus de 580 \$. Toutes proportions gardées (mais pas en termes absolus), l'aide gouvernementale est un peu plus

élevée chez les collégiens, tout comme l'est le revenu provenant d'économies et de placements. Les étudiants fréquentant l'université touchent des montants considérablement plus élevés de la part de membres de la famille et de sources privées. Le revenu provenant « d'autres sources », à la fois proportionnel et en termes absolus, est plus élevé au sein des collégiens.

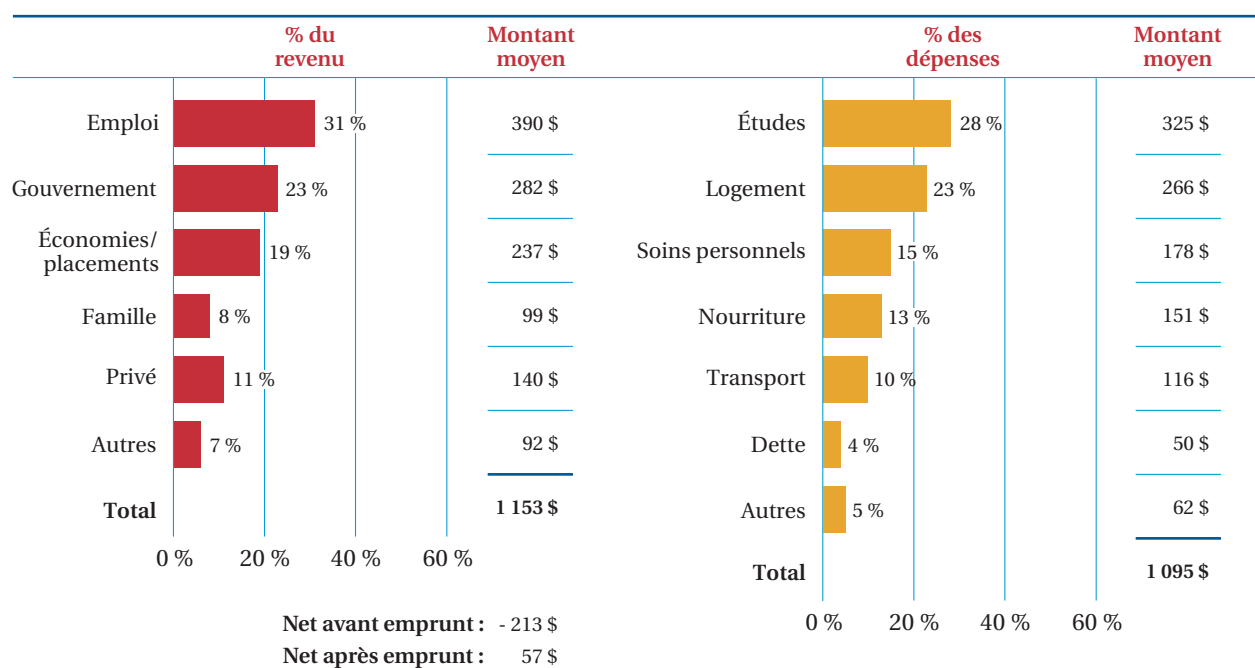
En ce qui concerne les dépenses, la différence la plus importante entre les collégiens et les étudiants fréquentant l'université s'applique aux dépenses relatives aux études et au logement. Tous les mois, les dépenses relatives aux études et au logement des étudiants fréquentant l'université sont respectivement de 602 \$ et 387 \$, alors qu'elles sont de 325 \$ et 266 \$ dans le cas des collégiens. Les dépenses alimentaires et de soins personnels des étudiants fréquentant l'université sont d'environ 200 \$ par mois pour chacun de ces postes, tandis qu'elles sont un peu moins élevées pour les collégiens. Les dépenses de transport sont comparables chez les collégiens et les étudiants fréquentant l'université, mais ces derniers disent dépenser davantage tous les mois au titre « d'autres » dépenses.

Figure 8.14a : Revenu et dépenses mensuels selon le type d'établissement d'enseignement fréquenté – Étudiants d'université (n = 6 094)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.14b : Revenu et dépenses mensuels selon le type d'établissement d'enseignement fréquenté – Collégiens (n = 1 332)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

d) Mode de fréquentation scolaire

La fréquentation à temps plein ou à temps partiel est un autre facteur déterminant pour la situation et le comportement des étudiants sur le plan financier. La situation financière des étudiants à temps plein est beaucoup plus précaire. Bien que les dépenses des étudiants à temps partiel soient beaucoup plus élevées, leur revenu est également plus important. L'écart relatif aux frais mensuels de subsistance est d'environ 300 \$, alors que l'écart de revenu avoisine les 500 \$ par mois. Par conséquent, les étudiants à temps partiel ont des surplus. Si l'on ne tient pas compte des emprunts, les étudiants à temps plein dépensent 38 \$ de plus qu'ils ne gagnent par mois, tandis que les étudiants à temps partiel gagnent 50 \$ de plus qu'ils ne dépensent.

En ce qui concerne le revenu, les gains tirés d'un emploi constituent une importante source d'écart entre les deux catégories d'étudiants. Les étudiants à temps partiel gagnent un peu moins de 1 280 \$ par mois, tandis que les étudiants à temps plein gagnent à peine plus de 300 \$ par mois. Ces derniers comblent ce manque à gagner en faisant appel à

l'aide gouvernementale qui, de l'ordre de 410 \$ par mois, constitue leur principale source de revenu mensuel. Le reste provient d'épargnes (283 \$ par mois), de sources privées (201 \$ par mois) et du soutien financier de membres de la famille (216 \$ par mois). Ces dernières sources de revenu sont moins importantes chez les étudiants à temps partiel, qui comptent surtout sur les gains d'emploi. La portion mensuelle du revenu tiré d'épargnes et de placements est comparable dans les deux catégories d'étudiants, mais les étudiants à temps partiel rapportent une part de revenu beaucoup plus élevée découlant « d'autres sources ».

Quant aux dépenses, les étudiants à temps partiel consacrent davantage d'argent à d'autres types de dépenses que les études. Les dépenses relatives aux études, de l'ordre de 582 \$ par mois, constituent la plus grande part des dépenses des étudiants à temps plein, tandis qu'elles ne représentent que 360 \$ des dépenses mensuelles des étudiants à temps partiel. Ces derniers paient deux fois plus en remboursements de dette et en autres dépenses.

Figure 8.15a : Revenu et dépenses mensuels selon le mode de fréquentation scolaire – Temps plein (n = 7 039)

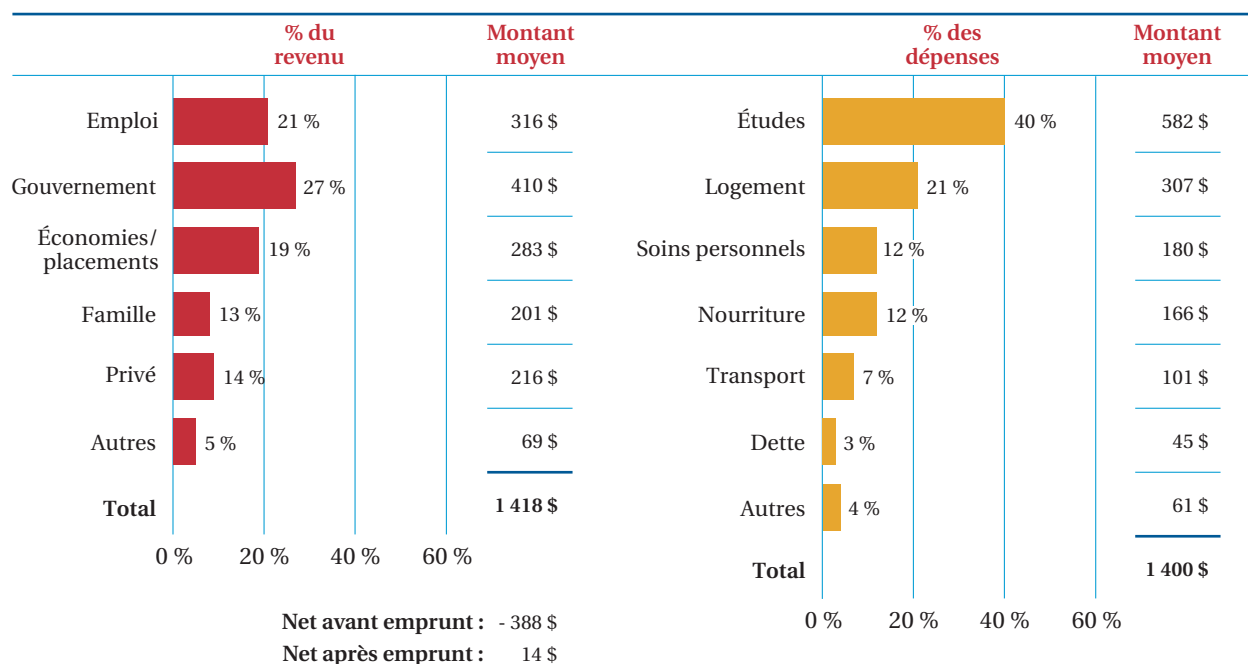
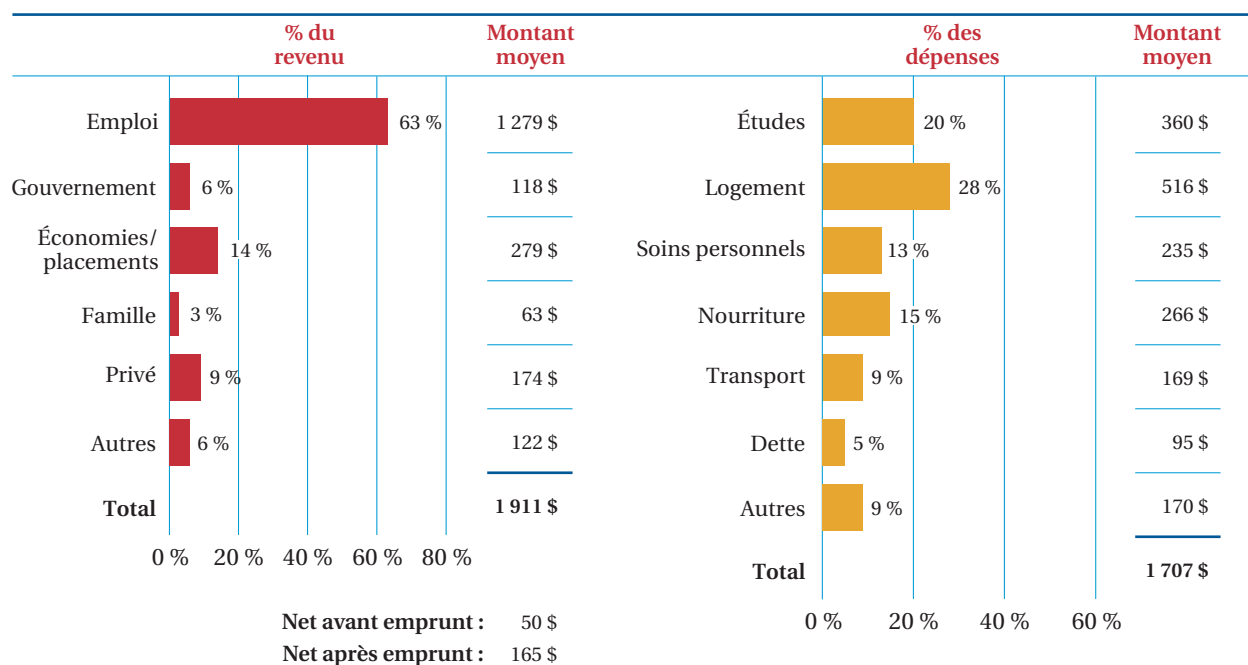


Figure 8.15b : Revenu et dépenses mensuels selon le mode de fréquentation scolaire – Temps partiel (n = 456)

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

e) Situation d'emploi envisagée pendant l'année scolaire

Les étudiants qui ont l'intention de travailler pendant l'année scolaire se démarquent sur le plan financier par rapport à ceux qui n'en ont aucune intention⁵⁶. Grâce à leur revenu d'emploi, les étudiants qui occupent un emploi présentent tous les mois un surplus moyen de 100 \$ après emprunt, tandis que les étudiants qui ne travaillent pas accusent un déficit moyen de 17 \$, même après emprunt. Avant de contracter des emprunts, les étudiants inactifs dépensent 488 \$ de plus par mois qu'ils ne gagnent.

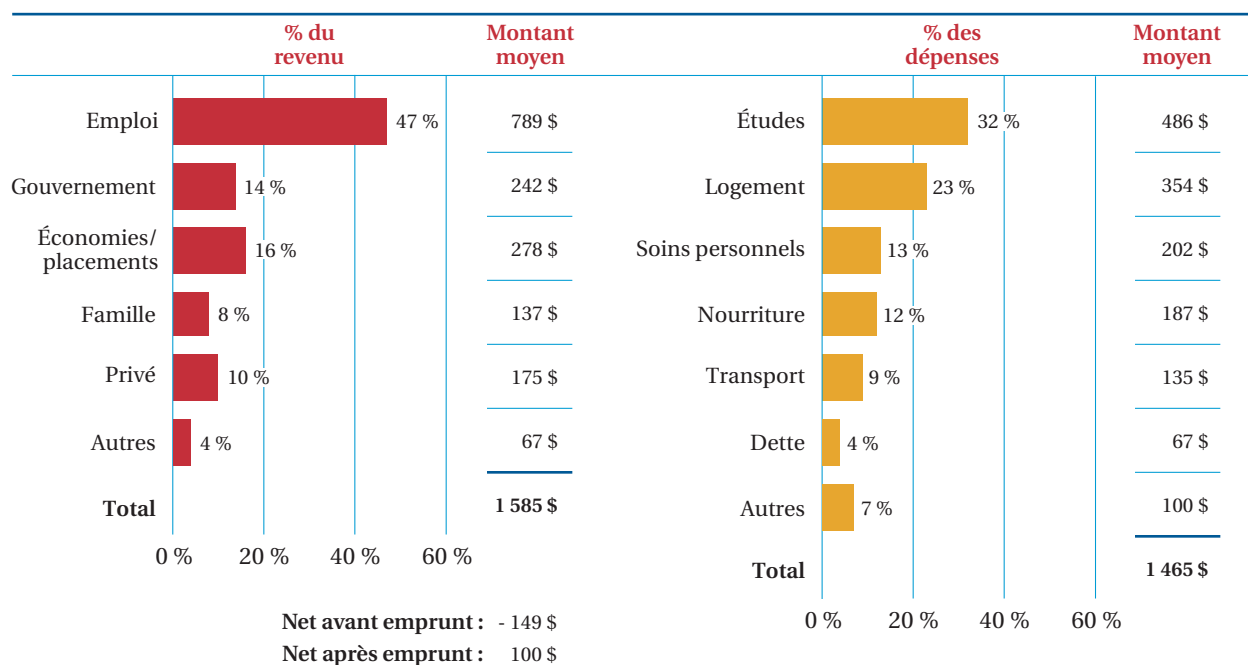
En ce qui concerne le revenu, même les étudiants qui ne sont pas censés travailler rapportent un faible revenu d'emploi (130 \$ par mois en moyenne) quelques mois après le début de l'année scolaire. Les gains d'emploi représentent la majorité du revenu mensuel (47 %) des étudiants occupant un emploi; ils sont de l'ordre de 789 \$ par mois. Les étudiants

qui n'ont pas l'intention de travailler pendant l'année scolaire combrent le manque à gagner grâce à l'aide gouvernementale (33 % de leur revenu mensuel, ce qui représente 501 \$), aux sources privées (226 \$ par mois) et au soutien financier de membres de leur famille (259 \$ par mois). Les étudiants occupant un emploi touchent des montants considérablement moins élevés de toutes ces sources.

Quant aux dépenses, les étudiants ne souhaitant pas travailler engagent près de 100 \$ de plus par mois en dépenses relatives aux études, mais ils dépensent moins que les étudiants ayant un emploi pour des frais de transport et d'autres dépenses. Les dépenses de logement et alimentaires sont relativement stables au sein des deux groupes, mais les étudiants ayant un emploi ont des remboursements de dette plus élevés.

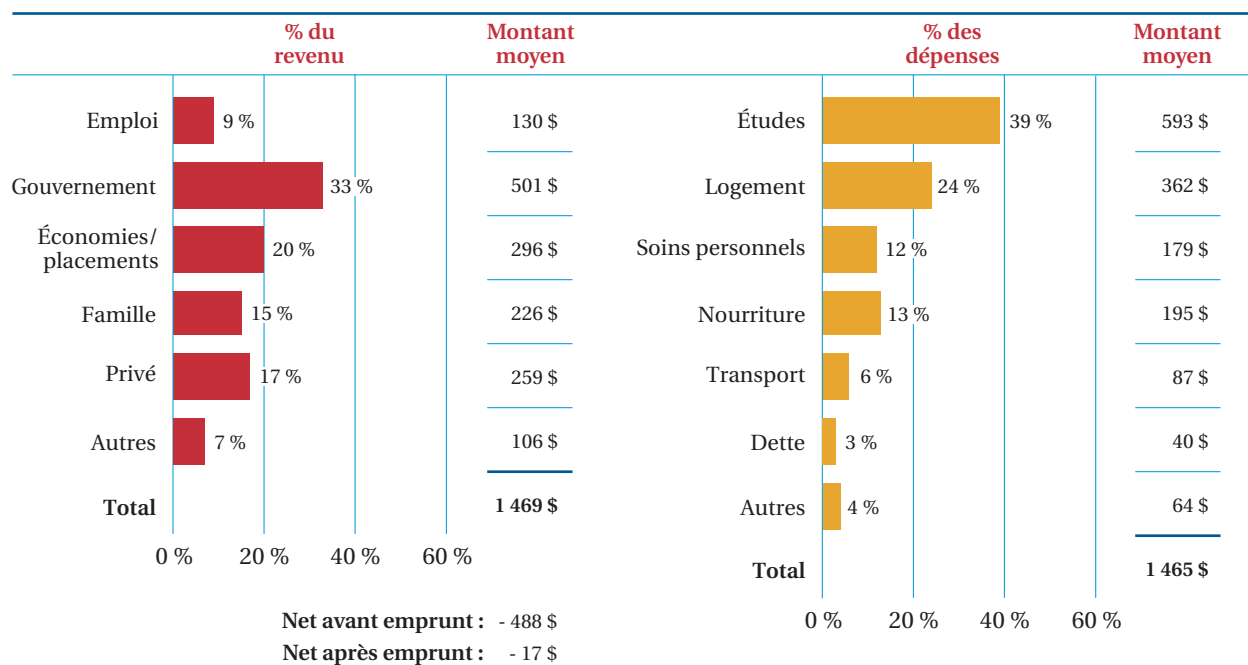
56. Il y a une forte corrélation entre le mode de fréquentation scolaire et la situation d'emploi.

Figure 8.16a : Revenu et dépenses mensuels selon la situation d'emploi – Travailleurs (n = 3 924)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.16b : Revenu et dépenses mensuels selon la situation d'emploi – Sans emploi (n = 3 112)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

f) Soutien financier des parents

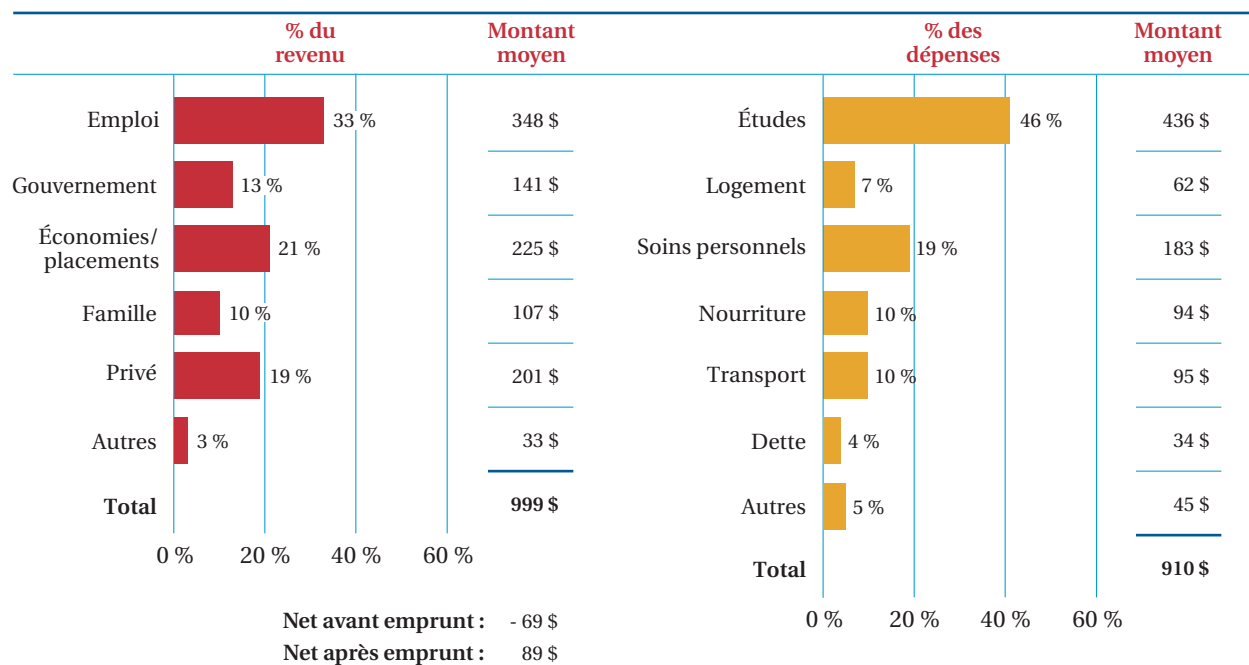
Les étudiants qui profitent du soutien financier de leurs parents tout en habitant chez ceux-ci ont un revenu (999 \$) et des dépenses (910 \$) bien inférieurs à ceux des autres étudiants. Les étudiants vivant chez leurs parents qui ne bénéficient d'aucune aide financière ont un revenu de 1 318 \$ et des dépenses de l'ordre de 1 210 \$ par mois. Ceux qui n'habitent pas chez leurs parents mais qui profitent du soutien financier de ces derniers gagnent 1 752 \$ et dépensent 1 753 \$, tandis que ceux qui n'habitent pas chez leurs parents et ne bénéficient pas de leur soutien financier gagnent 2 102 \$ et dépensent 2 035 \$. Ces tendances ont une forte corrélation avec l'âge : les étudiants vivant chez leurs parents et profitant de leur soutien financier ont tendance à être plus jeunes, tandis que ceux ne vivant pas chez leurs parents et ne bénéficiant pas de leur soutien financier sont plus âgés. Si l'on ne tient pas compte du soutien financier des parents, les étudiants n'habitant pas chez leurs parents accusent les déficits mensuels les plus importants avant emprunt, tandis que ceux vivant chez leurs parents ont les surplus les plus élevés après emprunt.

En ce qui a trait au revenu, les étudiants ne profitant pas du soutien financier de leurs parents ont des gains d'emploi beaucoup plus élevés (sans tenir compte des conditions de logement)⁵⁷. Les étudiants bénéficiant du soutien financier de leurs parents qui n'habitent pas chez ces derniers reçoivent en moyenne 165 \$ de plus par mois. Les étudiants qui n'obtiennent pas le soutien financier de leurs parents et qui ne vivent pas chez ces derniers ont tendance à profiter du soutien d'autres membres de la famille (143 \$ par mois). Or, cette source de revenu est minime (36 \$) chez les étudiants vivant chez leurs parents sans profiter d'une aide financière. Les étudiants obtenant le soutien financier de leurs parents touchent en moyenne environ 320 \$ de moins en subventions et en prêts du gouvernement

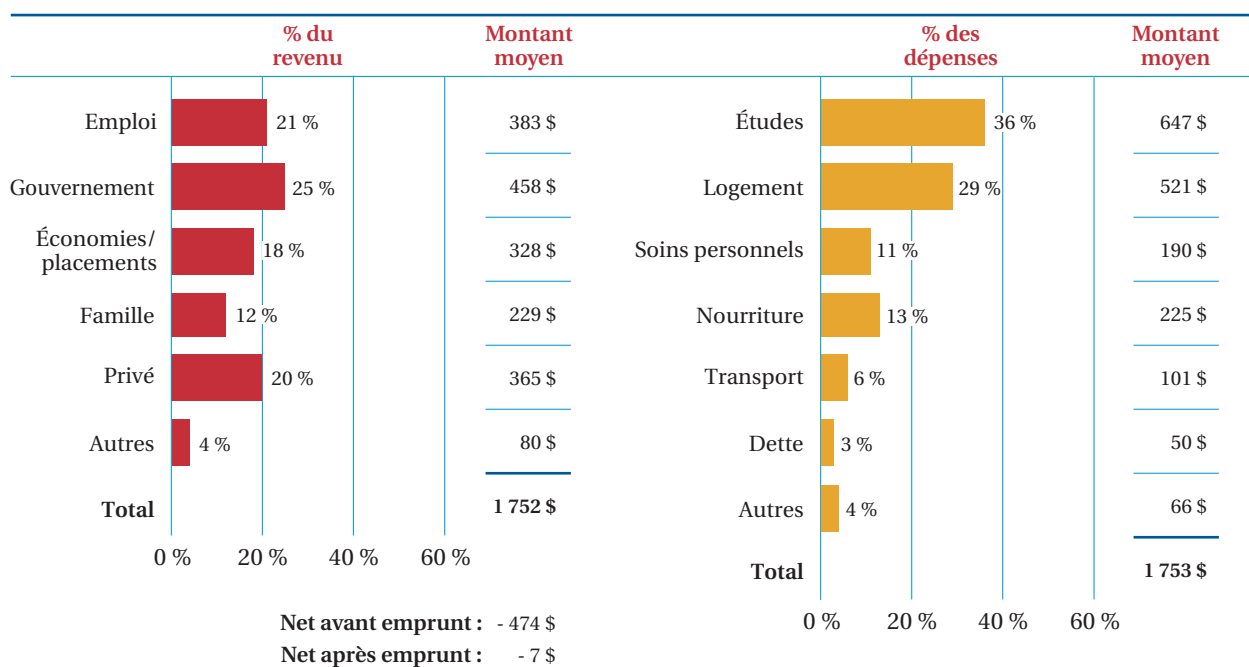
s'ils habitent chez leurs parents. Les étudiants ne bénéficiant pas du soutien financier de leurs parents reçoivent 240 \$ de moins en subventions et en prêts gouvernementaux s'ils vivent chez leurs parents. Il est intéressant de souligner que l'aide gouvernementale est marginalement plus élevée dans le cas des étudiants ne vivant pas chez leurs parents et ne bénéficiant pas de la contribution financière de ces derniers que chez les étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents mais qui profitent de leur soutien financier (même si les gains provenant d'un emploi sont plus beaucoup plus élevés dans le premier groupe). Les étudiants qui habitent chez leurs parents ont des niveaux comparables de revenu provenant d'épargnes et de placements, peu importe s'ils bénéficient ou non du soutien financier de leurs parents. Les deux groupes d'étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents déclarent aussi tirer un revenu comparable de ces deux sources. Les étudiants qui ne bénéficient pas du soutien financier de leurs parents et qui ne vivent pas chez eux touchent un revenu plus élevé provenant « d'autres sources » que les trois autres groupes.

Au chapitre des dépenses, les étudiants qui bénéficient à la fois du soutien financier et du toit de leurs parents ont des dépenses globales moins élevées, mis à part les dépenses personnelles qui s'apparentent à celles des étudiants qui bénéficient du soutien financier de leurs parents mais qui ne vivent pas chez eux. Les étudiants du dernier groupe rapportent les dépenses relatives aux études les plus élevées (647 \$ par mois), mais les étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents et qui n'obtiennent pas le soutien financier de ces derniers engagent davantage d'autres types de dépenses. Ce constat n'est pas étonnant compte tenu que les étudiants de ce groupe ont tendance à être plus âgés et sont plus susceptibles d'avoir des personnes à charge et d'autres responsabilités financières importantes.

57. Tel qu'abordé au chapitre portant sur le soutien financier provenant de membres de la famille.

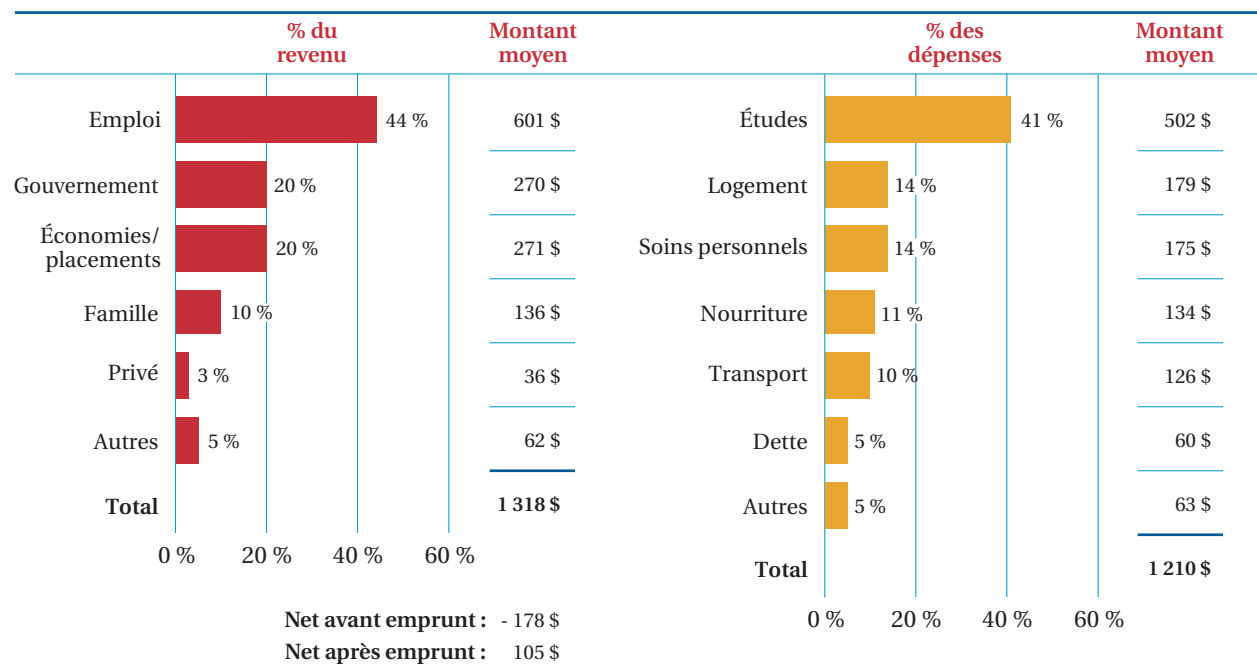
Figure 8.17a : Revenu et dépenses mensuels selon le soutien des parents – Soutien des parents – habite chez ses parents (n = 1 544)

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.17b : Revenu et dépenses mensuels selon le soutien des parents – Soutien des parents – habite ailleurs (n = 3 113)

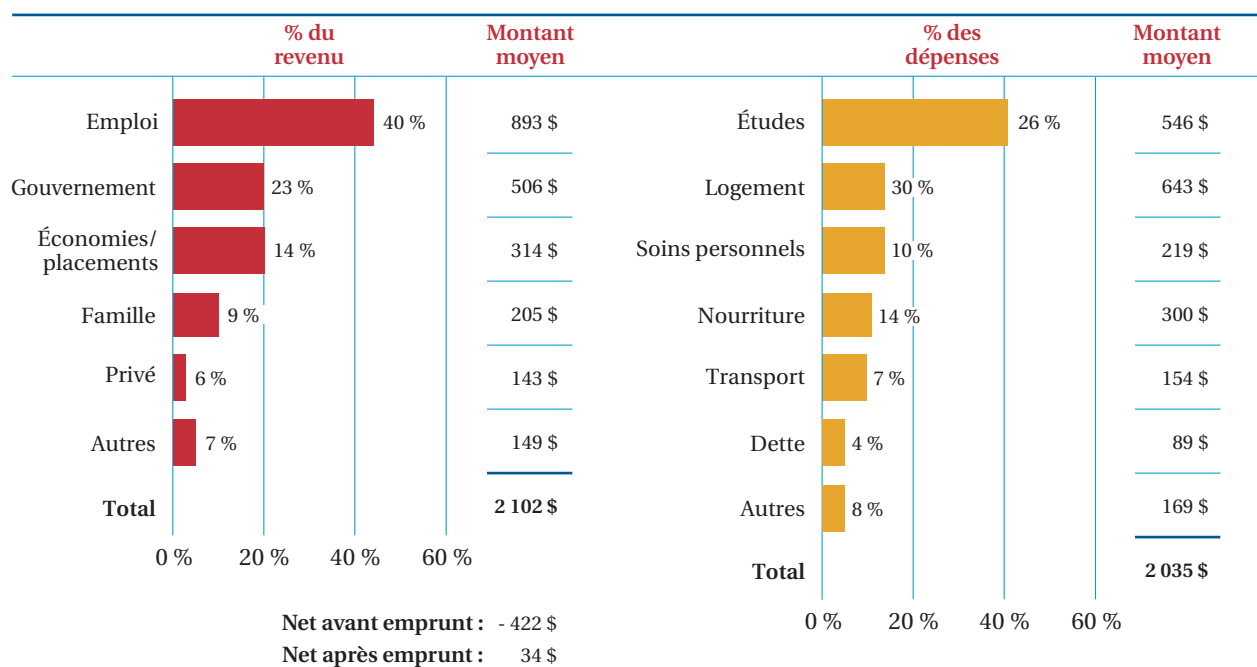
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.17c : Revenu et dépenses mensuels selon le soutien des parents – Pas de soutien des parents – habite chez ses parents (n = 697)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.17d : Revenu et dépenses mensuels selon le soutien des parents – Pas de soutien des parents – habite ailleurs (n = 2 124)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

g) Situation relative aux prêts du gouvernement

Les étudiants qui n'habitent pas chez leurs parents et qui bénéficient de prêts du gouvernement⁵⁸ ont un revenu (2 087 \$ par mois) comparable à celui des étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents et qui n'obtiennent pas de tels prêts (1 846 \$ par mois). Ces groupes d'étudiants rapportent également les frais de subsistance les plus élevés (1 876 \$ et 1 931 \$ par mois). Les étudiants qui vivent chez leurs parents et qui ne reçoivent pas de prêts du gouvernement gagnent et dépensent en moyenne moins de la moitié de ces montants. Les bénéficiaires de prêts gouvernementaux accusent les déficits mensuels les plus élevés avant emprunt, surtout ceux qui ne vivent pas chez leurs parents (781 \$). Après emprunt toutefois, ils ont les surplus mensuels les plus élevés, peu importe leurs conditions de logement (137 \$ dans le cas des étudiants vivant chez leurs parents et 208 \$ pour ceux qui vivent ailleurs). Cependant, leurs déficits mensuels avant emprunt sont aussi les plus élevés. Les étudiants ne touchant pas de prêts du gouvernement qui ne vivent pas chez leurs parents ont des déficits de 116 \$, même après emprunt.

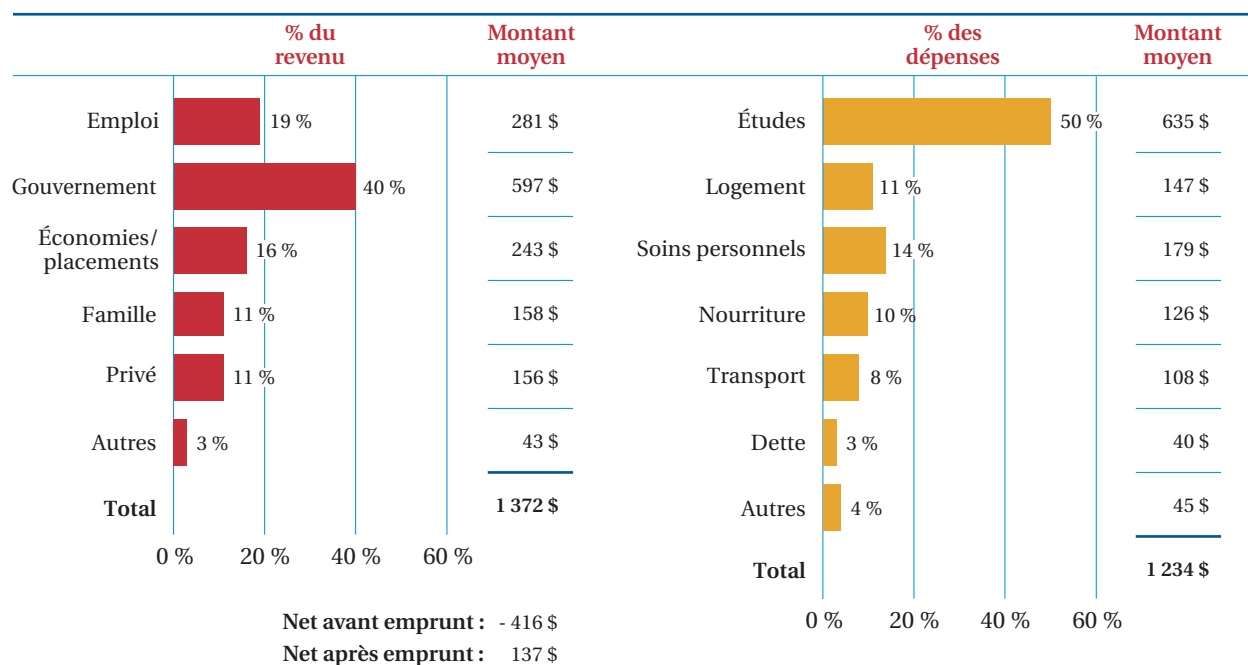
En ce qui a trait au revenu, les étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents et qui bénéficient de prêts du gouvernement dépendent largement de cette source de revenu (elle représente 54 % du revenu mensuel total, c.-à-d. 1 179 \$ par mois). Comme prévu, ces étudiants rapportent les plus faibles gains provenant d'un emploi (226 \$ par mois). Les étudiants vivant chez leurs parents qui profitent des prêts étudiants dépendent moins de cette forme de revenu (elle représente 40 % de leur revenu mensuel total, c'est-à-dire 597 \$).

Bien que les étudiants qui ne profitent pas de prêts du gouvernement aient une répartition proportionnelle semblable de leur revenu mensuel, peu importe leurs conditions de logement, ceux qui ne vivent pas chez leurs parents rapportent les montants les plus importants provenant de toutes sources, sauf l'aide gouvernementale et le financement privé. Les gains d'emploi de ces étudiants sont de 930 \$: ils tirent tous les mois 344 \$ d'épargnes et de placements, et ils reçoivent 301 \$ de membres de la famille. Même si les étudiants qui vivent chez leurs parents et qui reçoivent des prêts du gouvernement rapportent un revenu plus élevé provenant de sources privées que les étudiants vivant chez leurs parents qui ne touchent pas cette forme d'aide financière, les deux groupes d'étudiants profitent de montants comparables provenant d'épargnes, de membres de la famille et « d'autres sources ».

Quant aux dépenses, les étudiants ne vivant pas chez leurs parents qui n'obtiennent aucune aide gouvernementale engagent le plus de dépenses d'autres types. Les étudiants bénéficiaires d'une aide gouvernementale qui ne vivent pas chez leurs parents arrivent au second rang en fait de frais de subsistance, tandis que les étudiants vivant chez leurs parents qui ne profitent pas de cette forme d'aide dépensent le moins. Les étudiants vivant chez leurs parents qui reçoivent des prêts gouvernementaux engagent plus de dépenses relatives aux études et au logement que ceux qui ne bénéficient pas de cette forme d'aide. Or, les autres dépenses de ces deux groupes d'étudiants sont semblables.

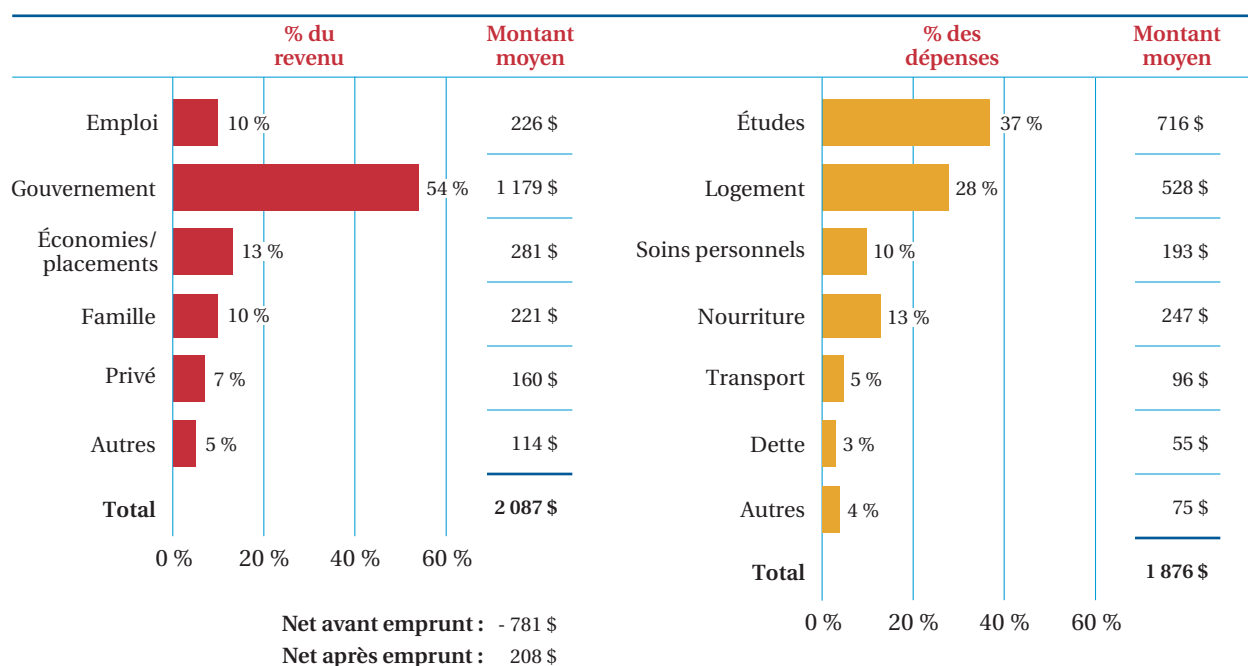
58. Dans cette section, nous nous limitons aux prêts, excluant les autres formes d'aide gouvernementale, afin de classer les étudiants. Toutefois, les données relatives au revenu provenant du gouvernement comprennent à la fois les prêts et l'aide gouvernementale non remboursable.

Figure 8.18a : Revenu et dépenses mensuels selon l'aide gouvernementale (prêts) – Aide gouvernementale – habite chez ses parents (n = 691)



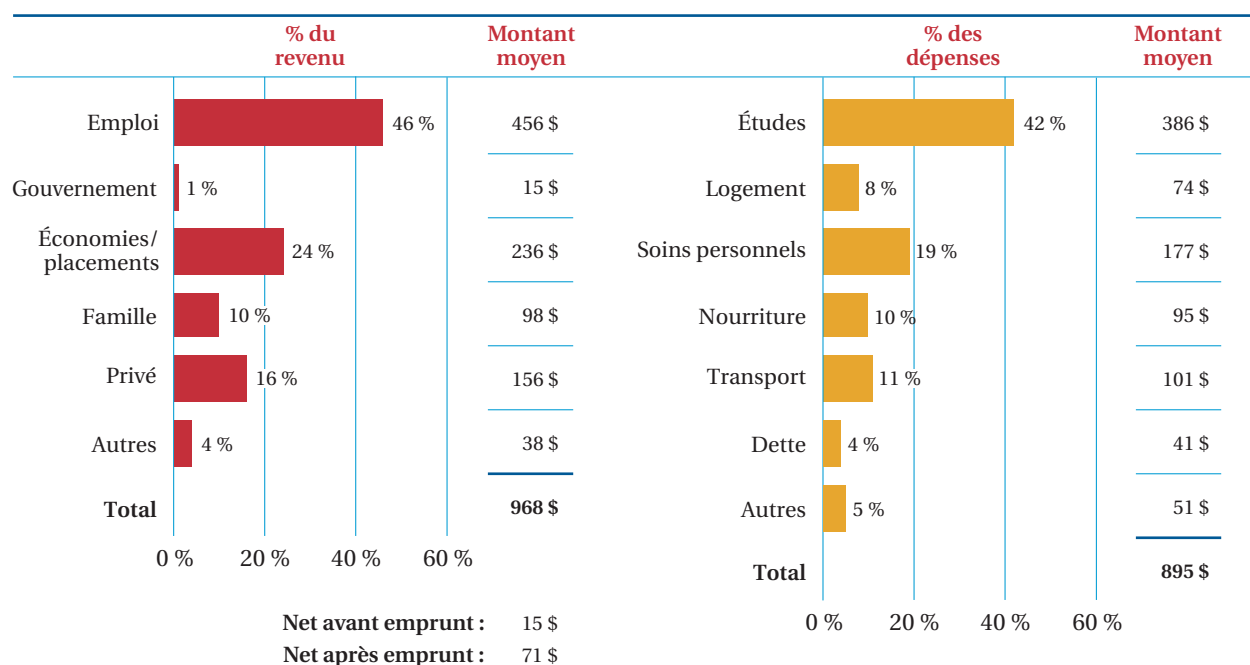
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.18b : Revenu et dépenses mensuels selon l'aide gouvernementale (prêts) – Aide gouvernementale – habite ailleurs (n = 2 559)



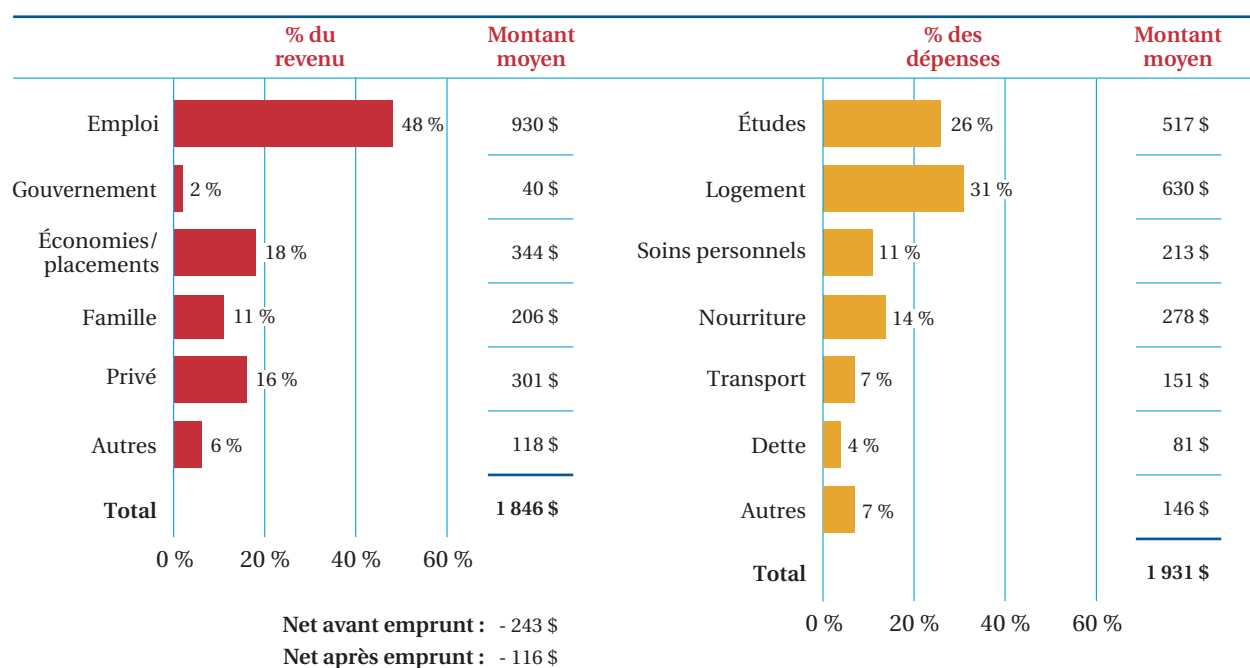
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.18c : Revenu et dépenses mensuels selon l'aide gouvernementale (prêts) – Pas d'aide gouvernementale – habite chez ses parents (n = 1 592)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.18d : Revenu et dépenses mensuels selon l'aide gouvernementale (prêts) – Pas d'aide gouvernementale – habite ailleurs (n = 2 612)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

h) Province

Il y a quelques différences notables entre les étudiants de chaque province. Les étudiants albertains ont le revenu mensuel le plus élevé (1 776 \$), suivis de près par les étudiants de la Nouvelle-Écosse (1 723 \$) et du Nouveau-Brunswick (1 716 \$ par mois). Les étudiants du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador ont le revenu mensuel le plus faible (environ 1 230 \$). Les dépenses suivent la même tendance. Les étudiants de la Nouvelle-Écosse et de l'Alberta dépensent le plus (environ 1 800 \$ par mois), tandis que les étudiants du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador dépensent le moins (1 053 \$ et 1 248 \$). Les étudiants du Manitoba figurent parmi ceux qui dépensent le moins (1 293 \$), alors que les étudiants des autres provinces ont des dépenses mensuelles semblables (oscillant entre 1 570 \$ et 1 670 \$). Les étudiants du Québec ont la situation financière la plus avantageuse avant et après emprunt, tout comme ceux du Manitoba après emprunt. Avant emprunt, les étudiants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan accusent tous des déficits de plus de 500 \$.

En ce qui concerne le revenu, les gains provenant d'un emploi sont les plus élevés en Colombie-Britannique et en Alberta (oscillant entre 688 \$ et 721 \$ par mois). Viennent ensuite le Manitoba (643 \$), le Québec (513 \$) et l'Ontario (503 \$). Il faut souligner que les étudiants du Manitoba rapportent des montants légèrement plus faibles, puisque les gains d'emploi représentent la part la plus importante de leur revenu mensuel, c'est-à-dire 44 %. Les gains d'emploi des étudiants du Québec sont aussi élevés en termes relatifs, constituant 41 % du revenu mensuel. L'aide gouvernementale est la principale source de revenu des étudiants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse (613 \$ et 546 \$ par mois respectivement). Les étudiants de l'Ontario

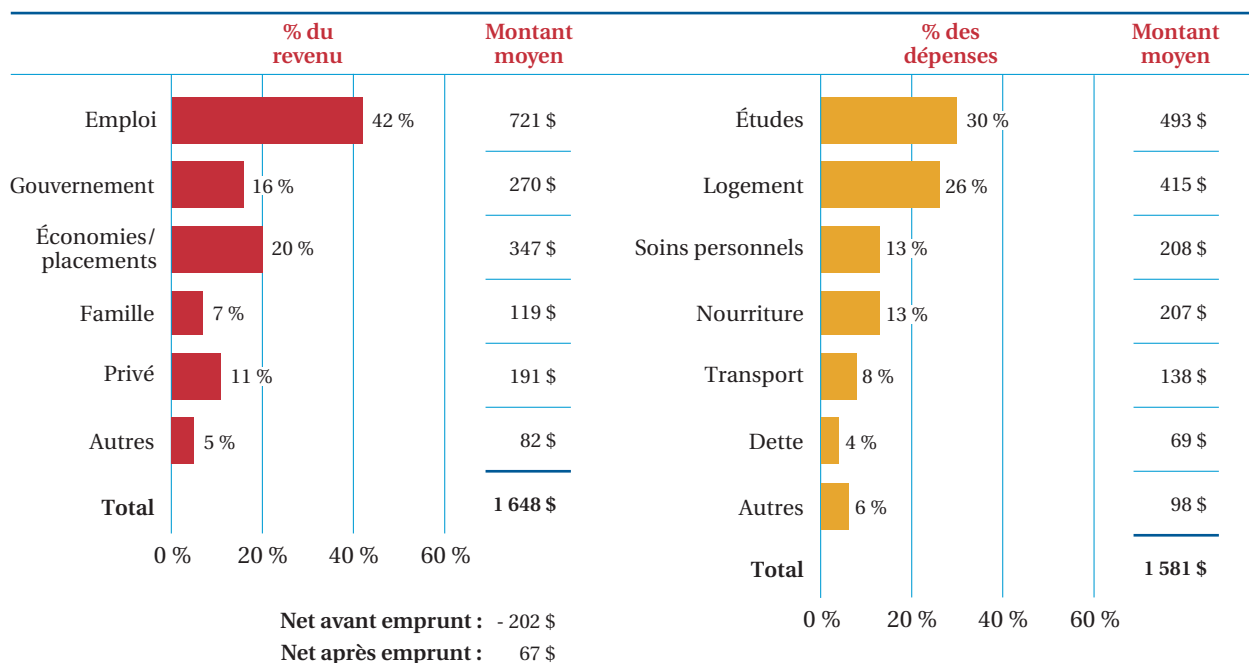
et de la Saskatchewan sont ceux qui bénéficient le plus de l'aide gouvernementale (403 \$ et 379 \$ par mois respectivement) après les étudiants de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Les étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador profitent d'une aide gouvernementale légèrement plus faible que les étudiants des autres provinces. Or, l'aide gouvernementale constitue une part importante de leur revenu (28 %). Ce sont les étudiants du Manitoba et du Québec qui profitent le moins de l'aide gouvernementale (en moyenne, de 170 \$ à 240 \$ par mois). Les étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador bénéficient le moins du soutien financier de membres de la famille (152 \$ par mois). Cette forme d'aide est la plus importante en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et en Alberta (pouvant atteindre 267 \$ par mois). Ce sont les étudiants de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse qui font le plus appel à des sources privées de financement. Les étudiants du Québec, de la Colombie-Britannique et du Manitoba sont les moins susceptibles d'avoir recours à ces sources.

Quant aux dépenses, ce sont les études qui coûtent le plus cher aux étudiants de toutes les provinces. Les étudiants de la Nouvelle-Écosse sont ceux qui paient les droits de scolarité et autres frais d'études les plus élevés, et par une grosse marge (867 \$ par mois). Viennent ensuite les étudiants du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan (environ 700 \$ chacun). Les dépenses relatives aux études les plus modestes sont effectuées au Québec (300 \$ par mois) et au Manitoba (417 \$ par mois). Les dépenses de logement occupent une part comparable des dépenses mensuelles des étudiants de toutes les provinces, même si elles sont un peu plus faibles à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. Exprimées en termes absolus toutefois, les dépenses de logement sont les plus élevées en Alberta (481 \$

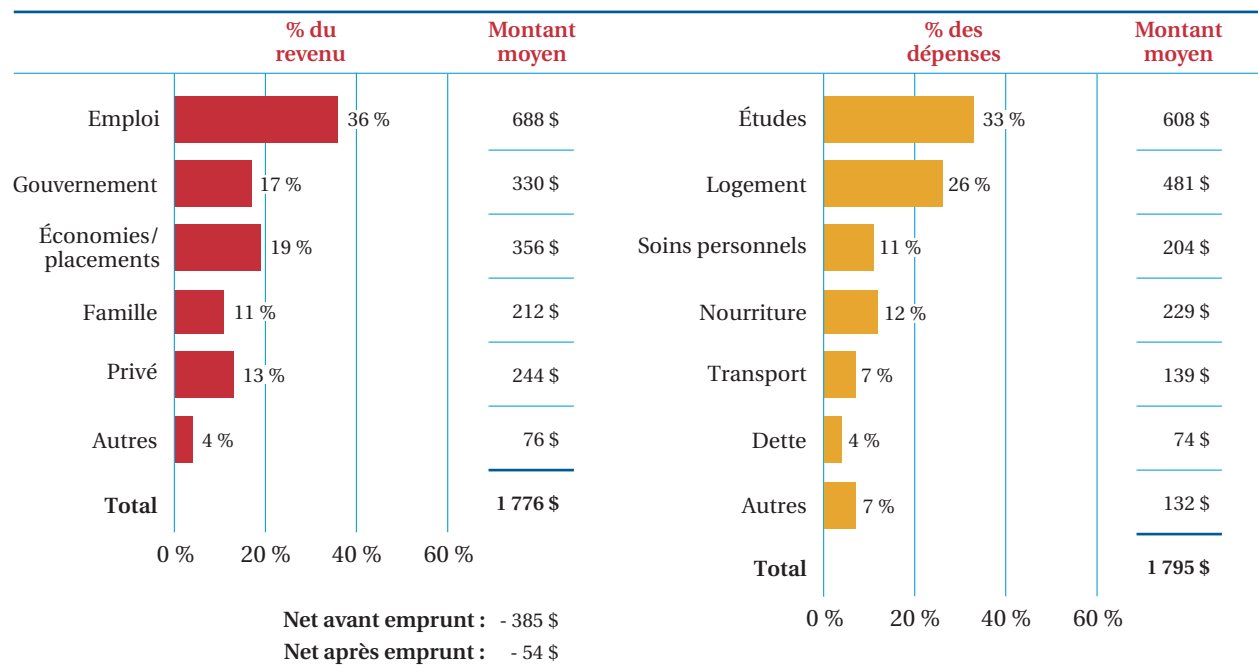
par mois) et les plus faibles à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador ainsi qu'au Québec (environ de 236 \$ à 227 \$ par mois). Les dépenses personnelles sont relativement semblables dans l'ensemble du pays. Elles varient de 165 \$ en Nouvelle-Écosse à 208 \$ par mois en Colombie-Britannique. Les dépenses alimentaires fluctuent un peu plus. Les étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec et du Manitoba dépensent entre 151 \$ et 167 \$ par mois à ce titre, alors que les étudiants de l'Alberta dépensent

229 \$ par mois. Les dépenses de transport sont plus élevées en Alberta et en Colombie-Britannique, et les plus faibles au Québec et en Nouvelle-Écosse. Il en va de même des remboursements de dette. Les étudiants de l'Alberta et de la Colombie-Britannique effectuent les remboursements de dette les plus élevés (de 74 \$ à 69 \$ par mois), tandis que leurs congénères du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador déboursent environ deux fois moins à ce titre.

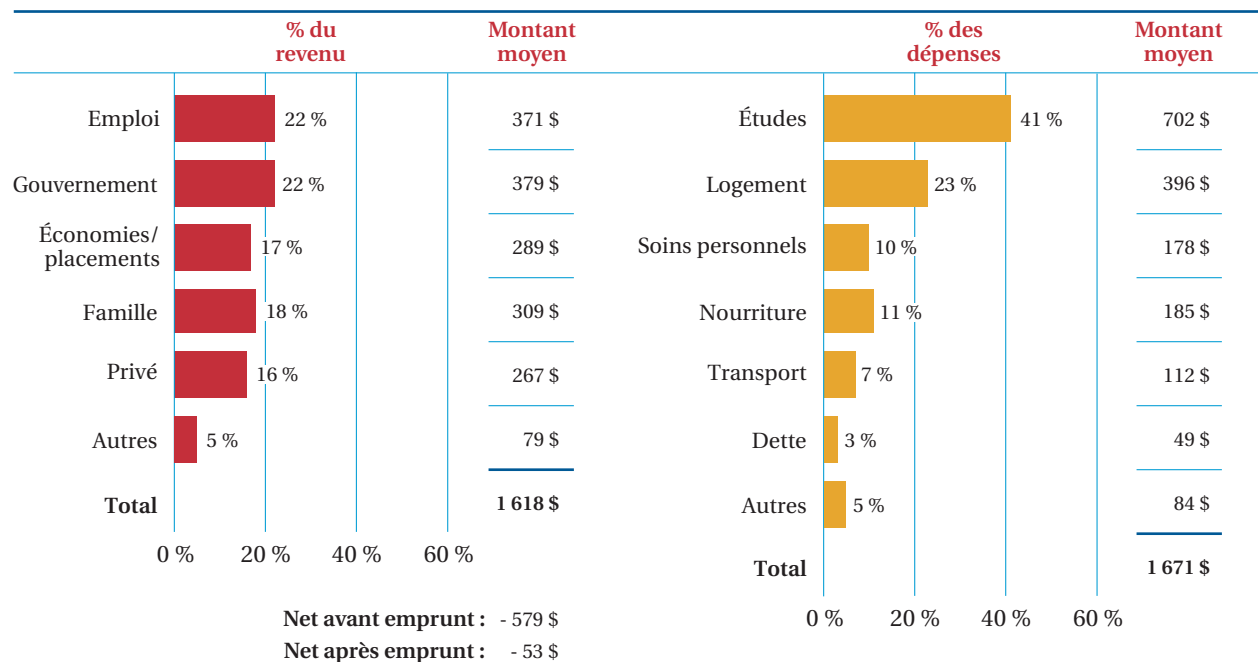
Figure 8.19a : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Colombie-Britannique (n = 1 008)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

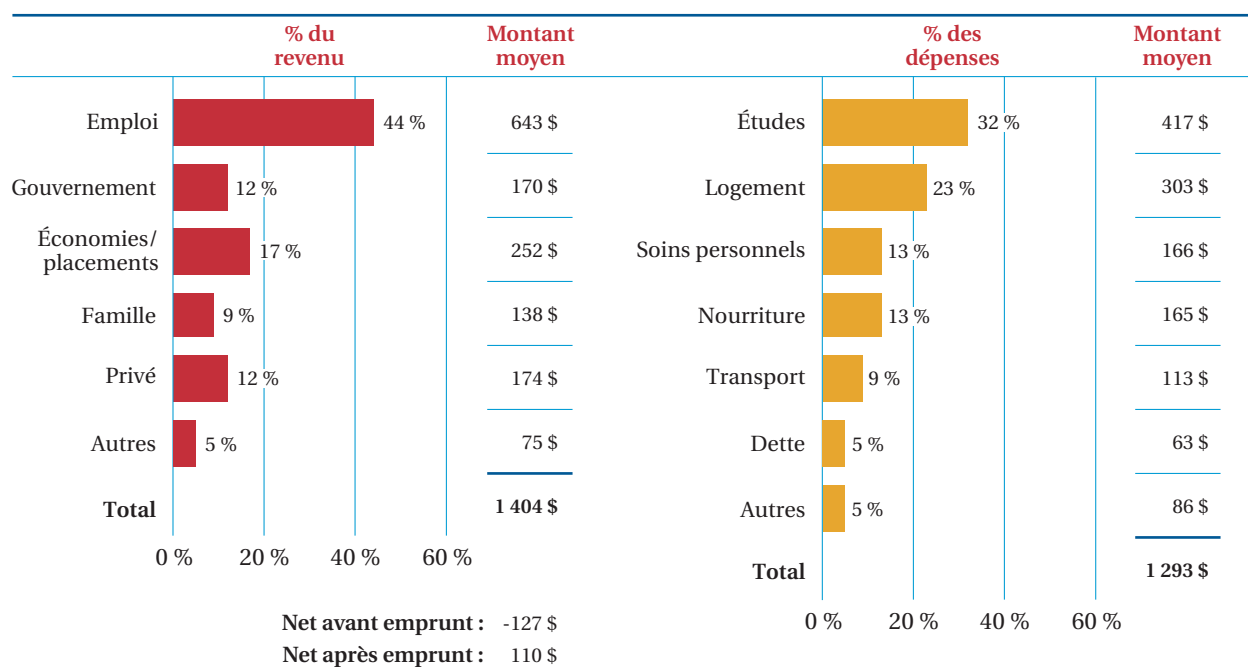
Figure 8.19b : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Alberta (n = 1 234)

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.19c : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Saskatchewan (n = 551)

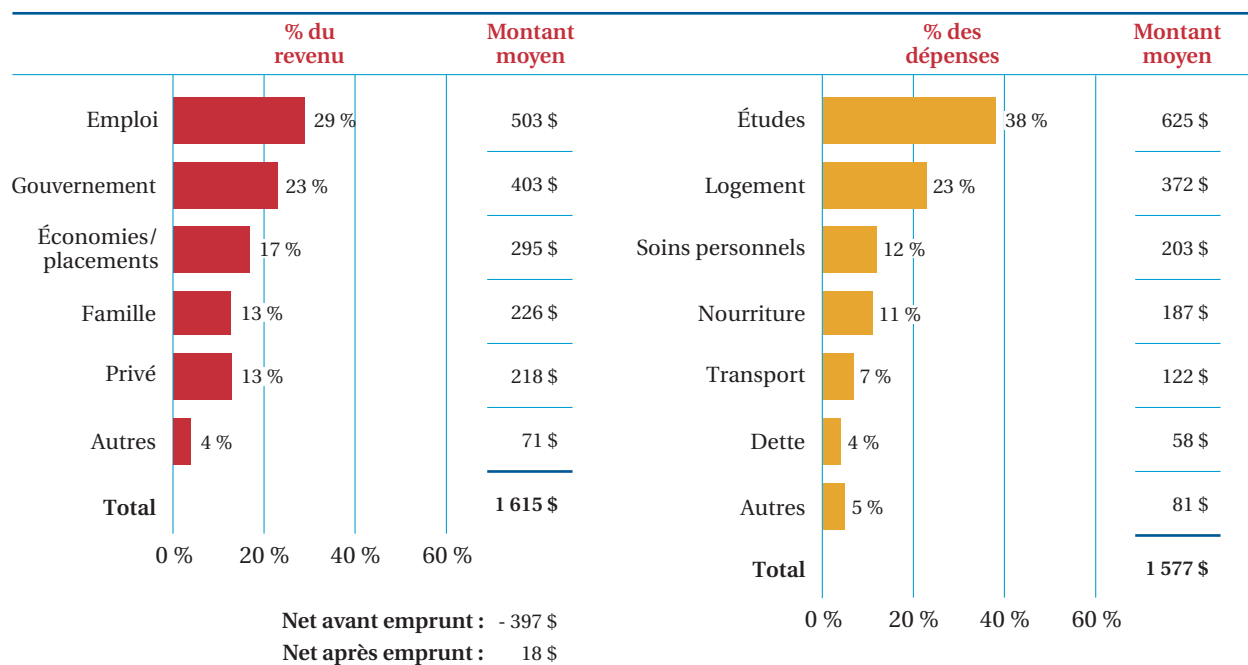
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.19d : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Manitoba (n = 540)



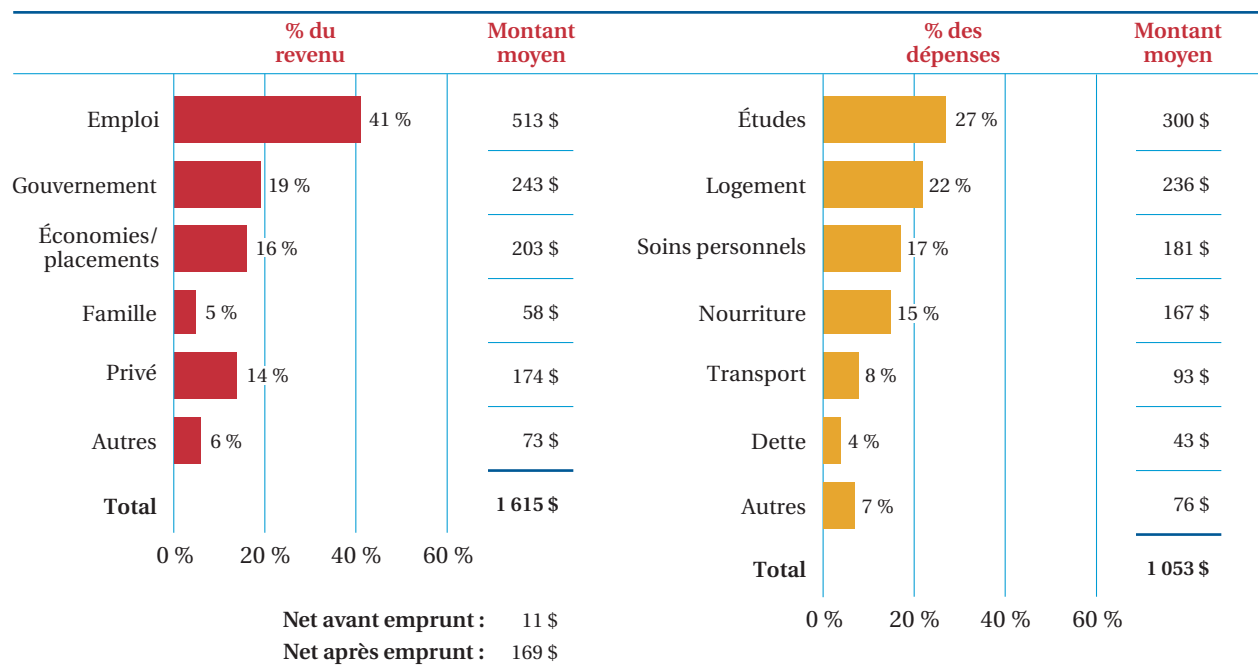
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.19e : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Ontario (n = 1 610)



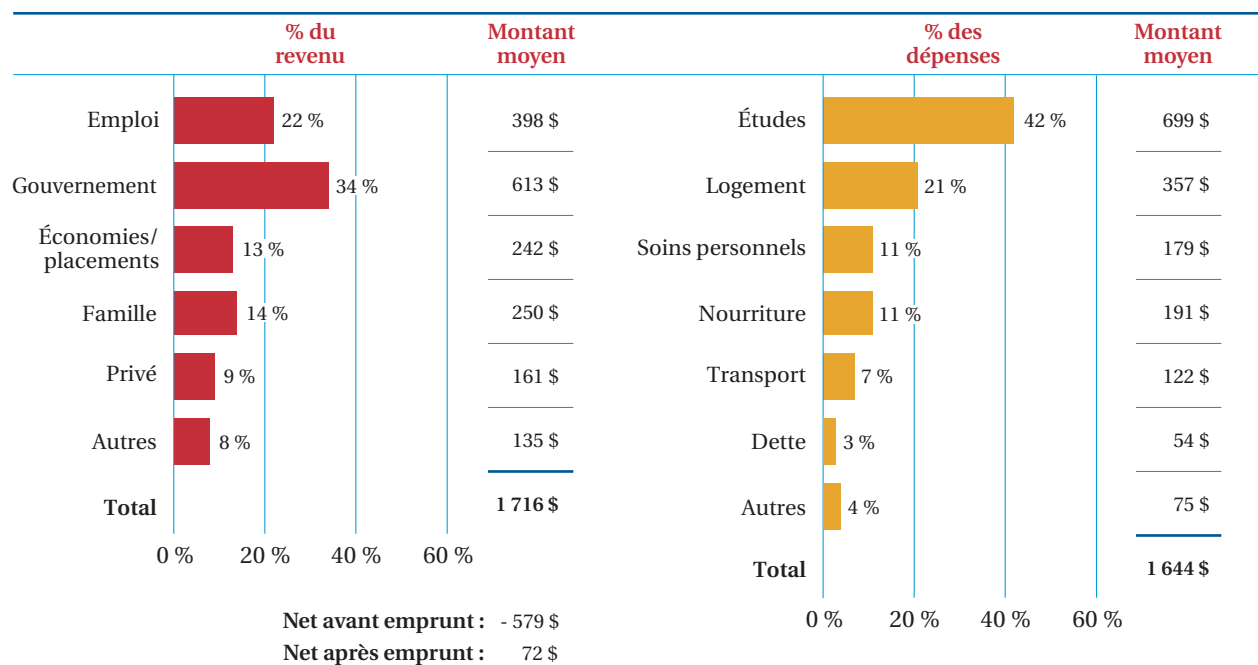
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.19f : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Québec (n = 375)



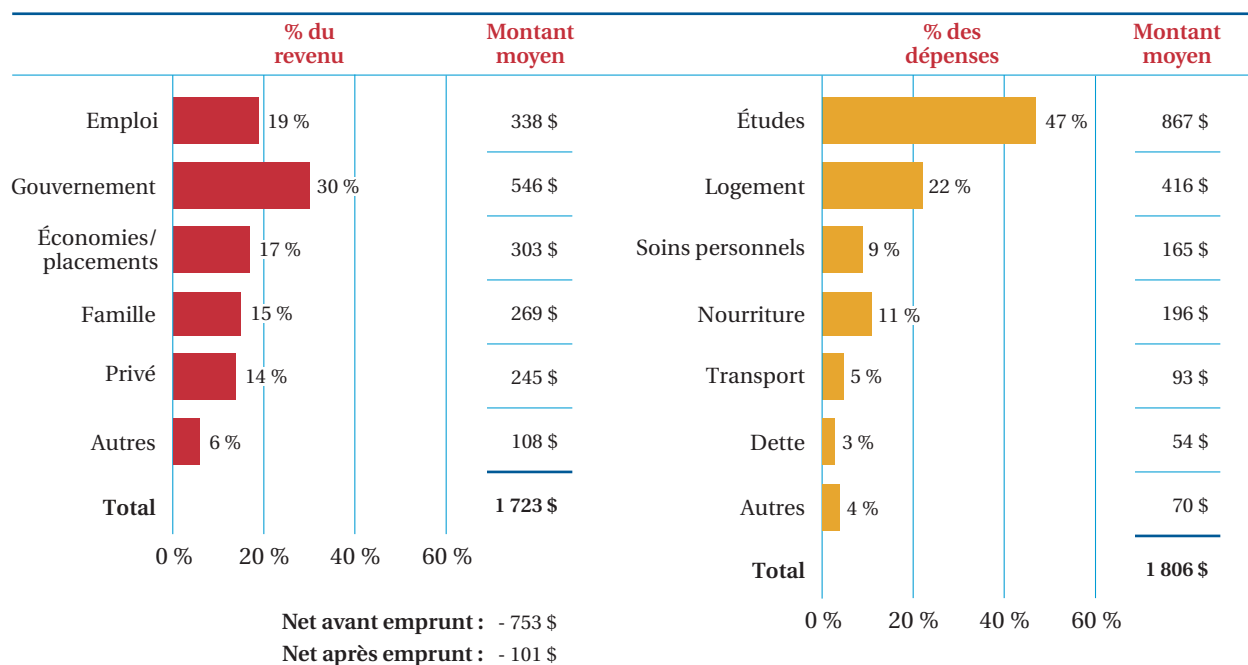
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.19g : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Nouveau-Brunswick (n = 550)



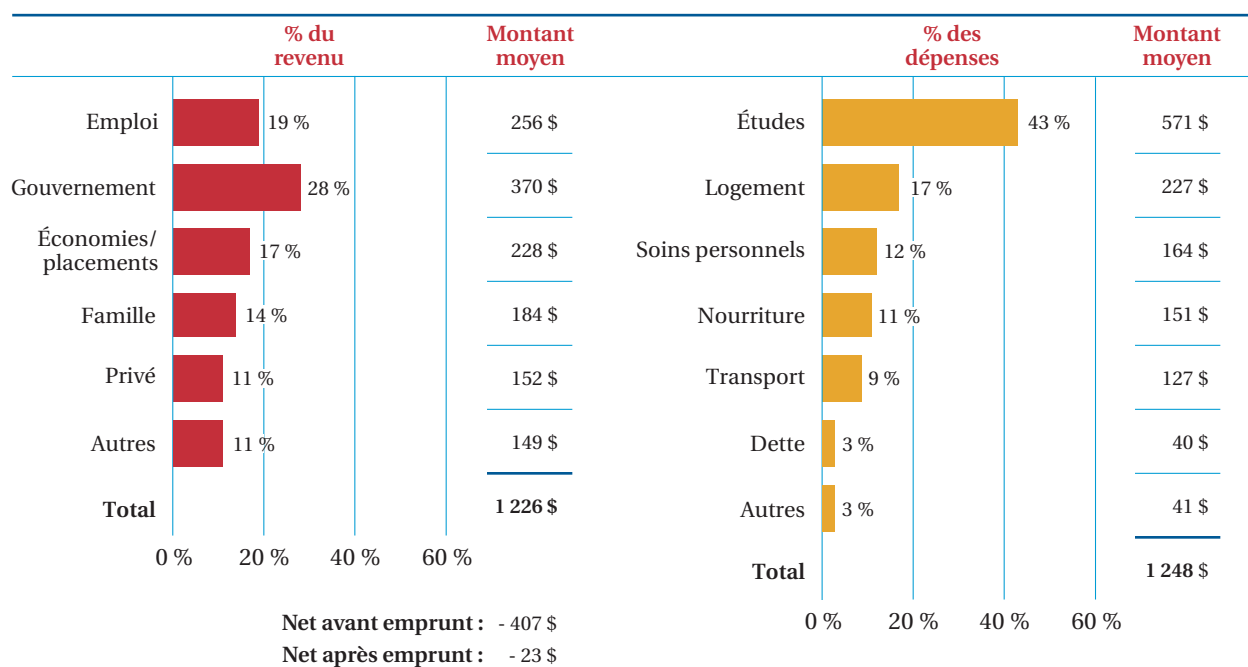
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.19h : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Nouvelle-Écosse (n = 1 143)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.19i : Revenu et dépenses mensuels selon la province – Î.-P.-É./T.-N.-L. (n = 249)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

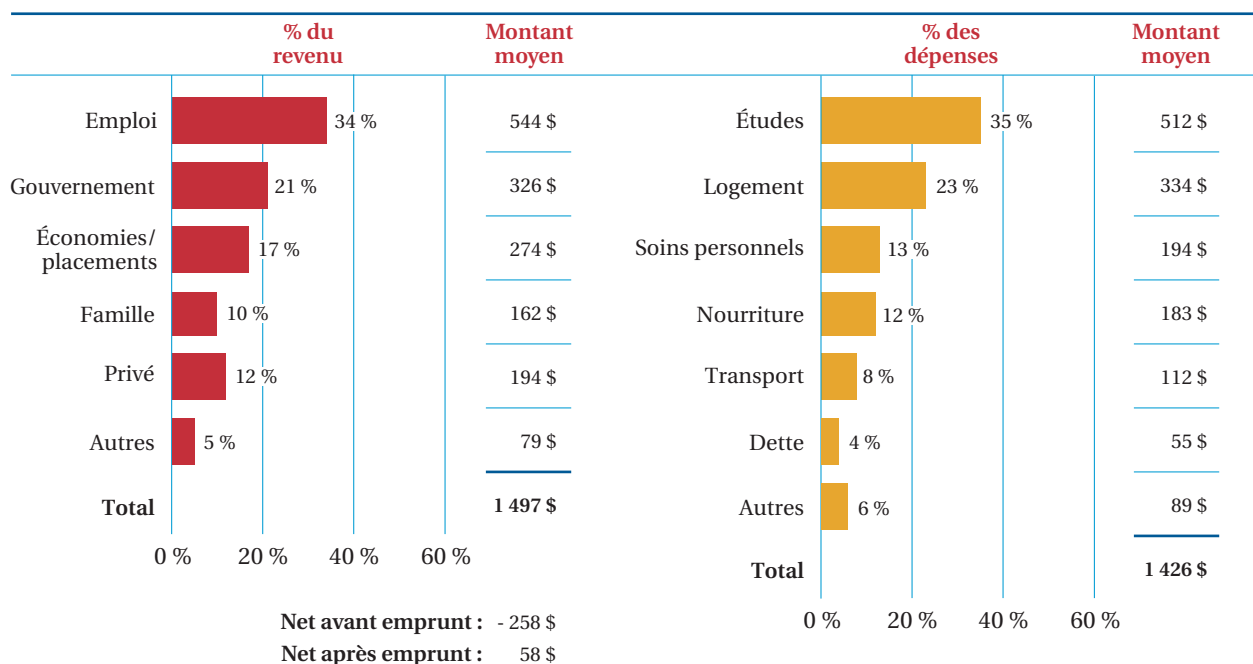
i) Milieu de résidence

Il y a quelques différences entre la situation financière des étudiants vivant en milieu urbain et ceux vivant en milieu rural. Les étudiants vivant en milieu rural semblent avoir des dépenses et des revenus plus élevés. Cette tendance est tributaire de l'âge : les étudiants vivant en milieu rural sont en moyenne plus âgés que les étudiants vivant en milieu urbain. On trouve un écart de 235 \$ en matière de frais de subsistance entre les deux groupes et de 338 \$ en fait de revenu. Le surplus mensuel après emprunt des étudiants vivant en milieu rural est supérieur de 112 \$ par mois à celui des étudiants vivant en milieu urbain. Si l'on ne tient pas compte des prêts, les étudiants vivant en milieu urbain dépensent 258 \$ de plus qu'ils ne gagnent par mois, alors que les étudiants vivant en milieu rural dépensent 162 \$ de plus qu'ils ne gagnent par mois.

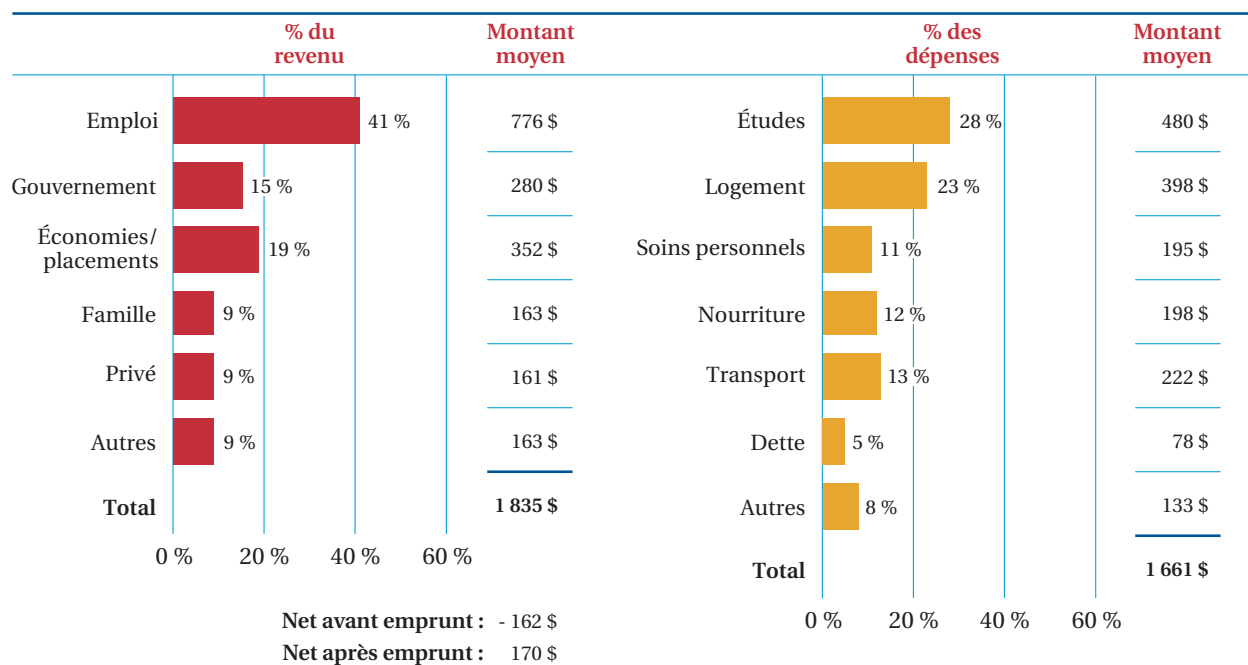
En ce qui concerne le revenu, les gains d'emploi des deux groupes sont très différents. Les étudiants vivant en milieu rural gagnent 776 \$ par mois, tandis que ceux qui vivent en milieu urbain gagnent environ 544 \$ par mois. Il est intéressant de noter que les revenus d'épargne et de placements sont aussi plus élevés dans le cas des étudiants vivant en milieu rural, alors que ceux vivant en milieu urbain reçoivent marginalement davantage d'aide de la part du gouvernement et de membres de la famille. Les étudiants vivant en milieu rural ont un revenu provenant « d'autres sources » beaucoup plus élevé.

Quant aux dépenses, les dépenses de logement et de transport, les remboursements de dette et les « autres » dépenses sont plus élevés dans le cas des étudiants vivant en milieu rural, tandis que les étudiants vivant en milieu urbain ont des dépenses d'études un peu plus élevées.

Figure 8.20a : Revenu et dépenses mensuels selon le milieu de résidence – Résidents urbains (n = 5 704)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.20b : Revenu et dépenses mensuels selon le milieu de résidence – Résidents ruraux (n = 582)

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

j) Sexe

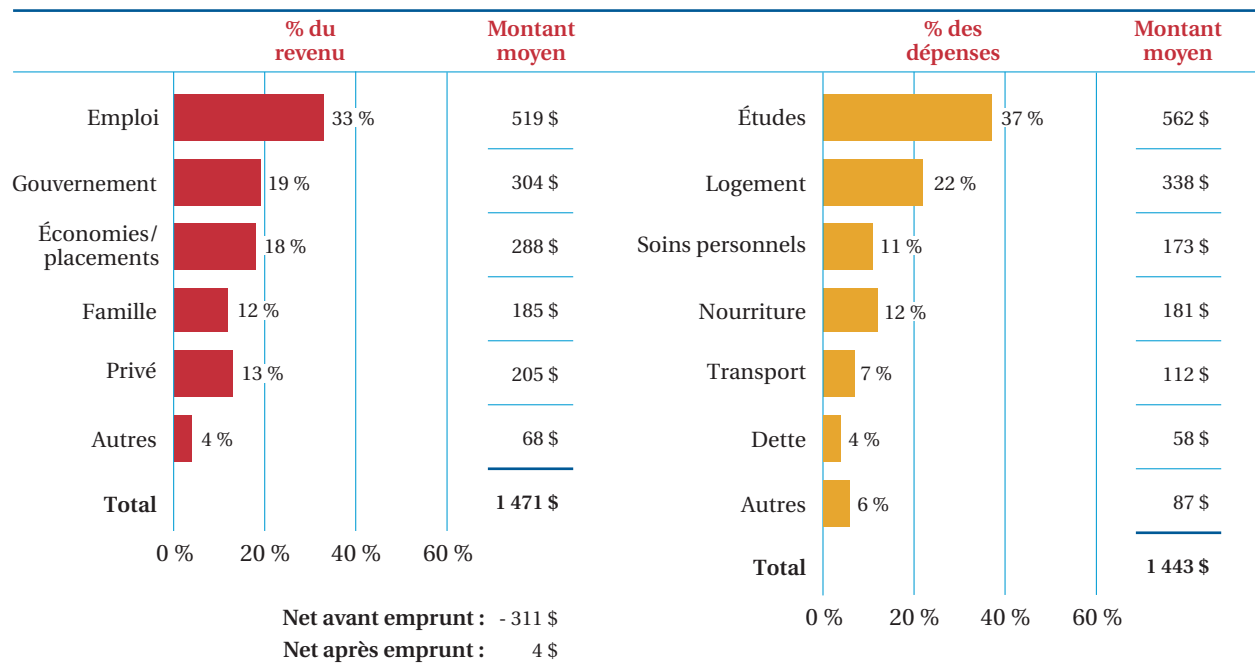
Les différences de situation financière sont moins marquées entre les hommes et les femmes qu'en fonction d'autres caractéristiques des étudiants. Les femmes ont toutefois un léger avantage par rapport aux hommes en matière de solde avant et après emprunt.

En ce qui concerne le revenu, les femmes ont des gains d'emploi légèrement plus élevés et reçoivent des montants un peu plus importants de source gouvernementale que les hommes, qui obtiennent

des montants plus élevés provenant de sources privées. Le soutien financier de membres de la famille et les épargnes et les revenus de placements sont semblables chez les hommes et les femmes.

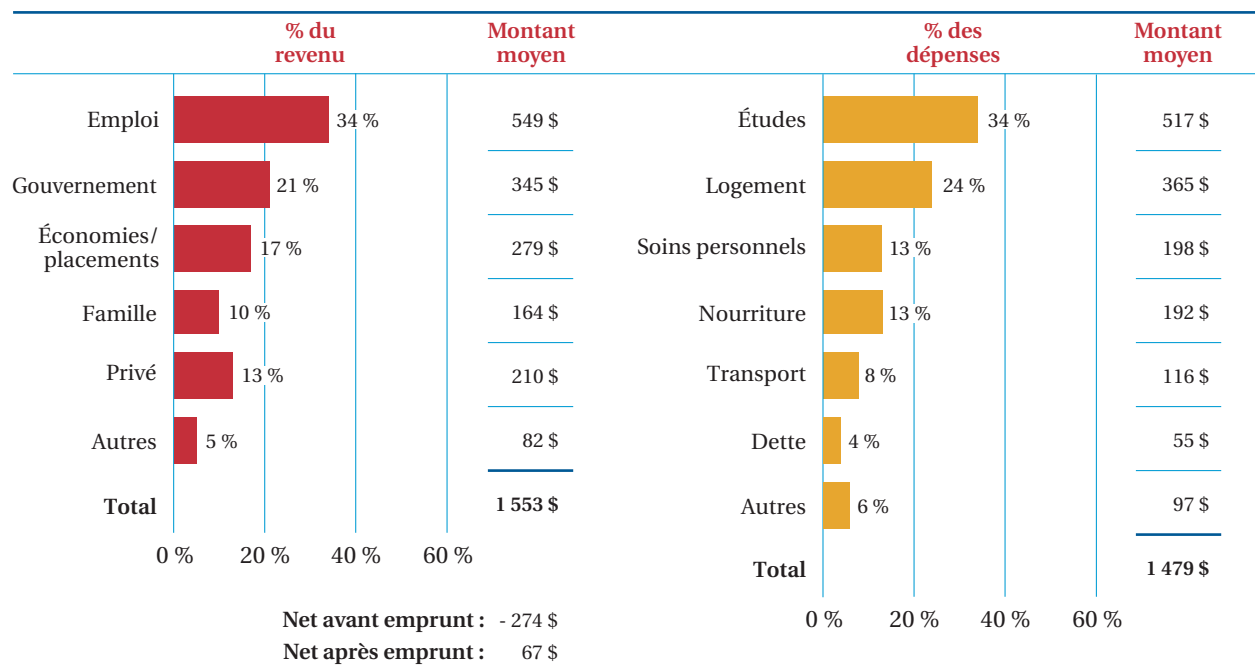
Quant aux dépenses, les femmes rapportent des dépenses de logement et personnelles un peu plus élevées que les hommes. Ces derniers semblent avoir des dépenses d'études un peu plus élevées. Toutes les autres dépenses sont relativement semblables chez les deux sexes.

Figure 8.21a : Revenu et dépenses mensuels selon le sexe – Hommes (n = 2 251)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 8.21b : Revenu et dépenses mensuels selon le sexe – Femmes (n = 4 714)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

k) Origine autochtone

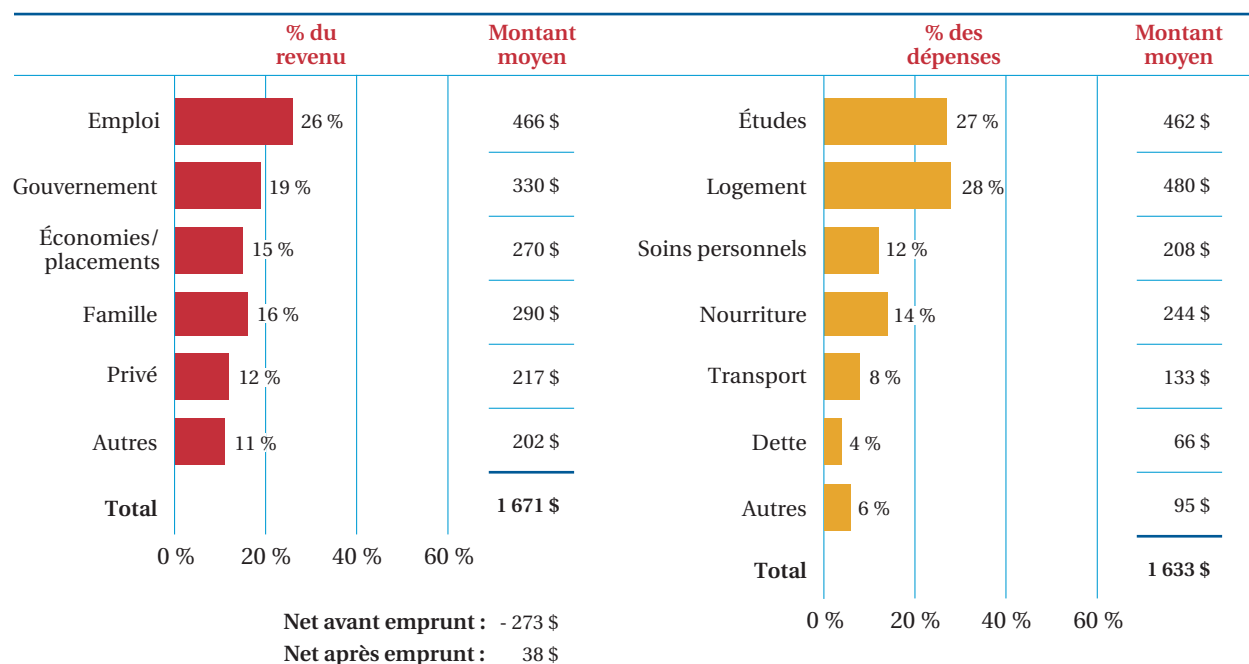
La situation financière des étudiants autochtones est presque identique à celle des autres étudiants (que l'on compare les étudiants autochtones aux étudiants non autochtones ou aux étudiants de l'échantillon entier.) Bien que le revenu et les frais de subsistance des étudiants autochtones soient de 150 \$ plus élevés que les montants moyens respectifs de 1 534 \$ et 1 471 \$ de tous les étudiants, leur solde net mensuel moyen est quasiment identique au solde de 50 \$ de tous les étudiants.

Si l'on examine le revenu, les étudiants autochtones rapportent des gains d'emploi plus faibles que le montant moyen de 537 \$ de tous les étudiants. Ils reçoivent des sommes considérablement plus

élevées de sources privées et « d'autres sources » que les montants moyens respectifs de 169 \$ et 81 \$, tous étudiants confondus. Les étudiants autochtones et non autochtones touchent des montants semblables provenant des gouvernements et de membres de la famille.

Quant aux dépenses, les étudiants autochtones ont des dépenses d'études moins élevées que le montant moyen de 530 \$ de l'ensemble des étudiants. Ils ont des dépenses de logement et alimentaires plus élevées que les montants moyens respectifs de 356 \$ et 189 \$ de l'ensemble des étudiants. Leurs autres dépenses sont relativement comparables à celles des autres étudiants.

Figure 8.22 : Revenu et dépenses mensuels selon l'appartenance à la population autochtone (n = 241)



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

D) Personnes ayant un handicap

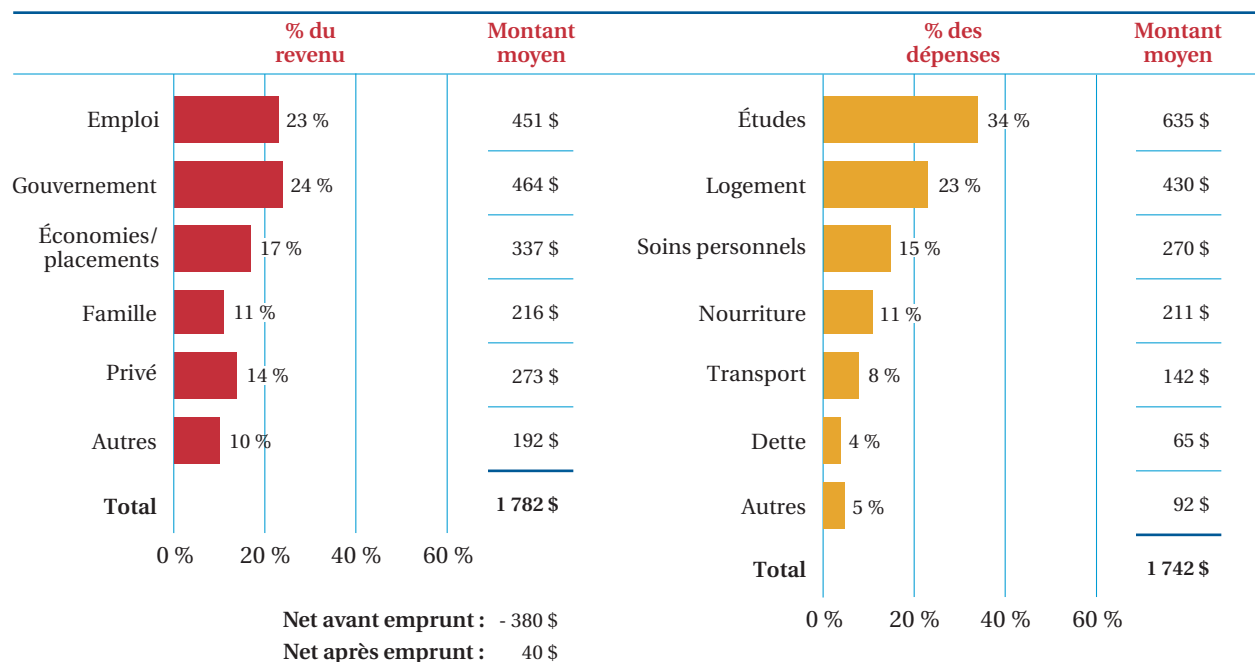
Les étudiants ayant un handicap déclarent des revenus et des dépenses plus élevés que les autres étudiants. (Cette corrélation existe peu importe si on compare les étudiants ayant un handicap à l'échantillon global des étudiants ou si on les compare uniquement aux étudiants n'ayant pas un handicap.) Ce constat peut en partie être tributaire de l'âge : les étudiants ayant un handicap ont tendance à être plus âgés que ceux qui n'en ont pas. L'écart des frais de subsistance entre les étudiants ayant un handicap et les autres est d'environ 280 \$ par mois, alors que l'écart de revenu après emprunt est de plus de 260 \$ par mois. Si l'on ne tient pas compte de la part du revenu remboursable, les étudiants ayant un handicap accusent un déficit d'environ 380 \$ par mois, tandis que les autres étudiants ont un manque à gagner mensuel de 280 \$.

En ce qui concerne le revenu, « l'autre revenu » (vraisemblablement les prestations d'invalidité) occupe une part notable. En effet, les étudiants ayant un handicap gagnent près de 120 \$ de plus par mois que les étudiants n'ayant pas de handicap. Il y a également une différence relative aux gains d'emploi.

Les étudiants ayant un handicap gagnent 100 \$ de plus tous les mois. Bien que les étudiants ayant un handicap tirent leur revenu des autres sources selon des proportions semblables aux autres étudiants, ils déclarent constamment des montants mensuels moyens plus élevés provenant de la plupart des sources de revenu.

Le revenu mensuel des étudiants ayant un handicap suit la même répartition proportionnelle que ceux qui n'ont pas de handicap. En termes absolus toutefois, les étudiants ayant un handicap dépensent environ 75 \$ de plus en frais de logement et engagent entre 80 \$ et 100 \$ de plus par mois en dépenses d'études et en dépenses personnelles. Les étudiants ayant un handicap consacrent également un peu plus d'argent tous les mois aux dépenses d'autres catégories. Bien qu'ils aient un revenu global plus élevé, tout revenu supplémentaire sert à assumer les dépenses liées au handicap. Après emprunt, les étudiants ayant un handicap ont un surplus mensuel semblable (40 \$ contre 50 \$ par mois pour les étudiants n'ayant pas de handicap).

Figure 8.23 : Revenu et dépenses mensuels selon l'appartenance à la population des personnes ayant un handicap (n = 228)



8.4 Situation financière générale

Le tableau 49 illustre le revenu annuel provenant de toutes les catégories principales : l'emploi, le gouvernement, les sources privées, la famille, les placements et les épargnes. On notera que les moyennes calculées dans les autres sections de ce chapitre tenaient compte de l'ensemble des étudiants qui ont participé à l'enquête initiale et à au moins deux enquêtes de suivi mensuelles, alors que les moyennes qui suivent ne s'appliquent qu'aux seuls étudiants qui reçoivent le revenu de la source en question. Ces données permettent de bien comprendre les montants réels reçus pendant les huit mois de l'année scolaire⁵⁹. Le lecteur doit garder en tête que le revenu provenant du gouvernement comprend les prêts et les bourses, tout comme le revenu issu de sources privées inclut les prêts et les autres subventions. Le revenu provenant de membres de la famille comporte à la fois les prêts et les dons offerts par les parents et par d'autres membres de la famille. Les épargnes et les placements sont combinés pour ne former qu'une source.

D'après le rapport, les gains d'emploi ont fait un bond de 800 \$ par rapport au montant indiqué dans *Joindre les deux bouts* en 2001-2002, où ils étaient de 5 800 \$. Les prêts du gouvernement ont aussi augmenté par rapport à 2001-2002, où ils s'établissaient à 6 900 \$. Les emprunts de sources privées et contractés auprès de membres de la famille sont demeurés relativement stables (4 700 \$ provenant de sources privées et 3 100 \$ provenant de membres de la famille en 2001-2002).

L'apport annuel moyen le plus important provient du gouvernement (pour les étudiants profitant de ce type d'aide), suivi par les gains d'emploi, les sources privées, la famille, et (finalement) les épargnes et les placements. Les gains d'emploi augmentent de façon régulière avec l'âge, tout comme les montants des épargnes et des placements (dans une moindre mesure). L'apport du gouvernement et de sources privées se stabilise et diminue par la suite dans le cas des étudiants plus âgés. Le soutien financier offert

par des membres de la famille diminue chez les 24 et 25 ans, et connaît ensuite une hausse chez les étudiants plus âgés (soutien financier du conjoint).

Les gains d'emploi sont considérablement plus élevés chez les étudiants à temps partiel, tandis que le revenu issu du gouvernement et de sources privées est plus important pour les étudiants à temps plein. L'apport annuel des membres de la famille et des épargnes est relativement le même pour les deux catégories d'étudiants. Le type d'établissement d'enseignement (c.-à-d. le collège ou l'université) a une incidence sur l'aide financière : les étudiants qui fréquentent l'université rapportent des montants plus élevés issus de toutes les sources.

Environ le quart des gains d'emploi sont obtenus au cours de l'été. Il est intéressant de noter que près de la moitié des étudiants qui n'ont pas l'intention de travailler pendant l'année scolaire signalent une forme de gains d'emploi. La situation d'emploi envisagée est associée à des différences assez importantes relatives à l'aide provenant du gouvernement et de sources privées; ceux qui n'ont pas l'intention de travailler profitent d'une aide accrue.

Les étudiants vivant en couple font part de revenus considérablement plus élevés et ils dépendent beaucoup moins de l'aide gouvernementale (reportez-vous au tableau 50). Compte tenu qu'ils sont beaucoup plus âgés, ce n'est pas étonnant. Toutes les autres sources de revenu, mis à part les gains d'emploi, sont les plus faibles dans le cas des étudiants vivant chez leurs parents (ces étudiants ont tendance à être plus jeunes) et sont les plus importantes dans le cas des étudiants vivant seuls ou en couple. Le soutien financier provenant de membres de la famille est semblable chez les étudiants vivant seuls et chez ceux qui partagent un logement.

Les gains d'emploi sont sensiblement plus élevés en Alberta et en Colombie-Britannique, et, dans une moindre mesure, au Manitoba. Toutefois, les étudiants des Maritimes touchent les gains d'emploi les moins élevés. Ce sont les étudiants de la Nouvelle-

59. Même si l'enquête ne comportait pas de données pour le mois d'avril, les totaux annuels ont été bonifiés par un montant mensuel moyen (lié à une source en particulier) afin de couvrir l'année scolaire s'étendant de septembre 2003 à avril 2004.

Tableau 49 : Total des revenus provenant de l'emploi, du gouvernement, de sources privées et de membres de la famille au moment de la période de référence initiale et pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants* (I)

Caractéristiques	Moyenne des gains d'emploi (étudiants ayant un emploi seulement) (\$) (n = 6 718)	Moyenne du revenu provenant du gouvernement (bénéficiaires seulement) (\$) (n = 3 742)	Moyenne du revenu provenant de sources privées (bénéficiaires seulement) (\$) (n = 3 629)	Moyenne du revenu provenant de membres de la famille (bénéficiaires seulement) (\$) (n = 5 943)	Moyenne du revenu provenant de placements et d'épargnes (utilisateurs seulement) (\$) (n = 6 334)
Tous les étudiants	6 612	8 033	4 691	3 196	2 662
Groupe d'âge					
Moins de 18 ans	3 325	3 842	3 434	2 498	1 459
18 à 19 ans	4 403	6 107	3 861	2 910	2 243
20 à 21 ans	5 585	7 755	4 584	3 132	2 565
22 à 23 ans	5 879	7 966	4 844	3 364	2 804
24 à 25 ans	7 214	10 023	5 740	3 045	2 740
26 à 29 ans	9 994	11 477	5 526	3 264	3 235
30 ans et plus	13 240	10 171	5 258	4 662	3 878
Mode de fréquentation scolaire					
Temps partiel	12 147	6 810	3 262	3 142	2 679
Temps plein	4 881	8 155	4 882	3 209	2 656
Type d'établissement d'enseignement					
Collège	4 625	6 650	3 748	1 946	2 247
Université	7 237	8 528	4 924	3 635	2 805
Intention de travailler pendant l'année scolaire					
Oui	8 010	6 856	4 210	2 872	2 576
Non	3 851	9 356	5 370	3 707	2 879

* D'après les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

Il est important de noter que les moyennes ne tiennent pas compte des réponses indiquant des surplus mensuels de 1 800 \$ et plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario qui bénéficient le plus de l'aide gouvernementale, et ceux du Québec qui en profitent le moins, car les frais d'études y sont plus bas et les étudiants, plus jeunes. Le revenu provenant de sources privées est le plus élevé en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse, alors qu'il est le plus modeste au Québec et au Manitoba. Le soutien financier des parents est plus important en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et en Ontario, mais le plus modeste à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec et au Nouveau-Brunswick.

On ne se surprend pas d'observer que les gains d'emploi et l'aide gouvernementale sont plus faibles chez les étudiants profitant du soutien financier de

leurs parents. Mais le soutien financier des parents dépend de différences plus subtiles associées au soutien découlant de sources privées et d'épargnes et de placements. Il est intéressant de souligner que l'écart entre les étudiants qui bénéficient du soutien financier de leurs parents et ceux qui obtiennent un soutien financier d'autres membres de la famille n'est que de 500 \$.

Comme on pouvait s'y attendre, les étudiants qui touchent des prêts du gouvernement ont des gains d'emploi beaucoup plus faibles et bénéficient moins du soutien financier de leurs parents. Les étudiants qui contractent des emprunts auprès du gouvernement touchent sensiblement le même montant de sources privées que ceux qui n'obtiennent pas ces

Tableau 50 : Total des revenus provenant de l'emploi, du gouvernement, de sources privées et de membres de la famille au moment de la période de référence initiale et pendant l'année scolaire selon différentes caractéristiques des étudiants* (II)

Caractéristiques	Moyenne des gains d'emploi (étudiants ayant un emploi seulement) (\$) (n = 6 718)	Moyenne du revenu provenant du gouvernement (bénéficiaires seulement) (\$) (n = 3 742)	Moyenne du revenu provenant de sources privées (bénéficiaires seulement) (\$) (n = 3 629)	Moyenne du revenu provenant de membres de la famille (bénéficiaires seulement) (\$) (n = 5 943)	Moyenne du revenu provenant de placements et d'épargnes (utilisateurs seulement) (\$) (n = 6 334)
Tous les étudiants	6 612	8 033	4 691	3 196	2 662
Conditions de logement					
Vit chez ses parents	5 542	4 978	3 647	2 380	2 094
Vit en couple	11 524	8 398	5 616	3 935	3 248
Vit seul	7 607	11 134	5 510	4 211	3 583
Vit avec des colocataires	4 862	9 293	5 176	3 997	2 968
Province					
Colombie-Britannique	7 780	7 868	4 531	2 994	3 338
Alberta	7 728	7 662	4 992	3 584	3 416
Saskatchewan	5 606	8 144	6 301	3 629	2 847
Manitoba	7 199	6 078	3 921	2 921	2 630
Ontario	6 650	8 722	5 031	3 646	2 756
Québec	6 256	6 496	3 185	2 433	1 839
Nouveau-Brunswick	5 151	9 747	4 684	2 466	2 458
Nouvelle-Écosse	4 917	10 702	5 480	3 769	2 894
IPE/TNL	3 518	6 768	4 598	2 096	2 124
Soutien financier des parents pendant l'année scolaire					
Oui	5 110	7 277	4 428	3 316	2 459
Non	9 104	9 040	5 128	2 708	3 031
Prêts du gouvernement pendant l'année scolaire					
Oui	3 580	9 336	4 606	2 217	2 580
Non	7 824	3 251	4 695	3 550	2 695
Milieu					
Urbain	6 669	7 793	4 567	2 971	2 611
Rural	8 544	7 771	4 248	2 768	3 421

* D'après les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

Il est important de noter que les moyennes ne tiennent pas compte des réponses indiquant des surplus mensuels de 1 800 \$ et plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

prêts. Ils ont un revenu annuel relativement semblable issu d'épargnes et de placements. Même les étudiants qui disent ne pas recevoir de prêts du gouvernement pendant l'année scolaire indiquent une forme quelconque d'aide gouvernementale (comme les subventions).

Les étudiants vivant en milieu rural rapportent des gains d'emploi plus élevés et ils tirent davantage de revenu d'épargnes et de placements que les

étudiants vivant en milieu urbain. Ces derniers ont tendance à recevoir un soutien financier un peu plus important en provenance de sources privées et de membres de leur famille.

Le tableau 51 illustre le revenu annuel total, toutes sources confondues, de même que la proportion remboursable de ce revenu. Sont donc comprises toutes les sommes disponibles⁶⁰ au début de l'année scolaire de même que le revenu mensuel

60. Tel que mentionné précédemment, les emprunts contractés au moyen de cartes de crédit ne font pas partie du calcul du revenu annuel total.

que touchent les étudiants pendant l'année scolaire, mais non pas les revenus des années précédentes. Le revenu remboursable comporte non seulement les prêts du gouvernement et les prêts personnels, mais aussi les prêts provenant de membres de la famille.

Environ le cinquième (19 %) du revenu des étudiants est remboursable⁶¹. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à 2001-2002, alors que 22 % du revenu était remboursable. Comme prévu, la proportion remboursable du revenu augmente avec l'âge ; elle est de 13 % chez les plus jeunes étudiants et de 23 % chez les étudiants ayant 22 et 23 ans. La proportion du revenu remboursable diminue considérablement chez les 30 ans et plus, puisque leurs gains d'emploi sont plus élevés. Même si les étudiants universitaires ont un revenu annuel total plus élevé, ils empruntent sensiblement la même part de leur revenu que les collégiens. L'écart entre les étudiants à temps plein et ceux à temps partiel est cependant plus grand : les étudiants à temps plein doivent rembourser près du quart de leur revenu, principalement parce qu'ils travaillent moins. En dépit de petites différences dans le revenu total, les étudiants sans emploi devront rembourser une part beaucoup plus importante de leur revenu. Les étudiants vivant en couple ou chez leurs parents doivent rembourser le plus faible pourcentage de leur revenu, tandis que ceux vivant seuls ou avec des colocataires sont en plus mauvaise posture financière.

Les résidents du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse doivent rembourser la plus forte proportion de leur revenu annuel : 33 % et 31 % respectivement (reportez-vous au tableau 52). Les étudiants québécois sont dans la meilleure situation à cet égard, car ils ne doivent rembourser que 11 % de leur revenu. La proportion du revenu remboursable est un peu plus élevée chez les étudiants qui ne profitent pas du soutien financier de leurs parents. Par conséquent, le pourcentage du revenu remboursable dépend fortement de l'obtention de prêts du gouvernement : les étudiants qui en profitent remboursent 46 % de leur revenu, tandis que ceux qui n'en touchent pas n'ont qu'à rembourser 7 % du leur. Les étudiants vivant en milieu urbain ont un avantage marginal sur ceux

Tableau 51 : Revenu annuel total et pourcentage remboursable selon différentes caractéristiques des étudiants* (I)

Caractéristiques	Revenu annuel total (\$) (tous les étudiants) (n = 7 504)	Pourcentage moyen remboursable (tous les étudiants) (n = 7 511)
Tous les étudiants	16 123	19
Groupe d'âge		
Moins de 18 ans	8 913	13
18 à 19 ans	12 828	17
20 à 21 ans	15 075	19
22 à 23 ans	16 864	23
24 à 25 ans	17 653	22
26 à 29 ans	21 890	21
30 ans et plus	22 116	15
Type d'établissement d'enseignement		
Collège	11 630	18
Université	17 740	19
Mode de fréquentation scolaire		
Temps partiel	17 715	7
Temps plein	15 640	22
Intention de travailler pendant l'année scolaire		
Oui	16 234	14
Non	16 272	25
Conditions de logement		
Vit chez ses parents	11 859	13
Vit en couple	20 961	14
Vit seul	21 376	26
Vit avec des colocataires	18 096	28

* D'après les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

Il est important de noter que les moyennes ne tiennent pas compte des réponses ayant plus de cinq écarts-types de la moyenne ni des réponses indiquant des surplus mensuels de 1 800 \$ et plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

qui habitent en milieu rural en ce qui a trait à la proportion du revenu remboursable.

Le tableau 53 illustre la proportion d'étudiants qui doivent actuellement de l'argent au gouvernement ou à des sources privées, ainsi que le montant total qu'ils doivent à chacune de ces sources. Le montant total de la dette (par étudiant, en moyenne)

61. Si on effectue les calculs à partir des données annuelles totales (non pas selon la méthode du cas par cas), la proportion du revenu remboursable est de 22 %.

Tableau 52 : Revenu annuel total et pourcentage remboursable selon différentes caractéristiques des étudiants* (II)

Caractéristiques	Revenu annuel total (\$) (tous les étudiants) (n = 7 504)	Pourcentage moyen remboursable (tous les étudiants) (n = 7 511)
Tous les étudiants	16 123	19
Province		
Colombie-Britannique	16 463	15
Alberta	18 409	18
Saskatchewan	17 536	29
Manitoba	14 677	15
Ontario	17 661	22
Québec	12 426	11
Nouvelle-Écosse	18 819	31
IPE/TNL	15 159	20
Nouveau-Brunswick	17 502	33
Soutien financier des parents pendant l'année scolaire		
Oui	14 837	17
Non	18 414	21
Prêts du gouvernement pendant l'année scolaire		
Oui	18 834	46
Non	14 876	7
Milieu		
Urbain	15 702	18
Rural	18 575	20

* D'après les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

Il est important de noter que les moyennes ne tiennent pas compte des réponses ayant plus de cinq écarts-types de la moyenne ni des réponses indiquant des surplus mensuels de 1 800 \$ et plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

comporte l'argent emprunté pendant l'année scolaire de référence et les montants qu'ils avaient déjà empruntés au début de l'année scolaire et au cours d'années précédentes. Il est important de souligner que le montant total dû au gouvernement ou à des sources privées ne tient pas compte des remboursements de dette effectués au cours de

l'année scolaire, car nous avons demandé aux étudiants de déclarer de façon générique les montants qu'ils consacrent au remboursement de leur dette, et non pas d'indiquer quelles dettes particulières ils remboursent. La dernière colonne du tableau représente la proportion d'étudiants qui doivent de l'argent à une source (non seulement le gouvernement et le secteur privé, mais aussi la famille⁶² et d'autres sources). Le montant moyen de la dette totale comprend les emprunts contractés au cours d'années précédentes et pendant l'année de référence de l'enquête, incluant toutes les sources de dette, sauf le passif rattaché aux cartes de crédit. Ce montant tient compte également des montants que les étudiants indiquent affecter au remboursement de leur dette pendant l'année scolaire.

En tout, 42 % des étudiants indiquent une forme de dette envers les gouvernements. La dette gouvernementale totale accumulée jusqu'à présent est en moyenne de 13 490 \$. Une plus faible proportion (29 %) d'étudiants font appel à des sources privées; le fardeau d'endettement privé est plus faible, car il s'établit à 11 255 \$⁶³. Deux étudiants sur trois ont une dette sous une forme ou une autre. Quand on soustrait les remboursements de dette effectués pendant l'année, la dette moyenne de ces étudiants s'établit à 15 926 \$ (consultez la note accompagnant le tableau 53)⁶⁴. Ces données sont légèrement plus élevées que celles présentées dans *Joindre les deux bouts* en 2001-2002, où les étudiants avaient contracté des emprunts auprès du gouvernement de l'ordre de 12 900 \$ et avaient une dette totale accumulée de 12 300 \$ après remboursements. Les emprunts privés, toutefois, semblent avoir encore plus changé depuis 2001-2002 : les montants empruntés ont connu une hausse de près de 2 900 \$.

Bien entendu, les étudiants plus jeunes ont moins l'occasion et moins besoin de s'endetter. Le montant de la dette gouvernementale augmente considérablement dès 18 ans. La proportion de dette gouvernementale se stabilise à 22 ans. Il est intéressant de constater que bien qu'une proportion

62. La dette imputable aux cartes de crédit a été exclue des calculs de la dette totale et les remboursements de dette ont été diminués de 73 % dans le cas des titulaires de cartes de crédit.

63. Si l'on inclut les soldes impayés de cartes de crédit provenant d'années précédentes et de l'année scolaire en cours dans le calcul des prêts privés, le pourcentage d'étudiants faisant appel à des sources privées est considérablement plus élevé (52 %) et le fardeau d'endettement augmente pour s'établir à 11 500 \$.

64. Si l'on inclut les soldes impayés de cartes de crédit provenant d'années précédentes et de l'année scolaire en cours dans le calcul de la dette totale, le pourcentage d'étudiants ayant une dette quelconque est plus élevé (84 %) et le montant total dû par étudiant est de 16 500 \$.

beaucoup plus faible d'étudiants âgés (30 ans et plus) doivent emprunter auprès du gouvernement, c'est cette cohorte qui a le montant de dette gouvernementale le plus élevé. Il en va de même de la dette découlant de sources privées. Si un étudiant a accumulé une dette, il est plus susceptible de l'avoir fait avant d'avoir atteint l'âge de 22 ans : 76 % des étudiants appartenant à ce groupe d'âge ont déjà une dette. Cette proportion augmente de 9 % seulement pour atteindre 85 % à 29 ans. Le fardeau d'endettement total augmente de façon régulière dans toutes les catégories d'âge, sauf au sein de la cohorte des étudiants âgés de 26 à 29 ans, où il baisse légèrement.

La fréquentation à temps partiel ou à temps plein est un facteur important de la fréquence d'emprunt et du niveau d'endettement (reportez-vous au tableau 54). Comme on pouvait s'y attendre, la proportion de prêts du gouvernement compte 14 points de pourcentage de plus chez les étudiants à temps plein. Le tiers environ des étudiants à temps partiel ont des emprunts à ce titre, qui peuvent découler

d'une période d'études à temps plein. Les étudiants à temps plein ont également des montants de dette accumulée plus élevés. L'inverse est vrai en ce qui concerne les emprunts de sources privées. Les étudiants à temps partiel sont un peu plus susceptibles d'emprunter auprès de sources privées (sans doute parce qu'ils ne sont pas admissibles aux prêts du gouvernement) et ils doivent des montants plus élevés à l'égard de ces sources. Une fois les dettes gouvernementales et privées combinées, on constate que les étudiants à temps plein sont un peu plus susceptibles de contracter des emprunts et on remarque que l'écart de dette accumulée entre les étudiants à temps plein et les étudiants à temps partiel se resserre.

Bien que les collégiens et les étudiants poursuivant des études de premier cycle universitaire empruntent auprès de toutes les sources dans une proportion semblable, les étudiants du premier cycle ont une dette accumulée supérieure de l'ordre de 33 %. Comme prévu, les étudiants diplômés sont ceux qui

Tableau 53 : Prêts étudiants du gouvernement, prêts privés et dette totale contractée pendant l'année scolaire en cours et au cours d'années précédentes selon différentes caractéristiques des étudiants* (I)

Caractéristiques	Prêts du gouvernement		Prêts privés		Dette totale (sans les remboursements)**	
	Pourcentage ayant un solde (n = 7 470)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 3 684)	Pourcentage ayant un solde (n = 7 462)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 2 429)	Pourcentage ayant un solde (n = 7 445)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 5 348)
Tous les étudiants	42	13 490	29	11 255	66	15 926
Groupe d'âge						
Moins de 18 ans	29	3 568	6	4 204	52	2 898
18 à 19 ans	32	8 106	17	6 255	54	7 565
20 à 21 ans	38	12 947	22	9 627	61	13 183
22 à 23 ans	51	15 391	40	9 380	76	17 947
24 à 25 ans	61	16 340	43	10 584	79	20 013
26 à 29 ans	64	15 474	42	10 344	85	19 680
30 ans et plus	37	17 217	45	20 314	71	26 945

* D'après les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

** Comprend les dettes de source gouvernementale et de sources privées, de même que les emprunts contractés auprès de la famille et d'autres sources, moins les remboursements que les étudiants effectuent pendant l'année, selon leurs déclarations. Dans certains cas, les montants de la dernière colonne ont l'air notablement inférieurs aux prêts de source gouvernementale et de sources privées parce que, pour ces deux sources d'endettement, les moyennes ont été calculées pour les seuls emprunteurs endettés auprès de la source concernée. Dans le cas de la « dette totale », la moyenne porte sur tous les emprunteurs, toutes sources confondues. Comme certaines sources d'endettement, notamment la famille, peuvent être associées à des montants relativement bas, le montant moyen de la dette par emprunteur suit une tendance à la baisse.

Il est important de noter que les moyennes ne tiennent pas compte des réponses ayant plus de cinq écarts-types de la moyenne ni des réponses indiquant des surplus mensuels de 1 800 \$ et plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tableau 54 : Prêts étudiants du gouvernement, prêts privés et dette totale contractée pendant l'année scolaire en cours et au cours d'années précédentes selon différentes caractéristiques des étudiants* (II)

Caractéristiques	Prêts du gouvernement		Prêts privés		Dette totale (sans les remboursements)	
	Pourcentage ayant un solde (n = 7 470)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 3 684)	Pourcentage ayant un solde (n = 7 462)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 2 429)	Pourcentage ayant un solde (n = 7 445)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 5 348)
Tous les étudiants	42	13 490	29	11 255	66	15 926
Mode de fréquentation scolaire						
Temps partiel	31	11 110	39	14 024	63	17 405
Temps plein	45	13 990	27	9 996	67	15 500
Type d'établissement d'enseignement						
Collège	40	8 946	25	8 246	65	10 854
Université – études de premier cycle	43	14 806	30	12 147	66	17 087
Université – études supérieures	49	15 847	39	12 714	72	21 574
Intention de travailler pendant l'année scolaire						
Oui	38	12 710	31	11 935	65	15 327
Non	48	14 696	27	10 273	67	17 128

* D'après les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

Il est important de noter que les moyennes ne tiennent pas compte des réponses ayant plus de cinq écarts-types de la moyenne ni des réponses indiquant des surplus mensuels de 1 800 \$ et plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

contractent le plus d'emprunts auprès de toutes les sources, et lorsqu'ils empruntent, ils contractent les emprunts les plus importants.

Les étudiants qui n'ont pas l'intention de travailler pendant l'année scolaire empruntent beaucoup plus souvent auprès du gouvernement, et lorsqu'ils le font, ils contractent une dette plus élevée. Bien que la proportion de la dette provenant de sources privées ne soit que de 4 % supérieure chez les étudiants qui ont l'intention de travailler pendant l'année scolaire, le montant de la dette à l'égard de sources privées est plus élevé chez ces étudiants que chez ceux qui n'ont pas l'intention de travailler pendant l'année scolaire. La dette totale demeure plus élevée chez les étudiants qui n'ont pas l'intention de travailler pendant l'année scolaire.

Les étudiants vivant seuls et ceux vivant avec des colocataires ont contracté une dette auprès du gouvernement dans une proportion très semblable (reportez-vous au tableau 55). Le montant de la

dette gouvernementale accumulée jusqu'à présent, toutefois, est plus élevé au sein des étudiants vivant seuls, alors que la dette privée est plus élevée chez les étudiants vivant en couple. Le fardeau d'endettement total est plus faible chez les étudiants vivant chez leurs parents, tandis qu'il est plus élevé au sein des étudiants vivant seuls (21 898 \$) et chez les étudiants vivant en couple (21 114 \$). Il est important de souligner que la fréquence d'emprunt des trois groupes d'étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents est très comparable.

C'est dans deux provinces de l'Atlantique, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, que l'on retrouve la plus forte proportion d'étudiants qui empruntent auprès du gouvernement. Les étudiants du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta sont moins susceptibles de contracter de tels emprunts. La dette accumulée la plus élevée se retrouve encore une fois au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, alors qu'elle est la plus modeste

au Québec. Les étudiants du Québec et de la Colombie-Britannique sont moins susceptibles de contracter des emprunts privés. Les emprunteurs du Manitoba et de la Colombie-Britannique doivent les montants les plus faibles imputables à cet instrument de crédit. Il est intéressant de noter que les emprunteurs québécois doivent les montants les plus élevés au titre de sources privées. Les tendances relatives à la dette gouvernementale valent aussi pour la dette totale : les emprunteurs de la Nouvelle-Écosse

et du Nouveau-Brunswick doivent en moyenne entre 22 421 \$ et 23 946 \$, toutes sources confondues, tandis que ceux du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador ont emprunté moins de la moitié de cette somme.

Les étudiants qui ne profitent pas du soutien financier de leurs parents sont beaucoup plus susceptibles de contracter des emprunts auprès du gouvernement et des emprunts privés. De plus, ils doivent des montants moyens plus élevés que les

Tableau 55 : Prêts étudiants du gouvernement, prêts privés et dette totale contractée pendant l'année scolaire en cours et au cours d'années précédentes selon différentes caractéristiques des étudiants* (III)

Caractéristiques	Prêts du gouvernement		Prêts privés		Dette totale (sans les remboursements)	
	Pourcentage ayant un solde (n = 7 470)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 3 684)	Pourcentage ayant un solde (n = 7 462)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 2 429)	Pourcentage ayant un solde (n = 7 445)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 5 348)
Tous les étudiants	42	13 490	29	11 255	66	15 926
Conditions de logement						
Vit chez ses parents	30	9 339	18	7 760	53	9 298
Vit en couple	45	14 310	49	15 492	78	21 114
Vit seul	56	16 819	41	11 581	79	21 898
Vit avec des colocataires	55	15 533	30	10 417	74	17 697
Province						
Colombie-Britannique	32	14 261	24	9 139	60	14 939
Alberta	36	14 710	33	11 228	67	16 365
Saskatchewan	46	16 212	40	12 192	73	18 825
Manitoba	28	13 595	38	8 936	64	14 174
Ontario	46	14 999	32	10 873	70	17 212
Québec	42	7 734	22	13 924	59	11 752
Nouveau-Brunswick	56	21 318	41	11 099	78	23 946
Nouvelle-Écosse	55	20 551	43	11 829	79	22 421
IPE/TNL	41	11 066	30	11 423	64	12 861
Soutien financier des parents pendant l'année scolaire						
Oui	37	11 882	24	9 321	61	12 685
Non	51	15 346	38	13 217	74	20 278
Prêts du gouvernement pendant l'année scolaire						
Oui	100	15 130	33	9 691	100	19 476
Non	16	9 070	28	12 017	51	12 796
Milieu						
Rural	50	11 981	36	8 718	74	14 328
Urbain	40	13 524	29	10 375	64	15 429

* D'après les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

Il est important de noter que les moyennes ne tiennent pas compte des réponses ayant plus de cinq écarts-types de la moyenne ni des réponses indiquant des surplus mensuels de 1 800 \$ et plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

étudiants qui obtiennent un soutien financier de leurs parents. Si l'on examine l'ensemble des étudiants, on constate que ceux qui ne bénéficient pas du soutien financier de leurs parents ont accumulé une dette de 60 % plus élevée que les étudiants profitant d'une contribution financière parentale.

Même parmi les étudiants qui n'ont déclaré aucun emprunt auprès du gouvernement pendant l'année de l'enquête, 16 % doivent de l'argent à des sources gouvernementales découlant d'emprunts contractés au cours d'années précédentes; la dette accumulée moyenne est de 9 070 \$. Bien que les étudiants profitant d'une aide gouvernementale soient plus nombreux à contracter des dettes auprès de sources privées, ce sont les étudiants qui ne profitent pas de l'aide de l'État qui ont la dette accumulée la plus élevée à l'égard des sources privées. Le fardeau d'endettement total des étudiants imputable à des sources gouvernementales est d'environ 50 % plus élevé que celui des étudiants ne recevant pas d'aide gouvernementale actuellement.

Les étudiants vivant en milieu rural touchent davantage de prêts du gouvernement, mais les étudiants vivant en milieu urbain ont contracté une dette auprès du gouvernement d'un montant plus élevé. De plus, même si les étudiants vivant en milieu rural sont plus susceptibles de contracter des emprunts auprès de sources privées, ce sont les étudiants vivant en milieu urbain qui accumulent les dettes découlant d'emprunts privés les plus élevées. La dette totale suit la même tendance : les étudiants vivant en milieu rural sont plus portés à emprunter, tandis que ceux vivant en milieu urbain contractent des dettes d'un montant plus élevé.

Dans le tableau 56, l'enquête examine l'endettement selon que la dette a été contractée au cours d'années précédentes ou pendant l'année de référence. Le montant moyen de la dette contractée en 2003-2004 (parmi tous les étudiants ayant contracté une dette provenant de toutes sources) s'élève à 7 274 \$. Les plus jeunes étudiants, qui se sont moins endettés au cours d'années antérieures, empruntent également moins pour toute année donnée. Le montant moyen d'une dette contractée au cours de l'année scolaire (moins tout remboursement

de dette effectué pendant cette période) par les étudiants plus âgés s'élève à environ 8 500 \$. Les étudiants fréquentant l'université ou le collège depuis plusieurs années ont également eu davantage l'occasion d'accumuler une dette. Il est cependant étonnant de constater que le montant du fardeau d'endettement ne chute que légèrement pour chaque année d'études consécutive. Le montant moyen de la dette antérieure des étudiants amorçant la première année d'études postsecondaires est également surprenant : le tiers des étudiants ont contracté une forme de dette, dont le montant moyen s'élève à environ 4 500 \$.

Les étudiants à temps partiel sont plus susceptibles que ceux qui poursuivent des études à temps plein d'avoir une dette quelconque au début de l'année scolaire, dont le montant moyen est considérablement plus élevé. Mais les étudiants à temps partiel sont plus susceptibles de contracter une dette pendant l'année scolaire; ils empruntent aussi des montants plus élevés pendant leurs études.

Les étudiants poursuivant des études universitaires, surtout les étudiants diplômés, sont plus susceptibles d'avoir contracté des dettes au cours d'années précédentes. Ils doivent généralement presque deux fois plus d'argent que les collégiens et ils s'endettent plus rapidement tous les ans.

La situation d'emploi n'est pas un facteur important pour déterminer à combien s'élève la dette antérieure des étudiants. Il n'en demeure pas moins qu'une proportion un peu plus élevée d'étudiants travailleurs ont accumulé une dette par le passé, mais ils s'endettent plus lentement tous les ans.

Les étudiants qui habitent chez leurs parents s'endettent moins, que ce soit pour l'année de référence ou les années précédentes (reportez-vous au tableau 57). Les étudiants qui vivent en couple assument une dette antérieure plus élevée, mais ce sont ceux qui habitent seuls qui accumulent le plus de dettes tous les ans.

Sur le plan régional, ce sont les étudiants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qui ont le fardeau de dettes antérieures le plus lourd et qui ont accumulé le plus de dettes pendant l'année de l'enquête. Les étudiants de l'Île-du-Prince-

Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que du Québec sont moins nombreux à assumer un endettement antérieur; les étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador et de la

Colombie-Britannique ont le fardeau d'endettement le plus faible provenant d'années précédentes. Les étudiants du Québec et du Manitoba prennent généralement plus de temps à accumuler des dettes.

Tableau 56 : Dette accumulée moyenne (de toutes sources) contractée au cours d'années précédentes ou pendant l'année scolaire de référence selon différentes caractéristiques des étudiants* (I)

Caractéristiques	Années précédentes		Année de référence (moins les remboursements)		Dette totale (moins les remboursements)**	
	Pourcentage ayant un solde (n = 7 201)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 4 445)	Pourcentage ayant un solde (n = 7 432)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 4 260)	Pourcentage ayant un solde (n = 7 445)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 5 348)
Tous les étudiants	59	12 809	45	7 274	66	15 526
Groupe d'âge						
Moins de 18 ans	20	1 422	45	2 847	52	2 898
18 à 19 ans	40	4 277	40	6 298	54	7 565
20 à 21 ans	56	8 947	46	7 274	61	13 183
22 à 23 ans	73	13 374	55	7 667	76	17 947
24 à 25 ans	75	15 372	52	8 707	79	20 013
26 à 29 ans	83	15 803	52	8 601	85	19 680
30 ans et plus	70	23 367	35	8 512	71	26 945
Nombre d'années d'études postsecondaires						
Moins de 1	33	4 515	44	5 785	57	6 827
1	57	5 460	48	6 810	64	10 602
2	61	10 541	43	7 256	65	14 421
3	63	12 923	45	7 106	65	17 307
4	65	20 265	45	8 816	74	23 351
5 et plus	74	18 127	47	8 371	76	22 375
Mode de fréquentation scolaire						
Temps partiel	66	15 667	22	4 771	63	17 405
Temps plein	56	11 801	52	7 579	67	15 500
Type d'établissement d'enseignement						
Collège	55	7 863	43	6 080	65	10 854
Université – études de premier cycle	59	13 685	48	7 605	66	17 087
Université – études supérieures	65	18 672	40	8 454	72	21 574
Intention de travailler pendant l'année scolaire						
Oui	60	13 142	39	6 327	65	15 327
Non	57	12 453	56	8 403	67	17 128

* D'après les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

** Comprend les dettes de source gouvernementale et de sources privées, de même que les emprunts contractés auprès de la famille et d'autres sources, moins les remboursements que les étudiants effectuent pendant l'année, selon leurs déclarations. Dans certains cas, les montants de la dernière colonne ont l'air notablement inférieurs aux prêts de source gouvernementale et de sources privées parce que, pour ces deux sources d'endettement, les moyennes ont été calculées pour les seuls emprunteurs endettés auprès de la source concernée. Dans le cas de la « dette totale », la moyenne porte sur tous les emprunteurs, toutes sources confondues. Comme certaines sources d'endettement, notamment la famille, peuvent être associées à des montants relativement faibles, le montant moyen de la dette par emprunteur suit une tendance à la baisse.

Il est important de noter que les moyennes ne tiennent pas compte des réponses ayant plus de cinq écarts-types de la moyenne ni des réponses indiquant des surplus mensuels de 1 800 \$ et plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Les étudiants qui profitent du soutien financier de leurs parents ont des dettes préexistantes moins élevées. Ils prennent également plus de temps pour accumuler des dettes d'une année à l'autre. En fait, puisque la majorité de l'aide gouvernementale se traduit sous forme de prêts, les étudiants qui bénéficient de l'aide du gouvernement sont plus susceptibles d'avoir des dettes antérieures et actuelles dont les montants sont en outre plus élevés.

Les étudiants vivant en milieu rural sont plus nombreux que les étudiants vivant en milieu urbain à avoir toutes les formes de dettes. Les deux catégories d'étudiants ont toutefois accumulé des montants relativement semblables au titre de dettes préexistantes. En revanche, les étudiants vivant en milieu rural accumulent des dettes un peu plus lentement que ceux qui vivent en milieu urbain. De plus, leur dette totale compte 1 000 \$ en moins.

Tableau 57 : Dette accumulée moyenne (de toutes sources) contractée au cours d'années précédentes ou pendant l'année scolaire de référence selon différentes caractéristiques des étudiants* (II)

Caractéristiques	Années précédentes		Année de référence (moins les remboursements)		Dette totale (moins les remboursements)	
	Pourcentage ayant un solde (n = 7 201)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 4 445)	Pourcentage ayant un solde (n = 7 432)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 4 260)	Pourcentage ayant un solde (n = 7 445)	Solde moyen (emprunteurs seulement) (\$) (n = 5 348)
Tous les étudiants	59	12 809	45	7 274	66	15 526
Conditions de logement						
Vit chez ses parents	45	7 833	34	5 005	53	9 298
Vit en couple	74	18 502	36	7 693	78	21 114
Vit seul	73	16 349	62	8 951	79	21 898
Vit avec des colocataires	66	12 451	62	8 634	74	17 697
Province						
Colombie-Britannique	57	10 416	36	7 276	60	14 939
Alberta	60	13 740	45	7 209	67	16 365
Saskatchewan	60	15 479	61	8 464	73	18 825
Manitoba	58	12 192	37	6 187	64	14 174
Ontario	62	13 103	51	8 282	70	17 212
Québec	51	11 478	36	3 940	59	11 752
Nouveau-Brunswick	72	17 422	62	9 839	78	23 946
Nouvelle-Écosse	67	17 512	63	10 261	79	22 421
IPE/TNL	49	10 180	46	7 895	64	12 861
Soutien financier des parents pendant l'année scolaire						
Oui	52	9 669	44	6 753	61	12 685
Non	69	16 631	48	8 052	74	20 278
Prêts du gouvernement pendant l'année scolaire						
Oui	79	14 378	99	8 465	100	19 476
Non	49	11 689	21	4 761	51	12 796
Milieu						
Rural	65	12 238	50	6 510	74	14 328
Urbain	57	12 281	43	7 093	64	15 429

* D'après les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

Il est important de noter que les moyennes ne tiennent pas compte des réponses ayant plus de cinq écarts-types de la moyenne ni des réponses indiquant des surplus mensuels de 1 800 \$ et plus.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

9. Répercussions perçues de la situation financière sur les études et les décisions afférentes

9.1 Endettement prévu

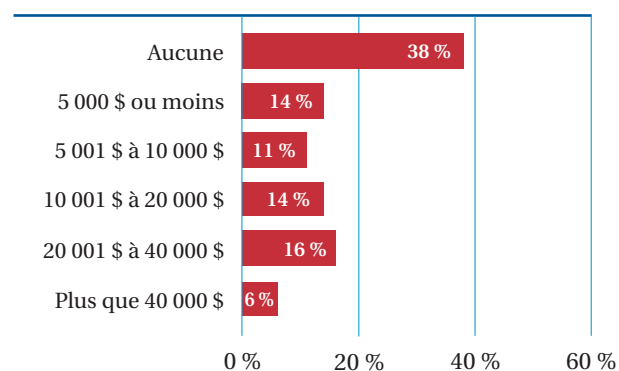
Nous avons demandé aux étudiants d'évaluer le montant de la dette relative aux études qu'ils prévoient accumuler jusqu'à la fin de leur programme. Plus du tiers (38 %) s'attendent à n'avoir aucune dette, 14 % prévoient devoir 5 000 \$ et moins, et 11 % croient que leur passif oscillera entre 5 001 \$ et 10 000 \$. Un étudiant sur sept (14 %) prévoit avoir contracté une dette entre 10 001 \$ et 20 000 \$, et une proportion comparable (16 %) pensent qu'ils auront emprunté entre 20 001 \$ et 40 000 \$. Sept pour cent estiment que leur dette d'études s'élèvera à plus de 40 000 \$. Ces données sont un peu plus élevées mais concordantes avec les pronostics des collégiens en 2003 dans *La situation financière des étudiants des collèges canadiens : 2^e édition*, enquête effectuée pour la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et le Consortium canadien d'enquête sur les étudiants des collèges.

Les étudiants qui prévoient accumuler une dette de plus de 40 000 \$ sont plus susceptibles d'effectuer des études supérieures, d'avoir entre 26 et 29 ans, de vivre seuls, d'avoir dû déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement et d'avoir un revenu familial plus faible. Ces étudiants sont également plus enclins à avoir contracté une dette de source gouvernementale et de sources privées. Les étudiants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse sont aussi plus nombreux à penser qu'ils accumuleront un tel passif élevé.

La dette totale moyenne prévue par tous les étudiants interrogés (y compris ceux qui pensent n'accumuler aucune dette) s'établit à 12 908 \$⁶⁵, ce qui est légèrement plus bas que le fardeau d'endettement moyen actuel, qui avoisine les 16 000 \$.

Figure 9.1 : Dette accumulée prévue à la fin du programme (n = 6 103)

« Quel sera à la fin de votre programme d'études le montant de la dette directement reliée à vos études postsecondaires que vous prévoyez avoir accumulée (toutes sources comprises) : prêts étudiants du gouvernement, prêts bancaires, de parents, cartes de crédit, etc.? »



En fonction des étudiants ayant participé à la cinquième étape de l'enquête (n = 7 184).

Ne tient pas compte des « Pas de réponse » et « Je ne sais pas » (n = 1 069).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

65. Quinze pour cent des étudiants étaient incapables d'indiquer le montant de la dette qu'ils prévoient accumuler d'ici la fin de leur programme.

Le montant de la dette que les étudiants prévoient accumuler croît avec l'âge, mais il chute considérablement une fois passé le cap des 30 ans; la dette est la plus élevée chez les 26 à 29 ans (reportez-vous au tableau 58). Les collégiens et les étudiants franco-

phones pensent afficher le passif le moins élevé. Les étudiants qui habitent chez leurs parents ou avec un conjoint pensent contracter moins de dettes, tout comme les étudiants à charge et ceux qui profitent du soutien financier de leurs parents.

Tableau 58 : Endettement prévu selon différentes caractéristiques des étudiants*

	« Quel sera à la fin de votre programme d'études le montant de la dette directement reliée à vos études postsecondaires que vous prévoyez avoir accumulée? »		« Quel sera à la fin de votre programme d'études le montant de la dette directement reliée à vos études postsecondaires que vous prévoyez avoir accumulée? »
Caractéristiques	Dette moyenne accumulée prévue (tous les étudiants) (\$) (n = 6 103)	Caractéristiques	Dette moyenne accumulée prévue (tous les étudiants) (\$) (n = 6 103)
Tous les étudiants	12 908	Intention de travailler pendant l'année scolaire	
Groupe d'âge		Oui	10 724
Moins de 18 ans	4 506	Non	16 074
18 à 19 ans	9 151	Province	
20 à 21 ans	11 789	Colombie-Britannique	12 224
22 à 23 ans	16 548	Alberta	12 670
24 à 25 ans	17 448	Saskatchewan	19 731
26 à 29 ans	17 819	Manitoba	10 297
30 ans et plus	12 183	Ontario	15 646
Type d'établissement d'enseignement		Québec	4 759
Collège	6 736	Nouveau-Brunswick	22 438
Université – études de premier cycle	14 446	Nouvelle-Écosse	24 893
Université – études supérieures	17 834	IPE/TNL	12 696
Mode de fréquentation scolaire		Revenu d'emploi	
Temps plein	14 268	Aucun	20 144
Temps partiel	7 912	1 \$-1 000 \$	17 427
Conditions de logement		1 001 \$-3 000 \$	16 999
Vit avec les parents	7 274	3 001 \$-5 000 \$	14 597
Vit en couple	10 822	5 001 \$-8 000 \$	9 790
Vit seul	23 256	Plus de 8 000 \$	6 835
Vit avec des colocataires	18 748	Dette de toutes sources	
Autre situation	17 900	Oui	17 979
Soutien financier des parents		Non	2 239
Oui	9 065	Montant de la dette contractée auprès du gouvernement	
Non	15 664	1 \$-5 000 \$	16 218
Déménagé pour étudier		Plus de 5 000 \$	30 730
Non	8 853		
Moins de 71 km	18 154		
71 km et plus	20 765		

* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la cinquième étape de l'enquête (n = 7 184).

Les moyennes ont été calculées d'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

Il est important de noter que les moyennes ne tiennent pas compte des réponses ayant plus de cinq écarts-types de la moyenne.

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Il n'est pas étonnant que ce soient les étudiants à temps partiel, les étudiants ayant un emploi et ceux qui poursuivent des études en vue d'obtenir leur premier diplôme qui prévoient contracter le moins de dettes, tandis que les étudiants qui ont dû déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement s'attendent à avoir un passif plus élevé.

Ce sont les étudiants du Québec qui prévoient s'endetter le moins, viennent ensuite les étudiants du Manitoba. En revanche, les étudiants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse pensent s'endetter beaucoup plus que tous les autres.

Plus le revenu familial, le revenu des parents et le revenu d'emploi augmentent, moins élevé est l'endettement prévu des étudiants. Bien entendu, la dette prévue des étudiants qui ont des emprunts (auprès du gouvernement ou privés) et de ceux qui ont des dettes antérieures de toutes sources est plus élevée. Elle augmente en fonction du montant de la dette contractée jusqu'à présent (de source gouvernementale ou de sources privées).

9.2 Inquiétudes relatives à l'endettement prévu

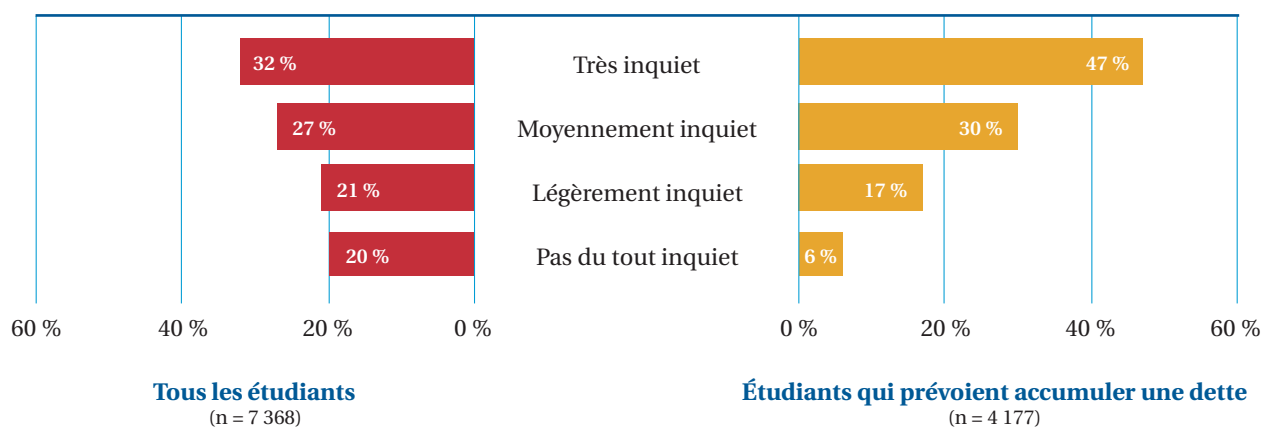
La plupart des étudiants ont des inquiétudes relatives au montant de la dette directement reliée à leurs études postsecondaires qu'ils prévoient accumuler d'ici la fin de leur programme. Seul un étudiant sur cinq (20 %) n'a aucune préoccupation à cet égard. Une proportion comparable d'étudiants (21 %) se font un peu de souci à ce sujet, tandis que 59 % sont moyennement inquiets ou très inquiets à propos de leur fardeau d'endettement. Parmi les étudiants qui prévoient accumuler une dette, la

proportion de ceux qui sont très inquiets est beaucoup plus élevée (47 %), alors qu'une minorité (6 %) ne font part d'aucune inquiétude face au montant de la dette qu'ils prévoient accumuler.

Il n'est pas étonnant que les inquiétudes relatives à l'endettement aient une corrélation étroite avec le revenu des étudiants, le revenu des parents et la situation d'endettement des étudiants (reportez-vous au tableau 59). Plus le revenu personnel, le revenu des parents et le revenu d'emploi augmentent,

Figure 9.2 : Inquiétudes à propos de la dette prévue

« Dans quelle mesure vous inquiétez-vous du montant de la dette que vous prévoyez avoir accumulée à la fin de vos études? »



En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Ne tient pas compte des « Pas de réponse » et « Je ne sais pas » (n = 11).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

moins les étudiants se font du souci. En revanche, les étudiants qui ont des emprunts (contractés auprès du gouvernement ou auprès de sources privées), des dettes imputables aux cartes de crédit, des dettes en raison de marges de crédit personnelles ou une dette relative à tout instrument de crédit ont tendance à être plus inquiets face à leur fardeau d'endettement.

Plus le montant de la dette accumulée jusqu'à présent est élevé, que la dette provienne d'une source gouvernementale ou de sources privées, plus les étudiants se font du souci. En outre, plus le montant de la dette prévue liée aux études est élevé, plus les étudiants s'inquiètent.

Tel qu'illustré dans le tableau 60, les étudiants de 22 à 25 ans s'inquiètent beaucoup plus à propos du montant de la dette qu'ils accumuleront, alors que les étudiants de 26 ans et plus sont considérablement moins inquiets. Les plus jeunes étudiants (moins de 18 ans) se font le moins de souci à cet égard. À la lumière de la corrélation entre les inquiétudes et l'âge, il n'est pas étonnant que les étudiants qui sont indépendants, qui vivent seuls ou avec des colocataires, qui ne bénéficient pas du soutien financier de leurs parents ou qui ont dû déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement soient plus susceptibles d'être très inquiets à propos de la dette qu'ils prévoient accumuler d'ici la fin de leurs études.

Les étudiants à temps partiel et ceux qui travaillent beaucoup pendant l'année scolaire ou au courant de l'été sont moins inquiets à cet égard. Les étudiants qui poursuivent des études en vue de décrocher leur premier diplôme sont plus portés à faire part d'inquiétudes, tandis que ceux qui cherchent à obtenir un autre diplôme expriment des opinions partagées : une plus grande proportion d'étudiants ne sont pas du tout inquiets, mais une plus grande proportion également sont très inquiets. Les femmes, les étudiants autochtones et ceux ayant un handicap sont plus inquiets à propos de leur fardeau d'endettement. Les étudiants vivant en milieu rural sont plus susceptibles que leurs homologues vivant en milieu urbain de se faire du souci à propos du montant de la dette qu'ils accumuleront; les étudiants

Tableau 59 : Inquiétudes relatives à l'endettement selon différentes caractéristiques des étudiants* (I)

« Dans quelle mesure vous inquiétez-vous du montant de la dette que vous prévoyez avoir accumulée à la fin de vos études? » (n = 7 368)

Caractéristiques	Pas du tout inquiet (%)	Très inquiet (%)
Tous les étudiants	20	32
Revenu d'emploi		
Aucun	15	41
1 \$-1 000 \$	18	41
1 001 \$-3 000 \$	13	35
3 001 \$-5 000 \$	19	35
5 001 \$-8 000 \$	20	26
Plus de 8 000 \$	32	22
Revenu des parents		
Moins de 20 000 \$	12	51
20 001 \$-40 000 \$	4	48
40 001 \$-60 000 \$	15	33
60 001 \$-80 000 \$	29	29
80 001 \$-100 000 \$	24	23
100 000 \$	37	16
Prêt du gouvernement		
Oui	4	52
Non	28	23
Montant de la dette contractée auprès du gouvernement		
1 \$-5 000 \$	9	38
Plus de 5 000 \$	2	59
Dettes de toutes sources		
Oui	11	41
Non	39	14
Dettes accumulées totales reliées aux études prévues		
Dettes moyennes (tous les étudiants)	936 \$	25 063 \$

* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Les moyennes ont été calculées d'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse ».

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tableau 60 : Inquiétudes relatives à l'endettement selon différentes caractéristiques des étudiants* (II)

Caractéristiques	« Dans quelle mesure vous inquiétez-vous du montant de la dette que vous prévoyez avoir accumulée à la fin de vos études? » (n = 7 368)		Caractéristiques	« Dans quelle mesure vous inquiétez-vous du montant de la dette que vous prévoyez avoir accumulée à la fin de vos études? » (n = 7 368)	
	Pas du tout inquiet (%)	Très inquiet (%)		Pas du tout inquiet (%)	Très inquiet (%)
Tous les étudiants	20	32	Soutien financier des parents		
Groupe d'âge			Oui	24	23
Moins de 18 ans	26	14	Non	18	39
18 à 19 ans	20	26	Personnes à charge		
20 à 21 ans	23	28	Oui	22	39
22 à 23 ans	15	41	Non	20	31
24 à 25 ans	10	47	Déménagé pour étudier		
26 à 29 ans	13	35	Non	25	27
30 ans et plus	33	34	Moins de 71 km	10	48
Mode de fréquentation scolaire			71 km et plus	13	41
Temps plein	19	33	Province		
Temps partiel	26	30	Colombie-Britannique	14	38
Premier diplôme			Alberta	18	32
Oui	17	31	Saskatchewan	14	35
Non	26	35	Manitoba	19	28
Étudiant à charge			Ontario	15	40
Oui	22	26	Québec	40	13
Non	19	38	Nouveau-Brunswick	14	39
Conditions de logement			Nouvelle-Écosse	9	48
Vit avec ses parents	24	26	IPE/TNL	12	30
Vit en couple	30	29	Milieu		
Vit seul	11	43	Rural	14	32
Vit avec des colocataires	11	40	Urbain	21	32
Autre situation	17	40	Groupe cible en matière d'équité		
Prêt hypothécaire			Autochtone	7	40
Oui	33	28	Personne ayant un handicap	19	46
Non	19	33	Aucun	21	32

* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Les moyennes ont été calculées d'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à l'enquête initiale et à au moins une étape de suivi à chaque semestre.

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse ».

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

appartenant à ces deux catégories sont aussi nombreux à indiquer qu'ils sont « très inquiets ».

Les étudiants francophones et ceux qui étudient au Québec (ils ont tendance à être plus jeunes) se font généralement beaucoup moins de souci à propos de la dette relative à leurs études. Les étudiants

diplômés du Québec, toutefois, sont tout aussi inquiets que les autres étudiants du Canada. Les étudiants ayant un emprunt hypothécaire sont également moins inquiets (ils ont tendance à être plus âgés et à avoir d'autres sources de revenu), mais les étudiants à charge sont plus inquiets.

9.3 Répercussions sur les décisions relatives aux études

L'enquête a ensuite examiné la corrélation entre les inquiétudes relatives à l'endettement des étudiants et les décisions de ces derniers à propos de leurs études. Le quart de l'ensemble des étudiants indiquent que leurs inquiétudes relatives à la dette qu'ils prévoient accumuler ont eu une forte incidence sur les décisions qu'ils ont prises à l'égard de leurs études. Parmi les étudiants qui ont pris une décision relative à leurs études en fonction de leurs inquiétudes, la proportion de ceux qui ont indiqué être « très inquiets » est beaucoup plus élevée (36 %). Près d'un autre quart (22 %) affirment que leurs préoccupations face à leur fardeau d'endettement n'ont affecté en rien leurs décisions afférentes aux études. D'autres étudiants disent que leur souci à cet égard a eu très peu (22 %) ou quelque peu d'effet (31 %) sur leurs décisions relatives aux études.

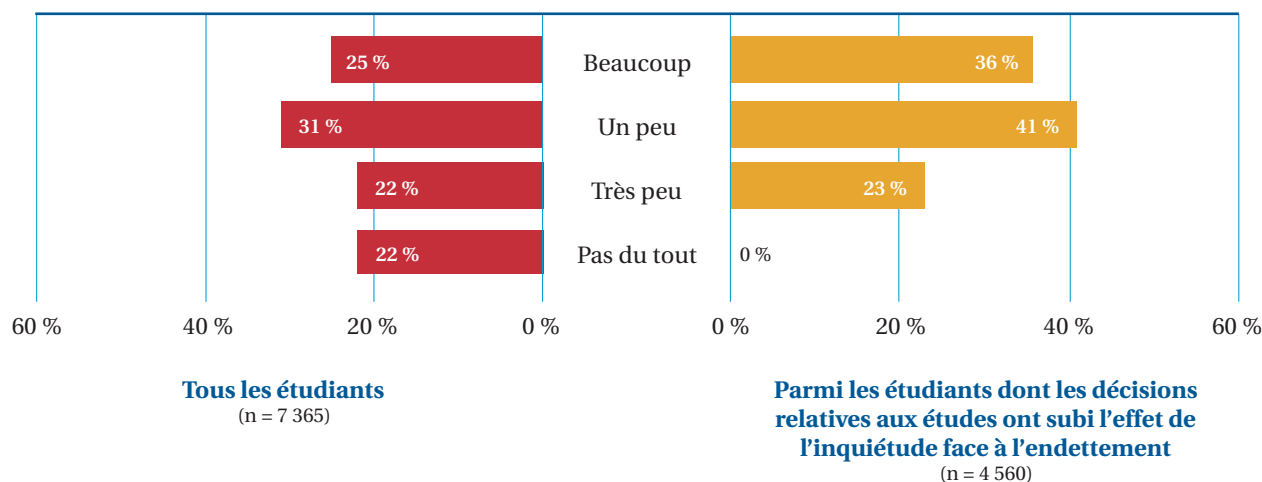
Les répercussions des inquiétudes d'ordre financier sur les décisions relatives aux études augmentent avec l'âge des étudiants, ce qui signifie qu'elles sont également tributaires d'autres variables qui changent

selon l'âge (reportez-vous au tableau 61). Par exemple, les étudiants à temps partiel, les étudiants indépendants et ceux qui ne profitent pas du soutien financier de leurs parents sont plus susceptibles d'avoir des inquiétudes face à l'endettement qui ont une grande incidence sur leurs décisions relatives aux études. Ces inquiétudes sont aussi plus susceptibles d'être un facteur dans les décisions relatives aux études chez les étudiants dont le revenu familial ou le revenu des parents est plus faible.

Il n'est pas étonnant que la mesure dans laquelle les inquiétudes au sujet de la dette affectent les décisions relatives aux études augmente suivant le montant de la dette accumulée découlant de prêts du gouvernement ou de cartes de crédit : 19 % des étudiants ne détenant pas de carte de crédit croient que leurs inquiétudes à l'égard de l'endettement ont eu une incidence importante sur leurs décisions relatives aux études, contre 30 % de ceux qui ont un passif de plus de 2 500 \$ imputable aux cartes de crédit.

Figure 9.3 : Influence des inquiétudes face à l'endettement sur les décisions relatives aux études

« Dans quelle mesure votre inquiétude au sujet du montant de la dette que vous croyez devoir accumuler a-t-elle été un facteur dans vos décisions relatives à vos études? »



En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Ne tient pas compte des « Pas de réponse » et « Je ne sais pas » (n = 14).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tableau 61 : Répercussions des inquiétudes relatives à l'endettement sur les décisions touchant aux études selon différentes caractéristiques des étudiants*

Caractéristiques	« Dans quelle mesure votre inquiétude au sujet du montant de la dette que vous croyez devoir accumuler a-t-elle été un facteur dans vos décisions relatives à vos études? » (n = 7 365)		Caractéristiques	« Dans quelle mesure votre inquiétude au sujet du montant de la dette que vous croyez devoir accumuler a-t-elle été un facteur dans vos décisions relatives à vos études? » (n = 7 365)	
	Pas du tout (%)	Beaucoup (%)		Pas du tout (%)	Beaucoup (%)
Tous les étudiants	22	25	Premier diplôme		
Groupe d'âge			Oui	21	22
Moins de 18 ans	31	12	Non	24	30
18 à 19 ans	27	18	Étudiant à charge		
20 à 21 ans	23	19	Oui	24	18
22 à 23 ans	17	25	Non	20	30
24 à 25 ans	15	36	Soutien financier des parents		
26 à 29 ans	19	28	Oui	28	16
30 ans et plus	24	38	Non	19	31
Mode de fréquentation scolaire			Revenu familial		
Temps plein	24	20	Moins de 20 000 \$	13	34
Temps partiel	17	39	20 001 \$-40 000 \$	13	48
Province			40 001 \$-60 000 \$	14	25
Colombie-Britannique	13	35	Plus de 60 000 \$	37	28
Alberta	20	24	Revenu des parents		
Saskatchewan	19	21	Moins de 20 000 \$	17	38
Manitoba	21	28	20 001 \$-40 000 \$	15	25
Ontario	18	27	40 001 \$-60 000 \$	24	21
Québec	38	14	60 001 \$-80 000 \$	22	21
Nouveau-Brunswick	20	30	80 001 \$-100 000 \$	32	17
Nouvelle-Écosse	17	25	Plus de 100 000 \$	40	12
IPE/TNL	21	25			

* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

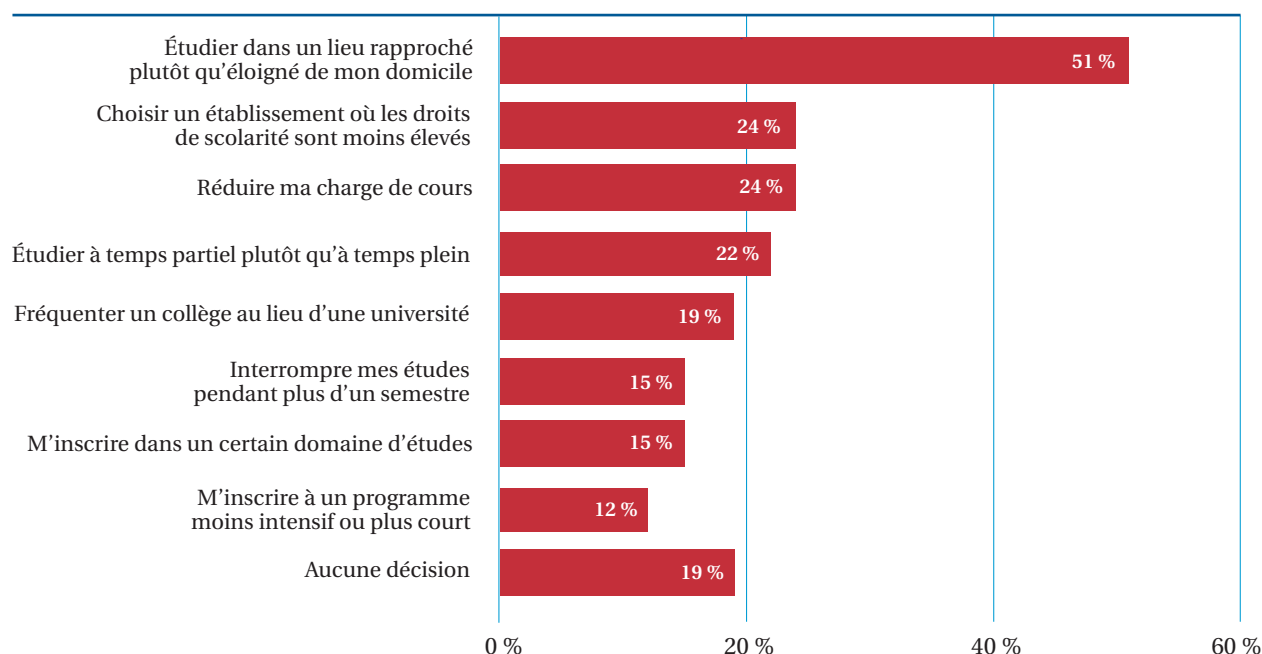
On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 14).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Les étudiants francophones (qui sont généralement plus jeunes) et les résidents du Québec sont beaucoup moins portés à dire que la dette est un facteur ayant eu une incidence sur leurs décisions relatives aux études, tandis que les étudiants dont les parents ont fréquenté le collège ou l'université sont plus enclins à affirmer le contraire. Finalement, les étudiants de la Colombie-Britannique sont plus susceptibles d'indiquer que les préoccupations d'ordre financier ont affecté leurs décisions relatives aux études (35 %).

Les inquiétudes relatives à l'endettement peuvent avoir une incidence sur plusieurs décisions importantes. Nombre d'étudiants (51 % de ceux qui disent que leurs décisions en sont affectées) affirment que la dette a eu une incidence sur leur décision de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire situé plus près de leur domicile afin de réduire les frais d'études. Les inquiétudes face à la dette incitent par ailleurs les étudiants à épargner en choisissant des établissements d'enseignement ayant des droits de scolarité moins élevés (24 %),

Figure 9.4 : Exemples de décisions pour rendre les études postsecondaires abordables ou réduire la dette au minimum (n = 5 886)



En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

en allégeant leur charge de cours (24 %), en étudiant à temps partiel (22 %) ou en fréquentant le collège au lieu de l'université (19 %). D'autres étudiants épargnent en choisissant un domaine d'études moins coûteux (15 %), en interrompant leurs études pendant plus d'un semestre (15 %), ou en s'inscrivant à un programme plus court ou moins intensif (12 %). Un étudiant sur cinq (19 %) indique que ses inquiétudes relatives aux coûts ou à l'endettement n'ont eu aucun effet particulier sur l'ensemble de ses décisions afférentes aux études.

Les étudiants qui travaillent pendant l'année scolaire sont plus susceptibles d'indiquer que plusieurs de leurs décisions relatives aux études ont été affectées par leurs inquiétudes face aux coûts et à l'endettement, y compris la décision d'étudier à temps partiel, de choisir un établissement d'enseignement situé plus près de leur domicile, d'alléger leur charge de cours, d'interrompre leurs études pendant plus d'un semestre ou de fréquenter le collège. Les étudiants qui ne travaillent pas pendant l'année scolaire sont moins enclins à indiquer que leurs inquiétudes

face à l'endettement ont eu une incidence sur leurs décisions relatives aux études.

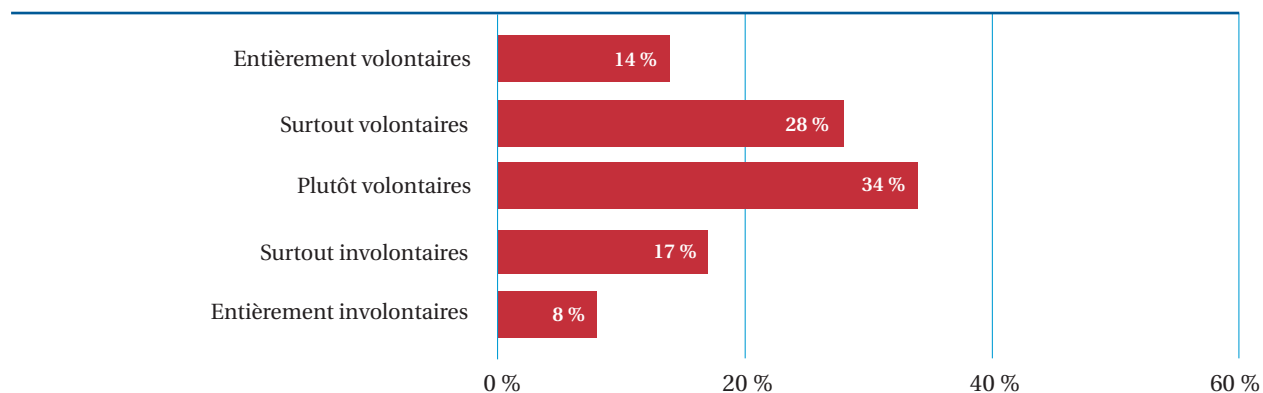
Les étudiants vivant en milieu rural sont plus susceptibles d'avoir choisi un établissement d'enseignement situé plus près de leur domicile, tandis que ceux qui vivent en milieu urbain ont été beaucoup plus tentés d'alléger leur charge de cours.

Les étudiants dont les parents ont un revenu faible (inférieur à 20 000 \$) sont beaucoup plus susceptibles d'étudier à temps partiel, d'avoir choisi un établissement d'enseignement ayant des droits de scolarité moins élevés, d'avoir allégé leur charge de cours ou interrompu leurs études.

Il n'est pas étonnant que les étudiants à charge, qui sont plus jeunes, soient plus enclins à habiter chez leurs parents (55 % contre 48 % des étudiants indépendants), tandis que les étudiants indépendants sont plus susceptibles d'avoir pris d'autres décisions comme étudier à temps partiel (33 % contre 9 % des étudiants à charge), alléger leur charge de cours (33 % contre 14 %) ou interrompre leurs études pendant plus d'un semestre (23 % contre 5 %). On

Figure 9.5 : Mesure du caractère volontaire des décisions relatives aux études prises à cause des inquiétudes au sujet des coûts et de l'endettement (n = 4 547)

« Sur l'échelle suivante qui va de volontaire (c.-à-d. que vous avez pris cette décision dans le but d'épargner ou de réduire votre dette) à involontaire (c.-à-d. que vous n'auriez pas pu poursuivre vos études autrement), où situez-vous vos décisions relatives aux études? »



En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Ne tient pas compte des « Pas de réponse » et « Je ne sais pas » (n = 23).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

observe les mêmes tendances, que les étudiants bénéficient ou non du soutien financier de leurs parents.

Les étudiants ayant un emprunt hypothécaire ou des personnes à charge (c.-à-d. les étudiants adultes) sont également plus susceptibles d'avoir choisi d'étudier à temps partiel, d'alléger leur charge de cours ou d'interrompre leurs études. Ceux qui ont un handicap sont beaucoup plus enclins à fréquenter le collège au lieu de l'université (32 %), à étudier à temps partiel (30 %), à s'être inscrits à un programme moins intensif ou plus court (21 %), ou à avoir choisi une discipline d'études en particulier (31 %). Les étudiants de la Colombie-Britannique sont beaucoup plus enclins que ceux des autres provinces à avoir effectué plusieurs choix en fonction de leurs inquiétudes d'ordre financier, y compris fréquenter le collège au lieu de l'université, étudier à temps partiel, fréquenter un établissement d'enseignement situé près de leur domicile ou en avoir choisi un dont les droits de scolarité sont moins élevés.

Un étudiant sur quatre indique qu'il a pris de telles décisions tout à fait ou presque involontairement – ce qui suggère qu'il ne pouvait pas se permettre de poursuivre ses études autrement. Un peu plus du tiers (34 %) des étudiants ont pris leurs décisions sur une base plutôt volontaire, tandis que quatre étudiants

sur dix (42 %) les ont prises sur une base surtout volontaire ou entièrement volontaire – c'est-à-dire qu'ils ont décidé d'épargner ou de réduire leur dette.

Les étudiants du premier cycle sont moins susceptibles d'avoir pris leurs décisions sur une base volontaire (39 % contre 45 % des étudiants du collégial et 46 % des étudiants diplômés). Les étudiants francophones, les étudiants du Québec et les étudiants dont au moins un parent a fait des études postsecondaires sont plus susceptibles d'avoir pris leurs décisions volontairement.

Tel qu'illustré au tableau 62, les étudiants à charge, ceux qui bénéficient du soutien financier de leurs parents, ceux sans personne à charge et ceux qui n'ont pas dû déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement sont aussi plus susceptibles d'avoir pris leurs décisions sur une base volontaire.

Les étudiants ayant des emprunts (contractés auprès du gouvernement ou auprès de sources privées) ou ceux ayant un passif imputable à tout instrument de crédit sont moins enclins à avoir pris leurs décisions sur une base volontaire. Les étudiants qui ont une dette plus élevée auprès du gouvernement (5 000 \$ et plus) sont encore moins portés à avoir pris leurs décisions sur une base volontaire.

Tableau 62 : Mesure dans laquelle les décisions relatives aux études ont été prises sur une base volontaire en raison des inquiétudes face aux coûts et à l'endettement selon différentes caractéristiques des étudiants*

« Sur l'échelle suivante qui va de volontaire à involontaire, où placez-vous vos décisions relatives aux études ? » (n = 4 547)

Caractéristiques	Involontaire (1-2) (%)	Plutôt involontaire (3) (%)	Volontaire (4-5) (%)
Tous les étudiants	25	34	42
Soutien financier des parents			
Oui	19	33	48
Non	28	35	38
Étudiant à charge			
Oui	19	35	46
Non	29	33	38
Personnes à charge			
Oui	32	34	34
Non	24	33	43
Déménagé pour étudier			
Non	24	33	44
Moins de 71 km	23	42	35
71 km et plus	28	35	37
Prêt du gouvernement			
Oui	32	34	34
Non	22	34	44
Montant de la dette contractée auprès du gouvernement			
1 \$-5 000 \$	26	36	38
Plus de 5 000 \$	34	34	32
Dette de toutes sources			
Oui	29	35	36
Non	15	32	53

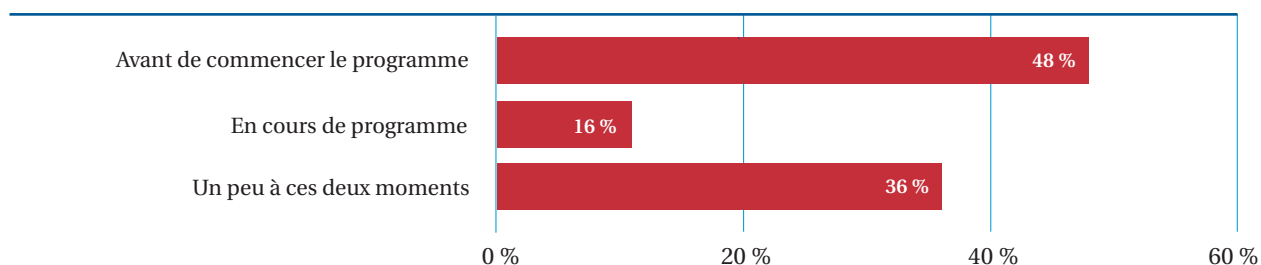
* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 23).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 9.6 : Moment des décisions relatives aux études prises à cause des inquiétudes au sujet des coûts ou de l'endettement

« En tenant compte de toutes ces décisions, les avez-vous prises de façon générale avant de commencer votre programme, en cours de programme ou un peu à ces deux moments? »



En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Ne tient pas compte des « Pas de réponse » et « Je ne sais pas » (n = 12).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Le coût des études et la dette possible affectent les décisions relatives aux études d'une importante proportion d'étudiants avant même qu'ils aient entamé leur programme (48 %). D'autres étudiants prennent des décisions relatives aux études en fonction des coûts et de l'endettement en cours de programme (16 %), ou à la fois avant et pendant leurs études (36 %). Ainsi, on peut croire que quelques

étudiants amorcent leurs études sans envisager d'habiter chez leurs parents, de travailler pendant l'année scolaire, d'étudier à temps partiel ni d'interrompre leurs études, mais revoient leurs décisions en raison de leurs inquiétudes face aux coûts et à l'endettement. Toutefois, davantage d'étudiants, dans l'ensemble, prennent leurs décisions avant d'entamer leur programme.

Tableau 63 : Moment où sont prises les décisions relatives aux études à la lumière des inquiétudes face à l'endettement ou au coût des études selon différentes caractéristiques des étudiants*

« En tenant compte de toutes ces décisions, les avez-vous prises de façon générale avant de commencer votre programme, en cours de programme ou un peu à ces deux moments? » (n = 4 558)

Caractéristiques	Avant de commencer le programme (%)	En cours de programme (%)	Un peu à ces deux moments (%)
Tous les étudiants	48	16	36
Étudiant à charge			
Oui	53	13	34
Non	44	17	38
Conditions de logement			
Vit chez ses parents	53	13	34
Vit en couple	50	18	32
Vit seul	46	15	39
Vit avec des colocataires	37	21	42
Autre situation	45	15	40
Personnes à charge			
Oui	60	14	26
Non	47	16	38
Type d'établissement d'enseignement			
Collège	59	10	31
Université – études de premier cycle	44	17	39
Université – études supérieures	53	18	28
Années d'études postsecondaires			
0	64	7	29
1	52	14	33
2	40	18	42
3	45	18	37
4	46	18	36
Moyenne générale			
A+/A	56	14	30
A-	53	16	31
B+	48	15	37
B/B-	43	14	43
C	40	17	43
D	32	26	42
Intention de travailler pendant l'année scolaire			
Oui	46	15	38
Non	53	15	32

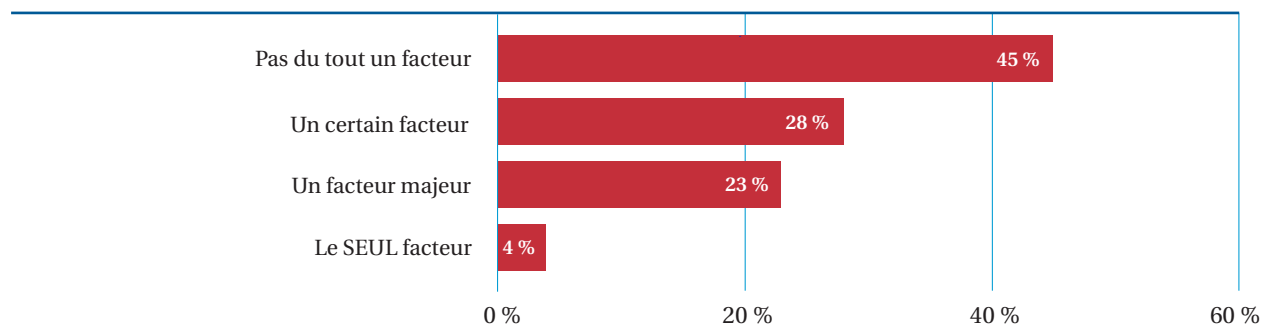
* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 12).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 9.7 : Influence du coût de l'université sur la décision de s'inscrire dans un collège (n = 1 288)

« Dans quelle mesure le coût de l'université a-t-il été un facteur dans votre décision de vous inscrire dans un collège? »



En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Le moment où les étudiants prennent les décisions relatives aux études fondées sur les coûts et l'endettement dépend d'une gamme de facteurs. Les collégiens, les étudiants qui en sont à leur première année d'études postsecondaires, les étudiants ayant une moyenne générale élevée, ceux qui ne travaillent pas pendant l'année scolaire, les étudiants à charge et ceux qui ont des personnes à charge sont tous beaucoup plus susceptibles de prendre ces décisions avant d'entamer leurs études. Les étudiants qui ont un passif imputable à des sources privées sont moins enclins à prendre ces décisions avant d'amorcer leur programme; ils sont portés à affirmer qu'ils les prennent à la fois avant et pendant leurs études (reportez-vous au tableau 63).

Nous avons également examiné plus attentivement dans quelle mesure les droits de scolarité incitent peut-être certains étudiants à fréquenter le collège au lieu de l'université. Nous avons demandé aux collégiens faisant partie de l'échantillon dans quelle mesure les droits de scolarité universitaires avaient influencé leur décision de s'inscrire au collège. En tout, 45 % des collégiens ont choisi de fréquenter un collège de leur plein gré sans que le coût des études n'influence leur décision. Mais 23 % indiquent que le coût des études universitaires a joué un grand rôle dans leur décision de fréquenter le collège; 4 % disent que ce coût à lui seul explique leur choix⁶⁶.

Il n'est pas surprenant que le coût des études universitaires soit plus susceptible d'être la seule raison expliquant la décision de fréquenter le collège chez les étudiants ayant le revenu familial le plus faible ou dont le revenu des parents est le moins élevé : le coût des études détermine les décisions relatives aux études de 18 % des étudiants dont le revenu familial est inférieur à 20 000 \$ et de 11 % des étudiants dont le revenu des parents est inférieur à ce montant. Le coût des études est également plus enclin à constituer le principal facteur motivant la décision des étudiants ayant des prêts du gouvernement et des étudiants présentant un passif à l'égard de toute source. Le coût des études universitaires joue un rôle encore plus important chez les étudiants ayant une dette envers le gouvernement excédant 5 000 \$ (reportez-vous au tableau 64) qui ont décidé de fréquenter le collège.

Les collégiens qui ne bénéficient pas du soutien financier de leurs parents, les étudiants indépendants, ceux qui habitent seuls ou avec des colocataires et les étudiants avec personnes à charge sont tous plus susceptibles d'indiquer que le coût des études universitaires a joué un grand rôle dans leur décision de fréquenter le collège. Ces différences font ressortir le fardeau relativement plus lourd des droits de scolarité universitaires sur les étudiants qui disposent de sources d'aide financière plus restreintes.

66. On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 7).

Tableau 64 : Répercussion du coût des études universitaires sur la décision de fréquenter le collège selon différentes caractéristiques des étudiants

« Dans quelle mesure le coût de l'université a-t-il été un facteur dans votre décision de vous inscrire à un collège? » (n = 1 288)

Caractéristiques	Pas du tout un facteur (%)	Un certain facteur (%)	Un facteur majeur (%)	Le SEUL facteur (%)
Prêt du gouvernement				
Oui	39	30	29	3
Non	48	28	21	4
Dette de toutes sources				
Oui	42	28	25	4
Non	48	26	16	5
Montant de la dette contractée auprès du gouvernement				
1 \$-5 000 \$	44	30	23	3
Plus de 5 000 \$	33	30	34	3
Étudiant à charge				
Oui	51	29	18	2
Non	36	27	30	6
Conditions de logement				
Vit chez ses parents	50	29	18	3
Vit en couple	42	29	24	3
Vit seul	39	22	33	5
Vit avec des colocataires	35	30	32	3
Autre situation	40	34	14	12
Soutien financier des parents				
Oui	51	30	18	2
Non	40	28	27	5
Personnes à charge				
Oui	37	26	28	9
Non	46	29	22	3

* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 7).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Le coût des études universitaires est également plus susceptible d'avoir joué un grand rôle dans la décision de fréquenter le collège des étudiants âgés de 22 ans et plus et de ceux dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires. Les étudiants francophones (qui sont généralement plus jeunes) sont

beaucoup moins enclins à indiquer que les droits de scolarité ont constitué un facteur dans leur décision (le réseau des cégeps au Québec, qui est largement gratuit, exige toutefois que les étudiants fréquentent le collège avant d'entreprendre des études universitaires).

9.4 Influence de la situation financière sur la poursuite des études

Tel que mentionné dans la section 9.3, 15 % des étudiants ont interrompu leurs études afin que celles-ci soient abordables ou afin d'alléger leur fardeau d'endettement. Quand nous avons demandé aux étudiants s'ils avaient interrompu leurs études pour quelque raison que ce soit, 35 % ont dit qu'ils l'avaient fait. Parmi les raisons les plus fréquemment invoquées pour expliquer cette interruption, les étudiants indiquent le manque d'argent (29 %), ainsi que le travail et d'autres raisons afférentes à un emploi (19 %).

Ce sont les étudiants de la Colombie-Britannique, ceux dont le revenu oscille entre 20 000 \$ et 40 000 \$, et ceux qui ont fréquenté un établissement d'enseignement pendant plus de quatre semestres qui ont indiqué le plus souvent manquer d'argent. Les étudiants ayant une dette de source gouvernementale et de sources privées plus élevée sont également plus nombreux à avoir indiqué au moment de l'enquête qu'ils ont dû interrompre leurs études pour cette raison. Les étudiants à charge et ceux qui profitent davantage du soutien financier de leurs parents ont moins tendance à avoir interrompu leurs études pour cette raison.

Les étudiants plus âgés, les étudiants diplômés et ceux ayant un emprunt hypothécaire ou un revenu familial plus élevé sont plus portés à dire qu'ils ont interrompu leurs études en raison d'un emploi.

Tel que mentionné à la section 2.2, un étudiant sur cinq (21 %) a affirmé qu'il décrocherait son diplôme au printemps 2004. La grande majorité des étudiants qui ne termineraient pas leur programme d'études à ce moment entendaient poursuivre leur programme d'études en cours (85 %) ou en commencer un nouveau (7 %). Une faible minorité d'étudiants comptaient trouver un emploi (5 %).

Nous avons également demandé aux étudiants qui ne poursuivraient pas leurs études ($n = 401$) indiquer la raison principale pour laquelle ils ne retourneraient pas en classe l'année suivante. En ce qui concerne les questions d'ordre financier, un étudiant sur cinq a invoqué le manque d'argent ou l'emploi comme raison principale.

Les étudiants de l'Alberta et les étudiants allophones sont plus susceptibles de citer le manque d'argent comme raison principale de l'interruption de leurs études. Les étudiants appartenant au groupe d'âge moyen (de 24 à 29 ans), ceux qui travaillent davantage d'heures pendant l'été (et ont par conséquent un revenu d'emploi plus élevé), les étudiants avec personnes à charge, les étudiants allophones et ceux de l'Ontario sont plus enclins à donner des raisons afférentes à l'emploi pour expliquer pourquoi ils ne retourneront pas en classe l'année suivante.

Les étudiants qui empruntent auprès de sources gouvernementales ou privées ne sont pas plus portés que les autres étudiants à dire que le manque d'argent constitue une raison de ne pas poursuivre leurs études. En revanche, les étudiants ayant un passif à l'égard du gouvernement et de sources privées ($n = 30$) sont beaucoup plus enclins à dire que leurs inquiétudes face à l'endettement constituent la raison principale de l'interruption de leurs études (31 % contre 6 %). Les étudiants ayant un passif plus élevé à l'égard de ces deux types de dette ont davantage tendance à faire part de ces inquiétudes, tout comme le sont les étudiants dont les parents n'ont pas effectué d'études postsecondaires.

Les deux tiers des étudiants qui ont indiqué qu'ils ne planifiaient pas poursuivre leurs études parce qu'ils manquent d'argent ou parce qu'ils se font du souci face à l'endettement ($n = 78$) ont dit qu'ils les continueraient s'ils pouvaient emprunter une somme plus élevée auprès du gouvernement.

9.5 Prévisions de remboursement de la dette

Parmi les étudiants qui prévoient accumuler une dette d'études, près d'un étudiant sur trois (31 %) pense la rembourser dans les deux années suivant l'obtention de son diplôme, tandis qu'une proportion comparable (33 %) s'attendent à le faire en trois ou cinq ans⁶⁷. Vingt-sept pour cent pensent que 6 à 10 années seront nécessaires, alors que 9 % croient qu'il leur faudra 11 années et plus.

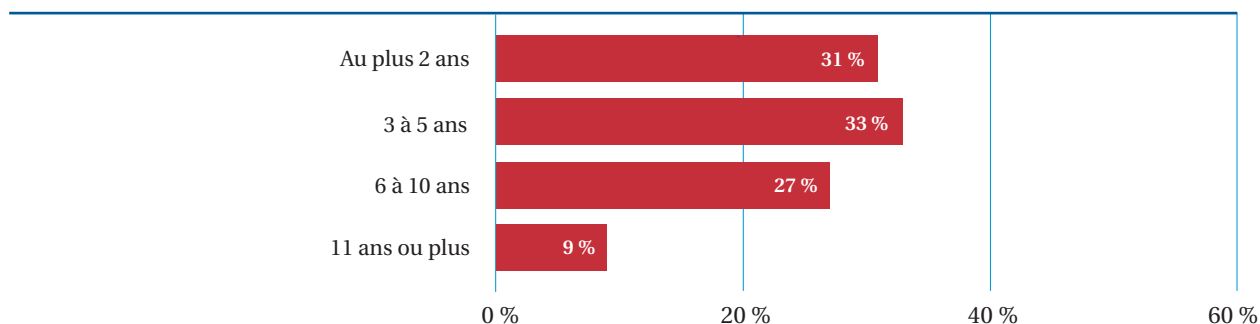
Il n'est pas étonnant que le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette d'études ait une corrélation étroite avec le montant de la dette totale que les étudiants prévoient accumuler. La période nécessaire pour rembourser le passif est plus longue dans le cas des étudiants ayant des emprunts ou une dette à l'égard de toute source; la période s'allonge suivant le montant de la dette contractée jusqu'à présent. La période de remboursement a une corrélation inverse avec le revenu (le revenu familial, le revenu des parents ou le revenu d'emploi) (reportez-vous au tableau 65).

Les étudiants de 24 à 29 ans, les étudiants indépendants, ceux qui ne profitent pas du soutien financier de leurs parents, ceux qui ont dû déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement et ceux qui ne travaillent pas pendant l'année scolaire (et tous les étudiants qui prévoient accumuler davantage de dettes) pensent qu'ils prendront plus de temps à rembourser leur dette. Les collégiens, les étudiants francophones et ceux qui entreprennent des études en vue d'obtenir leur premier diplôme prévoient la rembourser plus rapidement.

Les étudiants du Québec sont plus susceptibles de rembourser leur dette relative aux études en cinq ans ou moins, tandis que ceux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse sont plus portés à croire qu'ils prendront 11 ans ou plus. Les femmes pensent qu'elles prendront plus de temps à rembourser leur dette que les hommes.

Figure 9.8 : Nombre d'années pour rembourser la dette d'études (n = 3 958)

« Combien d'années vous faudra-t-il, pensez-vous, après avoir obtenu votre diplôme, pour rembourser toutes vos dettes scolaires? »



En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 184).

Ne tient pas compte des « Pas de réponse » et « Je ne sais pas » (n = 16).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

67. On n'a pas tenu compte de 30 % des étudiants (n = 1 567) qui pensaient accumuler une dette mais qui ne savaient pas combien d'années il leur faudrait pour rembourser toutes leurs dettes d'études ou qui ne voulaient pas l'indiquer.

Tableau 65 : Nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette d'études après l'obtention du diplôme selon différentes caractéristiques des étudiants*

« Combien d'années vous faudra-t-il, pensez-vous, après avoir obtenu votre diplôme, pour rembourser toutes vos dettes scolaires? » (n = 3 958)

Caractéristiques	2 ans ou moins (%)	De 3 à 5 ans (%)	De 6 à 10 ans (%)	11 ans et plus (%)
Dette accumulée totale reliée aux études prévue				
Dette moyenne (tous les étudiants)	7 336 \$	18 053 \$	29 633 \$	38 830 \$
Prêt du gouvernement				
Oui	14	32	38	15
Non	43	34	18	5
Montant de la dette contractée auprès du gouvernement				
1 \$-5 000 \$	23	37	33	7
Plus de 5 000 \$	10	31	40	18
Premier diplôme				
Oui	33	33	26	8
Non	24	33	31	13
Groupe d'âge				
Moins de 18 ans	32	36	27	4
18 à 19 ans	36	38	21	6
20 à 21 ans	36	30	26	7
22 à 23 ans	35	31	26	8
24 à 25 ans	20	34	33	13
26 à 29 ans	23	23	36	19
30 ans et plus	22	43	27	8
Province				
Colombie-Britannique	34	34	20	11
Alberta	35	36	22	7
Saskatchewan	20	41	28	10
Manitoba	44	27	23	6
Ontario	32	31	28	8
Québec	27	44	26	3
Nouveau-Brunswick	22	26	30	22
Nouvelle-Écosse	14	25	38	23
IPE/TNL	35	26	27	11
Étudiant à charge				
Oui	37	34	23	7
Non	26	33	30	11
Soutien financier des parents				
Oui	46	29	21	4
Non	22	35	30	12
Sexe				
Homme	36	33	24	7
Femme	28	33	29	11

* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la cinquième étape de l'enquête (n = 7 184).

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 1 567).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

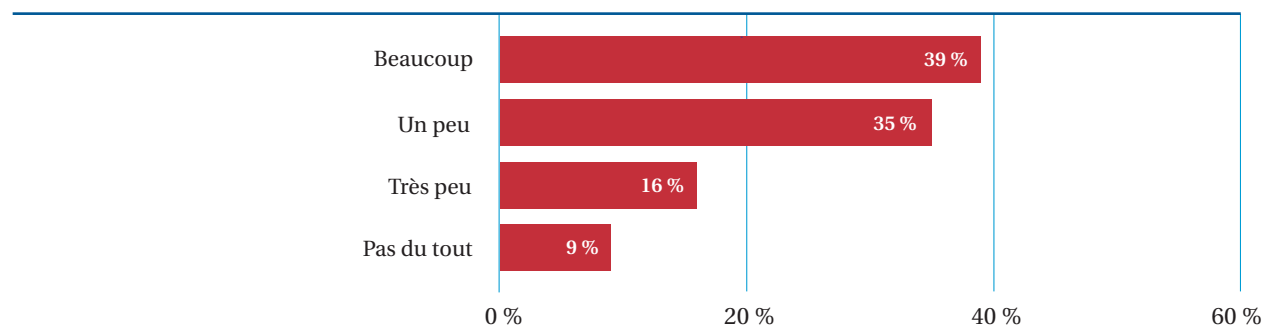
9.6 Influence sur les décisions relatives à la vie personnelle

Nous avons également demandé aux étudiants d'indiquer dans quelle mesure leurs inquiétudes face à l'endettement ont eu une influence sur leurs décisions relatives à leur vie personnelle. Les inquiétudes à cet égard semblent avoir une influence plus importante sur ce genre de décisions que sur les

décisions relatives aux études. Près de quatre répondants sur dix (39 %) indiquent que les inquiétudes face à l'endettement ont été un facteur important dans leurs décisions relatives à leur vie personnelle, tandis que 9 % disent que ces inquiétudes n'ont en rien affecté ces décisions.

Figure 9.9 : Influence des inquiétudes face à l'endettement sur les décisions relatives à la vie personnelle (n = 7 363)

« Dans quelle mesure votre inquiétude au sujet du montant de la dette que vous croyez devoir accumuler a-t-elle été un facteur dans vos décisions relatives à votre vie personnelle? »

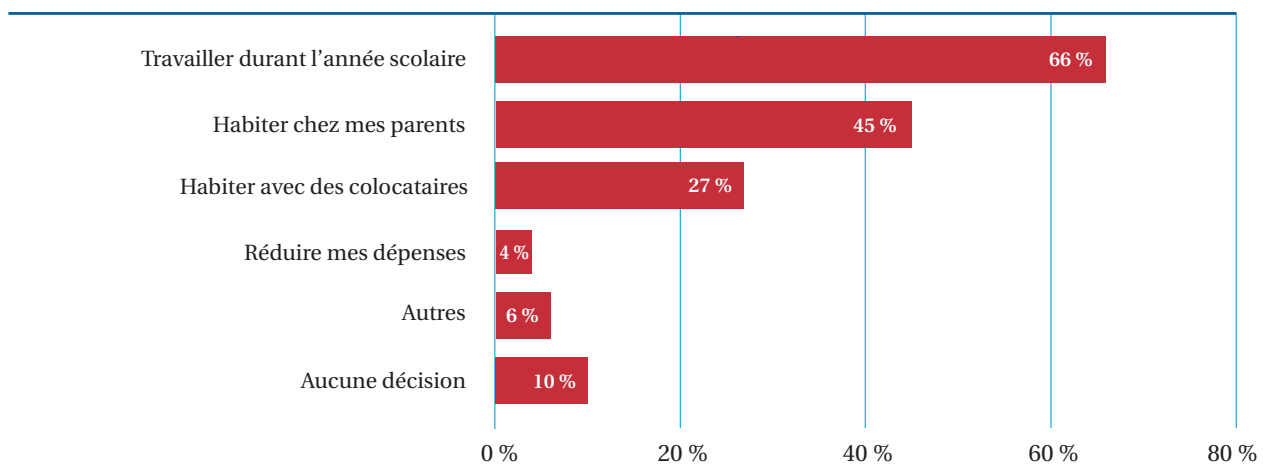


En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Ne tient pas compte des « Pas de réponse » et « Je ne sais pas » (n = 16).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 9.10 : Décisions personnelles prises pour réduire la dette au minimum ou poursuivre des études postsecondaires (n = 6 755)



En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Nous avons demandé aux étudiants dont les inquiétudes face à l'endettement ont influencé leurs décisions relatives à leur vie personnelle de préciser le genre de décisions concerné. Ces étudiants affirment qu'ils ont rendu leurs études plus abordables ou qu'ils ont allégé leur fardeau d'endettement en travaillant pendant l'année scolaire (66 %), en habitant chez leurs parents (45 %) ou en vivant avec des colocataires (27 %). Seulement 10 % disent qu'aucune décision relative à leur vie personnelle en particulier n'a été influencée par des inquiétudes face à l'endettement.

À l'instar des décisions relatives aux études, l'incidence des inquiétudes d'ordre financier sur les décisions relatives à la vie personnelle augmente avec l'âge des étudiants jusqu'à ce que le cap des 25 ans soit passé. Par conséquent, ces inquiétudes ont une plus grande incidence sur les décisions des étudiants indépendants, des étudiants ayant un emploi et de ceux qui ne bénéficient pas du soutien financier de leurs parents (reportez-vous au tableau 66).

Les étudiants du Québec et les étudiants francophones (qui sont plus jeunes, en règle générale) sont aussi moins portés à laisser leurs inquiétudes face à l'endettement jouer un rôle dans leurs décisions relatives à leur vie personnelle, tout comme c'est le cas des étudiants dont les deux parents ont fait des études postsecondaires. Les collégiens et les étudiants qui en sont à leur première année d'études postsecondaires sont un peu moins nombreux à indiquer que ces inquiétudes ont eu une incidence importante sur leurs décisions relatives à leur vie personnelle. Les étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador sont aussi moins enclins à affirmer que ces inquiétudes ont affecté beaucoup leurs décisions relatives à leur vie personnelle. Les étudiants vivant en milieu rural sont plus nombreux que les étudiants vivant en milieu urbain à rapporter que ces inquiétudes ont eu une grande influence sur leurs décisions relatives à leur vie personnelle.

À l'instar des décisions relatives aux études, la mesure dans laquelle les inquiétudes face à l'endettement affectent les décisions relatives à la vie personnelle est liée au revenu et au fardeau d'endettement (reportez-vous au tableau 67). Les étudiants dont le

Tableau 66 : Incidence des inquiétudes face à l'endettement sur les décisions relatives à la vie personnelle selon différentes caractéristiques des étudiants*

« Dans quelle mesure votre inquiétude au sujet du montant de la dette que vous croyez devoir accumuler a-t-elle été un facteur dans vos décisions relatives à votre vie personnelle? »
(n = 7 363)

Caractéristiques	Pas du tout (%)	Beaucoup (%)
Tous les étudiants	9	39
Groupe d'âge		
Moins de 18 ans	23	20
18 à 19 ans	13	33
20 à 21 ans	9	37
22 à 23 ans	5	43
24 à 25 ans	6	51
26 à 29 ans	3	39
30 ans et plus	9	45
Province		
Colombie-Britannique	4	47
Alberta	8	41
Saskatchewan	7	46
Manitoba	7	40
Ontario	7	43
Québec	18	28
Nouveau-Brunswick	7	42
Nouvelle-Écosse	8	42
IPE/TNL	8	27
Étudiant à charge		
Oui	12	34
Non	7	44
Soutien financier des parents		
Oui	13	30
Non	7	45
Intention de travailler pendant l'année scolaire		
Oui	7	45
Non	13	28

* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 16).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

revenu familial et dont le revenu des parents est le plus élevé disent que leur situation financière affecte très peu leurs décisions relatives à leur vie personnelle. Les étudiants ayant des emprunts (contractés auprès du gouvernement ou auprès de sources privées), ceux qui se servent de leurs

cartes de crédit et ceux qui ont un passif ou des marges de crédit sont plus portés à dire que leurs inquiétudes face à l'endettement affectent leurs décisions relatives à leur vie personnelle.

Les inquiétudes d'ordre financier incitent plusieurs groupes d'étudiants à prendre diverses décisions relatives à leur vie personnelle. Les étudiants à temps

partiel sont plus susceptibles de décider de travailler pendant l'année scolaire, tandis que ceux qui étudient à temps plein choisissent plus souvent d'habiter chez leurs parents ou avec des colocataires. Les plus jeunes étudiants (19 ans et moins) sont plus nombreux à affirmer qu'ils choisissent d'habiter chez leurs parents, tandis que les étudiants plus âgés sont plus nombreux à décider de travailler pendant l'année scolaire. Les étudiants qui poursuivent des études en vue d'obtenir leur premier diplôme (qui sont plus jeunes) sont plus enclins à habiter chez leurs parents (51 %), alors que ceux qui étudient en vue d'obtenir un autre diplôme sont plus portés à travailler pendant l'année scolaire. Les étudiants qui ne profitent pas du soutien financier de leurs parents, ceux qui ont un emprunt hypothécaire et ceux qui sont indépendants ou qui vivent en couple (ils sont tous plus âgés) sont beaucoup plus susceptibles de travailler pendant l'année scolaire.

Les étudiants qui n'ont aucun emprunt (ils tendent à être plus jeunes) sont plus enclins à décider d'habiter chez leurs parents, alors que ceux qui ont des emprunts (y compris une dette en vertu de cartes de crédit, des marges de crédit ou une dette imputable à tout instrument de crédit) choisissent le plus souvent de vivre avec des colocataires.

À l'instar des décisions relatives aux études, plusieurs étudiants ne prennent pas leurs décisions relatives à leur vie personnelle sur une base entièrement volontaire. Près du tiers (30 %) disent qu'ils les prennent sur une base entièrement involontaire ou surtout involontaire. Une proportion comparable (31 %) prennent ces décisions sur une base plutôt volontaire; 39 % les prennent sur une base surtout volontaire ou entièrement volontaire. Les inquiétudes d'ordre financier des étudiants sont non seulement plus susceptibles d'affecter davantage les décisions relatives à la vie personnelle que les décisions relatives aux études, mais elles incitent les étudiants à prendre plutôt ces décisions sur une base involontaire, ce qui porte à croire qu'ils se sentent plus contraints de faire des choix touchant à leurs conditions de logement et à leur situation d'emploi que lorsqu'ils doivent prendre des décisions relatives aux études.

Tableau 67 : Incidence des inquiétudes face à l'endettement sur les décisions relatives à la vie personnelle selon différentes caractéristiques d'ordre financier*

« Dans quelle mesure votre inquiétude au sujet du montant de la dette que vous croyez devoir accumuler a-t-elle été un facteur dans vos décisions relatives à votre vie personnelle? »
(n = 7 363)

Caractéristiques	Pas du tout (%)	Beaucoup (%)
Tous les étudiants	9	39
Revenu familial		
Moins de 20 000 \$	5	46
20 001 \$-40 000 \$	5	58
40 001 \$-60 000 \$	6	41
Plus de 60 000 \$	13	23
Revenu des parents		
Moins de 20 000 \$	8	52
20 001 \$-40 000 \$	7	44
40 001 \$-60 000 \$	9	39
60 001 \$-80 000 \$	7	40
80 001 \$-100 000 \$	11	32
Plus de 100 000 \$	21	26
Prêt du gouvernement		
Oui	5	44
Non	11	37
Montant de la dette contractée auprès du gouvernement		
1 \$-5 000 \$	9	38
Plus de 5 000 \$	5	47
Utilisation de cartes de crédit		
Oui	8	43
Non	13	31
Dette de toutes sources		
Oui	6	44
Non	15	29

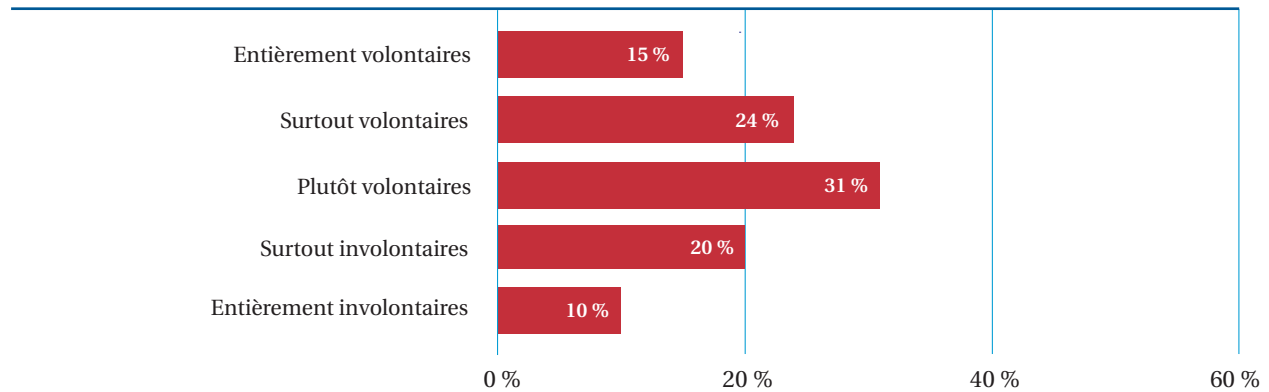
*D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 16).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 9.11 : Mesure du caractère volontaire des décisions personnelles prises à cause des inquiétudes au sujet des coûts et de l'endettement (n = 6 063)

« Sur l'échelle suivante qui va de volontaire (c.-à-d. que vous avez pris cette décision dans le but d'épargner ou de réduire votre dette) à involontaire (c.-à-d. que vous n'auriez pas pu poursuivre vos études autrement), où situez-vous vos décisions personnelles? »



En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Ne tient pas compte des « Pas de réponse » et « Je ne sais pas » (n = 26).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

À l'instar des décisions relatives aux études, les plus jeunes étudiants, les collégiens, les étudiants à charge, les étudiants qui profitent du soutien financier de leurs parents et ceux dont les parents ont fait des études postsecondaires sont plus portés à prendre des décisions relatives à leur vie personnelle sur une base volontaire (reportez-vous au tableau 68). Les étudiants qui n'ont pas dû déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement (ils ont tendance à être plus jeunes et ce sont le plus souvent des collégiens), les étudiants du Québec et les étudiants francophones (qui sont également plus jeunes) sont aussi plus susceptibles de prendre ces décisions sur une base volontaire.

Les étudiants dont le revenu familial, le revenu des parents ou le revenu d'emploi est plus faible, les étudiants ayant des emprunts (contractés auprès du gouvernement, auprès de sources privées ou

auprès de ces deux sources) et les étudiants ayant un passif imputable aux cartes de crédit ou une dette générale relative à tout instrument de crédit sont plus susceptibles de prendre ces décisions sur une base involontaire. Les étudiants ayant une dette plus élevée, contractée auprès du gouvernement (supérieure à 5 000 \$), sont d'autant plus enclins à prendre ces décisions sur une base involontaire. Ceux ayant le revenu le plus élevé sont plus portés à faire des choix sur une base volontaire.

À l'instar des décisions relatives aux études, certains étudiants prennent des décisions relatives à leur vie personnelle à la lumière d'inquiétudes face à l'endettement ou au coût des études avant de commencer leur programme (48 %), tandis que certains les prennent en cours de programme (19 %)⁶⁸ ou un peu à ces deux moments (33 %)⁶⁸.

68. On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 14).

Tableau 68 : Mesure dans laquelle les décisions relatives à la vie personnelle sont prises sur une base volontaire à la lumière des inquiétudes face à l'endettement et au coût des études selon différentes caractéristiques des étudiants*

« Sur l'échelle suivante qui va de volontaire à involontaire,
où placez-vous votre (vos) décision(s) personnelle(s) ? » (n = 6 063)

Caractéristiques	Involontaire (1-2) (%)	Plutôt volontaire (3) (%)	Volontaire (4-5) (%)
Tous les étudiants	30	31	39
Groupe d'âge			
Moins de 18 ans	18	28	54
18 à 19 ans	26	30	44
20 à 21 ans	29	34	37
22 à 23 ans	31	27	42
24 à 25 ans	34	32	34
26 à 29 ans	37	31	31
30 ans et plus	37	28	35
Étudiant à charge			
Oui	24	32	44
Non	36	30	35
Soutien financier des parents			
Oui	23	32	45
Non	35	30	35
Type d'établissement d'enseignement			
Collège	27	28	46
Université – études de premier cycle	31	31	37
Université – études supérieures	30	32	39
Revenu des parents			
Moins de 20 000 \$	40	30	30
20 001 \$-40 000 \$	38	33	29
40 001 \$-60 000 \$	28	27	45
60 001 \$-80 000 \$	27	32	41
80 001 \$-100 000 \$	20	32	48
Plus de 100 000 \$	25	26	49
Prêt du gouvernement			
Oui	39	29	31
Non	27	31	43
Montant de la dette contractée auprès du gouvernement			
1 \$-5 000 \$	34	30	36
Plus de 5 000 \$	42	29	29
Dette de toutes sources			
Oui	36	29	34
Non	18	32	50

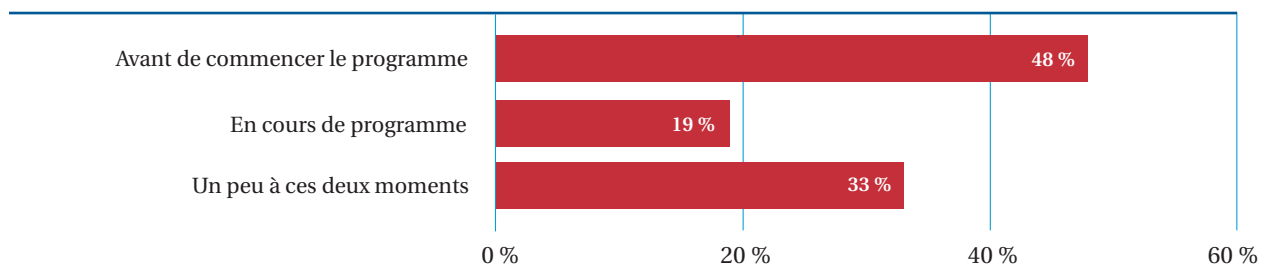
* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 16).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 9.12 : Moment des décisions personnelles prises à cause des inquiétudes au sujet de l'endettement ou des coûts (n = 6 075)

« En tenant compte de toutes ces décisions, les avez-vous prises de façon générale avant de commencer votre programme, en cours de programme ou un peu à ces deux moments? »



En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Tel qu'illustré au tableau 69, les collégiens, les étudiants qui en sont à leur première année d'études postsecondaires, les étudiants à charge, ceux qui habitent chez leurs parents, ceux qui ont un emprunt hypothécaire et ceux qui n'ont pas dû déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement sont tous plus susceptibles de prendre des décisions relatives à leur vie personnelle à la lumière d'inquiétudes face à l'endettement ou au coût des études avant de commencer leur programme. Les étudiants avec personnes à charge sont beaucoup plus enclins à les prendre une fois leur programme entamé, tandis que les étudiants qui n'ont pas d'emprunt (contracté auprès du gouvernement, auprès de sources privées ou auprès de ces deux sources) et ceux qui ne se servent pas de leurs cartes de crédit ou qui n'ont aucun passif à l'égard de toute source de crédit sont tous plus portés à les prendre avant de commencer leur programme.

L'enquête a aussi accordé une attention toute particulière à l'incidence de la situation financière des étudiants sur leur décision d'habiter chez leurs parents. Les finances personnelles constituent la raison principale expliquant ce choix. Quand on demande aux étudiants dans quelle mesure leur situation

financière a motivé leur décision d'habiter chez leurs parents, près des deux tiers (64 %) indiquent que leur situation financière a eu une incidence considérable sur cette décision, tandis que près d'un étudiant sur cinq (18 %) dit que sa situation financière a eu un certain effet. Le reste des répondants affirme que leur situation financière a affecté très peu (9 %) ou pas du tout (10 %) leur décision d'habiter chez leurs parents⁶⁹.

Nous avons aussi demandé aux étudiants habitant chez leurs parents dans quelle mesure leur décision d'habiter chez ces derniers a été prise sur une base volontaire. Bien que près de deux étudiants sur trois disent que leur situation financière a été un important facteur dans leur décision, ces répondants ont des avis partagés quand vient le temps de déterminer si leur décision a été prise volontairement (p. ex., afin d'alléger leur fardeau d'endettement) ou sur une base involontaire (c'est-à-dire qu'ils ne pourraient fréquenter un établissement d'enseignement s'il en était autrement). Un répondant sur trois (33 %) indique que peu de choix s'offraient à lui ou qu'aucun autre choix n'était possible, alors que 44 % ont pris la décision sur une base surtout volontaire ou entièrement volontaire⁷⁰.

69. On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 6).

70. On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 6).

Tableau 69 : Moment où sont prises les décisions relatives à la vie personnelle – avant de commencer le programme, en cours de programme ou un peu à ces deux moments – selon différentes caractéristiques des étudiants*

« En tenant compte de toutes ces décisions, les avez-vous prises de façon générale avant de commencer votre programme, en cours de programme ou un peu à ces deux moments? » (n = 6 075)

Caractéristiques	Avant de commencer le programme (%)	En cours de programme (%)	Un peu à ces deux moments (%)
Tous les étudiants	48	19	33
Étudiant à charge			
Oui	52	16	32
Non	44	21	35
Conditions de logement			
Vit chez ses parents	56	13	31
Vit en couple	46	28	26
Vit seul	38	21	41
Vit avec des colocataires	38	23	39
Autre situation	46	17	37
Personnes à charge			
Oui	50	27	23
Non	48	18	34
Prêt hypothécaire			
Oui	53	23	25
Non	47	19	34
Type d'établissement d'enseignement			
Collège	58	14	27
Université – études de premier cycle	44	21	35
Université – études supérieures	48	21	31
Années d'études postsecondaires			
0	64	7	28
1	48	19	33
2	45	22	33
3	47	16	37
4	47	20	33
Déménagé pour étudier			
Non	52	17	31
Moins de 71 km	43	25	32
71 km et plus	39	22	39
Prêt du gouvernement			
Oui	45	17	38
Non	49	19	31
Prêt de source privée			
Oui	41	18	41
Non	49	19	32
Utilisation de cartes de crédit			
Oui	46	19	34
Non	53	17	31
Dette de toutes sources			
Oui	43	21	37
Non	59	15	26

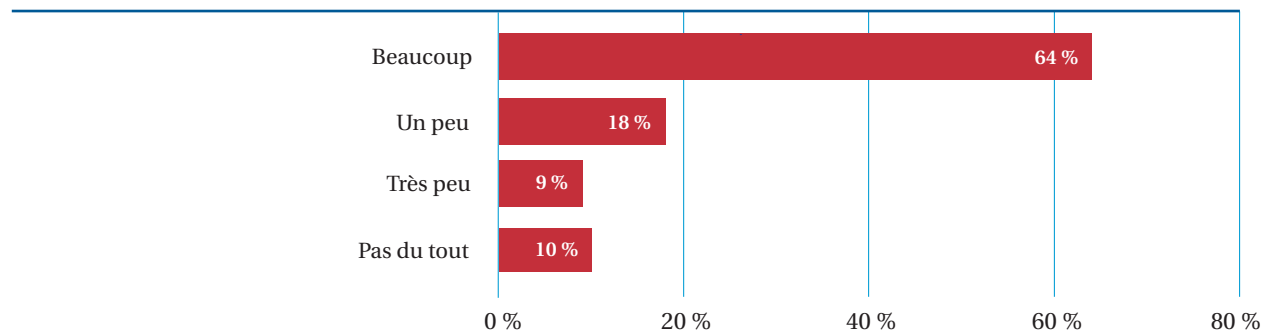
* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 14).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 9.13 : Influence des finances sur la décision de vivre chez les parents (n = 2 035)

« Dans quelle mesure vos finances personnelles ont-elles été importantes dans votre décision d'habiter chez vos parents? »

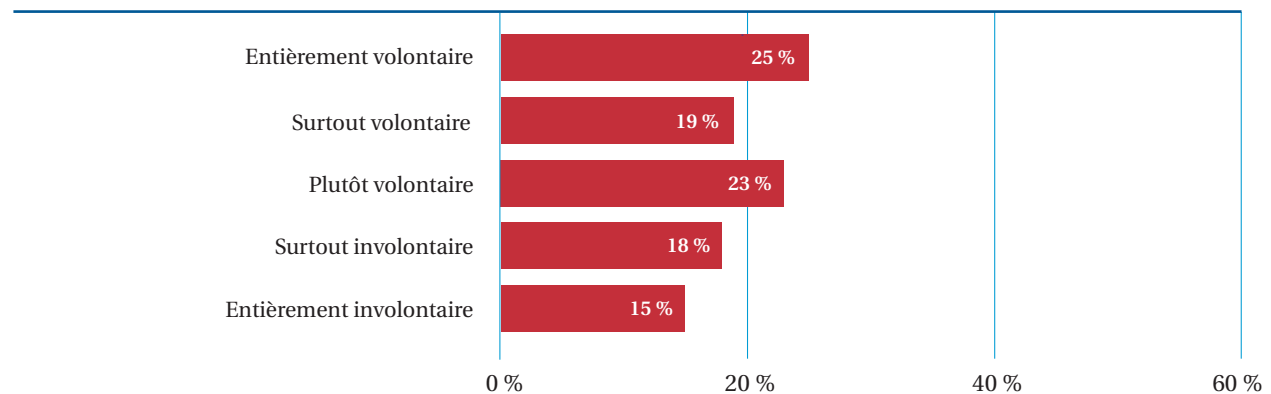


En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 9.14 : Mesure du caractère volontaire de la décision de vivre chez les parents (n = 2 035)

« Sur l'échelle suivante qui va de volontaire (c.-à-d. que vous avez pris cette décision dans le but d'épargner ou de réduire votre dette) à involontaire (c.-à-d. que vous n'auriez pas pu poursuivre vos études autrement), où situez-vous votre décision d'habiter chez vos parents? »



En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Plus les étudiants avancent en âge, plus ils sont susceptibles de prendre la décision d'habiter chez leurs parents à la lumière de leur situation financière. Les étudiants plus jeunes sont plus enclins à prendre cette décision sur une base volontaire (reportez-vous au tableau 70). La situation financière des étudiants anglophones est plus susceptible de contribuer à leur décision d'habiter chez leurs parents, alors qu'elle est moins susceptible d'influer sur la décision des étudiants francophones et des étudiants du Québec (qui sont, en règle générale, plus jeunes).

Il n'est pas étonnant que la situation financière soit moins susceptible de jouer un rôle important dans la décision d'habiter chez leurs parents des étudiants dont les parents ont un revenu supérieur à 100 000 \$: 58 % de ces étudiants affirment que leur situation financière a eu une grande incidence sur leur choix de demeurer chez leurs parents, contre 78 % des étudiants ayant le revenu le plus faible. La situation financière des étudiants ayant un passif joue également un plus grand rôle dans la décision d'habiter chez leurs parents. Les étudiants ayant

Tableau 70 : Incidence de la situation financière des étudiants sur leur décision d'habiter chez leurs parents selon différentes caractéristiques des étudiants*

« Dans quelle mesure vos finances personnelles ont-elles été importantes dans votre décision d'habiter chez vos parents? » (n = 2 035)			« Dans quelle mesure vos finances personnelles ont-elles été importantes dans votre décision d'habiter chez vos parents? » (n = 2 035)		
Caractéristiques	Pas du tout (%)	Beaucoup (%)	Caractéristiques	Pas du tout (%)	Beaucoup (%)
Tous les étudiants	10	64	Type d'établissement d'enseignement		
Groupe d'âge			Collège	16	55
Moins de 18 ans	29	39	Université – études de premier cycle	7	67
18 à 19 ans	12	59	Université – études supérieures	9	71
20 à 21 ans	8	68	Années d'études postsecondaires		
22 à 23 ans	3	67	0	17	53
24 à 25 ans	2	88	1	12	62
26 à 29 ans	0	81	2	9	65
30 ans et plus	0	91	3	7	68
Province			4	5	73
Colombie-Britannique	8	65	Premier diplôme		
Alberta	5	70	Oui	11	61
Saskatchewan	5	75	Non	8	74
Manitoba	7	67	Étudiant à charge		
Ontario	6	66	Oui	13	59
Québec	20	55	Non	4	74
Nouveau-Brunswick	3	67	Soutien financier des parents		
Nouvelle-Écosse	2	86	Oui	13	58
IPE/TNL	12	55	Non	8	70
Fréquentation scolaire à temps plein			Dettes de toutes sources		
Oui	12	61	Oui	7	67
Non	3	74	Non	14	60

* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 6).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

des emprunts (de source gouvernementale ou de sources privées) sont beaucoup moins portés à dire qu'ils ont pris la décision d'habiter chez leurs parents sur une base entièrement volontaire (et ils sont beaucoup plus susceptibles de dire qu'ils l'ont prise sur une base entièrement involontaire). Il en va de même des étudiants ayant une dette à l'égard de tout instrument de crédit. La situation financière des étudiants ayant une dette accumulée plus élevée, imputable aux prêts du gouvernement, aux cartes de crédit ou à des sources privées a eu une incidence plus importante sur leur décision d'habiter chez leurs parents.

Les étudiants à temps partiel et les étudiants qui travaillent pendant l'année scolaire (surtout ceux qui travaillent un grand nombre d'heures pendant l'été et au cours de l'année scolaire) sont plus susceptibles d'indiquer que leur situation financière a joué un rôle déterminant dans leur décision d'habiter chez leurs parents. Ce lien suggère que plusieurs de ces étudiants doivent à la fois travailler et habiter chez leurs parents afin que leurs études soient abordables. Ceux qui travaillent pendant l'année scolaire sont également plus enclins à dire qu'ils ont pris la décision d'habiter chez leurs parents sur une base involontaire.

Les collégiens (qui sont plus jeunes) ont beaucoup moins tendance à dire que leur décision d'habiter chez leurs parents a été fortement tributaire de leur situation financière; ils sont plus tentés d'indiquer qu'ils ont pris la décision sur une base volontaire. L'importance de la situation financière sur la décision d'habiter chez ses parents augmente également suivant le nombre d'années d'études postsecondaires complétées. La situation financière a une plus grande incidence sur la décision des étudiants qui poursuivent des études en vue d'obtenir un autre diplôme, ce qui laisse croire que la nécessité d'habiter chez ses parents croît à mesure que le coût des études augmente.

Finalement, les étudiants de la Nouvelle-Écosse sont plus susceptibles de dire que leur situation financière a joué un grand rôle dans leur décision d'habiter chez leurs parents (86 %); ils sont plus portés à avoir pris cette décision sur une base involontaire.

Les étudiants qui sont indépendants ou qui ne bénéficient pas du soutien financier de leurs parents (et qui sont, en règle générale, plus âgés) et qui habitent chez ces derniers ont davantage tendance à indiquer que leur situation financière a joué un grand rôle dans leur décision d'habiter chez leurs parents, et ils sont plus portés à dire qu'ils ont pris cette décision sur une base involontaire.

9.7 Influence sur le rythme des études

L'enquête a examiné l'incidence des inquiétudes relatives au coût des études postsecondaires et à l'endettement sur le rythme des études. La plupart des étudiants (57 %) affirment que leur rythme d'études est normal dans le cadre de leur programme, mais un tiers (33 %) disent qu'ils complèteront leurs études plus lentement que les autres. Dix pour cent prévoient les compléter plus rapidement.

Le rythme des études est tributaire de plusieurs facteurs. Les étudiants plus jeunes (moins de 21 ans), les collégiens, ceux qui en sont aux premières années de leur programme d'études, ceux qui poursuivent des études en vue d'obtenir leur premier diplôme, ceux qui ne travaillent pas pendant l'année scolaire ou qui travaillent peu d'heures, les étudiants à charge et ceux qui profitent du soutien financier de leurs parents sont tous plus susceptibles de compléter leurs études dans un délai normal. Les étudiants ayant une moyenne générale plus élevée sont plus portés à terminer leurs études suivant la durée normale ou à un rythme plus rapide. Les étudiants vivant en milieu rural sont plus susceptibles de les terminer à un rythme comparable à celui des autres étudiants, tandis que ceux qui vivent en milieu urbain mettent le plus souvent plus de temps pour compléter leurs études.

Les étudiants qui ont des emprunts auprès du gouvernement sont tous plus enclins à terminer leurs études au même rythme que les autres, voire plus rapidement. En revanche, ceux qui ont un revenu familial ou un revenu d'emploi plus élevé (ils ont beaucoup plus tendance à poursuivre des études à temps partiel) sont portés à achever leur programme à un rythme plus lent (reportez-vous au tableau 71).

Nous avons demandé aux étudiants qui prennent plus de temps pour terminer leurs études si ce rythme plus lent est attribuable à leur situation financière. Cette dernière joue un rôle dans la décision de plusieurs étudiants de ralentir ou d'accélérer le rythme de leurs études. Environ 46 % des étudiants prennent plus de temps pour terminer leurs études et 38 % les achèvent à un rythme plus rapide en raison de leur situation financière. Seulement 12 % de ceux qui prennent plus de temps pour achever leur programme et 24 % de ceux qui le complètent plus rapidement disent que leur situation financière n'affecte en rien le rythme auquel ils poursuivent leurs études.

Au fur et à mesure que les étudiants vieillissent, ils sont plus portés à reconnaître qu'ils ralentissent ou accélèrent le rythme de leurs études suivant leur situation financière (reportez-vous au tableau 72). Les collégiens (qui sont plus jeunes) sont beaucoup

Tableau 71 : Rythme des études selon différentes caractéristiques des étudiants*

« À comparer au rythme normal du programme, est-ce que, de façon générale, vous effectuez vos études postsecondaires au même rythme, plus lentement ou plus rapidement que les autres? » (n = 7 364)

Caractéristiques	Plus lentement (%)	Même rythme (%)	Plus rapidement (%)
Tous les étudiants	33	57	10
Revenu d'emploi			
Aucun	26	59	15
1 \$ à 1 000 \$	19	65	16
1 001 \$ à 3 000 \$	22	69	9
3 001 \$ à 5 000 \$	29	62	10
5 001 \$ à 8 000 \$	34	58	8
Plus de 8 000 \$	56	37	6
Prêt du gouvernement			
Oui	22	66	13
Non	37	54	8
Utilisation de cartes de crédit			
Oui	36	55	10
Non	26	64	9

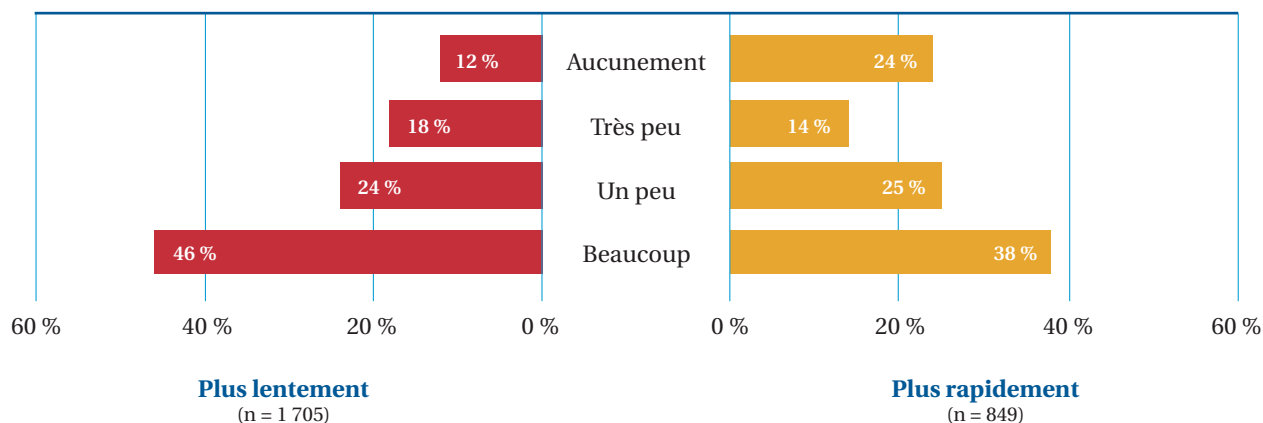
* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse » (n = 15).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 9.15 : Influence des finances sur le rythme des études

« Dans quelle mesure est-ce que cette décision de terminer vos études plus rapidement/lentement est liée à votre situation financière? »



En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

moins enclins à dire que leur situation financière influe sur leur décision de poursuivre leurs études à un rythme différent, tout comme le sont les étudiants qui poursuivent des études en vue d'obtenir un premier diplôme. Les étudiants qui travaillent pendant l'année scolaire (surtout ceux qui font davantage d'heures de travail) affirment plus souvent qu'il y a une importante corrélation entre leur

situation financière et le rythme auquel ils étudient. Les étudiants indépendants, ceux qui ne profitent pas du soutien financier de leurs parents et ceux qui ont des personnes à charge, un emprunt hypothécaire ou un conjoint (ils sont tous, en règle générale, plus âgés) sont également plus susceptibles d'affirmer que le rythme de leurs études dépend de leur situation financière.

Tableau 72 : Incidence de la situation financière sur le rythme des études selon différentes caractéristiques des étudiants⁷¹ *

Caractéristiques	« Dans quelle mesure votre décision de compléter vos études plus rapidement ou plus lentement est-elle attribuable à votre situation financière ? »	
	Plus rapidement (n = 849) Beaucoup (%)	Plus lentement (n = 1 705) Beaucoup (%)
Tous les étudiants	38	46
Type d'établissement d'enseignement		
Collège	21	39
Université – études de premier cycle	45	46
Université – études supérieures	39	52
Premier diplôme		
Oui	31	38
Non	50	57
Intention de travailler pendant l'année scolaire		
Oui	33	53
Non	43	22
Groupe d'âge		
Moins de 18 ans	1	15
18 à 19 ans	29	26
20 à 21 ans	31	28
22 à 23 ans	49	33
24 à 25 ans	47	64
26 à 29 ans	37	39
30 ans et plus	58	70
Étudiant à charge		
Oui	25	29
Non	47	53
Conditions de logement		
Vit chez ses parents	24	33
Vit en couple	58	69
Vit seul	42	43
Vit avec des colocataires	41	38
Autre situation	35	55
Soutien financier des parents		
Oui	25	22
Non	47	55
Personnes à charge		
Oui	68	58
Non	31	43

* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

71. Il s'agit du pourcentage d'étudiants qui indiquent que leur situation financière a « quelque peu » ou a « une grande » incidence sur leur décision d'achever leurs études plus rapidement ou plus lentement que les autres.

9.8 Attitudes au sujet de l'endettement

Nous avons aussi examiné les attitudes au sujet de l'endettement à partir de trois affirmations. La majorité des étudiants sont d'accord pour dire qu'ils tentent d'éviter de contracter une dette dans la mesure du possible (89 %). Un peu plus des deux tiers (68 %) préféreraient travailler pour assumer le coût de leurs études que de les payer plus tard. Finalement, les répondants ont des avis partagés quand vient le temps de déterminer s'ils aimeraient pouvoir emprunter davantage pendant l'année scolaire. Trente-huit pour cent aimeraient pouvoir le faire, 36 % souhaiteraient ne pas avoir cette possibilité et 26 % n'ont pas d'opinion. Bien que la plupart des étudiants souhaitent éviter de contracter des dettes, le fait que plus du tiers désirent emprunter davantage laisse croire que nombre d'étudiants ne peuvent faire autrement que de contracter une dette même s'ils aimeraient bien l'éviter.

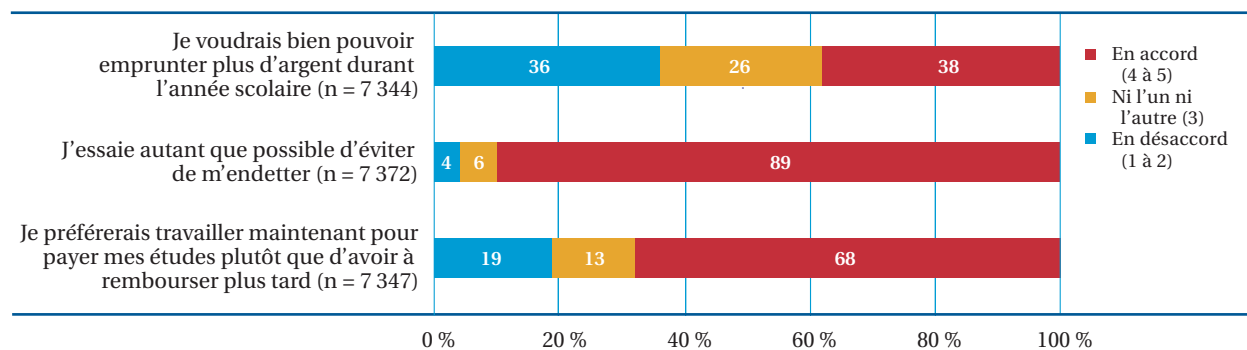
Les attitudes au sujet de l'endettement varient suivant la situation financière des étudiants. Plus le revenu familial, le revenu des parents et le revenu d'emploi augmentent, moins les étudiants affirment qu'ils aimeraient emprunter davantage. Les

étudiants ayant des emprunts (contractés auprès du gouvernement ou auprès de sources privées), qui ont des dettes imputables à des cartes de crédit, des marges de crédit ou une dette relevant de tout autre instrument de crédit souhaitent tous emprunter davantage. Ceux qui ont une dette accumulée plus élevée contractée auprès du gouvernement ou auprès de sources privées (dette supérieure à 5 000 \$) sont les plus portés à dire qu'ils aimeraient emprunter davantage, tout comme le sont les étudiants qui ne profitent pas du soutien financier de leurs parents.

Comme on pouvait s'y attendre, les étudiants qui n'ont pas d'emprunt (contracté auprès du gouvernement ou auprès de sources privées) et ceux qui n'accusent aucun déficit sont également plus susceptibles d'indiquer qu'ils évitent de contracter des dettes dans la mesure du possible. De plus, les étudiants ayant un revenu d'emploi élevé et ceux qui n'ont ni emprunt auprès du gouvernement ni dette à l'égard de tout instrument de crédit préfèrent travailler pour payer leurs études que d'emprunter pour les payer plus tard.

Figure 9.16 : Attitudes au sujet de l'endettement

« Veuillez indiquer si vous êtes fortement d'accord, plutôt d'accord, ni l'un ni l'autre, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord avec les énoncés suivants. »



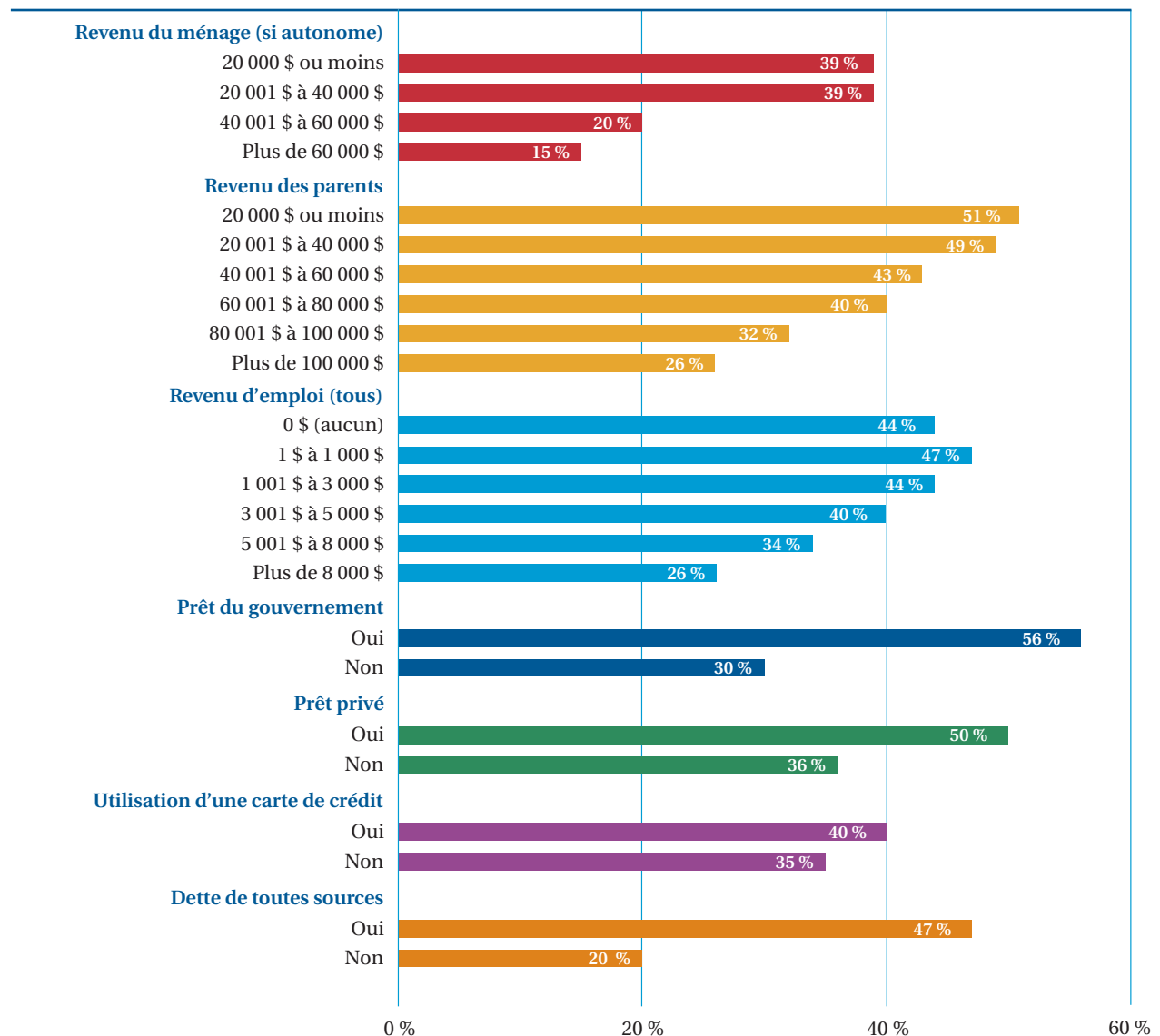
En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Ne tient pas compte des « Pas de réponse » et « Je ne sais pas ».

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 9.17 : Souhait d'emprunter davantage selon le profil financier de l'étudiant (n = 7 344)

Pourcentage de ceux qui sont d'accord avec l'énoncé « Je voudrais bien pouvoir emprunter plus d'argent durant l'année scolaire. »

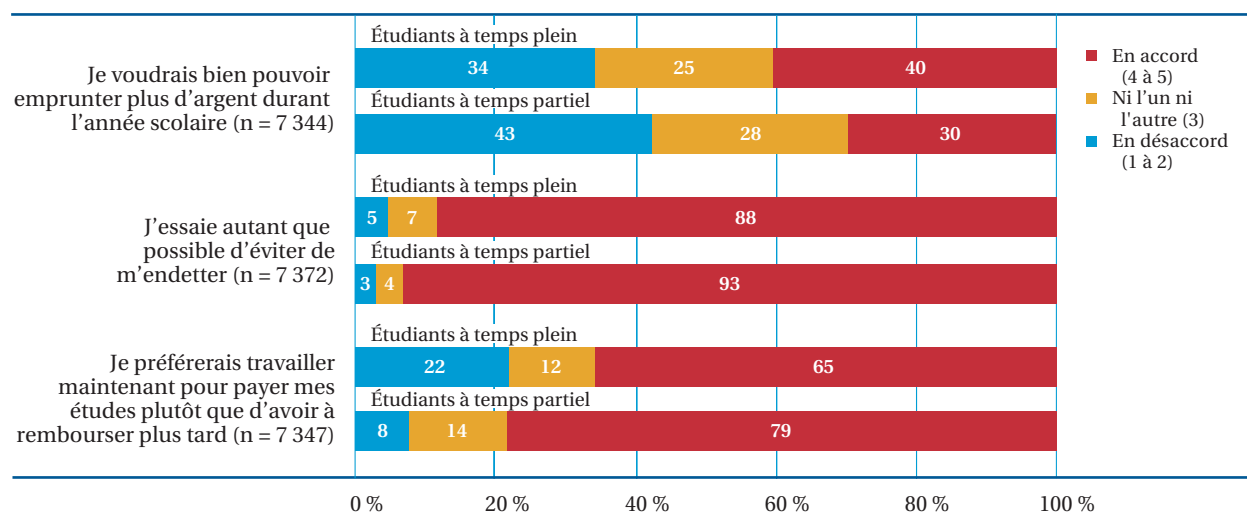


En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Ce sont les plus jeunes étudiants qui sont les moins susceptibles de vouloir emprunter davantage (seulement 20 % des moins de 18 ans), puis viennent les étudiants les plus âgés (35 % des 26 ans et plus). Les étudiants appartenant aux groupes d'âge moyen indiquent dans une proportion allant de 38 % à 43 % qu'ils aimeraient emprunter davantage. Cependant, à l'inverse de la tendance observée par

rapport à l'âge, les étudiants à temps partiel (qui ont tendance à être plus âgés) sont moins nombreux à vouloir emprunter davantage, plus enclins à vouloir éviter de contracter des dettes et beaucoup plus susceptibles que les étudiants à temps partiel de travailler pour assumer le coût de leurs études au moment de celles-ci.

Figure 9.18 : Attitudes envers l'endettement des étudiants à temps plein et des étudiants à temps partiel

En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Ne tient pas compte des « Pas de réponse » et des « Je ne sais pas ».

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Comme prévu, les répondants qui travaillent pendant l'année scolaire sont beaucoup plus enclins à préférer travailler pour assumer le coût de leurs études au cours de celles-ci (78 % l'affirment contre seulement 52 % de ceux qui ne travaillent pas pendant l'année scolaire). Cette tendance s'applique surtout aux répondants qui travaillent beaucoup d'heures pendant l'année scolaire. Les étudiants de la Colombie-Britannique et du Manitoba sont aussi beaucoup plus portés à dire qu'ils préfèrent travailler pour assumer le coût de leurs études pendant celles-ci (78 % et 79 % respectivement).

Les attitudes varient selon les conditions de logement des répondants. Les étudiants vivant seuls ou avec des colocataires sont beaucoup plus susceptibles de vouloir emprunter davantage pendant l'année scolaire, et ils sont moins enclins à tenter d'éviter de contracter des dettes et à préférer travailler pour assumer le coût de leurs études pendant celles-ci. Les étudiants qui ont décidé d'habiter chez leurs parents ou avec un conjoint ont beaucoup plus tendance à éviter de contracter des dettes.

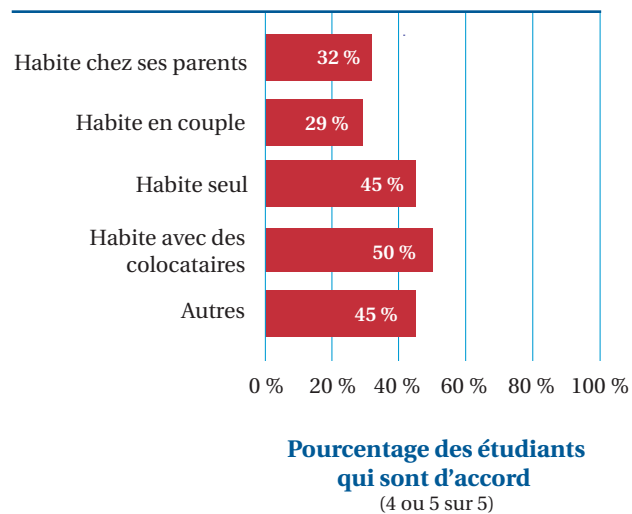
Ce sont les collégiens qui souhaitent le plus emprunter davantage pendant l'année scolaire (43 %), tandis que les étudiants diplômés sont les moins

enclins à souhaiter avoir cette possibilité (27 %). Ceux qui poursuivent des études en vue d'obtenir leur premier diplôme sont beaucoup plus tentés de vouloir emprunter davantage (41 %) que les étudiants qui effectuent des études pour obtenir un autre diplôme (33 %). Les étudiants avec personnes à charge ou qui ont un emprunt hypothécaire et les étudiants du Québec sont moins portés à vouloir emprunter davantage. Assorties à l'âge, ces données laissent croire que les étudiants les plus mûrs (âgés de 26 ans et plus, qui poursuivent des études pour obtenir un autre diplôme et qui sont peut-être mariés, propriétaires d'une maison et qui ont des personnes à charge) sont les moins portés à contracter plus de dettes.

Les étudiants qui ont dû déménager pour poursuivre leurs études (ils ont tendance à appartenir aux groupes d'âge moyen) sont par ailleurs beaucoup plus portés à vouloir emprunter davantage pendant l'année scolaire. Près de la moitié des étudiants (49 %) qui ont dû déménager à moins de 71 km et 48 % de ceux qui ont dû déménager à plus de 71 km voudraient emprunter plus pendant l'année scolaire, contre 32 % de ceux qui n'ont pas eu besoin de déménager.

Figure 9.19a : Attitudes envers l'endettement selon les conditions de logement (I) (n = 7 344)

« Je voudrais bien pouvoir emprunter plus d'argent durant l'année scolaire »

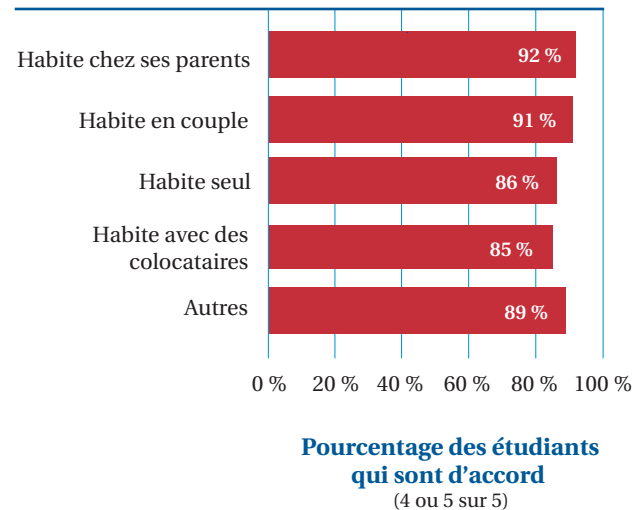


En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 9.19b : Attitudes envers l'endettement selon les conditions de logement (II) (n = 7 344)

« J'essaie autant que possible d'éviter de m'endetter »



En fonction des étudiants ayant participé à la quatrième étape de l'enquête (n = 7 379).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

9.9 Évaluation des étudiants de leur expérience scolaire générale et de sa valeur

Plus des trois quarts des étudiants (77 %) affirment qu'ils sont satisfaits de la qualité de leurs études jusqu'à présent (23 % sont très satisfaits et 54 % sont satisfaits). Tel qu'illustré au tableau 73, ce sont les collégiens, les étudiants diplômés, ceux qui arrivent à la fin de leur programme d'études et ceux qui ont entre 24 et 29 ans qui sont les plus satisfaits. La satisfaction augmente par ailleurs suivant les notes obtenues au premier semestre (2003-2004), et les étudiants dont le revenu des parents est le plus élevé sont plus satisfaits. Les étudiants allophones et ceux qui ont dû déménager à moins de 71 km pour fréquenter un établissement d'enseignement sont moins satisfaits de leurs études.

Quand on demande aux étudiants de comparer le coût et les avantages des études postsecondaires, 27 % disent que leur programme actuel « vaut

beaucoup la peine » d'investir (reportez-vous au tableau 74). Trente-sept pour cent disent que leur programme « vaut la peine » d'investir. Ceux qui en sont aux premières années de leur programme d'études sont plus satisfaits que ceux qui l'achèvent, bien que ce soit les étudiants qui en sont aux dernières années de divers programmes qui aient le niveau de satisfaction le plus élevé. Plus le revenu des parents et le revenu familial des étudiants augmentent, plus les étudiants accordent de la valeur aux investissements engagés en vue de leurs études. La valeur accordée augmente aussi en fonction de la moyenne générale des étudiants. Les étudiants qui ont dû déménager à moins de 71 km, les étudiants francophones et les étudiants allophones accordent moins de valeur aux investissements engagés en vue des études.

Tableau 73 : Satisfaction à l'égard de la qualité générale des études

Caractéristiques	Pourcentage qui sont très satisfaits (n = 2 715) (%)
Tous les étudiants	23
Groupe d'âge	
Moins de 18 ans	18
18 à 19 ans	22
20 à 21 ans	18
22 à 23 ans	17
24 à 25 ans	37
26 à 29 ans	32
30 ans et plus	26
Années d'études postsecondaires	
0	20
1	20
2	19
3	21
4	33
Type d'établissement d'enseignement	
Collège	35
Université – études de premier cycle	18
Université – études supérieures	30
Notes au premier semestre	
A+/A	28
A-	25
B+	24
B/B-	17
C	13
Langue	
Anglais	22
Français	29
Autre	16
Revenu des parents	
Moins de 20 000 \$	20
20 000 \$-40 000 \$	16
40 001 \$-60 000 \$	16
60 001 \$-80 000 \$	19
80 001 \$-100 000 \$	22
100 001 \$ et plus	34

Source : Enquête de suivi sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada.

Tableau 74 : Valeur accordée aux investissements destinés aux études postsecondaires

Caractéristiques	Pourcentage disant que le programme « vaut beaucoup la peine » d'investir (n = 2 715) (%)
Tous les étudiants	27
Années d'études postsecondaires	
0	30
1	33
2	25
3	19
4	23
Revenu des parents	
Moins de 20 000 \$	28
20 000 \$-40 000 \$	26
40 001 \$-60 000 \$	27
60 001 \$-80 000 \$	27
80 001 \$-100 000 \$	32
100 001 \$ et plus	36
Notes au premier semestre	
A+/A	32
A-	35
B+	32
B/B-	23
C	21
Langue	
Anglais	30
Français	19
Allophone	18
Déménagé pour étudier	
Non	26
Moins de 71 km	18
71 km et plus	30

Source : Enquête de suivi sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada.

10. Rôles et responsabilités concernant le financement des études postsecondaires

10.1 Responsabilités attribuées aux parents, aux gouvernements et aux étudiants

a) Responsabilité des parents et des gouvernements

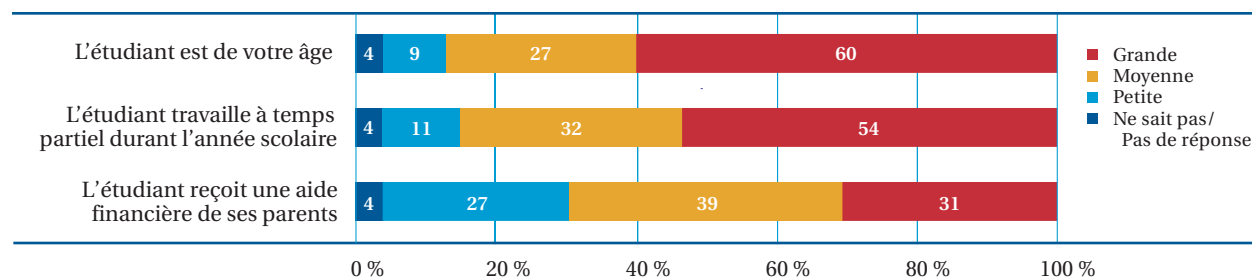
Dans le cadre de cette enquête, nous avons demandé aux étudiants et aux parents à qui incombe la responsabilité du financement des études postsecondaires : aux gouvernements, aux parents ou aux étudiants? Les étudiants, en règle générale, perçoivent le financement des études postsecondaires comme une responsabilité partagée, mais ils attribuent une plus grande part de responsabilité aux gouvernements. Les parents attribuent à ces derniers un rôle tout aussi important, mais ils s'accordent une place plus importante que ne le font leurs enfants.

i) Point de vue des étudiants

Six étudiants sur dix attribuent aux gouvernements une part très importante de responsabilité en ce qui concerne l'appui aux étudiants de leur âge. Les étudiants confèrent moins de responsabilité aux gouvernements si les étudiants bénéficient du soutien financier de leurs parents (31 % de ces étudiants attribuent une grande part de responsabilité aux gouvernements). Les étudiants qui travaillent à temps partiel pendant l'année scolaire accordent une moins grande part de responsabilité aux gouvernements (54 % de ces étudiants accordent une très grande part de responsabilité aux gouvernements).

Figure 10.1 : Responsabilité des gouvernements

« Dans les circonstances ci-dessous, indiquez quelle devrait être selon vous la responsabilité des *gouvernements* pour ce qui est d'aider un étudiant au cours de ses études postsecondaires. »

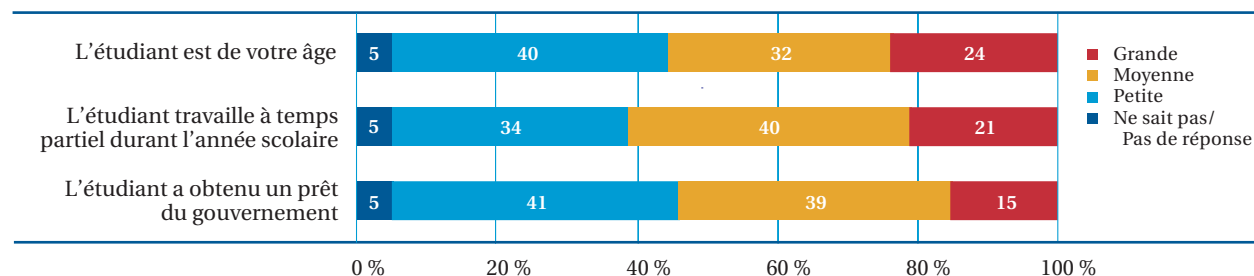


En fonction des étudiants ayant participé à la sixième étape de l'enquête (n = 6 567).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 10.2 : Responsabilité des parents

« Dans les circonstances ci-dessous, indiquez quelle devrait être selon vous la responsabilité des *parents* pour ce qui est d'aider un enfant au cours de ses études postsecondaires. »



En fonction des étudiants ayant participé à la sixième étape de l'enquête (n = 6 567).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Seulement 24 % des étudiants accordent une très grande part de responsabilité aux parents qui, selon eux, doivent subvenir aux besoins des étudiants de leur âge tout au long de leurs études postsecondaires (contre 60 % des étudiants qui croient qu'une très grande part de responsabilité revient aux gouvernements). Tout comme la part de responsabilité accordée aux gouvernements diminue quand les parents accordent un soutien financier, la tendance inverse est aussi vraie : les parents sont jugés moins responsables quand les étudiants bénéficient de prêts du gouvernement. L'incidence de l'emploi sur la responsabilité des parents est toutefois beaucoup plus faible.

Tel qu'illustré au tableau 75, la part de responsabilité attribuée aux gouvernements et aux parents varie selon l'âge des étudiants. Par conséquent, elle est tributaire de plusieurs autres variables. Les plus jeunes étudiants, les étudiants qui en sont à leur première année d'études postsecondaires et les étudiants qui poursuivent des études en vue d'obtenir leur premier diplôme attribuent une plus grande part de responsabilité aux parents. Les étudiants à temps plein, les étudiants du premier cycle universitaire, les étudiants à charge et ceux qui profitent du soutien financier de leurs parents accordent également une plus grande part de responsabilité aux parents et aux gouvernements qui, croient-ils, doivent accorder un soutien financier aux étudiants de leur âge.

Les étudiants de l'Ontario et du Québec, de même que les étudiants dont les parents ont fait des études postsecondaires confèrent une plus grande part de responsabilité aux parents qui, pensent-ils, doivent accorder un soutien financier aux étudiants de leur âge. Les étudiants du Manitoba et du Nouveau-Brunswick sont moins portés à leur confier cette part de responsabilité. Les étudiants des provinces de l'Atlantique accordent une plus grande part de responsabilité aux gouvernements qui, croient-ils, doivent financer les études, tandis que les étudiants du Manitoba ne sont pas aussi prompts à en dire autant.

Les étudiants des provinces de l'Atlantique accordent une moins grande part de responsabilité aux parents si les étudiants travaillent à temps partiel pendant l'année scolaire. Ils attribuent toutefois une plus grande part de responsabilité aux gouvernements à l'endroit des étudiants de leur âge. Par rapport aux étudiants des autres régions, les étudiants francophones et ceux du Québec confèrent une plus grande part de responsabilité aux gouvernements qui, à leur avis, doivent aider les étudiants qui travaillent à temps partiel ou qui bénéficient du soutien financier de leurs parents. Les étudiants vivant en milieu urbain de l'ensemble du Canada, par rapport à leurs congénères qui vivent en milieu rural, sont plus portés à accorder une grande part de responsabilité aux parents et aux gouvernements.

Au fur et à mesure que leur revenu augmente (c.-à-d. le revenu familial dans les cas des étudiants

qui vivent seuls, le revenu des parents dans le cas des étudiants habitant chez ces derniers, et le revenu d'emploi), les répondants accordent moins de responsabilité aux parents ou aux gouvernements en ce qui concerne l'aide aux étudiants de leur âge. Les bénéficiaires de prêts (de source gouvernementale ou de sources privées) attribuent une plus grande part de responsabilité aux gouvernements en ce qui concerne les étudiants de leur âge. La part de

responsabilité octroyée aux parents augmente en fonction du montant du soutien financier qu'ils accordent : 25 % des étudiants qui touchent moins de 1 000 \$ attribuent une très grande part de responsabilité aux parents, contre 31 % des étudiants qui reçoivent entre 1 000 \$ et 2 499 \$, et 42 % de ceux qui touchent 2 500 \$ et plus. Finalement, la part de responsabilité imputée aux parents face aux étudiants du même âge que les répondants est

Tableau 75 : Part de responsabilité conférée aux parents et aux étudiants par les étudiants en ce qui concerne l'aide fournie aux étudiants de leur âge tout au long de leurs études postsecondaires selon différentes caractéristiques des étudiants*

Caractéristiques	Proportion (%) qui confèrent une grande part de responsabilité (4 ou 5 sur une échelle de 5) aux : (n = 6 567)		Caractéristiques	Proportion (%) qui confèrent une grande part de responsabilité (4 ou 5 sur une échelle de 5) aux : (n = 6 567)	
	Parents	Gouvernements		Parents	Gouvernements
Tous les étudiants	24	60	Province		
Groupe d'âge			Colombie-Britannique	20	59
Moins de 18 ans	46	53	Alberta	17	60
18 à 19 ans	37	63	Saskatchewan	19	61
20 à 21 ans	27	70	Manitoba	15	50
22 à 23 ans	19	58	Ontario	27	59
24 à 25 ans	8	58	Québec	28	60
26 à 29 ans	5	58	Nouveau-Brunswick	14	67
30 ans et plus	10	47	Nouvelle-Écosse	19	68
Mode de fréquentation scolaire			IPE/TNL	24	66
Temps plein	26	63	Milieu		
Temps partiel	14	47	Rural	16	49
Premier diplôme			Urbain	24	60
Oui	28	62	Revenu d'emploi (de toutes sources)		
Non	14	56	0 (aucun)	25	65
Étudiant à charge			1 \$-1 000 \$	31	66
Oui	34	62	1 001 \$-3 000 \$	29	66
Non	14	58	3 001 \$-5 000 \$	25	61
Prêt hypothécaire			5 001 \$-8 000 \$	25	58
Oui	13	41	Plus de 8 000 \$	12	49
Non	25	61	Prêt du gouvernement		
Soutien financier des parents			Oui	19	75
Oui	37	59	Non	25	53
Non	13	60	Dettes accumulées relatives aux études prévues		
			Moins de 5 000 \$	25	57
			5 001 \$-10 000 \$	21	57
			10 001 \$-20 000 \$	19	70
			20 001 \$-40 000 \$	17	73
			Plus de 40 000 \$	14	82

* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la sixième étape de l'enquête (n = 6 567).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

inversement proportionnelle à la taille de la dette d'études que les étudiants prévoient accumuler, tandis que celle attribuée aux gouvernements augmente considérablement en fonction du fardeau d'endettement prévu.

Les étudiants qui occupent un emploi et les étudiants qui travaillent un grand nombre d'heures pendant l'année scolaire ou au courant de l'été accordent une moins grande part de responsabilité aux parents (à l'égard des étudiants de leur âge ou de ceux qui bénéficient de prêts du gouvernement) et aux gouvernements (face aux étudiants de leur âge ou à ceux qui profitent du soutien financier de leurs parents).

Il n'est pas étonnant que les étudiants à charge accordent une plus grande part de responsabilité aux parents, toutes situations confondues. Ils sont également un peu plus portés à affirmer que les gouvernements sont responsables des étudiants de leur âge ou des étudiants qui bénéficient du soutien financier de leurs parents. Les étudiants indépendants sont plus susceptibles de croire que les gouvernements sont responsables des étudiants qui travaillent à temps partiel au courant de l'année scolaire.

ii) Point de vue des parents

Les parents s'attribuent une plus grande part de responsabilité que ne le font leurs enfants à leur égard. Cependant, parents et étudiants confèrent la même part de responsabilité aux gouvernements. Les parents et les étudiants attribuent, dans une proportion quasi égale (59 % et 60 % respectivement), une grande part de responsabilité aux gouvernements envers les étudiants qui ont le même âge que les étudiants répondants ou face aux étudiants qui profitent du soutien financier de leurs parents (32 % et 31 %). Cependant, une plus faible proportion de parents croient que les gouvernements sont grandement responsables des étudiants qui travaillent à temps partiel pendant l'année scolaire (46 % des parents contre 54 % des étudiants).

Les parents s'attribuent une plus grande part de responsabilité en ce qui concerne le soutien qu'ils doivent accorder à leurs enfants pendant leurs études postsecondaires, les trois situations confondues. Ils sont surtout beaucoup plus tentés que les étudiants de croire que les parents ont une

grande part de responsabilité à l'égard des étudiants du même âge que leurs enfants : 43 % des parents et 24 % des étudiants attribuent une grande part de responsabilité aux parents en de telles circonstances.

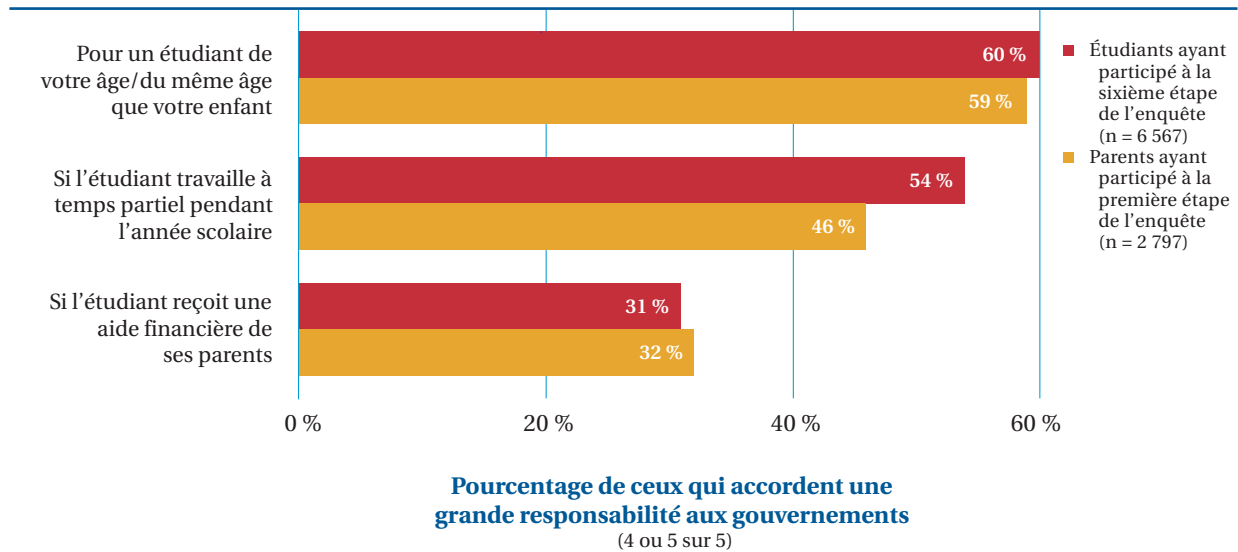
Les parents d'étudiants qui fréquentent l'université sont beaucoup plus portés à attribuer une grande part de responsabilité aux gouvernements dans les trois situations. (Par exemple, 62 % des parents d'étudiants qui fréquentent l'université estiment qu'une grande part de responsabilité incombe aux gouvernements en ce qui concerne l'aide aux étudiants du même âge que leurs enfants, contre 55 % des parents de collégiens.) Ils sont aussi plus portés à croire que les parents ont une grande part de responsabilité à l'égard des étudiants du même âge que leurs enfants ou des étudiants qui touchent des prêts du gouvernement.

La proportion de parents qui jugent qu'une grande part de responsabilité revient aux parents augmente considérablement dans les trois cas suivant le rôle que jouent les parents dans la situation financière de leurs enfants. Les parents qui épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants sont également plus nombreux à être du même avis. La participation des parents à la situation financière de leurs enfants est aussi liée au fait qu'ils accordent une grande part de responsabilité aux gouvernements qui, pensent-ils, doivent aider les étudiants du même âge que leurs enfants et les étudiants qui profitent du soutien financier de leurs parents. Les parents qui épargnent en vue des études de leurs enfants ont également plus tendance à conférer une grande part de responsabilité aux gouvernements à l'endroit des étudiants qui travaillent à temps partiel ou qui reçoivent des prêts du gouvernement.

À l'instar des étudiants, la part de responsabilité qu'attribuent les parents à la fois aux parents et aux gouvernements varie suivant leur revenu. Les parents ayant le revenu le plus élevé croient que les parents doivent assumer une plus grande part de responsabilité envers les étudiants du même âge que leurs enfants et envers les étudiants qui travaillent à temps partiel. Ils sont moins portés à conférer une grande part de responsabilité aux gouvernements à l'égard des enfants du même âge que les leurs.

Figure 10.3 : Responsabilité des gouvernements – Évaluation par les parents et les étudiants

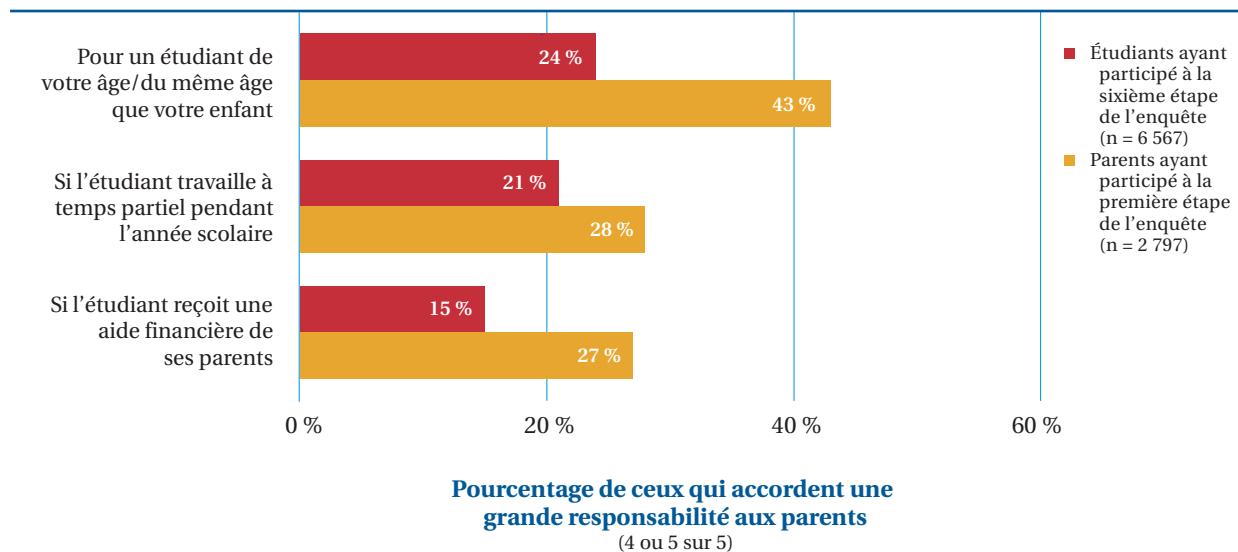
« Dans les circonstances ci-dessous, indiquez quelle devrait être selon vous la responsabilité des *gouvernements* pour ce qui est d'aider un étudiant au cours de ses études postsecondaires. »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 10.4 : Responsabilité des parents – Évaluation par les parents et les étudiants

« Dans les circonstances ci-dessous, indiquez quelle devrait être selon vous la responsabilité des *parents* pour ce qui est d'aider leur enfant au cours de ses études postsecondaires. »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

La part de responsabilité qu'attribuent les parents aux gouvernements et aux parents varie aussi en fonction de l'endettement de leurs enfants. Les parents d'étudiants qui n'ont aucune dette à l'égard du gouvernement sont beaucoup plus portés à imputer une grande part de responsabilité aux parents dans les trois situations. La part de responsabilité qu'ils s'attribuent diminue au fur et à mesure que le montant de la dette de source gouvernementale de leurs enfants augmente. Les parents d'étudiants qui ne sont pas titulaires de cartes de crédit ou qui n'ont pas de dette provenant de sources privées sont aussi plus tentés de conférer une grande part de responsabilité aux parents d'étudiants du même âge que leurs enfants ou d'étudiants touchant des prêts du gouvernement. Les parents d'étudiants qui n'ont aucune dette à l'égard du gouvernement sont moins portés à attribuer une grande part de responsabilité aux gouvernements envers les étudiants du même âge que leurs enfants. Les parents d'étudiants qui ont une dette provenant du gouvernement de plus de 5 000 \$ ont davantage tendance à accorder une grande part de responsabilité aux gouvernements à l'égard d'étudiants du même âge que leurs enfants ou d'étudiants qui travaillent à temps partiel au courant de l'année scolaire.

Les parents d'étudiants des provinces de l'Atlantique sont plus tentés de conférer une grande part de responsabilité aux gouvernements envers les étudiants du même âge que leurs enfants, tandis que les parents de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique leur accordent une moins grande part de responsabilité à l'égard des étudiants qui bénéficient du soutien financier de leurs parents.

Bien entendu, les parents qui fournissent un appui financier à leurs enfants tout au long de leurs études postsecondaires sont plus nombreux à accorder une grande part de responsabilité aux parents dans les trois situations : par exemple, 47 % des parents qui offrent un soutien financier croient que les parents sont grandement responsables des étudiants du même âge que leurs enfants, contre 34 % des parents qui n'accordent aucun soutien financier. La part de responsabilité attribuée aux parents augmente également suivant le montant du

soutien financier des parents : 34 % des parents qui n'accordent aucun soutien financier leur attribuent une grande part de responsabilité, contre 52 % de ceux qui versent 2 500 \$ ou plus. Les parents qui subviennent aux besoins de leurs enfants sont aussi plus portés à imputer une grande part de responsabilité aux gouvernements envers les étudiants qui profitent du soutien financier de leurs parents.

La part de responsabilité que les parents attribuent aux parents à l'endroit d'étudiants du même âge que leurs enfants diminue de façon régulière suivant l'âge de ces derniers : 53 % des parents d'étudiants de moins de 18 ans accordent une grande part de responsabilité aux parents, contre 21 % des parents d'étudiants de 26 ans et plus. Les parents d'étudiants habitant à la maison sont aussi plus susceptibles d'attribuer une grande part de responsabilité aux parents d'étudiants du même âge que leurs enfants ou d'étudiants touchant des prêts du gouvernement.

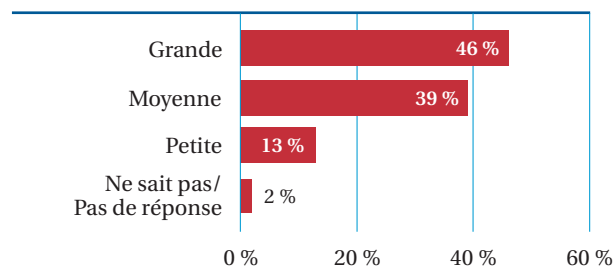
Les parents de trois enfants et plus qui n'ont pas encore commencé leurs études postsecondaires sont moins portés à conférer une grande part de responsabilité aux parents envers les étudiants du même âge que leurs enfants ou les étudiants qui travaillent à temps partiel pendant l'année scolaire. Les chefs de famille monoparentale accordent une moins grande part de responsabilité aux parents dans ces trois situations.

b) Responsabilité des étudiants

Les étudiants croient qu'ils sont davantage responsables que leurs parents de subvenir à leurs propres besoins pendant leurs études postsecondaires. Cependant, ils s'accordent une part de responsabilité moins grande que celle qu'ils confèrent aux gouvernements. Quand on leur demande dans quelle mesure ils sont responsables de subvenir à leurs besoins tout au long de leurs études postsecondaires, 46 % s'accordent une très grande part de responsabilité, 24 % attribuent une grande part de responsabilité aux parents qui, croient-ils, doivent soutenir les étudiants de leur âge, et 60 % attribuent une telle part de responsabilité aux gouvernements.

Figure 10.5 : Responsabilité personnelle pour ce qui est de subvenir à ses propres besoins au cours des études postsecondaires

« Quelle devrait être selon vous votre responsabilité pour ce qui est de subvenir à vos besoins au cours de vos études postsecondaires? »



En fonction des étudiants ayant participé à la sixième étape de l'enquête (n = 6 567).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Les étudiants de plus de 24 ans (reportez-vous au tableau 76) sont plus nombreux à croire qu'ils assument une plus grande part de responsabilité. Les étudiants à temps partiel, les collégiens et ceux qui ont complété une année d'études postsecondaires et moins ont tous plus tendance à penser qu'ils sont grandement responsables de subvenir à leurs besoins pendant leurs études postsecondaires. Les étudiants qui ont un conjoint, ceux qui ne profitent pas du soutien financier de leurs parents, ceux avec personnes à charge et ceux qui n'ont pas dû déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement s'attribuent également une plus grande part de responsabilité. Les étudiants vivant en milieu rural sont beaucoup plus susceptibles de penser qu'ils sont responsables dans une très grande mesure de subvenir à leurs besoins pendant leurs études postsecondaires (60 % contre 46 % de leurs congénères vivant en milieu urbain).

Les étudiants qui travaillent pendant l'année scolaire, notamment ceux qui travaillent de nombreuses heures au courant de l'année scolaire ou de l'été, sont plus portés à assumer une grande part de responsabilité personnelle. Ceux qui obtiennent une moyenne générale plus faible au premier semestre sont moins tentés de croire qu'une grande

Tableau 76 : Responsabilité personnelle pour ce qui est de subvenir à ses besoins pendant les études postsecondaires selon différentes caractéristiques des étudiants*

« Quelle devrait être selon vous votre responsabilité pour ce qui est de subvenir à vos besoins au cours de vos études postsecondaires? » (n = 6 567)

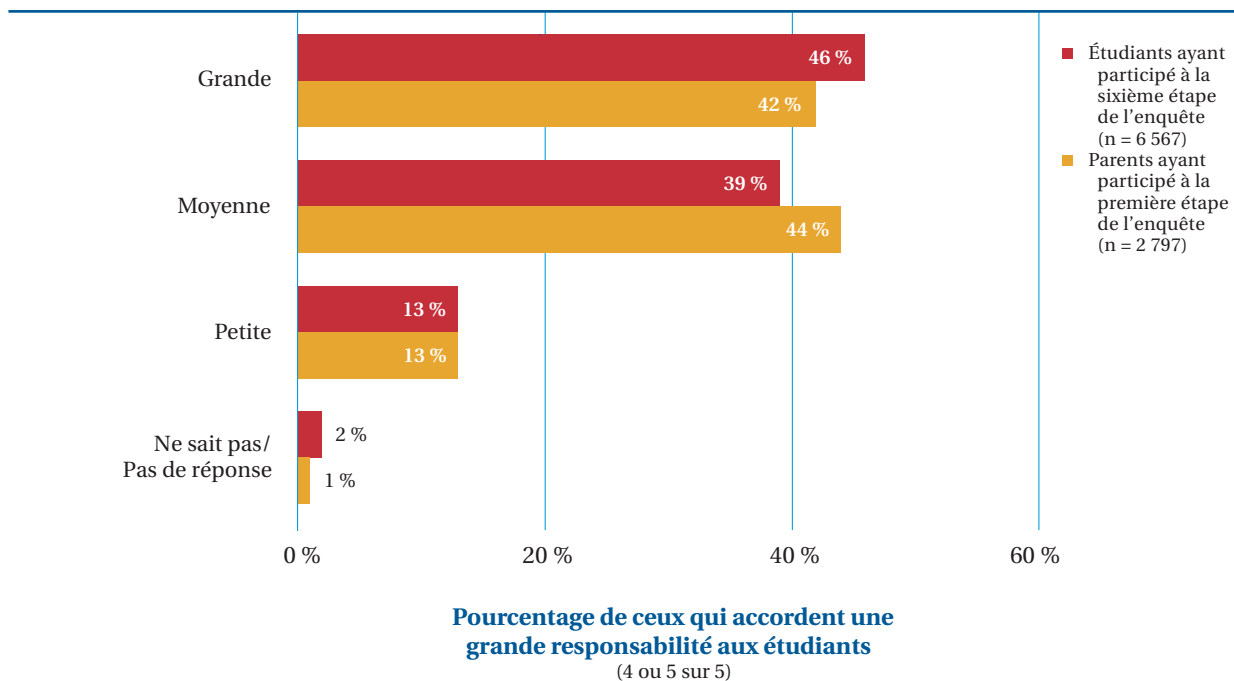
Caractéristiques	Une très grande responsabilité financière (4-5) (%)
Tous les étudiants	46
Groupe d'âge	
Moins de 18 ans	43
18 à 19 ans	46
20 à 21 ans	43
22 à 23 ans	41
24 à 25 ans	55
26 à 29 ans	47
30 ans et plus	50
Mode de fréquentation scolaire	
Temps plein	44
Temps partiel	52
Type d'établissement d'enseignement	
Collège	53
Université – études de premier cycle	43
Université – études supérieures	45
Intention de travailler pendant l'année scolaire	
Oui	49
Non	40
Prêt hypothécaire	
Oui	56
Non	45
Soutien financier des parents	
Oui	40
Non	50
Revenu d'emploi (de toutes sources)	
Aucun	32
1 \$-1 000 \$	37
1 001 \$-3 000 \$	40
3 001 \$-5 000 \$	51
5 001 \$-8 000 \$	53
Plus de 8 000 \$	53
Prêt du gouvernement	
Oui	40
Non	49
Dettes accumulées relatives aux études prévues	
Moins de 5 000 \$	60
5 001 \$-10 000 \$	49
10 001 \$-20 000 \$	48
20 001 \$-40 000 \$	37
Plus de 40 000 \$	36

* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la sixième étape de l'enquête (n = 6 567).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 10.6 : Responsabilité des étudiants pour ce qui est de subvenir à leurs propres besoins

« Quelle devrait être selon vous la responsabilité des ÉTUDIANTS pour ce qui est de subvenir à leurs propres besoins au cours de leurs études postsecondaires s'ils ont l'âge de votre enfant? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

part de responsabilité personnelle leur incombe (28 % de ceux qui ont une moyenne de « D » contre 50 % dont la moyenne est de « A »).

Finalement, plus le revenu familial et le revenu d'emploi sont élevés (mis à part le revenu des parents), plus les étudiants s'attribuent une grande part de responsabilité. Les étudiants qui n'ont pas de prêt du gouvernement et qui n'ont aucune dette imputable à des cartes de crédit sont plus portés à assumer une grande part de responsabilité personnelle. La proportion de répondants qui jugent qu'une grande part de responsabilité personnelle leur revient diminue de façon marquée au fur et à mesure que la dette relative aux études qu'ils prévoient accumuler augmente.

Les parents et les étudiants sont du même avis en ce qui concerne la responsabilité des étudiants de subvenir à leurs propres besoins pendant leurs études postsecondaires. Les parents sont seulement

un peu moins tentés d'attribuer une grande part de responsabilité aux étudiants (42 % contre 46 % des étudiants).

Même si les collégiens sont plus portés à assumer une plus grande part de responsabilité personnelle que les étudiants qui fréquentent l'université, les parents de ces derniers attribuent une plus grande part de responsabilité aux étudiants que les parents de collégiens. Toutefois, la part de responsabilité qu'imputent les parents aux étudiants augmente en fonction de l'âge de ces derniers : 28 % des parents d'étudiants de moins de 18 ans attribuent une grande part de responsabilité aux étudiants, contre 64 % des parents d'étudiants de 26 ans et plus.

La part de responsabilité que les parents confèrent aux étudiants diminue suivant la mesure dans laquelle ils participent à la situation financière de leurs enfants : 53 % des parents qui y participent peu attribuent une grande part de responsabilité aux

étudiants, contre 39 % des parents qui y jouent un grand rôle. Les parents qui offrent un soutien financier à leurs enfants croient par ailleurs que ceux-ci sont moins responsables de subvenir à leurs besoins.

Les parents d'étudiants vivant seuls confèrent un peu plus de responsabilité aux étudiants que les parents d'étudiants qui n'ont pas quitté le domicile familial ou qui ont des colocataires. Finalement, les parents de trois enfants et plus qui n'ont pas encore entamé leurs études postsecondaires ont davantage tendance à attribuer une grande part de responsabilité aux étudiants.

c) Attribution des coûts

Dans le cadre de l'enquête, nous avons aussi demandé aux étudiants et aux parents d'indiquer quelle proportion des coûts des études revient aux gouvernements, aux parents et aux étudiants. Très peu d'étudiants attribuent 100 % des coûts à un seul groupe. En règle générale, les étudiants croient que la part de responsabilité du gouvernement est de 47 %, de 24 % dans le cas des parents et de 30 % en ce qui concerne les étudiants⁷².

La proportion des coûts attribuée aux gouvernements tend à augmenter avec l'âge des étudiants et le nombre d'années d'études postsecondaires (elle est la plus élevée chez les étudiants de 26 à 29 ans), tandis que celle attribuée aux parents diminue en fonction de ces variables (elle est la plus faible chez les étudiants de 26 à 29 ans) (reportez-vous au tableau 77).

Les collégiens attribuent une proportion des coûts moins élevée aux gouvernements et une proportion plus élevée aux parents et aux étudiants. Les étudiants indépendants, ceux qui vivent seuls ou avec des colocataires et ceux qui ont dû déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement imputent une plus grande part des coûts aux gouvernements et une plus faible aux parents.

Les résidents du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse attribuent une proportion plus importante aux gouvernements et une plus faible aux parents. Les étudiants allophones croient que les gouvernements doivent assumer une part plus

importante des coûts, tandis que les étudiants anglophones mettent une plus grande part du fardeau sur les étudiants. Encore une fois, les étudiants vivant en milieu rural dans l'ensemble du Canada sont plus portés à attribuer une plus grande part des coûts aux étudiants (37 % contre 31 % des étudiants vivant en milieu urbain).

La proportion des coûts attribuée à chaque groupe varie aussi en fonction de la situation financière des répondants. Par exemple, plus le revenu familial, le revenu des parents et le revenu d'emploi augmentent, plus la proportion des coûts attribuée aux gouvernements diminue; la proportion des coûts attribuée aux parents croît lorsque le revenu des parents et le revenu familial augmentent, tout comme augmente celle imputée aux étudiants quand le revenu d'emploi connaît une hausse. Les étudiants qui ont des prêts du gouvernement et ceux qui ont un passif à l'égard de toute source croient que les gouvernements doivent assumer une plus grande part des coûts, tandis que les étudiants qui n'ont ni emprunt ni dette attribuent une plus grande part aux parents. La proportion des coûts attribuée aux gouvernements augmente aussi suivant le montant de la dette provenant du gouvernement que le répondant a contractée jusqu'à présent. Les étudiants qui n'ont aucun prêt du gouvernement sont aussi plus portés à attribuer une proportion des coûts plus élevée aux étudiants. La proportion des coûts attribuée aux gouvernements augmente et celle confiée aux parents ou aux étudiants diminue considérablement en fonction de l'importance de la dette relative aux études que les répondants prévoient accumuler.

Par rapport aux étudiants, les parents attribuent une plus grande part des coûts aux parents et une proportion moindre aux étudiants. Les étudiants et les parents imputent une proportion comparable des coûts aux gouvernements (47 % et 44 % respectivement).

Les parents qui participent peu à la situation financière de leurs enfants attribuent une proportion plus élevée des coûts aux gouvernements (49 % contre 43 % de ceux qui jouent un grand rôle dans la situation financière de leurs enfants). En revanche,

72. On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse ».

Tableau 77 : Proportion des coûts attribuée aux gouvernements, aux parents et aux étudiants selon des caractéristiques clés des étudiants*

« Quel pourcentage des dépenses devrait être assumé par ...? »			
Caractéristiques	Gouvernements (%) (n = 6 011)	Parents (%) (n = 5 912)	Étudiants (%) (n = 5 982)
Tous les étudiants	47	24	30
Groupe d'âge			
Moins de 18 ans	42	33	27
18 à 19 ans	42	28	30
20 à 21 ans	47	24	30
22 à 23 ans	48	22	30
24 à 25 ans	48	19	34
26 à 29 ans	53	17	31
30 ans et plus	49	21	31
Type d'établissement d'enseignement			
Collège	43	25	33
Université – études de premier cycle	48	23	30
Université – études supérieures	50	21	30
Étudiant à charge			
Oui	44	27	30
Non	50	20	31
Conditions de logement			
Vit chez ses parents	43	26	31
Vit en couple	47	20	33
Vit seul	52	20	29
Vit avec des colocataires	50	23	29
Autre situation	51	21	29
Déménagé pour étudier			
Non	45	24	31
Moins de 71 km	50	23	29
71 km et plus	50	22	29
Province			
Colombie-Britannique	48	20	33
Alberta	49	21	31
Saskatchewan	49	21	31
Manitoba	44	20	37
Ontario	46	25	30
Québec	45	27	28
Nouveau-Brunswick	53	15	32
Nouvelle-Écosse	54	19	28
IPE/TNL	49	21	31
Revenu familial			
Moins de 20 000 \$	56	18	27
20 001 \$-40 000 \$	50	19	32
40 001 \$-60 000 \$	48	20	33
Plus de 60 000 \$	41	24	35
Prêt du gouvernement			
Oui	55	18	28
Non	43	26	32
Dette accumulée relative aux études prévue			
Moins de 5 000 \$	41	25	35
5 001 \$-10 000 \$	46	21	34
10 001 \$-20 000 \$	50	20	31
20 001 \$-40 000 \$	57	18	26
Plus de 40 000 \$	62	16	24

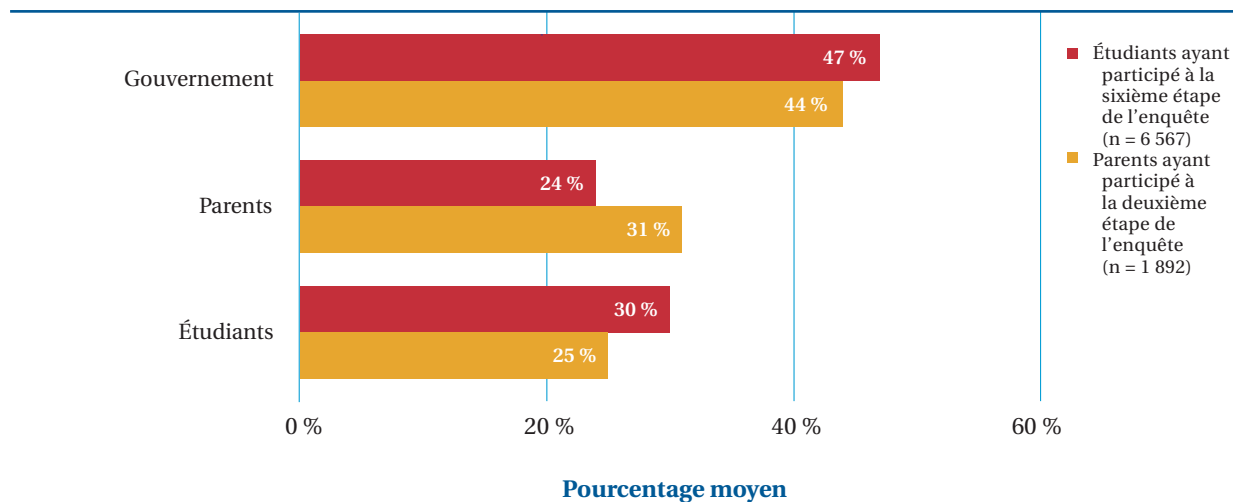
* D'après les réponses fournies par les étudiants ayant participé à la sixième étape de l'enquête (n = 6 567).

On n'a pas tenu compte des réponses « Je ne sais pas/Pas de réponse ».

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 10.7 : Attribution de la responsabilité des coûts

« Lorsqu'il s'agit de payer les études postsecondaires, quel pourcentage des coûts devrait être assumé par les gouvernements, les parents et les étudiants? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

les parents qui participent beaucoup à la situation financière de leurs enfants disent qu'une plus grande part des coûts doit être assumée par les parents (35 % contre 23 % de ceux qui y participent le moins) et une proportion moindre par les étudiants (22 %). Les parents qui habitent sous le même toit (famille nucléaire) attribuent une proportion des coûts plus faible aux gouvernements que les parents qui n'habitent pas ensemble.

Il n'est pas étonnant que les parents qui accordent un soutien financier à leurs enfants attribuent une plus grande part des coûts des études aux parents et une proportion beaucoup plus faible aux étudiants (22 % contre 33 % de ceux qui n'offrent aucune aide financière). La proportion des coûts attribuée aux parents augmente selon le montant du soutien financier fourni.

La part des coûts imputée aux gouvernements diminue en fonction du revenu familial des parents, tandis que celle attribuée aux parents augmente suivant le revenu.

Les parents d'étudiants de moins de 18 ans attribuent une plus grande part des coûts aux parents (39 %) et une proportion moindre aux étudiants (19 %). Les parents d'étudiants à temps plein attribuent une plus grande part des coûts aux étudiants et une part moindre aux gouvernements.

Les parents d'étudiants des provinces des Prairies attribuent un pourcentage des coûts plus faible aux gouvernements et une proportion beaucoup plus élevée aux étudiants (34 %). Les parents de la Colombie-Britannique attribuent une proportion des coûts beaucoup plus élevée aux gouvernements. Les parents du Québec pour leur part (dont les enfants sont, en règle générale, plus jeunes) attribuent une proportion des coûts beaucoup plus élevée aux parents (38 %) et beaucoup plus faible aux étudiants (17 %).

La proportion des coûts que les parents attribuent aux gouvernements augmente suivant la taille de la dette de source gouvernementale de leurs enfants. En revanche, les parents d'étudiants qui n'ont aucune dette provenant du gouvernement attribuent une part plus élevée aux parents.

11. Sources d'information

11.1 Sources d'information sur le coût et le financement des études postsecondaires

Nous avons demandé aux étudiants à quelles sources d'information sur le coût et le financement des études postsecondaires ils font appel. La plus grande proportion d'étudiants se renseignent sur les questions financières entourant les études postsecondaires par le bouche-à-oreille ou auprès de leurs amis (44 %). Viennent ensuite les publications scolaires, les sites Internet ou les journaux (39 %); les parents (33 %); les livres ou les magazines (29 %); les enseignants ou les conseillers d'orientation (25 %); les banques, les coopératives d'épargne et de crédit ou d'autres institutions financières (23 %); et le Centre de service national de prêts aux étudiants (21 %). Environ un étudiant sur sept (14 %) ne fait appel à aucune de ces sources (14 %).

Dans l'enquête de suivi, nous avons examiné plus en détail le recours aux publications, aux sites Internet ou aux journaux scolaires. Les sites Internet des établissements d'enseignement sont de loin la source d'information la plus fréquemment consultée (86 %). Viennent ensuite les dépliants (26 %), les journaux étudiants (16 %), les bulletins (14 %), les journaux des facultés (9 %) et les renseignements offerts dans les bibliothèques scolaires (8 %). (Si vous désirez obtenir plus détails, consultez l'annexe A.)

Les collégiens sont un peu plus nombreux que les étudiants universitaires à faire appel aux renseignements offerts dans les bibliothèques scolaires (18 %).

Les étudiants à temps plein et ceux qui en sont à leurs premières années d'études postsecondaires sont plus susceptibles d'employer la plupart de ces sources. Les étudiants anglophones ont davantage tendance à se reporter au Centre de service national de prêts aux étudiants, aux publications ou aux sites Internet des établissements d'enseignement, au site Internet du gouvernement du Canada et au site Internet de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Ils sont aussi plus portés à se

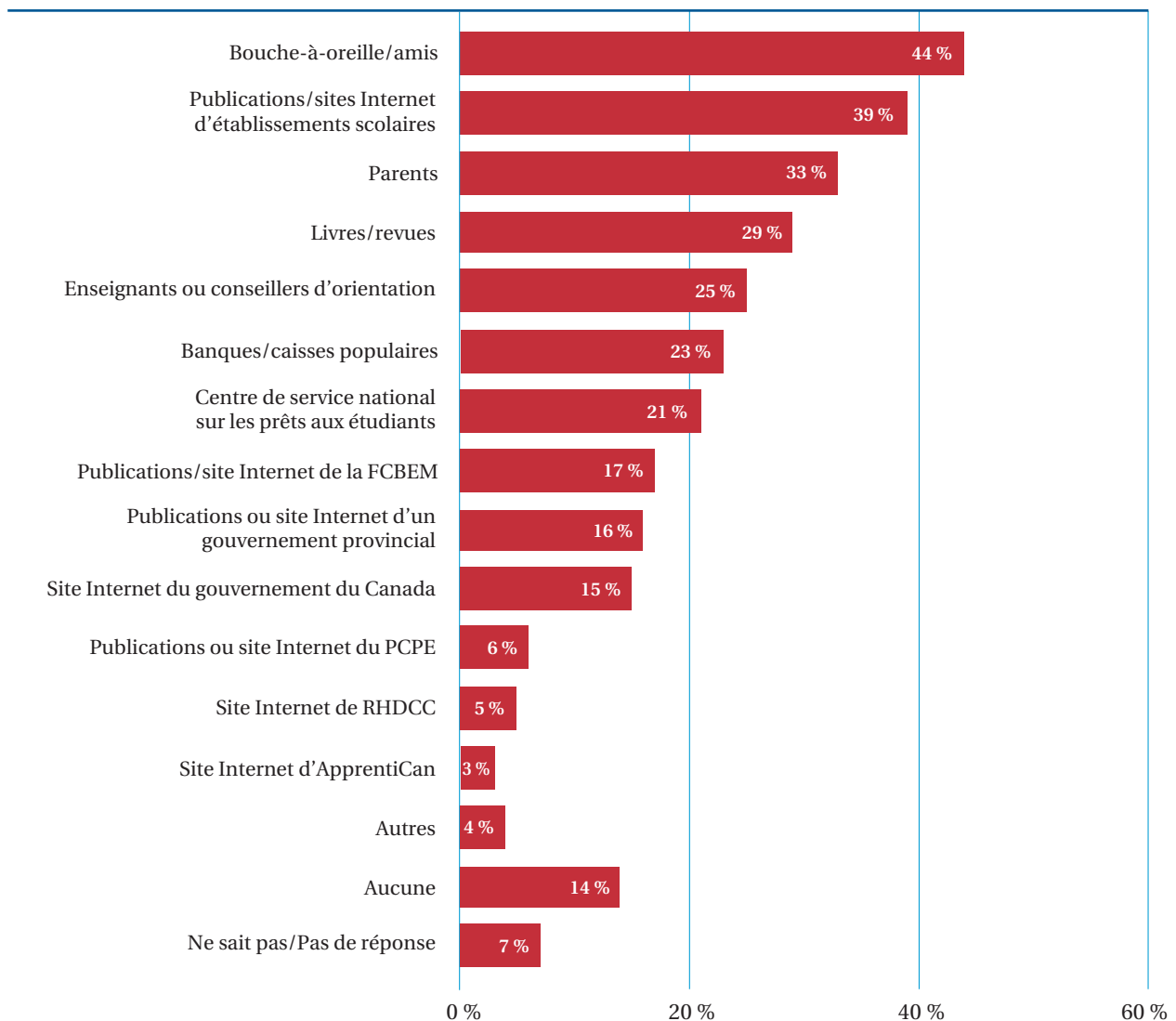
renseigner au sujet du financement au moyen du bouche-à-oreille. Les étudiants qui ont des prêts du gouvernement et ceux qui ont une dette quelconque sont aussi plus enclins à consulter la majorité des sources d'information énumérées (mis à part leurs parents).

Les étudiants qui ne travaillent pas pendant l'année scolaire sont plus portés à consulter le Centre de service national de prêts aux étudiants ou à se renseigner auprès de leurs parents. Il n'est pas étonnant que les étudiants qui sont indépendants ou qui ne profitent pas du soutien financier de leurs parents soient plus enclins à faire appel au Centre de service national de prêts aux étudiants, aux banques ou au site Internet du gouvernement du Canada. De plus, les étudiants qui ont un revenu familial ou un revenu d'emploi plus faible sont aussi plus susceptibles de se renseigner auprès du Centre de service national de prêts aux étudiants, et de consulter des publications ou des sites Internet des gouvernements provinciaux, des publications ou des sites Internet scolaires, des banques, des enseignants ou la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Ils sont aussi plus susceptibles de se renseigner à ce sujet au moyen du bouche-à-oreille.

Les étudiants qui ont un emprunt hypothécaire, ceux qui n'ont pas dû déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement et les hommes sont moins portés à consulter ces sources d'information. Finalement, les étudiants vivant en milieu rural sont plus susceptibles de se renseigner auprès des banques ou des caisses populaires, tandis que ceux qui vivent en milieu urbain consultent davantage leurs parents et les publications ou les sites Internet des gouvernements provinciaux, en plus de se renseigner au sujet du financement et du coût des études postsecondaires au moyen du bouche-à-oreille.

Figure 11.1 : Sources d'information consultées par les étudiants

« Veuillez indiquer les sources d'information que vous avez utilisées. »



En fonction des étudiants ayant participé à la cinquième étape de l'enquête (n = 7 184).

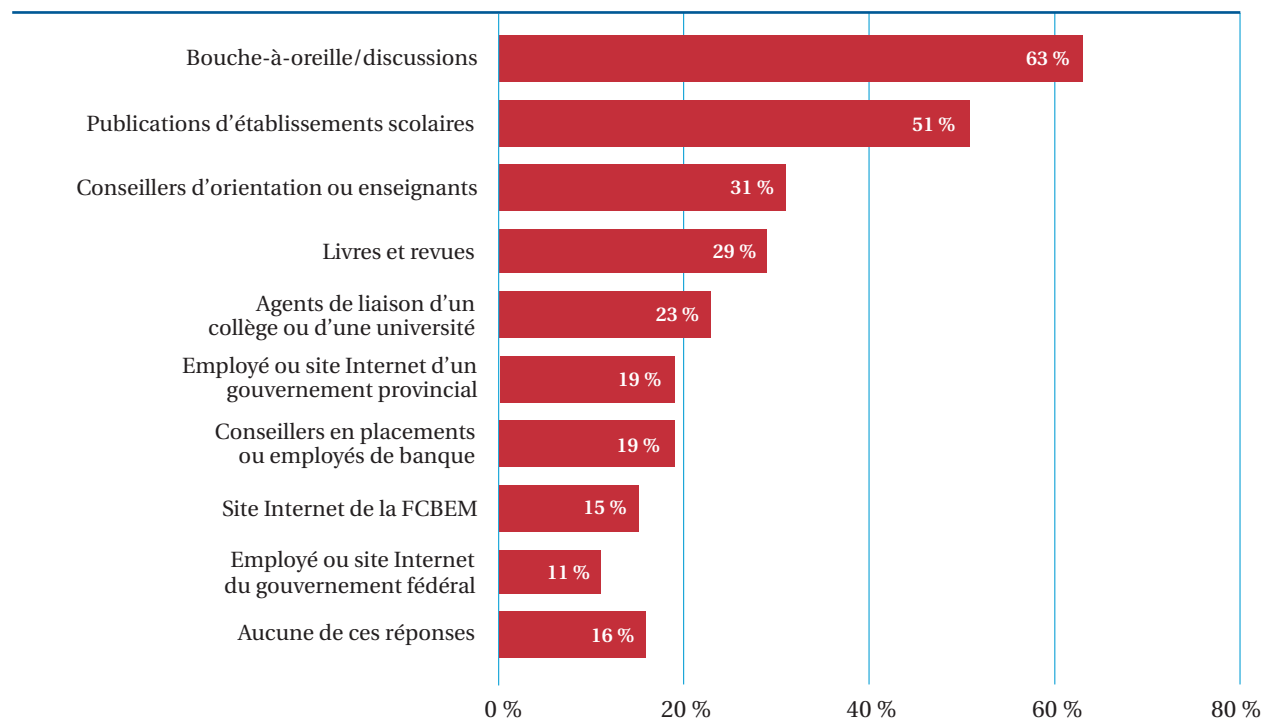
Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Les parents consultent aussi une vaste gamme de sources d'information sur le coût et le financement des études postsecondaires de leurs enfants. Ils se fient surtout au bouche-à-oreille (63 %) et aux publications scolaires (51 %). Ils sont beaucoup plus susceptibles de faire appel à ces deux sources que les étudiants (44 % et 39 % respectivement en ce qui a trait à chaque source). Plus du quart des parents

consultent les sources d'information suivantes : conseillers d'orientation (31 %), livres et magazines (29 %). Nombre de parents se renseignent aussi auprès d'agents de liaison travaillant dans les établissements d'enseignement (23 %), d'employés de banque ou de conseillers en placements (19 %), ou auprès de fonctionnaires ou de sites Internet des gouvernements provinciaux (19 %).

Figure 11.2 : Sources d'information des parents

« Parmi les sources d'information suivantes touchant le coût et le financement des études postsecondaires, veuillez indiquer celles que vous avez utilisées avant que votre enfant ne commence ses études postsecondaires. »



En fonction des parents ayant participé à la deuxième étape de l'enquête (n = 1 892).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Les parents d'étudiants qui fréquentent l'université sont plus susceptibles de consulter des livres ou des magazines, des publications scolaires ou le site Internet de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Les parents d'étudiants à temps plein sont plus portés à se fier au bouche-à-oreille ou aux employés ou sites Internet des gouvernements provinciaux. Les parents d'étudiants du Québec sont moins tentés de consulter plusieurs des sources énumérées (y compris les conseillers d'orientation, les agents de liaison, les publications scolaires, les livres ou les magazines), et ils ont plus tendance à dire qu'ils ne consultent aucune de ces sources.

Les parents d'étudiants vivant avec des colocataires consultent plus souvent des publications scolaires, des livres et des magazines, ainsi que des conseillers en placements. Les parents qui participent peu à la situation financière de leurs enfants sont moins portés à consulter des livres et

des magazines, et à se fier au bouche-à-oreille. Les parents qui épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants ont plus tendance à se renseigner auprès d'agents de liaison, et à consulter des publications scolaires, des livres et des magazines, ainsi que des employés d'institutions financières. Les parents qui n'épargnent pas en vue des études postsecondaires de leurs enfants consultent davantage des fonctionnaires ou des sites Internet fédéraux ou provinciaux.

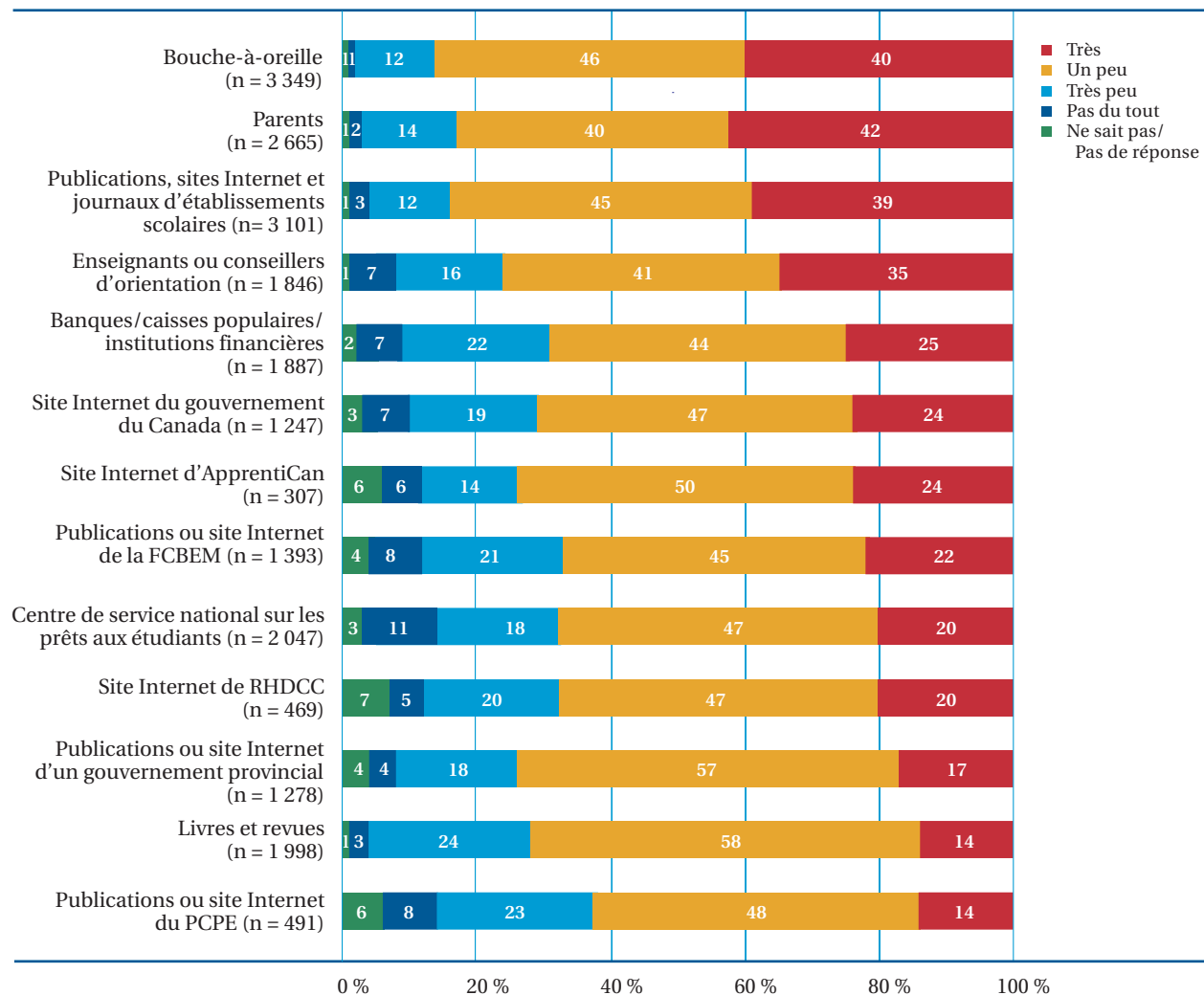
Les parents qui ont le revenu familial le plus élevé (80 000 \$ et plus par an) sont plus tentés que ceux dont le revenu est plus faible de consulter des publications scolaires, des livres et des magazines, ainsi que des conseillers en placements. Les parents d'étudiants dont la dette de source gouvernementale est supérieure à 5 000 \$ sont plus portés à consulter la majorité des sources (mis à part le bouche-à-oreille).

11.2 Évaluation de l'utilité

Nous avons demandé aux étudiants d'évaluer le taux d'utilité de chaque source consultée. Les trois sources d'information les plus fréquemment consultées sont celles jugées les plus utiles. Le bouche-à-oreille, les publications ou les sites Internet scolaires et les parents sont les sources d'information sur le coût et le financement des études postsecondaires les plus utiles d'après les étudiants (considérées comme plutôt utiles ou très utiles dans une proportion de 86 %, 84 % et 82 % respectivement).

Les étudiants francophones jugent que les sources suivantes sont moins utiles que les étudiants anglophones ou les étudiants allophones : les livres et les magazines; les publications ou le site Internet du Programme canadien de prêts aux étudiants; le Centre de service national de prêts aux étudiants; les enseignants et les conseillers d'orientation; les banques et les institutions financières; le bouche-à-oreille; les parents; les publications ou le site Internet de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Figure 11.3 : Évaluation de l'utilité des sources d'information



En fonction des étudiants ayant participé à la cinquième étape de l'enquête (n = 7 184).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Les étudiants qui en sont à leur première année d'études postsecondaires, ceux qui ont la moyenne générale la plus élevée (A+ ou A) et ceux dont le revenu familial ou le revenu des parents est moins élevé sont plus susceptibles d'indiquer que les livres et les magazines sont utiles. L'utilité des publications, des sites Internet et des journaux scolaires augmente aussi en fonction de la moyenne générale : 22 % de ceux qui ont une moyenne de D trouvent ces sources très utiles, contre 44 % des étudiants qui ont une moyenne de A+ ou A. Les étudiants qui n'ont aucun emprunt et qui n'accusent aucun déficit sont plus portés à juger que les publications scolaires sont très utiles.

Les étudiants avec personnes à charge, ceux qui sont indépendants, ceux qui ne profitent pas du soutien financier de leurs parents et ceux qui ont des emprunts (de source gouvernementale ou de sources privées) sont tous plus enclins à juger utiles les publications ou le site Internet du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Les étudiants qui poursuivent des études en vue d'obtenir leur premier diplôme et ceux qui ne travaillent pas au courant de l'année scolaire trouvent utile le Centre de service national de prêts aux étudiants. Au fur et à mesure que le revenu familial, le revenu des parents et le revenu d'emploi des étudiants augmentent, on juge que le Centre de service national de prêts aux étudiants n'est pas aussi utile. Il n'est pas étonnant que les étudiants qui ont des emprunts de source gouvernementale soient plus enclins à trouver cette source utile que ceux qui ont des emprunts privés.

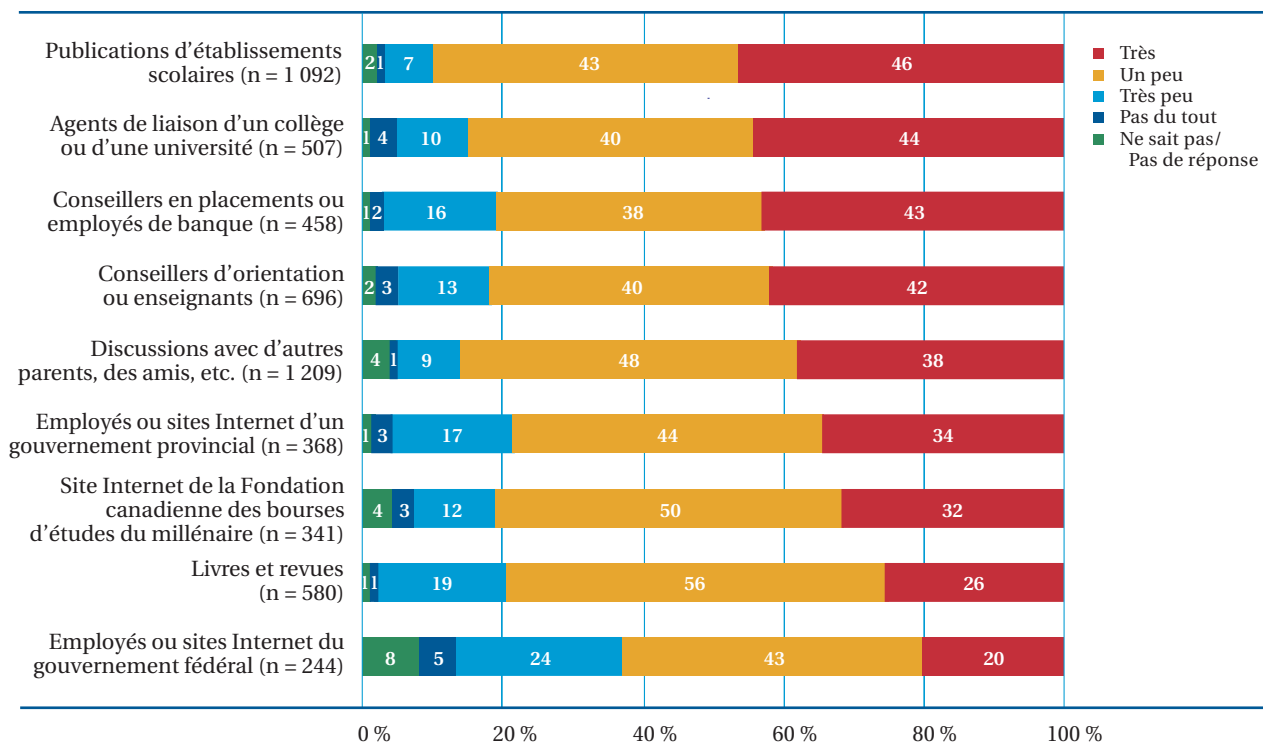
Les étudiants qui ont un emprunt hypothécaire (ils font déjà affaire avec une banque) sont beaucoup plus susceptibles de penser que les banques et les autres institutions financières sont des sources d'information très utiles. Les étudiants qui ont des emprunts privés ou des marges de crédit et ceux qui accusent des déficits sont aussi plus portés à croire que les banques sont de bonnes sources d'information.

Les étudiants qui ne profitent pas du soutien financier de leurs parents, les femmes et ceux qui ont un conjoint sont plus enclins à juger que le site Internet du gouvernement du Canada est utile.

Les collégiens se fient moins au bouche-à-oreille (tout comme c'est le cas des étudiants francophones, tel que mentionné précédemment). Les femmes, en revanche, sont un peu plus susceptibles que les hommes de penser que le bouche-à-oreille est utile. Les collégiens sont beaucoup plus nombreux à trouver utile le site Internet de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Il n'est pas étonnant que les étudiants à charge ou qui habitent chez leurs parents soient plus portés à trouver que ces derniers constituent une source d'information utile. Les étudiants anglophones sont aussi plus nombreux à penser que leurs parents sont une source d'information utile, tout comme le croient les étudiants dont les parents (un parent ou les deux) ont fait des études postsecondaires ou qui gagnent 100 000 \$ et plus. L'utilité des parents à titre de source de renseignements diminue légèrement avec l'âge des étudiants.

Les parents indiquent que la plupart des sources qu'ils ont consultées ont été plutôt utiles ou très utiles. Par rapport aux étudiants, les parents trouvent plus utiles toutes les sources d'information consultées, sauf une : il s'agit des fonctionnaires fédéraux ou du site Internet du gouvernement du Canada. Ce sont les publications scolaires que les parents jugent la source la plus utile (46 % les trouvent très utiles et 89 % estiment qu'elles sont plutôt utiles ou très utiles). Les agents de liaison en service dans un collège ou une université sont les autres sources d'information ayant la cote auprès des parents (44 % pensent qu'ils sont très utiles et 84 % estiment qu'ils sont plutôt utiles ou très utiles). Viennent ensuite les conseillers en placements ou les employés de banque (jugés très utiles par 43 % des parents, ou plutôt utiles ou très utiles par 81 %) et les conseillers d'orientation ou les enseignants (jugés très utiles par 42 % des parents, ou plutôt utiles ou très utiles par 82 %).

Figure 11.4 : Évaluation de l'utilité des sources d'information consultées par les parents

En fonction des parents ayant participé à la deuxième étape de l'enquête (n = 1 821).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Les parents d'étudiants ontariens sont beaucoup plus portés à penser que les agents de liaison œuvrant dans un collège ou une université sont très utiles. Les parents de trois enfants et plus qui n'ont pas encore commencé leurs études postsecondaires jugent que le bouche-à-oreille constitue une source d'information très utile.

Les parents qui accordent un appui financier à leurs enfants sont plus nombreux à penser que plusieurs sources d'information sont très utiles. Il s'agit notamment des agents de liaison en service dans un collège ou une université, des publications de collèges ou d'universités, et des fonctionnaires ou des sites Internet des gouvernements provinciaux.

Les parents qui épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants croient que les

agents de liaison en service dans un collège ou une université, les livres et les magazines, ainsi que les fonctionnaires ou les sites Internet des gouvernements provinciaux sont moins utiles. Toutefois, ils se montrent plus positifs envers le bouche-à-oreille, qu'ils jugent très utile.

Les parents dont le revenu familial est le plus faible (inférieur à 30 000 \$) sont plus tentés de croire que les agents de liaison en service dans un collège ou une université sont très utiles, et moins portés à croire que les fonctionnaires ou les sites Internet des gouvernements provinciaux sont très utiles.

Les parents vivant en milieu rural sont plus susceptibles de juger que les livres et les magazines, ainsi que les fonctionnaires provinciaux et les sites Internet d'aide financière sont utiles.

11.3 Moyens de communication et sujets préférés

Nous avons demandé aux répondants où ils ont préféré obtenir des renseignements sur le coût et les sources de financement possibles avant d'entamer leur programme d'études postsecondaires. Les étudiants préfèrent la voie électronique : plus de la moitié (55 %) jugent qu'un site Internet interactif est le meilleur moyen d'obtenir des renseignements et 43 % privilégient le courrier électronique. Un service d'aide financière ou d'orientation est la troisième voie privilégiée par les étudiants (41 %), suivi du courrier (38 %). Les stands sur le campus ou les centres d'appels sont les méthodes les moins populaires.

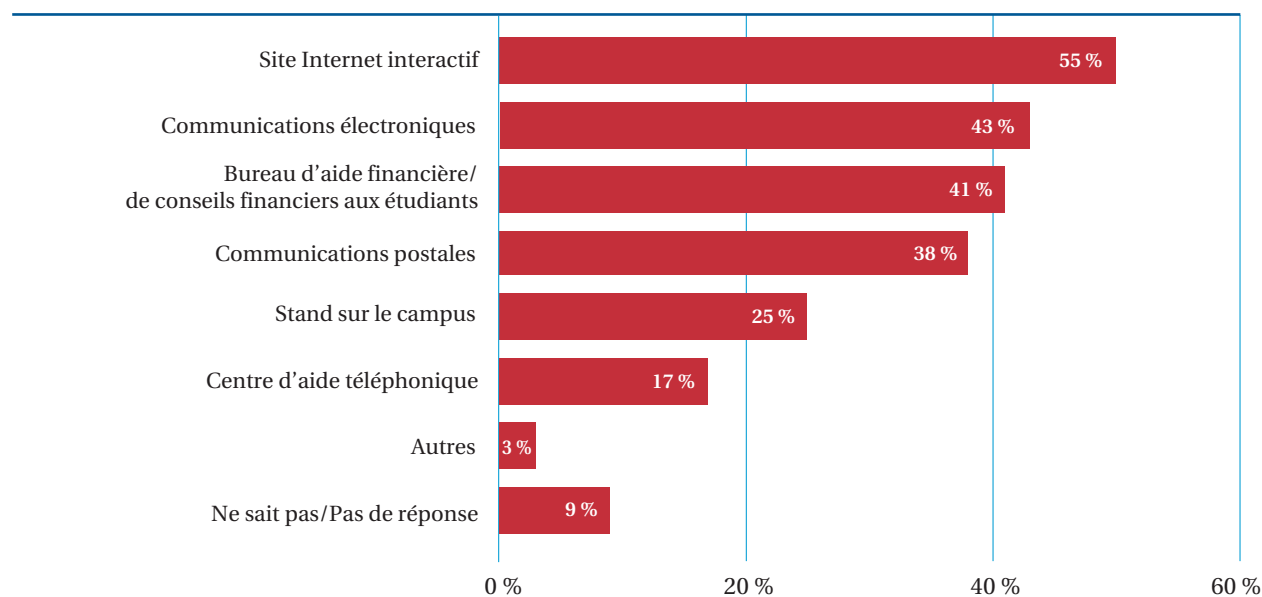
Les étudiants à temps plein sont plus susceptibles que ceux qui étudient à temps partiel de privilégier les communications par courrier, les stands sur le campus ou les bureaux d'aide financière aux étudiants. Plus le revenu familial et le revenu des parents augmentent, moins les stands sur le campus et les bureaux d'aide financière aux étudiants ont la cote auprès des étudiants. Les étudiants vivant en

milieu rural font bande à part; ils préfèrent les centres de services d'information téléphoniques, alors que les étudiants vivant en milieu urbain préfèrent les stands sur le campus ou les échanges par courriel.

Les répondants devaient indiquer aussi quels renseignements supplémentaires ils auraient aimé obtenir avant de commencer leur programme. Un peu plus d'un répondant sur dix (11 %) a dit avoir disposé de suffisamment de renseignements. Plus des deux tiers (69 %) auraient souhaité obtenir plus de renseignements sur les demandes de subventions et la moitié environ auraient aimé en savoir plus au sujet du coût des études (53 %) ou des sources de prêts (50 %). Les étudiants auraient voulu également en savoir plus sur l'admissibilité aux prêts (41 %), sur la manière de soumettre une demande de prêt, sur le coût de la vie pendant la durée de leurs études, sur l'établissement d'un budget et sur le remboursement des emprunts (38 % pour chaque sujet).

Figure 11.5 : Sources d'information préférées pour renseigner les nouveaux étudiants sur les coûts et le financement

« En tant que nouvel étudiant qui planifie ses études postsecondaires, quels auraient été vos moyens préférés pour vous renseigner sur le coût et le financement possible avant de commencer votre programme? »

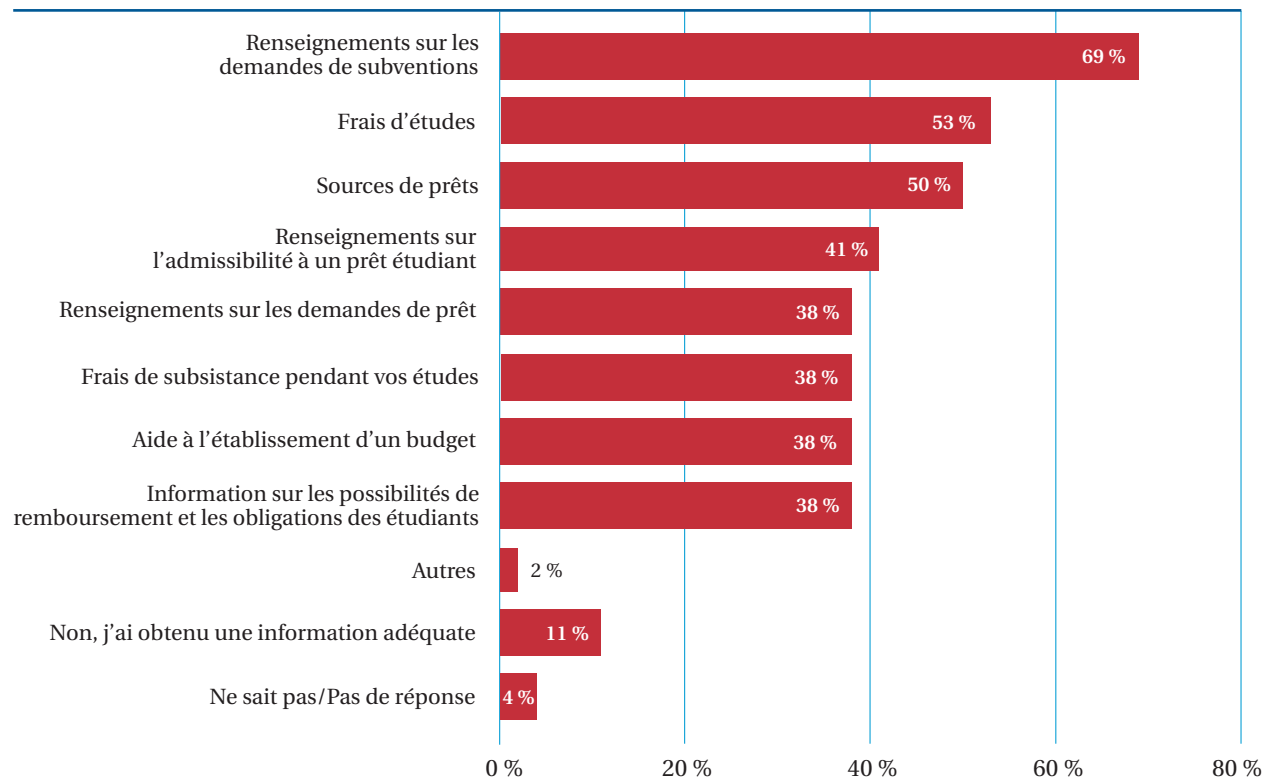


En fonction des étudiants ayant participé à la cinquième étape de l'enquête (n = 7 184).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 11.6 : Type d'information recherchée par les étudiants

« Auriez-vous aimé recevoir plus d'information sur les sujets suivants avant de commencer votre programme? »



En fonction des étudiants ayant participé à la cinquième étape de l'enquête (n = 7 184).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Les étudiants à temps plein sont plus nombreux que les étudiants à temps partiel à avoir voulu obtenir des renseignements supplémentaires sur le coût de la vie pendant la durée de leurs études et sur l'établissement d'un budget.

Les collégiens, les étudiants diplômés et les étudiants qui en sont à leur première année d'études postsecondaires sont plus nombreux à indiquer qu'ils ont obtenu suffisamment de renseignements (15 %). En revanche, ceux qui ont complété deux années d'études postsecondaires sont plus portés à indiquer qu'ils auraient eu besoin de toutes les genres de renseignements énumérés. Les étudiants qui poursuivent des études en vue de décrocher leur premier diplôme abondent dans le même sens; ils disent surtout qu'ils auraient eu besoin d'aide pour

établir un budget (43 % font part de ce besoin, contre seulement 29 % de ceux qui étudient en vue d'obtenir un second diplôme).

Les étudiants qui ont un emprunt hypothécaire ou des personnes à charge (c.-à-d. les étudiants adultes) sont moins nombreux à avoir eu besoin de renseignements supplémentaires. Les étudiants qui ont dû déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement sont plus enclins à avoir voulu obtenir plus de renseignements sur le coût de la vie, sur l'établissement d'un budget et sur le remboursement d'emprunts.

Les plus jeunes étudiants (moins de 18 ans) sont les moins portés dire qu'ils auraient voulu des renseignements supplémentaires (27 %), alors que ceux qui ont entre 20 et 23 ans auraient été plus

désireux d'en savoir davantage sur divers sujets. Les étudiants ayant un handicap sont beaucoup plus portés à dire qu'ils auraient voulu des renseignements supplémentaires sur le coût des études, sur l'admissibilité à un prêt ou sur la manière de soumettre une demande de prêt.

Les étudiants francophones et les résidents du Québec (qui sont, en règle générale, des collégiens et qui sont plus jeunes) sont beaucoup moins enclins à dire qu'ils auraient eu besoin des renseignements provenant de toutes les sources énumérées et ils sont plus tentés de dire qu'ils disposaient de renseignements suffisants.

Les étudiants qui ont le revenu d'emploi le plus faible (moins de 20 000 \$) sont les plus portés à avoir voulu obtenir des renseignements sur tous les sujets mentionnés, tandis que les étudiants qui ont un revenu familial supérieur à 60 000 \$ sont beaucoup plus tentés de dire qu'ils disposaient de renseignements adéquats (32 %). Dans la même foulée, les étudiants dont les parents ont un revenu annuel de plus de 100 000 \$ et qui ont un revenu d'emploi de plus de 8 000 \$ ont beaucoup moins tendance à avoir eu besoin de plus de renseignements (15 % et 16 % respectivement).

Finalement, les étudiants qui ont des emprunts (contractés auprès du gouvernement ou auprès de sources privées), qui ont un passif imputable à des cartes de crédit ou qui accusent des déficits mensuels sont beaucoup plus nombreux à dire qu'ils auraient eu besoin de renseignements supplémentaires dans toutes les catégories mentionnées.

Nous avons aussi demandé aux parents de préciser les sujets sur lesquels ils auraient aimé obtenir plus de renseignements avant que leurs enfants ne commencent leurs études postsecondaires. Les parents sont plus avides de renseignements que les étudiants sur tous les sujets. À l'instar de ces derniers, les parents disent qu'ils auraient aimé en savoir plus au sujet des demandes de subventions (84 %), de l'admissibilité des étudiants aux prêts (74 %), des dépenses relatives aux études (72 %), des sources de prêts étudiants (71 %) et des possibilités de remboursement d'emprunts et des responsabilités afférentes (70 %).

Les parents de collégiens sont plus désireux de se renseigner sur la plupart des sujets que les parents d'étudiants qui fréquentent l'université. Parmi ces sujets, on compte les sources de prêts étudiants, les sources de prêts aux parents, l'établissement d'un budget étudiant, les demandes de prêt et les possibilités de remboursement. Les parents d'étudiants des provinces des Prairies sont moins enclins à dire qu'ils auraient aimé en savoir plus sur plusieurs sujets, y compris le coût de la vie, l'établissement de leur budget, l'admissibilité aux prêts et le remboursement de ceux-ci. Les parents vivant en milieu rural sont plus portés que ceux vivant en milieu urbain à dire qu'ils auraient voulu obtenir plus de renseignements sur le coût de la vie, les sources de prêts offerts aux parents et l'établissement d'un budget parental.

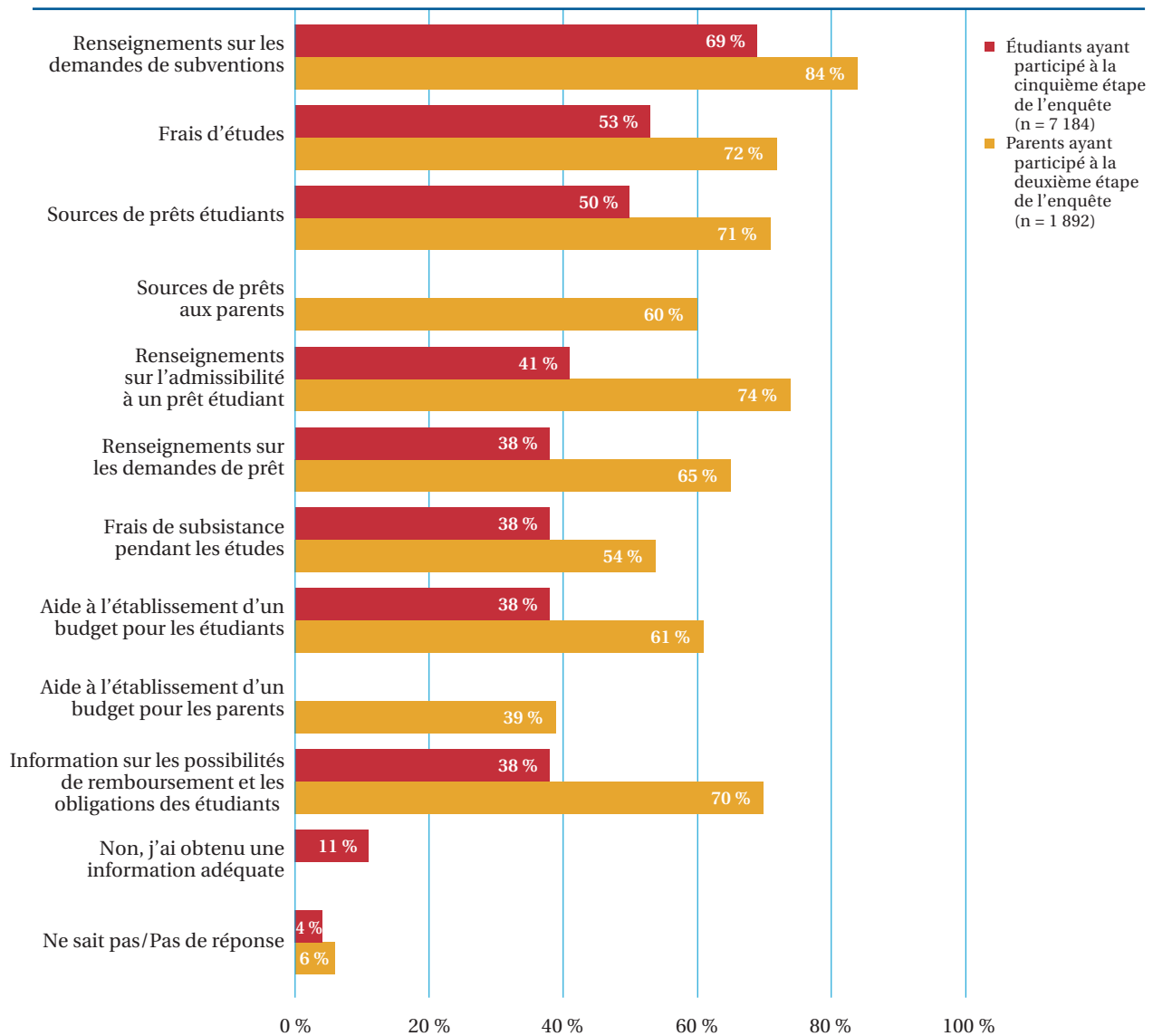
Les parents d'étudiants qui vivent seuls auraient beaucoup aimé en savoir plus sur divers sujets, y compris l'établissement d'un budget parental, les sources de prêts aux parents, les sources de prêts étudiants et les dépenses relatives aux études.

Les parents qui n'épargnent pas en vue des études postsecondaires de leurs enfants et les parents d'étudiants qui ont des emprunts auprès du gouvernement auraient été beaucoup plus désireux d'obtenir plus de renseignements sur toutes les questions abordées. Ce sont les parents qui ont le revenu familial le plus faible (moins de 30 000 \$) qui auraient souhaité le plus se renseigner davantage sur tous ces sujets, alors que ceux qui ont le revenu familial le plus élevé étaient les moins intéressés. Les parents qui n'ont pas fait d'études postsecondaires auraient été plus désireux de se renseigner sur les subventions et les prêts aux étudiants (demande, admissibilité, possibilités de remboursement), ainsi que sur les dépenses relatives aux études.

Les plus jeunes parents (âgés de 44 ans ou moins) et les parents d'un enfant qui n'a pas encore commencé ses études postsecondaires se sont montrés les plus intéressés à la manière de soumettre une demande de prêt étudiant, à l'admissibilité aux prêts étudiants et au remboursement d'emprunts.

Figure 11.7 : Type d'information recherchée

« Auriez-vous aimé recevoir plus d'information sur les sujets suivants avant que vous commenciez votre programme/ qu'il commence son programme? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Les parents qui n'occupent pas un emploi à temps plein auraient été beaucoup plus avides de renseignements sur les dépenses relatives aux études, les demandes de prêt étudiant, l'admissibilité à ces derniers et les remboursements d'emprunts. Les chefs de famille monoparentale se sont montrés plus intéressés à obtenir plus de renseignements sur

l'établissement d'un budget étudiant, les dépenses relatives aux études, le coût de la vie, les sources de prêts étudiants, les sources de prêts aux parents, les demandes de prêt, l'établissement d'un budget parental et les possibilités de remboursement d'emprunts et les responsabilités afférentes.

11.4 Caractéristiques Internet privilégiées pour les renseignements sur les prêts étudiants

Nous avons demandé aux étudiants d'indiquer l'importance des caractéristiques de plusieurs sites Internet qu'ils ont pu noter au cours de leurs recherches sur les prêts étudiants. Plus de la moitié considèrent qu'il est très important de pouvoir soumettre des demandes et de pouvoir consulter leur dossier de prêt étudiant par voie électronique (57 %). La majorité des étudiants (53 %) sont aussi d'avis qu'il est très important de pouvoir effectuer des paiements en ligne. Un peu moins de la moitié croient que le service en temps réel en ligne ou les calculs de remboursement de prêt sont des caractéristiques très importantes (49 % et 46 % respectivement).

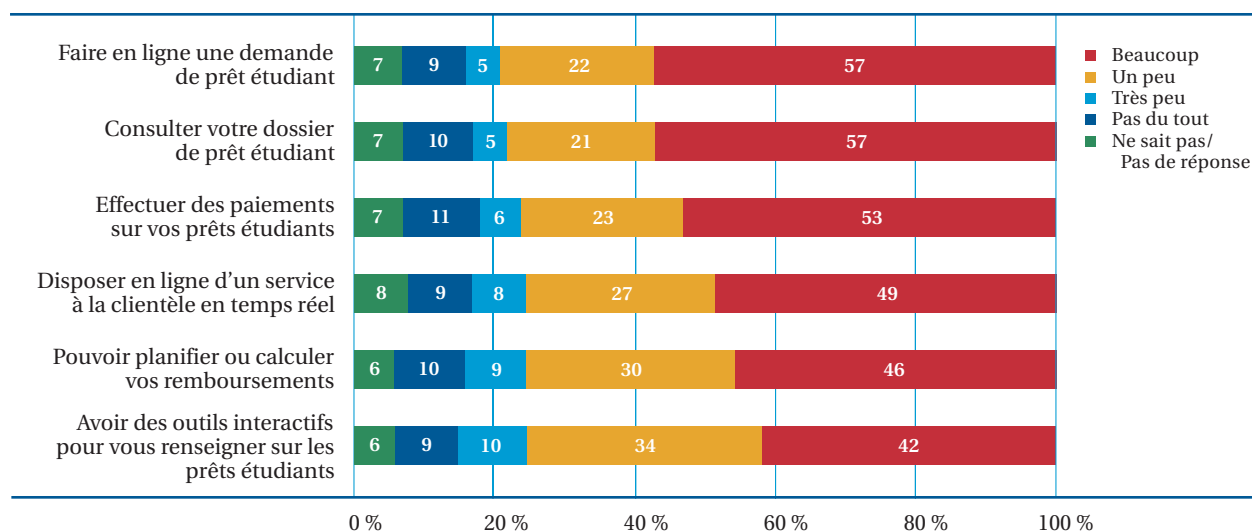
Les femmes sont plus portées à penser qu'un planificateur ou qu'une calculatrice de remboursement d'emprunt est un service très important (49 % des femmes contre 39 % des hommes). Elles sont aussi plus nombreuses à désirer pouvoir consulter leur dossier de prêt étudiant (60 % affirment qu'il s'agit d'une caractéristique très importante, tandis que seulement 54 % des hommes sont du même

avis), pouvoir effectuer des paiements en ligne (56 % des femmes jugent que c'est très important contre 50 % des hommes) ou avoir accès en temps réel à un service à la clientèle en ligne (53 % des femmes contre 43 % des hommes).

Les étudiants dont le revenu familial, le revenu des parents ou le revenu d'emploi annuel est le plus élevé sont les moins tentés de considérer qu'un planificateur ou qu'une calculatrice de remboursement d'emprunt est un service très important (33 % de ceux dont le revenu est supérieur à 60 000 \$ et 35 % de ceux dont le revenu des parents est supérieur à 100 000 \$ croient qu'il s'agit là d'une caractéristique très importante). Cette tendance s'observe également dans le cas de logiciels permettant aux étudiants de consulter leur dossier de prêt étudiant ou en ce qui a trait aux outils interactifs fournissant des renseignements sur les prêts étudiants. De plus, les étudiants qui bénéficient de prêts du gouvernement, qui ont une dette imputable à des cartes de crédit ou qui accusent des déficits sont beaucoup plus tentés de

Figure 11.8 : Évaluation de l'importance de l'information et des services offerts sur Internet

« Quelle serait l'importance des caractéristiques suivantes si vous cherchiez sur Internet de l'information ou des services sur les prêts aux étudiants? »



En fonction des parents ayant participé à la cinquième étape de l'enquête (n = 7 184).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

penser que ces caractéristiques sont importantes. Ces étudiants sont aussi plus portés à considérer qu'il est très important de pouvoir effectuer des paiements en ligne, soumettre une demande de prêt étudiant par voie électronique et communiquer en temps réel avec des représentants du service à la clientèle en ligne.

Les étudiants indépendants et ceux qui ne profitent pas du soutien financier de leurs parents sont plus désireux de pouvoir consulter leur dossier de prêt étudiant (62 % des étudiants indépendants croient que cette caractéristique est très importante, contre 52 % des étudiants à charge). Ces deux catégories d'étudiants accordent aussi de l'importance à la possibilité d'effectuer en ligne des paiements de remboursement de leurs emprunts étudiants ou de soumettre une demande de prêt par voie électronique.

Les étudiants qui ont dû déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement sont plus susceptibles de trouver qu'il est important de pouvoir consulter facilement leur dossier de prêt étudiant : 55 % de ceux qui n'ont pas été obligés de déménager estiment qu'il s'agit d'une caractéristique importante, 66 % de ceux qui ont dû déménager à

moins de 71 km sont du même avis et 61 % de ceux qui ont dû déménager à 71 km et plus pensent qu'il s'agit d'une caractéristique importante. Les étudiants qui ont dû déménager ont aussi plus tendance à accorder de l'importance à l'utilité des demandes de prêt en ligne.

Les étudiants à temps plein sont beaucoup plus portés à juger très importante la possibilité de soumettre des demandes de prêt en ligne (60 % contre 49 % des étudiants à temps partiel) et de faire affaire en temps réel avec un service à la clientèle en ligne (50 % contre 43 % des étudiants à temps partiel).

Les plus jeunes étudiants (moins de 18 ans), les résidents du Québec et les étudiants francophones sont moins nombreux à croire qu'il est très important de pouvoir consulter leur dossier de prêt étudiant, soumettre une demande de prêt en ligne, effectuer des paiements par voie électronique ou communiquer en temps réel avec le service à la clientèle en ligne.

Les étudiants vivant en milieu rural sont plus susceptibles de juger très importants les planificateurs de remboursement de prêt, les outils interactifs servant à se renseigner sur les prêts étudiants et les demandes de prêt étudiant en ligne.

11.5 Renseignements aux parents et préparation des parents

a) Sources d'information antérieures et possibles sur l'épargne destinée aux études

Nous avons demandé aux parents s'ils ont entendu, vu ou lu quelque chose sur l'épargne destinée aux études postsecondaires de leurs enfants. Les magazines (20 %), les employés de banque (19 %), les journaux (19 %), la télévision (17 %) et les conseillers financiers (14 %) sont les sources d'information les plus fréquemment mentionnées par les parents. Une proportion importante de parents (21 %) ne se rappellent pas avoir entendu, vu ou lu quoi que ce soit à ce sujet.

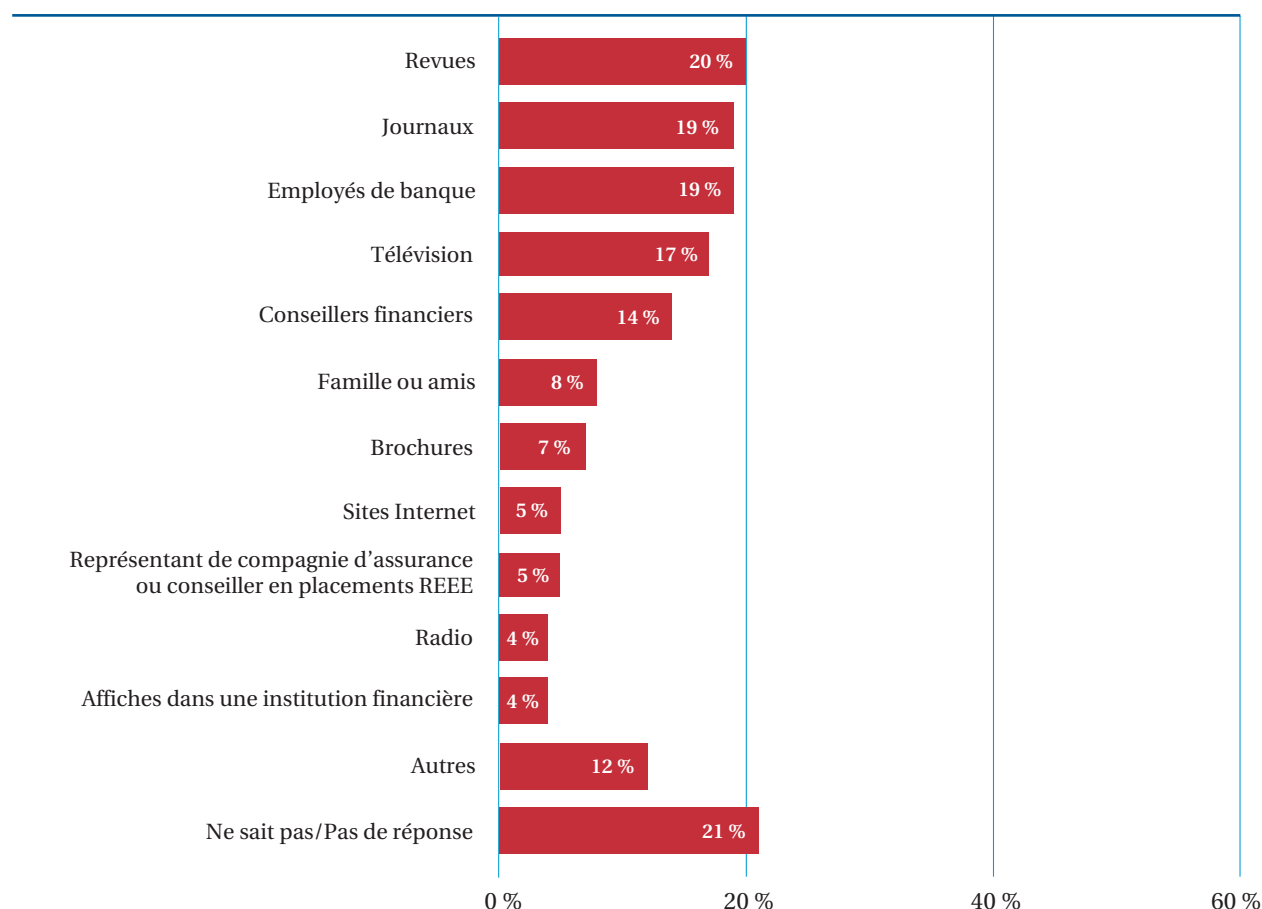
Les parents d'étudiants d'université sont plus portés à indiquer que les journaux ont constitué une source d'information sur l'épargne destinée aux

études postsecondaires de leurs enfants. Les parents des plus jeunes étudiants (moins de 18 ans) sont beaucoup plus enclins à affirmer qu'Internet a été une source d'information à ce sujet, tandis que les parents d'étudiants plus âgés (de 24 et 25 ans) ont été plus tentés de se tourner vers les conseillers financiers. Les parents qui participent davantage à la situation financière de leurs enfants et les parents qui ont des enfants à charge ont aussi plus tendance à avoir fait appel aux conseillers financiers à ce sujet.

Les parents ayant le revenu familial le plus élevé (80 000 \$ et plus) sont plus portés à croire que les journaux, les magazines et les conseillers financiers

Figure 11.9 : Épargne en vue des études postsecondaires de l'enfant – Sources d'information antérieures à l'intention des parents

« Où avez-vous entendu, vu ou lu quelque chose par le passé touchant l'épargne en vue des études postsecondaire de votre enfant? »



En fonction des parents ayant participé à la deuxième étape de l'enquête (n = 1 892).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

sont des sources d'information à cet égard que les parents ayant un revenu moins élevé. Les conseillers financiers sont aussi très populaires auprès des parents vivant en milieu rural.

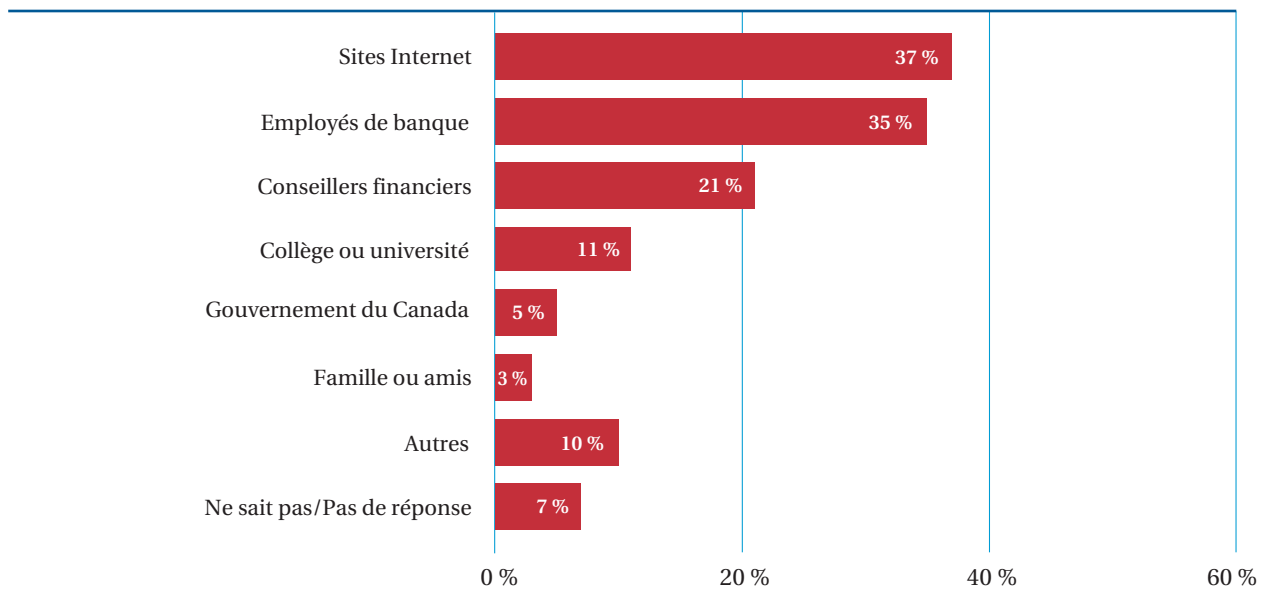
On a aussi demandé aux parents vers quelle source ils se tourneraient désormais pour se renseigner sur l'épargne destinée aux études postsecondaires de leurs enfants. Plusieurs parents disent qu'ils consulteraient d'autres sources que celles vers lesquelles ils se sont déjà tournés. Ils consulteraient Internet (37 %), des employés de banque (35 %), des conseillers financiers (21 %) ou des établissements d'enseignement postsecondaire (11 %). D'après cette

énumération, on pourrait croire que les parents recherchent activement des renseignements, alors qu'en fait plusieurs se renseignent d'une manière plus passive (en lisant des magazines ou des journaux, ou encore en regardant la télévision).

Les parents d'étudiants qui fréquentent l'université sont plus tentés de consulter Internet pour obtenir des renseignements (42 % contre 31 % des parents de collégiens). Les parents d'étudiants du Québec se tournent aussi vers ce média, tandis que ceux des provinces de l'Atlantique ou de la Colombie-Britannique préfèrent se renseigner auprès d'employés de banque.

Figure 11.10 : Épargne en vue des études postsecondaires de l'enfant – Sources d'information éventuelles pour les parents

« Si vous cherchiez aujourd'hui à vous renseigner sur l'épargne en vue des études postsecondaires de votre enfant, où iriez-vous chercher cette information? »



En fonction des parents ayant participé à la deuxième étape de l'enquête (n = 1 892).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Les parents qui épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants ont plus tendance à dire qu'ils consulteraient des conseillers financiers. Les parents d'étudiants qui n'ont pas d'emprunt auprès du gouvernement disent que les conseillers financiers sont une source d'information possible, alors que les parents d'étudiants qui ont contracté de tels emprunts indiquent les employés de banque à titre de source d'information possible.

Les parents dont le revenu d'emploi est le plus élevé (80 000 \$ et plus) sont plus portés que les parents ayant un revenu moins élevé à penser que les conseillers financiers sont une source d'information possible.

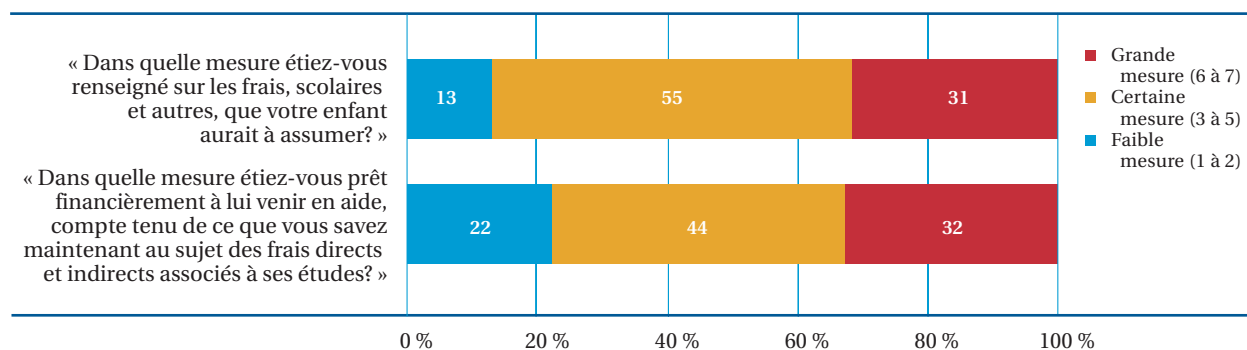
b) Préparation des parents aux études post-secondaires de leurs enfants

L'enquête a examiné dans quelle mesure les parents étaient au courant des coûts afférents aux études postsecondaires, dans quelle mesure ils pouvaient accorder un soutien financier à leurs enfants et en quoi des renseignements supplémentaires auraient eu une influence sur leur préparation.

Plus de la moitié des parents (55 %) croient qu'ils étaient modérément renseignés au sujet du coût des études postsecondaires de leurs enfants, alors que moins du tiers (31 %) se sont dit bien renseignés; une faible minorité (13 %) ont reconnu être peu renseignés.

Dans la même foulée, moins du tiers (32 %) des parents pensent qu'ils étaient en mesure de fournir un important soutien financier à leurs enfants à la lumière de leurs connaissances sur le coût des études postsecondaires. Moins de la moitié disent qu'ils pouvaient fournir un soutien financier modéré à leurs enfants et 22 % qu'ils ne pouvaient les aider que dans une moindre mesure. Ainsi, plusieurs parents n'étaient pas bien au courant des coûts directs et indirects associés aux études postsecondaires et ils n'étaient pas bien préparés pour accorder un soutien financier à leurs enfants.

Les parents de collégiens sont moins portés à affirmer qu'ils étaient bien renseignés au sujet des coûts rattachés aux études de leurs enfants (22 % disent qu'ils étaient bien renseignés contre 38 % des parents d'étudiants fréquentant l'université).

Figure 11.11 : Information et capacité de fournir une aide financière

En fonction des parents ayant participé à la deuxième étape de l'enquête (n = 1 892).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Les parents de collégiens sont aussi moins tentés de dire qu'ils étaient en mesure de fournir un soutien financier à leurs enfants à partir de ce qu'ils savaient à propos de ces coûts.

Les parents d'étudiants qui vivent seuls sont aussi moins enclins à penser qu'ils étaient bien renseignés : 24 % pensaient bien l'être, contre 34 % des parents dont les enfants habitent avec eux.

Les parents qui participent beaucoup à la situation financière de leurs enfants et qui épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants ont davantage tendance à penser qu'ils étaient bien renseignés et qu'ils étaient en mesure de fournir un important soutien financier à leurs enfants. De plus, les parents d'étudiants qui n'ont pas de prêt du gouvernement et qui n'ont aucune dette imputable à des cartes de crédit sont plus enclins à dire qu'ils étaient bien au courant des coûts des études postsecondaires de leurs enfants. Les parents d'étudiants qui n'ont aucune dette de source gouvernementale ou de sources privées sont aussi beaucoup plus susceptibles de croire qu'ils étaient en mesure de fournir un important soutien financier à leurs enfants.

La proportion de parents qui estiment avoir été bien renseignés au sujet des coûts des études augmente en fonction du revenu familial. Elle passe de 16 % dans le cas de ceux ayant un revenu inférieur à 30 000 \$ à 34 % en ce qui concerne ceux qui gagnent 80 000 \$ et plus. Par rapport aux coûts réels, le soutien financier que peuvent accorder les

parents est aussi directement associé au revenu familial : seulement 7 % des parents gagnant moins de 30 000 \$ peuvent fournir un important soutien financier à leurs enfants contre 48 % des parents gagnant 80 000 \$ et plus.

Les parents de trois enfants et plus qui n'ont pas encore entamé leurs études postsecondaires ont aussi plus tendance à penser qu'ils étaient bien au courant des coûts des études et des coûts afférents.

Les parents d'étudiants à temps plein sont beaucoup moins enclins à affirmer qu'ils peuvent soutenir leurs enfants sur le plan financier en raison des coûts des études postsecondaires : seulement 29 % disent pouvoir fournir un important soutien financier à leurs enfants contre 51 % des parents d'étudiants à temps partiel.

Les parents québécois sont plus portés à dire qu'ils peuvent fournir un important soutien financier à leurs enfants (53 %), tandis que les parents d'étudiants des provinces de l'Atlantique (33 %) et de la Colombie-Britannique (35 %) sont plus enclins à dire qu'ils peuvent leur accorder un faible soutien financier (35 % et 38 % respectivement). Les ménages qui comptent deux parents et ceux dont les parents occupent un emploi à temps plein sont aussi plus en mesure de fournir un important soutien financier à leurs enfants.

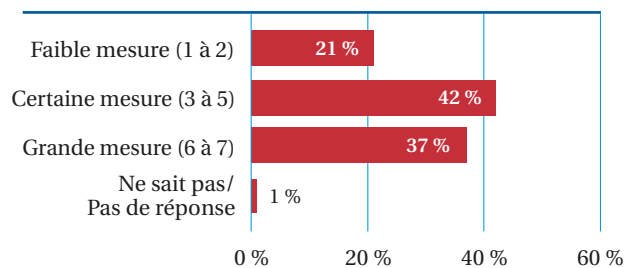
Plus du tiers des parents (37 %) disent que le fait d'être bien renseigné sur le coût des études postsecondaires a une importante incidence sur la manière

dont ils se préparent aux études postsecondaires de leurs enfants. Quarante-deux pour cent croient que des renseignements fiables ont modifié moyennement leur préparation.

Nous avons également demandé aux parents qui croient qu'ils peuvent fournir un soutien financier modéré à leurs enfants (53 % de tous les parents) d'indiquer en quoi le fait d'être mieux renseigné sur le coût réel des études postsecondaires aurait modifié leur préparation. La plupart de ces parents (70 %) disent qu'ils auraient commencé à épargner plus tôt s'ils avaient connu le coût réel des études postsecondaires. Plus de la moitié auraient épargné davantage (65 %) ou cotisé à un REEE (51 %). D'autres disent qu'ils auraient demandé à leurs enfants d'épargner en vue de leurs études (40 %),

Figure 11.12 : Préparation des parents aux études postsecondaires (n = 1 168)

« Dans quelle mesure le fait d'être bien renseigné sur le coût des études postsecondaires aurait-il, selon vous, modifié votre façon de vous préparer à cette étape de la vie? »

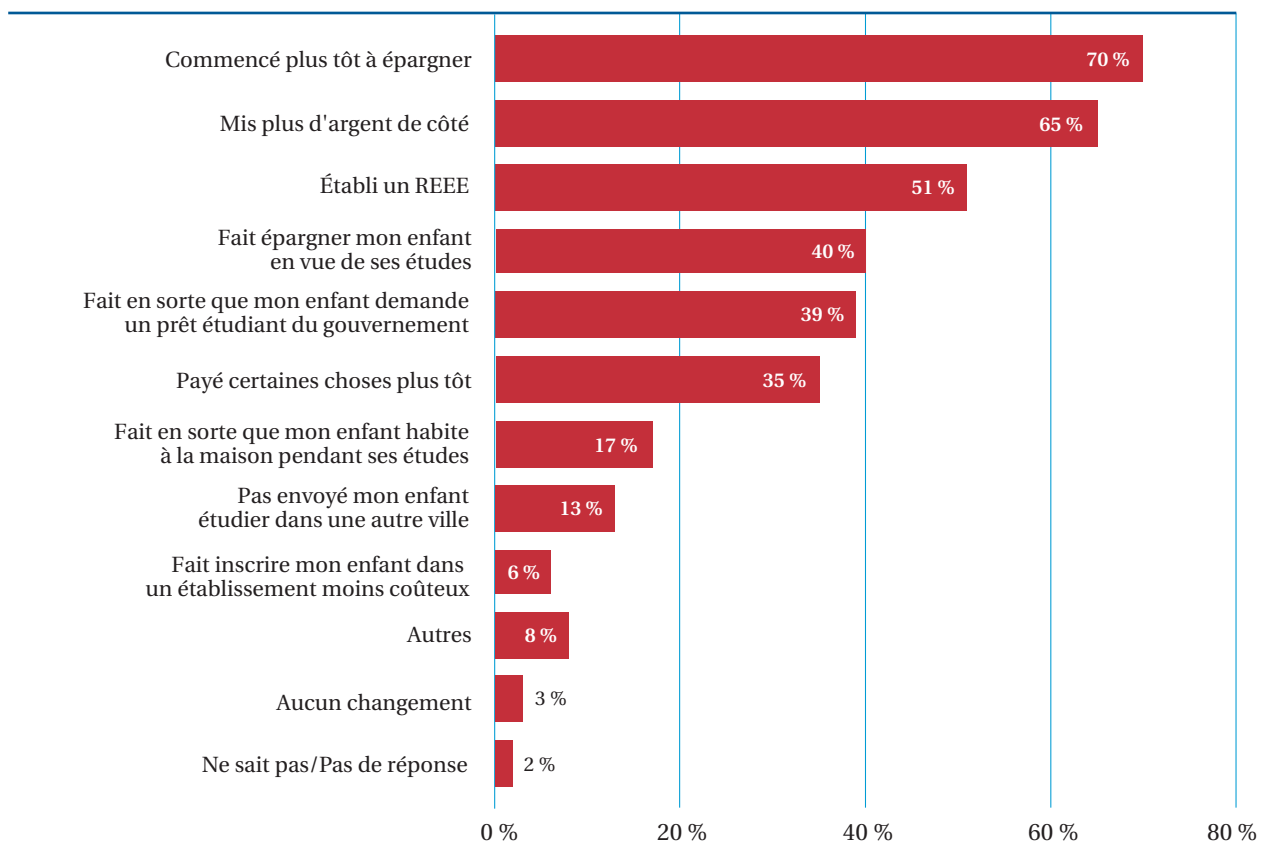


En fonction des parents ayant participé à la deuxième étape de l'enquête (n = 1 892).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

Figure 11.13 : Préparation des parents aux études postsecondaires (n = 1 168)

« De quelle manière le fait d'être mieux renseigné sur la réalité du financement des études postsecondaires aurait-il modifié votre façon de vous préparer? »



En fonction des parents ayant participé à la deuxième étape de l'enquête (n = 1 892).

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada 2003-2004.

certaines auraient demandé à leurs enfants de faire une demande d'emprunt au gouvernement (39 %) et quelques-uns auraient remboursé leurs dettes plus tôt (35 %).

Les parents d'étudiants qui fréquentent l'université (qui sont plus portés à croire qu'ils étaient bien renseignés) sont davantage d'avis qu'une bonne information aurait eu une faible incidence sur la manière dont ils se sont préparés aux études postsecondaires de leurs enfants. Les parents de collégiens, pour leur part, ont plus tendance à dire que le fait d'être mieux renseigné aurait influencé grandement leur préparation, car ils s'y seraient pris plus tôt pour rembourser leurs dettes ou ils auraient veillé à ce que leurs enfants ne quittent pas le domicile familial.

Les parents d'étudiants ontariens pensent plus volontiers que le fait d'être bien renseigné aurait eu une forte incidence sur leur préparation. Les parents vivant en milieu rural sont plus enclins que les parents vivant en milieu urbain à dire qu'ils auraient songé à contracter un emprunt privé pour pouvoir fournir un soutien financier à leurs enfants.

Les parents de trois enfants et plus qui n'ont pas encore entamé leurs études postsecondaires pensent aussi plus volontiers que le fait d'être bien informés aurait affecté très peu la façon dont ils se sont préparés. (D'ailleurs, ces parents sont plus portés à croire qu'ils étaient bien renseignés.)

Quant aux parents d'étudiants qui n'ont aucun passif à l'endroit du gouvernement ou de cartes de crédit, aux parents qui accordent un important soutien financier à leurs enfants et à ceux qui ont fourni une aide financière à leurs enfants en 2003, ils sont tous plus portés à penser que des renseignements dignes de foi auraient eu une importante influence sur leur préparation.

Les parents dont le revenu familial est inférieur à 30 000 \$ ont plus tendance à affirmer que s'ils avaient été mieux renseignés, ils auraient vu à ce que leurs enfants habitent avec eux, soumettent des demandes d'emprunt au gouvernement ou choisissent un établissement d'enseignement moins coûteux. De plus, les parents qui n'ont pas entrepris d'études postsecondaires se seraient tournés davantage vers les prêts du gouvernement et vers les établissements d'enseignements moins coûteux.

Les parents qui ne travaillent pas à temps plein sont encore plus portés à dire qu'ils s'y seraient pris autrement s'ils avaient été mieux renseignés : ils auraient remboursé leurs dettes plus tôt, auraient incité leurs enfants à demeurer sous leur toit, leur auraient demandé de soumettre une demande d'emprunt au gouvernement ou les auraient incités à contracter des emprunts privés, ou encore ils auraient cotisé à un REEE. Les parents qui n'offrent pas de soutien financier à leurs enfants s'y seraient pris aussi autrement. Ils auraient choisi des établissements d'enseignement moins coûteux, auraient demandé à leurs enfants de soumettre une demande d'emprunt au gouvernement, auraient veillé à ce que leurs enfants épargnent en vue de leurs études ou auraient cotisé à un REEE. Quant aux parents qui n'épargnent pas en vue des études postsecondaires de leurs enfants, ils sont plus portés à dire qu'ils auraient commencé à épargner plus tôt, qu'ils auraient mis plus d'argent de côté, qu'ils auraient remboursé leurs dettes plus rapidement, qu'ils auraient incité leurs enfants à demeurer sous leur toit, qu'ils leur auraient demandé de soumettre une demande d'emprunt au gouvernement, qu'ils auraient veillé à ce que leurs enfants épargnent en vue de leurs études ou qu'ils auraient cotisé à un REEE.

12. Conclusion

L'Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada donne un aperçu de la manière dont les étudiants et les familles de l'ensemble du pays assument le coût des études postsecondaires. Bien que plusieurs résultats ne provoquent pas d'élan de surprise, ils apportent des

précisions sur des faits qui autrement relèveraient de l'anecdote. On dispose désormais d'une gamme de données fiables au sujet de la façon dont les étudiants joignent les deux bouts d'un mois à l'autre et à propos de l'incidence de leur situation financière sur leurs projets et leurs espoirs.

Priorités et responsabilités

Les étudiants canadiens tentent tant bien que mal d'harmoniser plusieurs priorités : il s'agit non seulement des études, mais de gagner un revenu et d'alléger leur fardeau d'endettement. Le désir d'indépendance de plusieurs doit être revu en fonction des avantages réels d'ordre financier qu'apporte le toit des parents. Même si la grande majorité des étudiants souhaite décrocher des diplômes universitaires, il se peut qu'ils doivent faire des compromis à cet égard : la plupart des collégiens disent que des droits de scolarité moins coûteux ont joué un rôle dans leur décision de fréquenter un collège.

Alors qu'ils avancent en âge, les étudiants revoient leurs priorités au fur et à mesure que de nouveaux besoins se présentent (il peut s'agir parfois d'entreprendre une carrière, d'acheter une maison ou de fonder une famille). Le revenu et les dépenses de ces étudiants augmentent avec l'âge. En dépit du fait que les étudiants plus âgés profitent d'un montant moins élevé provenant du soutien de membres de leur famille, il n'en demeure pas moins qu'ils ont un revenu d'emploi plus élevé et qu'ils empruntent davantage auprès du gouvernement et de sources privées. Leur revenu plus élevé sert à assumer des dépenses plus importantes, qui peuvent découler du fait qu'ils poursuivent des études supérieures ou de changements d'ordre familial ou de leur mode de vie.

L'enquête révèle par ailleurs que les parents, en règle générale, comprennent les dilemmes pécuniaires qui préoccupent leurs enfants et qu'ils tentent de les aider le plus possible. La majorité des parents jouent un grand rôle dans la situation financière de leurs enfants relative aux études postsecondaires, surtout si leurs enfants sont jeunes. Le soutien financier des membres de la famille se manifeste le plus souvent au cours des premières années d'études postsecondaires, alors que les prêts du gouvernement sont rares. (Les étudiants bénéficient le plus du soutien financier de leurs parents s'ils habitent chez ces derniers.)

Plus des deux tiers des étudiants profitent du soutien financier de leurs parents pendant l'année scolaire sous une forme ou une autre. Or, ce ne sont pas tous les parents qui sont en mesure d'offrir un soutien financier important. Cette enquête n'a pu examiner en quoi le revenu des parents influe sur l'accès aux études postsecondaires. Cependant, les parents ayant le revenu le plus élevé ainsi que ceux qui ont épargné en vue des études postsecondaires de leurs enfants sont le plus souvent en mesure d'accorder un soutien financier plus important et à plus long terme. Les dépenses relatives aux études grèvent le budget de plusieurs parents, au point que certains s'endettent pour couvrir ces frais. La plupart des parents disent qu'ils s'y seraient pris bien

autrement s'ils avaient été mieux renseignés au sujet des coûts et du financement des études postsecondaires. Les étudiants provenant d'un ménage au revenu moins élevé se montrent plus inquiets face à l'endettement et ils sont plus portés à dire que leurs préoccupations ont affecté leurs décisions relatives aux études et à leur vie personnelle.

La cellule familiale et le niveau de scolarité des parents ont aussi une influence notable. Les étudiants issus d'une famille dont les parents biologiques vivent encore en couple profitent d'un soutien bien meilleur que leurs congénères provenant d'une famille monoparentale ou reconstituée. Les parents qui ont effectué des études postsecondaires participent davantage à la situation financière de leurs enfants et ceux qui ont fait des études universitaires sont plus nombreux à voir leurs enfants leur emboîter le pas.

Bien que les parents veuillent s'attribuer une grande part de responsabilité, ils partagent l'avis des étudiants selon lequel le gouvernement devrait assumer la plus grande part de responsabilité du financement des études postsecondaires. Parents et étudiants s'attribuent également une plus grande part de responsabilité.

Le financement gouvernemental est vital pour ceux qui en profitent. Les étudiants qui contractent des emprunts étudiants auprès du gouvernement bénéficient davantage de cette source que de toute

autre (p. ex., revenu d'emploi, soutien financier des membres de la famille). Plusieurs étudiants ne pourraient poursuivre leurs études s'ils ne touchaient pas de prêts du gouvernement. Pourtant, ces derniers ne suffisent souvent pas à couvrir les dépenses des étudiants, puisque un étudiant sur quatre souhaiterait emprunter plus qu'il ne le fait actuellement. En fait, les étudiants qui touchent des prêts du gouvernement sont plus portés à emprunter davantage auprès de sources privées que les étudiants qui n'obtiennent pas de tels prêts.

La situation financière des étudiants varie d'une province à l'autre, ce qui porte à croire que les politiques des gouvernements provinciaux ont des répercussions. Cependant, ces différences semblent aussi tributaires en partie de l'âge moyen des étudiants, surtout au Québec (où les étudiants ont tendance à être plus jeunes et les droits de scolarité, moins élevés). La proportion d'étudiants hors province semble également être un facteur. La Nouvelle-Écosse, par exemple, compte une proportion relativement importante de cette catégorie d'étudiants, ce qui peut expliquer pourquoi le fardeau d'endettement des étudiants de cette province est plus lourd. Les différences observées entre les étudiants vivant en milieu rural et les étudiants vivant en milieu urbain semblent aussi partiellement attribuables à l'âge (les premiers ont tendance à être plus âgés).

Travailler, établir un budget et emprunter

Même si la plupart des étudiants entament l'année scolaire avec des gains provenant d'un emploi d'été, ces épargnes ne semblent pas suffisantes, ce qui force les étudiants à travailler pendant l'année scolaire. Les épargnes découlant d'un emploi d'été servent à couvrir les dépenses initiales, qui sont élevées au début de l'année scolaire en raison des droits de scolarité et d'autres dépenses relatives aux études. Un maigre pécule provenant de cette source sert à assumer les dépenses au cours des mois qui suivent.

Les étudiants sous-évaluent leurs dépenses annuelles. Plusieurs doivent revoir leur revenu ou leurs dépenses pendant l'année scolaire. Par rapport aux étudiants qui comptent sur le soutien financier provenant de membres de la famille au début de l'année scolaire, on constate qu'un nombre beaucoup plus important d'étudiants bénéficient en réalité de cette forme de soutien financier. Dans la même foulée, plusieurs étudiants qui ne sont pas censés travailler pendant l'année scolaire touchent un revenu d'emploi au cours de cette période.

Les étudiants signalent des dépenses mensuelles de près de 1 500 \$ et un revenu d'un peu plus de 1 500 \$; or, près de 500 \$ imputés au revenu proviennent d'emprunts. Après emprunt (auprès de sources gouvernementales ou privées, ainsi que de membres de la famille), les étudiants ont un surplus mensuel de 50 \$. Dix-neuf pour cent de leur revenu mensuel, de l'ordre de 16 100 \$, est remboursable.

Bien que plusieurs étudiants sous-évaluent leurs dépenses annuelles, ils sont tout de même en mesure d'estimer avec exactitude la dette totale qu'ils prévoient accumuler. Pratiquement tous les étudiants pensent qu'ils auront une dette, qu'ils évaluent à 19 300 \$ à la fin de leur programme (un montant qui s'apparente à la moyenne nationale réelle). Les deux tiers des étudiants ont déjà une dette imputable à des sources gouvernementales ou privées : 42 % ont une dette à l'égard du gouvernement et 29 % en ont une à l'endroit de sources privées (ces proportions comprennent quelques étudiants qui ont un emprunt découlant de ces deux sources). L'étudiant moyen commence l'année scolaire avec une dette de 12 800 \$ et s'endette de 7 300 \$ par année. Le fardeau d'endettement moyen des étudiants qui étudient depuis quatre ou cinq ans (il s'agit d'étudiants diplômés pour la plupart) est d'environ 22 000 \$ ou 23 000 \$.

Plusieurs étudiants font part d'inquiétudes au sujet de l'endettement, qui ont une incidence sur quelques décisions relatives aux études (p. ex.,

le choix d'un établissement d'enseignement ou le programme retenu) et qui influent le plus souvent sur des décisions relatives à la vie personnelle (p. ex., le fait de choisir le toit parental comme résidence ou la décision de travailler). Bien que les étudiants se montrent inquiets face à l'importance du fardeau d'endettement et qu'ils souhaitent ne pas emprunter, certains voudraient contracter des emprunts auprès du gouvernement pour un montant plus élevé, car ils préféreraient emprunter davantage que d'interrompre ou de ralentir leurs études. Une importante minorité (35 %) interrompent leurs études, soit pour prendre du recul face à celles-ci, soit pour changer d'établissement d'enseignement ou de programme. Un étudiant sur quatre qui ne prévoit pas reprendre le programme entamé affirme que ses inquiétudes face à l'endettement ou le manque d'argent ont joué un rôle dans sa décision.

Au nombre des étudiants dont la situation financière est la plus précaire, on compte ceux qui habitent avec des colocataires, ceux qui n'ont aucune source de revenu non remboursable (comme l'apport financier de membres de la famille) et ceux qui ont un revenu d'emploi inférieur à la moyenne. Les étudiants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan se fondent mieux dans ce moule que les étudiants des autres provinces. Les étudiants plus âgés et les étudiants à temps plein ont des besoins financiers plus importants.

L'importance des études

Les études sont coûteuses et en assumer le coût peut être un défi. Les étudiants qui profitent de plusieurs sources de soutien financier sont plus susceptibles de relever ce défi et de poursuivre leurs études. Heureusement, plusieurs étudiants canadiens bénéficient d'une gamme de sources de financement : un revenu d'emploi, le soutien financier de leurs parents, ainsi que la contribution du gouvernement et d'établissements privés. Les étudiants et leurs parents

sont prêts à retrousser leurs manches et à faire d'importants compromis à l'appui des études post-secondaires. Ils se tournent vers le gouvernement, mais ils assument une grande part de responsabilité pour ce qui est du financement des études. Les étudiants et les parents accordent sans conteste de l'importance à celles-ci, et ils font tout en leur possible pour qu'elles deviennent réalité.

Annexe A : Résultats de l'Enquête de suivi à l'Enquête sur la situation financière

Contexte

Dans la présente annexe, nous présentons les résultats du suivi de l'Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada. Pour effectuer ce suivi, nous avons communiqué avec des répondants qui ont participé à la première enquête afin d'approfondir certaines conclusions étonnantes de l'enquête originale et de mettre à jour certains renseignements sur les étudiants pour l'année scolaire 2004-2005.

Points clés

Nous avons dégagé plusieurs points clés en vue de l'enquête de suivi :

- Biens des étudiants : fréquence et montant des placements enregistrés (REEE et REER)
- Situation actuelle des étudiants (p. ex., obtention d'un diplôme, emploi)
- Épargne des étudiants toujours aux études (y compris le total et la proportion affectée aux dépenses des premier et deuxième semestres)
- Divergences entre les réponses des parents et celles des étudiants relativement au soutien
- Emploi des étudiants durant l'année scolaire en cours
- Consultation de sources d'information sur les établissements
- Évaluation globale par les étudiants de l'expérience et de la valeur des études
- Reconnaissance de crédits
- Recours du conjoint aux prêts et bourses

Méthodologie

Nous avons communiqué, en vue de l'enquête de suivi, avec tous les étudiants qui avaient participé à la dernière étape de l'Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada (n = 6 567) et qui avaient accepté de remplir l'un ou l'autre des questionnaires de suivi (n = 4 342). Comme l'enquête initiale, le suivi a été réalisé par Internet. Chaque étudiant a reçu une invitation par courriel comportant un lien vers le questionnaire et un NIP. Les étudiants ont répondu au questionnaire en février 2005¹. Nous avons effectué une pré-sélection afin d'orienter les répondants vers la partie appropriée du questionnaire d'enquête, car de nombreuses questions de suivi étaient fondées sur les réponses des étudiants à l'enquête initiale. Au total, 2 715 étudiants ont répondu aux questions de suivi.

Situation actuelle

Une vaste majorité (82 %) des étudiants qui ont accepté de participer à l'enquête de suivi ont continué leurs études postsecondaires en 2004-2005 (cette proportion était supérieure chez les étudiants plus jeunes, les étudiants à charge, ceux qui en étaient aux premières années de leur programme en 2003-2004, ainsi que ceux qui étudiaient au Québec). Ce pourcentage est conforme à celui de l'enquête initiale, alors que 85 % des étudiants avaient déclaré qu'ils avaient l'intention de poursuivre leurs études.

Des 18 % d'étudiants qui n'ont pas poursuivi leurs études, 72 % ont obtenu leur diplôme. Les étudiants les plus jeunes (18 à 21 ans) et les étudiants à charge

1. Nous avons demandé aux étudiants de se rappeler les points financiers qu'ils avaient signalés 8 à 16 mois auparavant.

ont moins tendance à avoir obtenu leur attestation d'études, de même que les résidents de la Colombie-Britannique et du Manitoba, les anciens étudiants à temps partiel, les allophones et ceux qui occupaient un emploi pendant l'année scolaire 2003-2004. Le taux d'achèvement est supérieur chez ceux qui avaient une moyenne pondérée cumulative élevée et ceux qui avaient dû déménager pour étudier. Les étudiants bénéficiant de prêts gouvernementaux ou privés étaient en outre plus susceptibles d'avoir obtenu leur attestation d'études avant de quitter l'école.

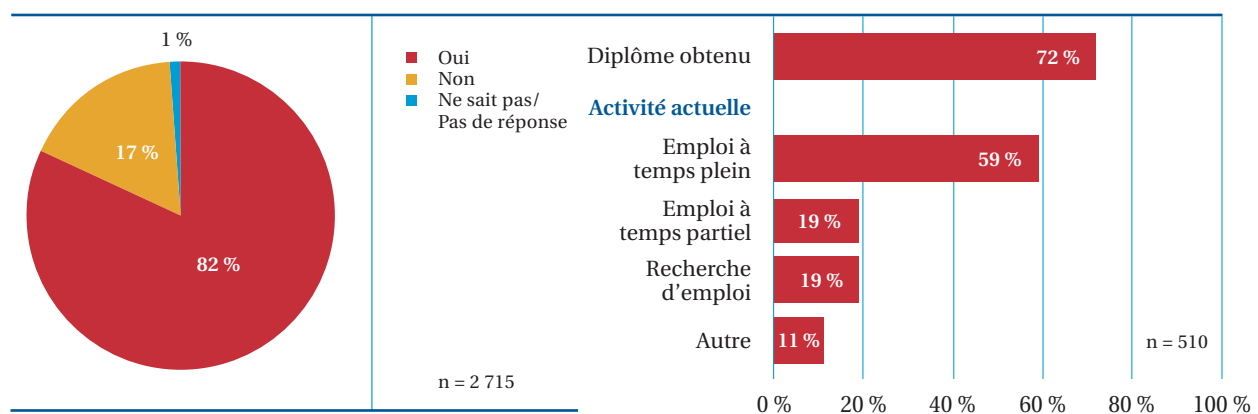
Nous avons interrogé les répondants ayant cessé leurs études sur leurs activités professionnelles courantes. La plupart d'entre eux (59 %) travaillent à temps plein, 19 % travaillent à temps partiel, 11 % sont à la recherche d'un emploi et 10 % ont donné une autre réponse, par exemple poste occasionnel ou temporaire, stage et résidence. Les étudiants ayant occupé un emploi au cours des années scolaires précédentes ont davantage tendance à travailler à temps plein. De même, ceux ayant terminé leur programme avant de quitter les études sont plus susceptibles de travailler à temps plein comparative-

ment à ceux qui n'ont pas obtenu de diplôme. Les hommes, les anciens étudiants à charge et ceux vivant chez leurs parents sont plus susceptibles que les autres d'être à la recherche d'un emploi.

Un peu plus de la moitié (54 %) de ceux qui ont un emploi à temps plein ou partiel ont déclaré qu'ils travaillaient dans leur domaine d'études (reportez-vous au tableau A). Les répondants les plus susceptibles de travailler dans leur domaine sont ceux qui ont obtenu leur attestation d'études, ceux qui étudiaient en vue d'obtenir un deuxième diplôme en 2003-2004, ceux dont la moyenne pondérée cumulative était élevée et ceux qui n'avaient pas ou avaient peu travaillé durant les années scolaires antérieures. En outre, les répondants plus âgés et indépendants ont davantage tendance à travailler dans leur domaine d'études (ce qui est également le cas de ceux vivant en couple, ceux détenant un emprunt hypothécaire et ceux ayant des enfants à charge). Les répondants ayant déménagé pour étudier et ceux ayant bénéficié de prêts gouvernementaux ou privés sont en outre plus susceptibles de travailler dans leur domaine.

Figure A : Situation actuelle

« Poursuivez-vous des études postsecondaires cette année (2004-2005)? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada, suivi, 2005.

Tableau A : Pourcentage de répondants occupant un emploi (à temps plein ou partiel) dans leur domaine d'études

Caractéristiques	Pourcentage de répondants occupant un emploi dans leur domaine d'études (n = 459)
Total	54
Groupe d'âge	
Moins de 18 ans	-
18 à 19 ans	13
20 à 21 ans	34
22 à 23 ans	57
24 à 25 ans	80
26 à 29 ans	60
30 ans et plus	69
Diplôme obtenu	
Oui	69
Non	19
Premier diplôme	
Oui	69
Non	43
Intention de travailler	
Oui	44
Non	73
Déménagé pour étudier	
Non	45
Moins de 71 km	68
71 km et plus	66
Moyenne pondérée cumulative	
A+/A	78
A-	75
B+	52
B/B-	32
C	32
Prêt gouvernemental ou privé	
Oui	82
Non	52

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada, suivi, 2005.

Économies : étudiants actuels

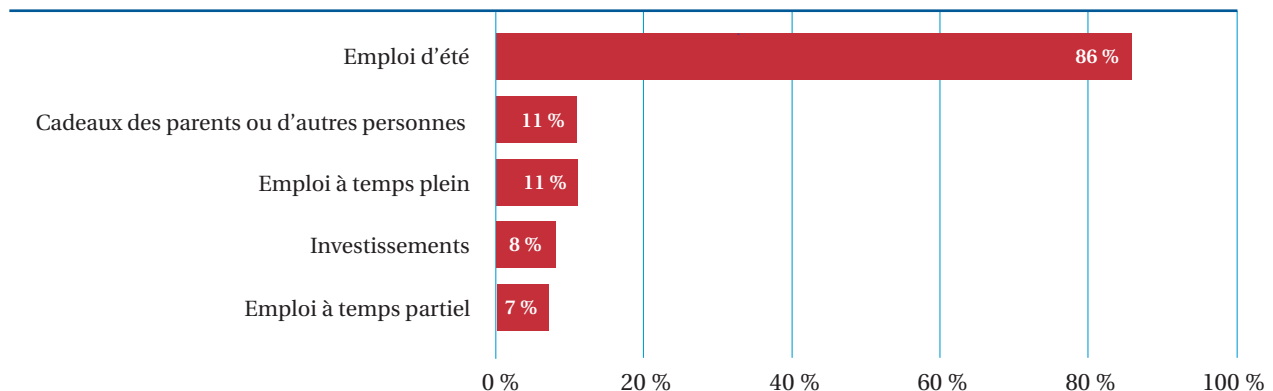
Plus des trois quarts (79 %) des étudiants ayant poursuivi leurs études en 2004-2005 ont été en mesure d'économiser avant le début de l'année scolaire. Cette proportion était plus importante chez les étudiants les plus jeunes, les étudiants à charge, les hommes, ceux qui vivaient chez leurs parents en 2003-2004, de même que ceux dont le revenu d'emploi était plus élevé au cours de l'année antérieure. Les étudiants au collégial, les étudiants du premier cycle universitaire, ceux étudiant en Saskatchewan, les répondants bénéficiant de prêts, les étudiants ayant un handicap et ceux d'origine autochtone étaient les moins susceptibles d'avoir économisé avant le début de l'année scolaire.

Dans la plupart des cas, les étudiants ayant économisé y étaient arrivés grâce à leur emploi d'été (86 %); dans d'autres cas, ces économies provenaient de cadeaux (11 %) ou d'un emploi à temps plein ou permanent (11 %).

Plus des trois quarts des étudiants ont indiqué qu'ils possédaient des économies avant le début de l'année scolaire 2004-2005, alors que 21 % des répondants ont mentionné n'avoir aucune épargne (reportez-vous au tableau B). Les étudiants les plus jeunes, ceux qui étudient en Alberta, les hommes, les étudiants bénéficiant du soutien de leurs parents et ceux dont les deux parents ont fait des études post-secondaires ont le plus tendance à avoir des économies. Les étudiants d'âge moyen (24 à 29 ans), ceux qui vivent seuls ou en couple et ceux bénéficiant de prêts ou de marges de crédit sont moins susceptibles d'avoir des économies, de même que les collégiens, les étudiants qui en sont aux dernières années de leur programme et ceux qui étudient en vue d'obtenir un deuxième diplôme.

Figure B : Sources d'économies (n = 1 029)

« Qu'est-ce qui vous a permis d'économiser? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada, suivi, 2005.

En moyenne, la valeur des économies des étudiants ayant participé à l'enquête s'établissait à 3 196 \$ au début de l'année scolaire 2004-2005; parmi les épargnants, la moyenne s'établissait à 4 057 \$. Les étudiants qui n'avaient pas déménagé pour étudier en 2003-2004, les hommes et les étudiants gagnant un revenu plus élevé ont déclaré des économies courantes plus élevées. Les Autochtones et les étudiants ayant un handicap tendent à posséder moins d'économies. En moyenne, les étudiants des collèges possédaient moins d'économies que les étudiants universitaires au début de l'année scolaire 2004-2005. Ceux qui étudient en Alberta ont indiqué des niveaux d'épargne plus élevés, alors que les étudiants des Maritimes avaient moins d'économies.

Les étudiants ayant indiqué qu'ils possédaient des économies avant le début de l'année scolaire ont puisé en moyenne 1 748 \$ dans leur épargne personnelle au cours du premier semestre, ce qui représentait en moyenne 57 % de leurs économies. Pendant le premier semestre, 9 % n'ont pas touché à leur épargne. Quant au deuxième semestre, les étudiants s'attendaient, au début de l'année scolaire, à puiser beaucoup moins dans leurs économies, soit 1 002 \$, ce qui représente 21 % de l'épargne. Le tiers

des épargnants (34 %) ne prévoyaient pas puiser dans leurs économies au cours du deuxième semestre de l'année scolaire 2004-2005.

Les étudiants bénéficiant de prêts et ceux ayant accusé un déficit pendant l'année 2003-2004 sont les plus susceptibles d'avoir utilisé un pourcentage important de leurs économies au cours du premier semestre. Les étudiants les plus jeunes ainsi que les plus âgés ont eu recours à un plus faible pourcentage de leur épargne pendant le premier semestre, à l'instar des étudiants à temps partiel, des étudiants des cycles supérieurs, de ceux détenant un emprunt hypothécaire et de ceux vivant chez leurs parents ou en couple. Les étudiants n'ayant pas déménagé pour étudier, les hommes et ceux qui étudient au Québec ont également utilisé une faible proportion de leur épargne au cours du premier semestre 2004-2005. Le pourcentage des économies utilisées était en outre inférieur chez les étudiants ayant déclaré les revenus familiaux, parentaux (s'ils habitaient chez eux) ou d'emploi les plus élevés. Les étudiants ont généralement puisé davantage dans leurs économies pendant le premier semestre comparativement au deuxième semestre, mais cette proportion varie également parmi les sous-groupes.

Tableau B : Économies pendant l'année scolaire 2004-2005 selon différentes caractéristiques des étudiants

Caractéristiques	Épargne déclarée 2004-2005 (%) (n = 1 710)	Montant de l'épargne en moyenne (parmi les épargnants) (\$) (n = 1 369)	% de l'épargne utilisée au premier semestre (n = 1 292)	% de l'épargne que l'on prévoit utiliser au deuxième semestre (n=1 114)
Total	79	4 057	57	21
Groupe d'âge				
Moins de 18 ans	78	3 965	45	26
18 à 19 ans	93	3 902	61	24
20 à 21 ans	85	4 201	59	23
22 à 23 ans	77	3 675	57	14
24 à 25 ans	48	3 364	63	17
26 à 29 ans	57	5 704	56	19
30 ans et plus	73	4 681	41	23
Type de diplôme				
Collégial	66	2 386	63	24
Premier cycle universitaire	83	4 390	58	21
Études supérieures	78	4 714	47	19
Mode de fréquentation scolaire				
Temps plein	82	3 839	62	21
Temps partiel	69	4 953	39	25
Premier diplôme				
Oui	69	4 166	61	18
Non	84	4 059	46	23
Sexe				
Masculin	87	4 911	47	21
Féminin	75	3 600	63	22
Soutien des parents				
Oui	89	4 241	56	24
Non	71	3 888	58	20
Conditions de logement				
Vit chez ses parents	81	4 381	52	25
Vit en couple	68	4 666	51	15
Vit seul	67	3 874	66	24
Vit avec des colocataires	85	3 251	65	17
Autre situation	74	4 442	60	25
Province				
Colombie-Britannique	73	3 420	61	29
Alberta	89	5 132	54	24
Saskatchewan	75	4 968	64	21
Manitoba	72	4 410	59	25
Ontario	82	4 254	64	20
Québec	74	3 603	37	17
Nouveau-Brunswick	73	3 020	66	22
Nouvelle-Écosse	83	3 325	69	22
IPE/TNL	77	2 255	63	29
Études postsecondaires des parents				
Aucun	84	4 093	55	23
Un	78	4 128	57	21
Les deux	87	4 664	55	21

Tableau B : Économies pendant l'année scolaire 2004-2005 selon différentes caractéristiques des étudiants (suite)

Caractéristiques	Épargne déclarée 2004-2005 (%) (n = 1 710)	Montant de l'épargne en moyenne (parmi les épargnants) (\$) (n = 1 369)	% de l'épargne utilisée au premier semestre (n = 1 292)	% de l'épargne que l'on prévoit utiliser au deuxième semestre (n=1 114)
Déménagé pour étudier				
Non	77	4 356	48	23
Moins de 71 km	82	3 297	68	19
71 km et plus	81	3 690	70	19
Revenu familial				
Moins de 20 000 \$	58	3 163	52	16
20 000-40 000 \$	74	2 899	-	-
40 001-60 000 \$	83	5 358	58	21
60 001 \$ et plus	65	8 829	23	13
Prêt gouvernemental ou privé				
Oui	63	2 067	75	17
Non	80	4 170	56	22

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada, suivi, 2005.

En tenant compte du premier et du deuxième semestre, les étudiants prévoyaient utiliser la plus grande partie de leurs économies avant la fin de l'année scolaire, soit environ 72 % en moyenne. Les étudiants plus âgés, ceux étudiant à temps partiel ainsi que les étudiants des cycles supérieurs prévoyaient se servir d'une plus petite proportion de leurs économies que leurs camarades plus jeunes. Ceux dont le revenu était le plus élevé pensaient également utiliser une plus faible partie de leurs

économies au cours de l'année. Les répondants vivant seuls, ceux qui avaient déménagé pour étudier et ceux bénéficiant de prêts (gouvernementaux, privés ou les deux) s'attendaient à recourir à une plus grande proportion de leur épargne que les autres étudiants. Ceux qui étudient en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick prévoyaient puiser davantage dans leurs économies que les étudiants des autres régions. Les femmes comptaient utiliser une plus grande proportion de leur épargne que les hommes.

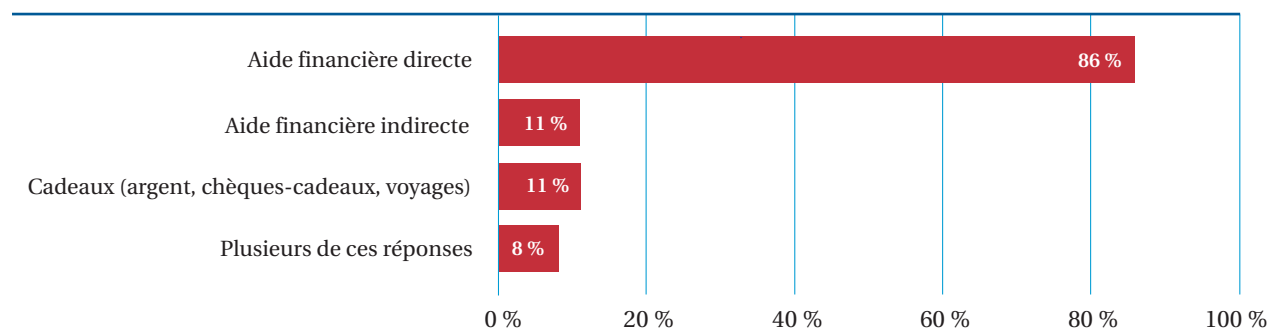
Divergences entre les réponses des parents et celles des étudiants au sujet du soutien parental

Puisque nous avons interrogé les étudiants et leurs parents, nous avons pu comparer leurs réponses. Il a été particulièrement intéressant de comparer les niveaux de soutien financier déclarés par les groupes de répondants. La plupart des parents et des étudiants s'entendaient sur la fréquence du soutien, mais nous avons observé des divergences dans certaines réponses. En effet, 10 % des étudiants dont les parents ont répondu à l'enquête ont indiqué

qu'ils ne recevaient pas d'aide financière de leurs parents pour couvrir les charges liées aux études postsecondaires, alors que leurs parents ont déclaré fournir un tel soutien².

Afin de mieux comprendre la nature de ces divergences, nous avons posé aux étudiants, dans le cadre de l'enquête de suivi, un ensemble de questions sur le soutien de leurs parents. Parmi ceux qui avaient d'abord déclaré ne recevoir aucun soutien (n = 109),

2. Un groupe d'étudiants beaucoup plus important (25 %) ont indiqué avoir reçu de l'aide de leurs parents, alors que ces derniers avaient déclaré ne pas en fournir. Les sommes mentionnées étaient toutefois relativement faibles (environ 100 \$ par mois en moyenne); nous n'avons donc pas analysé en détail la nature de ces divergences.

Figure C : Aide reçue des parents (n = 109)

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada, suivi, 2005.

25 % ont affirmé alors qu'ils avaient effectivement reçu de l'aide financière directe (environ 2 941 \$ en moyenne). Quelque 42 % des étudiants ont reçu un soutien indirect de leurs parents (par exemple, paiement par les parents des droits de scolarité à l'établissement ou du loyer au propriétaire), pour une valeur moyenne de 1 613 \$. Enfin, 37 % des étudiants ont reçu des cadeaux de leurs parents, tels

que de l'argent, des chèques-cadeaux ou un voyage (une valeur de 579 \$).

En tenant compte de ces trois types de soutien, nous pourrions affirmer que 65 % des étudiants qui avaient d'abord prétendu ne recevoir aucun soutien en avaient effectivement reçu un. Nous estimons que la valeur totale moyenne du soutien offert à ces étudiants s'établissait à 2 263 \$³.

Emploi durant l'année scolaire 2004-2005

Plus des deux tiers des étudiants (69 %) qui ont poursuivi leurs études pendant l'année scolaire 2004-2005 ont déclaré avoir travaillé au cours de celle-ci (reportez-vous au tableau C). Il est à noter que, en 2003-2004, 60 % des étudiants avaient exprimé leur intention de travailler et que 77 % avaient déclaré un revenu d'emploi pendant l'année scolaire.

La propension au travail tend à augmenter avec l'âge; par conséquent, le taux d'emploi est également plus élevé chez les étudiants indépendants, ceux vivant en couple, ceux détenant un emprunt hypothécaire et ceux n'obtenant aucun soutien de leurs parents. La proportion d'étudiants travailleurs est en outre plus élevée chez les femmes, les étudiants à temps partiel, ceux qui en sont aux dernières années de leur programme et ceux qui étudient en vue

d'obtenir un deuxième diplôme (cependant, nous n'avons noté aucune différence significative pour ce dernier groupe en 2003-2004). Les étudiants qui vivaient chez leurs parents et ceux qui n'avaient pas déménagé pour étudier étaient également plus susceptibles de travailler en 2004-2005, à l'instar des étudiants qui travaillaient au cours des années scolaires précédentes. Ceux qui étudiaient au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse avaient moins tendance à travailler en 2004-2005, et le taux d'emploi chez les étudiants du Québec a fait un bond important de 2003-2004 à 2004-2005. Les étudiants qui bénéficiaient de prêts gouvernementaux en 2003-2004 et qui connaissaient des déficits mensuels tendaient également moins à travailler en 2004-2005.

3. Parmi les étudiants qui affirmaient toujours, dans l'enquête de suivi, n'avoir reçu aucune aide financière de leurs parents, la somme moyenne du soutien que les parents déclaraient avoir fourni s'établissait à 4 342 \$.

Tableau C : Taux d'emploi pendant l'année scolaire 2004-2005

Caractéristiques	Pourcentage de ceux ayant l'intention de travailler pendant l'année scolaire 2003-2004 (n = 9 401)	Pourcentage de ceux ayant travaillé pendant l'année scolaire 2004-2005 (n = 2 205)	Caractéristiques	Pourcentage de ceux ayant l'intention de travailler pendant l'année scolaire 2003-2004 (n = 9 401)	Pourcentage de ceux ayant travaillé pendant l'année scolaire 2004-2005 (n = 2 205)
Total	60	69	Soutien des parents		
Groupe d'âge			Oui	55	62
Moins de 18 ans	60	64	Non	63	75
18 à 19 ans	59	61	Déménagé pour étudier		
20 à 21 ans	62	67	Non	68	76
22 à 23 ans	54	72	Moins de 71 km	46	61
24 à 25 ans	63	76	71 km et plus	45	56
26 à 29 ans	60	73	Province		
30 ans et plus	66	79	Colombie-Britannique	70	70
Sexe			Alberta	65	67
Masculin	56	62	Saskatchewan	50	61
Féminin	65	72	Manitoba	73	72
Mode de fréquentation scolaire			Ontario	61	68
Temps plein	55	64	Québec	55	80
Temps partiel	76	85	Nouveau-Brunswick	48	57
Premier diplôme			Nouvelle-Écosse	52	58
Oui	61	76	IPE/TNL	49	55
Non	62	64	Prêt gouvernemental		
Intention de travailler (2003-2004)			Oui	46	56
Oui	s.o.	82	Non	65	74
Non	s.o.	39	Déficit		
Conditions de logement			Oui	50	60
Vit chez ses parents	68	74	Non	66	75
Vit en couple	69	78			
Vit seul	46	58			
Vit avec des colocataires	47	62			
Autre situation	48	50			

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada, suivi, 2005 (n = 2 205).

Nous avons demandé aux étudiants qui travaillaient pendant leurs études en 2003-2004 et en 2004-2005 si leur salaire avait augmenté ou diminué, ou s'il était resté le même. Quelque 42 % des étudiants ont déclaré un accroissement de leur salaire, une proportion identique ont mentionné qu'il n'avait pas changé et 14 % ont affirmé qu'il avait diminué.

Les étudiants les plus âgés (30 ans et plus) ainsi que les étudiants des cycles supérieurs sont plus susceptibles d'avoir connu une augmentation de salaire, à l'instar des étudiants indépendants, de ceux détenant un emprunt hypothécaire et de ceux vivant en couple. Le salaire des étudiants au collégial et de ceux étudiant au Québec (de même que des

francophones) tendait davantage à la stabilité entre 2003-2004 et 2004-2005, alors que les étudiants universitaires sont plus susceptibles d'avoir déclaré une augmentation. Les étudiants habitant chez leurs parents et dont le revenu familial se situait dans la fourchette la plus élevée sont plus susceptibles d'avoir déclaré un accroissement que ceux dont le revenu familial était inférieur. Bien que le nombre d'heures travaillées en 2003-2004 ait un effet modéré sur les salaires de 2004-2005, les étudiants qui ont travaillé pendant plus d'heures au cours de l'été 2004 étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer une augmentation de salaire en 2004-2005. Les étudiants bénéficiant de prêts privés ou de prêts gouvernementaux et privés tendent plus que les autres à avoir connu une baisse de salaire.

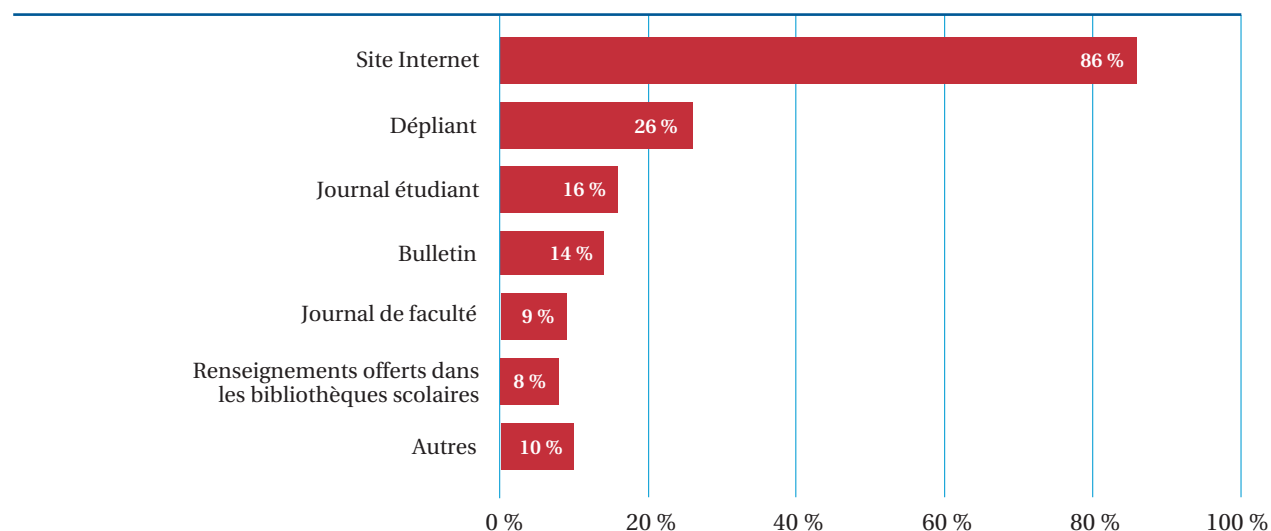
Sources d'information

Quelque 39 % des étudiants ont indiqué au cours de l'enquête initiale qu'ils avaient puisé des renseignements sur le coût et le financement des études postsecondaires dans des publications scolaires, des sites Internet ou des journaux. Dans l'enquête de suivi, nous avons demandé des précisions sur le type de publications scolaires consultées. Les sites Internet constituaient, de loin, la source d'information la plus utilisée (86 %), suivis par les dépliants (26 %), les journaux étudiants (16 %), les bulletins (14 %), les journaux des facultés (9 %) et les renseignements offerts dans les bibliothèques scolaires (8 %).

Les collégiens sont un peu plus nombreux que les universitaires à faire appel aux renseignements offerts dans les bibliothèques scolaires (18 %).

Figure D : Consultation de sources d'information sur les établissements (n = 1 247)

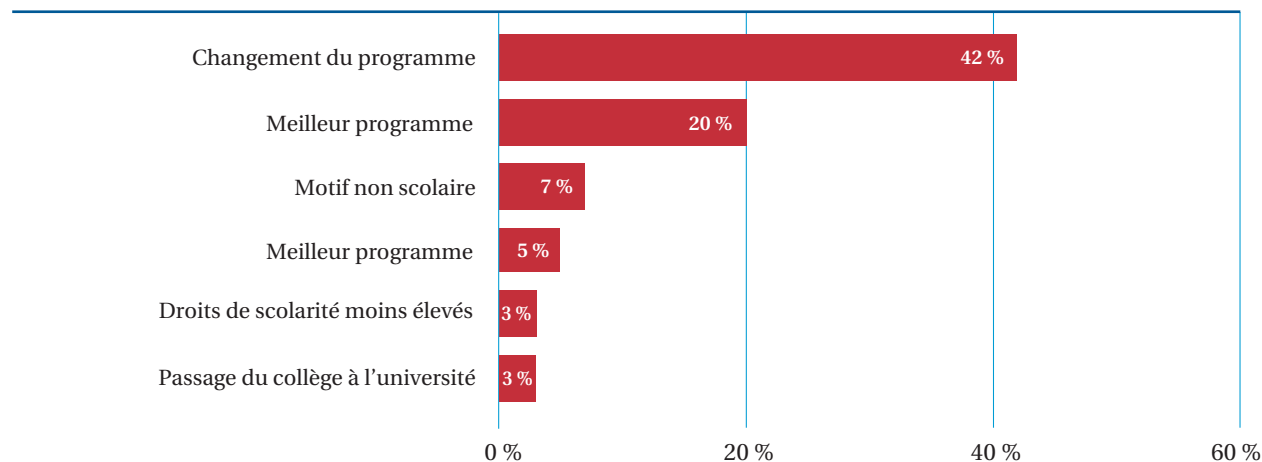
« Quelles sources d'information [au sujet du coût et du financement des études postsecondaires] de l'établissement avez-vous consultées? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada, suivi, 2005.

Figure E : Motifs d'un changement de programme ou d'établissement (n = 1 095)

« Quelle était la principale raison ayant motivé votre changement de programme ou d'établissement? »



Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada, suivi, 2005.

Reconnaissance de crédits

Dans le cadre de l'enquête initiale, quatre étudiants sur dix ont indiqué qu'ils avaient changé de programme d'études et 18 % qu'ils avaient changé d'établissement. Dans le suivi, nous avons posé une série de questions à ces étudiants sur la reconnaissance de crédits.

Diverses raisons ont motivé les changements d'établissement ou de programme d'études : dans 42 % des cas, il s'agissait d'un changement d'intérêts ou d'objectifs; 20 % des étudiants estimaient que le nouveau programme était « meilleur » et 7 % ont changé de programme pour des raisons non liées à leurs études.

Les hommes, les étudiants les plus jeunes (18 à 21 ans) et ceux ayant changé de programme au sein du même établissement ont davantage tendance à avoir mentionné de nouveaux intérêts comme motif principal (reportez-vous tableau D). Les étudiants

ayant changé d'établissement et de programme étaient plus susceptibles de déclarer que ce nouveau programme était meilleur.

Les deux tiers des étudiants (65 %) qui avaient changé de programme ou d'établissement prévoyaient être en mesure d'obtenir une reconnaissance de crédits (par exemple, de l'école secondaire, d'un autre programme ou établissement, ou du travail) avant de changer. Les étudiants ayant changé d'établissement et de programme avaient les attentes les plus grandes à cet égard (75 %), alors que ceux qui ont uniquement changé de programme étaient moins susceptibles d'espérer une reconnaissance de crédits (56 %).

La plupart des étudiants qui espéraient obtenir une reconnaissance de crédits l'ont en effet obtenue lorsqu'ils ont changé d'établissement ou de programme (89 %).

Tableau D : Reconnaissance de crédits

	Total (n = 1 102)	Changement de programme (n = 472)	Changement d'établissement (n = 128)	Changement de programme et d'établissement (n = 341)
Reconnaissance de crédits attendue	65	56	69	75
Reconnaissance de crédits obtenue	89	91	95	85
Reconnaissance complète	60	77	68	37
Reconnaissance du nombre de crédits attendu	79	88	76	70
Reconnaissance de crédits constituait un facteur important dans la prise de décision	34	36	30	34
Besoin de reprendre des crédits	18	12	29	21

Source : Enquête sur la situation financière des étudiants du postsecondaire au Canada, suivi, 2005.

Six étudiants sur dix ont été en mesure de faire reconnaître tous leurs crédits, alors que la reconnaissance a été partielle dans 39 % des cas. Les étudiants ayant changé de programme au sein du même établissement étaient plus susceptibles d'obtenir une reconnaissance complète (77 %), alors que ceux ayant changé d'établissement et de programme y tendaient moins (37 %).

Plus des trois quarts (79 %) des étudiants ont obtenu la reconnaissance de crédits qu'ils espéraient. Cette proportion est plus importante chez ceux ayant changé de programme au sein du même établissement (88 %) et plus faible chez ceux ayant changé d'établissement et de programme.

Pour le tiers (34 %) des étudiants, le nombre de crédits reconnus constituait un facteur important dans la prise de décision. Cette proportion est similaire, que les étudiants aient changé de programme, d'établissement ou de programme et d'établissement.

La plupart des étudiants ont décidé de ce changement tôt au cours de leur programme. Un peu plus de la moitié des étudiants (55 %) ont décidé de changer après leur première année ou avant; 27 % ont décidé de changer après avoir terminé deux années dans leur ancien programme.

Près du cinquième (18 %) des étudiants devront reprendre certains crédits afin de terminer leur programme; les étudiants ayant changé de programme au sein du même établissement y sont plus susceptibles.

Situation du conjoint

Selon les réponses obtenues au moment de l'enquête initiale, 15 % des étudiants étaient mariés ou vivaient en union libre. Dans le cadre du suivi, nous nous sommes penchés sur la situation du conjoint de l'étudiant. Parmi les étudiants mariés ou vivant en union libre, 28 % ont indiqué que leur conjoint était également étudiant au niveau postsecondaire à l'automne 2003. Cette proportion est plus importante chez les allophones, chez les jeunes étudiants mariés (22 à 25 ans) et chez les étudiants mariés qui ont déménagé pour étudier.

Parmi les étudiants dont le conjoint était également étudiant au postsecondaire (n = 78), 47 % ont mentionné que celui-ci bénéficiait d'un prêt étudiant du gouvernement. Cette proportion est plus élevée (71 %) chez les étudiants qui bénéficiaient eux-mêmes de prêts gouvernementaux en 2003-2004. Plus du quart de ces étudiants (27 %) ont déclaré que leur conjoint avait reçu des bourses ou des subventions du gouvernement au cours de l'année scolaire 2003-2004. Un pourcentage légèrement plus élevé (36 %) ont indiqué que leur conjoint avait reçu un autre type de bourse d'études en 2003-2004.